MONITORING SOCIO-ÉCONOMIQUE

Service public fédéral
Emploi, Travail et
Concertation sociale

CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

AVANT-PROPOS 4

1. HISTORIQUE 6

1.1. METEN IS WETEN, MESURER C'EST SAVOIR ! 7
1.2. CRÉATION D'UN OUTIL PÉRENNE PERMETTANT L'ANALYSE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI SELON L'HISTORIQUE DE NATIONALITÉ DES INDIVIDUS 12

2. DÉMOGRAPHIE : POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS RÉSIDENTES EN BELGIQUE 16

A. Les variables « origine », « historique migratoire » et leurs catégories 19
B. Selon l'origine 25
C. Selon l'historique migratoire 33

3. POSITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LES ACTIFS ET LES INACTIFS 48

A. Actifs versus inactifs : définitions 50
B. Selon l'origine 53
C. Selon l'historique migratoire 57

4. L'EMPLOI DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS 62

4.1. ANALYSE DU TAUX D'EMPLOI 64
A. Selon l'origine 64
B. Selon l'historique migratoire 71
4.2. ANALYSE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (NACE) 81
A. Selon l'origine 83
B. Selon l'historique migratoire 93
4.3. SITUATION DANS L'EMPLOI SALARIÉ : CLASSE DE CONTRAT, TITRES-SERVICES ET INTERIM 110
I. SELON LA CLASSE DE CONTRAT 110
A. Selon l'origine 110
B. Selon l'histoire migratoire 114
II. L'EMPLOI DANS LES TITRES-SERVICES 116
A. Selon l'origine 116
B. Selon l'histoire migratoire 117
III. L'EMPLOI INTÉRIMAIRE 118
A. Selon l'origine 118
B. Selon l'histoire migratoire 120
4.4. SITUATION DANS L'EMPLOI SELON LE RÉGIME DE TRAVAIL (TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL) 123
A. Selon l'origine 123
B. Selon l'historique migratoire 134
4.5. ANALYSE DU SALAIRE JOURNALIER 139
A. Selon l'origine 139
B. Selon l'historique migratoire 151
4.6. ANALYSE DE LA DURÉE D'OCCUPATION SUR 6 ANS 161
A. Selon l'origine 161
B. Selon l'historique migratoire 169

5. LE CHÔMAGE DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS 176

5.1. ANALYSE DU TAUX DE CHÔMAGE 178
A. Selon l'origine 178
B. Selon l'historique migratoire 182
5.2. ANALYSE DE LA DURÉE DE CHÔMAGE 191
A. Selon l'origine 192
B. Selon l'historique migratoire 201

6. LES INACTIFS BELGES ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS 210

A. Définition 212
B. Selon l'origine 212
C. Selon l'historique migratoire 234

7. MOBILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS 246

7.1. MOBILITÉ SELON LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE ENTRE 2006 ET 2008 248
A. Selon l'origine 248
B. Selon l'historique migratoire 261
7.2. EVOLUTION SALARIALE ENTRE 2006 ET 2008 269
A. Selon l'origine 269
B. Selon l'historique migratoire 274
7.3. ANALYSE DE LA SORTIE DU CHÔMAGE 279
A. Selon l'origine 279
B. Selon l'historique migratoire 285

8. CONCLUSION 292

8.1. CADRE GENERAL DU RAPPORT 293
8.2. CARTOGRAPHIE SUCCINCTE DES GROUPES D'ORIGINE 296
8.3. ANALYSE SUCCINCTE EN FONCTION DE LA POSITION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL : OCCUPE, AU CHOMAGE OU INACTIF 304
8.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE 310

9. ANNEXE 322

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES 326

AVANT-PROPOS

Les politiques de l'emploi sont l'une des priorités majeures des gouvernements de notre pays. Que ce soit en matière de relance économique, de développement industriel, d'innovations technologiques, de valorisation de l'esprit d'entreprise ou encore en matière de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, la mobilisation des partenaires sociaux et du monde politique constitue depuis toujours, et aujourd'hui plus que jamais, un élément central du développement de nos sociétés.

Dans ce cadre et eu égard, entres autres, au développement démographique de notre pays et au contexte de la mondialisation, la question de l'insertion professionnelle des personnes de nationalité ou d'origine étrangère représente l'un des défis à relever. D'autant que comme le souligne l'introduction du rapport Migration 2012 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, «la migration fait et fera structurellement partie de notre futur».

La Belgique n'échappe ni à ces constats ni à ses responsabilités en la matière.

Aussi, le Centre et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ont voulu prendre les leurs en s'investissant dès 2006 dans la construction d'un outil de mesure et d'aide à la décision permettant d'avoir une représentation affinée de la position des personnes sur le marché du travail selon leur origine et leur historique migratoire. Ils devançaient ainsi l'une des recommandations de l'OCDE qui affirmait en 2008 que « si on disposait de plus de statistiques sur les lieux de naissance des personnes et de leurs parents, on serait mieux armé pour faire le suivi des résultats des migrants et de leurs enfants en matière d'emploi, ce qui permettrait de mieux concevoir les mesures d'intégration et de mieux les évaluer».

L'outil Monitoring tend à combler ce manque de données statistiques afin de renforcer et préciser la connaissance de la composition du marché du travail et de sa distribution en fonction de l'historique de nationalité des personnes, d'outiller les partenaires sociaux en mettant à leur disposition des données objectives utiles et nécessaires à une analyse des secteurs d'activité, de doter les responsables politiques d'un outil d'évaluation et d'orientation des politiques de l'emploi et de « diversité ».

Si nous voulons lutter plus efficacement contre le chômage, définir au mieux les politiques d'accompagnement nécessaires et lutter contre les discriminations structurelles, ces nouveaux outils de connaissances sont, certes, insuffisants mais incontournables. Ils sont néanmoins nécessaires à l'heure de repenser les moyens et les méthodes visant à améliorer la participation économique et sociale de certaines catégories de travailleurs ou demandeurs d'emploi.

Le présent rapport est le fruit d'un long travail et d'un partenariat composé du SPF Emploi et du Centre, en collaboration avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, le Registre national et des experts universitaires. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur engagement et la mise à disposition de leur expertise.

Gageons que nos efforts respectifs porteront leurs fruits.

Jozef De Witte et Patrick Charlier

Directeur et Directeur adjoint f.f.

Centre pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme

Pierre-Paul Maeter

Président du Comité de direction

SPF Emploi, Travail et Concertation
sociale

1. HISTORIQUE

1.1. METEN IS WETEN, MESURER C'EST SAVOIR !

En introduction du premier rapport de son *Baromètre de la diversité*[1] consacré à la discrimination dans l'emploi, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme soulignait qu'en matière de lutte contre les discriminations « *aussi indispensables soient-ils, les instruments juridiques ne suffisent pas. Un engagement et des choix politiques clairs sont tout aussi nécessaires pour lutter efficacement contre les discriminations et garantir des chances égales à tous les citoyens. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris, comme le monitoring et l'évaluation des dispositifs existants, l'identification et l'analyse des mécanismes sous-jacents de discrimination dans les différents domaines de la vie en société, le suivi ciblé des infractions à la législation antidiscrimination, la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation, des mesures d'action positive garantissant l'égalité des chances pour tel ou tel groupe défavorisé ; etc. Toutes les actions mises en place pour lutter contre toute forme de discrimination ont un dénominateur commun :* ***elles supposent une connaissance scientifique et solidement étayée de la mesure dans laquelle la société peut garantir des « chances » égales à tout citoyen****. Des données fournies par des statistiques démographiques et des recherches scientifiques sont un premier moyen pour révéler des processus de discrimination sous-jacents et souvent invisibles. Elles permettent de s'attaquer à ce problème de société de manière plus efficace et surtout plus informée*».

C'est dans cette perspective que le Centre en partenariat avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, la Banque carrefour de la Sécurité sociale, le Registre national, les organismes régionaux pour l'emploi et des experts universitaires s'est lancé en 2006 dans la construction d'un outil pérenne appelé « monitoring socio-économique» visant à mesurer l'importance de l'ethnostratification du marché du travail. L'hypothèse étant que la position des travailleurs sur le marché du travail reflète, pour partie, une distribution basée sur la nationalité ou l'origine nationale des personnes.

On le sait, le traitement différencié des personnes en fonction de leur origine touche non seulement des non nationaux, mais aussi des belges d'origine étrangère nés et scolarisés dans notre pays. Si pendant des années cette situation a été ignorée sous le prétexte que les personnes issues de l'immigration (belges ou non) ne présentaient pas toutes les garanties de qualifications et de compétences, la réalité du phénomène de discrimination s'est imposée par la mise en évidence de pratiques présentes sur le marché du travail.

Certes, la stratification du marché du travail selon l'historique de nationalité ne relève pas toujours de la discrimination. De multiples raisons peuvent être invoquées : le manque de formation, la mauvaise connaissance des langues nationales, la non équivalence des diplômes, les itinéraires de vie, etc. Par ailleurs, de nombreux secteurs dits de transition peu exigeant en termes de qualifications servent souvent de tremplins à de nombreuses personnes en quête d'emploi peu scolarisées ou fraîchement arrivées sur le territoire, créant ainsi des concentrations particulières.

Néanmoins, toute chose étant égale par ailleurs (compétences et formation, notamment), la sur- ou sous-représentation systémique (et systématique) de certaines catégories de travailleurs, les risques accrus de chômage qu'ils encourent et la répartition inégale des statuts, des salaires et des régimes de travail qu'ils connaissent peuvent être signe de discriminations directes ou indirectes, c'est-à-dire indépendantes de la conscience des acteurs Dans tous les cas, sa mise en évidence permettrait, selon nous, d'aborder les acteurs du marché de l'emploi de «*manière plus efficace, plus ciblée et surtout plus informée*» et de les interroger sur les procédures de

[1] Baromètre de la diversité, Emploi, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, septembre 2012. Le document est téléchargeable sur le site www.diversite.be.

recrutement mises en place, ainsi que les obstacles potentiels qui barrent la route de l'emploi à certaines catégories de personnes d'origine étrangère.

Ce que les statistiques de genre permettent de mettre en évidence aujourd'hui pour les femmes - plafond de verre, écart salarial, sur-/sous-représentation dans des secteurs particuliers et discriminations diverses - nous espérons pouvoir le mettre évidence pour les personnes d'origine étrangère.

Bien sûr, tout n'est pas mesurable ; bien sûr, l'action de mesurer doit, s'entourer de toutes les conditions relatives à la protection de la vie privée ! Nous en sommes bien conscients. Mais ces difficultés, réelles, n'enlèvent rien à la nécessité de se doter d'outils de mesure tant il est vrai qu'il sera dans l'avenir de plus en plus difficile de développer et de légitimer des politiques de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité sans disposer d'indicateurs objectifs permettant de définir des politiques concrètes et évaluables[2].

A. L'histoire d'un concept

La question relative à l'ethnostratification du marché de l'emploi est posée depuis longtemps. Rappelons-nous, tout d'abord, ces lignes par lesquelles en 1991, déjà, A. Martens et L. Denolf[3], expliquaient « *que certaines minorités ethniques occupent une position inférieure sur le marché de l'emploi (…) et qu'en outre, dans le segment du marché de l'emploi occupé par les minorités ethniques, il existe également une hiérarchie entre les différentes catégories nationales en commençant par le bas et dans un ordre croissant : les Marocains et les Turcs, suivis des ressortissants de l'Europe du sud, des Italiens et finalement des ressortissants des pays limitrophes et/ou des Belges ».*

Ainsi posée l'hypothèse d'une ethnostratification du marché de l'emploi, les deux chercheurs poursuivaient en expliquant que *« la prévisibilité quant à l'occupation ethnique de l'emploi se base sur une double perspective : celle du risque qu'un emploi « inférieur » soit occupé de préférence et/ou plus rapidement par des personnes appartenant à un groupe ethnique spécifique et celle du risque que les membres d'une origine ethnique déterminée exercent un métier ou occupent un emploi « inférieur ». Dans un premier cas, on examine la « composition ethnique » d'un segment déterminé du marché de l'emploi (…), dans un deuxième cas on envisage pour chaque catégorie la sur- ou sous-représentation relative de certains métiers ou segments du marché de l'emploi* ».

Par ailleurs, à côté de ces résultats empiriques menant à l'hypothèse de la stratification du marché du travail et durant la dernière décennie (2000-2012), les difficultés particulières d'insertion des personnes de nationalité ou d'origine étrangère sur le marché du travail et la nécessité d'en faire un groupe cible ont été soulignées dans de très nombreux rapports et documents nationaux et internationaux.

[2] Nous invitons le lecteur à lire ou relire l'introduction au Baromètre de la diversité « Emploi » publié par le Centre en septembre 2012 et notamment le point 3. Critiques quant à la collecte de données personnelles www.diversite.be.
[3] In Inégalité sociale sur le marché de l'emploi : le déterminant ethnique, A. Martens et L. Denolf, Critique Régionale n°18

Ainsi, est-il bon de se rappeler :

- que la Belgique a souscrit aux conclusions de la Conférence mondiale contre le racisme de DURBAN (septembre 2001) qui « *engage vivement les Etats à recueillir, compiler, analyser et publier des données statistiques fiables aux niveaux national et local et à prendre toutes les autres mesures connexes qui sont nécessaires pour évaluer régulièrement la situation des individus et des groupes qui sont victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée* » ;
- que l'**Accord Interprofessionnel** (AIP) 2001-2002 prévoyait d'augmenter le quota d'engagements de jeunes d'**origine** étrangère dans le cadre du stage des jeunes dit « Plan Rosetta » et que celui de 2007-2008, a consacré un chapitre entier (point d'ancrage IV) à la diversité et la non-discrimination dans l'emploi, insistant particulièrement sur l'embauche des personnes d'origine étrangère particulièrement dans les secteurs (et) ou entreprises dans lesquelles ces groupes sont trop peu représentés ;
- que le **Conseil supérieur de l'emploi** a, à de nombreuses reprises (rapports 2005 et suivants), recommandé de mobiliser, dans la population active, les groupes sous-représentés comme les personnes d'origine étrangère. Il constatait notamment que les ressortissants de pays non européens sont systématiquement sous-représentés sur le marché de l'emploi sauf dans les fonctions les moins rémunérées quelles que soient leurs qualifications ;
- que la **Commission européenne** a relevé à de nombreuses reprises la différence entre les taux d'emploi et de chômage des européens et des non européens et recommandé, notamment à la Belgique, de promouvoir la diversité sur le marché du travail et d'implémenter les mesures anti discriminations ;
- que l'**OCDE** dans ses différentes études[4], a attiré l'attention des autorités publiques belges sur les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les personnes issues de l'immigration. Elle en a conclu que des mesures devaient être prises pour faciliter l'intégration de ce groupe et relever son taux d'emploi. Elle a aussi souligné le manque d'information à son égard et fait remarquer que les programmes généraux gagneraient en efficacité par un meilleur ciblage sur les spécificités de ce groupe ;
- que la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)**, dans sa recommandation générale n°14[5], recommande aux Etats membres du Conseil de l'Europe d' « *investir dans la collecte et l'analyse de données relatives à l'égalité dans le monde du travail et encourager les initiatives en ce sens…* ».
- que le rappor*t* final de la **Commission du Dialogue interculturel** (2005) a recommandé « (…)*l'établissement de statistiques culturelles*», proposition reprise en 2010 par les **Assises de l'Interculturalité** ;
- que **toutes** les études universitaires réalisées sur cette question ont mis en exergue, de façon précise et répétée les difficultés rencontrées par certaines catégories d'étrangers dans leur insertion professionnelle et celles des chercheurs universitaires d'accéder aux données « personnelles » dites sensibles relatives à l'origine nationale des travailleurs et à l'historique de leur nationalité (filiation) ;
- que l'évolution démographique, les changements des conditions d'obtention de la nationalité, l'ancienneté de l'immigration en Belgique et l'importance croissante d'une génération née belge de parents de nationalité ou d'origine étrangère ne permettent pratiquement plus aux statistiques de donner des indicateurs fiables en matière d'emploi pour certains groupes de populations. Or, à l'heure de définir des politiques d'accompagnement à l'emploi, de telles données sont incontournables.

[4] Voir notamment : Les migrants et l'emploi, Volume 2, L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal, OCDE 2008.
[5] ECRI : Recommandation de politique générale n°14 : sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans le monde du travail. Adoptée le 22 juin 2012.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que la première étude d'envergure nationale et européenne (étude coordonnée par le Bureau International du Travail - B.I.T.) relative à la discrimination sur le marché de l'emploi date de septembre 1997[6].

Quinze ans déjà ! Autre époque certes, mais mêmes constats, mêmes questions, mêmes recommandations !

B. Analyse de la stratification du marché du travail et lutte contre les discriminations : motivation

Pour mettre en évidence l'existence de discriminations directes à l'embauche, nul besoin de comptage statistique. Des opérations de « testing », qui consistent à envoyer à des employeurs potentiels des CV qui ne diffèrent, par exemple, que par le nom du candidat, suffisent largement. Les premières recherches de ce genre ont toutes confirmé l'ampleur de la discrimination dont souffrent certaines catégories de personnes de nationalité ou d'origine étrangère dans leur recherche d'emploi. Tendances confirmées par le Baromètre de la diversité Emploi publié par le Centre pour l'égalité des chances en septembre 2012[7].

En revanche, l'identification des phénomènes de discrimination «indirecte», concept inscrit dans les lois antidiscrimination et consacrées dans le droit communautaire, est plus malaisée.

On parle de discrimination raciale ou ethnique « indirecte » lorsque des règles ou des pratiques apparemment neutres ont pour effet de désavantager, de manière injustifiée, certaines catégories de personnes en raison de leur nationalité, de leur origine ou encore de leur couleur de peau. Il est difficile de mettre en évidence de telles discriminations sans mettre en place un appareillage statistique adapté: celles-ci ne peuvent, en effet, s'apprécier concrètement qu'à travers une comparaison entre la position des groupes considérés et celle du groupe de référence.

Il est également difficile de développer et d'évaluer des politiques de promotion de la diversité sans disposer d'indicateurs susceptibles de définir des objectifs évaluables, au niveau des secteurs d'activité ou d'une zone géographique donnée. Il est entendu que la sur ou sous-représentation d'une catégorie de travailleurs dans un secteur ou dans une zone géographique dépend de nombreux paramètres, pas nécessairement discriminatoires. Certains sont objectifs et justifiés. D'autres sont plus aléatoires, voire arbitraires.

Les études exploitant les données collectées par le Monitoring socio-économique pourront servir à mesurer l'ampleur des différences mises en évidence entre catégories de travailleurs et de les interpréter en vue de mettre en œuvre des politiques en matière de diversité et d'égalité des chances sur le marché de l'emploi.

[6] IISA, GREP-ULg, CeRP-ULB, La discrimination à l'embauche en raison de l'origine étrangère, contribution belge à la recherche comparative internationale du B.I.T., Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et Culturelle, Bruxelles (1997).

[7] Baromètre de la diversité « Emploi » Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, pp 72 à 88, Bruxelles 2012.

C. L'historique de nationalité et la loi de protection de la vie privée

Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, les statistiques relatives à l'emploi se limitent, sauf exception, à présenter la situation des individus selon leur nationalité ou leur pays de naissance. Mais compte tenu de l'ancienneté de l'immigration en Belgique et des réformes successives du Code de la nationalité qui ont ouvert l'accès à la nationalité belge depuis 1984, de très nombreuses personnes d'origine étrangère apparaissent désormais dans la catégorie « Belges » ou « Belgique » de ces statistiques.

Afin de mieux appréhender la discrimination qui perdure sur le marché du travail malgré l'acquisition de la nationalité belge, il est nécessaire d'appréhender les personnes selon leur *origine*[8]. La mise en évidence d'une ethnostratification du marché du travail, implique dès lors d'identifier les personnes selon leur historique de nationalité et celle de leurs ascendants (parents et grands-parents).

En effet, dans la base de données du Registre national, les variables qui permettent de cerner l'origine des personnes sont :

- L'historique de la nationalité de l'individu (nationalité actuelle et nationalité(s) antérieure(s)) ;
- Le pays de naissance de l'individu ;
- La date de la première inscription au Registre National;
- Le pays de naissance des parents/grands-parents de l'individu ;
- L'historique de la nationalité des parents/grands-parents de l'individu.

Cette démarche méthodologique pose tout de suite la question « politique » de l'identification des personnes selon leur origine, ce qui a suscité des débats longs et houleux. Les uns la rejetant par principe parce qu'elle comporterait trop d'effets pervers et qu'elle stigmatiserait ceux et celles qu'elle concerne le plus. Les autres la préconisant pour des motifs d'efficacité, afin d'améliorer la connaissance et l'objectivation du processus discriminatoire, et pour mieux outiller les autorités publiques dans leur mission d'élaboration et d'évaluation des politiques d'emploi.

Malgré les réticences, la pertinence et la nécessité d'un outil de mesure objectif des positions des personnes sur le marché du travail a primé certainement à partir du moment où l'agrégation des résultats ne permet en aucun cas d'identifier la moindre personne individuelle et assure la protection de la vie privée.

[8] Voir le Chapitre 2 du rapport.

1.2. CRÉATION D'UN OUTIL PÉRENNE PERMETTANT L'ANALYSE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI SELON L'HISTORIQUE DE NATIONALITÉ DES INDIVIDUS

A. Un processus en cinq étapes :

1. *Commission du dialogue interculturel (2004)*

Mise en place de la Commission du dialogue interculturel qui recommande que soit organisé un débat scientifique sur la question de l'établissement de statistiques « culturelles » portant sur leur validité et leurs contraintes méthodologiques.

2. *Consultation sur l'établissement des données relatives à l'origine dans l'objectif d'améliorer la lutte contre la discrimination à l'embauche et au travail (2005)*[9]

En juillet 2005, la Conférence interministérielle sur l'emploi a chargé le Centre de tester la possibilité et la faisabilité de construire un outil « monitoring » auprès des organisations de terrain compétentes en matière d'intégration dans les trois Régions du pays. Les résultats de la consultation ont mis en évidence à la fois les différences entre les acteurs flamands et francophones et les éléments du consensus possible : les acteurs francophones exprimant des réserves au principe d'identifier les personnes selon leur origine nationale, tout en estimant que si l'outil « monitoring » peut aider à mieux circonscrire les discriminations, il est légitime de le développer ; les acteurs flamands n'exprimant aucune difficulté à considérer l'origine nationale des personnes sauf si les conditions garantissant la protection de la vie privée n'étaient pas réunies.

3. *Réunion interministérielle du 2 mai 2006*

Dans la foulée de cette « consultation », une réunion interministérielle s'est tenue au Centre le 2 mai 2006. L'objet de la rencontre était double : débattre des conclusions de la consultation et de l'opportunité de créer un monitoring, et obtenir un accord politique pour la poursuite très concrète du projet. Ce qui signifiait, pour le Centre, de mobiliser les institutions et organismes concernés. C'est ainsi, qu'au sortir de la réunion, soutenu par les trois ministres régionaux de l'emploi et les trois directeurs généraux des organismes pour l'emploi (VDAB, ACTIRIS, FOREM), le Ministre fédéral de l'Emploi, Peter Vanvelthoven, confiait au Centre la mission d'explorer l'opportunité politique et les possibilités méthodologiques de mettre en œuvre un outil pérenne visant à mettre en évidence de manière objective, les dynamiques internes du marché du travail qui président à la répartition de certaines catégories de travailleurs particulièrement exposés à la discrimination sur la base de l'origine, créant ainsi une *ethnostratification* du marché du travail. Par ailleurs, un tel dispositif permettrait de suivre l'insertion professionnelle des personnes en fonction de leur dynamique migratoire.

[9] Le rapport est téléchargeable sur le site du Centre pour l'égalité des chances: www.diversite.be.

4. La Conférence interministérielle du 7 mars 2007

Conformément à la demande du ministre et conscients des enjeux en présence, le Centre et ses partenaires (Banque Carrefour de la Sécurité sociale, Registre national, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Commission de la protection de la vie privée, FOREM, VDAB, ACTIRIS, experts universitaires) se sont lancés dans la mise en œuvre d'une proposition qui soit non seulement applicable du point de vue méthodologique, mais qui concilie les différentes positions en présence, respecte le prescrit de la loi protégeant la vie privée et applique les règles très strictes d'utilisation des données personnelles, comme l'historique de nationalité : obtenir l'autorisation de la Commission de la protection de la vie privée, garantir l'anonymat des personnes, veiller à la proportionnalité du dispositif mis en place eu égard aux objectifs poursuivis, etc. Par ailleurs, les partenaires sociaux devaient être informés de la démarche en cours et nous devions recevoir leur soutien.

La note de faisabilité du dispositif remise à la conférence interministérielle du 7 mars 2007 (soit un an plus tard) précisait que « *(…) le monitoring serait construit à partir* ***de données objectives[10], anonymes, agrégées et issues des bases de données administrative(s) existante(s)*** **».**

Ainsi, le dispositif préconisé par le Centre et ses partenaires et retenu par la Conférence interministérielle, consistait à construire un outil pérenne permettant d'analyser le marché du travail selon les Régions, par secteur, statut professionnel et autres caractéristiques classiques de l'emploi (issus du datawarehouse Marché du travail et Protection sociale, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale), et selon l'historique de nationalité des individus (issu du Registre national) y compris leur filiation (parents et grands-parents).

Une fois la note avalisée par la conférence interministérielle restait à convaincre les partenaires sociaux. Ce qui fut réalisé dans la foulée. Suite à l'information donnée dans chaque institution, le Conseil National du Travail et les trois Conseils économiques et sociaux régionaux exprimèrent leur soutien pour autant que le Centre et ses partenaires respectent les règles prescrites par la Commission de la protection de la vie privée. Par ailleurs, ils s'opposèrent fermement à toute mesure de l'ethnostratification à l'échelle de l'entreprise. Un macro monitoring, oui, un micro monitoring, non !

Fort de cette légitimité à la fois politique et sociale, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a introduit une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection de la vie privée afin que la BCSS puisse croiser les données personnelles en rapport avec l'origine (issues du Registre national) et celles issues de la datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (Banque Carrefour de la Sécurité Sociale). L'autorisation obtenue, le test de validité des données pouvait commencer.

[10] Le fait d'utiliser des données objectives telles que la nationalité et l'historique de nationalité évacuait les débats relatifs aux statistiques ethniques en recentrant l'attention sur une caractéristique (la nationalité) qui ne pouvait souffrir de discussions et déjà récoltées par les banques de données de la Sécurité sociale et du registre national.

5. Un test évaluant la qualité et la disponibilité des données quant à l'objectif poursuivi - 2010

Un test des données était nécessaire dans la mesure où les données relatives à la filiation permettant par exemple de reconstruire les variables « nationalité des parents ou grands-parents », ne sont pas toujours disponibles. En effet, le Registre national ayant été créé en 1983, toutes les personnes établies en Belgique et devenues Belges avant cette date n'ont pas nécessairement un historique de nationalité complet au Registre national. De même, la filiation des individus présents aujourd'hui sur le territoire et de leurs parents n'est pas nécessairement enregistrée au Registre national, notamment pour les personnes dont les parents ou grands-parents sont décédés avant la mise en place du Registre national, ce qui est fréquent pour les personnes les plus âgées de la population active. Aussi, le dispositif ne peut pas identifier de manière exhaustive les individus nés belges de parents nés en Belgique, ayant un grands-parents né à l'étranger (voir plus bas). Cependant, une amélioration permettant d'appréhender de plus en plus complètement la population-cible (notamment les troisièmes générations) pourra se dessiner à l'avenir avec les nouvelles arrivées de migrants et leur inscription au Registre national en parallèle à la sortie du marché du travail des personnes les plus âgées pour lesquelles on dispose d'informations incomplètes.

Néanmoins, les tests de validité des données réalisés par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ont été jugés suffisamment positifs tant du point de vue des possibilités de capter les variables nécessaires que de leur taux de couverture (le taux de couverture des données exprimant la proportion des personnes pour lesquelles il est possible d'identifier les parents et les grands-parents). Compte tenu de l'objectif poursuivi – l'analyse du marché de l'emploi- l'important était que le taux de couverture des données concernant la classe d'âge 18-60 ans soit le plus satisfaisant possible. Que le taux de couverture soit de moins bonne qualité pour les plus de 60 ans avait, dans ce cadre précis, moins d'importance[11]. Quant aux moins de 18 ans, ils ne constituent pas le public cible de ce Monitoring.

Fort de ces tests, le travail pouvait réellement commencer et ce sur l'ensemble de la population âgée de 18 à 60 ans.

Le présent rapport en est le résultat. 7 ans de travail auront été nécessaires !

[11] Pour de plus amples informations, nous invitons le lecteur à se référer au Chapitre 2 du présent rapport.

B. Les perspectives

Outre une meilleure connaissance du marché de l'emploi selon la position qu'occupent les travailleurs de nationalité ou d'origine étrangère, les résultats issus du Monitoring seront l'occasion d'interpeller les acteurs de l'emploi, tant politiques que socio-économiques, afin de les confronter aux questions que soulève cette nouvelle réalité statistique.

Identifier les secteurs selon la sur ou sous-représentation de certaines catégories de travailleurs aura pour corolaire un travail interprétatif visant à identifier les raisons de ces phénomènes de concentration ou d'absence. En quoi sont-ils ou non des lieux de discrimination ? En quoi et pourquoi tel ou tel secteur est-il plus difficilement ou facilement accessible selon que l'on soit homme ou femme, de telle ou telle origine ? Quel sens donner à la hiérarchie entre les différentes catégories nationales ?

Mesurer et évaluer est un impératif qui répond au moins à deux attentes : celle des autorités publiques, dans leurs devoirs d'orienter les politiques et leurs allocations des ressources et celle des acteurs économiques et sociaux, dans leurs besoins de disposer de méthodologies et d'indicateurs permettant la mise en œuvre et l'évaluation de leurs actions.

Nul doute que ce premier exercice est perfectible. A ce titre, une discussion ouverte avec la communauté scientifique et les partenaires sociaux devra pouvoir prendre place afin d'assurer la pérennité de l'outil. Néanmoins, les premiers résultats présentés dans les pages qui suivent donnent déjà des indications intéressantes et laissent apparaître de manière très claire des configurations spécifiques selon les origines sur le marché du travail.

2. DÉMOGRAPHIE : POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS RÉSIDENTES EN BELGIQUE

Éléments clés du Chapitre 2 : démographie

Définition

- Afin d'appréhender la situation des personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère sur le marché du travail, deux variables ont été créées et couplées avec les données du datawarehouse marché du travail et protection sociale de la BCSS : la variable « origine » et la variable « historique migratoire ».

- La variable « origine » vise à mieux définir l'origine des personnes en captant de manière optimale la « deuxième génération » en distinguant les pays ou groupes de pays d'origine des personnes. La variable « historique migratoire » permet de distinguer immigrants récents et plus anciens, immigrants et membres desdites « deuxième » ou « troisième générations », personnes demeurées étrangères, ayant obtenu la nationalité belge ou nées belges de parents d'origine étrangère,... Cette dernière variable permet ainsi d'évaluer l'impact en termes d'insertion sur le marché de l'emploi d'un ensemble d'indicateurs habituellement considérés comme pouvant être des facteurs d'intégration des personnes issues de l'immigration, à savoir la durée de séjour, le lieu de naissance de la personne et de ses parents, la possession de la nationalité.

L'origine

- 60,2% de la population de 18 à 60 ans est d'origine belge c'est-à-dire qu'ils sont de nationalité belge, nés belges de parents nés belges. 25,3% est d'origine étrangère c'est-à-dire qu'ils sont soit de nationalité étrangère soit qu'ils sont nés avec une nationalité étrangère ou encore qu'un de leurs parents est né avec une nationalité étrangère. Et 14,5% est d'origine non déterminée principalement parce qu'il n'est pas possible d'identifier la nationalité ou le pays de naissance des parents.

- Si on se concentre sur les personnes d'origine étrangère, on constate que celles-ci sont principalement originaires d'un pays de l'UE-14 (48,9%). Pour les autres origines, on constate que 15,8% sont originaires du Maghreb, 7,8% sont originaires d'un pays candidat à l'UE, 6,8% sont originaires d'un autre pays africain, 6,6% sont originaires de l'UE-12, 6,2% sont d'origine asiatique, 5,3% sont originaires d'un autre pays européen, 1,7% sont originaire d'un pays d'Amérique du Sud/Central, 0,8% sont originaires d'un pays d'Amérique du Nord et 0,1% sont originaires d'un pays de l'Océanie.

- Il existe des différences régionales quant à la répartition de la population selon l'origine. On constate qu'en Région bruxelloise 25,5% de la population de 18 à 60 ans est d'origine belge et 65,9% est d'origine étrangère. En Région wallonne, 56,9% de la population est d'origine belge et en Région flamande, 68,3% de la population est d'origine belge. Dans les trois régions, les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 et les personnes originaires du Maghreb constituent les deux principaux groupes de personnes d'origine étrangère. Cependant, à Bruxelles, les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 constituent 33,3% de la population d'origine étrangère et les personnes originaires du Maghreb 26,8% contre respectivement 66,6% et 9,6% en Wallonie et 42,8% et 13.9% en Flandre.

L'historique migratoire

- 87,4% de la population de 18 à 60 ans pour laquelle il a été possible d'identifier un historique migratoire a la nationalité belge et 12,6% a une nationalité étrangère. 79,5% des personnes de nationalité belge sont des Belges de troisième génération (au moins), 6,5% de deuxième génération et 14% sont belges par obtention de la nationalité. En ce qui concerne les personnes de nationalité étrangère, 69% d'entre eux ont la nationalité d'un des pays de l'UE. La majeure partie de la deuxième génération est originaire d'un pays de l'UE. En effet, 84,9% des personnes de ce groupe ont au moins un de leurs parents qui est né avec la nationalité d'un pays de l'UE ou qui a la nationalité d'un pays de l'UE. Pour ceux ayant obtenu la nationalité belge, la majorité sont belges depuis plus de 5 ans (77,6%) et sont nés avec la nationalité d'un pays non-UE (63,4%). Enfin, 69% des personnes étrangères ont la nationalité d'un pays de l'UE.

- Cette répartition de la population selon l'historique migratoire varie entre les régions. Ainsi, à Bruxelles, 62,3% de la population de 18 à 60 ans pour laquelle il a été possible d'identifier un historique migratoire a la nationalité belge et 37,7% a une nationalité étrangère contre respectivement 87,9% et 12,1% en Wallonie ; et 91,8% et 8,2% en Flandre. Et parmi ceux ayant la nationalité belge, 29,4% le sont par obtention de la nationalité à Bruxelles contre 14,1% en Wallonie et 7,8% en Flandre.

A. Les variables « origine », « historique migratoire » et leurs catégories

La situation des personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail en particulier, est de plus en plus importante et préoccupante. En effet, la différence en termes de taux d'emploi et de taux de chômage entre les personnes ayant la nationalité belge et les ressortissants non européens est en Belgique parmi les plus importantes dans l'Union européenne. Par ailleurs, une meilleure insertion de ces groupes sur le marché du travail figure en tête de l'agenda politique, à tous les niveaux. Pour accroître l'efficacité des mesures politiques et en évaluer les résultats, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la situation. Cependant, les sources statistiques classiques relatives à l'emploi ne permettent pas de relier de manière satisfaisante l'origine des personnes à leur situation sur le marché du travail. Certes, la nationalité ou le pays de naissance est généralement disponible, mais les « deuxième et troisième générations » échappent pour une grande part à l'analyse, alors que l'on sait qu'elles rencontrent de grandes difficultés à trouver une place sur le marché du travail en Belgique. De même, nous savons que l'acquisition de la nationalité ne résout pas tous les problèmes et ce type de données n'est également pas disponible dans les sources statistiques classiques.

C'est la raison pour laquelle, depuis des années, différentes institutions recherchent une manière appropriée de combler cette lacune. Il y a peu, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ont décidé d'unir leurs efforts pour atteindre cet objectif. La Banque Carrefour gère le « datawarehouse marché du travail et protection sociale », une banque de données permettant d'utiliser la riche quantité de données administratives dont disposent les différentes administrations et institutions à des fins de recherche socio-économique. Cette banque de données, déjà très riche, a été complétée par des données du Registre national relatives à l'origine des personnes, l'obtention de la nationalité ainsi qu'à l'inscription au Registre national.

Dans le cadre de ce rapport, l'origine des personnes a été appréhendée de deux manières complémentaires : via la création d'une variable « origine » et d'une variable « historique migratoire ». D'une part, la variable « origine » vise à capter de manière optimale la « deuxième génération » en distinguant les pays ou groupes de pays d'origine des personnes. D'autre part, la variable « historique migratoire » permet de distinguer immigrants récents et plus anciens, immigrants et membres des « deuxième » ou « troisième générations »[12], personnes demeurées étrangères, ayant obtenu la nationalité belge ou nées belges de parents d'origine étrangère,... Dans le cas de cette seconde variable, on peut ainsi évaluer l'impact en termes d'insertion sur le marché de l'emploi d'un ensemble d'indicateurs habituellement considérés comme pouvant être des facteurs d'intégration des personnes issues de l'immigration, à savoir la durée de séjour, le lieu de naissance de la personne et de ses parents, la possession de la nationalité. On peut évaluer l'impact de la durée de séjour en Belgique[13], la durée de présence sur le territoire étant supposée favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi et l'intégration en générale. De même, on peut évaluer l'impact de la naissance en Belgique de la personne ou de ses parents, la naissance en Belgique, la socialisation et l'éducation en Belgique depuis la naissance étant supposés favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi et l'intégration en générale. De manière similaire, on peut évaluer l'impact de l'obtention de la nationalité[14], la possession de la nationalité étant supposée favoriser l'accès à certains types d'emploi et l'intégration en générale, par exemple, via la pleine participation à la vie politique et l'accès à l'ensemble des droits du citoyen.

[12] Avec des limitations dans ce cas qui sont explicitées dans le texte.
[13] Variable approchée via la durée d'inscription au Registre national.
[14] Comme de la non-obtention ou de la possession de la nationalité depuis la naissance.

La variable « origine » combine les variables « nationalité[15] » de l'individu, « nationalité à la naissance[16] » de l'individu et « nationalité à la naissance[17] » des parents de l'individu.

La variable « historique migratoire » combine les variables « nationalité » de l'individu, « nationalité à la naissance » de l'individu, « nationalité à la naissance » des parents de l'individu, « pays de naissance » de l'individu, « pays de naissance » des parents de l'individu, « pays de naissance » des grands-parents de l'individu (et ce uniquement pour les personnes de nationalité belge nées en Belgique ayant des parents de nationalité belge à la naissance), « date d'inscription au Registre national » de l'individu et « date d'obtention de la nationalité » par l'individu.

Des regroupements par nationalité[18] ont dû être faits pour des raisons de protection de la vie privée. Cependant une information complète sur l'origine des personnes n'est pas disponible au Registre national pour toutes les personnes. En effet, lors de la mise en place du Registre national à la fin des années soixante, toute l'information n'a pas toujours été systématiquement collectée par les communes. Néanmoins, un test de « faisabilité » réalisé en 2010 par la Banque Carrefour et dont le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a analysé les résultats a montré que la qualité et la quantité de données disponibles étaient suffisantes pour pouvoir dresser un tableau réaliste de la situation. Lors de ce test, il a été constaté que la majorité de ce groupe, pour lequel il n'est pas possible de retrouver l'origine, était constituée de personnes de 60 ans et plus. C'est pour cette raison que nous avons limité la population analysée dans ce rapport à la classe d'âge « 18-60 ans ».

[15] Il est important de noter que quand une personne a une double nationalité (belge et une autre nationalité) à une même date, c'est la nationalité belge qui prime sur l'autre nationalité.

[16] Il s'agit en réalité de la nationalité lors de la première inscription au Registre national. Pour la grande majorité des personnes, il s'agit de la nationalité à la naissance. De même, être « Belge né Belge » ne veut pas nécessairement dire « né en Belgique ».

[17] Même remarque que la précédente (voir ci-dessus).

[18] **UE-14** : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
UE-12 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
Candidats UE : Macédoine, Turquie, Croatie.
Autres européens : Albanie, Andorre, Islande, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, ***etc.***
Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.
Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, ***etc***.
Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique.
Amérique Centrale et du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, ***etc***.
Asie : Chine, Japon, Thaïlande, Malaisie, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, ***etc***.
Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande, ***etc***.

Afin d'appréhender l'origine des personnes selon la variable **« origine »**, 14 groupes de personnes, exhaustifs et exclusifs, ont été créés. Lorsqu'un des parents est né belge et l'autre est né étranger, la priorité est donnée au parent dont la nationalité à la naissance est étrangère. De même, lorsque les parents sont nés étrangers et que la nationalité à la naissance du père diffère de celle de la mère, la priorité est donnée à la nationalité à la naissance du père :

1. Les personnes de nationalité belge, nées belges et dont les parents sont nés belges (principalement nommées dans la suite du texte « personnes d'origine belge » ou « personnes belge d'origine » et dans les tableaux « Belge »).
2. Les personnes de nationalité belge, nées belges et dont un des parents est né avec la nationalité belge. Pour l'autre parent il n'est pas possible d'identifier sa nationalité à la naissance[19].
3. Les personnes de nationalité belge, nées belges et pour lesquelles il n'est pas possible de déterminer la nationalité ou le pays de naissance des parents[20].
4. Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE-14 ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays de l'UE-14 ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE-14 (principalement nommées dans la suite du texte « personnes d'origine UE-14 » ou « personnes originaires de l'UE-14» et dans les tableaux « UE-14 »).
5. Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE-12 ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays de l'UE-12 ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE-12 (principalement nommées dans la suite du texte « personnes d'origine UE-12 » ou « personnes originaires de l'UE-12» et dans les tableaux « UE-12 »).
6. Les personnes ayant la nationalité d'un pays candidat à l'UE ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays candidat à l'UE ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays candidat à l'UE (principalement nommées dans la suite du texte « personnes originaires d'un pays candidat à l'UE» et dans les tableaux « candidat UE »).
7. Les personnes ayant la nationalité d'un autre pays européen ou qui sont nées avec la nationalité d'un autre pays européen ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un autre pays européen (principalement nommées dans la suite du texte « personnes originaires d'un autre pays européen» et dans les tableaux « autre Européen »).
8. Les personnes ayant la nationalité d'un pays du Maghreb ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays du Maghreb ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays du Maghreb (principalement nommées dans la suite du texte « personnes d'origine maghrébine » ou « personnes originaires du Maghreb» et dans les tableaux « Maghrébin »).
9. Les personnes ayant la nationalité d'un autre pays africains ou qui sont nées avec la nationalité d'un autre pays africain ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un autre pays africain (principalement nommées dans la suite du texte « personnes originaires d'un autre pays africain» et dans les tableaux « autre Africain »).
10. Les personnes ayant la nationalité d'un pays d'Amérique du Nord ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays d'Amérique du Nord ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays d'Amérique du Nord (principalement nommées dans la suite du texte « personnes originaires d'Amérique du Nord» et dans les tableaux « Nord-Américain »).

[19] Groupe uniquement analysé dans ce chapitre. Il ne sera pas repris dans l'analyse des chapitres qui suivent.
[20] Groupe uniquement analysé dans ce chapitre. Il ne sera pas repris dans l'analyse des chapitres qui suivent.

11. Les personnes ayant la nationalité d'un pays d'Amérique du Sud ou Centrale ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays d'Amérique du Sud ou Centrale ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays d'Amérique du Sud ou Centrale (principalement nommées dans la suite du texte « personnes originaires d'Amérique du Sud/Central» et dans les tableaux « Sud/Centre-Américain »).
12. Les personnes ayant la nationalité d'un pays d'Asie ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays d'Asie ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays d'Asie (principalement nommées dans la suite du texte « personnes d'origine asiatique » ou « personnes originaires d'un pays d'Asie» et dans les tableaux « Asiatique »).
13. Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'Océanie ou qui sont nées avec la nationalité d'un pays de l'Océanie ou dont un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'Océanie (principalement nommées dans la suite du texte « personnes originaires d'un pays de l'Océanie» et dans les tableaux « Océanien »).
14. Reste (catégorie qui regroupe toutes les personnes pour lesquelles aucune information ne permet de les classer dans une des 13 catégories précédentes).

Afin d'appréhender l'origine des personnes selon la variable **« historique migratoire »**, 20 groupes de personnes, exhaustifs et exclusifs, ont été créés. Lorsqu'un des parents est né belge et l'autre est né étranger, la priorité est donnée au parent dont la nationalité à la naissance est étrangère. De même, lorsque les parents sont nés étrangers (ou sont nés à l'étranger) et que la nationalité à la naissance du père (ou le pays de naissance) diffère de celle (ou de celui) de la mère, la priorité est donnée à la nationalité à la naissance (au pays de naissance) du père. La même logique a été appliquée pour les grands-parents :

1. Les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges et dont les 4 grands-parents sont nés belges *(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges de parents nés belges (personnes d'origine belge) dont les 4 grands-parents sont nés belges» et dans les tableaux «grands-parents nés belges»*[21]*)*.
2. Les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés en Belgique et pour lesquels au moins un des grands-parents dans chaque lignage est né belge[22].
3. Les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges et dont au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE[23] (UE-14 et UE-12) ou dont le pays de naissance est un des pays de l'UE (UE-14 et UE-12) *(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges de parents nés belges (personnes d'origine belge) dont au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE (est né UE) ou est né dans un pays de l'UE» et dans les tableaux «grand(s)-parent(s) né(s) UE»*[24]*)*.
4. Les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges et dont au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) ou dont le pays de naissance est un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12)

[21] Groupe uniquement analysé dans ce chapitre, ainsi que dans l'analyse spécifique de la 3ème génération de 18 à 29 ans dans les chapitres 4 et 5. Ce groupe sera repris dans les autres analyses des chapitres qui suivent dans le groupe des personnes d'origine belge.
[22] Groupe uniquement analysé dans ce chapitre mais il sera repris dans les analyses qui suivent dans le groupe des personnes d'origine belge.
[23] La construction des variables se base sur les frontières actuelles des pays (notamment l'UE).
[24] Groupe uniquement analysé dans ce chapitre, ainsi que dans l'analyse spécifique de la 3ème génération de 18 à 29 ans dans les chapitres 3 et 4. Ce groupe sera repris dans les autres analyses des chapitres qui suivent dans le groupe des personnes d'origine belge.

(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges de parents nés belges (personnes d'origine belge) dont au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays non-UE (est né non-UE) ou est né dans un pays non-UE» et dans les tableaux «grand(s)-parent(s) né(s) non-UE»[25]).

5. Les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges et pour lesquelles il n'est pas possible de déterminer la nationalité ou le pays de naissance des grands-parents.
6. Les personnes de nationalité belge, nées belges, de parents de nationalité belge et au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12) ou dont le pays de naissance est un des pays de l'UE (UE-14 et UE-12) *(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE (est né UE)» et dans les tableaux «parent(s) belge(s) né(s) UE»)*.
7. Les personnes de nationalité belge, nées en Belgique, de parents de nationalité belge et au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) ou dont le pays de naissance est un des pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) *(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays non-UE (est né non-UE)» et dans les tableaux «parent(s) belge(s) né(s) non-UE»)*.
8. Les personnes de nationalité belge, nées belges, dont un des parents a la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12) *(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays de l'UE (est de nationalité UE)» et dans les tableaux «parent(s) de nationalité UE»)*.
9. Les personnes de nationalité belge, nées en Belgique, dont un des parents a la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) *(principalement nommées dans le texte « personnes belges nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays non-UE (est de nationalité non-UE)» et dans les tableaux «parent(s) de nationalité non UE»)*.
10. Les personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12) et ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans *(principalement nommées dans le texte « personnes nées avec la nationalité UE (ou avec la nationalité d'un pays de l'UE) ayant obtenu la nationalité (belge) depuis plus de 5 ans » et dans les tableaux «obtention de la nationalité > 5 ans UE»)*.
11. Les personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12) et ayant obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins *(principalement nommées dans le texte « personnes nées avec la nationalité UE (ou avec la nationalité d'un pays de l'UE) ayant obtenu la nationalité (belge) depuis moins de 5 ans » et dans les tableaux «obtention de la nationalité <= 5 ans UE»)*.
12. Les personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) et ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans *(principalement nommées dans le texte « personnes nées avec la nationalité non-UE (ou avec la nationalité d'un pays non-UE) ayant obtenu la nationalité (belge) depuis plus de 5 ans » et dans les tableaux «obtention de la nationalité > 5 ans non-UE»)*.

[25] Groupe uniquement analysé dans ce chapitre, ainsi que dans l'analyse spécifique de la 3ème génération de 18 à 29 ans dans les chapitres 4 et 5. Ce groupe sera repris dans les autres analyses des chapitres qui suivent dans le groupe des personnes d'origine belge.

13. Les personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) et ayant obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins *(principalement nommées dans le texte « personnes nées avec la nationalité non-UE (ou avec la nationalité d'un pays non-UE) ayant obtenu la nationalité (belge) depuis moins de 5 ans » et dans les tableaux «obtention de la nationalité <= 5 ans non-UE»)*.
14. Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12) et nées en Belgique *(principalement nommées dans le texte « étrangers de nationalité UE nés en Belgique» et dans les tableaux «né en Belgique UE»)*.
15. Les personnes ayant la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12) et nées en Belgique *(principalement nommées dans le texte « étrangers de nationalité non-UE nés en Belgique» et dans les tableaux «né en Belgique non-UE»)*.
16. Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12), nées hors Belgique et inscrites au registre de la population depuis plus de 5 ans *(principalement nommées dans le texte « étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans » et dans les tableaux «inscription au RN > 5 ans UE»)*.
17. Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE (UE-14 et UE-12), nées hors Belgique et inscrites au registre de la population depuis 5 ans ou moins *(principalement nommées dans le texte « étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans » et dans les tableaux « inscription au RN <= 5 ans UE»)*.
18. Les personnes ayant la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12), nées hors Belgique et inscrites au registre de la population depuis plus de 5 ans *(principalement nommées dans le texte « étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans » et dans les tableaux «inscription au RN > 5 ans non-UE»)*.
19. Les personnes ayant la nationalité d'un pays hors UE (hors UE-14 et hors UE-12), nées hors Belgique et inscrites au registre de la population depuis 5 ans ou moins *(principalement nommées dans le texte « étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans » et dans les tableaux «inscription au RN <= 5 ans non-UE»)*.
20. Enfin une dernière catégorie a été créée qui regroupe toutes les personnes pour lesquelles il n'a pas été possible de retrouver une histoire migratoire.

B. Selon l'origine

Répartition générale

La figure ci-dessous reprend la répartition de la population de 18 à 60 ans selon la variable « origine ».

Figure 1 : Répartition de la population de 18 à 60 ans selon l'origine

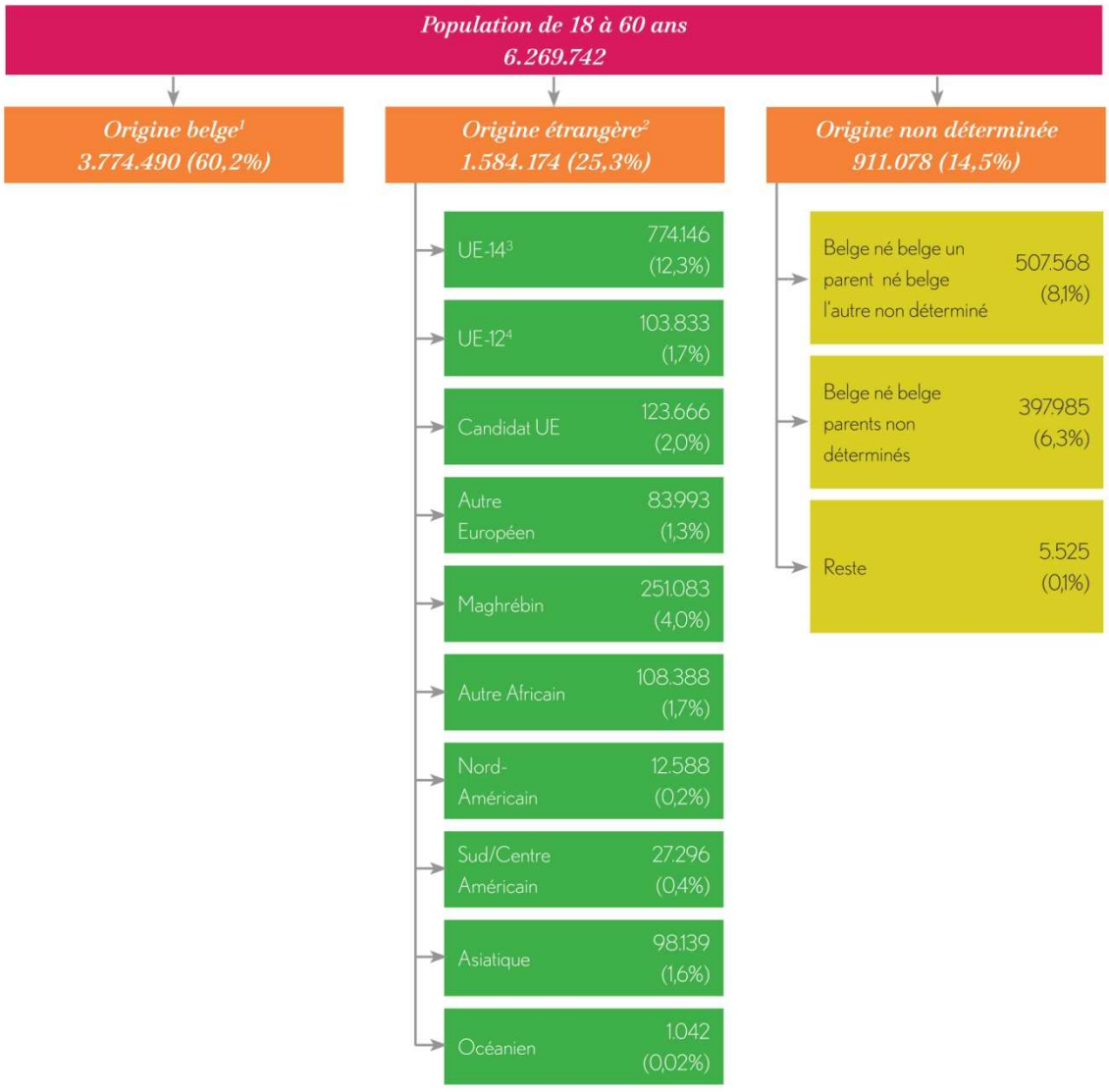

1 Origine belge : personnes de nationalité belge, nées belges et dont les parents sont nés belges.
2 Origine étrangère : personnes ayant une nationalité autre que belge ou qui sont nées avec une nationalité autre que belge ou dont un des parents est né avec une nationalité autre que belge.
3 UE-14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
4 UE-12 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Cette figure indique que 60,2% de la population de 18 à 60 ans est d'origine belge c'est-à-dire qu'ils sont de nationalité belge, nés belges de parents nés belges. 25,3% est d'origine étrangère c'est-à-dire qu'ils sont soit de nationalité étrangère soit qu'ils sont nés avec une nationalité étrangère ou encore qu'un de leurs parents est né avec une nationalité étrangère. Et 14,5% est d'origine non déterminée principalement parce qu'il n'est pas possible d'identifier la nationalité ou le pays de naissance des parents.

Pour les personnes d'origine étrangère (voir graphique suivant), 48,9% sont originaires de l'UE-14, 15,8% sont originaires du Maghreb, 7,8% sont originaires d'un pays candidat à l'UE, 6,8% sont originaires d'un autre pays africain, 6,6% sont originaires de l'UE-12, 6,2% sont d'origine asiatique, 5,3% sont originaires d'un autre pays européen, 1,7% sont originaire d'un pays d'Amérique du Sud/Centrale, 0,8% sont originaires d'un pays d'Amérique du Nord et 0,1% sont originaires d'un pays de l'Océanie.

Graphique 1 : Répartition des personnes d'origine étrangère par origine

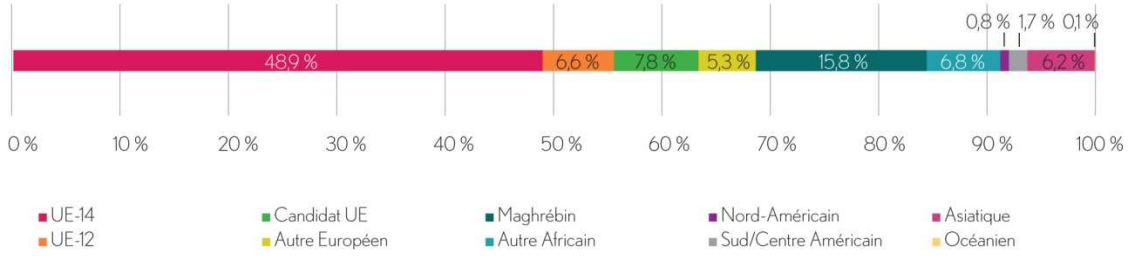

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ces chiffres confirment les données publiées dans la littérature sur ce sujet[26]. En effet, la Belgique a une tradition d'immigration relativement ancienne. Un nombre important d'immigrants principalement en provenance des pays limitrophes, France, Pays-Bas et Allemagne, sont venus en Belgique dès avant la première guerre mondiale. Cette immigration s'est maintenue dans l'entre-deux guerres pour les Néerlandais et les Français. Dans le même temps, les migrants en provenance d'Italie et d'Europe centrale et orientale devenaient plus nombreux, à la fois dans le cadre d'une migration de travail, notamment vers les bassins industriels, et d'une migration forcée liée à la montée des régimes autoritaires sur le continent européen. Les flux en provenance d'Europe centrale et orientale ont été fortement réduits après la seconde guerre mondiale et l'apparition des régimes communistes à l'Est du continent. Au contraire, les flux en provenance de France et des Pays-Bas se sont maintenus à des niveaux très élevés jusqu'à aujourd'hui. Dans le même temps, l'immigration en provenance d'Italie a été organisée et est devenue prépondérante à la fin des années 40 et au début des années 50, avant qu'une immigration importante en provenance d'Espagne et de Grèce ne se développe (milieu des années 50). Les Italiens, les Français et les Néerlandais constituent toujours les trois premières nationalités étrangères présentes en Belgique. Le nombre de citoyens européens de

[26] Entre autres : OCDE, Les migrants et l'emploi (Volume 2), L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal, 2008 ; Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL) et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique - Rapport statistique et démographique 2008.

toutes les nationalités a fortement augmenté au cours des dernières décennies à mesure que l'Union européenne se développait, avec, notamment suite aux derniers élargissements de l'UE, des courants migratoires forts en provenance de Pologne et de Roumanie. Au côté de ces migrations européennes sont apparues, principalement à partir du début des années 60, des migrations en provenance du Maroc et de la Turquie. De même, de par son passé colonial, la Belgique compte une part non négligeable d'immigrés provenant d'Afrique subsaharienne, notamment du Congo (RDC). Ceci explique en grande partie les parts plus importantes de personnes originaires de l'UE-14, du Maghreb, d'un pays candidat à l'UE et d'un « autre pays africain » dans le total de la population d'origine étrangère ainsi que la croissance récente des personnes originaires de l'UE-12.

Démographie par région

Le graphique ci-dessous permet de mettre en évidence de grandes différences régionales quant à la répartition de la population selon la variable «origine». Ainsi, il indique que 25,5% de la population bruxelloise de 18 à 60 ans est d'origine belge et 65,9% est d'origine étrangère. Alors que dans les deux autres régions, on constate une répartition proche de celle constatée pour la Belgique dans son ensemble. Ainsi, en Région wallonne, 56,9% de la population est d'origine belge et 28,6% est d'origine étrangère. En Région flamande, 68,3% de la population est d'origine belge et 16,0% est d'origine étrangère. Le graphique permet également de constater que la part de personnes pour lesquelles l'origine ne peut être déterminée est plus importante en Flandre et en Wallonie (respectivement 15,7% et 14,5% contre 8,6% à Bruxelles).

Graphique 2 : Répartition de la population de 18 à 60 ans par région selon l'origine

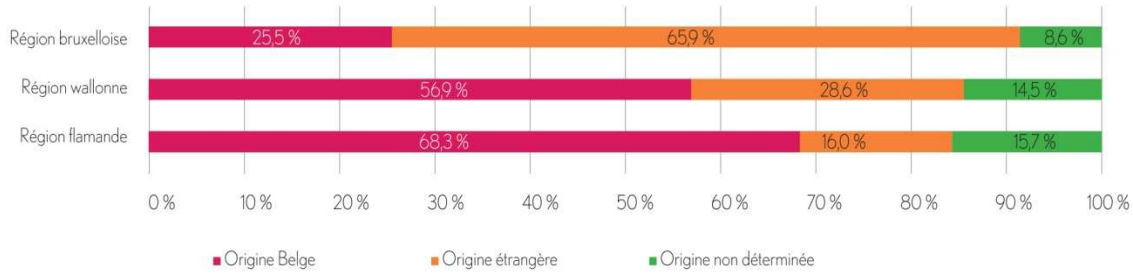

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Pour les personnes d'origine étrangère, le graphique suivant permet de constater de grandes variations régionales dans la répartition des différents groupes d'origine. Ainsi à Bruxelles, les trois groupes les plus importants sont les personnes originaires de l'UE-14 (33,3%), les personnes originaires du Maghreb (26,8%) et les personnes originaires d'un autre pays africains (9,5%). En Wallonie, les trois groupes les plus importants sont les personnes originaires de l'UE-14 (66,6%), les personnes originaires du Maghreb (9,6%) et les personnes originaires d'un autre pays africains (5,6%). En Flandre ces trois groupes sont les personnes originaires de l'UE-14 (42,8%), les personnes originaires du Maghreb (13,9%) et les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (11,3%).

Graphique 3 : Répartition des personnes d'origine étrangère par origine et par région

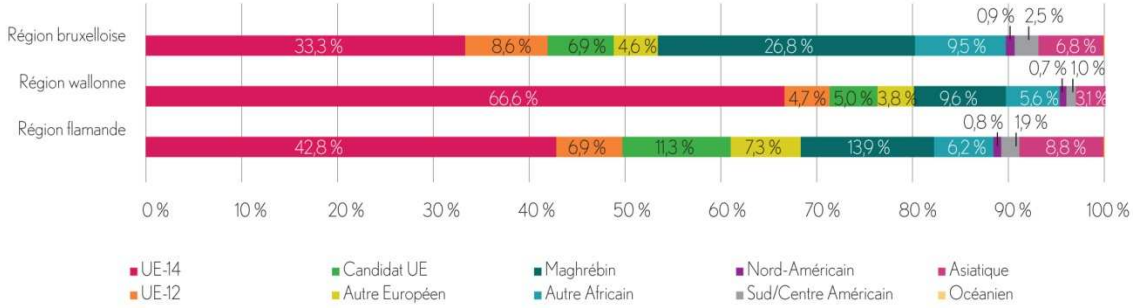

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Cette répartition peut s'expliquer en partie par l'histoire de la migration en Belgique. En effet, sans entrer dans les détails, alors que la migration d'avant-guerre et celle des Italiens était principalement orientée vers la Wallonie, celle des Marocains et Turcs s'est quant à elle plus orientée vers Bruxelles et la Flandre[27].

La population de 18 à 60 ans des trois régions se distribue donc selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Population de 18 à 60 ans par région selon l'origine

	Région bruxelloise	*Région wallonne*	*Région flamande*
Origine Belge	167.350 (25,5%)	1.146.259 (56,9%)	2.460.881 (68,3%)
Origine étrangère	431.584 (65,9%)	576.010 (28,6%)	576.580 (16,0%)
UE-14	21,9%	19,1%	6,9%
UE-12	5,7%	1,3%	1,1%
Candidat UE	4,6%	1,4%	1,8%
Autre Européen	3,0%	1,1%	1,2%
Maghrébin	17,6%	2,7%	2,2%
Autre Africain	6,2%	1,6%	1,0%
Nord-Américain	0,6%	0,2%	0,1%
Sud/Centre Américain	1,7%	0,3%	0,3%
Asiatique	4,5%	0,9%	1,4%
Océanien	0,1%	0,0%	0,0%
Origine non déterminée	56.222 (8,6%)	291.033 (14,5%)	563.823 (15,7%)
Belge né belge un parent né belge l'autre non déterminé	5,3%	8,9%	8,2%
Belge né belge parents non déterminés	3,1%	5,5%	7,4%
Reste	0,2%	0,1%	0,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[27] OCDE, Les migrants et l'emploi (Volume 2), L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal, 2008.

Démographie par sexe

La population de 18 à 60 ans en Belgique est constituée à 50,4% d'hommes et 49,6% de femmes. Les personnes d'origine belge, les personnes originaires de l'UE-14 et les personnes d'origine asiatique ont une répartition entre les hommes et les femmes assez similaire à celle observée pour la population dans son ensemble. Quelques groupes se distinguent par une part plus importante de femmes telles que les personnes originaires d'Amérique du Sud/Centrale (60,9% de femmes), et dans une moindre mesure les personnes originaires d'Amérique du Nord (52,7% de femmes), les personnes originaires de l'UE-12 (52,4% de femmes). Cela s'explique en partie par le développement de nouvelles migrations spécifiquement féminines en provenance d'Asie du Sud-est, d'Amérique latine, d'Europe centrale et orientale[28]. De même quelques groupes se distinguent par une présence encore plus marquée d'hommes tels que les personnes originaires du Maghreb (52,4% d'hommes) et les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (52% d'hommes).

Graphique 4 : Répartition de la population de 18 à 60 ans par sexe selon l'origine

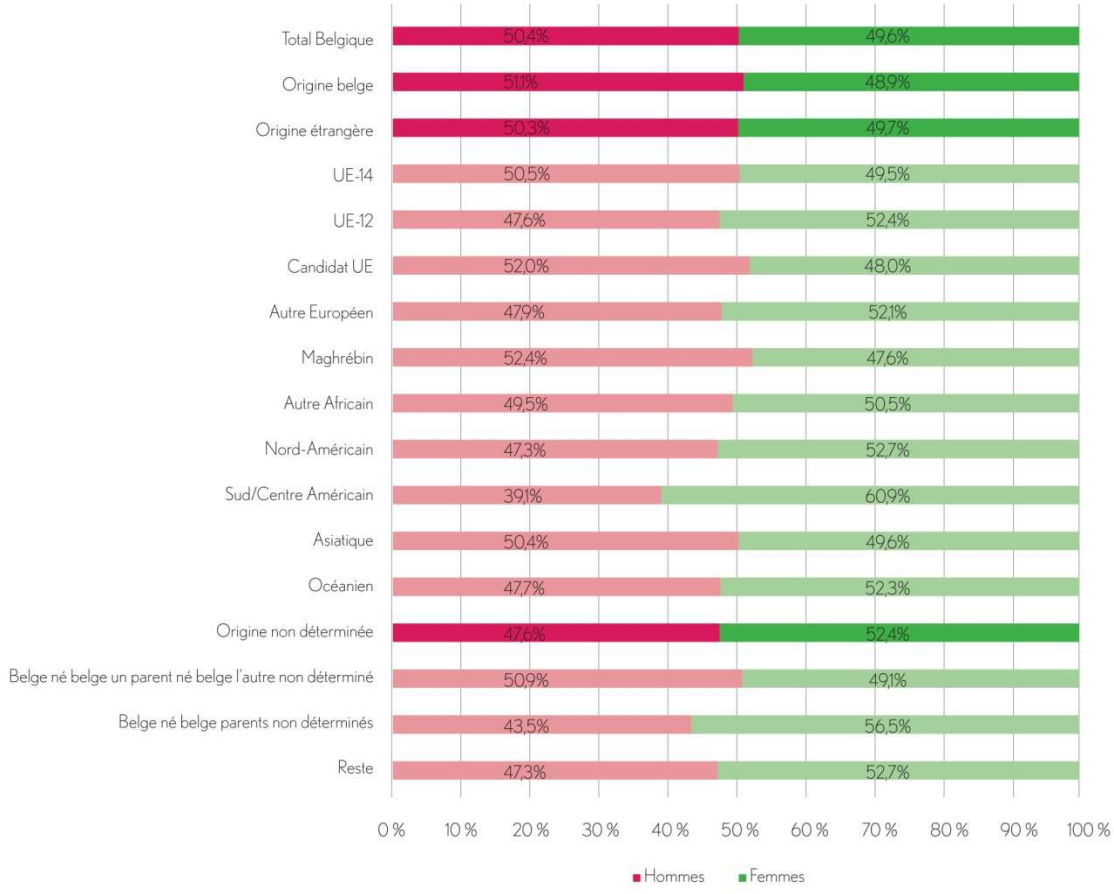

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[28] Voir Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL) et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique - Rapport statistique et démographique 2008.

Démographie par âge (pyramide des âges de la population de 18 à 60 ans)

Les pyramides des âges indiquent que les populations d'origine belge et originaire de l'UE-14 (résultats d'une migration plus ancienne) sont plus âgées que les populations ayant une autre origine du fait notamment de l'ancienneté de l'immigration européenne.

On prendra garde à l'aspect de deux pyramides des âges, celles des personnes belges nées belges d'un parent né belge l'autre étant non déterminé et des personnes belges nées belges de parents non déterminés. Les formes de ces pyramides résultent essentiellement des limites du processus de collecte des données et ne doivent pas être sur-interprétées. En effet, les parents de ces personnes plus âgées étaient probablement déjà décédés ou n'étaient plus présents sur le territoire national à la date de création du Registre national et ils n'ont pas fait l'objet d'un encodage rétrospectif. Ces pyramides marquées par une structure par âge très âgée nous indiquent cependant que l'on peut prévoir une rapide amélioration de la qualité des données, le nombre de personnes pour lesquelles la nationalité des parents est indéterminée étant voué à se réduire très rapidement.

Graphique 5 : Pyramide des âges par origine

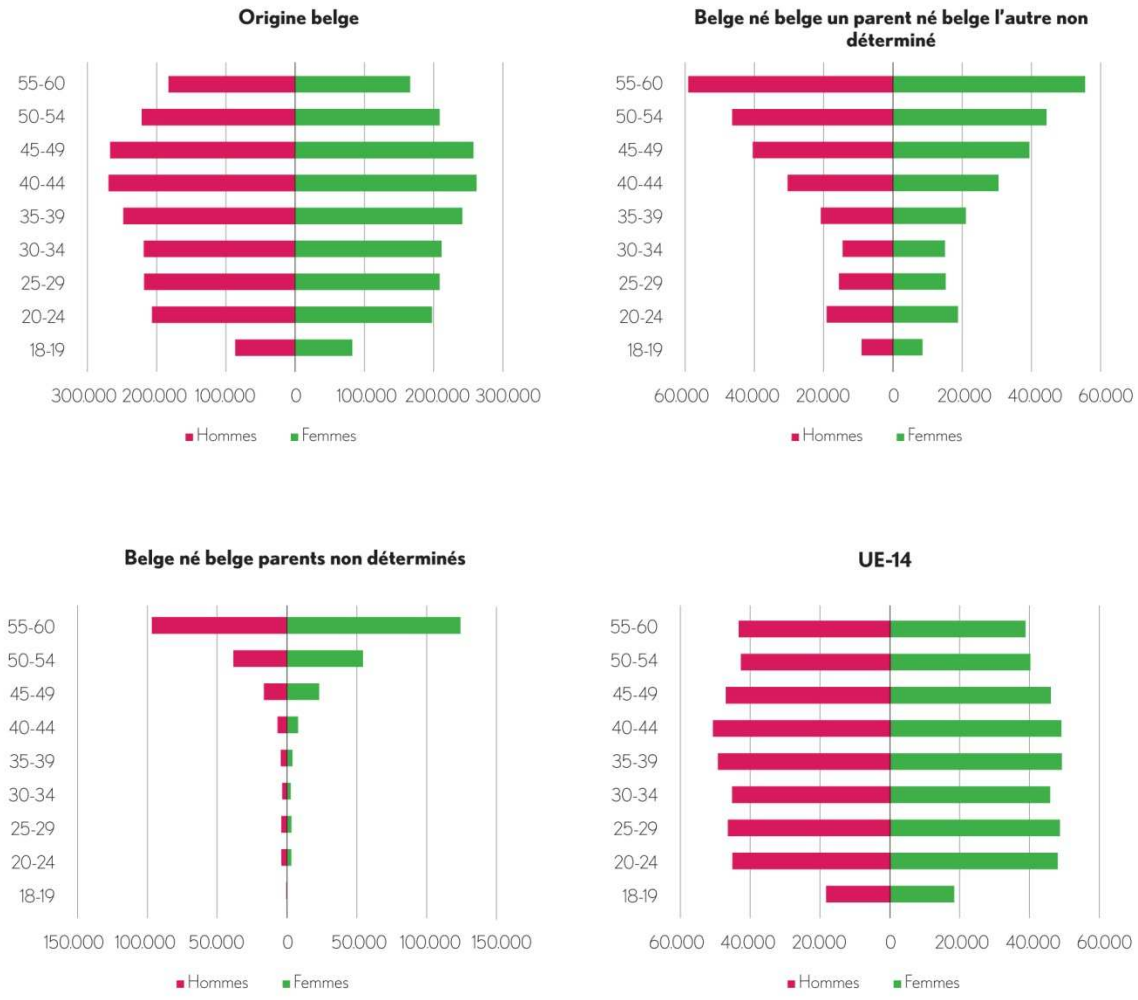

UE-12
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
15.000
10.000
5.000
0
5.000
10.000
15.000
Hommes
Femmes

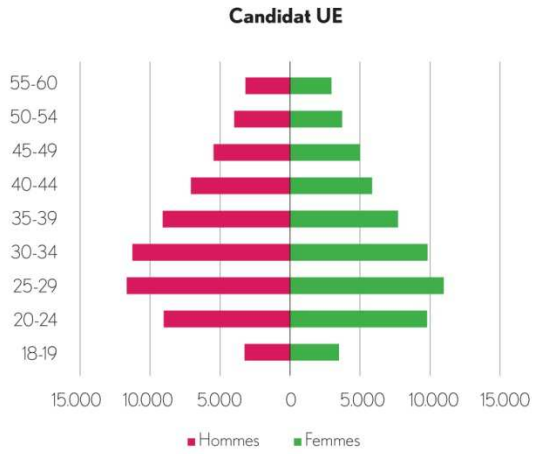
Candidat UE
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
15.000
10.000
5.000
0
5.000
10.000
15.000
Hommes
Femmes

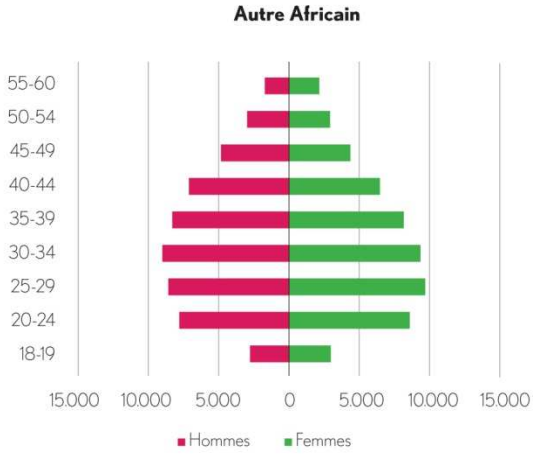
Autre Africain
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
15.000
10.000
5.000
0
5.000
10.000
15.000
Hommes
Femmes

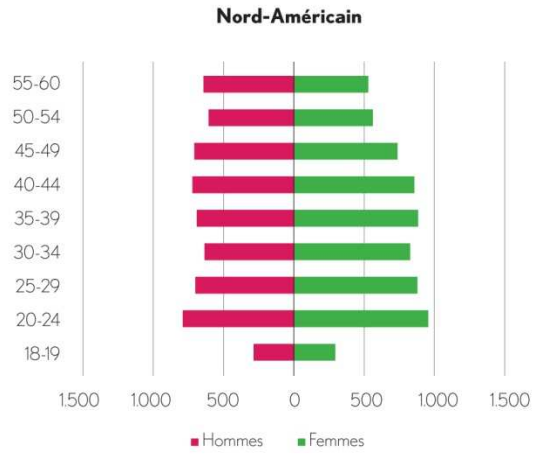
Nord-Américain
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
1.500
1.000
500
0
500
1.000
1.500
Hommes
Femmes

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

C. Selon l'historique migratoire

Pour rappel, la variable « historique migratoire » permet de distinguer immigrants récents et plus anciens, immigrants et membres des « deuxième » ou « troisième générations »[29], personnes demeurées étrangères, ayant obtenu la nationalité belge ou nées belges de parents d'origine étrangère,...

L'analyse ci-dessous ne portera que sur la population pour laquelle il a été possible d'identifier un historique migratoire. En effet, comme mentionné dans l'introduction de ce chapitre, une information complète sur l'origine des personnes n'est pas disponible au Registre national pour toutes les personnes. Et ceci se vérifie particulièrement pour cette variable car pour 16% de la population de 18 à 60 ans il n'a pas été possible d'identifier un historique migratoire. L'explication principale réside dans le fait que lors de la mise en place du Registre national, les communes n'ont pas forcément enregistrées rétrospectivement dans la base de données des historiques complets pour toutes les variables dans le cas des personnes âgées, et à fortiori pour celles qui étaient déjà décédées ou avaient quitté le pays. Dans les données actuellement disponibles, on constate en effet que 53% des personnes pour lesquelles nous n'avons pas pu identifier un historique migratoire ont entre 50 et 60 ans[30].

Répartition générale

La figure suivante permet de voir que 87,4% de la population de 18 à 60 ans pour laquelle il a été possible d'identifier un historique migratoire a la nationalité belge et 12,6% a une nationalité étrangère.

79,5% des personnes de nationalité belge sont des belges de troisième génération, 6,5% de deuxième génération et 14,0% sont belges par obtention de la nationalité. En ce qui concerne les personnes de nationalité étrangère, il est intéressant de constater que 69% d'entre eux ont la nationalité d'un des pays de l'UE.

L'appréhension de la troisième génération permet d'affiner l'analyse selon l'origine des personnes. Cependant, pour 55,1% des individus de 18 à 60 ans de nationalité belge, nés belges de parents nés belges[31], il n'est pas possible de retrouver de l'information exploitable sur la nationalité à la naissance ou le pays de naissance des quatre grands-parents (voir la figure et le graphique suivants). De nouveau, ceci résulte sans doute en grande partie du fait que les grands-parents ou les parents visés par la méthodologie sont nés, parfois décédés ou ont quitté le pays avant la mise en place du Registre national. 66% des personnes pour lesquelles il n'a pas été possible de retrouver les grands-parents ont entre 40 et 60 ans.

[29] Quand on parle de troisième génération, il s'agit en fait de la troisième génération, quatrième génération et suivantes. Dans le texte, on utilisera le terme troisième génération pour nommer l'ensemble de celles-ci.
[30] Pour ces derniers, il faudra donc analyser les données avec une certaine prudence.
[31] Personnes d'origine belge.

Figure 2 : Répartition de la population de 18 à 60 ans selon l'historique migratoire

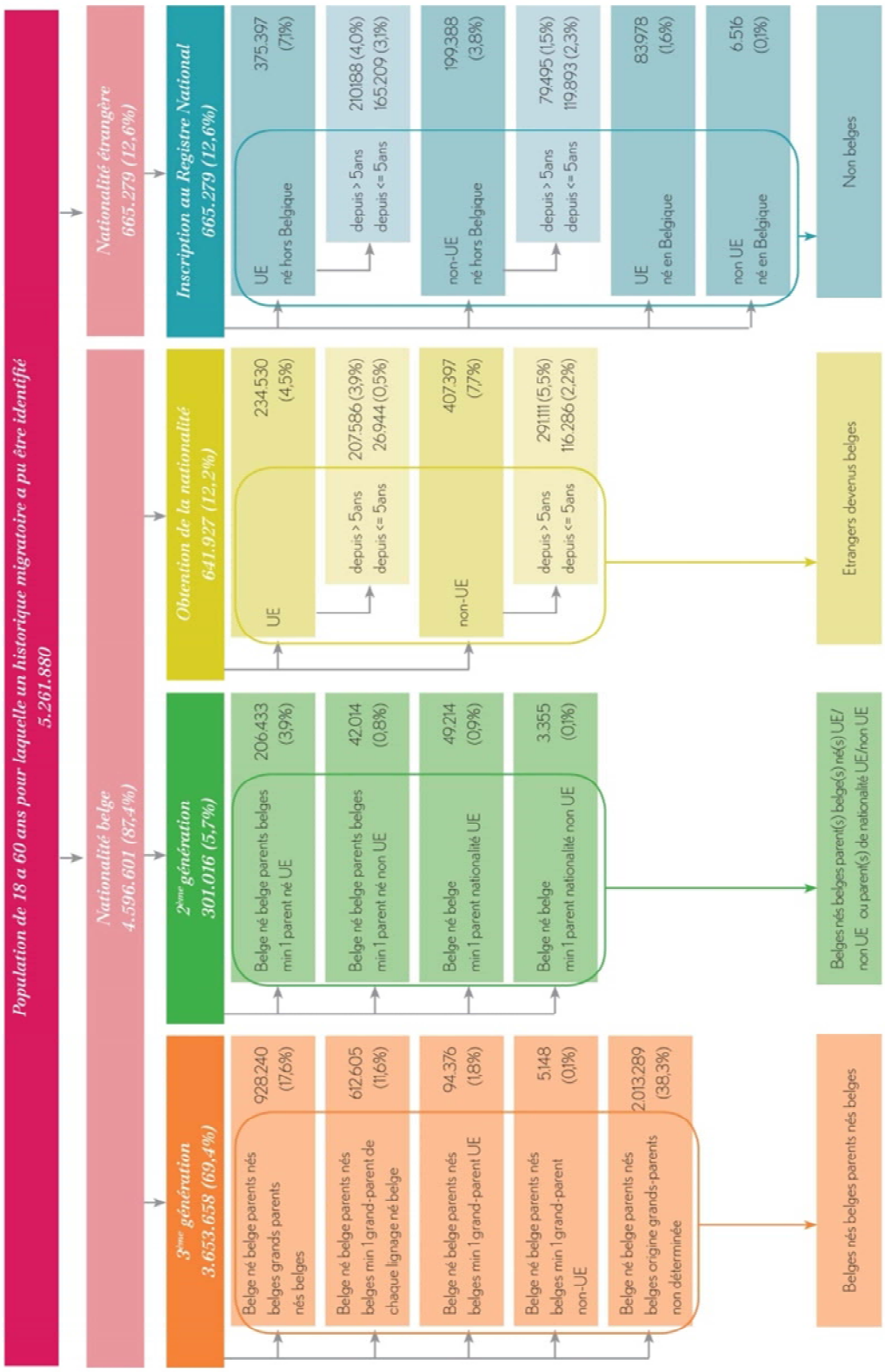

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

25,4% des personnes d'origine belge ont 4 grands-parents nés belges, 16,8% ont au moins un grand-parent belge dans chaque lignage, 2,6% ont au moins un grand-parent né avec la nationalité d'un pays de l'UE ou qui est né dans un pays de l'UE et 0,1% au moins un grand-parent né avec la nationalité d'un pays non-UE ou qui est né dans un pays non-UE.

Ces données permettent de constater qu'à l'heure actuelle il n'est pas encore possible de capter de manière optimale la troisième génération sur base des données du datawarehouse. C'est pour cette raison que dans les chapitres qui suivent, l'analyse portera sur l'ensemble de ce groupe c'est-à-dire sur les personnes d'origine belge. Cependant, une brève analyse de la troisième génération sera faite pour les 18 – 29 ans dans les chapitres 4 (point 4.1) et 5 (point 5.1) car pour seulement 10% d'entre eux il n'est pas possible d'identifier la nationalité à la naissance ou le pays de naissance des grands-parents, ce qui est satisfaisant.

Graphique 6 : La troisième génération (population de 18 à 60 ans)

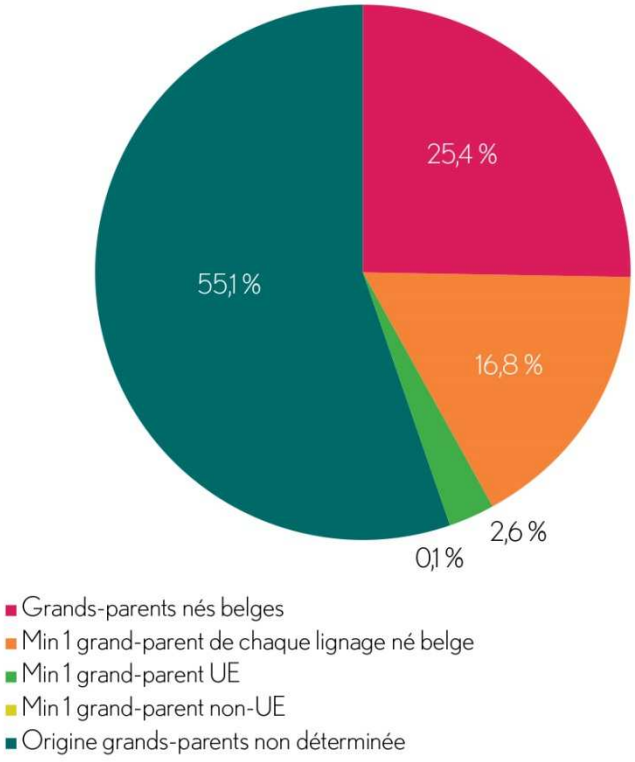

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS.
Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 7 reprend la répartition de la deuxième génération c'est-à-dire des belges, nés belges dont au moins un de leurs parents est né étranger ou est de nationalité étrangère. La majeure partie de ce groupe est originaire d'un pays de l'UE. En effet, 68,6% des personnes de ce groupe ont au moins un de leurs parents qui est né avec la nationalité d'un pays de l'UE et 16,3% ont au moins un de leurs parents qui a la nationalité d'un pays de l'UE. Pour ceux originaires d'un pays non-UE, 14,0% ont au moins un de leurs parents qui est né avec la nationalité d'un pays non-UE, et seulement 1,1% ont au moins un de leurs parents qui a la nationalité d'un pays non-UE. Le croisement des données avec la variable origine permet de mettre en évidence que ceux ayant un historique migratoire UE sont principalement d'origine UE-14. Et ceux qui ont un historique migratoire non-UE sont principalement d'origine maghrébine et originaires d'un autre pays européen.

Graphique 7 : Répartition de la deuxième génération de 18 à 60 ans

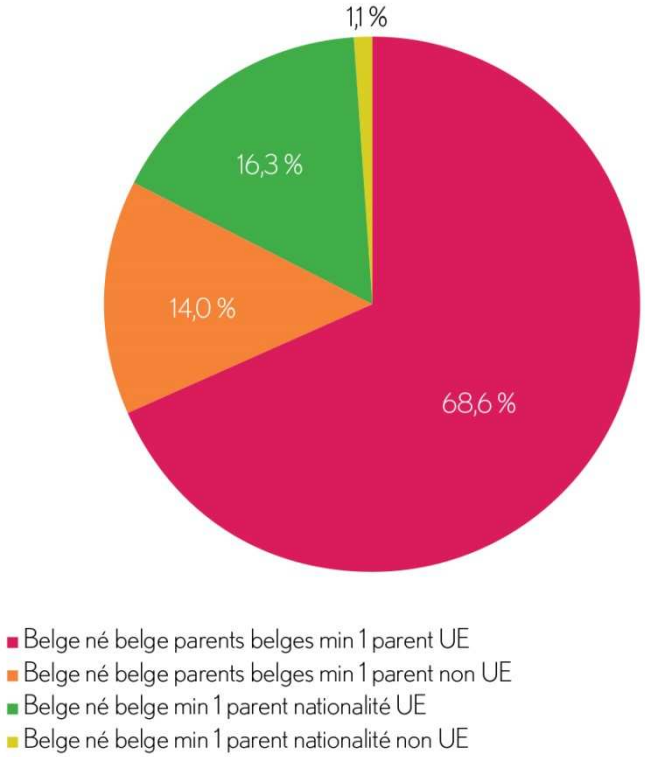

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS.
Calculs et traitement : SPF ETCS

Pour les personnes ayant obtenu la nationalité belge, le graphique suivant permet de constater d'une part que la majorité de celles-ci sont belges depuis plus de 5 ans (77,6%) : 45,3% d'entre elles sont nées avec la nationalité d'un pays non-UE et 32,3% d'entre elles sont nées avec la nationalité d'un pays de l'UE. D'autre part, 22,3% des personnes ayant obtenu la nationalité belge, l'ont obtenue depuis moins de 5 ans. Parmi celles-ci, 18,1% sont nées avec la nationalité d'un pays non-UE et 4,2% sont nées avec la nationalité d'un pays de l'UE. Un autre constat observable sur ce graphique est que la majorité des belges ayant obtenu la nationalité sont nés avec la nationalité d'un pays non-UE (63,4% contre 36,5% qui sont nés avec la nationalité d'un pays de l'UE). Le croisement des données avec la variable origine permet de mettre en évidence que pour ceux qui avaient la nationalité d'un pays de l'UE, la majorité provenait d'un pays de l'UE-14. Il est intéressant de noter que pour les personnes qui avaient la nationalité d'un pays de l'UE-12, la part de ceux ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans est plus importante (20%) que celle de ceux ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans (moins de 10%). Ceci s'observe en particulier pour les femmes puisque la part des femmes qui avaient la nationalité d'un pays de l'UE-12 et qui ont obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans s'élève à 27%. Par ailleurs, en ce qui concerne ceux qui avaient la nationalité d'un pays non-UE, la majorité provenait d'un pays du Maghreb (45%) et d'un pays candidat à l'UE (25%).

Graphique 8 : Répartition des belges ayant obtenu la nationalité de 18 à 60 ans

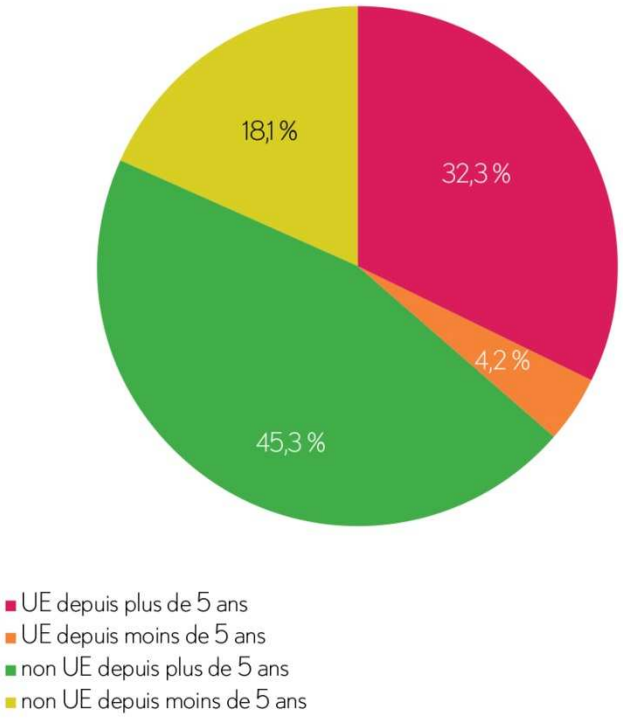

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS.
Calculs et traitement : SPF ETCS

Les personnes de nationalité étrangère se répartissent de la manière suivante : 69,0% ont la nationalité d'un pays de l'UE (31,6% sont inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans, 24,8% sont inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans et 12,6% sont nées en Belgique) et 30,9% ont la nationalité d'un pays non-UE (18,0% sont inscrites au registre de la population depuis moins de 5 ans, 11,9% sont inscrites au registre de la population depuis plus de 5 ans et seulement 1% sont nées en Belgique). Le croisement des données avec la variable origine permet d'observer la même tendance que pour l'obtention de la nationalité c'est-à-dire que pour ceux qui ont la nationalité d'un pays de l'UE, la majorité provenait d'un pays de l'UE-14 et la part de ceux ayant la nationalité d'un pays de l'UE-12 inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans était nettement moins importante (moins de 5%) que la part de ceux inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans (30%). Quant à ceux qui ont la nationalité d'un pays non-UE, la majorité de ceux inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans ont la nationalité d'un pays du Maghreb ou d'un autre pays européen tandis que ceux inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans ont en majorité la nationalité, à nouveau, d'un pays du Maghreb, d'un autre pays africain et d'un pays d'Asie.

Graphique 9 : Répartition des personnes ayant une nationalité étrangère de 18 à 60 ans

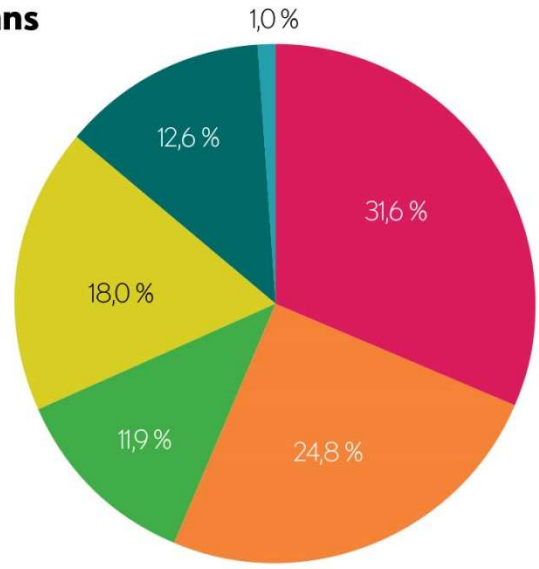

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS.
Calculs et traitement : SPF ETCS

Démographie par région

Le graphique suivant montre que la répartition de la population de 18 à 60 ans selon l'historique migratoire est très différente à Bruxelles comparé aux deux autres régions. Alors qu'en Flandre et en Wallonie, une grande partie de la population est d'origine belge (80,2% en Flandre – 64,6% en Wallonie), à Bruxelles les personnes d'origine belge ne constituent que 27,1% de la population. Les parts des personnes ayant une nationalité étrangère ainsi que des belges ayant obtenu la nationalité à Bruxelles sont bien plus importantes que dans les deux autres régions. Ainsi, 37,7% de la population bruxelloise de 18 à 60 ans est de nationalité étrangère contre 12,1% en Wallonie et 8,2% en Flandre. De même, 29,4% de la population à Bruxelles a obtenu la nationalité belge contre 14,1% en Wallonie et 7,8% en Flandre.

Graphique 10 : Répartition de la population de 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire

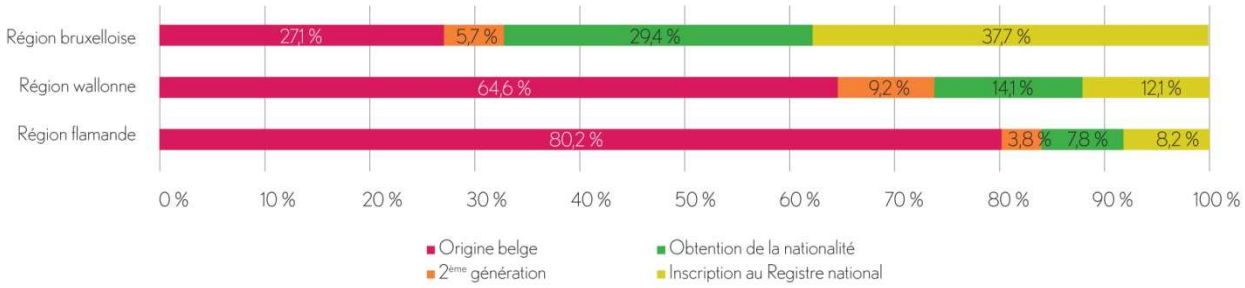

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La répartition des personnes d'origine belge et de la deuxième génération entre les trois régions s'explique en grande partie par l'histoire de la migration en Belgique (voir section précédente relative à l'analyse par origine). La part nettement plus importante d'étrangers inscrits au Registre national à Bruxelles peut sans doute s'expliquer en partie par la présence d'institutions internationales[32] et à vocation d'accueil des demandeurs d'asile et de réfugiés.

Si la répartition des personnes entre les 5 catégories définies pour capter la troisième génération est relativement similaire entre les trois régions, nous pouvons néanmoins pointer deux différences non négligeables. D'abord, la part de ceux ayant quatre grands-parents belges est plus élevée en Flandre : 26,5% contre 23,4% en Wallonie et 21,6% à Bruxelles. Ensuite, la part de ceux dont au moins un des grands-parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE ou est né dans un pays de l'UE est plus faible en Flandre : 1,7% contre 4,6% à Bruxelles et 4,2% en Wallonie.

[32] Tant celles qui ont leur siège à Bruxelles tels que les institutions européennes, l'OTAN, Eurocontrol,… que celles qui ont une antenne tels que le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'UNESCO, l'UNHCR, l'OMS, l'OIT,…

Graphique 11 : La troisième génération (population de 18 à 60 ans)

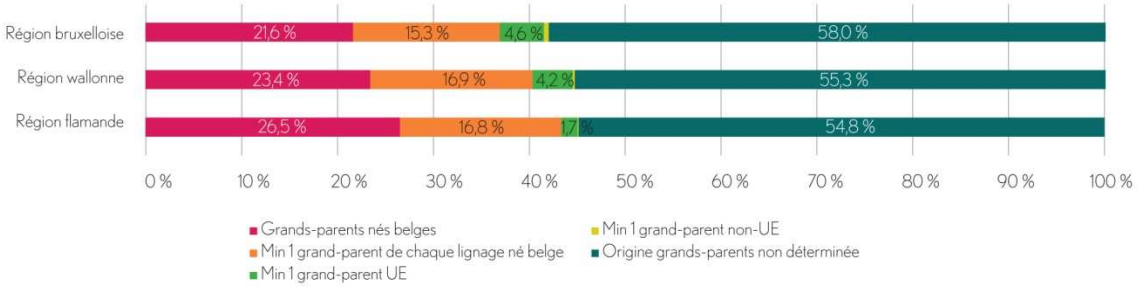

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Concernant la deuxième génération, Bruxelles se distingue à nouveau des deux autres régions. Si la part des belges nés belges de parents belges et dont au moins un d'entre eux est né avec la nationalité d'un pays de l'UE constitue la plus grande part des belges de deuxième génération dans les trois régions, celle-ci est néanmoins nettement moins importante à Bruxelles que dans les deux autres régions (51,4% contre 68,9% en Wallonie et 73,1% en Flandre). En revanche, la part des belges nés belges de parents belges et dont au moins un d'entre eux est né avec la nationalité d'un pays non-UE est plus importante à Bruxelles et ils y constituent d'ailleurs la deuxième plus grande part des belges de deuxième génération (28,4% contre 12,9% en Flandre et 11,6% en Wallonie). In fine, dans les trois régions, la part des belges de deuxième génération ayant un historique migratoire UE est supérieure à celle ayant un historique migratoire non-UE.

Graphique 12 : Répartition de la deuxième génération de 18 à 60 ans

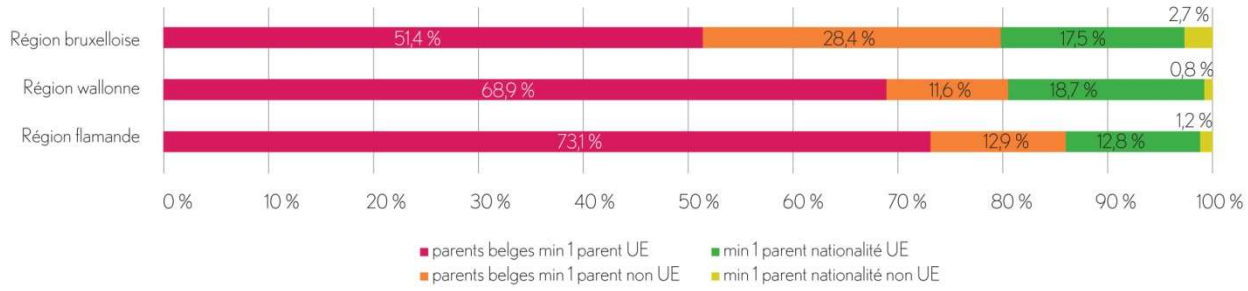

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant montre de grandes différences régionales quant à la répartition des Belges ayant obtenu la nationalité. En Flandre et à Bruxelles, on constate une plus grande part de Belges ayant obtenu la nationalité nés avec une nationalité non-UE (70,3% en Flandre et 87,3% à Bruxelles contre 39,9% en Wallonie). Dans les trois régions, la part des personnes ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans est nettement supérieure à celle des personnes ayant obtenu la nationalité depuis moins de 5 ans (83,5% en Région wallonne, 75,7% en Région flamande et 72,3% à Bruxelles). En croisant les données avec la variable origine, les mêmes constats peuvent être faits que dans l'analyse générale (voir point 2.1). Cependant, en Wallonie, la part de ceux qui avaient la nationalité d'un pays de l'UE-12 et qui ont obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans reste faible (proche de la part de ceux ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans c'est-à-dire moins de 10%), alors que leur part dans les deux autres régions est nettement plus importante que celle de ceux ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans (30,7% en Flandre et 40,3% à Bruxelles). Dans les trois régions, on constate que parmi ceux qui avaient la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité belge, la majorité est

originaire d'un pays du Maghreb. Cependant, en Flandre, contrairement aux deux autres régions, la part de ceux originaires d'un pays candidat à l'UE est relativement proche de celle de ceux originaires d'un pays du Maghreb.

Graphique 13 : Répartition des belges ayant obtenu la nationalité belge de 18 à 60 ans

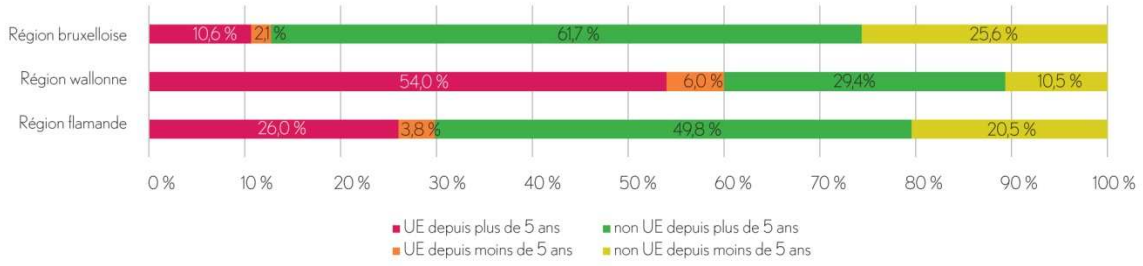

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La part des personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE constitue la proportion la plus importante des personnes étrangères dans les trois régions : 78,4% en Wallonie, 65% à Bruxelles et 64,9% en Flandre. En Flandre et à Bruxelles, la part des étrangers inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans est plus importante (47,7% en Flandre, 51% à Bruxelles contre 28,5% en Wallonie). En revanche, en Wallonie, c'est la part des étrangers inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national qui est la plus importante (46,0% contre 44% en Flandre et 40,7% à Bruxelles). Il est également intéressant de constater que la part des personnes de nationalité UE nées en Belgique est particulièrement élevée en Wallonie (en majorité des personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE-14) puisqu'elle s'élève à 24,7% contre 7,5% en Flandre et 7% à Bruxelles.

En croisant les données des personnes de nationalité étrangère avec la variable origine, les mêmes constats peuvent être faits que dans l'analyse générale (voir point 2.1). Cependant, de nouveau en Wallonie, la part de ceux qui ont la nationalité d'un pays de l'UE-12 inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans est nettement moins élevée que dans les deux autres régions. Quant à ceux qui ont la nationalité d'un pays non-UE, la majorité de ceux inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans ont en Flandre la nationalité d'un autre pays européen et d'un pays d'Asie, en Wallonie la nationalité d'un pays du Maghreb et d'un pays candidat à l'UE et, à Bruxelles la nationalité d'un pays du Maghreb et d'un autre pays africains. Tandis que ceux inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans ont en Flandre en majorité la nationalité d'un pays d'Asie et d'un autre pays africains, en Wallonie la nationalité d'un pays du Maghreb et d'un autre pays africains et à Bruxelles on retrouve les mêmes groupes que ceux inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans c'est-à-dire ceux ayant la nationalité d'un pays du Maghreb et d'un autre pays africains.

Graphique 14 : Répartition des étrangers de 18 à 60 ans

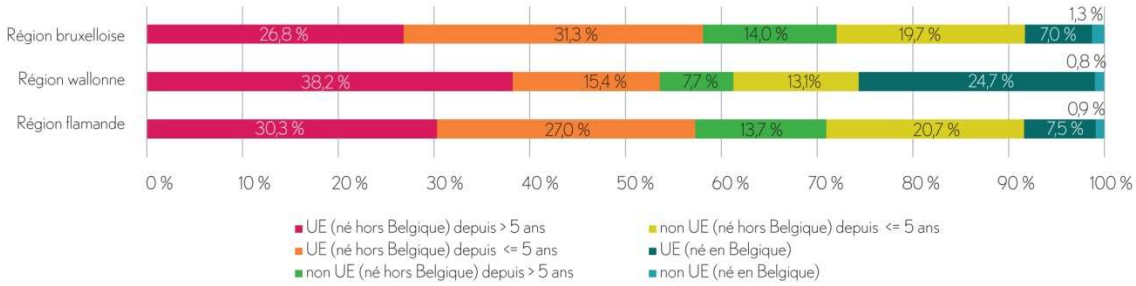

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La population des trois régions se distribue donc selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Population de 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire

	Région bruxelloise	*Région wallonne*	*Région flamande*
Origine belge (belge né belge parents nés belges)	155.637 (27,1%)	1.092.490 (64,6%)	2.405.531 (80,2%)
Grands-parents nés belges	5,9%	15,2%	21,3%
Min 1 grand-parent de chaque lignage né belge	4,2%	10,9%	13,5%
Min 1 grand-parent UE	1,2%	2,7%	1,4%
Min 1 grand-parent non-UE	0,1%	0,1%	0,1%
Origine grands-parents non déterminée	15,7%	35,7%	44,0%
2ème génération	32.861 (5,7%)	155.012 (9,2%)	113.143 (3,8%)
Belge né belge parents belges min 1 parent UE	2,9%	6,3%	2,8%
Belge né belge parents belges min 1 parent non UE	1,6%	1,1%	0,5%
Belge né belge min 1 parent nationalité UE	1,0%	1,7%	0,5%
Belge né belge min 1 parent nationalité non UE	0,2%	0,1%	0,0%
Obtention de la nationalité	168.841 (29,4%)	238.673 (14,1%)	234.413 (7,8%)
UE depuis plus de 5 ans	3,1%	7,6%	2,0%
UE depuis moins de 5 ans	0,6%	0,9%	0,3%
non UE depuis plus de 5 ans	18,2%	4,2%	3,9%
non UE depuis moins de 5 ans	7,5%	1,5%	1,6%
Inscription au Registre national	216.499 (37,7%)	204.180 (12,1%)	244.600 (8,2%)
UE (né hors Belgique) depuis plus de 5 ans	10,1%	4,6%	2,5%
UE (né hors Belgique) depuis moins de 5 ans	11,8%	1,9%	2,2%
non UE (né hors Belgique) depuis plus de 5 ans	5,3%	0,9%	1,1%
non UE (né hors Belgique) depuis moins de 5 ans	7,4%	1,6%	1,7%
UE (né en Belgique)	2,6%	3,0%	0,6%
non UE (né en Belgique)	0,5%	0,1%	0,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Démographie par sexe

De manière générale, la plupart des groupes définis par la variable historique migratoire ont une répartition entre les hommes et les femmes relativement proche de celle observée pour la Belgique dans son ensemble (50,4% d'hommes et 49,6% de femmes). Néanmoins, on constate que quelques groupes se distinguent par une part plus importante de femmes : les personnes belges nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans (54,1% de femmes) et les personnes belges nées belges dont un des parents a la nationalité d'un pays non-UE (52,4% de femmes). De même, quelques groupes se distinguent par une présence encore plus marquée d'hommes : les personnes de nationalité UE et non-UE nées en Belgique (respectivement 56,2% et 78,5% d'hommes) et les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans (56,8% d'hommes).

Graphique 15 : Répartition de la population de 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Démographie par âge (pyramide des âges de la population de 18 à 60 ans)

Les pyramides des âges ci-dessous indiquent que les populations ayant un historique migratoire non-UE sont en moyenne plus jeunes que celles ayant un historique migratoire UE. Cela s'explique à nouveau en partie par l'ancienneté respective des migrations de chacun de ces groupes vers la Belgique.

Une fois encore, on prendra garde à l'aspect de certaines pyramides des âges (notamment celles des personnes dont les grands-parents sont d'origine indéterminée), qui résultent essentiellement des limites du processus de collecte des données et ne doivent pas être sur-interprétées. En effet, les grands-parents de ces personnes plus âgées étaient probablement déjà décédés ou n'étaient plus présents sur le territoire national à la date de création du Registre national et ils n'ont pas fait l'objet d'un encodage rétrospectif. Ces pyramides marquées par une structure par âge très âgée nous indiquent cependant que l'on peut prévoir une rapide amélioration de la qualité des données, le nombre de personnes pour lesquelles la nationalité des parents est indéterminée étant voué à se réduire très rapidement.

De même, l'aspect atypique des pyramides des âges des personnes belges dont les parents sont des ressortissants étrangers (UE ou non-UE) s'expliquent par l'influence des changements du Code la nationalité belge.

Graphique 16 : Pyramide des âges par origine migratoire

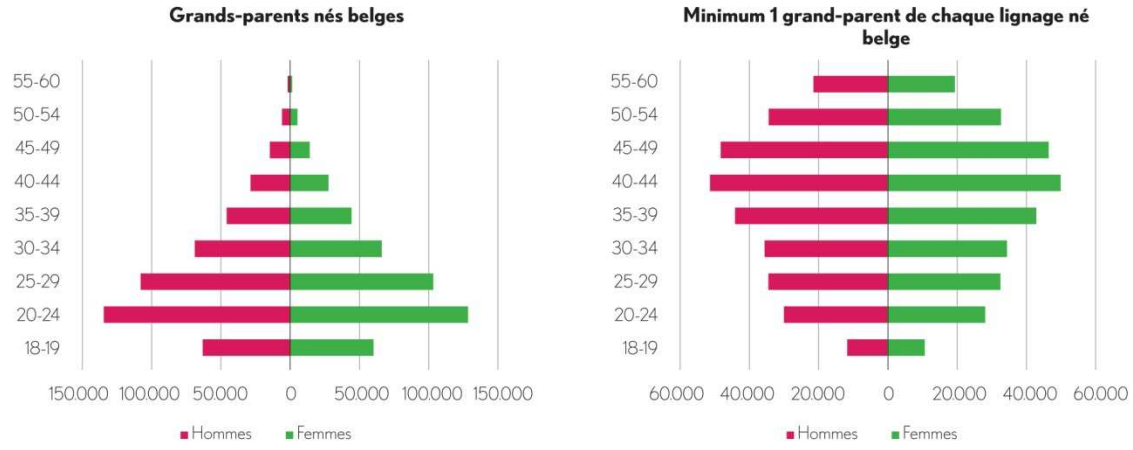

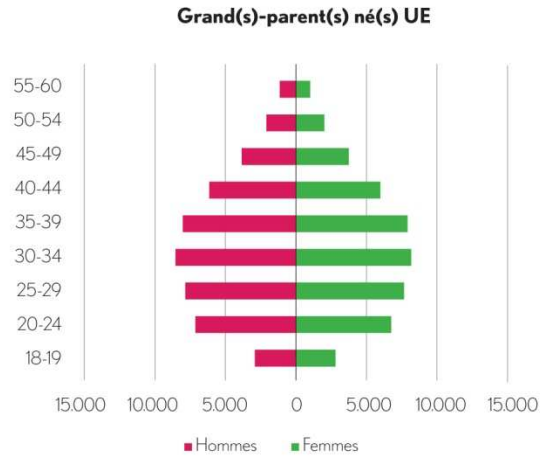
Grand(s)-parent(s) né(s) UE
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
15.000 10.000 5.000 0 5.000 10.000 15.000
Hommes
Femmes

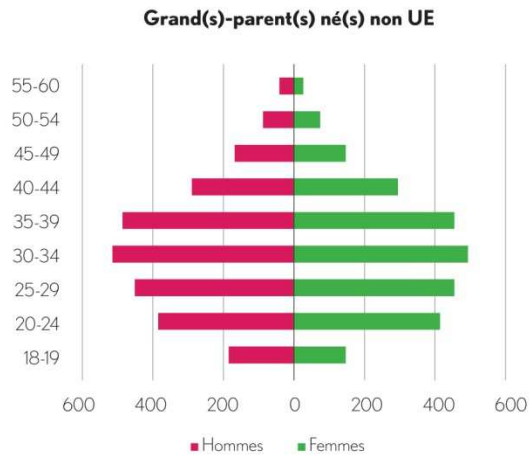
Grand(s)-parent(s) né(s) non UE
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
600 400 200 0 200 400 600
Hommes
Femmes

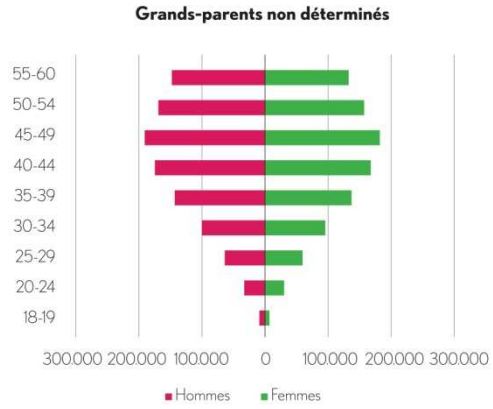
Grands-parents non déterminés
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
300.000 200.000 100.000 0 100.000 200.000 300.000
Hommes
Femmes

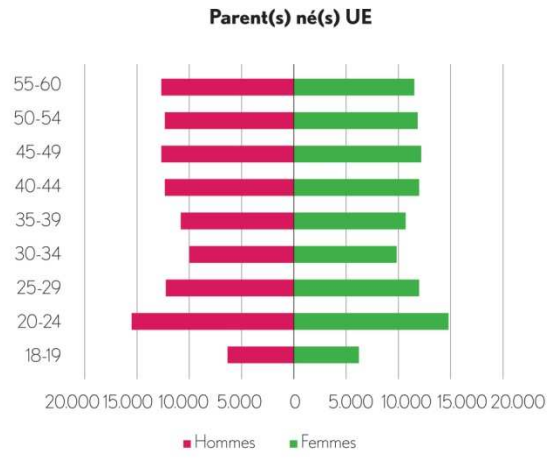
Parent(s) né(s) UE
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
20.000 15.000 10.000 5.000 0 5.000 10.000 15.000 20.000
Hommes
Femmes

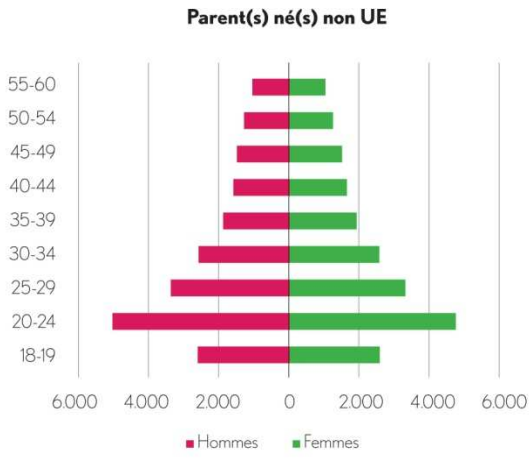
Parent(s) né(s) non UE
55-60
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
18-19
6.000 4.000 2.000 0 2.000 4.000 6.000
Hommes
Femmes

Nationalité parent(s) UE

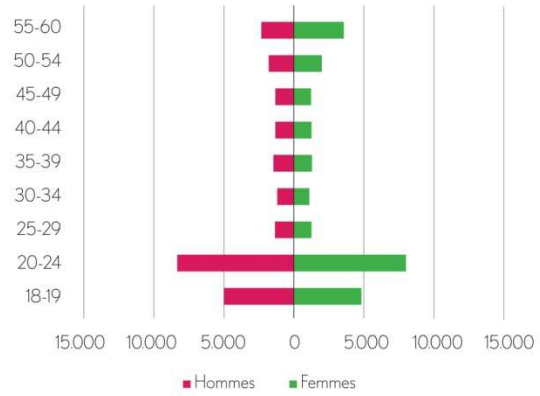

Nationalité parent(s) non UE

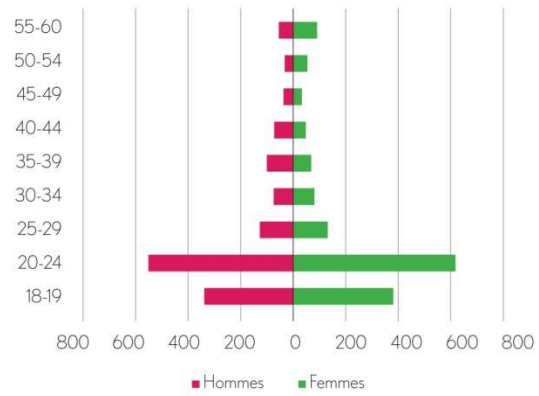

Obtention nationalité > 5 ans UE

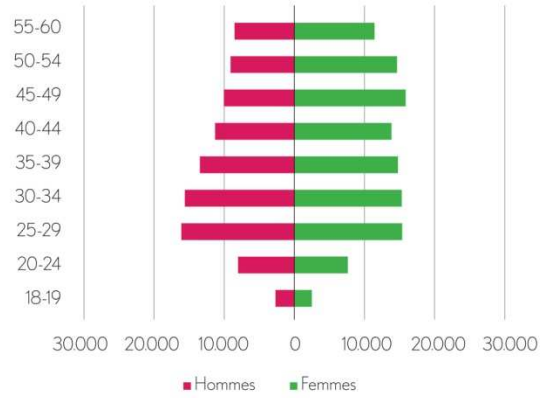

Obtention nationalité <= 5 ans UE

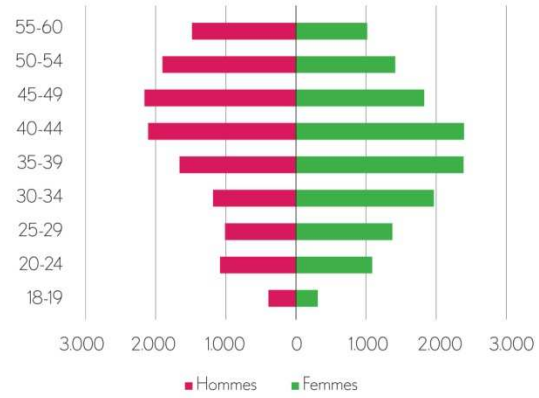

Obtention nationalité > 5 ans non UE

Obtention nationalité <= 5 ans non UE

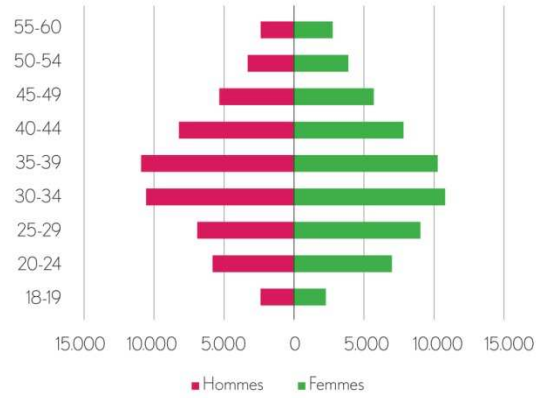

Né en Belgique UE

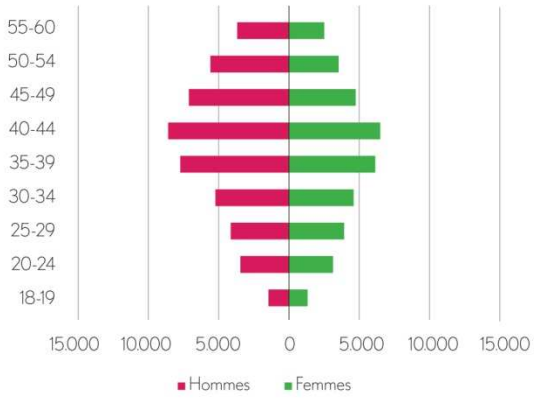

Né en Belgique non UE

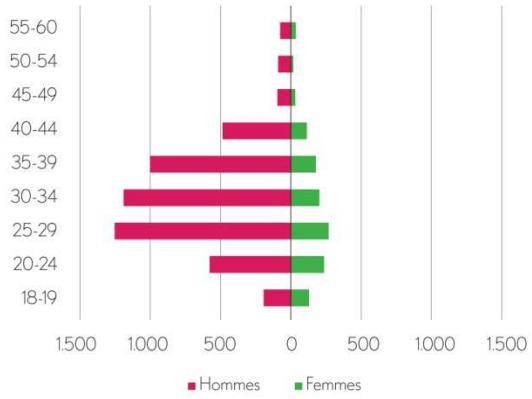

Inscription au RN > 5 ans UE

Inscription au RN <= 5 ans UE

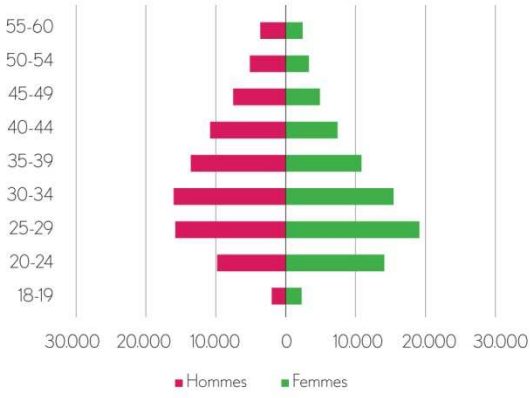

Inscription au RN > 5 ans non UE

Inscription au RN <= 5 ans non UE

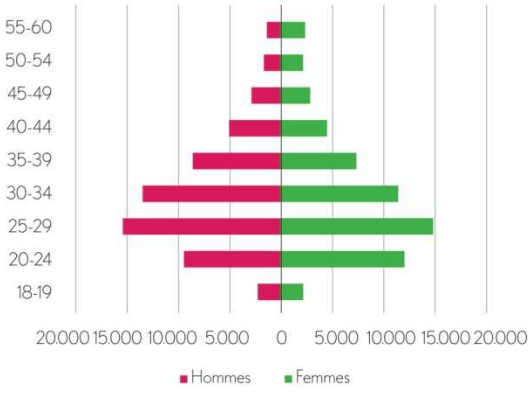

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

3. POSITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LES ACTIFS ET LES INACTIFS

Éléments clés du Chapitre 3 : activité et inactivité

L'origine

- Le taux d'activité en Belgique des personnes de 18 à 60 ans s'élève à 72%. Le taux d'activité des personnes d'origine « belge » est supérieur au taux d'activité observé pour les personnes d'origine étrangère. Il en découle donc que la part d'inactifs pour les personnes d'origine étrangère est supérieure à celle des personnes d'origine belge. Les taux d'activité sont particulièrement faibles pour les personnes d'origine asiatique, les personnes originaires d'autres pays africains, et les personnes originaires d'autres pays européens qui ont tous des taux inférieurs à 50%.

L'historique migratoire

- Le taux d'activité des personnes d'origine « belge » c'est-à-dire des «Belges nés belges de parents nés belges » est supérieur au taux d'activité observé pour ceux ayant un autre historique migratoire. Le taux d'activité est particulièrement faible pour les personnes de nationalité non-UE et UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans ainsi que pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans, avec des taux d'activité inférieurs à 40%. Dans chacune des catégories d'historique migratoire, les personnes ayant un historique migratoire UE ont des taux d'activité supérieurs à ceux ayant un historique migratoire non-UE et le taux d'activité des personnes ayant obtenu la nationalité belge est plus élevé que celui des personnes belges, nées belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère.

A. Actifs versus inactifs : définitions

A des fins de comparaisons internationales, le BIT a adopté en 1982 une résolution contenant les définitions relatives à l'analyse du marché du travail. Les enquêtes nationales sur la population active se basent sur ces définitions[33]. Ainsi, la population active dite « au sens du BIT » regroupe :

- La population active occupée (c'est-à-dire en emploi) et les chômeurs.
- Les personnes ayant un emploi sont toutes celles âgées de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou celles qui ne travaillaient pas mais occupaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les aidants familiaux sont également inclus.
- Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 ans et plus qui étaient : (1) sans travail pendant la semaine de référence (2) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence et (3) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.
- La population inactive reprend l'ensemble des personnes qui n'étaient ni en emploi, ni au chômage pendant la semaine de référence. Les hommes/femmes au foyer, les étudiants, les travailleurs bénévoles, les pensionnés, etc. sont repris dans cette population pour autant qu'ils n'exercent pas la moindre activité rémunérée[34].

Pour rappel, les données de ce rapport se basent sur le datawarehouse « marché du travail et protection sociale » de la BCSS et sont donc des données dites « administratives ». Si cela ne change en rien la plupart des définitions reprises ci-dessus, par contre, cela a un impact sur la définition du chômage. En effet, le chômage dit administratif est calculé sur base de l'inscription en tant que « demandeur d'emploi inoccupé » (DEI) auprès d'un service de placement : VDAB (en Flandre), FOREM (en Wallonie), ACTIRIS (à Bruxelles) ou ADG (en Communauté germanophone). Le taux de chômage administratif sera donc en principe toujours supérieur au taux de chômage au sens du BIT calculé sur base d'enquête.

Dans le datawarehouse « marché du travail et protection sociale »[35] :

- le statut « actifs » recouvre les personnes occupées et les demandeurs d'emploi (ou chômeurs).
    - Les personnes occupées sont les personnes ayant un travail salarié (tant dans le secteur privé que dans le secteur public), celles occupées en tant qu'indépendant, celles occupées en tant qu'aidant auprès d'un employeur ayant le statut d'indépendant et celles occupées en tant que salarié et comme travailleur indépendant/aidant.
    - Les demandeurs d'emploi recouvrent les demandeurs d'emploi sans emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire, avec allocation de chômage, les

[33] Enquêtes sur les forces de travail.
[34] Définitions reprises du site de la DGSIE.
[35] Voir la **documentation relative au datawarehouse** sur le site de la BCSS pour plus de détails sur les définitions des différents statuts.

demandeurs d'emploi après études, avec allocation d'attente ou allocation de transition et les demandeurs d'emploi avec allocation d'accompagnement.

- Le statut « inactifs » recouvre les personnes qualifiées « inactifs » et « autres » par la nomenclature de la position socio-économique de la BCSS.
    - Les « inactifs » recouvrent les personnes en interruption de carrière complète ou en crédit-temps complet, les personnes sans emploi bénéficiant d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi, les personnes relevant du revenu d'intégration, les bénéficiaires d'une pension sans emploi, les prépensionnés à temps plein, les enfants bénéficiaires d'allocations familiales, les personnes en incapacité de travail.
    - La catégorie « autres » regroupe toutes les personnes qui ne sont pas dans une des positions socio-économiques décrites plus haut (donc qui ne sont pas salariées, indépendantes, demandeurs d'emploi, dispensées d'inscription comme demandeur d'emploi, en interruption de carrière/crédit-temps, ne reçoivent pas de revenu d'intégration, en prépension à temps plein, en incapacité de travail).

    - Font notamment partie de ce groupe « autres » :

        - les travailleurs frontaliers sortants
        - les personnes qui travaillent en Belgique pour une organisation/entreprise qui n'est pas redevable de cotisations à la sécurité sociale belge
        - les marins de la marine marchande belge (qui sont déclarés à la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins)
        - les personnes déclarées à l'Office de sécurité sociale d'outre-mer (c'est-à-dire les personnes qui exercent leur activité professionnelle dans un pays qui ne fait pas partie de l'Espace économique européen et qui ont recours à l'assurance sociale non obligatoire)
        - les fonctionnaires et diplomates internationaux
        - les coopérants
        - les femmes/hommes au foyer
        - le personnel domestique qui n'est pas déclaré à l'ONSS
        - les enfants bénéficiaires qui ne sont pas enregistrés dans le cadastre de l'ONAFTS ou qui ne sont pas connus auprès de l'INASTI
        - les chômeurs suspendus
        - les personnes âgées dont le partenaire bénéficie de la pension de ménage
        - les rentiers ou les personnes qui vivent uniquement d'autres revenus que ceux connus dans le datawarehouse (par exemple des revenus locatifs, des revenus boursiers, …)
        - les personnes qui sont connues auprès des institutions de sécurité sociale concernées au cours du trimestre, mais non au dernier jour du trimestre
        - les personnes qui sont uniquement connues dans le datawarehouse à travers le Registre national ou le mini-RN, mais non par le biais d'une des institutions de sécurité sociale concernées
        - …

Il est ici important de souligner que selon les estimations de la population active en Belgique calculées par le SPF Emploi, environ 17% des personnes reprises dans la catégorie « autre » des inactifs sont des personnes qui travaillent mais qui n'ont aucun lien avec la sécurité sociale belge et ne sont donc pas répertoriées dans la catégorie « emploi » des données du datawarehouse de la BCSS (par exemple, les fonctionnaires européens, le personnel de l'OTAN, le personnel du Shape,…).

La figure ci-dessous reprend la population de 18 à 60 ans selon les différentes catégories définies ci-dessus.

Figure 3 : Répartition de la population de 18 à 60 ans selon la position socio-économique

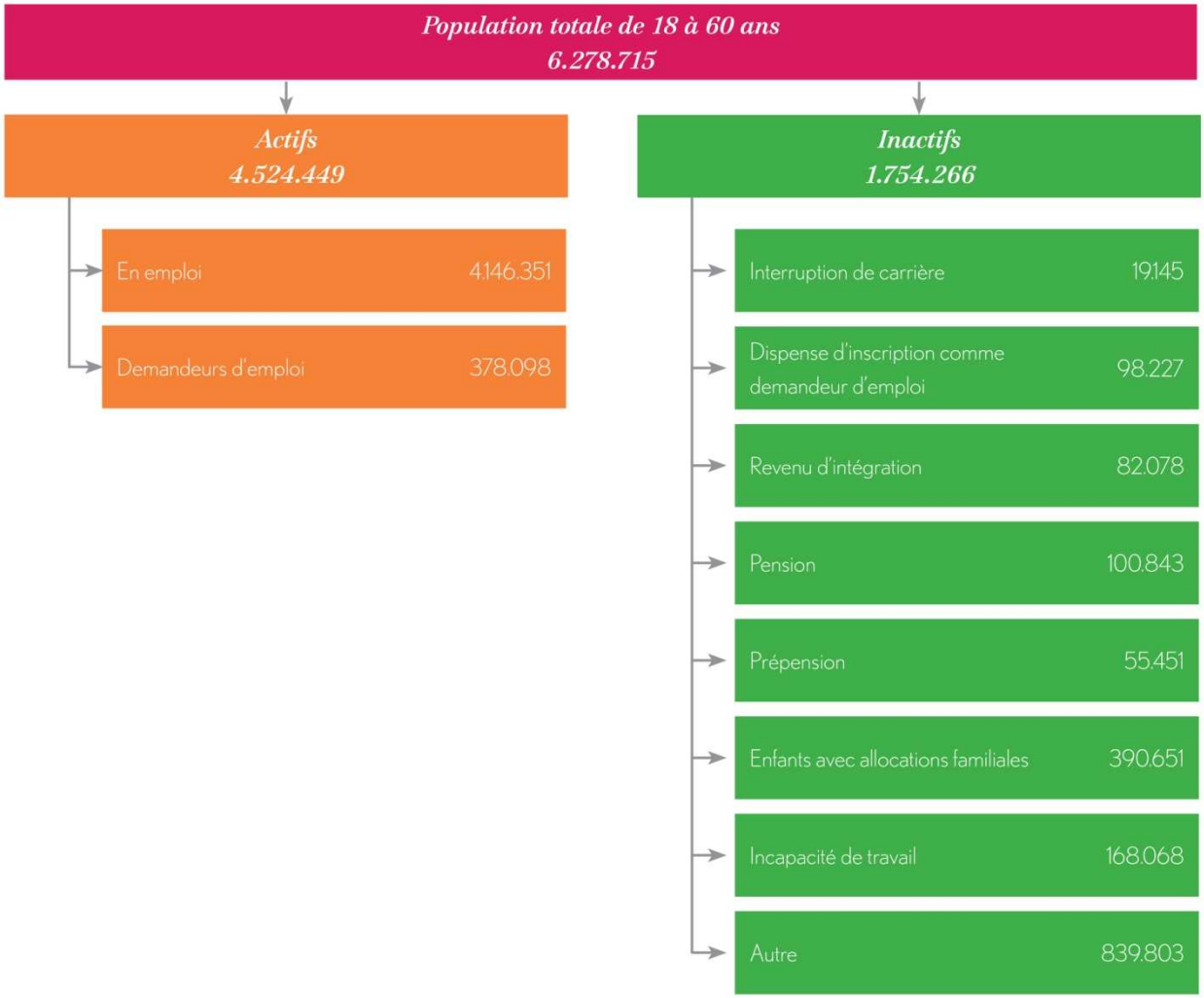

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'origine[36]

Le graphique ci-dessous montre qu'en moyenne pour toutes les origines autres que « belge » la part d'actifs est inférieure à la moyenne observée pour la Belgique – et inférieure à celle observée pour les personnes d'origine belge. Il en découle donc que la part d'inactifs pour les personnes d'origine étrangère est supérieure à celle des personnes d'origine belge.

Graphique 17 : Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans selon l'origine

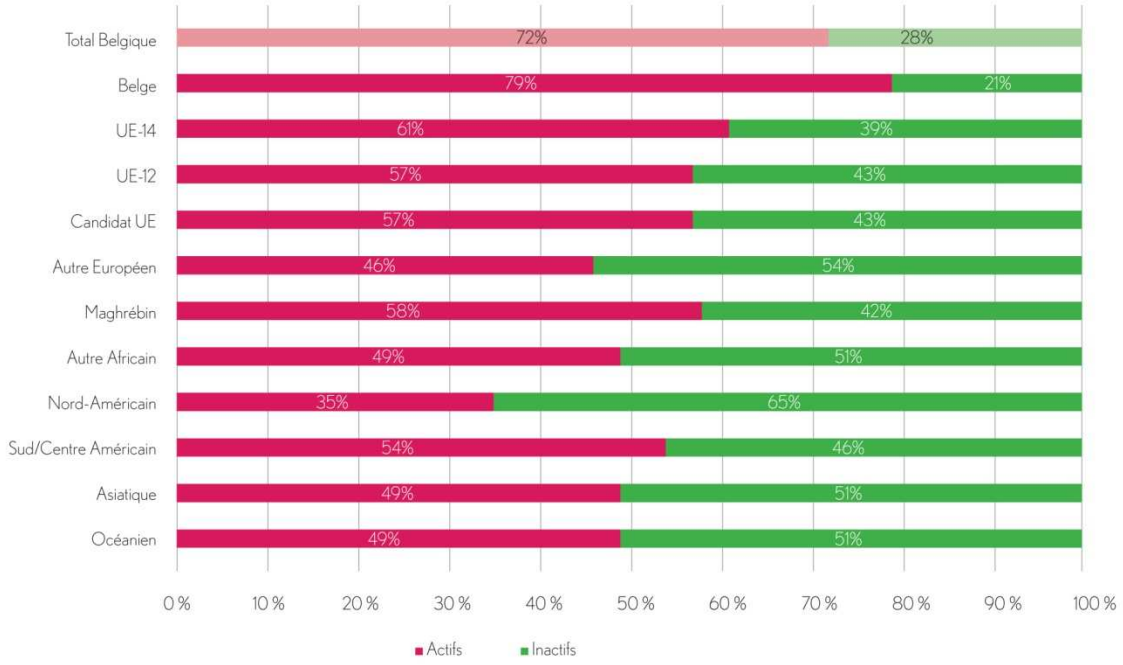

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il est pertinent de nuancer ici l'importante part d'inactifs pour les personnes d'origine nord-américaine. D'une part parce que le nombre total de personnes d'origine nord-américaine est très faible (12.588 personnes soit 0,2% des personnes de 18 à 60 ans vivant en Belgique). Et d'autre part, du fait que les données du datawarehouse regroupent les fonctionnaires internationaux[37] dans la catégorie « autre », les personnes travaillant pour l'OTAN et le Shape sont reprises dans le groupe des inactifs (95% des personnes d'origine nord-américaine sont dans la catégorie « autre » des inactifs). Pour les personnes d'origine nord-américaine, on peut

[36] **UE-14** : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
UE-12 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie
Candidats UE : Macédoine, Turquie, Croatie
Autres Européens : Albanie, Andorre, Islande, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, ***etc***.
Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie
Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, ***etc***.
Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique
Amérique Centrale et du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, ***etc***.
Asie : Chine, Japon, Thaïlande, Malaisie, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, ***etc***.
Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, ***etc***.

[37] Ceux-ci ne cotisent pas à la sécurité sociale belge mais à une caisse propre à leurs institutions.

également s'attendre à une part importante de femmes dans les inactifs car ces personnes sont soit des expatriés soit des personnes travaillant pour l'OTAN ou le Shape et dont souvent les femmes ne travaillent pas. Cela est visible sur le graphique par sexe repris ci-dessous. De plus, il est également intéressant de noter une grande part de jeunes nord-américains, sans doute des étudiants, de 18 à 24 ans parmi les inactifs : 24% des personnes inactives d'origine nord-américaine sont des jeunes de 18 à 24 ans (18% si l'on ne considère que les 20 à 24 ans).

En raison de ce biais et du fait du faible nombre de personnes dans ce groupe d'origine nord-américaine, ce groupe ne sera pas analysé dans la suite de ce rapport (sauf exception). De même, le groupe des personnes d'origine océanienne étant particulièrement faible (1.042 personnes soit 0,02% des personnes de 18 à 60 ans vivant en Belgique), nous ne l'analyserons pas non plus dans la suite de ce rapport.

Concernant ce biais relatif à la catégorie « autre » des inactifs, nous pouvons avoir les mêmes craintes concernant les fonctionnaires européens, à savoir que cette catégorie regroupe dans les inactifs des personnes qui travaillent. Sur base des données disponibles auprès de la Commission européenne sur leur personnel en 2008, on estime à 6% la part des fonctionnaires européens de nationalité UE-14 dans la catégorie « autre » et à 9% la part des fonctionnaires européens de nationalité UE-12 dans cette même catégorie. Il n'est malheureusement pas possible d'apporter une correction fiable aux taux d'inactivité des personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12. Néanmoins, ceux-ci doivent sans doute être inférieurs aux taux repris dans le graphique précédent d'environ 10 points de pourcentage. **Il faudra donc garder à l'esprit tout au long de ce rapport que les taux d'inactivité[38] « réels » pour les personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 sont inférieurs à ceux repris dans les graphiques et donc que leurs taux d'activité et leurs taux d'emploi « réels » sont supérieurs à ceux repris dans les graphiques.**

Les taux d'activité sont particulièrement faibles pour les personnes d'origine asiatique, les personnes originaires d'autres pays africains, et les personnes originaires d'autres pays européens qui ont tous des taux inférieurs à 50%. Il faut noter que ces groupes de personnes ont une composition de la population plus jeune que celle des personnes d'origine belge ou d'origine UE-14. L'analyse plus détaillée de leur inactivité permettra peut-être de mettre en évidence la ou les raison(s) de leur faible taux d'activité (voir chapitre 6).

Le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes quel que soit le groupe d'origine (graphique ci-dessous). Il en découle que la part d'inactives est plus importante que la part d'inactifs. Le taux d'activité des hommes d'origine belge (83%) est supérieur au taux d'activité moyen des hommes tandis que les taux d'activité des hommes ayant une origine autre que belge est inférieur à la moyenne. Le même constat peut être fait pour les femmes. Les taux d'activité sont particulièrement faibles pour les hommes d'origine asiatique, ceux originaires d'autres pays africains, et ceux originaires d'autres pays européens avec des taux inférieurs à 55%. Il est intéressant de noter les taux d'activité relativement élevés pour les hommes d'origine maghrébine et originaires d'un pays candidat à l'UE, 70% dans les deux cas[39]. Pour les femmes, les taux d'activité sont particulièrement faibles pour celles d'origine asiatique, celles originaires d'autres pays européens et celles originaires d'un pays candidat à l'UE, avec des taux inférieurs à 45%[40]. Les écarts de taux d'activité entre les hommes et les femmes sont les plus importants

[38] Pour rappel, le taux d'activité représente le nombre de personnes, de 18 à 60 ans dans ce rapport, qui soit au chômage ou soit en emploi exprimé en pour cent de la population âgée de 18 à 60 ans. Le taux d'inactivité représente donc le nombre de personnes, de 18 à 60 ans dans ce rapport, qui ne sont pas au chômage et en emploi (c'est-à-dire qui sont inactives) exprimé en pour cent de la population âgée de 18 à 60 ans.

[39] Mais vraisemblablement inférieurs aux taux d'activité « corrigés » pour les hommes originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-12.

[40] La correction à apporter au taux d'activité des femmes originaires de l'UE-12 serait sans doute supérieure à celle à apporter au taux d'activité des hommes car parmi les fonctionnaires européens ayant une nationalité UE-12 la part des femmes est largement supérieure à celle des hommes.

pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et d'origine maghrébine avec un écart respectif de 28 et 25 points de pourcentage. Ces écarts sont les plus faibles pour les personnes originaires d'autres pays africains, d'origine belge et d'originaire d'Amérique du Sud/Centrale (avec un écart respectif de 6, 7 et 7 points de pourcentage).

Graphique 18 : Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par sexe selon l'origine

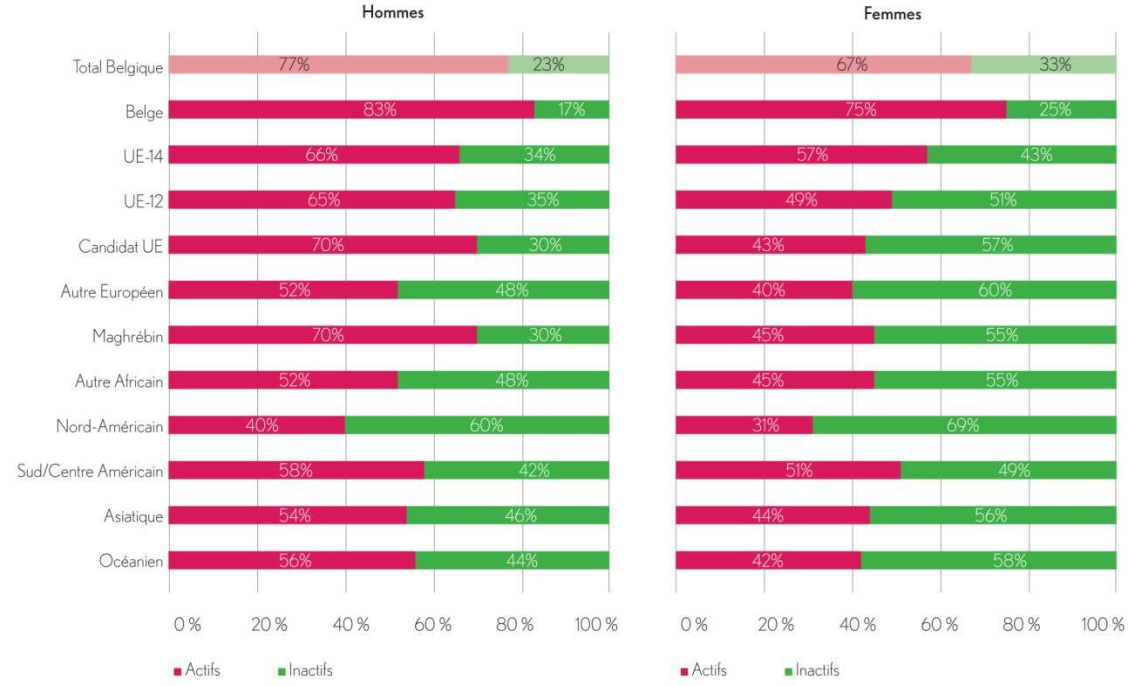

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant montre que dans les trois régions les taux d'activité des personnes d'origine étrangère sont inférieurs à ceux des Belges d'origine dans chacune des régions. Il en découle donc que la part d'inactifs pour les personnes d'origine étrangère est supérieure à celle des personnes d'origine belge.

A Bruxelles, le taux d'activité des personnes d'origine belge est de 79%. Les deux groupes d'origine étrangère qui performent le mieux en terme de taux d'activité, mais loin derrière les personnes d'origine belge, sont les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (61%) et les personnes d'origine maghrébine (58%)[41]. Les taux d'activité les plus faibles sont observés pour les personnes originaires d'autres pays européens, les personnes d'origine asiatique et les personnes originaires d'autres pays africains avec des taux inférieurs à 50%.

En Wallonie, le taux d'activité des personnes d'origine belge est de 75%. Concernant les personnes d'origine étrangère, les personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 ont les taux les plus élevés (respectivement 65% et 61%). Les taux d'activité les plus faibles sont observés pour les personnes originaires d'autres pays européens, les personnes d'origine asiatique et les personnes originaires d'Amérique du Sud/Centrale avec des taux inférieurs à 50%.

[41] Bruxelles concentrant une grande partie des institutions européennes, les taux d'activité des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-12 sont vraisemblablement plus élevés que ceux repris dans le graphique. Ainsi, la correction à apporter aux taux d'activité de ces personnes serait sans doute plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions.

Et en Flandre, le taux d'activité des personnes d'origine belge est de 81%. Les personnes originaires de l'UE-14 et les personnes d'origine maghrébine ont également un taux élevé, avec respectivement des taux de 60% et 59%[42].

Graphique 19 : Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par région selon l'origine

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il est intéressant de noter que si la Flandre a les taux d'activité moyens et des personnes d'origine belge les plus élevés des trois régions, ce n'est pas le cas pour tous les groupes de personnes d'origine étrangère. Ainsi les taux d'activité des personnes originaires de l'UE-14, de l'UE-12 et d'origine asiatique sont plus élevés en Wallonie. De même, le taux d'activité des personnes originaires d'un pays candidat à l'UE est le plus élevé à Bruxelles.

[42] Il faut ici également tenir compte des transfrontaliers c'est-à-dire des personnes habitant en Flandre et travaillant aux Pays-Bas qui sont repris dans le taux d'inactivité alors qu'ils devraient être repris dans le taux d'activité. Ainsi, sur base des données de l'INAMI, 32.253 personnes habitant en Flandre travaillaient aux Pays-Bas en 2008. Une part non négligeable d'entre elles seraient de nationalité hollandaise.

C. Selon l'historique migratoire

Le graphique suivant montre que les taux d'activité pour toutes les catégories d'historique migratoire sont inférieurs à la catégorie des «Belges nés belges de parents nés belges », la moyenne pour la Belgique étant de 72%. Le taux d'activité est particulièrement faible pour les personnes de nationalité non-UE et UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans ainsi que pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans avec des taux d'activité inférieurs à 40%. La situation des personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans est inquiétante car dans ce groupe seulement une personne sur quatre est active. Deux constats intéressants :

- dans chacune des catégories d'historique migratoire, les personnes ayant un historique migratoire UE ont des taux d'activité supérieurs à ceux ayant un historique migratoire non-UE ;
- le taux d'activité des personnes ayant obtenu la nationalité belge est plus élevé que celui des personnes belges, nées belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère.

Graphique 20 : Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans selon l'historique migratoire

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il est de nouveau important de noter ici que pour les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans), le taux d'activité présenté ici est inférieur au taux « réel » qu'il devrait atteindre (voir le point 2 de ce chapitre). **Il faudra donc garder à l'esprit tout au long de ce rapport que les taux d'inactivité « réels » pour les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE sont inférieurs à ceux repris dans les**

graphiques et donc que leurs taux d'activité et leurs taux d'emploi « réels » sont supérieurs à ceux repris dans les graphiques[43].

Le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes quel que soit la catégorie d'historique migratoire. Le taux d'activité des hommes d'origine belge (83%) est supérieur aux taux d'activité des hommes ayant un historique migratoire autre que belge. Le même constat peut être fait pour les femmes. Le taux d'activité est particulièrement faible pour les hommes et les femmes de nationalité non-UE et UE[44] inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans ainsi que pour les hommes et les femmes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans. La situation des femmes et des hommes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans est particulièrement inquiétante car dans ce groupe seulement un homme sur trois est actif et une femme sur cinq est active.

Graphique 21 : Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[43] Afin d'avoir un ordre de grandeur, sur base de l'enquête sur les forces de travail, le taux d'inactivité des personnes de 15 à 64 ans ayant la nationalité d'un pays de l'UE s'élevait en 2008 à 31,3% (le taux d'activité s'élevant donc à 68,7%).

[44] Sur base de l'enquête sur les forces de travail, le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans ayant la nationalité d'un pays de l'UE s'élevait en 2008 à 76,5% et celui des femmes à 60,1%.

Dans chacune des catégories d'historique migratoire, les hommes et les femmes ayant un historique migratoire UE ont des taux d'activité supérieurs à ceux et celles ayant un historique migratoire non-UE. Néanmoins, l'écart de taux d'activité entre les hommes ayant un historique migratoire UE et ceux ayant un historique migratoire non-UE est nettement moindre que celui observé pour les femmes. Par ailleurs, le taux d'activité des hommes et des femmes ayant obtenu la nationalité belge est plus élevé que pour les hommes et les femmes belges, nés belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère. Ici aussi, on constate que l'écart de taux d'activité entre les hommes de ces deux groupes est moindre que celui observé pour les femmes de ces mêmes groupes.

Les écarts de taux d'activité entre les hommes et les femmes sont les plus importants pour les personnes nées avec la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité depuis moins de 5 ans et celles de nationalité non-UE inscrite au Registre national depuis plus de 5 ans avec un écart respectif de 28 et 22 points de pourcentage. Les écarts sont les plus faibles pour les personnes nées belges de parents belges dont au moins un des parents est né dans un pays non-UE, les personnes d'origine belge et les Belges, nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE (avec un écart respectif de 3, 7 et 7 points de pourcentage).

Le graphique suivant montre que si à Bruxelles[45] et en Flandre[46] les taux d'activité des personnes d'origine belge sont supérieurs aux taux observés pour les personnes ayant un autre historique migratoire, ce n'est pas le cas en Wallonie où ce sont les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans qui ont les taux d'activité les plus élevés.

[45] Pour rappel, Bruxelles concentrant une grande partie des institutions européennes, les taux d'activité des personnes ayant la nationalité d'un pays de l'UE sont vraisemblablement plus élevés que ceux repris dans le graphique. Ainsi, la correction à apporter aux taux d'activité de ces personnes serait sans doute plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions.

[46] Pour rappel, il faut ici également tenir compte des transfrontaliers c'est-à-dire des personnes habitant en Flandre et travaillant aux Pays-Bas qui sont repris dans le taux d'inactivité alors qu'ils devraient être repris dans le taux d'activité. Ainsi, sur base des données de l'INAMI, 32.253 personnes habitant en Flandre travaillaient aux Pays-Bas en 2008. Une part non négligeable d'entre elles seraient de nationalité hollandaise.

Graphique 22 : Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire

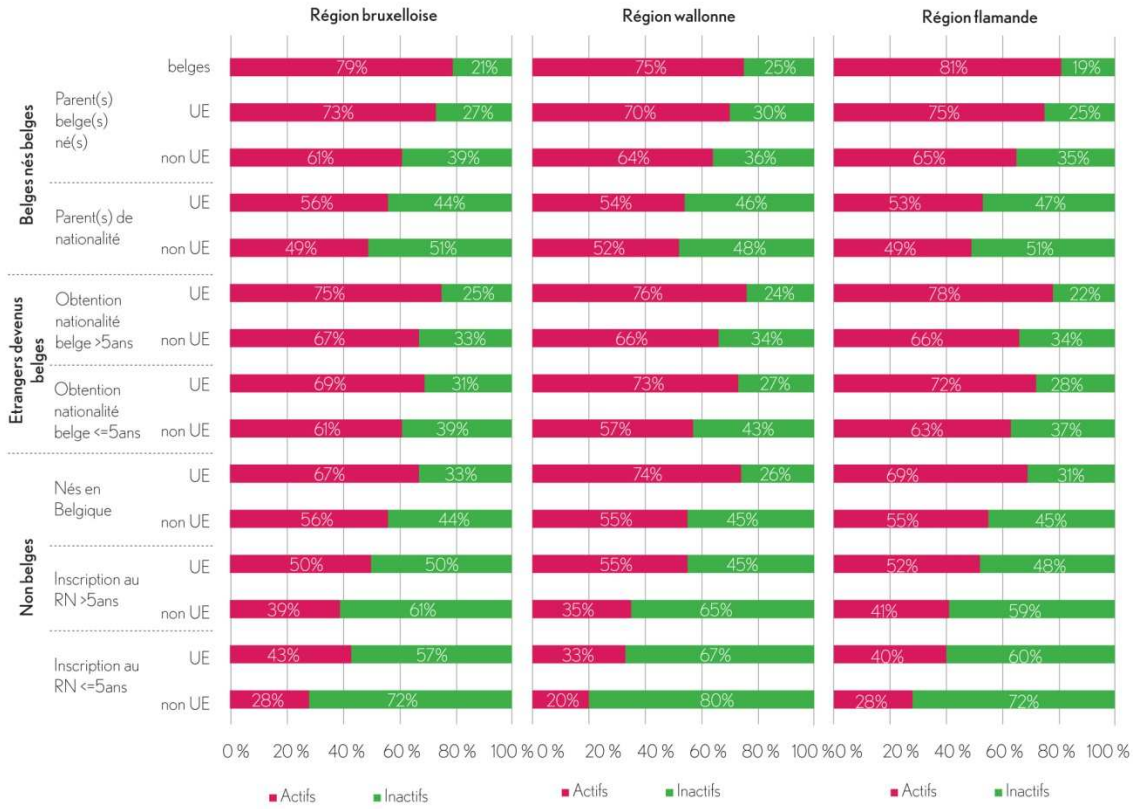

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il est intéressant de noter que si la Flandre présente le taux d'activité moyen et le taux d'activité des personnes d'origine belge les plus élevés des trois régions, ce n'est pas le cas pour toutes les autres catégories d'historique migratoire. Ainsi les taux d'activité des 4 groupes suivants sont plus élevés en Wallonie : les Belges, nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE, les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis moins de 5 ans, les personnes de nationalité UE nées en Belgique et les personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans. De même, les taux d'activité des 4 groupes suivants sont plus élevés à Bruxelles : les Belges, nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE, les personnes nées avec la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans, les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique et les personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans.

4. L'EMPLOI DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS

Ce chapitre abordera l'emploi selon l'origine et l'historique migratoire sous différents angles. Nous commencerons par une analyse générale du taux d'emploi, qui sera complétée par une analyse de l'emploi par secteur d'activité, une analyse par contrat de travail et régime de travail, une analyse du salaire journalier et enfin une mesure de l'activité sur 6 ans.

Éléments clés du Chapitre 4.1 : le taux d'emploi

L'origine

- Le taux d'emploi des personnes d'origine belge (74%) est supérieur aux taux d'emploi observés pour les personnes d'origine étrangères. Seules les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-12 ont des taux d'emploi supérieurs à 50%. Les personnes originaires d'autres pays européens et les personnes originaires d'autres pays africains ont les taux d'emploi les plus faibles.

- Le taux d'emploi des hommes d'origine belge est de 78,3% et celui des femmes d'origine belge est de 70%. Ces taux sont supérieurs aux taux d'emploi observés pour les hommes et les femmes d'origine étrangère. Les hommes originaires d'autres pays européens et les hommes originaires d'autres pays africains ont les taux d'emploi les plus faibles (respectivement 42,7% et 42,4%). Les taux d'emploi les plus faibles sont observés pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE et les femmes d'origine maghrébine (respectivement 29,2% et 31,5%). Les données semblent indiquer que les femmes d'origine étrangère font face à une double « discrimination » : le fait d'être une femme et le fait d'être d'origine étrangère.

- Quelle que soit la région d'habitation considérée, le taux d'emploi des personnes d'origine belge est supérieur à celui des personnes d'origine étrangère. En Flandre et en Wallonie, les personnes d'origine UE-14 présentent des taux d'emploi supérieurs à ceux des personnes d'autres origines et à Bruxelles ce sont les personnes d'origine UE-12 qui présentent des taux d'emploi supérieurs à ceux des personnes d'autres origines. Dans les trois régions, ce sont les personnes originaires d'autres pays européens qui ont les taux d'emploi les plus faibles.

L'historique migratoire

- Le taux d'emploi des personnes d'origine belge (74%) est supérieur aux taux d'emploi observés pour les personnes ayant un autre historique migratoire. Les seules catégories à avoir des taux d'emploi supérieurs à 60% sont les personnes belges, nées belges de parents belges dont au moins l'un d'eux est né avec la nationalité d'un pays de l'UE et les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans). Les personnes de nationalité non-UE (nées en Belgique, inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) ont les taux d'emploi les plus faibles (inférieurs à 35%).

- Le taux d'emploi des hommes et des femmes d'origine belge est supérieur aux taux d'emploi observés pour les hommes et les femmes ayant un autre historique migratoire. Les hommes et les femmes nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans ont les taux d'emploi les plus élevés des hommes et des femmes ayant un historique migratoire autre que belge, avec respectivement des taux d'emploi de 72% et 63%. Les taux d'emploi les plus faibles sont observés pour les hommes et femmes de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans (respectivement 30% et 18%).

4.1. ANALYSE DU TAUX D'EMPLOI

Sur base de la nomenclature du datawarehouse[47], les personnes occupées (dites « en emploi ») sont les personnes ayant un travail salarié (tant dans le secteur privé que dans le secteur public), celles occupées en tant qu'indépendant, celles occupées en tant qu'aidant auprès d'un employeur ayant le statut d'indépendant et celles occupées à la fois en tant que salarié et comme travailleur indépendant/aidant. Les demandeurs d'emploi recouvrent les demandeurs d'emploi après un emploi à temps plein avec allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire avec allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après études avec allocation d'attente ou allocation de transition et les demandeurs d'emploi avec allocation d'accompagnement.

Pour rappel, dans ce rapport, le taux d'emploi représente le nombre de personnes de 18 à 60 ans ayant un emploi (les personnes occupées) exprimé en pourcent de la population âgée de 18 à 60 ans.

A. Selon l'origine[48]

Le taux d'emploi moyen en Belgique, pour les personnes de 18 à 60 ans, est de 66%. Le taux d'emploi des personnes d'origine belge (74%) est supérieur à la moyenne et aux taux d'emploi observés pour les personnes d'origine étrangères. Seules les personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 ont des taux d'emploi supérieurs à 50%. Les personnes originaires d'autres pays européens et les personnes originaires d'autres pays africains ont les taux d'emploi les plus faibles.

Concernant le taux d'emploi des personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 présenté dans les graphiques, il faut de nouveau préciser que celui-ci est vraisemblablement inférieur au taux d'emploi « réel » entre autre en raison du fait que les fonctionnaires européens ne sont pas repris dans la catégorie « personnes occupées » du datawarehouse (voir chapitre 3).

[47] Pour plus de détails, voir la « «description de la nomenclature de la position socio-économique et des variables dérivées y afférentes » sur le site de la BCSS.

[48] **UE-14 :** France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
UE-12 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie
Candidats UE : Macédoine, Turquie, Croatie
Autres pays européens : Albanie, Andorre, Islande, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, **etc.**
Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie
Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, **etc**.
Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique
Amérique Centrale et du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, **etc**.
Asie : Chine, Japon, Thaïlande, Malaisie, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, **etc**.
Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, **etc**.

Graphique 23 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine

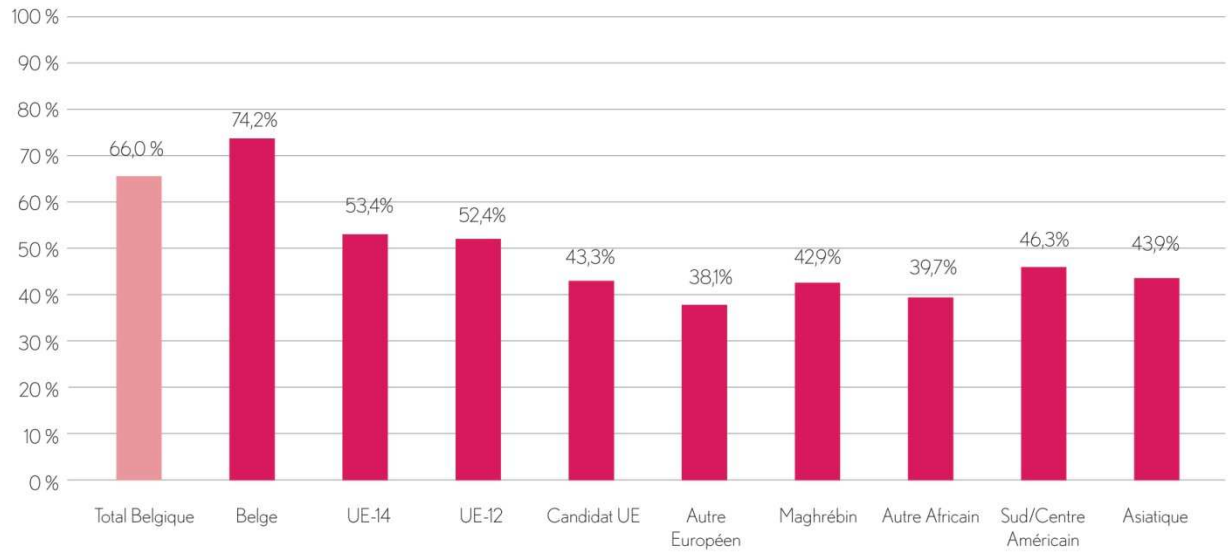

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant reprenant l'écart de taux d'emploi entre les personnes d'origine belge et les personnes d'origine étrangère est interpellant. L'écart en défaveur des personnes d'origine étrangère varie entre 20,8 points de pourcentage pour les personnes originaires de l'UE-14 et 36,2 points de pourcentage pour les personnes originaires d'autres pays européens.

Les écarts de taux d'emploi observés peuvent s'expliquer en partie par le niveau d'éducation, a fortiori pour les personnes ayant une origine non-UE. En effet, sur base des données de l'enquête sur les forces de travail, on constate que la part des faiblement qualifiés de 20 à 59 ans s'élève à 49,4% pour les personnes de nationalité non-UE contre 32,1% pour les personnes ayant une nationalité UE-27 et 25,7% pour les personnes de nationalité belge.

Graphique 24 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine par rapport au taux d'emploi des Belges d'origine (en points de pourcentage)

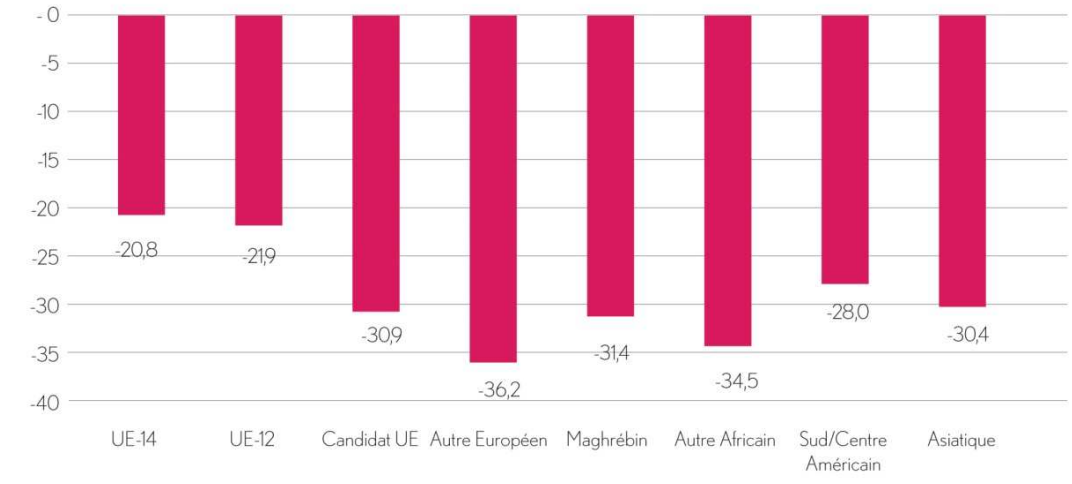

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant, reprenant le taux d'emploi par âge, indique que quel que soit l'origine, le taux d'emploi a tendance à augmenter avec l'âge puis diminue à partir de 55 ans. En subdivisant les différentes catégories d'âge par classe de 5 ans, on peut constater qu'une légère diminution du taux d'emploi s'observe déjà à partir de 40 ans, sauf pour les personnes originaires de l'UE-12, d'un autre pays européen, d'un autre pays africain et d'un pays d'Asie. Néanmoins, l'ampleur de ce phénomène varie fortement selon l'origine.

Quelle que soit la classe d'âge, le taux d'emploi des personnes d'origine belge est supérieur à celui des personnes ayant une autre origine, sauf pour les 18-19 ans originaires d'un pays candidat à l'UE qui ont un taux d'emploi supérieur à celui des belges d'origine. Le taux d'emploi des jeunes de 18 à 19 ans est faible pour toutes les origines, en particulier pour les jeunes originaires d'un autre pays africain. Ce faible taux d'emploi des jeunes de 18 à 19 ans est à attribuer en partie au fait qu'un grand nombre d'entre eux sont encore aux études (voir chapitre 6). C'est pour la catégorie des 30-54 ans que les taux d'emploi sont les plus élevés, et ce pour toutes les origines. Via une décomposition par classe d'âge de 5 ans, on constate que pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb, le taux d'emploi diminue drastiquement à partir de 45 ans, tandis que pour les autres origines la diminution drastique du taux d'emploi s'opère à partir de 55 ans (entre la classe d'âge de 50-54 ans et celle de 55-60 ans, ce sont les personnes d'origine belge qui connaissent la plus grande diminution de taux d'emploi).

Graphique 25 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'origine

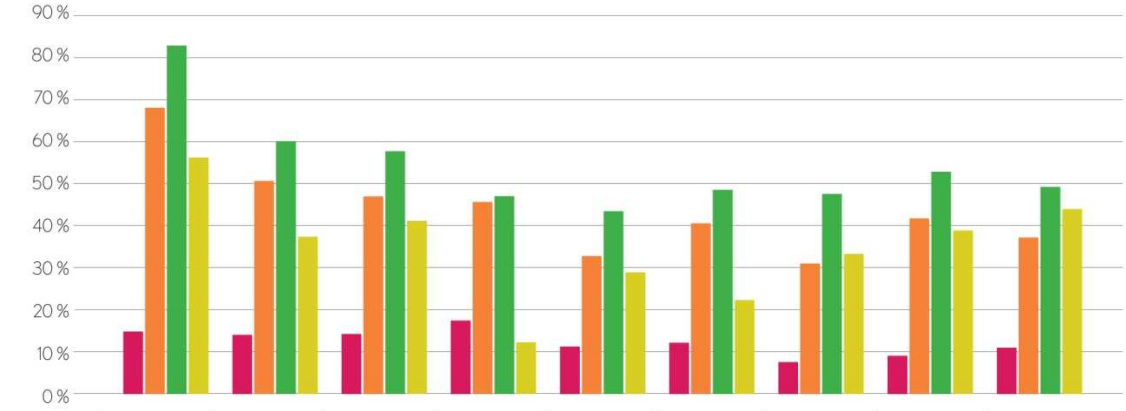

	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
18-19	14,9%	14,1%	14,3%	17,5%	11,3%	12,2%	7,6%	9,1%	11,0%
20-29	68,3%	50,8%	47,1%	45,8%	32,9%	40,7%	31,1%	41,9%	37,3%
30-54	83,1%	60,3%	57,9%	47,2%	43,6%	48,7%	47,7%	53,0%	49,4%
55-60	56,4%	37,5%	41,3%	12,3%	29,0%	22,4%	33,4%	39,0%	44,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le taux d'emploi moyen en Belgique pour les hommes de 18 à 60 ans est de 71,3%. Le taux d'emploi des hommes d'origine belge est de 78,3%. Ce dernier est supérieur à la moyenne et aux taux d'emploi observés pour les hommes d'origine étrangère. Les hommes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 ont les taux d'emploi les plus élevés des hommes d'origine étrangère avec des taux d'emploi de 58,5% et 61%. Les hommes originaires d'autres pays européens et les hommes originaires d'autres pays africains ont les taux d'emploi les plus faibles (respectivement 42,7% et 42,4%).

Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes et ce quelle que soit leur origine. Le taux d'emploi moyen en Belgique pour les femmes de 18 à 60 ans est de 60,7%. Celui des femmes d'origine belge est de 70,0%. Quelques similitudes avec la situation observée pour les hommes : le taux d'emploi des femmes d'origine belge est supérieur à la moyenne et aux taux d'emploi observés pour les femmes d'origine étrangère; les femmes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 ont les taux d'emploi les plus élevés parmi les femmes d'origine étrangère avec des taux de 48,2% et 44,5%. Les taux d'emploi les plus faibles sont observés pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE et les femmes d'origine maghrébine (respectivement 29,2% et 31,5%). Il est intéressant de soulever que les femmes d'origine belge ont des taux d'emploi supérieurs à ceux observés pour les hommes d'origine étrangère.

Graphique 26 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans par sexe selon l'origine

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La figure 4 reprend différents types d'écarts de taux d'emploi : l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes, l'écart de taux d'emploi entre les hommes d'origine belge et ceux d'origine étrangère, l'écart de taux d'emploi entre les femmes d'origine belge et celles d'origine étrangère et enfin l'écart de taux d'emploi entre les hommes d'origine belge et les femmes d'origine étrangère.

taux d'emploi des femmes d'origine étrangère s'élève à 41,7% et celui des hommes d'origine belge s'élève à 78,3%, ce qui donne un écart de taux d'emploi de 36,6 points de pourcentage. Cet écart peut être subdivisé de deux manières : d'un côté avec les hommes d'origine étrangère comme point de comparaison et de l'autre côté avec les femmes d'origine belge. Par rapport aux hommes d'origine étrangère, l'écart de taux d'emploi avec les femmes d'origine étrangère s'élève à 13,2 points de pourcentage et l'écart avec les hommes d'origine belge est de 23,4% – le taux d'emploi des hommes d'origine étrangère étant de 54,9%. Le taux d'emploi des femmes d'origine belge est plus élevé que celui des femmes d'origine étrangère de 28,3 points de pourcentage mais est plus faible que celui des hommes d'origine belge de 8,3 points de pourcentage – le taux d'emploi des femmes d'origine belge étant de 70%. Ainsi, la « pénalité » liée au fait d'être d'origine étrangère est plus forte pour les femmes que pour les hommes et la « pénalité » liée au fait d'être femme est plus grande parmi les personnes d'origine étrangère que pour celles d'origine belge. En conclusion, les femmes d'origine étrangère semblent faire face à une double « discrimination » : le fait d'être une « femme » et le fait d'être d'origine étrangère.

Figure 4 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère (en points de pourcentage)

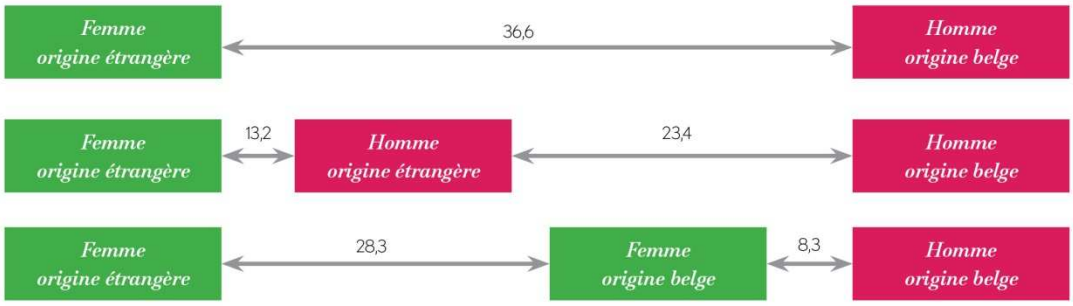

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique ci-dessous indique que les différents types d'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes varient fortement selon l'origine. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb connaissent les écarts de taux d'emploi les plus élevés entre les hommes et les femmes (respectivement 27,2 et 21,6 points de pourcentage), entre les femmes d'origine belge et les femmes de ces deux origines (respectivement 40,8 et 38,5 points de pourcentage) et entre les hommes d'origine belge et les femmes de ces deux origines (respectivement 49,1 et 46,8 points de pourcentage). Par contre en ce qui concerne l'écart de taux d'emploi entre les hommes d'origine belge et ceux ayant une autre origine, ce sont ceux originaires d'un autre pays africain et d'un autre pays européen qui ont les écarts les plus élevés (respectivement 35,9 et 35,6 points de pourcentage).

Graphique 27 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère (en points de pourcentage)

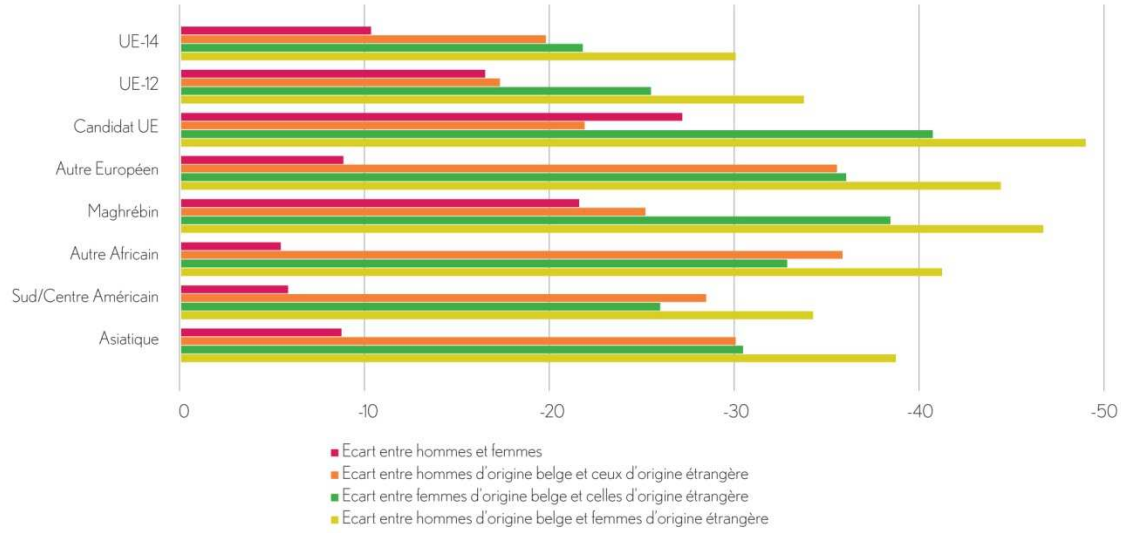

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quelle que soit la région d'habitation considérée, le taux d'emploi des personnes d'origine belge (graphique ci-dessous) est supérieur à celui des personnes d'origine étrangère. Il est de 77,9% en Flandre contre 70,9% à Bruxelles et 66,8% en Wallonie. Dans les trois régions, les personnes d'origine UE-14 et UE-12 présentent des taux d'emploi supérieurs à ceux des personnes d'autres origines - à l'exception de Bruxelles, où les personnes originaires d'Amérique du Sud/Centrale ont des taux d'emploi légèrement supérieur à ceux originaires de l'UE-14 (46,3% contre 46,1%)[49]. Il est également intéressant de noter que si les personnes originaires de l'UE-14 ont des taux d'emploi supérieurs à ceux de l'UE-12 en Wallonie et en Flandre, c'est l'inverse qui est observé à Bruxelles[50]. Dans les trois régions, ce sont les personnes originaires d'autres pays européens qui ont les taux d'emploi les plus faibles, suivies par les personnes originaires d'autres pays africains pour Bruxelles et la Flandre et par les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE pour la Wallonie.

Graphique 28 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans par région selon l'origine

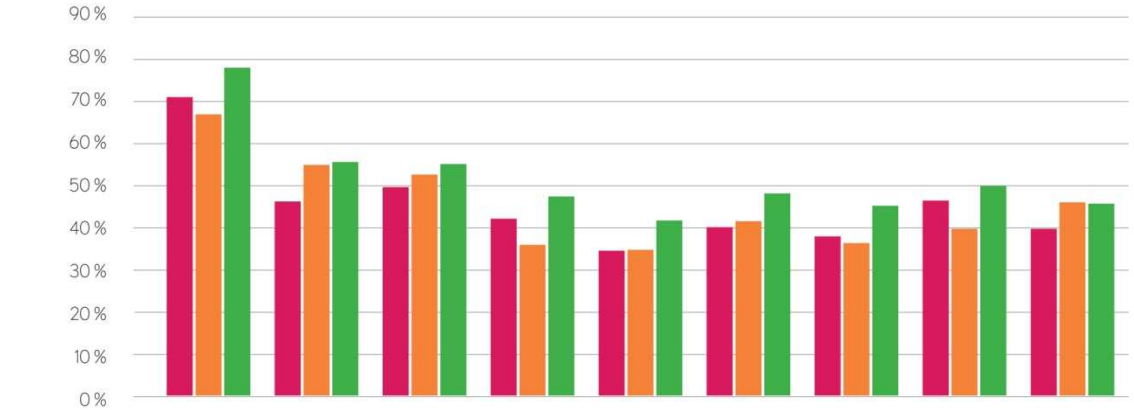

	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	70,9%	46,1%	49,5%	42,0%	34,4%	40,0%	37,8%	46,3%	39,6%
Région wallonne	66,8%	54,8%	52,5%	35,8%	34,6%	41,4%	36,2%	39,6%	45,9%
Région flamande	77,9%	55,5%	55,0%	47,3%	41,6%	48,0%	45,1%	49,8%	45,6%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[49] Pour rappel, les fonctionnaires européens ne sont pas repris dans la catégorie « personnes occupées » du datawarehouse or Bruxelles concentrant une grande partie des institutions européennes, les taux d'emploi des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-12 sont vraisemblablement bien plus élevés que ceux repris dans le graphique.

[50] Ceci résulte peut-être d'un biais dû à la présence d'une grande partie des institutions européennes à Bruxelles.

Le graphique suivant reprend l'écart de taux d'emploi entre les personnes d'origine belge et les personnes d'origine étrangère dans chacune des régions. Globalement, c'est à Bruxelles et en Flandre que l'on observe les écarts de taux d'emploi les plus importants. En effet, l'écart en défaveur des personnes d'origine étrangère varie à Bruxelles entre 21,4 points de pourcentage pour les personnes originaires de l'UE-12 et 36,5 points de pourcentage pour les personnes originaires d'autres pays européens. En Flandre, l'écart varie entre 22,5 points de pourcentage pour les personnes originaires de l'UE-14 et 36,4 points de pourcentage pour les personnes originaires d'autres pays européens. En Wallonie, l'écart varie entre 12 points de pourcentage pour les personnes originaires de l'UE-14 et 32,2 points de pourcentage pour les personnes originaires d'autres pays européens. La situation des personnes originaires d'autres pays africains est également inquiétante avec des écarts de taux d'emploi en leur défaveur de 30,6 points en Wallonie, 32,6 points en Flandre et 33,1 points à Bruxelles.

Graphique 29 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine par rapport au taux d'emploi des Belges d'origine dans chacune des régions (en points de pourcentage)

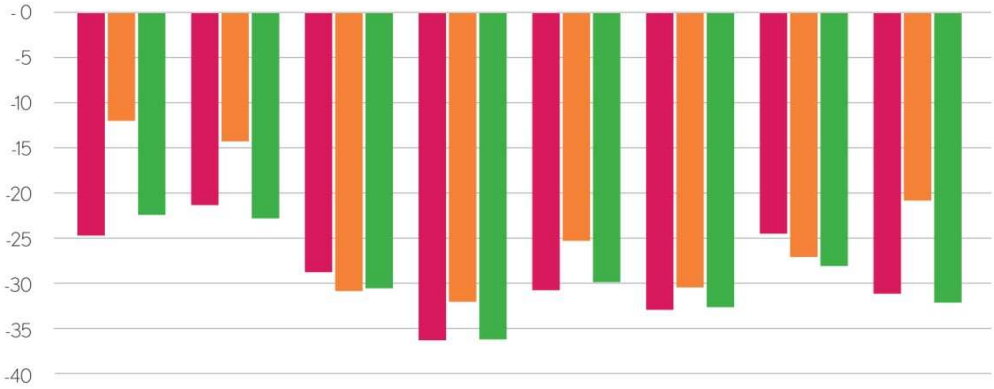

	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	-24,8	-21,4	-28,9	-36,5	-30,9	-33,1	-24,6	-31,3
Région wallonne	-12,0	-14,3	-31,0	-32,2	-25,4	-30,6	-27,2	-20,9
Région flamande	-22,5	-22,9	-30,7	-36,4	-30,0	-32,8	-28,2	-32,3

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'historique migratoire

Le taux d'emploi des personnes d'origine belge (74%) est supérieur aux taux d'emploi observés pour les personnes ayant un autre historique migratoire. Les seules catégories à avoir des taux d'emploi supérieurs à 60% sont les personnes belges, nées belges de parents belges dont au moins un d'eux est né dans un pays de l'UE et les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans). Les personnes de nationalité non-UE (nées en Belgique, inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) ont les taux d'emploi les plus faibles (inférieurs à 35%). Pour rappel, il faut nuancer les faibles taux d'emploi des personnes de nationalité UE inscrites au Registre national (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans)[51] (voir chapitre 3).

Dans chacune des catégories, les personnes ayant un historique migratoire UE ont des taux d'emploi supérieurs à ceux ayant un historique migratoire non-UE. Il est également intéressant de constater que le taux d'emploi des personnes ayant obtenu la nationalité est plus élevé que pour les personnes belges, nées belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère. De même, le taux d'emploi des personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans est légèrement supérieur à celui des Belges, nés belges de parents belges dont au moins un d'eux est né avec la nationalité d'un pays de l'UE.

Graphique 30 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'historique migratoire

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[51] Sur base de l'enquête sur les forces de travail, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans ayant la nationalité d'un pays de l'UE s'élevait en 2008 à 62,4%.

Le graphique suivant reprend l'écart de taux d'emploi entre les personnes d'origine belge et les personnes ayant un autre historique migratoire. L'écart en défaveur des personnes de nationalité belge ayant un historique migratoire UE reste relativement faible, sauf pour ceux nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE. En revanche, l'écart en défaveur des personnes de nationalité non-UE (nées en Belgique, inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) est bien plus important puisqu'il varie entre 40 et 51 points de pourcent.

Graphique 31 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans par rapport au taux d'emploi des Belges d'origine selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)

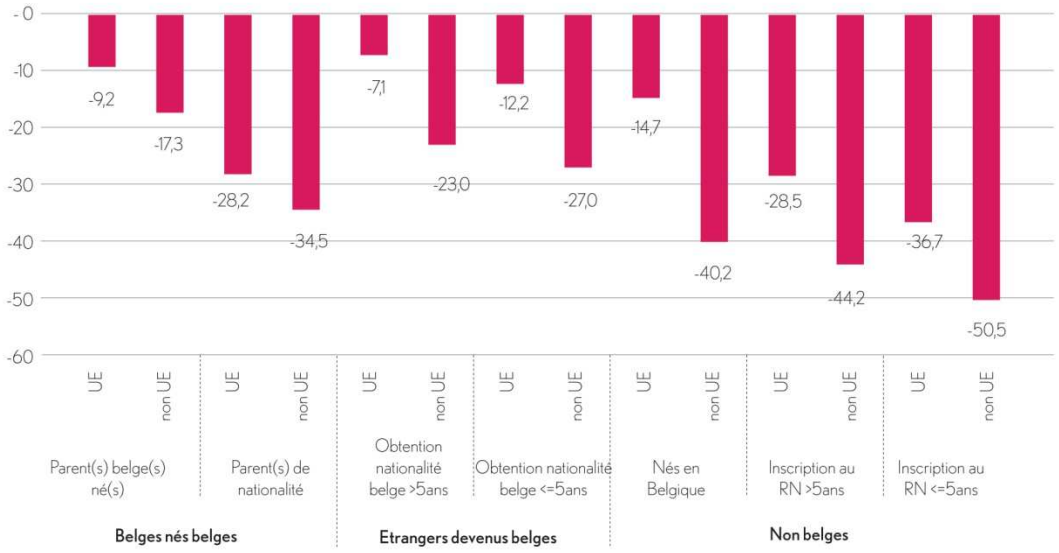

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Sur base des données par nationalité disponibles sur le site de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et du croisement des données par origine et historique migratoire, nous pouvons tirer une conclusion importante pour les personnes d'origine marocaine et turque : il y a une corrélation positive entre l'obtention de la nationalité belge et le taux d'emploi.

En effet, le croisement des données par origine et par historique migratoire entre elles nous indique que pour les personnes d'origine maghrébine, 69,1% d'entre elles sont belges ayant obtenu la nationalité (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) et 19,9% d'entre elles ont la nationalité d'un pays du Maghreb. Par ailleurs, sur base des données reprises dans le rapport SOPEMI[52], nous savons que la grande majorité des personnes originaires ou ayant une nationalité d'un pays du Maghreb sont nées au Maroc ou sont de nationalité marocaine. Or, le taux d'emploi des personnes de nationalité marocaine, calculé sur base des données par nationalité disponibles sur le site internet de la BCSS, s'élève à 30,5% alors que selon nos données (visibles dans le graphique précédent) le taux d'emploi des personnes nées avec une nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge varie entre 51 et 47% et celui des personnes de nationalité non-UE est inférieur à 35%. Ainsi, l'obtention de la nationalité semble être positivement liée au taux d'emploi des personnes d'origine marocaine.

Le même exercice peut être fait pour les personnes d'origine turque : selon nos données, 72,4% des personnes originaires d'un pays candidat à l'UE sont belges ayant obtenu la nationalité

[52] Contribution belge au rapport SOPEMI « L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail », 2010.

(depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) et 20,9% d'entre elles ont la nationalité d'un pays candidat à l'UE. Par ailleurs, sur base des données reprises dans le rapport SOPEMI[53], nous savons que la grande majorité des personnes originaires ou ayant une nationalité d'un pays candidat à l'UE sont nées en Turquie ou sont de nationalité Turque. Or, le taux d'emploi des personnes de nationalité turque, calculé sur base des données par nationalité disponibles sur le site internet de la BCSS, s'élève à 32,3% alors que selon nos données (visibles dans le graphique précédent) le taux d'emploi des personnes nées avec une nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge varie entre 51 et 47% et celui des personnes de nationalité non-UE est inférieur à 35%. Ainsi, l'obtention de la nationalité semble être positivement liée au taux d'emploi des personnes d'origine turque.

Le graphique ci-dessous reprenant le taux d'emploi par âge indique que quel que soit l'historique migratoire, le taux d'emploi a tendance à augmenter avec l'âge et diminue à partir de 55 ans. Quelle que soit la classe d'âge, le taux d'emploi des personnes d'origine belge est supérieur à celui des personnes ayant un autre historique migratoire, sauf pour les 18-19 ans nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) qui ont un taux d'emploi légèrement supérieur à celui des belges d'origine (15,1% et 16,0% contre 14,9%). Le taux d'emploi des jeunes de 18 à 19 ans est faible pour tous les historiques migratoires, ce qui est en partie dû au fait qu'une grande partie d'entre eux sont encore aux études (voir chapitre 6). Pour tous les historiques migratoires, à l'exception des personnes ayant une nationalité non-UE nées en Belgique, les taux d'emploi pour la catégorie des 30-54 ans sont les plus élevés.

Graphique 32 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'historique migratoire

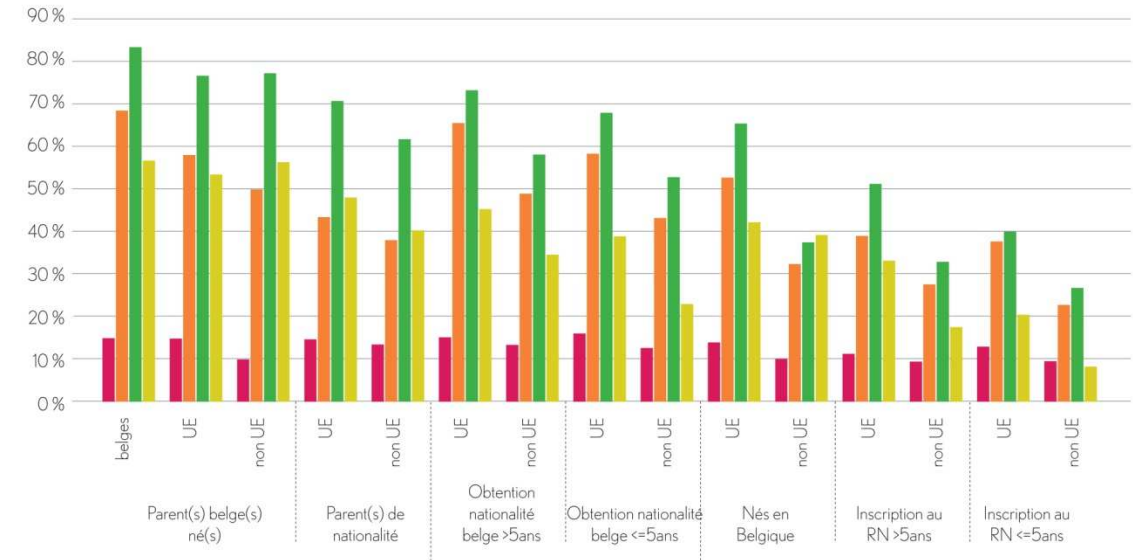

	belges	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
18-19	14,9%	14,8%	9,9%	14,6%	13,4%	15,1%	13,3%	16,0%	12,6%	13,9%	10,0%	11,2%	9,4%	12,9%	9,5%
20-29	68,3%	57,9%	49,8%	43,3%	37,9%	65,4%	48,8%	58,2%	43,1%	52,6%	32,3%	38,9%	27,5%	37,6%	22,7%
30-54	83,2%	76,5%	77,1%	70,6%	61,6%	73,1%	58,0%	67,8%	52,7%	65,3%	37,4%	51,1%	32,8%	39,9%	26,7%
55-60	56,6%	53,3%	56,2%	47,9%	40,2%	45,2%	34,5%	38,8%	22,9%	42,1%	39,1%	33,1%	17,5%	20,4%	8,2%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[53] Contribution belge au rapport SOPEMI « L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail », 2010.

Il est intéressant de noter les très faibles taux d'emploi des personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans pour toutes les catégories d'âge et en particulier pour les 18-19 ans et les 55-60 ans. De même, si la décomposition du taux d'emploi par classe d'âge confirme la constatation faite plus haut sur le fait que les personnes ayant un historique migratoire UE ont des taux d'emploi supérieurs à ceux ayant un historique migratoire non-UE ; cela ne se confirme pas pour les Belges nés belges de parents belges dont au moins un est né avec la nationalité d'un pays non-UE qui, pour les catégories d'âge 30-54 ans et 55-60 ans, ont des taux d'emploi supérieurs aux Belges nés belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE (77,1% contre 76,5% et 56,2% contre 53,3%).

Le taux d'emploi des hommes d'origine belge est de 78,3%. Ce dernier est supérieur aux taux d'emploi observés pour les hommes ayant un autre historique migratoire. Les hommes nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) ainsi que les hommes belges nés belges dont au moins un des parents est nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ont les taux d'emploi les plus élevés des hommes ayant un historique migratoire autre que belge (leurs taux d'emploi s'élèvent à 72%, 70% et 70%). Les hommes de nationalité non-UE inscrits au Registre national (depuis moins de 5 ans et depuis plus de 5 ans) et ceux de nationalité non-UE nés en Belgique ont les taux d'emploi les plus faibles (respectivement 30%, 37% et 37%).

Graphique 33 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire

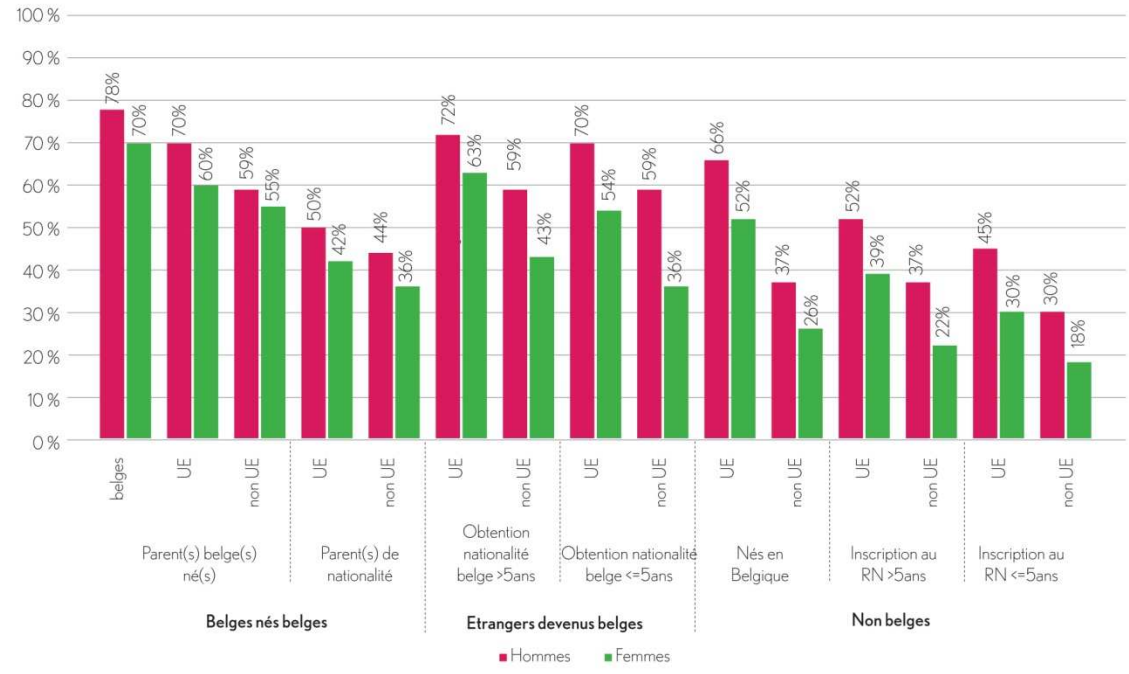

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes et ce quel que soit l'historique migratoire. Le taux d'emploi des femmes d'origine belge est de 70% et est supérieur aux taux d'emploi observés pour les femmes ayant un autre historique migratoire ainsi qu'aux taux d'emploi observés pour les hommes ayant un autre historique migratoire, à l'exception de celui des hommes nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu a nationalité belge depuis plus de 5 ans. Les femmes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans et les femmes belges nées belges dont au moins un des parents est né avec une nationalité UE ou non-UE ont les taux d'emploi les plus élevés parmi les femmes ayant un autre historique migratoire (respectivement 63%, 60% et 55%). Les taux d'emploi les plus

faibles sont observés pour les femmes de nationalité non-UE inscrites au Registre national (depuis moins de 5 ans et depuis plus de 5 ans) et celles de nationalité non-UE nées en Belgique (respectivement 18%, 22% et 26%).

Ce graphique confirme que la situation des femmes et des hommes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans est particulièrement inquiétante car dans ce groupe moins d'un homme sur trois est en emploi et moins d'une femme sur cinq est en emploi.

Les écarts de taux d'emploi entre les hommes et les femmes sont les plus importants pour les personnes ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans quelle que soit la nationalité à la naissance (UE ou non-UE) et celles nées avec la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans, avec des écarts respectifs de 23, 16 et 16 points de pourcentage. Les écarts entre hommes et femmes sont les plus faibles pour les personnes nées belges de parents belges dont au moins un d'eux est né avec la nationalité d'un pays non-UE et les Belges, nés belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère (UE et non-UE) (avec un écart respectif de 4, 7 et 7 points de pourcentage).

Quelle que soit la région observée, le taux d'emploi des personnes d'origine belge est supérieur à celui des personnes ayant un autre historique migratoire. Il est de 78% en Flandre contre 70,7% à Bruxelles et 66,7% en Wallonie. Dans les trois régions, parmi les personnes ayant un autre historique migratoire, ce sont les Belges nés belges dont au moins un des parents est nés avec la nationalité d'un pays de l'UE et les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) qui ont les taux d'emploi les plus élevés. Par ailleurs, ce sont les personnes de nationalité non-UE (inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans, depuis plus de 5 ans et celles nées en Belgique) qui ont les taux d'emploi les plus faibles.

Graphique 34 : Taux d'emploi des 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire

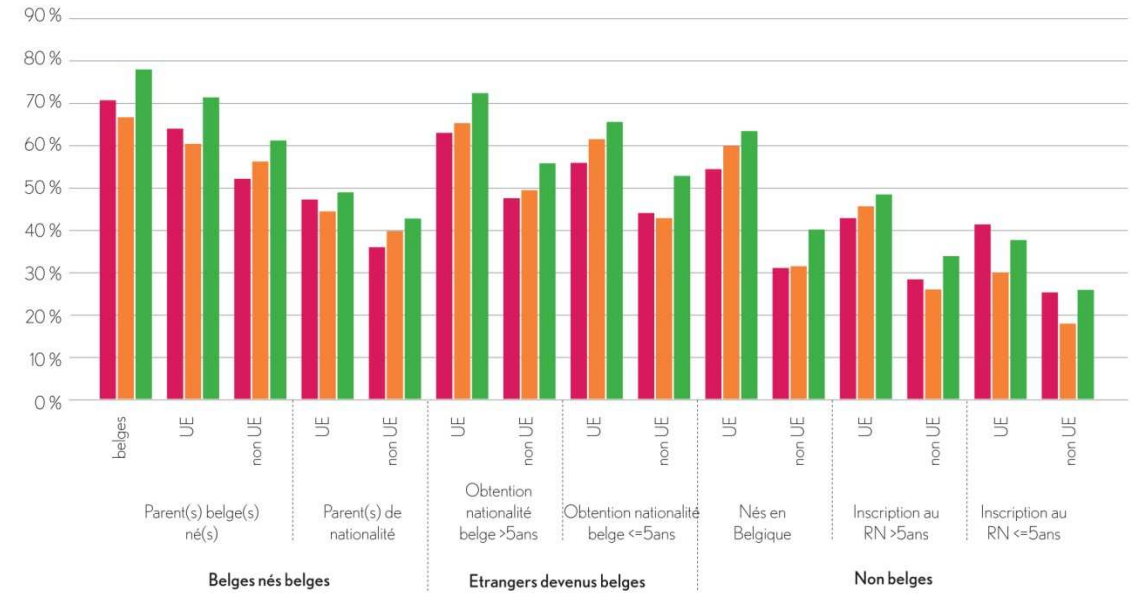

Région bruxelloise	70,7%	64,0%	52,1%	47,2%	35,9%	63,0%	47,5%	55,9%	44,0%	54,4%	31,0%	42,8%	28,3%	41,3%	25,2%
Région wallonne	66,7%	60,4%	56,2%	44,4%	39,7%	65,3%	49,4%	61,5%	42,8%	59,9%	31,4%	45,6%	25,9%	29,9%	17,8%
Région flamande	78,0%	71,4%	61,2%	48,9%	42,7%	72,4%	55,8%	65,6%	52,8%	63,4%	40,1%	48,4%	33,8%	37,6%	25,8%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant reprend l'écart de taux d'emploi entre les personnes d'origine belge et les personnes ayant un autre historique migratoire dans chacune des régions. C'est à Bruxelles et en Flandre que l'on observe de manière générale les écarts de taux d'emploi les plus importants. En effet, l'écart en défaveur des personnes ayant un autre historique migratoire varie à Bruxelles entre 6,7 points de pourcentage pour les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est nés avec la nationalité d'un pays de l'UE et 45,5 points de pourcentage pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans. Par ailleurs, en Flandre, l'écart varie entre 5,6 points de pourcentage pour les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans et 52,2 points de pourcentage pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans. En Wallonie, les écarts pour les différents groupes ayant un autre historique migratoire sont systématiquement inférieurs aux écarts observés pour Bruxelles et pour la Flandre, hormis pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans et depuis plus de 5 ans pour lesquelles les écarts les plus faibles sont observés à Bruxelles. Le faible écart observé en Wallonie pour les personnes nées avec la nationalité UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans peut s'expliquer en partie par l'importance du groupe des personnes d'origine italienne présentes depuis longtemps (fin des années 40, début des années 50) qui ont été naturalisées[54]. Ce graphique confirme à nouveau la situation inquiétante des personnes de nationalité non-UE (inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans, depuis plus de 5 ans et celles nées en Belgique).

Graphique 35 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans par rapport au taux d'emploi des Belges nés belges de parents nés belges dans chacune des régions selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)

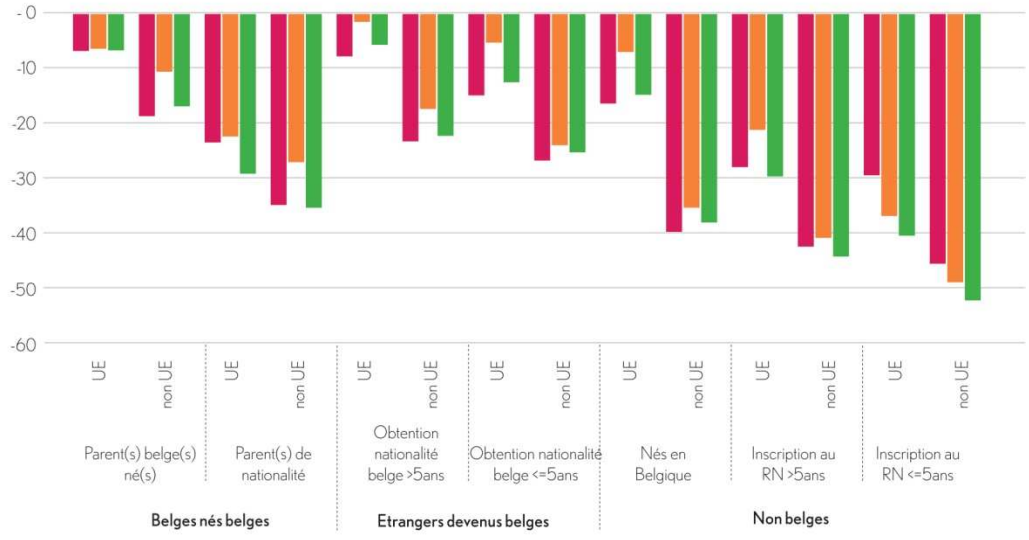

Région bruxelloise	-6,7	-18,6	-23,4	-34,8	-7,7	-23,2	-14,8	-26,7	-16,3	-39,7	-27,9	-42,4	-29,4	-45,5
Région wallonne	-6,3	-10,5	-22,3	-27,0	-1,4	-17,3	-5,2	-23,9	-6,9	-35,3	-21,1	-40,8	-36,8	-48,9
Région flamande	-6,6	-16,8	-29,1	-35,3	-5,6	-22,2	-12,4	-25,2	-14,7	-38,0	-29,6	-44,2	-40,4	-52,2

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[54] Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL) et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique - Rapport statistique et démographique 2008.

Analyse de la troisième génération : les 18 à 29 ans au regard de l'emploi

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de ce rapport, les données actuelles ne permettent pas de capter de manière optimale la troisième génération sur base des données du datawarehouse pour le groupe d'âge retenu (les 18-60 ans). En revanche, pour les 18-29 ans, il est possible de capter une grande partie de la troisième génération : pour 90% d'entre eux, il est possible d'identifier la nationalité à la naissance ou le pays de naissance des grands-parents (voir chapitre 2). Dans cet encadré, nous analysons brièvement l'ensemble des groupes d'historiques migratoires pour la population de 18 à 29 ans (c'est-à-dire 1.624.150 personnes).

Le taux d'emploi des Belges de troisième génération s'élève à 56,5%. Il est plus élevé que celui observé pour les autres historiques migratoires sauf pour ceux nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans (60,4%). Il est particulièrement intéressant de constater que le taux d'emploi de ces derniers est en fait supérieur à celui des Belges de troisième et de deuxième générations[55]. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que ces derniers sont dans une plus grande proportion encore aux études, à l'exception des Belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE (voir chapitre 6).

Graphique 36 : Taux d'emploi des 18 à 29 ans selon l'historique migratoire

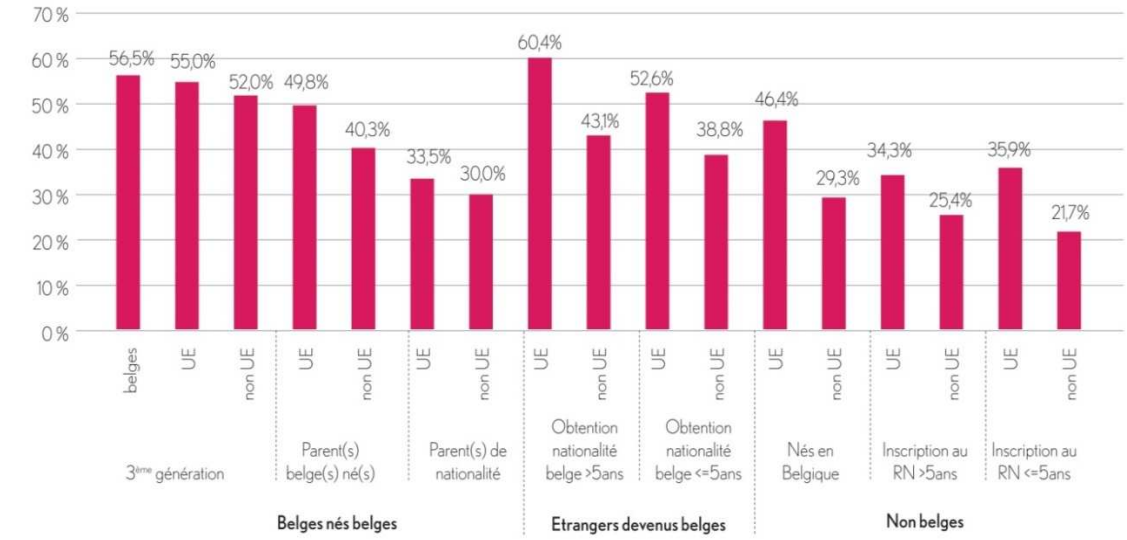

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Comme dans l'analyse réalisée pour la population des 18-60 ans, on constate que dans chacune des catégories, les personnes ayant un historique migratoire UE ont des taux d'emploi supérieurs à ceux ayant un historique migratoire non-UE.

[55] Pour rappel, la deuxième génération est constituée de personnes belges nés belges dont les parents sont belges mais dont au moins un d'entre eux est né(s) UE/non UE et de personnes belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE/non UE.

Le taux d'emploi des personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE et d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) est plus élevé que pour les personnes belges, nées belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère. Le taux d'emploi des personnes nées avec la nationalité UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans est plus élevé que celui des personnes belges, nées belges de parents belges dont au moins un d'eux est né avec la nationalité UE. De même, le taux d'emploi des personnes nées avec la nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans est plus élevé que celui des personnes belges, nées belges de parents belges dont au moins un d'eux est né avec la nationalité non-UE.

Les personnes de nationalité non-UE (nées en Belgique, inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) ont les taux d'emploi les plus faibles (inférieurs à 30%). Enfin, le taux d'emploi des personnes belges, nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays de l'UE est inférieur à celui des personnes de nationalité UE inscrites au Registre national (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans). Cela peut également s'expliquer en partie par le fait que les jeunes belges de 18 à 24 ans, nés belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays de l'UE sont dans une plus grande mesure encore aux études que les jeunes nés avec la nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans (voir chapitre 6).

Éléments clés du Chapitre 4.2 : les secteurs d'activité

L'origine

- Globalement, le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G) est celui où l'on retrouve le plus de travailleurs et cela se vérifie pour chaque origine, puisque pour chacune d'entre elles il s'agit d'un des quatre secteurs les plus exercés. Les activités de services administratifs et de soutien (N) et l'hébergement et la restauration (I) sont les secteurs qui comptent relativement plus de personnes d'origine étrangère que de personnes d'origine belge. Et inversement, il y a plus de travailleurs d'origine belge que de travailleurs d'origine étrangère dans l'enseignement (P) et l'administration publique (O).

- L'analyse par sexe et origine montre que généralement le secteur dans lequel travaillent le plus d'hommes est le secteur des industries manufacturières (C) et la santé humaine et l'action sociale (Q) est le secteur le plus occupé par les femmes. Les personnes ayant pour origine un pays de l'UE-12 sont plus fréquemment présentes dans le secteur de la construction (F), surtout les hommes de cette origine, ce qui est à mettre en parallèle avec leur statut d'indépendant. Les indépendants travaillant dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (A) sont nettement plus souvent des personnes d'origine belge qu'étrangère. Les répartitions observées restent généralement valables au niveau de la région de travail.

L'historique migratoire

- Pour chaque historique migratoire, comme pour les origines, le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G) est un des secteurs les plus représentés. L'enseignement (P) et l'administration publique (O) comptent généralement plus de personnes d'origine belge que de personnes d'un autre historique migratoire. Inversement, dans les activités de services administratifs et de soutien (N) et l'hébergement et la restauration (I) il y a moins de travailleurs d'origine belge que de personnes d'un autre historique migratoire.

- Les personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis cinq ans ou moins sont plus fréquemment présentes dans le secteur de la construction (F), surtout les hommes de cet historique migratoire, ce qui est à mettre en parallèle avec leur statut d'indépendant.

4.2. ANALYSE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (NACE)

Dans cette partie, nous allons analyser les personnes de 18 à 60 ans qui ont travaillé au quatrième trimestre 2008. Il s'agit d'environ 4 millions de travailleurs.

La répartition de ces données suivant l'activité économique des entreprises repose sur l'utilisation de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne, abrégée par NACE. La NACE permet en effet de classer les travailleurs en fonction de l'activité économique de l'entreprise dans laquelle ils travaillent.[56]

A. Agriculture, sylviculture et pêche
B. Industries extractives
C. Industrie manufacturière
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F. Construction
G. Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles
H. Transports et entreposage
I. Hébergement et restauration
J. Information et communication
K. Activités financières et d'assurance
L. Activités immobilières
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N. Activités de services administratifs et de soutien
O. Administration publique
P. Enseignement
Q. Santé humaine et action sociale
R. Arts, spectacles et activités récréatives
S. Autres activités de services
T. Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U. Activités extraterritoriales

Les agences de travail intérimaire sont reprises dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N) et environs trente pourcents des travailleurs des titres-services sont également dans cette catégorie. Cependant, la majorité d'entre eux, ce qui représente soixante-cinq pourcents des titres-services, sont repris dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (Q).

Le graphique suivant montre la répartition de la population étudiée entre les différents secteurs, par sexe et région de travail.

Le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G) est le plus représenté (625.000 travailleurs) alors que les secteurs des industries extractives (B), des activités des ménages en tant qu'employeurs et des activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (T) et des activités extraterritoriales (U) représentent chacun moins d'un dixième de pourcent des travailleurs.

[56] En annexe se trouve une liste plus détaillée.

Graphique 37 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par secteur NACE, région de travail et sexe

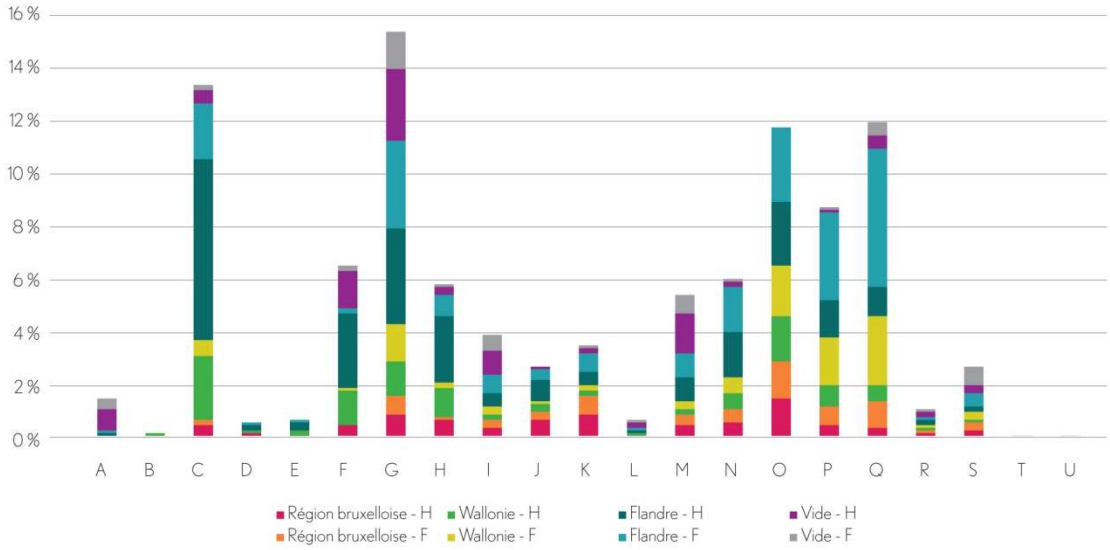

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les données sont distribuées en fonction du lieu de travail : Région de Bruxelles-Capitale, Région wallonne et Région flamande. Il existe une catégorie « Vide » qui représente les indépendants et compte environ quinze pourcents de la population étudiée (environ 625.000 indépendants).

Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche (A) compte plus d'indépendants que de salariés. Les industries extractives (B) se trouvent surtout en Région wallonne alors que les activités financières et d'assurance (K) et les activités extraterritoriales (U) sont, quant à elles, plus développées en Région de Bruxelles-Capitale. Parmi les salariés, tous les autres secteurs sont plutôt présents en Région flamande.

Parmi les indépendants, un travailleur sur quatre est dans le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G). En Région flamande, le secteur des industries manufacturières (C) est le plus développé alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, il s'agit de l'administration publique (O).

Comme nous pouvons le constater dans le graphique 38, certains secteurs sont plus féminins que d'autres. En ordre décroissant, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (Q) avec 79% de femmes, les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (T) (72% de femmes), l'enseignement (P) (70% de femmes), les autres activités de services (S) (68% de femmes), les activités extraterritoriales (U) (53% de femmes), l'administration publique (O) (52% de femmes) et les activités financières et d'assurance (K) avec 50% de femmes, sont considérés comme féminins car ils comptent plus de femmes que d'hommes.

Dans la suite des analyses, il ne faudra pas perdre de vue que certains paramètres, tels que par exemple les salaires, peuvent être fortement influencés par le secteur dans lequel un travailleur est occupé.

Graphique 38 : Proportion des femmes par secteur NACE et région de travail

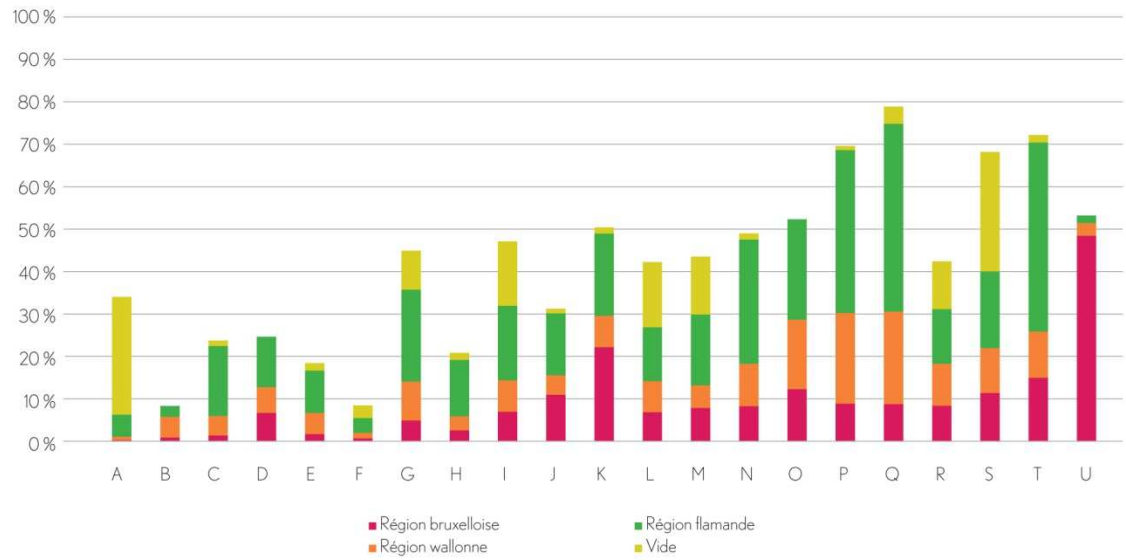

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

A. Selon l'origine

Les personnes d'origine belge travaillent principalement dans le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G) tout comme les personnes originaires de l'UE-14 ou d'un autre pays d'Europe. Ce secteur, qui est le plus fréquenté au niveau de la population totale étudiée, se retrouve systématiquement dans le top 4 des secteurs les plus exercés par les travailleurs de chaque origine.

En ce qui concerne les autres origines, les personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE exercent plus souvent un emploi dans les industries manufacturières (C) alors que les personnes ayant pour origine un pays de l'UE-12 sont plus fréquemment présentes dans le secteur de la construction (F). D'ailleurs, l'écart par rapport aux personnes d'origine belge travaillant également dans ce secteur est de 14 points de pourcentage. Les personnes ayant pour origine un pays d'Afrique hors Maghreb, ont principalement un emploi dans la santé humaine et l'action sociale (Q) et les personnes originaires du Maghreb sont surtout dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N), et ceci de façon plus importante que les personnes d'origine belge vu l'écart de 12 points de pourcentage. Les personnes originaires d'Asie se trouvent dans l'hébergement et la restauration (I) où l'écart par rapport aux personnes d'origine belge de ce secteur atteint 17 points de pourcentage.

Graphique 39 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par origine et secteur NACE

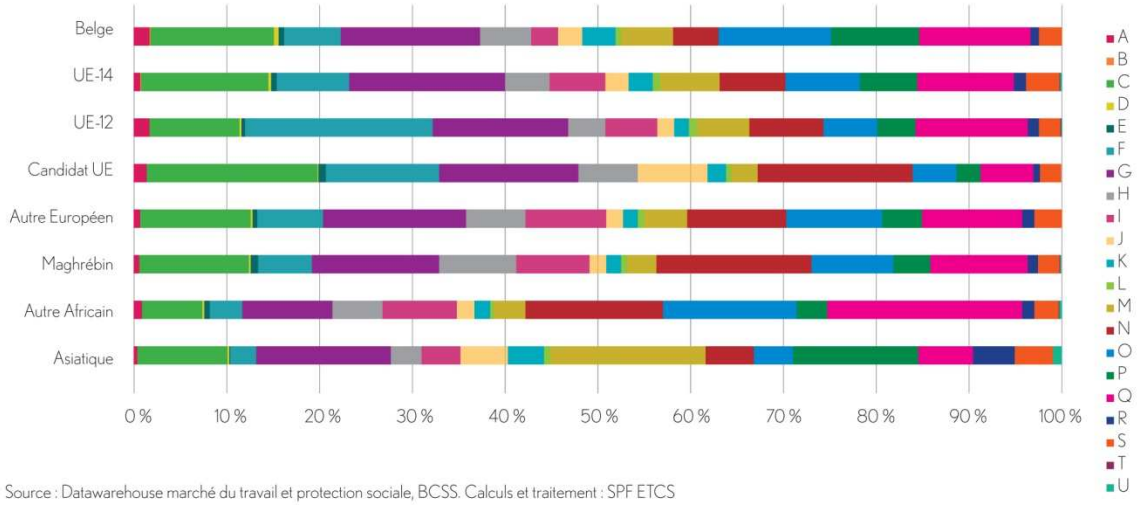

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 3 : Secteurs les plus représentés par origine

	Belge	*UE-14*	*UE-12*	*Candidat UE*	*Autre Européen*	*Maghrébin*	*Autre Africain*	*Asiatique*
1er	G	G	F	C	G	N	Q	I
2e	C	C	G	N	C	G	N	G
3e	O	Q	Q	G	Q	C	O	Q
4e	Q	O	C	F	N	Q	G	C
5e	P	F	N	I	O	O	I	N

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Comme nous pouvons le voir dans le tableau 4, les activités de services administratifs et de soutien (N) et l'hébergement et la restauration (I) sont les secteurs pour lesquels les écarts positifs par rapport aux personnes d'origine belge sont les plus importants, ce qui signifie qu'il y a plus de personnes d'origine étrangère dans ces secteurs que de personnes d'origine belge. Inversement, l'enseignement (P) est le secteur où les écarts sont les plus négatifs, c'est-à-dire que ce secteur compte relativement plus de travailleurs d'origine belge que de travailleurs d'origine étrangère. L'administration publique (O) présente également des écarts très négatifs sauf pour les personnes d'origine africaine hors Maghreb qui, proportionnellement aux personnes d'origine belge, sont un peu plus nombreuses dans ce secteur.

Tableau 4 : Secteurs par origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge

	+++	++	+	-	--	---
UE-14	I	N	G	Q	P	O
UE-12	F	N	I	C	P	O
Candidat UE	N	F	C	Q	P	O
Autre Européen	N	I	F	O	K	P
Maghrébin	N	I	H	M	O	P
Autre Africain	N	Q	I	G	P	C
Asiatique	I	G	N	P	C	O

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 40 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par origine, secteur NACE et sexe

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Une analyse par sexe nous permet d'apporter quelques précisions à ces observations. En effet, le secteur dans lequel travaillent le plus d'hommes belges d'origine est le secteur des industries manufacturières (C), tout comme les hommes d'origine maghrébine, de l'UE-14, d'un pays candidat à l'UE ou d'un autre pays d'Europe. Il y a par contre un homme sur trois originaire de l'UE-12 qui travaille dans le secteur de la construction (F). L'écart par rapport à la proportion d'hommes d'origine belge travaillant également dans ce secteur est d'ailleurs de 23 points de pourcentage. Les hommes originaires d'Asie se retrouvent, quant à eux, majoritairement dans le commerce et la réparation de véhicules (G) et les hommes originaires d'un autre pays d'Afrique sont le plus souvent présents dans les activités de services administratifs et de soutien (N), ce

qui représente un écart de 11 points de pourcentage avec les hommes d'origine belge de ce secteur.

Tableau 5 : Secteurs les plus représentés par origine et par sexe

	Belge		*UE-14*		*UE-12*		*Candidat UE*		*Autre Européen*		*Maghrébin*		*Autre Africain*		*Asiatique*	
	H	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*
1er	C	Q	C	Q	F	Q	C	N	C	Q	C	Q	N	Q	G	I
2e	G	G	G	G	G	G	F	G	G	G	N	N	G	O	I	G
3e	O	P	F	O	C	N	G	Q	F	N	G	G	O	N	C	Q
4e	F	O	H	P	N	O	N	O	H	O	H	O	C	I	M	N
5e	H	C	M	N	H	I	H	I	N	I	F	I	H	G	N	O

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les secteurs privilégiés par les femmes sont tout autres. La santé humaine et l'action sociale (Q) est le secteur le plus occupé par les femmes originaires de l'UE-27, d'un autre pays d'Europe et d'Afrique y compris du Maghreb. Les femmes ayant pour origine un des pays candidats à l'UE travaillent, quant à elles, principalement dans les activités de services administratifs et de soutien (N) et l'écart par rapport aux femmes d'origine belge occupées dans ce secteur est de 21 points de pourcentage. Les femmes originaires d'Asie sont plutôt dans l'hébergement et la restauration (I), ce qui équivaut à 17 points de pourcentage d'écart par rapport à la proportion de femmes d'origine belge dans ce secteur.

Tableau 6 : Secteurs par sexe et origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge

	+++	++	+	-	--	---
Hommes						
UE-14	I	F	N	A	P	O
UE-12	F	I	N	P	C	O
Candidat UE	N	F	C	M	P	O
Autre Européen	I	N	H	O	K	P
Maghrébin	N	I	H	P	M	O
Autre Africain	N	I	Q	G	F	C
Asiatique	I	G	N	O	F	C
Femmes						
UE-14	I	N	G	Q	O	P
UE-12	N	I	Q	C	O	P
Candidat UE	N	I	A	O	Q	P
Autre Européen	N	I	G	K	Q	P
Maghrébin	N	I	Q	M	C	P
Autre Africain	Q	N	I	C	G	P
Asiatique	I	N	G	Q	O	P

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans le tableau 6, nous voyons à nouveau que, quel que soit le sexe des travailleurs, les secteurs de l'hébergement et de la restauration (I) et des activités de services administratifs et de soutien (N) sont plus occupés par des personnes d'une autre origine que belge. Par contre, l'administration publique (O) compte moins d'hommes d'origine maghrébine, asiatique, de l'UE-

14, de l'UE-12, d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE et d'un autre pays d'Europe que d'hommes d'origine belge, alors que parmi les femmes, c'est l'enseignement (P) qui est largement moins occupé par des femmes d'une autre origine que belge.

Voyons maintenant comment se répartissent les hommes et les femmes en fonction du lieu de travail sans oublier la catégorie « Vide » qui représente les indépendants.

Graphique 41 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par origine, région de travail et sexe

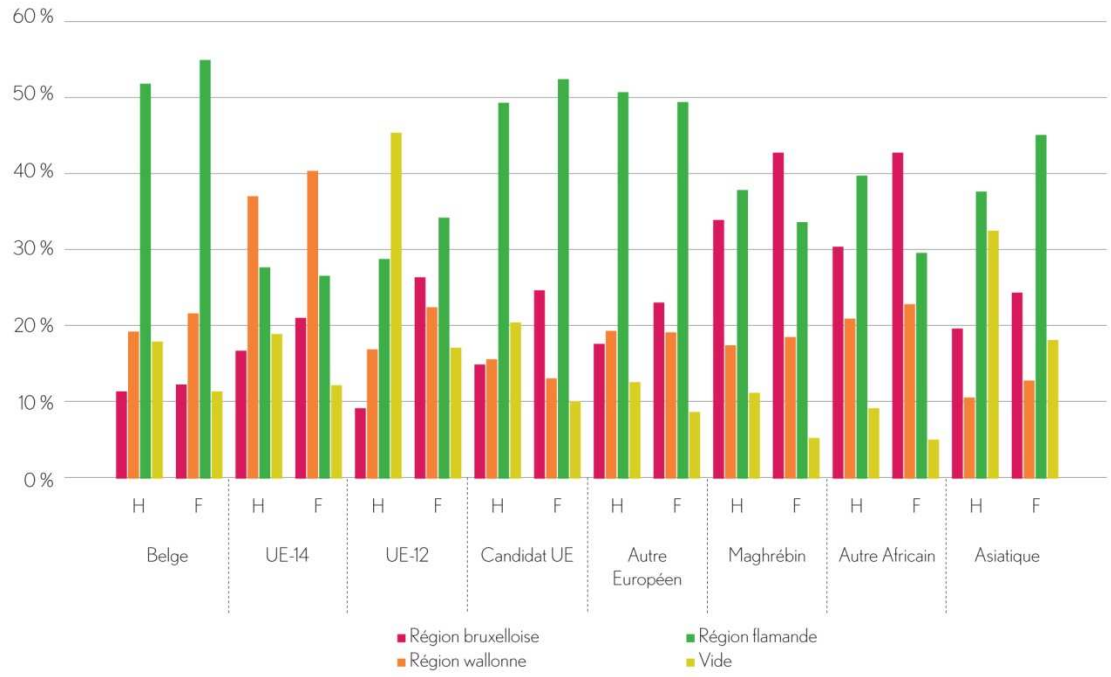

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les personnes d'origine belge, hommes et femmes, travaillent principalement en Flandre, tout comme les personnes originaires d'Asie, d'un pays candidat à l'UE ou d'un autre pays d'Europe. Par contre les hommes et les femmes originaires de l'UE-14 ont plus souvent un emploi en Région wallonne.

Si les hommes originaires d'Afrique, y compris du Maghreb, travaillent essentiellement en Flandre, les femmes de même origine ont plus fréquemment un emploi à Bruxelles. Les femmes ayant pour origine un pays de l'UE-12 sont surtout actives en Flandre tandis que la région de travail des hommes de cette même origine est plus souvent inconnue. Ceci est sans doute à mettre en parallèle avec leur forte présence dans le secteur de la construction (F), impliquant généralement un statut d'indépendant.

Examinons maintenant par origine les données des secteurs que nous avions définis comme féminins. Pour rappel, les secteurs qui contiennent plus de femmes que d'hommes sont les suivants : les activités financières et d'assurance (K), l'administration publique (O), l'enseignement (P), la santé humaine et l'action sociale (Q), les autres activités de services (S), les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (T) et les activités extraterritoriales (U).

Graphique 42 : Proportion de femmes, par origine, dans les secteurs NACE dits féminins

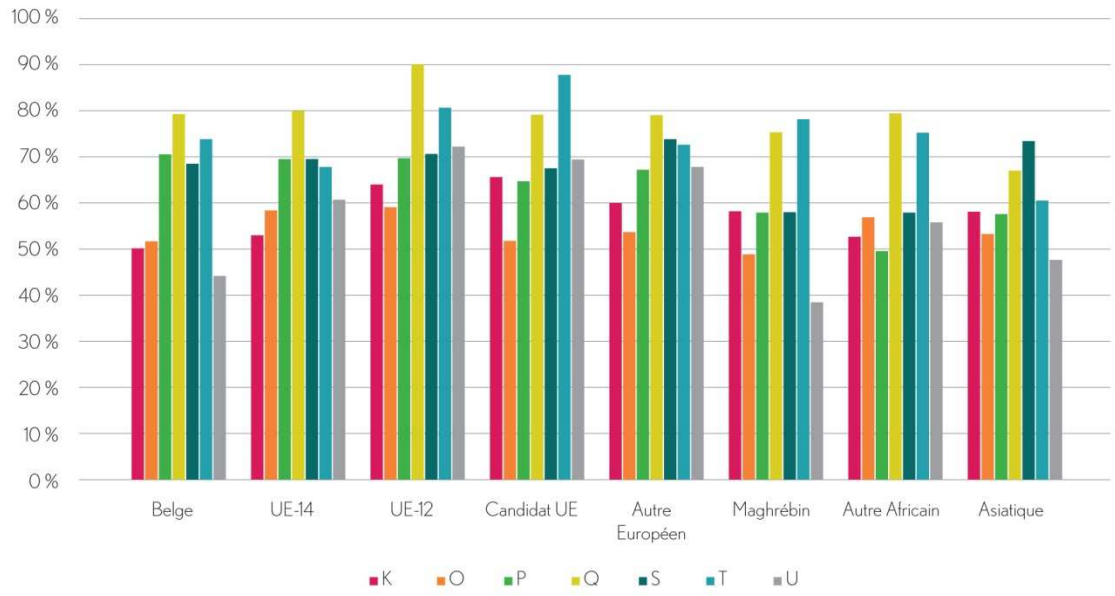

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Pour les personnes originaires d'un pays d'Europe hors Belgique, tous ces secteurs sont féminins. Par contre, pour les personnes d'origine belge et asiatique, le secteur des activités extraterritoriales (U) comprend moins de 50% de femmes et est donc masculin. De même, pour les personnes originaires du Maghreb, c'est dans les secteurs de l'administration publique (O) et des activités extraterritoriales (U) que nous retrouvons plus d'hommes que de femmes et pour les personnes ayant pour origine un pays africain hors Maghreb, l'enseignement (P) compte légèrement plus d'hommes que de femmes.

Si nous croisons les origines avec les secteurs NACE et la région du lieu de travail, nous obtenons des informations supplémentaires.

Nous présentons séparément les indépendants pour lesquels nous n'avons pas d'information sur le lieu de travail, des salariés par région de travail.

Nous voyons dans le graphique 43 et le tableau 7 que de manière générale, pour toutes les origines, sauf l'UE-12, les indépendants se retrouvent dans le commerce et la réparation de véhicules (G). Les personnes originaires de l'UE-12 sont, quant à elles, plus souvent actives dans le secteur de la construction (F). L'écart entre la proportion d'indépendants originaires de l'UE-12 dans la construction et la proportion d'indépendants d'origine belge dans ce même secteur atteint 33 points de pourcentage.

Graphique 43 : Indépendants de 18 à 60 ans par origine et secteur NACE

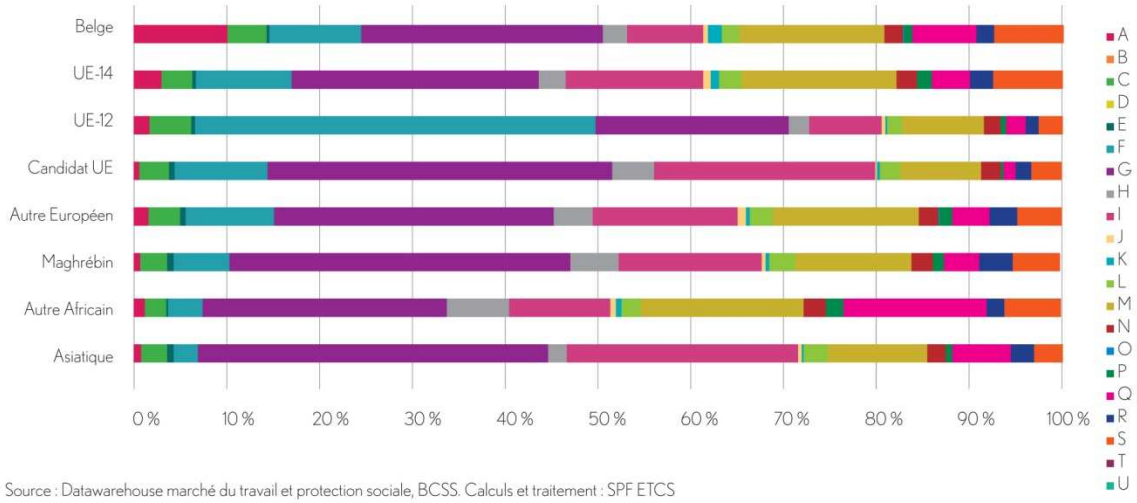

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 7 : Secteurs les plus représentés pour les indépendants par origine

	Belge	*UE-14*	*UE-12*	*Candidat UE*	*Autre Européen*	*Maghrébin*	*Autre Africain*	*Asiatique*
1er	G	G	F	G	G	G	G	G
2e	M	M	G	I	M	I	M	I
3e	A	I	M	F	I	M	Q	M
4e	F	F	I	M	F	F	I	Q
5e	I	S	C	H	S	H	H	S

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 8 : Secteurs par origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux indépendants d'origine belge

	+++	++	+	-	--	---
UE-14	I	M	P	C	Q	A
UE-12	F	C	E	G	M	A
Candidat UE	I	G	H	Q	M	A
Autre Européen	I	G	H	S	Q	A
Maghrébin	G	I	H	M	F	A
Autre Africain	Q	H	I	C	F	A
Asiatique	I	G	L	M	F	A

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les proportions d'indépendants d'origine asiatique et d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE travaillant dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (I) sont nettement plus élevées que le pourcentage de personnes d'origine belge dans ce même secteur, les écarts s'élèvent à environ 16 points de pourcentage. Mais même les indépendants originaires de l'UE-14, d'un autre pays européen, d'Afrique, y compris le Maghreb, sont surreprésentés dans ce secteur par rapport aux indépendants d'origine belge.

Inversement, les indépendants travaillant dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (A) sont nettement plus souvent des personnes d'origine belge que d'origine étrangère, avec des écarts proches des 10 points de pourcentage.

Nous regardons à présent les salariés de 18 à 60 ans par origine, région du lieu de travail et secteur d'activité.

Graphique 44 : Salariés par origine, secteur NACE et région de travail

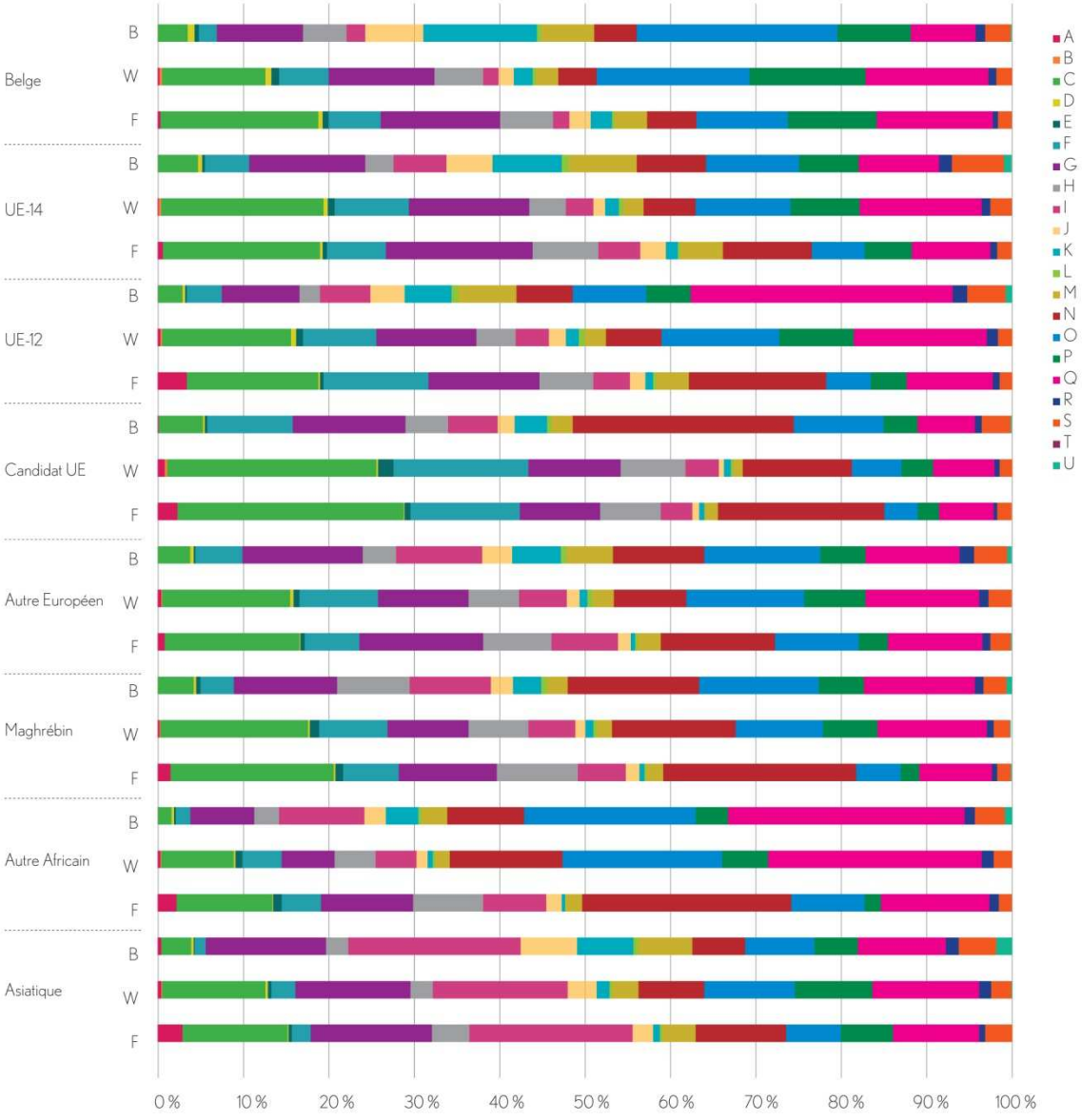

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 9 : Secteurs les plus représentés par origine et par région de travail

	Belge			*UE-14*			*UE-12*			*Candidat UE*			*Autre Européen*			*Maghrébin*			*Autre Africain*			*Asiatique*		
	B	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*	*B*	*W*	*F*
1er	O	O	C	G	C	C	Q	Q	N	N	C	C	G	C	C	N	C	N	Q	Q	N	I	I	I
2e	K	Q	G	O	Q	G	G	C	C	G	F	N	O	O	G	O	N	C	O	O	Q	G	G	G
3e	G	P	Q	Q	G	N	O	O	G	O	N	F	Q	Q	N	Q	Q	G	I	N	C	Q	Q	C
4e	P	G	O	N	O	Q	M	G	F	F	G	G	N	G	Q	G	O	H	N	C	G	O	C	N
5e	Q	C	P	K	F	H	N	P	Q	Q	H	H	I	F	O	I	G	Q	G	G	O	J	O	Q

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans le graphique 44 et le tableau 9, nous voyons que si les personnes d'origine belge travaillant en Flandre se trouvent surtout dans l'industrie manufacturière (C), celles actives en Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale sont plus souvent dans l'administration publique (O). D'ailleurs, les écarts entre les personnes d'origine étrangère et belge dans le secteur de l'administration publique (O) atteignent 15 points de pourcentage. Cela signifie qu'à Bruxelles, par exemple, par rapport à la proportion de personnes d'origine belge qui travaillent dans ce secteur (23%), il y a 15 points de pourcentage en moins de personnes originaires de l'UE-12 ou d'Asie actives dans ce secteur (8%).

Les salariés ayant pour origine un pays de l'UE-12 se trouvent généralement dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (Q) lorsqu'ils travaillent à Bruxelles ou en Wallonie et dans les activités de services administratifs et de soutien (N) en Flandre.

Les personnes originaires d'un des pays de l'UE-14 ou d'un autre pays d'Europe présentent des résultats identiques. C'est-à-dire que lorsqu'ils ont un emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale, ils sont plus fréquemment dans le commerce et la réparation de véhicules (G) alors qu'en Régions flamande et wallonne, ils sont plutôt dans l'industrie manufacturière (C).

Les personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE travaillent aussi principalement dans le secteur de l'industrie manufacturière (C) en Flandre et en Wallonie, mais ils sont plus souvent dans les activités de services administratifs et de soutien (N) à Bruxelles.

Les personnes d'origine maghrébine sont majoritairement actives dans les activités de services administratifs et de soutien (N) en Flandre ou à Bruxelles, alors qu'en Wallonie ils sont surtout dans l'industrie manufacturière (C). Et si l'on trouve également une majorité de travailleurs originaires d'un autre pays africain dans les activités de services administratifs et de soutien (N) en Flandre, ils sont généralement dans la santé humaine et l'action sociale (Q) en Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale.

Seules les personnes originaires d'Asie travaillent systématiquement plus souvent dans l'hébergement et la restauration (I) que ce soit en Région flamande, wallonne ou de Bruxelles-Capitale. Leur surreprésentation dans ce secteur est observable à travers des écarts compris entre 14 et 18 points de pourcentage par rapport à la proportion de personnes d'origine belge ayant également un emploi dans ce secteur. D'ailleurs, comme on peut le voir dans le tableau suivant, tous les salariés d'origine étrangère en Belgique sont surreprésentés, à différents niveaux, dans ce secteur de l'hébergement et de la restauration (I).

Nous pouvons aussi parler, principalement en Flandre, mais également dans les deux autres régions, d'une surreprésentation des salariés d'origine étrangère dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N).

Par contre, l'enseignement (P) et, comme déjà précisé auparavant, l'administration publique (O) sont à nouveau caractérisés par une sous-représentation des personnes d'origine étrangère. De même, en Région de Bruxelles-Capitale, le secteur des activités financières et d'assurance (K) est moins occupé par des personnes d'une autre origine que belge.

Tableau 10 : Secteurs par région de travail et origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux salariés d'origine belge

	+++	++	+	-	--	---
Région de Bruxelles-Capitale						
UE-14	I	G	F	H	K	O
UE-12	Q	I	F	P	K	O
Candidat UE	N	F	I	J	K	O
Autre Européen	I	N	G	P	K	O
Maghrébin	N	I	Q	J	O	K
Autre Africain	Q	I	N	J	P	K
Asiatique	I	G	Q	P	K	O
Région wallonne						
UE-14	C	F	G	H	P	O
UE-12	C	F	N	H	O	P
Candidat UE	C	F	N	Q	P	O
Autre Européen	N	I	F	G	O	P
Maghrébin	N	C	I	G	P	O
Autre Africain	Q	N	I	C	G	P
Asiatique	I	N	J	H	P	O
Région flamande						
UE-14	N	G	I	Q	O	P
UE-12	N	F	A	Q	O	P
Candidat UE	N	C	F	O	Q	P
Autre Européen	N	I	H	Q	C	P
Maghrébin	N	I	H	Q	O	P
Autre Africain	N	I	H	G	C	P
Asiatique	I	N	A	O	P	C

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'historique migratoire

Dans le graphique ci-dessous nous analysons la répartition des personnes de 18 à 60 ans qui ont travaillé au quatrième trimestre 2008 selon leur historique migratoire et le secteur d'activité dans lequel elles travaillent.

Dans le graphique 45 et le tableau 11, nous voyons que la majorité des catégories de l'historique migratoire se trouvent dans le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G), ce qui est cohérent avec le fait qu'il s'agit du secteur le plus occupé par la population étudiée. Les exceptions sont les personnes ayant obtenu la nationalité belge depuis cinq ans ou moins et les personnes étrangères inscrites au Registre national depuis cinq ans ou moins, quelle que soit leur nationalité. Pour ces deux dernières catégories, les personnes ayant un historique migratoire hors UE sont plus représentées dans les activités de services administratifs et de soutien (N) ; et parmi les personnes ayant un historique migratoire UE, celles ayant obtenu la nationalité belge depuis cinq ans ou moins travaillent plus dans les industries manufacturières (C) et celles inscrites au Registre national depuis cinq ans ou moins sont surtout dans la construction (F).

Graphique 45 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par historique migratoire et secteur NACE

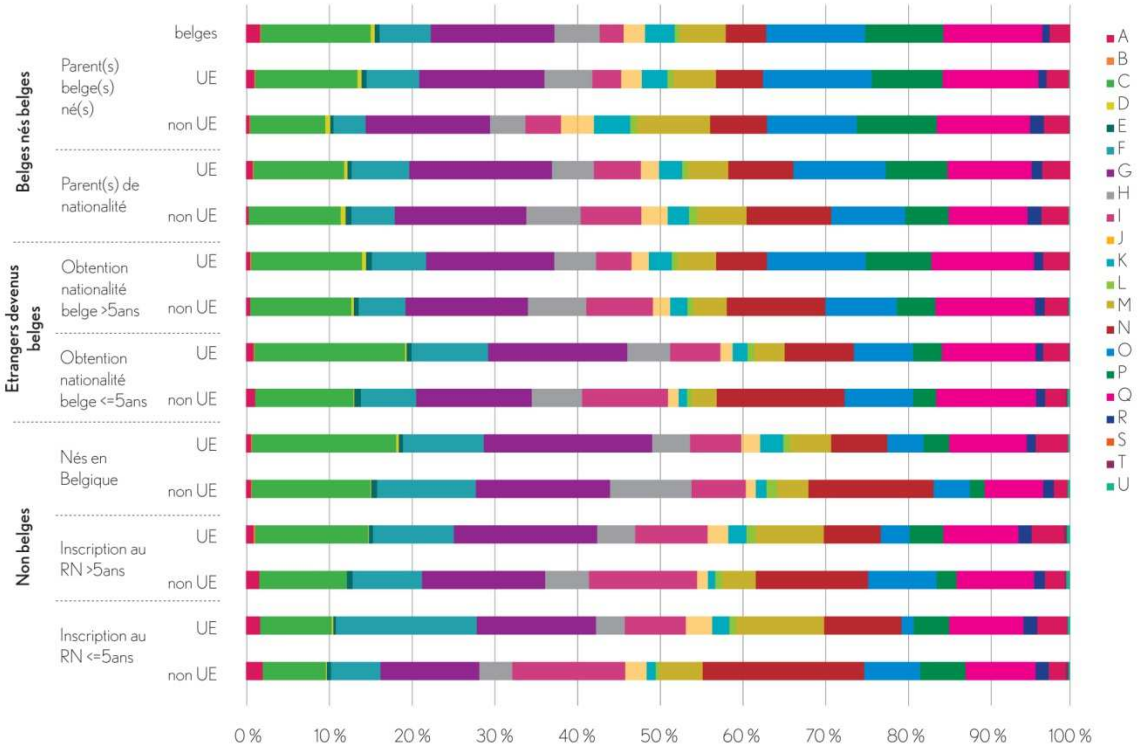

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 11 : Secteurs les plus représentés par historique migratoire

	Belges nés belges					*Etrangers devenus belges*				*Non belges*					
	Parent(s) belge(s) né(s)			*Parent(s) de nationalité*		*Obtention nationalité belge >5ans*		*Obtention nationalité belge <=5ans*		*Nés en Belgique*		*Inscription au RN >5ans*		*Inscription au RN <=5ans*	
	belge(s)	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*
1er	G	G	G	G	G	G	G	C	N	G	G	G	G	F	N
2e	C	O	Q	O	C	C	C	G	G	C	N	C	N	G	I
3e	Q	C	O	C	N	Q	Q	Q	Q	F	C	F	I	M	G
4e	O	Q	P	Q	Q	O	N	F	C	Q	F	Q	C	N	Q
5e	P	P	C	N	O	P	O	N	I	N	H	I	Q	Q	C

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le tableau 12 montre les écarts de proportions par rapport aux personnes d'origine belge[57].

Les écarts pour les Belges nés belges dont au moins un des parents est né UE sont minimes et donc même leur surreprésentation dans l'administration publique (O) n'atteint qu'un point de pourcentage. D'ailleurs tous les autres historiques migratoires sont sous-représentés dans le secteur de l'administration publique (O) par rapport aux personnes d'origine belge. De même, l'enseignement (P) est caractérisé par une sous-représentation de tous les historiques migratoires, sauf les Belges nés belges de parents belges nés non-UE, par rapport aux personnes d'origine belge.

Tableau 12 : Secteurs par historique migratoire ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge

			+++	++	+	-	--	---
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	O	N	I	A	P	C
		non UE	M	N	I	A	F	C
	Parent(s) de nationalité	UE	N	I	G	Q	P	C
		non UE	N	I	H	Q	O	P
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	I	N	S	M	A	P
		non UE	N	I	H	M	O	P
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	C	N	I	M	O	P
		non UE	N	I	H	K	O	P
Non belges	Nés en Belgique	UE	G	C	F	Q	P	O
		non UE	N	F	H	Q	P	O
	Inscription au RN >5ans	UE	I	F	M	Q	P	O
		non UE	I	N	F	C	O	P
	Inscription au RN <=5ans	UE	F	M	I	C	P	O
		non UE	N	I	R	P	O	C

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au contraire, toutes les catégories de l'historique migratoire sont surreprésentées dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (I) et des activités de services administratifs et de soutien (N). Dans l'hébergement et la restauration (I), les écarts par rapport aux personnes

[57] Pour rappel, les personnes d'origine belge sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont belges nés belges.

d'origine belge vont jusqu'à 11 points de pourcentage pour les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins. C'est également pour cette catégorie de l'historique migratoire que nous trouvons le plus grand écart dans les activités de services administratifs et de soutien (N) qui atteint 15 points de pourcentage.

L'analyse par sexe montre une répartition différenciée entre les hommes et les femmes.

Graphique 46 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par historique migratoire, sexe et secteur NACE

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 13 : Secteurs les plus représentés par historique migratoire et par sexe

	Belges nés belges					*Etrangers devenus belges*				*Non belges*					
	Parent(s) belge(s) né(s)			*Parent(s) de nationalité*		*Obtention nationalité belge >5ans*		*Obtention nationalité belge <=5ans*		*Nés en Belgique*		*Inscription au RN >5ans*		*Inscription au RN <=5ans*	
	belge(s)	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*
Hommes															
1er	C	C	G	G	C	C	C	C	C	C	C	C	G	F	N
2e	G	G	C	C	G	G	G	F	G	G	G	G	C	G	G
3e	O	O	O	F	N	F	H	G	N	F	N	F	I	C	I
4e	F	F	M	O	H	O	N	H	F	H	F	I	N	M	C
5e	H	H	N	N	F	H	F	N	I	I	H	M	F	N	F
Femmes															
1er	Q	Q	Q	G	G	Q	Q	Q	Q	G	Q	Q	Q	Q	N
2e	G	G	G	Q	Q	G	G	G	N	Q	G	G	N	G	Q
3e	P	O	P	O	O	O	N	N	G	N	N	N	I	N	I
4e	O	P	O	P	N	P	O	O	O	O	C	I	G	M	G
5e	C	N	M	N	I	N	I	C	I	C	I	M	O	I	O

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans l'analyse sur base de l'origine, nous avons déjà vu que les hommes travaillent majoritairement dans des industries manufacturières (C) et les femmes dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (Q). Cette répartition des secteurs est assez bien reproduite dans les différents groupes de l'historique migratoire, avec certaines exceptions notables.

Les hommes belges nés belges dont au moins un des parents belges est né non UE se trouvent principalement dans le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G), ce qui est également vrai pour les hommes belges nés belges dont un des parents est de nationalité UE et les hommes de nationalité hors UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans. Ce secteur est aussi prisé par les femmes belges nées belges dont un des parents est de nationalité étrangère (UE ou hors UE) et les femmes de nationalité UE nées en Belgique. Une grande proportion d'hommes et de femmes de nationalité hors UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins travaillent, quant à eux, dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N). Enfin, les hommes de nationalité UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins ont tendance à travailler dans le secteur de la construction (F) où leur surreprésentation atteint d'ailleurs 16 points de pourcentage par rapport aux hommes d'origine belge.

Tableau 14 : Secteurs par historique migratoire et par sexe ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge

			+++	++	+	-	--	---
Hommes								
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	O	N	I	M	A	C
		non UE	M	N	I	H	F	C
	Parent(s) de nationalité	UE	N	I	F	P	A	C
		non UE	N	I	H	P	C	O
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	C	F	I	K	M	A
		non UE	N	I	H	M	P	O
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	C	F	I	M	P	O
		non UE	N	I	H	M	P	O
Non belges	Nés en Belgique	UE	C	F	G	H	P	O
		non UE	N	I	F	C	P	O
	Inscription au RN >5ans	UE	I	F	M	H	P	O
		non UE	I	N	F	O	P	C
	Inscription au RN <=5ans	UE	F	M	I	H	C	O
		non UE	N	I	R	H	O	C
Femmes								
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	N	G	O	Q	C	P
		non UE	M	N	I	O	C	Q
	Parent(s) de nationalité	UE	G	I	N	C	P	Q
		non UE	I	N	G	O	Q	P
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	G	I	N	K	C	P
		non UE	N	I	Q	O	C	P
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	N	I	G	K	O	P
		non UE	N	I	Q	K	C	P
Non belges	Nés en Belgique	UE	G	I	N	Q	O	P
		non UE	N	G	I	C	O	P
	Inscription au RN >5ans	UE	I	N	M	Q	P	O
		non UE	N	I	S	C	O	P
	Inscription au RN <=5ans	UE	N	M	I	C	P	O
		non UE	N	I	T	G	O	P

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse des écarts par rapport aux personnes d'origine belge, présentée dans le tableau ci-dessus, montre qu'à nouveau, quel que soit le sexe du travailleur, toutes les catégories de l'historique migratoire sont surreprésentées dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (I) et les activités de services administratifs et de soutien (N). L'écart par rapport à la proportion de personnes d'origine belge travaillant dans l'hébergement et la restauration (I) grimpe jusqu'à 11 points de pourcentage pour les personnes étrangères de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis cinq ans ou moins, aussi bien pour les hommes que les femmes. Dans les activités de services administratifs et de soutien (N) l'écart pour les étrangers inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins de nationalité non-UE par rapport aux personnes d'origine belge atteint 14 points de pourcentage pour les hommes et jusqu'à 17 points de pourcentage pour les femmes.

Regardons à présent, à l'aide du graphique 47, comment les catégories de l'historique migratoire se répartissent en fonction de leur région de travail. Nous voyons que six historiques migratoires sur les quinze sont surtout occupés en Wallonie, il s'agit des catégories liées à l'UE par la nationalité de la personne même ou de ses parents, sauf les personnes étrangères inscrites au Registre national depuis cinq ans ou moins. Cette dernière catégorie, ainsi que les Belges nés

belges avec au moins un des parents belges né belge et les sept autres historiques migratoires liés à un pays non-UE par la nationalité de la personne même ou de ses parents, travaillent quant à eux essentiellement en Flandre. Les personnes présentes dans les catégories de l'historique migratoire liées à un pays non-UE sont également actives en Région de Bruxelles-Capitale. Quant aux indépendants, sans lieu de travail, leur proportion est relativement importante parmi les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus ou moins cinq ans.

Graphique 47 : Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par historique migratoire et région de travail

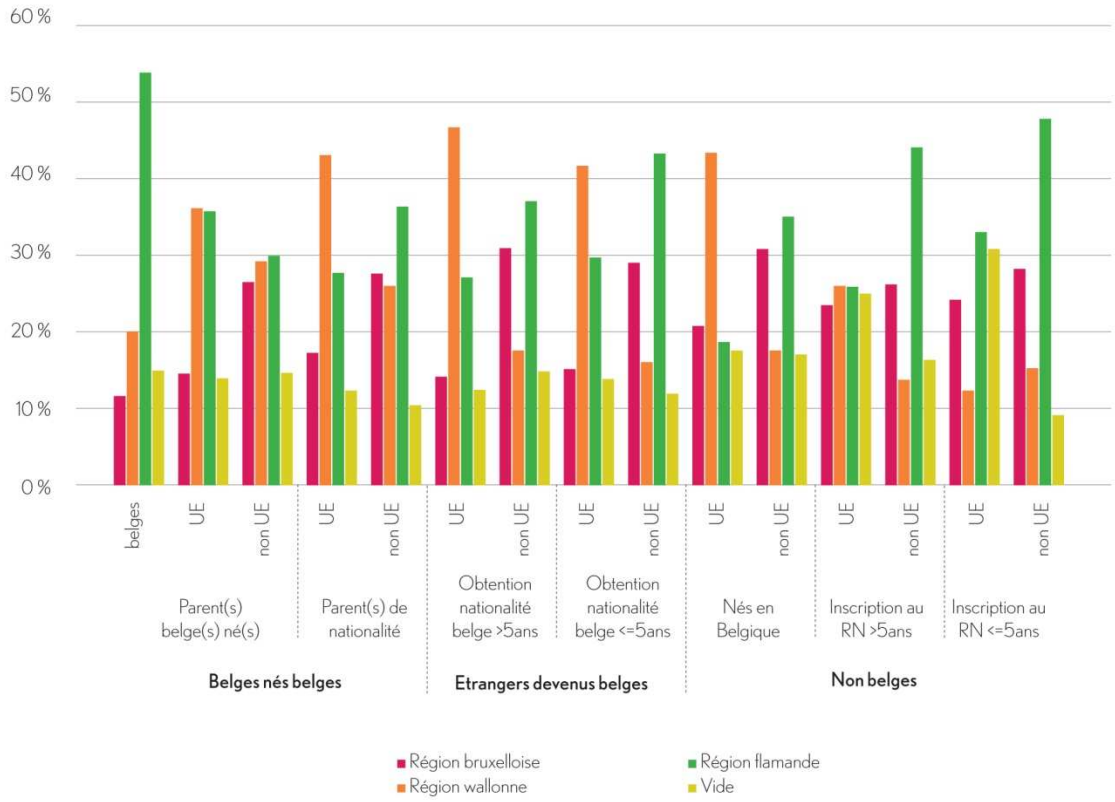

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse par sexe permet d'apporter quelques précisions. Les hommes de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus ou moins cinq ans sont plus souvent des indépendants, c'est-à-dire sans région de travail précise dans notre. Les femmes de ces mêmes catégories de l'historique migratoire, en plus de celles de nationalité non UE nées en Belgique sont, quant à elles, plus actives à Bruxelles.

Par rapport à l'analyse des secteurs les plus occupés pour chaque historique migratoire et par sexe, nous avons remarqué que les hommes de nationalité UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins sont principalement actifs dans la construction (F) ce qui explique sans doute leur statut d'indépendant – sans lieu de travail.

Graphique 48 : Répartition des travailleurs par historique migratoire, région de travail et sexe

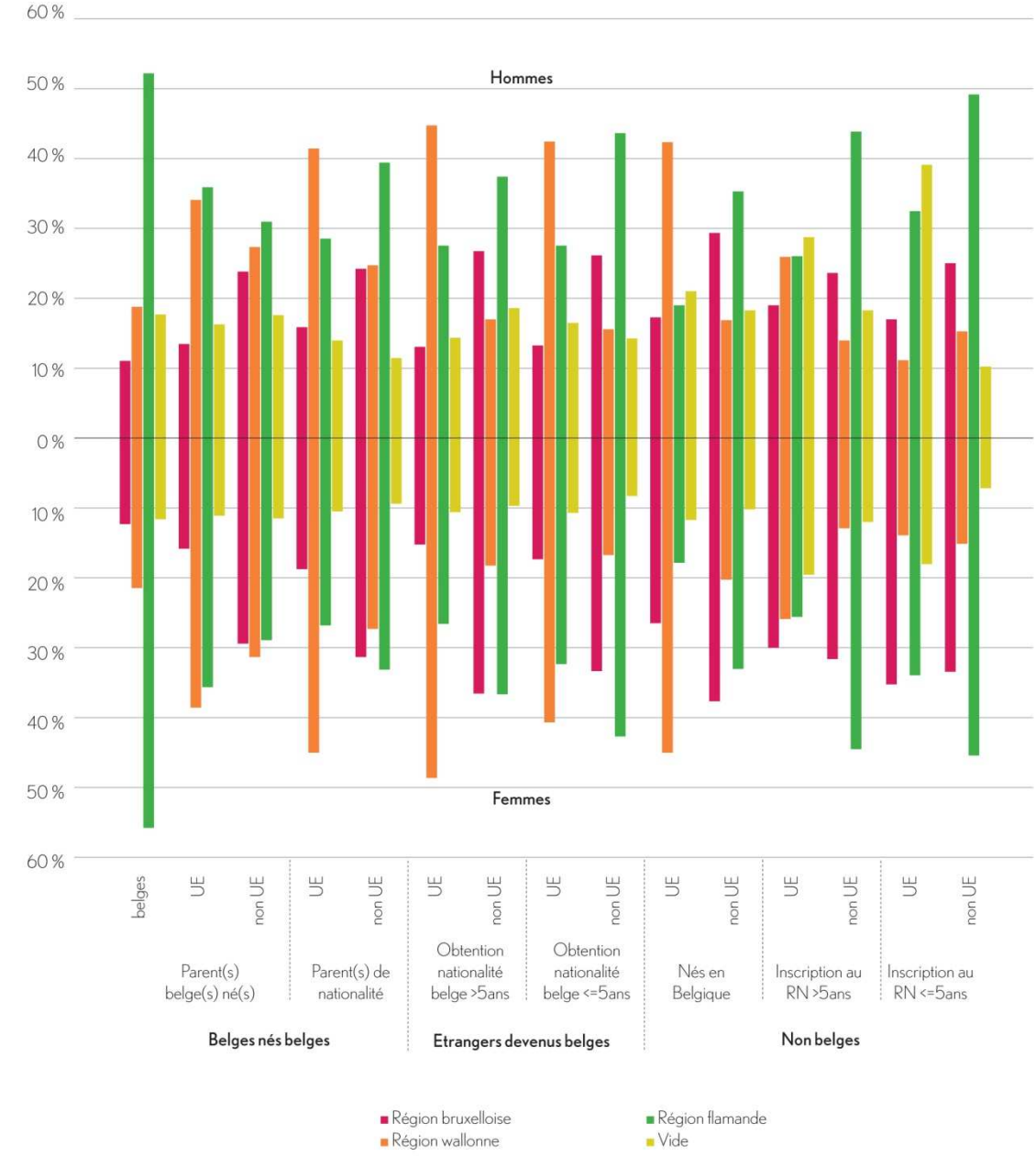

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Nous avons vu précédemment, dans le graphique 38 sur l'analyse de la proportion de femmes par secteur d'activité, que les secteurs des activités financières et d'assurance (K), de l'administration publique (O), de l'enseignement (P), de la santé humaine et de l'action sociale (Q), des autres activités de services (S), des activités des ménages en tant qu'employeurs, des activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (T) et des activités extraterritoriales (U) ont été définis comme plutôt féminins, c'est-à-dire que plus de femmes y travaillent que d'hommes. Mais le graphique 48 montre qu'il y a seulement quatre historiques migratoires pour lesquels tous ces secteurs sont systématiquement féminins. Il s'agit des personnes ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de cinq ans, quel que soit leur première nationalité, les personnes nées en Belgique mais de

nationalité UE et les étrangers de nationalité d'un des pays de l'UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans. Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (Q) est le seul dans lequel il y a invariablement plus de femmes que d'hommes qui travaillent et ce, quel que soit l'historique migratoire.

Les fortes variations, telle que la majorité absolue de femmes belges nées belges avec au moins un des parents de nationalité non-UE travaillant dans les activités extraterritoriales (U), sont dues au faible nombre de travailleurs dans ces catégories.

Graphique 49 : Proportion de femmes par historique migratoire dans les secteurs NACE dits féminins

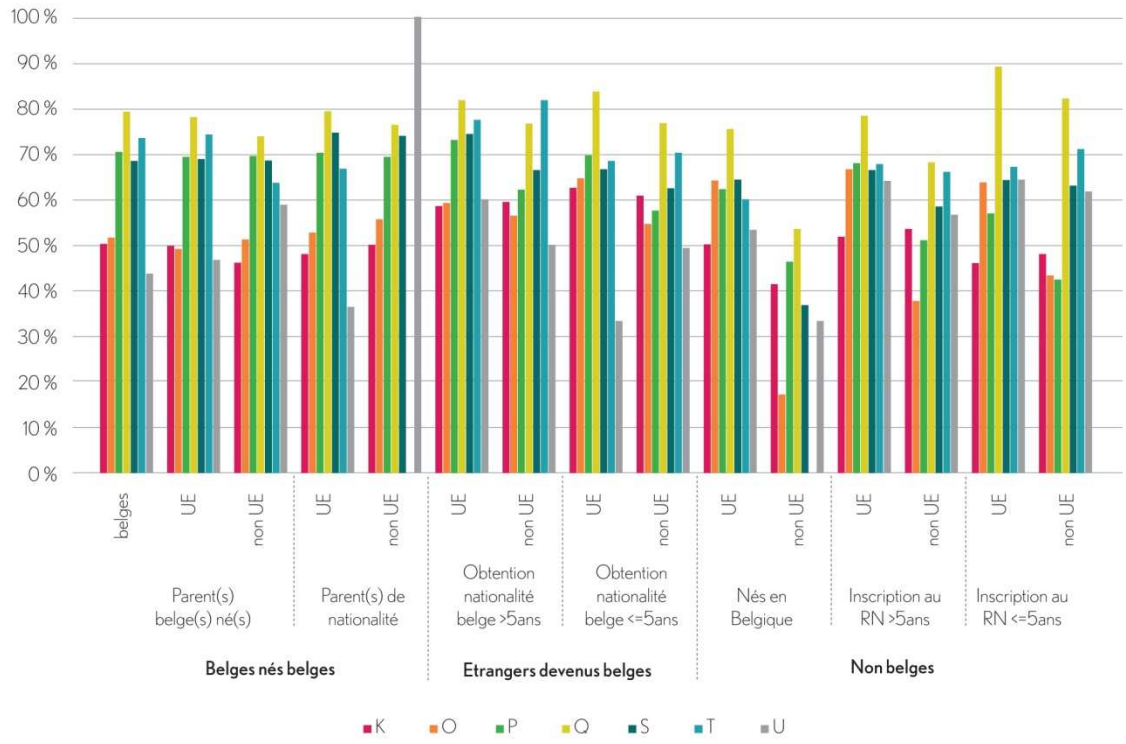

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Pour étudier la répartition des travailleurs par secteur d'activité et par région, nous regardons séparément les salariés et les indépendants (sans région de travail).

Graphique 50 : Indépendants de 18 à 60 ans par historique migratoire et secteur NACE

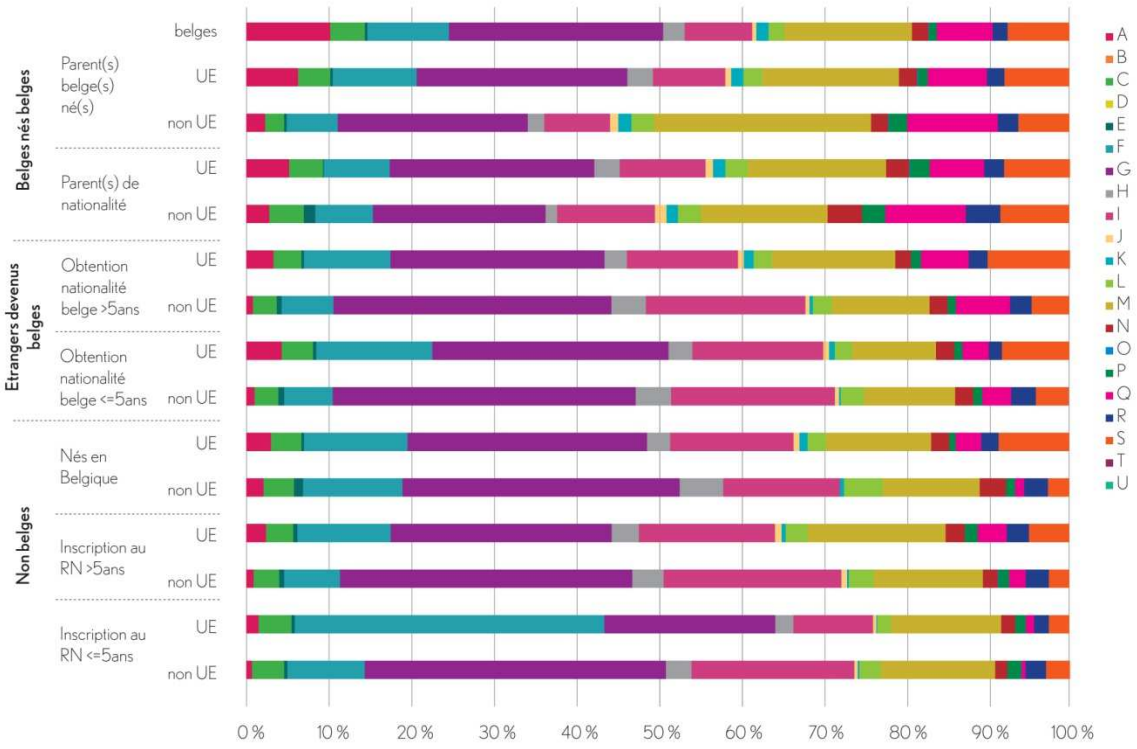

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quatre secteurs sont particulièrement prisés par les indépendants. Le commerce et la réparation de véhicules (G), l'hébergement et la restauration (I) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (M) sont les secteurs principaux où les indépendants sont actifs, quel que soit leur historique migratoire. La construction (F) est également très développée, excepté pour les Belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE.

Tableau 15 : Secteurs les plus représentés pour les indépendants par historique migratoire

	Belges nés belges					*Etrangers devenus belges*				*Non belges*					
	Parent(s) belge(s) né(s)			*Parent(s) de nationalité*		*Obtention nationalité belge >5ans*		*Obtention nationalité belge <=5ans*		*Nés en Belgique*		*Inscription au RN >5ans*		*Inscription au RN <=5ans*	
	belge(s)	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*
1er	G	G	M	G	G	G	G	G	G	G	G	G	G	F	G
2e	M	M	G	M	M	M	I	I	I	I	I	M	I	G	I
3e	A	F	Q	I	I	I	M	F	M	M	F	I	M	M	M
4e	F	I	I	F	Q	F	Q	M	F	F	M	F	F	I	F
5e	I	S	F	S	S	S	F	S	H	S	H	S	H	C	C

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans le tableau ci-dessous, l'analyse des écarts par rapport aux indépendants d'origine belge, montre que tous les historiques migratoires sont sous-représentés dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (A), où 83% des travailleurs sont des indépendants. Au contraire, les différents historiques migratoires, sauf les Belges nés belges dont au moins un des parents belges est né hors UE, sont surreprésentés dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (I) par rapport aux personnes d'origine belge.

Tableau 16 : Secteurs par historique migratoire ayant les écarts les plus importants par rapport aux indépendants d'origine belge

			+++	++	+	-	--	---
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	M	I	H	C	G	A
		non UE	M	Q	P	G	F	A
	Parent(s) de nationalité	UE	I	P	M	G	F	A
		non UE	I	Q	R	F	G	A
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	I	S	F	C	Q	A
		non UE	I	G	H	F	M	A
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	I	F	G	Q	M	A
		non UE	I	G	H	F	M	A
Non belges	Nés en Belgique	UE	I	G	F	M	Q	A
		non UE	G	I	L	S	Q	A
	Inscription au RN >5ans	UE	I	F	M	S	Q	A
		non UE	I	G	H	Q	S	A
	Inscription au RN <=5ans	UE	F	I	P	G	Q	A
		non UE	I	G	P	S	Q	A

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Nous continuons l'analyse avec la répartition des salariés par région de travail et secteur d'activité. Dans le graphique 51 et le tableau 17, sont représentés, pour chaque région, les secteurs dans lesquels les salariés de 18 à 60 ans sont actifs.

Nous avons vu que, de manière générale, le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (G) est le secteur dans lequel se retrouve le plus de travailleurs. Dans cette analyse par région de travail et historique migratoire, présentée dans le graphique 51 et le tableau 17, cela se vérifie à nouveau puisque, à part pour les personnes étrangères de nationalité non UE inscrites au Registre national (quel que soit la durée) travaillant en Région wallonne, ce secteur est un des plus développés.

Quel que soit l'historique migratoire, nous retrouvons aussi beaucoup de travailleurs dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale (Q) à Bruxelles et en Wallonie, alors qu'en Flandre, les industries manufacturières (C) sont plus présentes, tout comme en Région wallonne.

A Bruxelles et en Wallonie, l'administration publique (O) fait aussi partie des secteurs les plus attractifs, excepté pour les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national (quel qu'en soit le délai) ; en Région wallonne, les personnes nées en Belgique d'une autre nationalité que belge ne sont pas non plus très actives dans ce secteur.

Graphique 51 : Salariés de 18 à 60 ans par historique migratoire, secteur NACE et région de travail

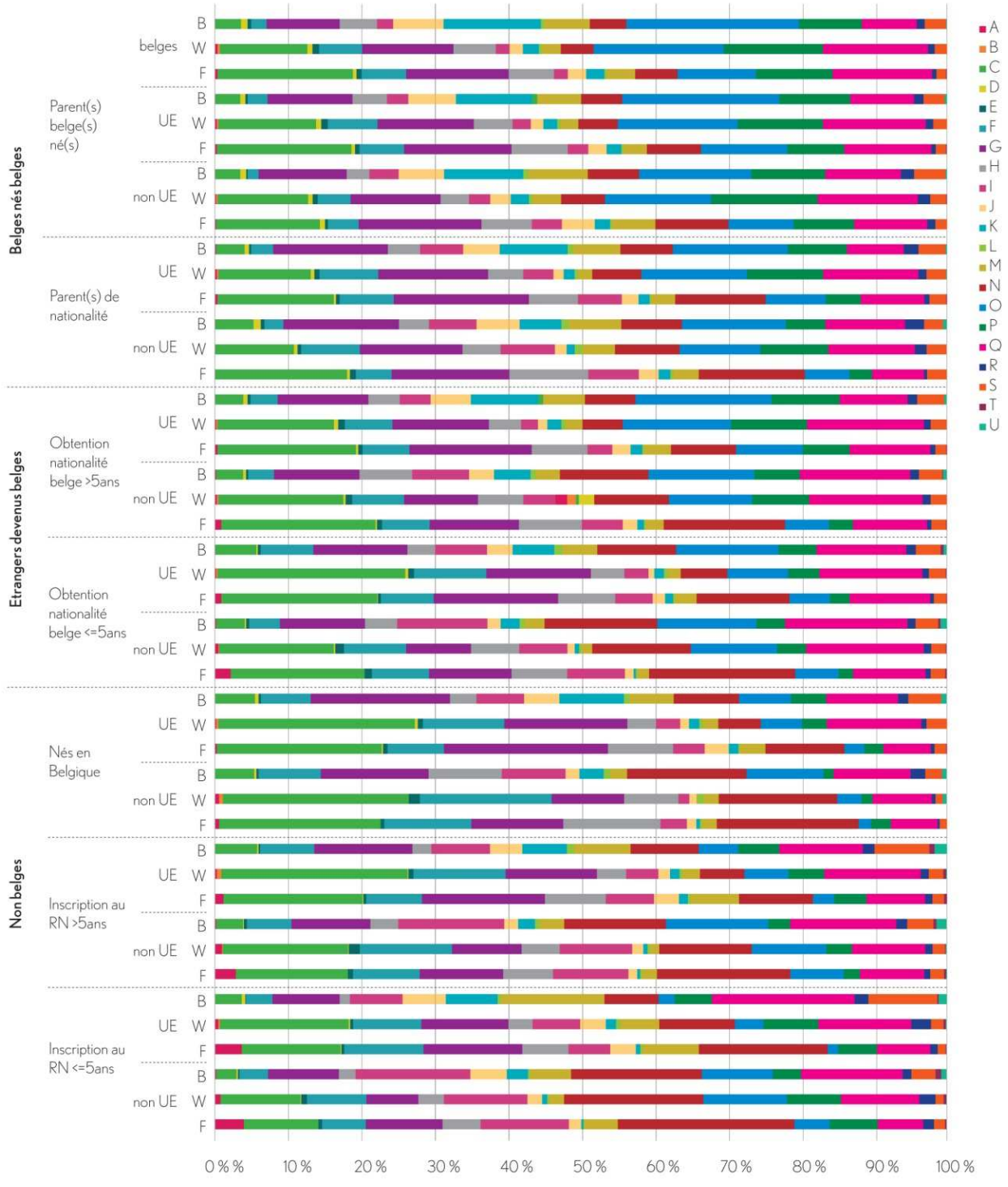

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 17 : Secteurs les plus représentés par historique migratoire et par région de travail

	Belges nés belges					*Etrangers devenus belges*				*Non belges*					
	Parent(s) belge(s) né(s)			*Parent(s) de nationalité*		*Obtention nationalité belge >5ans*		*Obtention nationalité belge <=5ans*		*Nés en Belgique*		*Inscription au RN >5ans*		*Inscription au RN <=5ans*	
	belge(s)	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*	*UE*	*non UE*
Région de Bruxelles-Capitale															
1er	O	O	O	O	G	O	Q	O	Q	G	N	G	Q	Q	N
2e	K	G	G	G	O	G	O	G	N	Q	G	Q	I	M	I
3e	G	K	K	K	Q	Q	N	Q	O	N	Q	N	O	S	Q
4e	P	P	Q	P	N	P	G	N	I	K	O	I	N	G	O
5e	Q	Q	P	Q	M	K	I	F	G	O	H	M	G	N	G
Région wallonne															
1er	O	O	P	G	G	Q	C	C	Q	C	C	C	C	C	N
2e	Q	Q	O	O	Q	C	Q	G	C	G	F	Q	N	Q	I
3e	P	C	Q	Q	O	O	O	Q	N	Q	N	F	F	G	O
4e	G	G	C	C	C	G	N	F	O	F	G	G	O	N	C
5e	C	P	G	P	P	P	G	O	G	N	Q	N	Q	F	Q
Région flamande															
1er	C	C	G	G	C	C	C	C	N	C	C	C	N	N	N
2e	G	G	C	C	G	G	N	G	C	G	N	G	C	G	I
3e	Q	Q	Q	N	N	Q	G	N	G	N	H	N	G	C	G
4e	O	O	N	Q	H	O	Q	Q	Q	H	G	H	I	F	C
5e	P	P	O	O	Q	N	H	H	I	F	F	Q	F	M	P

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le tableau suivant, montre que, par rapport aux salariés belges nés belges de parents belges nés belges, tous les historiques migratoires sont systématiquement surreprésentés dans l'hébergement et la restauration (I) et dans les activités de services administratifs et de soutien (N), quel que soit la région de travail. Pour l'hébergement et la restauration (I), l'écart le plus important est de 14 points de pourcentage pour les personnes étrangères de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis cinq ans ou moins travaillant en Région de Bruxelles-Capitale. Dans les activités de services administratifs et de soutien (N), l'écart le plus élevé est de 18 points de pourcentage pour les personnes de ce même historique migratoire travaillant en Région flamande, par rapport aux personnes d'origine belge de cette même région.

L'administration publique (O) est caractérisée par une sous-représentation de tous les historiques migratoires, sauf des Belges nés belges, travaillant en Flandre, dont au moins un des parents est né UE, qui sont même légèrement surreprésentés (un point de pourcentage) dans ce secteur. Sinon, dans ce secteur, l'écart maximum de 21 points de pourcentage est atteint pour les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins et travaillant à Bruxelles.

Tableau 18 : Secteurs par région de travail et historique migratoire ayant les écarts les plus importants par rapport aux salariés d'origine belge

			+++	++	+	-	--	---
Région de Bruxelles-Capitale								
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	G	Q	P	H	O	K
		non UE	Q	N	G	H	K	O
	Parent(s) de nationalité	UE	G	I	N	J	K	O
		non UE	G	I	Q	P	K	O
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	G	I	N	J	K	O
		non UE	Q	N	I	J	K	O
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	N	F	I	P	K	O
		non UE	N	I	Q	J	O	K
Non belges	Nés en Belgique	UE	G	F	I	P	K	O
		non UE	N	I	F	P	K	O
	Inscription au RN >5ans	UE	I	F	S	P	K	O
		non UE	I	N	Q	P	O	K
	Inscription au RN <=5ans	UE	Q	M	S	H	K	O
		non UE	I	N	Q	P	K	O
Région wallonne								
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	C	N	F	H	O	P
		non UE	N	M	J	F	H	O
	Parent(s) de nationalité	UE	G	N	I	Q	P	O
		non UE	I	N	F	Q	P	O
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	C	Q	N	H	O	P
		non UE	N	C	I	G	P	O
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	C	F	N	H	P	O
		non UE	N	I	C	G	O	P
Non belges	Nés en Belgique	UE	C	F	G	H	P	O
		non UE	C	F	N	Q	P	O
	Inscription au RN >5ans	UE	C	F	I	H	P	O
		non UE	N	I	F	Q	O	P
	Inscription au RN <=5ans	UE	N	C	I	H	P	O
		non UE	N	I	F	G	P	O

			+++	++	+	-	--	---
Région flamande								
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	N	H	O	M	Q	P
		non UE	N	G	I	P	Q	C
	Parent(s) de nationalité	UE	N	G	I	C	Q	P
		non UE	N	I	H	O	Q	P
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	N	G	I	O	Q	P
		non UE	N	I	C	Q	O	P
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	N	I	G	Q	O	P
		non UE	N	I	A	Q	O	P
Non belges	Nés en Belgique	UE	G	N	C	Q	P	O
		non UE	N	H	F	Q	P	O
	Inscription au RN >5ans	UE	I	N	M	Q	P	O
		non UE	N	I	F	O	Q	P
	Inscription au RN <=5ans	UE	N	F	I	P	Q	O
		non UE	N	I	A	O	Q	C

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Excepté les Belges nés belges dont au moins un des parents est né non-UE et travaillant en Wallonie, toutes les autres catégories de l'historique migratoire sont sous-représentées dans l'enseignement (P) en Régions flamande et wallonne avec, pour les personnes nées en Belgique de nationalité non-UE et occupées en Wallonie, un écart de 12 points de pourcentage par rapport aux personnes d'origine belge de la même région.

En Région de Bruxelles-Capitale, tous les historiques migratoires sont systématiquement sous-représentés dans les activités financières et d'assurance (K) avec jusqu'à 11 points de pourcentage de différence pour les personnes étrangères de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans par rapport aux Belges nés belges de parents belges nés belges de ce secteur.

L'administration publique (O)

Dans l'administration publique, il existe deux types d'emploi : les emplois contractuels pour lesquels il n'existe pas de critère de nationalité et les emplois statutaires où seuls les Belges ou les citoyens d'un Etat de l'Espace économique européen ou de la Condédération suisse peuvent entrer en service.

Mais depuis 2002 en Région de Bruxelles-Capitale et 2012 en Région wallonne et Communauté française, un élargissement des conditions de nationalité pour l'accès aux emplois dans la fonction publique a été décreté. Les emplois civils qui ne comportent pas de participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques sont également ouverts aux citoyens qui ne sont ni de nationalité belge, ni ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Nos données étant de 2008, nous ne pourrions voir un effet des décrets qu'à Bruxelles. Or notre analyse par région nous a montré que, même si l'administration publique (O) est souvent parmi les secteurs les plus représentés, il est également caractérisé par de fortes sous-représentations de toutes les catégories d'historique migratoire par rapport aux Belges nés belges de parents belges nés belges. En effet, à part les Belges nés belges travaillant en Flandre dont au moins un des parents est né UE, qui sont légèrement surreprésentés (1 point de pourcentage) dans le secteur de l'administration publique (O), tous les autres historiques migratoires dans chacune

des trois régions, sont sous-représentés dans ce secteur, avec un écart atteignant 21 points de pourcentage pour les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins travaillant à Bruxelles.

Éléments clés du Chapitre 4.3 : le contrat de travail

L'origine

L'emploi selon la classe de contrat (ouvrier, employé, fonctionnaire ou autre) :

- A quelques rares exceptions près, dans toutes les régions et quel que soit le genre, les individus d'origine belge sont systématiquement moins souvent ouvriers (et plus souvent fonctionnaires) que leurs concitoyens étrangers ou d'origine étrangère.

- En Région de Bruxelles Capitale, si on compare les hommes d'origine belge avec les hommes originaires de pays candidats à l'UE, leur proportion d'ouvriers est trois fois plus élevée (18% des personnes d'origine belge sont ouvriers contre 65% des personnes originaires de pays candidats à l'UE). Proportionnellement, la Flandre abrite plus d'ouvriers masculins étrangers que les deux autres régions avec un taux minimum d'ouvriers masculins d'origine étrangère de 48% (si on exclut les Nord-Américains). On observe également que la Région wallonne détient systématiquement, quel que soit le genre ou l'origine retenu, la plus grande proportion de fonctionnaires.

L'emploi dans le système des titres-services :

- Près de 70.000 travailleurs en moyenne par trimestre ont été occupés via le système des titres-services en 2008 (à peine un peu plus de 1.300 travailleurs dans ce système sont des hommes). Si en nombre absolu (33.000) les femmes belges, nées belges de parents nés belges sont de très loin les premières actrices dans ce type d'emploi, elles affichent le taux le plus faible par rapport à l'emploi total selon l'origine (2,8%). Environ une femme salariée sur 6 originaires de l'UE-12 ou de l'Amérique Centrale/du Sud travaille dans le secteur des titres-services et presque 1 femme salariée sur 10 originaire d'un pays africain hors Maghreb est dans le même cas.

L'emploi intérimaire :

- Plus de la moitié des intérimaires sont Belges, nés belges de parents nés belges mais ils ne sont que 2% de cette origine à travailler dans ce type d'emploi, ceci représente la plus petite proportion de travailleurs selon l'origine par rapport à l'emploi salarié global. On observe chez toutes les origines que les hommes ont un taux de participation au travail intérimaire supérieur à celui des femmes sauf pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE.

- Les intérimaires d'origine belge sont davantage concentrés dans les catégories d'âge les plus jeunes que les autres groupes d'origine étudiés. Précisément, nous observons que 32,5% des intérimaires d'origine belge ont entre 20 et 24 ans. De ce fait et si l'on considère que le travail intérimaire peut être un tremplin de départ vers une trajectoire professionnelle plus stable, l'observation des données nous amène à penser que ce tremplin fonctionnerait mieux ou davantage pour les personnes d'origine belge que pour les autres origines.

L'historique migratoire

L'emploi selon la classe de contrat (ouvrier, employé, fonctionnaire ou autre)

- 5 profils « d'histoire migratoire » affichent une population dont 50% au moins sont des personnes avec un contrat d'ouvrier. Il s'agit des personnes qui ont obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins (UE et non-UE), des non-UE nés en Belgique et des personnes non-UE inscrites au Registre national (depuis plus de 5 ans et moins de 5 ans). Une seule catégorie dépasse les 50% de personnes avec un contrat d'employé. Il s'agit des Belges, nés belges et dont au moins un parent est né non-UE.

- L'ancienneté de l'obtention de la nationalité belge semble liée à la proportion d'ouvriers. Les personnes qui ont obtenu la nationalité belge récemment sont plus souvent ouvriers (respectivement 50% et 58% pour les UE et non-UE) que les personnes qui ont obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans (respectivement 34% et 44% pour les UE et non-UE). Les personnes avec une nationalité UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans sont plus souvent ouvriers (46%) que leurs homologues inscrits eu Registre national depuis 5 ans ou moins (38% sont ouvriers).

L'emploi dans le système des titres-services :

- Les femmes belges, nées belges de parents belges, les Belges, nées belges dont les parents sont étrangers, celles qui ont obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans et enfin celles nées en Belgique mais qui ont gardé une nationalité étrangère (européenne ou non) affichent des taux de participation inférieurs à 5% dans les emplois titres-services (par rapport à l'emploi salarié global des femmes). Les femmes avec une histoire migratoire européenne et non-européenne inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans y participent à raison d'environ 15% (idem).

L'emploi intérimaire :

- Les personnes belges, nées belges de parents nés belges sont relativement peu présentes sur le marché de l'emploi intérimaire (inférieur à 2% de l'emploi salarié). Les personnes européennes ou d'origine européenne présentes en Belgique depuis un certain nombre d'années suivent de près ce premier profil.

- Par contre, les Belges nés belges dont les parents sont nés non-européens ou avec une nationalité actuelle européenne, les non-Européens qui depuis plus de 5 ans ont obtenu la nationalité belge ou sont inscrits au Registre national et les Européens qui ont obtenu la nationalité belge depuis peu ou ceux inscrits récemment au Registre national démontrent une plus grande participation au marché de l'emploi intérimaire. Les taux sont compris cette fois-ci entre 3,6% et 6,5% pour les hommes et environs 4% chez les femmes.

4.3. SITUATION DANS L'EMPLOI SALARIÉ : CLASSE DE CONTRAT, TITRES-SERVICES ET INTERIM

I. Selon la classe de contrat

A. Selon l'origine

En Belgique, au cours de l'année 2008 et parmi la population de 18 à 60 ans, 3.680.037 personnes en moyenne par trimestre (un comptage est effectué chaque dernier jour des quatre trimestres) étaient liées à un employeur de Belgique par un contrat de travail (si on y inclut abusivement les fonctionnaires statutaires qui ne sont pas liés par un contrat mais bien par un statut). Plus de 2.400.000 personnes ou deux tiers de la population salariée est d'origine belge. Le dernier tiers est donc constitué de personnes qui ont une origine étrangère mais aussi de personnes à qui il n'a pas été possible d'attribuer une origine (belge ou étrangère). Ces dernières ou leurs parents, visés par la méthodologie, sont nés, parfois décédés ou ont quitté le pays avant la mise en place du Registre national, la centralisation et l'informatisation des registres de population. Ce dernier tiers est constitué d'un peu plus de 500.000 personnes belges, nées belges dont on détient au maximum l'information de l'origine d'un seul des deux parents. Pour plus de détails sur la classification des différentes origines, nous vous invitons à vous référer au chapitre 2consacré à la démographie. Une dernière catégorie d'origine ne sera pas explorée ici car leur nombre est très faible relativement aux autres catégories d'origine, c'est celle des travailleurs originaires d'Océanie. Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, dans les tableaux suivants, nous approcherons donc uniquement 3.168.798 des 3.680.037 hommes et femmes avec un contrat de travail.

Remarque pour la lecture des graphiques de cette section :

La catégorie « Autre » concerne les personnes pour lesquelles une déclaration à l'ONSS doit être faite mais le type de prestation est différent des 3 autres groupes. Plus précisément, cette catégorie comprend principalement des étudiants non-assujettis aux cotisations de la sécurité sociale (ceux-ci paient uniquement la cotisation de solidarité), certains fonctionnaires statutaires licenciés qui ont droit à des allocations et certains salariés en préretraite.

La catégorie « fonctionnaire » reprend uniquement le personnel statutaire. Les travailleurs de la fonction publique qui sont contractuels sont repris sous les catégories de contrat « ouvrier » ou « employé ».

Graphique 52 : Proportions des hommes âgés de 18 à 60 ans selon la classe de contrat par région et origine

Région de Bruxelles-Capitale

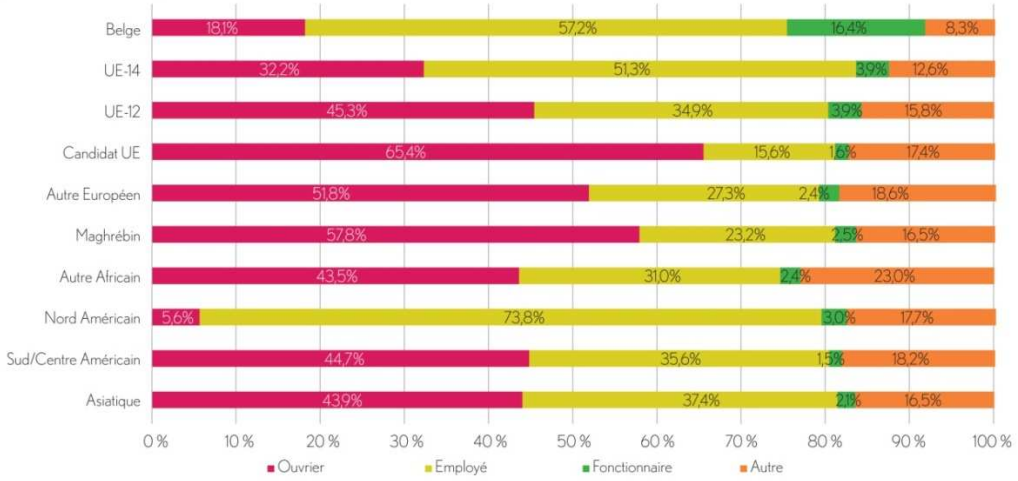

Région wallonne

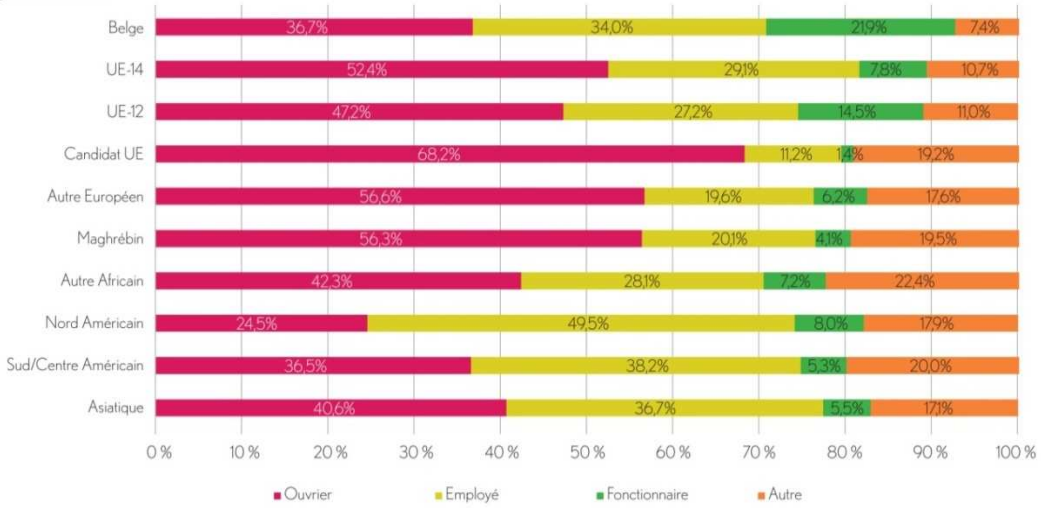

Région flamande

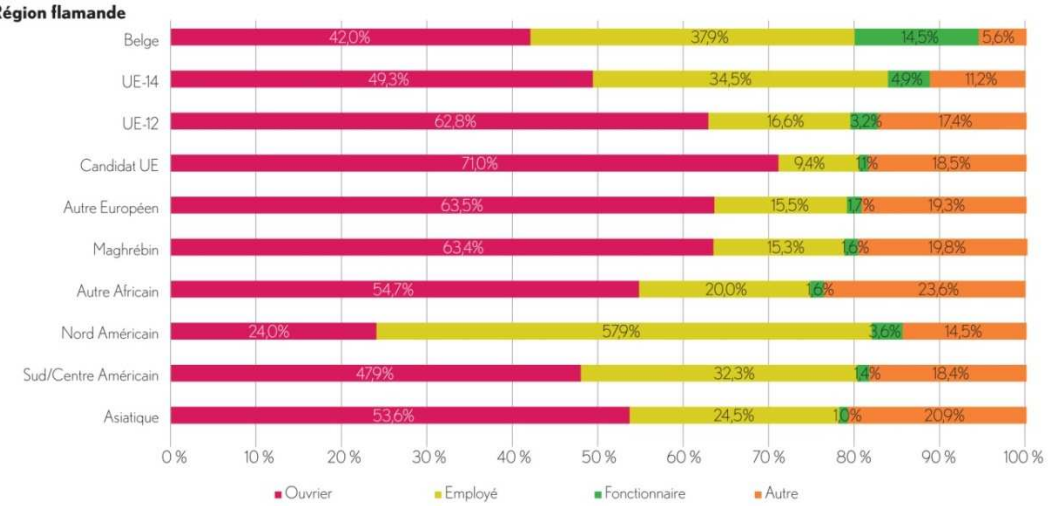

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 53 : Proportions des femmes âgées de 18 à 60 ans selon la classe de contrat par région et origine

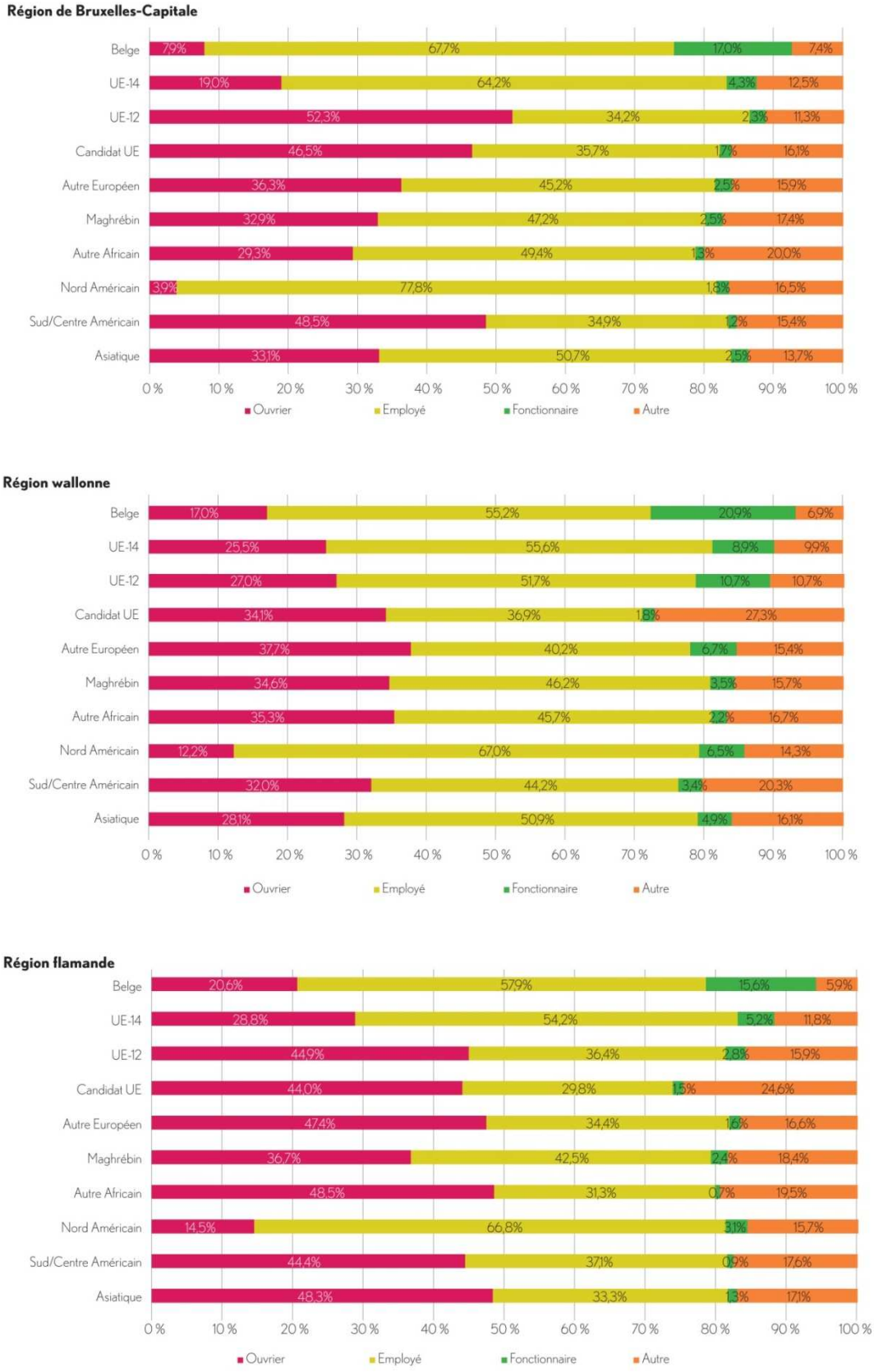

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

A quelques rares exceptions près, dans toutes les régions et quel que soit le genre, les personnes d'origine belge (dont les parents sont nés belges) sont systématiquement moins souvent ouvriers (et beaucoup plus souvent fonctionnaires) que les personnes d'origine étrangère. A noter que la Région de Bruxelles Capitale atteint même des sommets en la matière lorsque l'on compare les hommes d'origine belge avec les hommes originaires de pays « Candidat UE » (pour rappel, ce groupe est majoritairement constitué de personnes issues de la Turquie) où la proportion d'ouvriers est trois fois plus élevée (18% des personnes d'origine belge sont ouvriers contre 65% des personnes originaires de pays candidats à l'UE). Il faut noter que c'est d'avantage la faible proportion d'ouvriers d'origine belge à Bruxelles que les fluctuations des proportions d'ouvriers d'origine « Candidat UE » (ou « Maghrébin ») dans les autres régions qui renforcent ce constat. En effet, pour le dire autrement, les proportions d'ouvriers « Candidat UE » et « Maghrébin » restent dans des pourcentages similaires dans les trois régions alors que ceux des individus d'origine belge varient fortement entre Bruxelles et les autres régions. Ce phénomène est encore plus prononcé pour les femmes de Bruxelles puisque à peine 7,9% des travailleuses d'origine belge ont un contrat d'ouvrière tandis que les femmes ouvrières d'origine « Candidat UE » et « Maghrébin » constituent respectivement 47% et 33% de leur population salariée à Bruxelles.

Proportionnellement, la Flandre abrite plus d'ouvriers masculins étrangers que les deux autres régions avec un taux minimum d'ouvriers masculins d'origine étrangère de 48% (si on exclut les Nord-Américains). Sans quitter une analyse descriptive, l'explication de ce phénomène peut certainement trouver sa source dans la structure même du salariat en Flandre, où les ouvriers se trouvent en plus grands nombre que dans les autres régions. En effet, on observe déjà que, 42% des personnes d'origine belge ont un statut d'ouvrier. La situation en Wallonie est semblable, même si les taux d'ouvriers sont inférieurs. Le taux minimum d'ouvriers masculins selon l'origine étrangère, si on exclut ici aussi les Nord-Américains, est de 37% (chez les personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud). Il est à noter que ce pourcentage le plus bas égale celui des personnes originaires de Belgique.

L'autre point intéressant est la surreprésentation des personnes d'origine belge chez les fonctionnaires. Cette surreprésentation est due à la limitation d'accès à la plupart des emplois statutaires (ceux qui n'impliquent pas une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et ne comportent pas d'activités visant la protection des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques) aux ressortissants d'un état de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Soulignons ici que cette configuration n'est pas valable pour les contractuels où il n'y a pas d'exigence quant à la nationalité des candidats. La règlementation juridique en matière de nationalité et d'accès à une fonction de statutaire est une matière mouvante et peut revêtir des configurations différentes selon le niveau de pouvoir observé. Il faut dès lors être prudent en matière de comparaison de proportions d'étrangers fonctionnaires entre les régions. Enfin, ajoutons que l'observation de l'évolution de la législation en la matière semble montrer, depuis de nombreuses années (et continue aujourd'hui), une certaine libéralisation des contraintes liées autrefois à la nationalité. En mars 2012, le parlement wallon a adopté un décret qui élargit les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la Fonction publique de la région wallonne. Avant ce décret, l'emploi statutaire était réservé aux Belges et Européens, depuis, les non-Belges sont admissibles dans les services du Gouvernement et des personnes morales de droit public qui dépendent de la Région wallonne (uniquement l'accès aux emplois qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique visée plus haut est maintenu). Cette libéralisation de l'accès à l'emploi public wallon s'aligne sur les modifications législatives relatives au personnel des services des Gouvernements de Communauté et de Région et des collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française en 2000 et de la Région de Bruxelles-Capitale en 2002.

Enfin, on observe également que la Région wallonne détient systématiquement, quel que soit le genre ou l'origine retenu, la plus grande proportion de fonctionnaires. Cette situation pourrait

s'expliquer en partie par une volonté de privilégier la « statutarisation » plutôt que l'emploi contractuel comme mode d'engagement dans la fonction publique wallonne. Dans cette logique, le recours à un personnel contractuel est utilisé uniquement pour pallier à un déficit conjoncturel de travailleurs statutaires, pour remplir des fonctions qui ne demandent pas de qualifications particulières ou des missions d'expertise.

B. Selon l'histoire migratoire

Au quatrième trimestre 2008, 3.691.073 personnes ont travaillé sous un contrat de travail salarié ou statut de fonctionnaire. Presque deux tiers d'entre eux n'ont pas « d'histoire migratoire », c'est-à-dire, ils sont belges, nés belges et issus de parents nés belges. Nous pouvons observer la répartition de cette population sous les différentes classes de contrat dans le graphique suivant sous la terminologie de « parents nés belges ». Les autres types « d'histoire migratoire », c'est-à-dire le tiers restant de cette sous-population, présentent certes des caractéristiques différentes en matière de proportions réparties en classes de contrat mais deux types « d'histoire migratoire » méritent une remarque préliminaire. En effet, moins de 3.000 personnes sont des personnes de nationalité non-UE et nées en Belgique ainsi que moins de 2.000 personnes sont des Belges, nés belges d'un parent au moins qui est de nationalité non-UE. Si les observations en terme de proportions restent valables à l'intérieur de ces profils, il ne faut pas perdre de vue qu'ils représentent ensemble moins de 0,14% de ces travailleurs.

Graphique 54 : Proportions des personnes âgées de 18 à 60 ans par classe de contrat selon leur histoire migratoire

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Plusieurs catégories de personnes se retrouvent majoritairement dans la classe de contrat « ouvrier ». Plus précisément, on observe que cinq profils « d'histoire migratoire » affichent une population dont 50% au moins sont des personnes avec un contrat d'ouvrier. Il s'agit des personnes qui ont obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins (UE et non-UE), des non-UE nés en Belgique (49.7%) et des personnes non-UE inscrites au Registre national (depuis 5 ans et moins ou plus de 5 ans). En revanche, une seule catégorie dépasse les 50% de personnes avec un contrat d'employé. Il s'agit des Belges, nés belges et dont au moins un parent est nés non-UE. Il faut noter qu'ils ont également, presque a fortiori, le plus faible pourcentage de personnes sous un contrat d'ouvrier.

On observe également que les Belges, nés belges de parents nés belges comportent la plus grande proportion de fonctionnaires mais ne présentent pas de grande différence avec les Belges, nés belges avec au moins un parent belge mais nés avec une nationalité de l'UE (seulement 1,3 point de pourcentage de différence).

Un autre fait marquant est la différence de proportions d'ouvriers entre les UE et non-UE de deux groupes distincts : celui des personnes inscrites au Registre national et des personnes qui ont obtenu la nationalité belge quelles que soient les périodes considérées. En effet, chez les personnes qui ont obtenu la nationalité belge, on peut observer que les UE constituent toujours un pourcentage d'ouvriers moins important que les non-UE ; le phénomène est similaire si l'on effectue l'observation dans le groupe des personnes inscrites au Registre national. L'hypothèse avancée pour expliquer ce phénomène réside dans la composition socio-économique de ces deux groupes. Les personnes avec une histoire migratoire issue de l'UE ont un meilleur niveau de qualification que les personnes avec une histoire migratoire non-UE si on excepte certains ressortissants de régions ou pays, principalement, l'Amérique du Nord et certains pays d'Asie comme la Chine, l'Inde ou le Japon. A l'inverse, une majorité des personnes avec une histoire migratoire non-UE de pays « moins industrialisés » ont peu de qualifications ou des qualifications non-reconnues. En nombre absolu, ces derniers constituent d'ailleurs le groupe le plus important parmi les non-UE. Si les personnes originaires d'Amérique du Nord et de quelques pays d'Asie diminuent l'écart de proportion d'ouvrier entre UE et non-UE, les ouvertures « européennes » de notre marché du travail à plusieurs pays de l'Est participent également à une réduction de cet écart, en augmentant cette fois la proportion d'ouvriers au sein des personnes originaires de l'UE. En effet, les principaux nouveaux ressortissants européens que sont les Polonais et les Roumains, qui ont vu leur accès au marché du travail belge se faciliter respectivement en 2004 et 2007 occupent le plus souvent des fonctions liées au bâtiment ou à l'agriculture (quasi exclusivement du travail saisonnier de récolte en Flandre) et sont donc plus enclin à travailler sous un contrat d'ouvrier.

Enfin, on observe que l'ancienneté de l'obtention de la nationalité belge semble liée à la proportion d'ouvriers, les personnes qui ont obtenu la nationalité belge récemment sont plus souvent ouvriers (respectivement 50% et 58% pour les UE et non-UE) que les personnes qui ont obtenu la nationalité avant 2003 (respectivement 34% et 44% pour les UE et non-UE). En revanche, l'inverse est constaté chez les porteurs d'une nationalité étrangère et inscrits au Registre national. Les personnes avec une nationalité UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans sont plus souvent ouvriers (46%) que leurs homologues inscrits eu Registre national depuis 5 ans ou moins (38% sont ouvriers). Une partie de l'explication résiderait dans le fait que ces groupes de personnes avec une histoire migratoire européenne sont composés majoritairement de l'héritage des vagues migratoires peu ou pas qualifiées précédentes. En ce sens, toute l'Europe du sud a été un important vivier de main d'œuvre ouvrière. A ce titre, rappelons que les italiens sont encore aujourd'hui le premier groupe d'étrangers résidant en Belgique.

II. L'emploi dans les titres-services

A. Selon l'origine

En Belgique, près de 70.000 travailleurs en moyenne par trimestre ont été occupés via le système des titres-services en 2008. La répartition de ces emplois respecte le poids démographique (selon le lieu de résidence) de chaque région puisque près de 43.000 de ces emplois sont dévolus à la Région flamande, 19.100 à la Région wallonne et 7.300 à la Région de Bruxelles-Capitale. Par contre, en ce qui concerne la dimension de genre dans le système des titres-services, le constat est loin de montrer un parallélisme avec la situation démographique. En effet, à peine un peu plus de 1.300 travailleurs dans ce système sont des hommes. En ce qui concerne l'âge, la moitié des 70.000 travailleurs ont entre 35 et 49 ans, les travailleurs plus jeunes, de 20 à 34 ans, sont présents en moins grand nombre puisqu'ils sont 24.000 à être actifs dans ce type d'emploi. Par contre, la tranche d'âge au-delà de 50 ans est surreprésentée par rapport à l'emploi en général.

Graphique 55 : Pourcentages d'hommes et de femmes (de 18 à 60 ans) qui travaillent dans le système des titres-services parmi l'ensemble des travailleurs salariés, selon leur origine, en moyenne sur les 4 trimestres de 2008

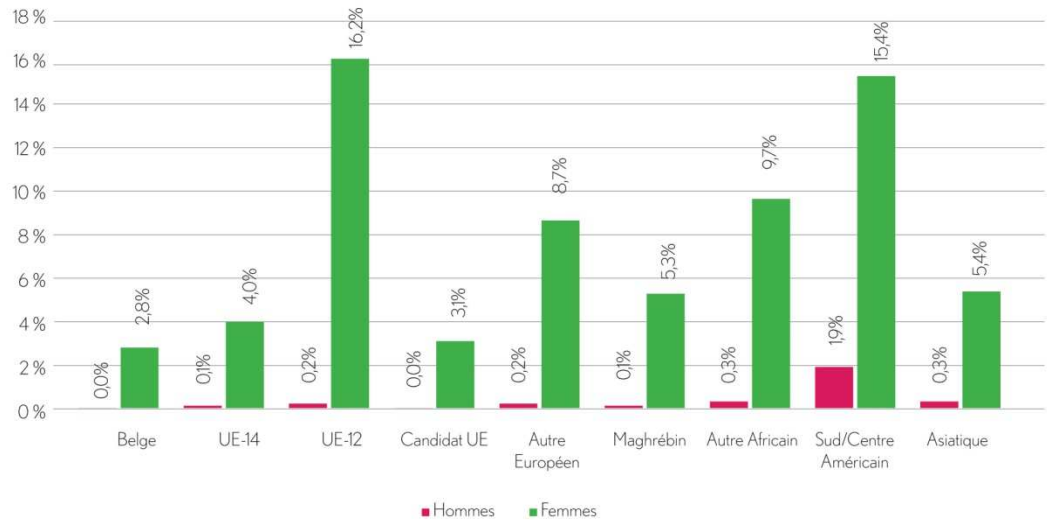

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Si nous avons exclu de l'analyse deux origines que sont les Nord-Américaines et les Océaniennes (le féminin pluriel sera toujours abusivement utilisé vu la surreprésentation massive des femmes observable dans ce système d'emploi) c'est parce que leurs ressortissantes sont très peu présentes sur le marché du travail salarié et à fortiori dans ce type d'emploi. Si en nombre absolu (33.000) les femmes belges, nées belges de parents nés belges sont de très loin les premières actrices dans ce type d'emploi, elles affichent le plus faible taux par rapport à l'emploi total selon l'origine (2,8%).

Environ une femme salariée sur 6 originaires de l'UE-12 ou de l'Amérique Centrale/du Sud travaillent dans le secteur des titres-services et presque 1 femme salariée sur 10 originaire d'un pays africain hors Maghreb est dans le même cas. On peut donc dire que le système des titres-services joue un rôle important en matière d'intégration au marché du travail pour certaines origines alors que pour d'autres le système des titres-services ne semble pas aussi attractif, accessible ou fonctionnel. L'exemple des titres-services semble renforcer ce que les taux

d'emploi montraient déjà : la faible intégration des femmes originaires du Maghreb et des pays candidats à l'UE sur le marché du travail. Toutefois, en nombre absolu, ces deux origines comptabilisent près de 3.000 travailleuses dans le système des titres-services, un chiffre qui n'est que légèrement (si on relativise par rapport aux personnes d'origine belge) inférieur aux 3.600 travailleuses originaires de l'Amérique Centrale ou du Sud et des autres pays africains mis en commun, ou encore des 3.800 travailleuses originaires de l'UE-12. Malgré tout, on ne peut que constater les faibles taux de participation des personnes originaires du Maghreb ou de pays candidats à l'UE. La discrimination (à l'embauche) est un phénomène régulièrement avancé (et prouvé[58]) pour expliquer leur moins effective intégration sur le marché de l'emploi. Ce phénomène ne serait-il pas exacerbé dans les emplois du type « titres-services » ? On pourrait en effet émettre certaines hypothèses car ce système s'organise via un intermédiaire tout comme les agences d'intérim ou même directement via celles-ci. Les médias ont rapporté à plusieurs reprises, sanctions juridiques à l'appui, les fautes en matière de discrimination basée sur l'origine liées à ce secteur. Par ailleurs, les barrières culturelles, stéréotypes, amalgames et clichés seraient-ils plus ancrés lorsque l'on touche au domicile, c'est-à-dire à l'intimité des usagers ou clients des agences « titres-services » ? Ce sont là toutes des hypothèses qu'il reste à vérifier avec précision.

B. Selon l'histoire migratoire

Graphique 56 : Proportions des femmes (de 18 à 60 ans) salariées dans le système des titre-services selon leur histoire migratoire (situation au 3ème trimestre 2008)

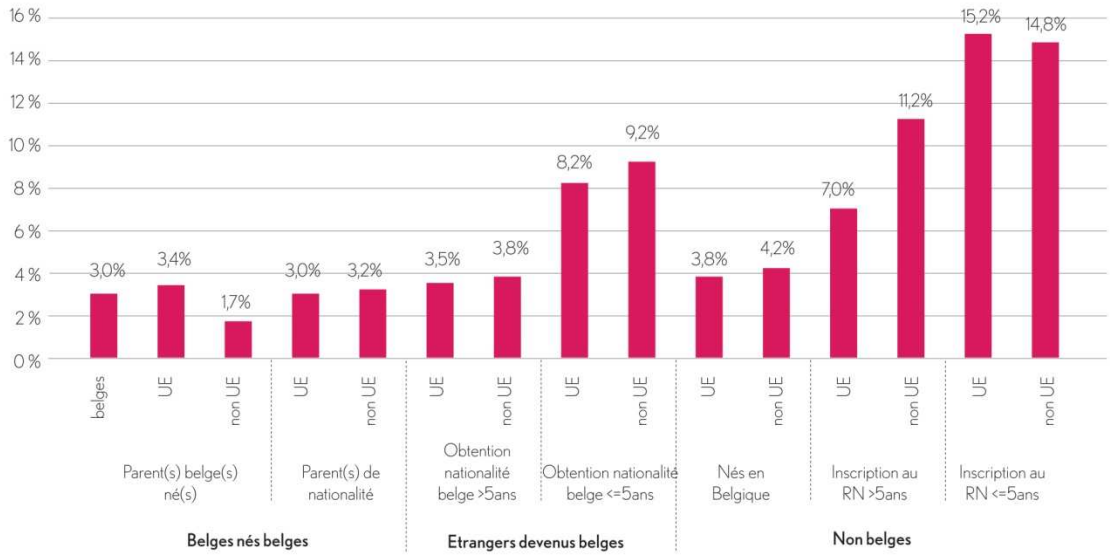

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Remarques : les analyses fondées sur les catégories suivantes doivent être construites avec prudence étant donné le faible nombre d'individus qui y sont attachés : « Parents nés non-UE », « Nationalité parents non-UE » et « Né en Belgique et non-UE ».

[58] Voir, notamment, le rapport de recherche de l'IWEPS n°1 de janvier 2013 « étude sur la discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité » réalisé par Nouria Ouali et Pasquale Cennicola tous deux du METICES ULB. Ce rapport référence également de nombreuses études nationales et internationales qui attestent du phénomène.

Afin de simplifier l'analyse, nous pourrions classer les travailleuses en titres-services selon trois catégories basées sur leur taux de participation et leur histoire migratoire. Premièrement, les *faiblement investies* qui affichent des taux de participation inférieurs à 5% dans les emplois titres-services : les Belges, nées belges de parents belges (trois premières barres du graphique précédent), les Belges, nées belges dont les parents sont étrangers (quatrième et cinquième barres), les femmes qui ont obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans (soit les deux barres suivantes) et enfin les femmes nées en Belgique mais qui ont gardé une nationalité étrangère, européenne ou non. Deuxièmement, les *moyennement investies* qui affichent des taux de participation oscillant entre 7 et 11% qui sont d'une part les femmes qui ont obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins et d'autre part les ressortissantes (UE et non-UE) inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans. Enfin la troisième catégorie de travailleuses via le système des titres-services est celle des *hautement investies* qui *y* participent à raison d'environ 15% (pour rappel ces pourcentages sont calculés sur l'ensemble des travailleuses salariées), il s'agit des femmes avec une histoire migratoire européenne et non-européenne inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans. Il faut souligner ici que nous observons une participation de travailleuses dans un secteur d'emploi bien défini, qui occupe généralement des travailleuses au profil pas ou peu qualifié ou encore aux qualifications non reconnues. C'est pourquoi, au regard des différences de taux de participation entre les *hautement* et *faiblement investies* et leur histoire migratoire, on n'hésitera peu à parler du secteur des titres-services comme un secteur « d'insertion » ou au contraire de relégation du marché du travail pour une partie non négligeable de la population inscrite récemment au Registre national.

On notera enfin que les femmes qui, depuis 5 ans ou moins, ont obtenu la nationalité belge ou se sont inscrites au Registre national, ont des taux de participation respectif dans le système des titres-services plus élevés que leurs homologues inscrites depuis plus de 5 ans ou ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans.

III. L'emploi intérimaire

L'analyse de l'emploi intérimaire par le biais des données issues de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale est construite sur deux éléments principaux qui sous-estiment l'ampleur du travail intérimaire en Belgique si on la compare aux données fournies par Federgon (fédération représentant, entre autres, les entreprises actives dans le secteur du travail intérimaire). D'une part, l'emploi intérimaire est calculé sur base de la moyenne trimestrielle du nombre d'intérimaires au dernier jour de chaque trimestre. D'autre part, une personne ne sera pas reconnue comme intérimaire si elle effectue une autre prestation comme indépendant ou aidant même si son activité de salarié intérimaire est principale. Il faut également prendre en considération que le total de l'emploi salarié comprend l'emploi dans le secteur public où l'engagement de travailleurs intérimaires est impossible.

A. Selon l'origine

Un peu moins de 100.000 personnes en moyenne par trimestre ont été intérimaires en Belgique pendant l'année 2008. Plus de la moitié de ces intérimaires sont Belges, nés belges de parents nés belges mais comme l'indique le graphique ci-dessus, ils ne sont que 2% de cette origine à travailler dans ce type d'emploi, ceci représente la plus petite proportion de travailleurs selon l'origine par rapport à l'emploi salarié global. Notons qu'il y a relativement peu de différences entre les hommes et les femmes dans cette classe d'origine. Il faut garder à l'esprit que ce taux ne révèle que la proportion de travailleurs intérimaires dans la population salariée totale pour chaque origine. Il n'est donc pas à mettre en parallèle avec le taux d'emploi. En atteste les taux

de participation au travail intérimaire des personnes issues de pays candidat à l'adhésion européenne. En effet, on constate que le taux de participation des femmes est très légèrement supérieur à celui des hommes alors que leur taux d'emploi est bien inférieur. Pour le dire autrement, les femmes de ces origines travaillent moins souvent que les hommes mais lorsqu'elles ont un travail, elles sont tout autant, sinon plus souvent, intérimaires que leurs homologues masculins. Cette configuration est quelque peu inédite car on observe que toutes les autres origines affichent généralement un taux de participation masculin au travail intérimaire supérieur à celui des femmes. Le paroxysme de cet écart du point de vue du genre selon l'origine peut être pointé chez les personnes d'origine africaines hors Maghreb puisqu'il passe du simple au double (6,3% de participation chez les femmes contre 12,6% chez les hommes). On notera également que, avec les personnes d'origine belge, les personnes d'origine européenne (UE14 et UE12) et asiatique sont celles qui s'inscrivent le moins, comparativement, dans le travail intérimaire. Leur taux de participation au travail intérimaire de ces groupes d'origine est toujours inférieur à 6%, quel que soit le genre considéré.

Graphique 57 : Proportions de travailleurs intérimaires (hommes, femmes et total de 18 à 60 ans) dans l'emploi salarié global (moyenne des trimestres de 2008) de chaque origine

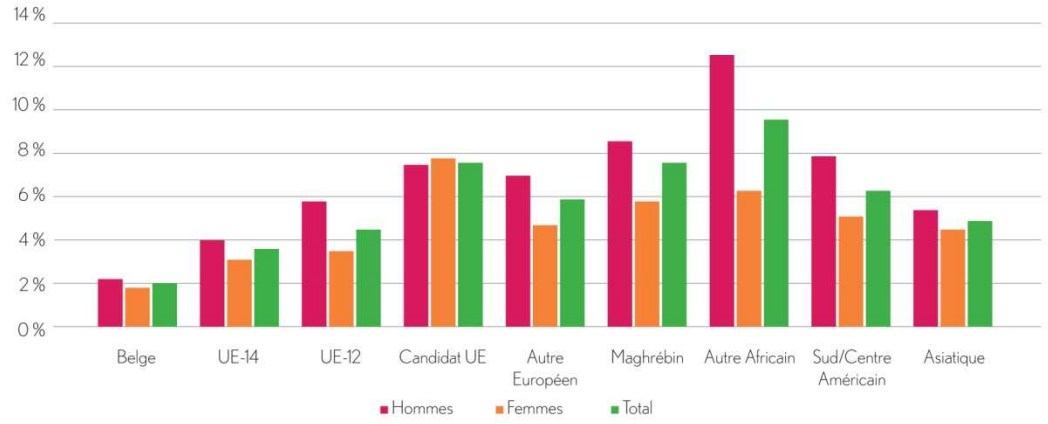

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La ventilation par classes d'âge présentée dans le graphique suivant, nous montre que les intérimaires d'origine belge sont davantage concentrés dans les catégories d'âge les plus jeunes que les autres grands groupes d'origine. Précisément, nous observons que 32,5% des intérimaires d'origine belge ont entre 20 et 24 ans, ce pourcentage est le plus important parmi les origines examinées. En revanche, pour les classes d'âge suivantes et ce, jusque la catégorie 35-39 ans comprise, les personnes d'origine belge sont moins représentées par rapport aux autres origines. Cela ne veut pas dire qu'il y a moins de personnes d'origine belge dans le secteur de l'intérim que de personnes d'autres origines pour les tranches d'âge 25-29, 30-34, et 35-39 ans, mais plutôt que les personnes d'origine belge de ces tranches d'âge sont, proportionnellement moins présentes dans ce secteur que les autres origines. Si l'on considère souvent que le travail intérimaire peut être une étape de départ dans une trajectoire professionnelle, les observations tirées ci-dessus nous amènent à penser que cette première étape fonctionne mieux ou davantage pour les personnes d'origine belge que pour les autres origines.

On notera également la particularité observée pour les personnes originaires d'un pays africain hors Maghreb qui affichent une courbe en décalage de 5 ans. On observe plus ou moins le même type de courbe que pour les autres origines sur l'ensemble des tranches d'âges mais cette participation semble se faire de manière décalée ou plus tard dans le temps.

On notera enfin que les taux de participation de toutes les origines dans les classes d'âge élevées s'harmonisent et se contractent vers des taux relativement faibles.

Graphique 58 : Proportions d'intérimaires par classes d'âge et par rapport au nombre total d'intérimaires au 4ème trimestre 2008

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'histoire migratoire

On remarque très clairement sur le graphique ci-dessus que les personnes belges, nées belges de parents nés belges sont relativement peu présentes sur le marché de l'emploi intérimaire, avec un taux de participation dans ce segment de l'emploi inférieur à 2%. Il n'est pas abusif d'affirmer que les personnes européennes ou d'origine européenne présentes en Belgique depuis un certain nombre d'années suivent de près ce premier profil ou celui des personnes « sans histoire migratoire ». En effet, ce même graphique nous montre que les enfants belges nés belges de parents nés européens, les Européens nés en Belgique, les Européens qui ont obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans et les Européens inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans ont des taux de participation, certes supérieurs au premier groupe décrit, mais qui restent inférieurs à la barre des 3% quel que soit le genre considéré. Par contre, les Belges nés belges dont les parents sont nés non-européens ou avec une nationalité actuelle européenne, les non-Européens qui depuis plus de 5 ans ont obtenu la nationalité belge ou sont inscrits au Registre national et les Européens qui ont obtenu la nationalité belge depuis peu ou ceux inscrits récemment au Registre national démontrent une plus grande participation au marché de l'emploi intérimaire avec des taux compris entre 3,6% et 6,5% pour les hommes et des taux toujours proches des 4,0% chez les femmes.

Graphique 59 : Proportions des hommes et des femmes intérimaires (18-60 ans) dans l'emploi salarié selon leur histoire migratoire au 4ème trimestre de l'année 2008

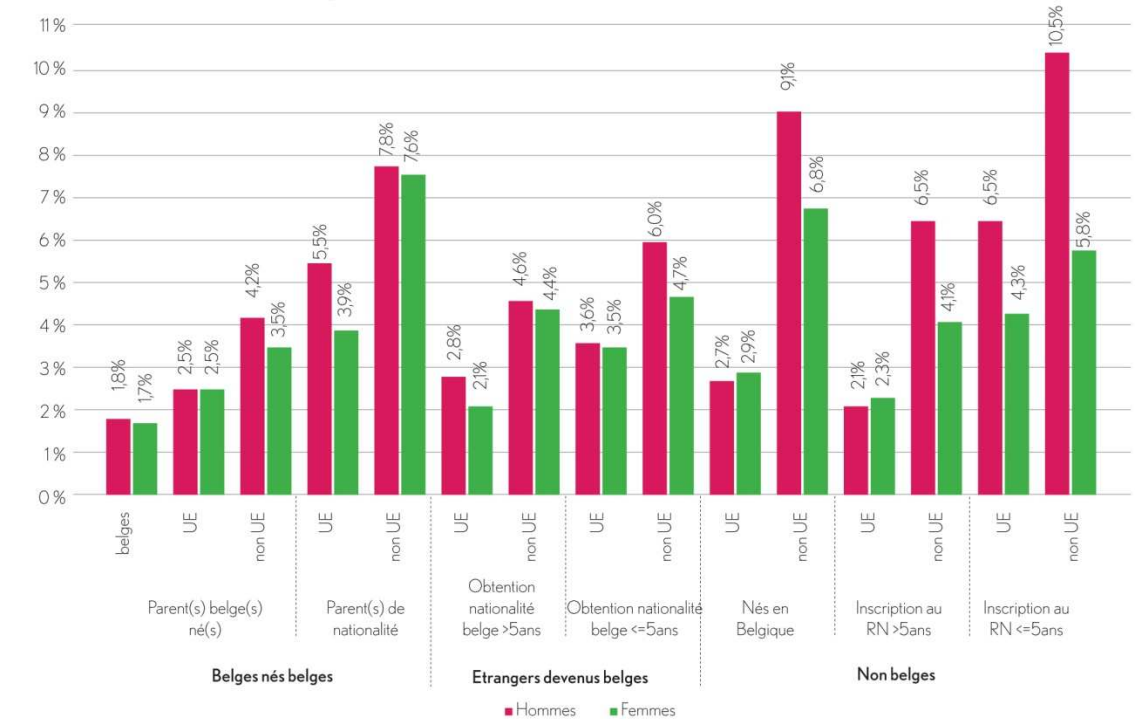

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Du point de vue du genre, nous observons d'ailleurs que les filles de parents porteurs d'une nationalité européenne, les femmes non européennes inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans ou les européennes inscrites au Registre national depuis peu sont significativement moins présentes sur le marché du travail intérimaire que leurs homologues masculins (respectivement 1,6, 2,4 et 2,2 points de pourcentage en moins que le taux des hommes des mêmes profils). Enfin, on soulignera que les trois plus haut taux de participation sont toujours liés à une histoire migratoire non-européenne. Il s'agit des Belges nés belges dont les parents ont toujours une nationalité non-européenne, les non-Européens nés en Belgique et les non-Européens récemment inscrits au Registre national (9% pour les hommes et 7% pour les femmes en moyenne). Notons que les non-Européens récemment inscrits tirent la moyenne masculine vers le haut et affichent également le plus grand écart de participation du point de vue du genre. Cet écart met en exergue ce qui est observé dans la plupart des profils d'histoire migratoire : à deux exceptions près, les femmes sont moins présentes que les hommes dans l'emploi intérimaire. L'hypothèse avancée est que le travail intérimaire est plus souvent un travail ouvrier (où deux ouvriers sur trois sont des hommes, tous types de contrats confondus) dans des secteurs plus souvent éloignés du non-marchand (secteur où les femmes sont surreprésentées). En même temps, les hommes avec une histoire migratoire non-européenne sont certainement moins souvent qualifiés (et des qualifications moins souvent reconnues) que les autres profils d'histoire migratoire.

Éléments clés du Chapitre 4.4 : le régime de travail

L'origine

- Chez les personnes d'origine belge, 86% des hommes avec un contrat de travail sont occupés à temps plein tandis que 48% des femmes le sont sous le régime de l'emploi (ou des emplois) à temps partiel. Si on excepte la situation des femmes d'origine Nord-américaines, toutes origines confondues, les femmes travaillent sous des contrats à temps partiel dans une proportion allant de 42 à 52%.

- Les personnes employées à temps partiel avec une origine hors UE-27 se retrouvent plus souvent dans un emploi à temps partiel court (45% maximum d'un équivalent temps plein) et moins souvent dans emploi à temps partiel long (de 46 à 95% d'un équivalent temps plein) que les personnes d'origine belge ou de l'UE-27.

- Une femme à temps partiel sur deux d'origine belge vit sous le statut familial « mariée depuis plus de 5 ans avec enfant ». Ce statut familial est encore plus présent chez les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE puisque ce rapport est de deux sur trois femmes à temps partiel. Les femmes salariées qui travaillent à temps plein sont plus souvent dans les catégories de statut familial « isolée », « enfant », « mariée depuis moins de 5 ans sans enfant » ou « non mariée sans enfant » que les femmes occupées à temps partiel. Pour un certain nombre d'origines, dont l'origine belge, les proportions dans ces statuts passent généralement du simple au plus du double entre les femmes qui travaillent à temps partiel et celles qui travaillent à temps plein.

- En ce qui concerne les familles monoparentales, en comparaison au statut « marié depuis plus de 5 ans avec enfant(s) », toutes origines confondues, on constate chez les femmes une baisse du taux de participation au travail à temps partiel en même temps qu'une hausse chez les hommes. La moyenne est de 11,5 points de pourcentages de baisse chez les femmes et 6,9% de hausse chez les hommes.

L'historique migratoire

- Tous les profils migratoires oscillent, environs entre 64% et 70% de salariés à temps plein et entre 24% et 31% de salariés à temps partiel sauf pour la catégorie des étrangers non-européens inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins. Ces derniers sont 57% à être salariés à temps plein et 31% occupés dans des emplois ou un emploi à temps partiel.

- Les Belges, nés belges de parents nés belges salariés à temps partiel sont les moins concentrés, dans ce que nous avons appelé le temps partiel court (45% maximum d'un équivalent temps plein) puisqu'ils sont seulement 6,9% à y être présents. A l'autre extrême de ce constat, les profils d'histoire migratoire comme les non-Européens inscrits au Registre national y sont présents à raison de respectivement 23,8% et 29,6% pour ceux inscrits depuis plus de 5 ans et moins de 5 ans.

4.4. SITUATION DANS L'EMPLOI SELON LE RÉGIME DE TRAVAIL (TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL)

A. Selon l'origine

3.350.743 personnes différentes ont été référencées dans le datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale comme salariées d'un ou plusieurs emplois lors de l'année 2008 (situation au 31 décembre)[59]. Nous allons analyser ici cet ensemble de personnes, essentiellement sous les angles de l'origine et des deux régimes principaux de travail que sont le temps plein et le temps partiel. A côté des deux régimes classiques, et afin de respecter la classification construite dans le datawarehouse, le régime « spécial » a été sauvegardé dans les premiers tableaux. Ce régime concerne le travail par intermittence (c'est-à-dire certains travaux temporaires et intérimaires), le travail effectué par du personnel domestique et le travail saisonnier. A noter que d'après nos recoupements de variables, sept personnes sur huit dans ce régime travaillaient à temps plein ou cumulaient des contrats à temps partiel qui, cumulés, étaient l'équivalent d'un temps plein à au moins 95%.

Les tableaux suivants nous renseignent sur le poids de chaque régime (temps plein, partiel et spécial) en valeur absolue, on peut également y distinguer une ventilation par genre dans chacun des régimes.

Ces tableaux se déclinent par origine ou groupe d'origines. Cette décomposition s'est construite dans cette section selon le poids démographique de ces origines. C'est ainsi que le groupe des personnes d'origine belge, UE-14 et maghrébine constituent des groupes totalement distincts. A ces trois premiers grands groupes s'ajoute un dernier qui rassemble les personnes originaires de l'UE-12, des pays candidats à l'UE, d'un autre Européen, d'un autre pays africain (Afrique hors Maghreb) ou d'Asie. Ces origines ont été réunies car elles constituent un groupe relativement homogène en termes de poids démographique. Les deux origines Sud/Centre-américaine et Nord-américaine ne sont pas illustrées en détail mais seront présentes en fin de première analyse et dans la partie qui se focalise sur le régime de travail à temps partiel. Enfin, les personnes originaires d'Océanie ne sont pas reprises dans l'analyse car elles représentent un nombre très faible d'individus.

Le graphique 60 présente les personnes d'origine belge (c'est-à-dire, pour rappel, en 2008, les Belges de l'année considérée, nés avec la nationalité belge dont les deux parents sont Belges à la naissance). Ils sont la catégorie la plus importante puisqu'ils constituent plus de deux tiers de l'ensemble des individus salariés de 18 à 60 ans.

[59] Les personnes qui ont eu un contrat de travail mais qui ne l'ont pas presté effectivement ont été retirées de l'effectif. Il s'agit de prestations constituées de jours de vacances et/ou de jours assimilés. Pour de plus amples explications, voir la documentation relative au datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

Graphique 60 : Les 2.260.538 personnes d'origine belge occupées dans un travail salarié, au total et selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)

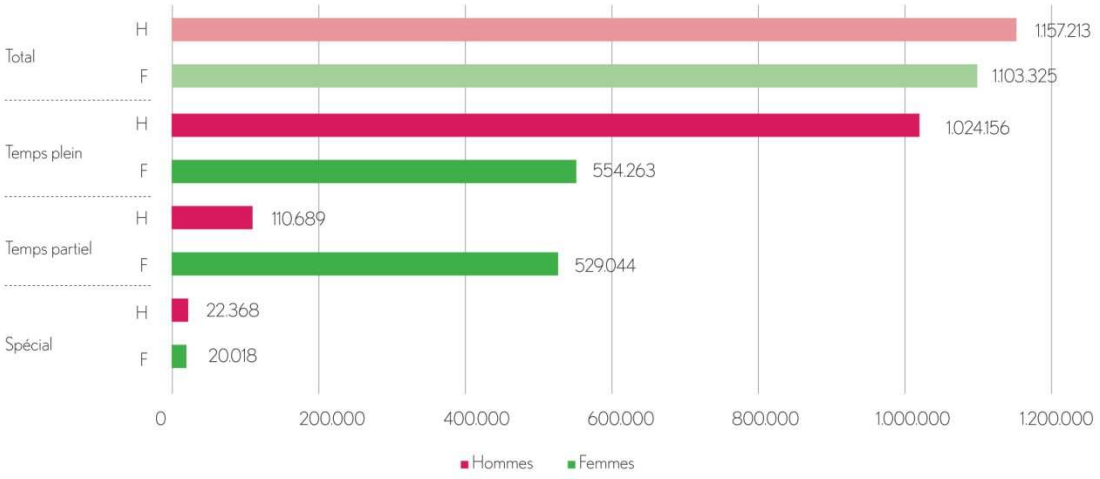

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ce graphique nous permet de constater que tous régimes de travail confondus, le nombre de femmes et d'hommes d'origine belge ayant un contrat de travail est quasi égal. Par contre, si nous focalisons notre attention sur les régimes de travail, on s'aperçoit que les femmes sont beaucoup plus régulièrement actives que les hommes dans le régime de travail à temps partiel. Soulignons que cette analyse ne nous renseigne pas sur le nombre d'heures effectuées ou le nombre d'emplois à temps partiel effectués par une seule et même personne. En nombre relatif, chez les personnes d'origine belge, on peut dire que 86% des hommes avec un contrat de travail sont occupés à temps plein tandis que 48% des femmes le sont sous le régime de l'emploi (ou des emplois) à temps partiel. Il y a peu de disparités entre les travailleurs et travailleuses repris dans la catégorie « spéciale », mais cette dernière catégorie représente moins de 2% des travailleurs d'origine belge.

Dans le graphique 61, nous pouvons observer le deuxième plus important contingent de travailleurs dans notre classification par origine, celui des personnes originaires de l'UE-14.

On constate une situation quasi identique à celle des personnes d'origine belge. En effet, les proportions d'hommes à temps plein et de femmes à temps partiel par rapport au volume total de travailleurs sont identiques ou presque au graphique précédent : 86% des hommes sont à temps plein et 47% des femmes sont à temps partiel.

Graphique 61 : Les 334.681 personnes d'origine UE-14 occupées dans un travail salarié, au total ou selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)

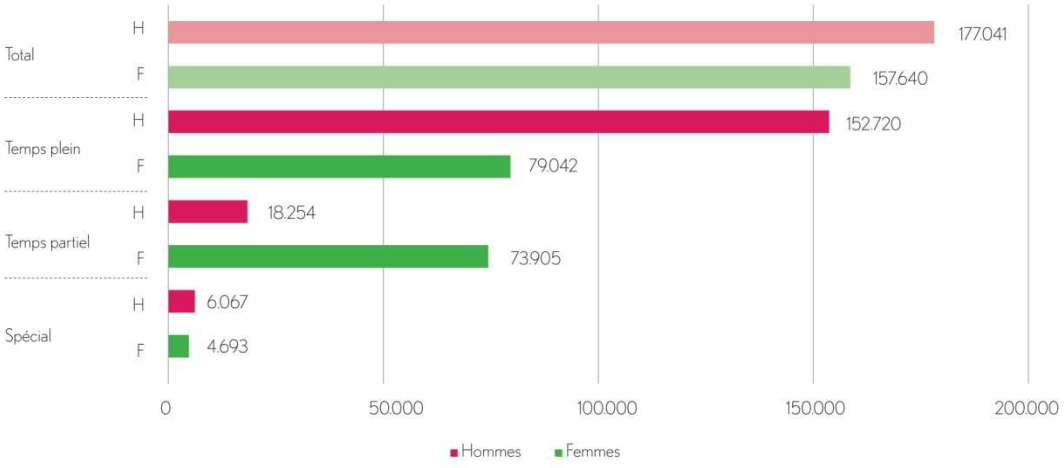

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Autre grand groupe d'individus sous la loupe, trois fois moins nombreux que les individus d'origine UE-14 (et 24 fois moins nombreux que la population d'origine belge), le graphique 62 concerne le groupe des hommes et des femmes originaires du Maghreb. Avec 95.000 personnes, il constitue néanmoins le troisième effectif, par ordre décroissant du poids démographique, dans notre classification par origine.

Graphique 62 : Les 95.390 personnes originaires du Maghreb occupées dans un travail salarié, au total ou selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)

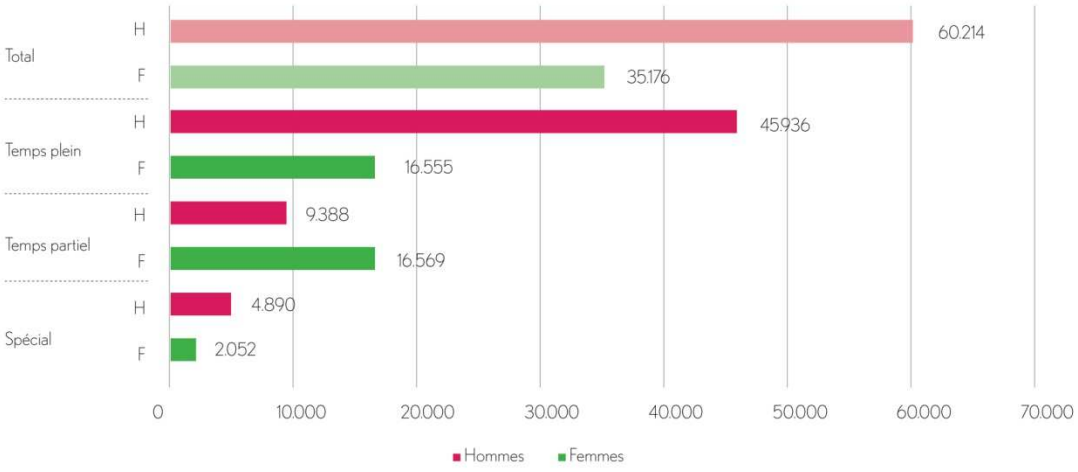

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Deux éléments au moins différencient ce groupe des deux premiers évoqués ci-dessus. Tout d'abord, le nombre de femmes effectivement au travail comparé à celui des hommes. Alors qu'environ 60.000 hommes originaires du Maghreb sont actifs occupés dans un régime de travail salarié, 35.000 femmes répondent aux mêmes statuts de personnes actives occupées, tous régimes de travail confondus. Rappelons que la structure par sexe de cette population est composée de 48% de femmes, cette caractéristique ne peut donc pas être avancée pour expliquer la première observation. Par ailleurs, les femmes originaires du Maghreb sont autant sous le régime de travail à temps partiel que les femmes des deux premières origines observées

puisque la proportion de travailleuses salariées y est de 47%. Deuxièmement, les hommes originaires du Maghreb travaillent dans une moindre mesure à temps plein que les deux premières origines présentées puisque leur proportion dans ce régime de travail atteint les 76% contre 86% chez les personnes d'origine belge ou de l'UE-14.

Le graphique 63 nous permet de clôturer une première vision d'ensemble du point de vue de l'origine et des régimes de travail. Les données présentées ici concernent donc les 5 origines suivantes : UE-12, candidat UE, autre Européen, autre Africain et asiatique. Le régime de travail dit « spécial » n'apparait plus dans ce graphique mais il est bien compris dans le total. Toutes ces catégories montrent une fois de plus que les femmes sont toujours, proportionnellement, plus nombreuses que les hommes dans des emplois à temps partiel. Si la moyenne de ces 5 catégories est à nouveau ici de 47% de femmes occupées à temps partiel, les femmes d'origine asiatiques sont à 42% et les personnes originaires de pays candidats à l'UE dépassent les 51% dans ce régime de travail (ces chiffres représentent les extrêmes).

Graphique 63 : Les personnes d'origine UE-12, Candidat UE, Autre Européen, Autre pays Africain et Asie occupées dans un travail salarié, au total ou selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)

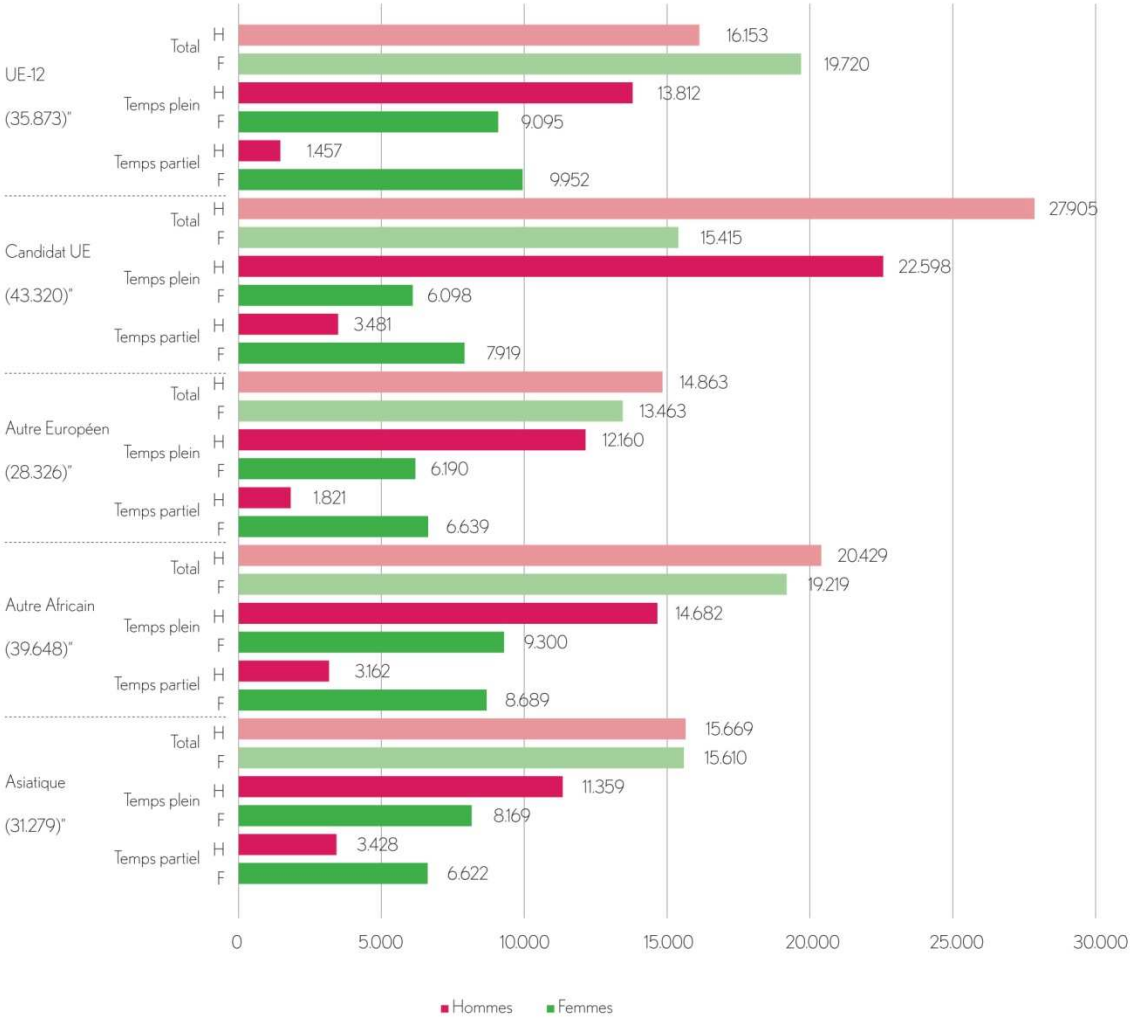

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Première particularité, chez les personnes originaires de l'UE-12, les travailleurs sous contrats sont majoritairement des femmes (55%), cette situation s'explique en partie par la proportion

importante d'hommes originaires de l'UE-12 qui travaillent sous le statut d'indépendant. En effet, les ressortissants polonais et roumains sont en 2008 les étrangers les plus nombreux à débuter une activité d'indépendant et sont également dans les cinq premières nationalités étrangères qui occupent un emploi non-salarié en Belgique[60]. Malgré cet avantage numéraire des femmes dans la population des personnes originaires de l'UE-12 avec un emploi salarié, six emplois sur dix sous le régime du temps plein restent occupés par des hommes. En revanche, près de neuf emplois sur dix à temps partiel sont occupés par des femmes.

Une autre observation concerne le parallélisme observable entre les personnes originaires du Maghreb et celles originaires de pays candidats à l'UE. Comme c'était le cas pour les femmes originaire du Maghreb, le taux de participation des femmes originaires de pays candidats à l'UE à l'emploi salarié est bien inférieur à celui des hommes de la même origine. Toutefois, les femmes originaires de pays candidats à l'UE semblent plus regroupées dans l'emploi à temps partiel qu'à temps plein puisque leur taux de participation y est de 51% et la différence reste faible avec les femmes originaires du Maghreb (47%).

Enfin, une dernière remarque concerne les travailleurs originaires des autres pays africains (hors Maghreb) (20.429 personnes) et d'Asie (15.669). Pour les hommes de ces deux origines, les taux de participation au régime de travail à temps plein sont les plus faibles, bien qu'ils atteignent tout de même 72% pour les deux origines. On constate également que les hommes sont plus souvent actifs sous le régime du travail à temps partiel et que les femmes y sont moins représentées (45% chez les femmes originaires d'un autre pays africain et 42% chez les femmes originaires du continent asiatique).

En guise de conclusion pour les tableaux précédents, on observe sans difficulté que la distinction par genre offre une vision dichotomique du marché du travail selon le régime de travail (temps partiel ou temps plein). En effet, quelle que soit l'origine prise en compte, apparait une surreprésentation des femmes dans l'emploi à temps partiel. Le tableau suivant synthétise cette information.

Graphique 64 : Parts des hommes et des femmes occupés dans l'emploi salarié à temps partiel selon l'origine en 2008 (situation au 31 décembre)

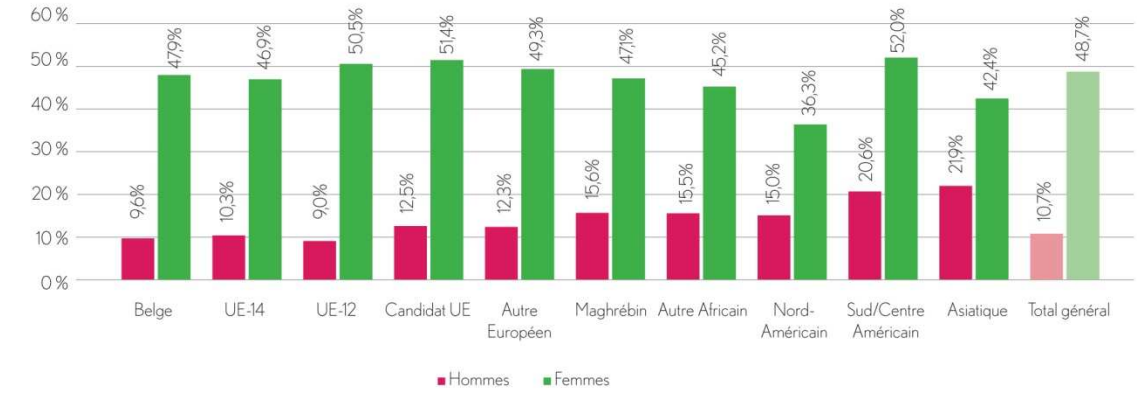

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Si l'on excepte la situation des femmes d'origine Nord-américaines, les autres femmes, toutes origines confondues, travaillent sous des contrats à temps partiel dans une proportion allant de 42 à 52%. L'hypothèse explicative de ce phénomène se trouverait dans les types de contrats plus répandus dans certains secteurs d'activités occupés majoritairement par les femmes. Certains de ces secteurs comme, par exemple, la santé humaine, les services à la personne, l'enseignement

[60] Selon les données de l'INASTI et calculs du SPF Emploi.

ont en effet davantage recours à des contrats de travail à temps partiel. Plus de détails sur ce sujet sont disponibles dans la section 4.2 « Analyse de l'emploi par secteur (NACE) » de ce chapitre.

Les femmes d'origine belge ne semblent pas mieux insérées dans le régime à temps plein que les autres origines, constat qui est nettement moins observable chez les hommes. En effet, si les taux de participation au travail à temps partiel sont variables chez les femmes au travers des différentes origines, on peut constater que chez les hommes, ce taux croît de manière régulière par paliers successifs, presque, pourrait-on dire, en fonction de l'éloignement géographique par rapport à la Belgique. De cette observation, il faut exclure de l'analyse la situation des personnes d'origine nord-américaine qui est particulière. Il s'agit d'une petite sous-population de moins de 3.300 personnes. De plus, nous faisons l'hypothèse que les femmes d'origine nord-américaine sont plus souvent mieux qualifiées et mieux insérées sur le marché du travail que les autres origines étrangères. En effet, plus de 700 permis de travail pour du personnel hautement qualifié et du personnel de direction ont été octroyés à des ressortissants des seuls Etats-Unis en 2008[61].

Cela dit, comme nous allons le voir ci-après, la réalité du temps partiel peut révéler de multiples facettes en fonction de la durée de l'emploi ou des emplois à temps partiel effectués.

Une autre variable de la BCSS nous a permis de décomposer le régime de travail à temps partiel en temps cumulé et de déterminer le temps total d'occupation total des personnes qui travaillent à temps partiel, que ce soit en cumulant plusieurs contrats ou non. Nous avons ensuite subdivisé ce temps total en 4 types de temps partiel, correspondant chacun à une proportion d'un équivalent temps plein. Ceux qui travaillent, en cumulant ou non plusieurs contrats de travail à temps partiel, de 0 à 45% d'un équivalent temps plein (le petit temps partiel), 46 à 55% d'un équivalent temps plein (le mi-temps), 56 à 95% d'un équivalent temps plein (le grand temps partiel) et plus de 95% (l'équivalent temps plein) d'un équivalent temps plein. Le tableau suivant nous permet de visualiser cette nouvelle décomposition des hommes et femmes travaillant à temps partiel en 2008 selon leur origine. Une ventilation par sexe n'a pas été opérée car les hommes sont relativement peu nombreux dans l'emploi à temps partiel.

Un des éléments à pointer particulièrement dans la dernière représentation du graphique 65 sont les positions graphiques des trois premiers symboles des personnes à petit temps partiel et à grand temps partiel. Ceci concerne donc les travailleurs des origines belge, UE-14 et UE-12. Le fait remarquable réside dans le non-alignement de ces trois groupes par rapport aux autres origines, pour les catégories de petit et grand temps partiel. Nous pouvons donc avancer que les personnes avec une origine extra-européenne ou plus précisément hors UE-27 se retrouvent plus souvent dans un emploi à petit temps partiel et moins souvent dans un emploi à grand temps partiel. Néanmoins, ce que ces données ne nous livrent pas, c'est le degré de fragilité économique ou de relative dépendance économique à d'autres sources de revenus dont dépendent ces personnes occupées dans un petit temps partiel. Ce type de travail à temps partiel, inférieur au travail à mi-temps, peut recouvrir des personnes avec des profils socio-économiques très variés.

[61] L'immigration en Belgique – Effectifs, mouvements et marché du travail – Rapport 2010. SPF Emploi.

Graphique 65 : Répartition des personnes occupées à temps partiel selon quatre types de temps cumulés par rapport à un temps plein et selon leur origine (situation au 31 décembre 2008)

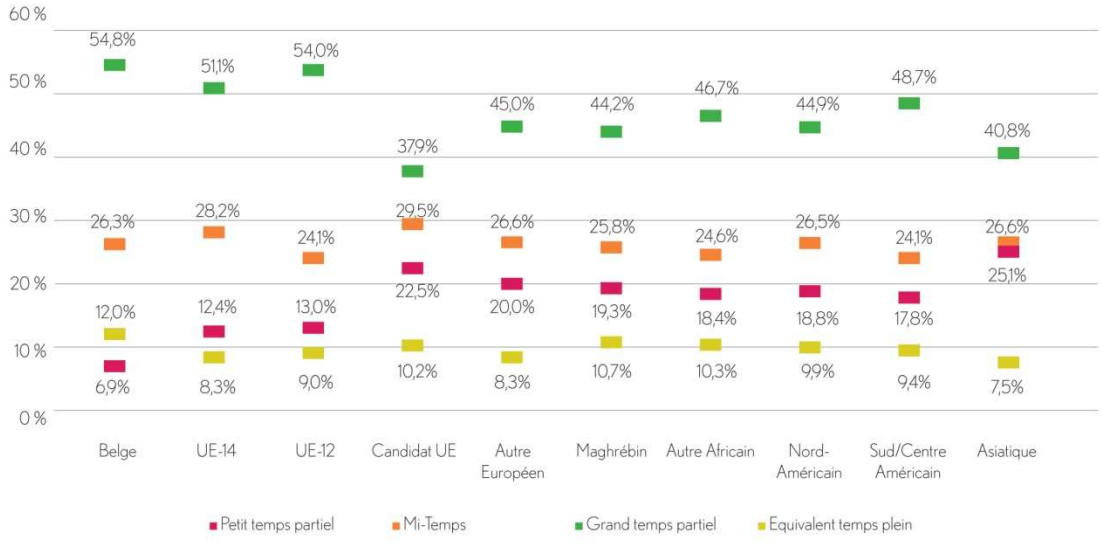

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Un autre croisement intéressant rendu possible par le biais des données issues de la BCSS nous a permis de visualiser les liens qui existent entre le régime de travail effectué, l'origine et la situation ou le statut familial d'une personne (enfant, parent marié et non marié avec ou sans enfant, famille monoparentale, isolé, …). Dans un premier temps, nous nous intéressons à la manière dont se distribuent les femmes de 30 à 60 ans à temps partiel et à temps plein en excluant celles sous le régime « spécial » (voir plus haut) selon leur origine et leur statut familial. L'ensemble de la distribution est visible dans le tableau suivant. Chaque pourcentage additionné sur une ligne ne totalisent pas 100% car deux catégories de statut familial regroupant peu de personnes ne sont pas reprises ici : le « logement en collectivité » et la catégorie « Autre » qui, ensemble, dépassent rarement 5% des femmes d'une origine.

Tableau 19 : Distribution des femmes de 30 à 60 ans salariées selon leur statut familial, leur régime de travail dans l'emploi salarié et leur origine

Origine	*Famille mono-parentale*	*Isolée*	*Enfant*	*Mariée depuis plus de 5 ans avec enfant(s)*	*Mariée depuis plus de 5 ans sans enfant*	*Mariée depuis moins de 5 ans avec enfant(s)*	*Mariée depuis moins de 5 ans sans enfant*	*Non mariée avec enfant(s)*	*Non mariée sans enfant*
Temps partiel									
Belge	10,3%	6,4%	2,0%	**50,2%**	10,5%	4,0%	1,3%	10,7%	3,5%
UE-14	14,1%	8,4%	2,2%	**43,9%**	8,3%	4,4%	1,4%	11,8%	3,7%
UE-12	11,2%	6,5%	1,2%	**45,6%**	10,0%	7,5%	3,8%	7,5%	3,8%
Candidat UE	15,1%	3,8%	1,9%	**66,2%**	2,7%	2,9%	1,2%	2,4%	0,3%
Autre Européen	13,7%	6,1%	1,1%	**51,7%**	6,5%	5,7%	2,6%	6,9%	1,9%
Maghrébin	16,1%	9,8%	2,4%	**49,4%**	3,3%	7,0%	4,5%	4,0%	1,1%
Autre Africain	22,3%	8,7%	0,8%	**36,7%**	3,8%	8,2%	3,9%	8,7%	1,8%
Sud/Centre Américain	16,7%	7,8%	1,3%	**32,8%**	5,4%	11,5%	7,6%	9,2%	3,3%
Asiatique	11,2%	8,3%	1,6%	**43,2%**	7,8%	7,2%	5,1%	6,0%	3,8%
Temps plein									
Belge	11,9%	**14,3%**	**4,4%**	**34,2%**	8,1%	4,1%	**2,4%**	11,1%	**7,5%**
UE-14	13,7%	**16,9%**	**4,2%**	**29,0%**	6,5%	4,4%	**2,9%**	11,8%	**7,9%**
UE-12	14,3%	**16,1%**	**2,5%**	**29,0%**	8,1%	5,1%	**4,2%**	9,0%	**8,0%**
Candidat UE	16,2%	**10,4%**	**6,4%**	**46,3%**	3,4%	4,3%	**3,2%**	3,4%	**2,1%**
Autre Européen	19,3%	**13,2%**	**2,1%**	**36,2%**	6,8%	5,7%	**2,7%**	6,2%	**4,0%**
Maghrébin	18,5%	**16,7%**	**7,1%**	**31,9%**	2,9%	6,6%	**5,0%**	4,3%	**2,9%**
Autre Africain	28,8%	**15,2%**	**1,3%**	**27,4%**	2,6%	6,8%	**2,5%**	7,5%	**2,8%**
Sud/Centre Américain	17,8%	**16,0%**	**1,3%**	**24,8%**	6,7%	7,8%	**6,8%**	8,8%	**5,4%**
Asiatique	10,3%	**15,9%**	**2,8%**	**32,5%**	7,9%	5,5%	**6,5%**	7,1%	**6,2%**

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les femmes occupées par un ou plusieurs temps partiel(s) sont surtout des femmes mariées depuis plus de 5 ans avec enfant. En effet, une femme à temps partiel sur deux d'origine belge vit sous ce statut familial. Ce statut est encore plus présent chez les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE puisque ce pourcentage monte à 66%. Il est très difficile de pouvoir parler de l'effet unilatéral du statut familial sur le régime de travail ou l'inverse mais nous devons tout de même constater que les femmes qui travaillent à temps plein se retrouvent moins dans la configuration familiale précitée. Nous observons également que les femmes salariées qui travaillent à temps plein sont plus souvent dans les catégories isolées, enfant, mariée depuis moins de 5 ans sans enfant ou non mariée sans enfant que les femmes occupées à temps partiel. Pour un certain nombre d'origines, dont la belge, les proportions dans ces statuts passent généralement du simple au plus du double.

Afin de tenter d'un peu mieux cerner le possible effet du statut familial sur le régime de travail des personnes et annihiler l'effet de structure de la population pour chaque statut familial, nous avons également examiné la répartition des hommes et des femmes de 18 à 60 ans dans chaque régime de travail selon leur statut familial et selon leur origine. Nous avons sélectionné quatre statuts familiaux en fonction de leur pertinence et leur représentation : marié(e) depuis plus de 5 ans et avec enfant(s), famille monoparentale, isolé et enfant.

Tableau 20 : Répartition des hommes et des femmes de 18 à 60 ans salariés et mariés depuis plus de 5 ans avec enfant(s) dans chaque régime de travail et selon leur origine

Origine	*Marié(e) depuis plus de 5 ans avec enfant(s)*								
	Hommes et Femmes			*Femmes*			*Hommes*		
	Temps plein	*Temps partiel*	*Ce type de famille / Général*	*Temps plein*	*Temps partiel*	*Ce type de famille / Général*	*Temps plein*	*Temps partiel*	*Ce type de famille / Général*
Belge	64,5%	35,5%	32,6%	38,0%	**62,0%**	33,6%	91,4%	**8,6%**	31,6%
UE-14	67,3%	32,7%	28,4%	38,3%	**61,7%**	27,6%	91,9%	**8,1%**	29,2%
UE-12	57,7%	42,3%	28,6%	34,2%	**65,8%**	30,7%	92,2%	**7,8%**	26,1%
Candidat UE	70,3%	29,7%	45,3%	30,8%	**69,2%**	41,2%	88,7%	**11,3%**	47,5%
Autre Européen	66,4%	33,6%	37,8%	37,9%	**62,1%**	36,1%	90,3%	**9,7%**	39,4%
Maghrébin	71,1%	28,9%	35,9%	36,6%	**63,4%**	29,9%	86,7%	**13,3%**	39,5%
Autre Africain	62,7%	37,3%	22,6%	43,7%	**56,3%**	24,7%	85,9%	**14,1%**	20,4%
Sud/Centre Américain	54,3%	45,7%	22,4%	36,5%	**63,5%**	22,8%	81,4%	**18,6%**	21,9%
Asiatique	63,5%	36,5%	27,1%	46,1%	**53,9%**	27,9%	82,1%	**17,9%**	26,3%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Parmi tous les statuts, c'est sous le statut familial « mariées depuis plus de 5 ans avec enfants » que les femmes se retrouvent le plus souvent, et la majorité de ces femmes travaillent à temps partiel ! Pour rappel, les premiers graphiques de ce chapitre, nous ont montrés qu'environ *50%* des femmes travaillent sous le régime du travail à temps partiel. Au sein de ce statut familial, la plupart des origines affichent des proportions de femmes à temps partiel supérieures à 60%. On observe une certaine homogénéité entre les différentes origines même si çà et là on relève des écarts allant jusqu'à 8 points de pourcents inférieurs aux personnes d'origine belge. Les hommes mariés avec enfant sont, sans surprise, beaucoup moins présents dans le travail à temps partiel et affichent même, dans ce statut familial en particulier, des ratios inférieurs par origine à leur moyenne générale d'occupation dans le temps partiel (voir graphique 64). Pour ce dernier tableau, on pourrait retenir ceci : chez les personnes mariées depuis plus de 5 ans avec enfant(s), plus de 60% des femmes salariées et d'origine belge, UE-14, UE-12, candidat UE, autre Européen, maghrébine, sud/central américaine sont occupées par un ou des contrat(s) à temps partiel. Par contre, les hommes salariés d'origine belge, UE-14, UE-12 et autre Européen s'y retrouvent dans une bien moindre mesure (moins de 10% sont occupés à temps partiel).

Pour poursuivre l'analyse, nous tentons de savoir si dans le cas d'une famille monoparentale ou d'une personne isolée, étant donné qu'un seul revenu du travail soutient économiquement le ménage, on constate une hausse du taux de participation au travail à temps plein. Et ce, dans quelles proportions, chez les hommes et les femmes de toutes les origines ? Les réponses à ces questions peuvent être analysées grâce aux tableaux suivants :

Tableau 21 : Répartition des hommes et des femmes de 18 à 60 ans salariés en situation de famille monoparentale ou de ménage isolé dans chaque régime de travail et selon leur origine

Origine	Famille monoparentale								
	Hommes et Femmes			Femmes			Hommes		
	Temps plein	Temps partiel	Ce type de famille / Général	Temps plein	Temps partiel	Ce type de famille / Général	Temps plein	Temps partiel	Ce type de famille / Général
Belge	57,3%	42,7%	5,4%	50,5%	49,5%	9,0%	88,5%	11,5%	1,9%
UE-14	53,8%	46,2%	6,2%	47,4%	52,6%	11,0%	87,3%	12,7%	1,9%
UE-12	55,1%	44,9%	6,5%	50,7%	49,3%	10,2%	84,9%	15,1%	1,9%
Candidat UE	48,3%	51,7%	4,6%	40,4%	59,6%	10,4%	77,5%	22,5%	1,5%
Autre Européen	58,7%	41,3%	7,6%	54,2%	45,8%	13,6%	85,1%	14,9%	2,1%
Maghrébin	55,0%	45,0%	5,3%	51,2%	48,8%	12,2%	80,8%	19,2%	1,1%
Autre Africain	61,4%	38,6%	12,7%	57,8%	42,2%	21,8%	84,7%	15,3%	3,5%
Sud/Centre Américain	45,7%	54,3%	9,3%	43,1%	56,9%	14,2%	70,5%	29,5%	2,1%
Asiatique	53,2%	46,8%	4,8%	50,5%	49,5%	8,3%	68,7%	31,3%	1,4%

Origine	Isolé								
	Hommes et Femmes			Femmes			Hommes		
	Temps plein	Temps partiel	Ce type de famille / Général	Temps plein	Temps partiel	Ce type de famille / Général	Temps plein	Temps partiel	Ce type de famille / Général
Belge	80,7%	19,3%	12,3%	68,7%	31,3%	10,3%	89,0%	11,0%	14,3%
UE-14	79,2%	20,8%	15,4%	67,7%	32,3%	13,4%	87,2%	12,8%	17,1%
UE-12	81,6%	18,4%	15,2%	70,1%	29,9%	12,1%	90,7%	9,3%	19,1%
Candidat UE	78,9%	21,1%	8,7%	62,8%	37,2%	6,8%	84,9%	15,1%	9,7%
Autre Européen	79,5%	20,5%	13,6%	67,3%	32,7%	10,6%	86,7%	13,3%	16,4%
Maghrébin	74,2%	25,8%	15,2%	61,1%	38,9%	13,0%	80,3%	19,7%	16,6%
Autre Africain	76,4%	23,6%	22,4%	63,2%	36,8%	14,7%	82,9%	17,1%	30,1%
Sud/Centre Américain	73,1%	26,9%	16,2%	62,9%	37,1%	12,3%	81,4%	18,6%	21,9%
Asiatique	73,4%	26,6%	20,1%	68,3%	31,7%	14,0%	76,1%	23,9%	26,2%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

A propos de la famille monoparentale, on constate tout d'abord que ce statut est beaucoup plus présent chez les femmes que chez les hommes. L'exemple extrême étant le cas des personnes originaires d'un autre pays africain (hors Maghreb) qui ont, comparativement aux autres origines, un taux de ménages monoparentaux maximum chez les hommes et les femmes de respectivement 3,5% et 21,8%. Notons que la différence de proportion de famille monoparentale entre les femmes et les hommes originaires d'un autre pays africain n'est pas le plus important puisque celui-ci atteint un ratio plus de 10 fois supérieur entre les hommes et les femmes, chefs de famille monoparentale originaires du Maghreb : 1,1% des hommes originaires de cette partie du monde ont un statut de famille monoparentale pour 12,2% des femmes. Il faut également souligner le fait que ce ratio n'est « que » de 5 ou presque chez les personnes d'origine belge : 9% chez les femmes et 1,9% chez les hommes. Toujours pour ce statut familial, en comparaison au statut « marié depuis plus de 5 ans avec enfant(s) », on constate chez les femmes, toutes origines confondues, une baisse du taux de participation au travail à temps partiel en même temps qu'une hausse chez les hommes. La moyenne est de 11,5 points de pourcentages en moins chez les femmes et 6,9% en plus chez les hommes. On serait tenté de conclure que la famille monoparentale à un effet professionnellement dopant sur les femmes qui

sont moins souvent travailleuses à temps partiel au contraire des hommes. Du point de vue de l'origine, on observe que ce sont surtout les femmes d'origine belge, UE-12, autre Européenne, maghrébine, autre africaine et les hommes originaires de pays candidat à l'UE, sud/centre Américain et asiatique qui mènent à ce constat.

En ce qui concerne les personnes ayant le statut d'isolé, on constate également une baisse du taux de participation des femmes au travail à temps partiel. Du côté des hommes, c'est moins souvent le cas. Pour presque toutes les origines, la proportion de participation au travail à temps partiel pour les hommes isolés est à mi-chemin entre celles des familles monoparentales et des mariés depuis plus de 5 ans avec enfant(s). Il ressort par ailleurs que les hommes salariés sont plus souvent isolés que les femmes salariées, toutes origines confondues. Il est intéressant de noter à ce propos que les ressortissants originaires d'un pays candidat à l'UE sont relativement peu présents dans ce statut, tant pour les hommes que pour les femmes.

Enfin, le dernier statut familial étudié est celui de l'enfant. Un enfant est identifié comme tel selon son code d'identification attribué par l'administration communale dans le Registre national. Environ entre 70% et 80%, selon l'origine, de ces personnes ont entre 18 et 29 ans. Ce sont les enfants d'origine européenne qui sont proches des 70% tandis que ceux d'origine extra-européenne avoisinent les 80%. En d'autres termes, on observe que les personnes avec le statut d'enfant de plus de 29 ans est plus fréquent chez les personnes d'origine européenne qu'extra-européenne. Le tableau suivant nous permet de faire quelques nouvelles observations sur toutes les personnes de 18 à 60 ans qui ont le statut d'enfant au sein du ménage.

Tableau 22 : Répartition des enfants (hommes et femmes) de 18 à 60 ans salariés dans chaque régime de travail et selon leur origine

Origine	*Enfant*								
	Hommes et Femmes			*Femmes*			*Hommes*		
	Temps plein	*Temps partiel*	*Ce type de famille / Général*	*Temps plein*	*Temps partiel*	*Ce type de famille / Général*	*Temps plein*	*Temps partiel*	*Ce type de famille / Général*
Belge	80,3%	19,7%	**13,3%**	63,9%	**36,1%**	9,9%	89,8%	**10,2%**	**16,5%**
UE-14	75,3%	24,7%	13,1%	58,5%	**41,5%**	10,5%	85,6%	**14,4%**	**15,3%**
UE-12	73,8%	26,2%	7,7%	56,9%	**43,1%**	5,4%	84,6%	**15,4%**	**10,5%**
Candidat UE	75,1%	24,9%	17,3%	57,0%	**43,0%**	16,7%	84,4%	**15,6%**	**17,6%**
Autre Européen	68,5%	31,5%	9,5%	50,7%	**49,3%**	7,4%	79,2%	**20,8%**	**11,4%**
Maghrébin	70,1%	29,9%	15,0%	58,9%	**41,1%**	16,7%	78,1%	**21,9%**	**14,0%**
Autre Africain	59,9%	40,1%	**6,1%**	48,6%	**51,4%**	5,7%	69,6%	**30,4%**	**6,6%**
Sud/Centre Américain	61,4%	38,6%	8,5%	50,4%	**49,6%**	6,4%	70,3%	**29,7%**	**11,6%**
Asiatique	69,6%	30,4%	10,6%	62,1%	**37,9%**	9,4%	75,6%	**24,4%**	**11,8%**

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les personnes salariées d'origine belge qui vivent avec leurs parents (13,3% de la population salariée de cette origine vit sous ce statut), aussi bien les hommes que les femmes, travaillent moins souvent sous le régime de travail à temps partiel que toutes les autres origines. Toutes origines confondues, les hommes sont une nouvelle fois beaucoup moins présents dans ce régime de travail que les femmes mais ils sont proportionnellement plus présents dans ce statut familial que les femmes. Notons que les personnes originaires d'un autre pays africain relèvent très peu de ce statut familial (6.1%) mais affichent des taux (hommes et femmes) de participation au travail à temps partiel les plus élevés si on les compare aux autres origines.

B. Selon l'historique migratoire

Le graphique suivant nous permet de visualiser la proportion de personnes salariées de chaque profil migratoire qui sont occupées soit dans un ou plusieurs contrats de travail à temps partiel soit dans un contrat de travail à temps plein. Pour rappel, la somme des proportions d'emplois à temps partiel et temps plein n'est pas égale à l'ensemble des emplois salariés ou à 100%. En effet, les catégories « spéciales » et « inconnues » ne seront pas exploitées ici mais sont bien incluses dans le total de l'emploi salarié. Pour être complet sur ce point, ces deux dernières catégories reprennent 82.286 individus sur un total de 3.355.372 soit 2,5% de la population salariée globale en 2008.

Deux tiers des personnes étudiées ont pu être référencées comme des Belges, nées belges de parents nés belges soit environ 2.200.000 personnes. C'est la première catégorie dans le graphique suivant, dont 69,8% est occupé dans un emploi à temps plein et 28,3% dans un ou plusieurs emplois à temps partiel. Deux catégories comprennent un nombre limité d'individus, leurs analyses sont donc à mettre sous réserve ou du moins, à bien considérer leur poids démographique par rapport aux autres profils. Il s'agit des salariés belges, nés belges dont au moins un des parents a une nationalité non-européenne, soit 1.445 personnes, et les salariés de nationalité non-européenne et nés en Belgique qui totalisent 2.061 individus. C'est dans ces deux catégories que l'on retrouve, proportionnellement, le plus de personnes dans les catégories « spéciales » et « inconnues ». Globalement, si l'on exclut ces deux profils de l'analyse, la situation est relativement homogène dans ce premier tableau. Tous les profils migratoires oscillent, si on arrondit à l'unité, entre 64% et 70% de salariés à temps plein et entre 24% et 31% de salariés à temps partiel, sauf pour la catégorie des étrangers non-européens inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins. Ces derniers sont 56,9% à être à salariés à temps plein et 31% occupés dans un ou des emploi(s) à temps partiel. En nombre absolu, afin d'avoir un ordre de grandeur, ce profil regroupe environ 26.100 salariés dont 14.900 sont occupés à temps plein, 8.100 à temps partiel et 3.200 sont dans la catégorie « spéciale ». Ces derniers représentent donc environ 12% de ces 26.100 salariés, ce qui est la plus grande proportion de cette catégorie « spéciale » parmi tous les profils d'histoire migratoire. Pour rappel, la catégorie spéciale comprend pour la plupart les travailleurs domestiques, saisonniers et intermittents. Ces 26.100 travailleurs représentent 0,7% des salariés en général.

Graphique 66 : Proportions de personnes salariées occupées dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008

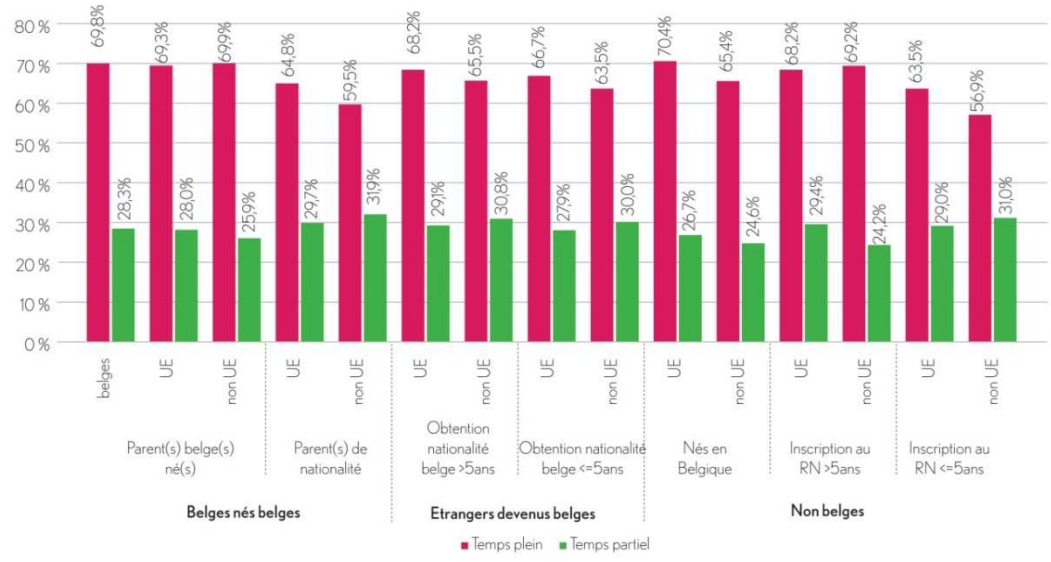

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le constat d'une situation relativement homogène est-il le même si nous analysons la proportion de l'emploi à temps partiel et temps plein selon le genre ? Les deux tableaux suivants distinguent le temps plein et le temps partiel, le premier permet d'observer la situation chez les hommes et le second chez des femmes.

Graphique 67 : Proportions des hommes salariés occupés dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008

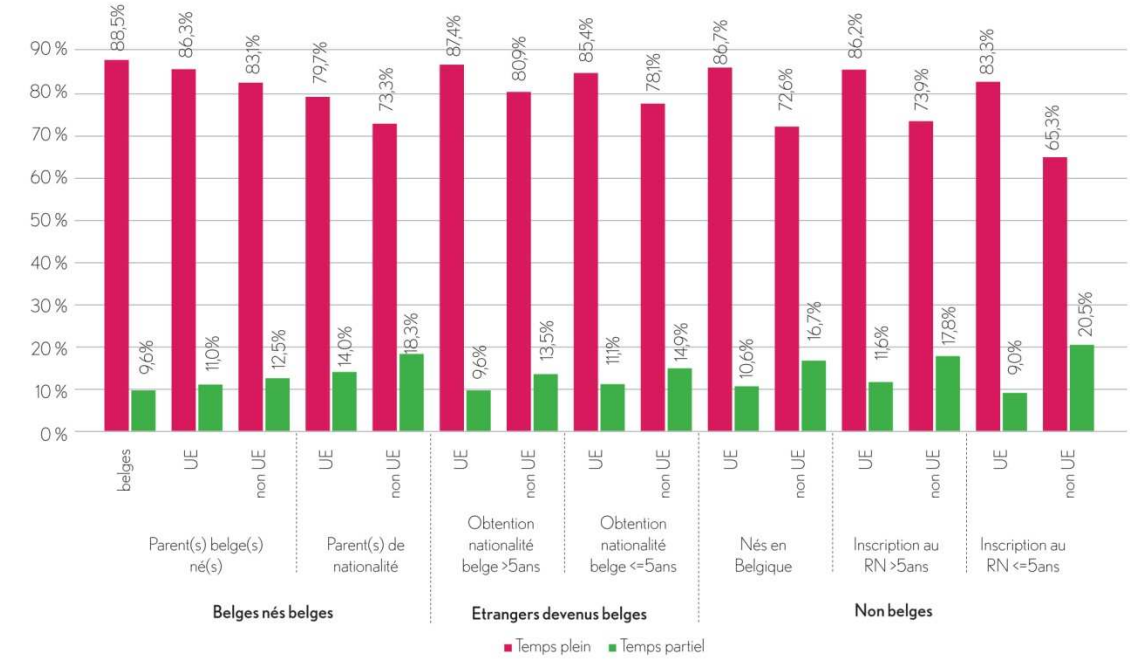

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 68 : Proportions des femmes salariées occupées dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008

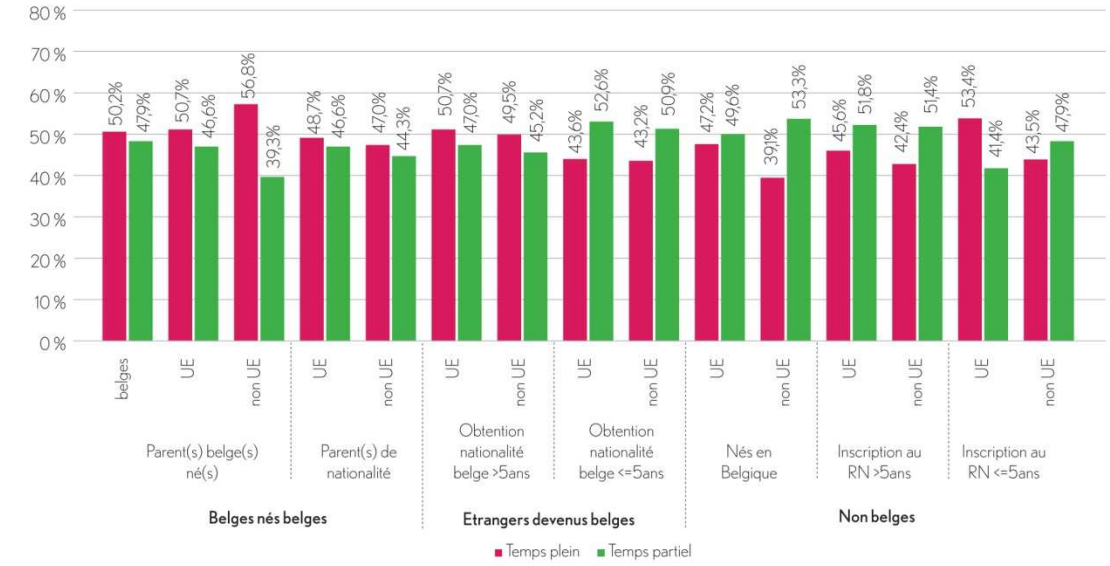

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Chez les hommes, si l'on exclut à nouveau de l'analyse les salariés belges, nés belges dont au moins un des parents à une nationalité non-européenne et les salariés de nationalité non-européenne et nés en Belgique, on observe que les hommes sont (beaucoup) plus souvent à temps plein qu'à temps partiel. Selon les profils d'historique migratoire, ils sont entre 74% et 88% à travailler à temps plein. A nouveau, une seule catégorie se situe un peu en marge des autres profils, celle des hommes étrangers inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins. Ces derniers sont « à peine » 65,3% des salariés dans un emploi à temps plein.

En ce qui concerne les femmes, la situation est également assez homogène puisque la proportion de travailleuses à temps partiel oscille entre 42% et 57%. Autre constat intéressant, elles sont non seulement systématiquement moins souvent à temps plein que les hommes mais elles travaillent également parfois plus souvent à temps partiel qu'à temps plein au sein d'un même profil migratoire. C'est notamment le cas pour les femmes qui ont obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins (environ 3.600 Européennes et 10.200 non-Européennes), les Européennes nées en Belgique (environ 8.200 femmes), les inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans (environ 16.100 Européennes et 3.400 non-Européennes) et les non-Européennes inscrites au Registre national depuis 5 ans ou moins (environ 4.800 femmes). On remarquera également les proportions particulières des femmes belges, nées belges de parents belges dont un parent au moins est né non-européen puisqu'elles comptent presque 57% de femmes travaillant à temps plein (environ 5.700 femmes) et « seulement » 39% à temps partiel (environ 3.900 femmes), une situation similaire se retrouve chez les femmes européennes inscrites depuis 5 ans ou moins .

Comme nous l'avons déjà mentionné pour l'analyse par origine, les explications de ces proportions contrastées entre les hommes et les femmes dans le travail salarié est à chercher au niveau des types de contrats pratiqués dans certains secteurs d'activité occupés majoritairement par des femmes. Certains secteurs d'activité fonctionnent plus volontairement sous le régime des contrats à temps partiel comme ceux de l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale, les services à domicile. Pour plus de détails sur la féminisation de certains secteurs, nous vous invitons à lire la section 4.2 « Analyse de l'emploi par secteur d'activité(NACE) » de ce chapitre.

Dans le graphique 69, chaque barre représente 100% des personnes salariées qui travaillent sous un ou des contrat(s) à temps partiel pour les différents profils migratoires. Pour rappel, le pourcentage de personnes occupées par un petit temps partiel représente la proportion de personnes qui effectuent un ou plusieurs temps partiel et qui, cumulés, sont l'équivalent à 45% maximum d'un temps plein. Le travail à mi-temps est l'équivalent de 45% à 55% d'un temps plein et les deux dernières catégories représentent respectivement 56 à 95% et plus de 95% d'un équivalent temps plein. Une ventilation par sexe n'a pas été opérée car les hommes sont relativement peu nombreux dans l'emploi à temps partiel.

On observe que les Belges, nés belges de parents nés belges salariés à temps partiel sont les moins concentrés, de tous les profils migratoires, dans ce que nous avons appelé le petit temps partiel puisqu'ils sont 6,9% (ou environ 43.100) à y être présents. A l'autre extrême de ce constat, les profils d'histoire migratoire comme les non-Européens inscrits au Registre national y sont présents à raison de respectivement 23,8% et 29,6% pour ceux inscrits depuis plus de 5 ans et moins de 5 ans. En nombre absolu, ces non-Européens représentent ensemble environ 3.800 personnes.

Graphique 69 : Pour l'année 2008, répartition des hommes et femmes occupés à temps partiel selon quatre types de temps cumulés par rapport à un temps plein et selon leur histoire migratoire

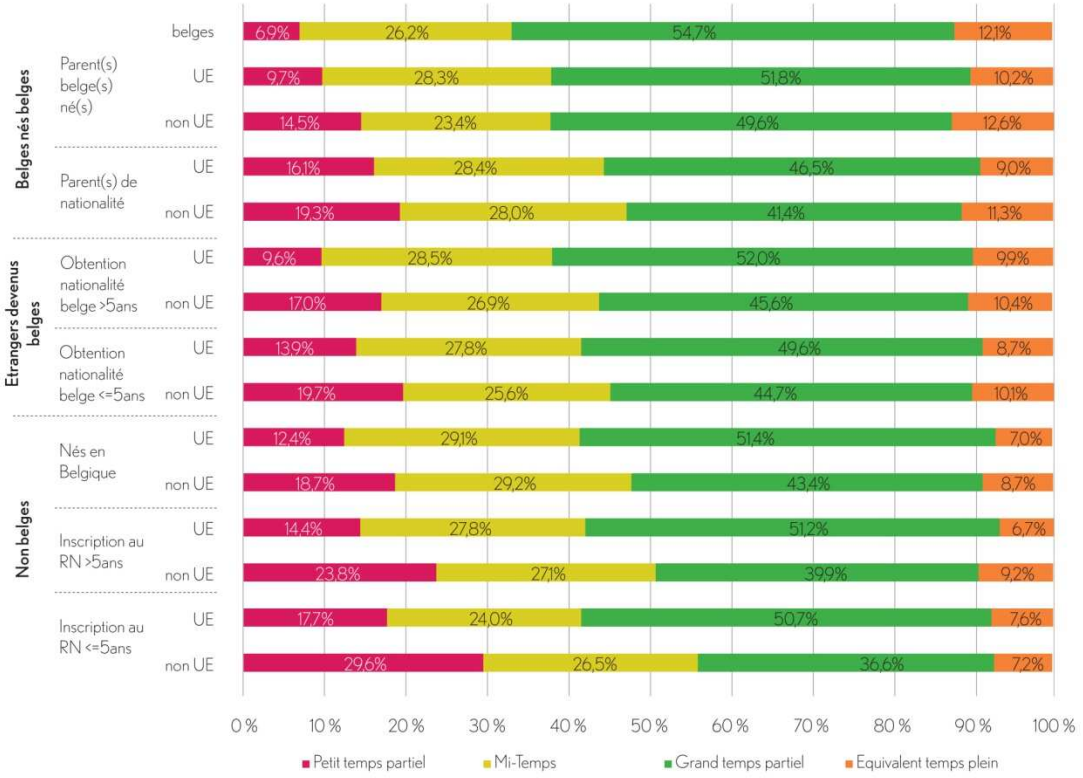

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

De manière générale, les profils d'histoire migratoire peu concentrés dans l'emploi à petit temps partiel sont plus présents dans l'emploi à grand temps partiel. Pour illustrer ce propos, les salariés à temps partiel belges nés belges de parents nés belges sont 55% à effectuer un travail à grand temps partiel alors que les non-Européens repris ci-dessus sont les seuls à ne pas atteindre les 40% dans ce type de contrats à temps partiel. En équivalent temps plein, l'écart entre les personnes d'origine belge et les étrangers non-européens inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins tend à devenir plus important puisque ces derniers sont déjà plus présents que les premiers dans le travail à temps partiel (voir premier graphique de ce sous-chapitre : Proportions de personnes salariées occupées dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008).

Il est également intéressant de constater qu'il existe une différence assez nette entre les ressortissants avec un profil migratoire européen et non-européen chez les personnes ayant obtenu la nationalité belge et les étrangers inscrits au Registre national. Pour toutes ces catégories, les Européens à temps partiel sont systématiquement plus concentrés dans les emplois à grand temps partiel et moins présents dans les emplois à petit temps partiel que leurs homologues non-européens. Si les étrangers non-européens nés en Belgique ou les Belges avec parents non-européens ne sont pas repris dans ce dernier point d'analyse c'est en raison de leur petite population respective dans cette catégorie, ils ne sont qu'environ 500 dans chaque profil migratoire à travailler à temps partiel, toutes catégories de temps de travail confondues.

Éléments clés du Chapitre 4.5 : salaire journalier

L'origine

- Les personnes d'origine belge ont tendance à se situer un peu plus dans les tranches de salaires moyens à hauts, les personnes originaires d'Amérique du Nord et d'Océanie dans les tranches de salaires élevés et les autres catégories d'origine dans les catégories de salaires les plus faibles. Ceci peut être liés à différents facteurs : le secteur d'occupation, l'âge, l'ancienneté, etc.

- A Bruxelles, ceux qui ont à la fois la plus grande représentation dans les bas salaires (+26,4 points de pourcentage par rapport à la répartition moyenne) et la plus faible représentation dans les salaires élevés (-20,9 points de pourcentage) sont originaires d'un pays candidat à l'UE. En Wallonie, les travailleurs les plus représentés dans les bas salaires (+20,4 points de pourcentage) sont d'origine africaine (autre que Maghreb). En Flandre, plusieurs écarts frôlent et même dépassent les 30 points de pourcentage pour les bas salaires, c'est le cas pour les personnes d'origine asiatique (+36,1), autre africaine (+34,1), autre européenne (+30,5) et sud/centre américaine (+30,3).

- Les femmes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE sont beaucoup plus surreprésentées dans les bas salaires que les hommes de la même origine par rapport à la répartition moyenne (+38,3 points de pourcentage pour les femmes contre +16,7 points de pourcentage pour les hommes).

- Les écarts par rapport à la moyenne se creusent en fonction de l'âge (faibles écarts pour les jeunes, grands écarts pour les âgés) pour les origines hors UE-27, en particulier pour les travailleurs originaires d'Asie, d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb et d'un autre pays européen.

L'historique migratoire

- Les trois types d'historique migratoire les plus surreprésentés dans les bas salaires sont les non-UE devenus belges depuis moins de 5 ans, les non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et surtout les non-UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans. Cette constatation est valable quels que soient la région de résidence, le sexe et la classe d'âge.

4.5. ANALYSE DU SALAIRE JOURNALIER

Le salaire journalier est calculé sur base de la rémunération « ordinaire » du trimestre[62], du salaire forfaitaire et sur base du nombre de jours travaillés. Ce salaire est ramené à un équivalent temps plein (sur base d'une semaine de 38 heures) pour les travailleurs à temps partiel.

Si l'on trie tous les salaires journaliers versés au quatrième trimestre 2008 en Belgique par ordre de grandeur, du salaire le plus faible au salaire le plus élevé et que l'on divise cette distribution en 10 parts égales, on détermine 10 déciles. Ainsi, le décile 1 est la valeur en-dessous de laquelle se trouvent 10% des salaires et, par conséquent, au-dessus de laquelle se trouvent 90% des autres salaires. Une personne classée dans la première tranche de revenu perçoit donc un salaire se trouvant dans la tranche des 10% des revenus les plus faibles. A contrario, le décile 9 est la valeur en-dessous de laquelle sont classés 90% des salaires et au-dessus de laquelle se trouvent donc 10% des salaires. Etre classé dans la dernière de ces 10 tranches signifie donc qu'on reçoit un salaire parmi les 10% des salaires les plus élevés.

Avant d'analyser les chiffres, une mise en garde est nécessaire dans la mesure où, dans cette étude, les déciles sont calculés pour la population totale en Belgique. Or, la population examinée ici concerne les 18-60 ans. Nous perdons dans ce cas une partie des jeunes salariés et une partie des âgés. Ceci a pour conséquence que nous n'obtenons pas au total exactement 10% pour chaque décile. De plus, les déciles sont calculés une fois pour toute et ne sont donc pas recalculés au sein de chaque région, sexe ou catégorie d'âge.

Rappelons également qu'une part non négligeable des personnes d'origine UE-14 (6%), UE-12 (13%) et nord-américaine (95%) n'est pas présente dans les données des salariés, celle qui concerne les fonctionnaires européens et internationaux[63]. Les niveaux de salaire présentés ici pour ces origines seront donc inférieurs à la réalité.

A. Selon l'origine

Dans cette section, nous examinons comment se répartissent les 3.350.189 salariés du quatrième trimestre 2008 (pour lesquels l'origine est déterminée avec certitude), entre les différentes tranches de salaire délimitées par les déciles et selon leur origine. Le graphique suivant illustre la répartition en pourcentages cumulés (courbe de Lorenz). Plus une courbe s'écarte de la courbe de référence (total), plus il y a d'inégalités pour cette origine. Une courbe située au-dessus de la courbe de référence indique qu'il y a plus de personnes dans les tranches de revenus les plus faibles, si au contraire elle se situe en-dessous, ce sont les hauts salaires qui sont les plus représentés.

Si tous les revenus étaient distribués équitablement, les courbes de chaque origine se confondraient avec la courbe du total. Nous pouvons constater que la réalité est différente.

[62] Pour une description détaillée, voir la documentation relative au datawarehouse sur le site internet de la BCSS.
[63] Voir chapitre 3.

Graphique 70 : Courbe de Lorenz des salariés par origine

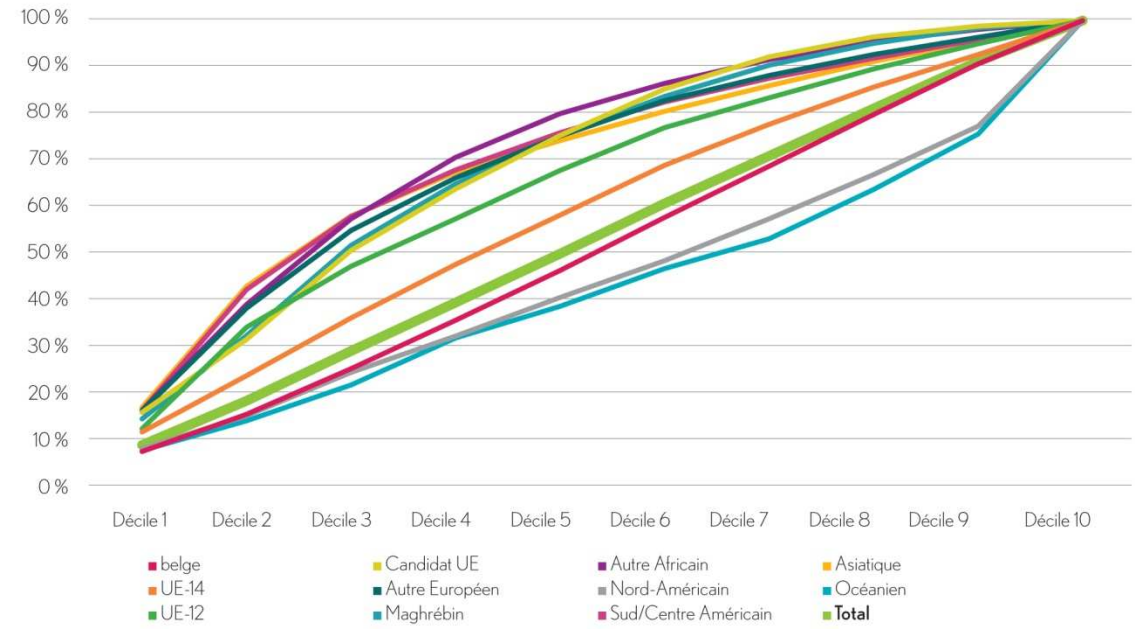

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

On peut distinguer 3 tendances de répartition dans les différentes tranches de salaire en fonction de l'origine :

1. Les personnes d'origine belge (environ 2,3 millions de salariés), dont la répartition est proche du total, avec cependant une tendance à se situer un peu plus dans les salaires moyens à hauts ;
2. Les personnes originaires d'Amérique du Nord et d'Océanie (4.000 salariés), dont la courbe se situe en-dessous de la courbe de référence, et rejoint cette dernière de manière très prononcée dans la dernière tranche. En effet, plus de 20% des travailleurs salariés de ces origines se trouvent dans la tranche des salaires les plus avantageux ;
3. Les autres catégories d'origine (620.000 salariés), pour lesquelles on constate un basculement vers les catégories de salaires les plus faibles, avec des courbes situées dans la partie supérieure du graphique. Néanmoins, cette tendance est moins marquée pour certaines origines que pour d'autres, les personnes originaires de l'UE-14 ou de l'UE-12 s'écartent en effet un peu moins de la moyenne.

Cette tendance de certaines origines à se retrouver confinées dans les catégories des bas salaires se visualise encore plus nettement dans le graphique suivant, dans lequel sont regroupées les tranches de salaire en 3 grandes catégories : bas salaires = déciles 1 à 3, salaires moyens = déciles 4 à 7, salaires élevés = déciles 8 à 10 :

Graphique 71 : Répartition des salariés par niveau de salaire et origine

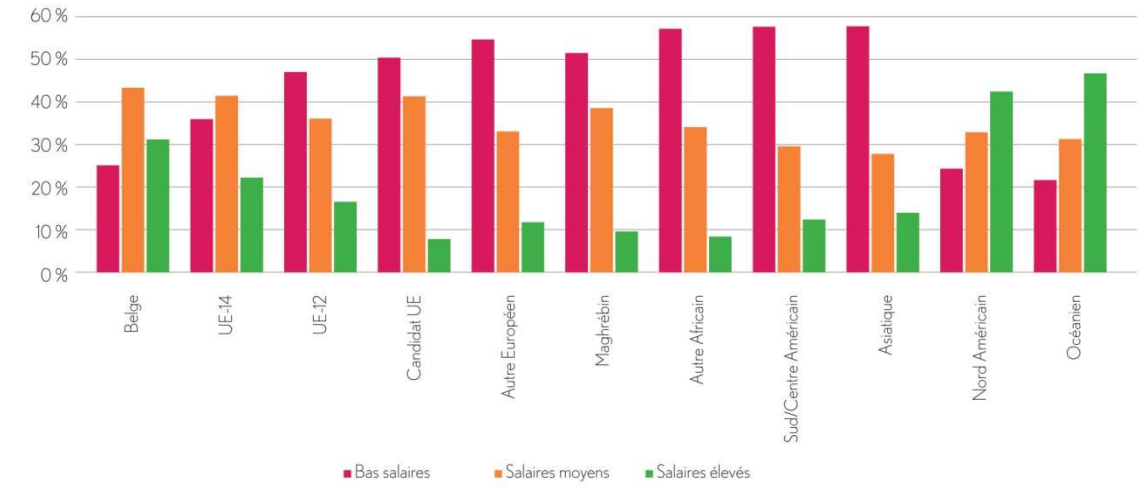

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La répartition idéale devrait, suivant cette définition, être la suivante pour chaque origine : 30% de bas salaires, 40% de salaires moyens et 30% de salaires élevés. Pour notre population des 18-60 ans, nous obtenons en réalité 29%, 42% et 29%.

Ce graphique illustre clairement la présence imposante des personnes d'origine nord-américaine ou océanienne dans les tranches élevées de salaire.

On distingue également une présence massive dans les bas salaires pour les personnes d'origine asiatique, d'Amérique du Sud ou du Centre, d'origine autre africaine ou encore autre européenne. En effet, plus de 50% d'entre elles se situent dans les 3 tranches de salaire les plus basses. Les personnes d'origine maghrébine, d'un pays candidat à l'UE et dans une moindre mesure d'origine UE-12 ne sont pas en reste non plus face à ce constat. Toutes ces personnes sont également peu nombreuses à percevoir un salaire élevé (aux alentours de 10%).

Ces différences entre origines peuvent trouver leurs sources dans différents facteurs :

Le secteur d'occupation : En effet, on a pu constater dans la partie 3.2 sur les secteurs que, selon les origines, les individus ne travaillent pas dans le même secteur. Par exemple, les personnes originaires d'Asie sont largement surreprésentées dans l'hôtellerie et la restauration et, dans une moindre mesure, le commerce et la réparation de véhicules. Or, selon les données des salaires par secteur[64], ces deux secteurs présentent des salaires mensuels bruts moyens assez bas, en particulier pour l'hôtellerie et la restauration. D'où la surreprésentation de cette origine dans les classes de bas salaires. Ce dernier secteur est par ailleurs celui où les personnes d'origine belge sont les moins présentes par rapport aux autres origines.

[64] Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS.

Les personnes originaire d'un pays candidat à l'UE, d'origine « autre européenne », maghrébine et « autre africaine » sont plus représentées proportionnellement que les individus d'origine belge dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien, dans lequel les salaires sont également inférieurs à la moyenne. Les personnes originaires d'un autre pays africain que le Maghreb et d'Amérique du Sud ou Centrale sont également plus présentes dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale. Néanmoins, les salaires dans ce secteur sont dans la moyenne.

Les personnes originaires d'Amérique du Nord et d'Océanie sont quant à elles plus souvent présentes dans des secteurs offrant des salaires plus élevés, comme les secteurs de l'information et de la communication, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'enseignement et des activités extraterritoriales.

L'âge : Les pyramides des âges des salariés nous enseignent que les salariés d'origine belge sont en moyenne plus âgés que ceux d'une autre origine. Le salaire augmentant avec l'âge, ceci explique également en partie la raison pour laquelle ils ont des salaires plus élevés.

L'ancienneté : La partie 3.6 consacrée à la mesure de l'activité sur 6 ans, a montré que la durée d'occupation des personnes d'origine belge est proportionnellement plus importante. Le salaire augmentant avec l'ancienneté, ceci constitue également un facteur explicatif du niveau de salaire plus élevé de ces derniers.

Le niveau d'éducation et la catégorie socio-professionnelle pourraient également être des éléments d'explication pour ces différences de niveaux de salaire.

Par région

Examinons maintenant si les mêmes inégalités se distinguent dans les 3 régions administratives du pays[65]. Dans cette section, les travailleurs salariés sont répartis en fonction de leur région de résidence (et non pas selon leur lieu de travail).

Les salaires étant répartis différemment selon la région (les salaires des travailleurs résidant en Région flamande et en Région wallonne suivent la tendance nationale, tandis que dans la Région de Bruxelles-Capitale, les salaires sont plus ou moins répartis équitablement entre les trois niveaux de salaire, c'est-à-dire qu'il y a un « écrasement » de la catégorie des salaires moyens au profit des bas et des hauts salaires), il n'y a pas lieu de comparer entre eux les totaux des régions pour chaque catégorie. Afin de comparer plus aisément les proportions de bas, moyens et hauts salaires entre origines au sein d'une même région, et de déceler des répartitions éventuellement différentes entre régions, nous examinons plutôt, dans les graphiques suivants, les écarts en points de pourcentage par rapport à la répartition moyenne de chaque région (toutes origines confondues), selon les trois niveaux de salaires précédemment définis.

Graphique 72 : Ecarts de répartition des salariés par rapport à la moyenne régionale, par niveau de salaire, origine et région de résidence (en point de pourcentage)

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce sont les salariés d'origine belge qui sont les plus surreprésentés dans les hauts salaires et sous-représentés dans les bas salaires. Les salariés ayant une origine UE-14 sont les plus proches de la répartition moyenne. Ceux qui ont à la fois la plus grande représentation dans les bas salaires (+26,4 points de pourcentage) et la plus faible représentation dans les salaires élevés (-20,9 points de pourcentage) sont originaires d'un pays candidat à l'UE, leur représentation dans les salaires moyens étant également inférieure à la moyenne.

[65] A partir de ce point, les salariés d'origine nord-américaine et océanienne, peu représentés dans la population totale, ne sont plus analysé.

Région wallonne

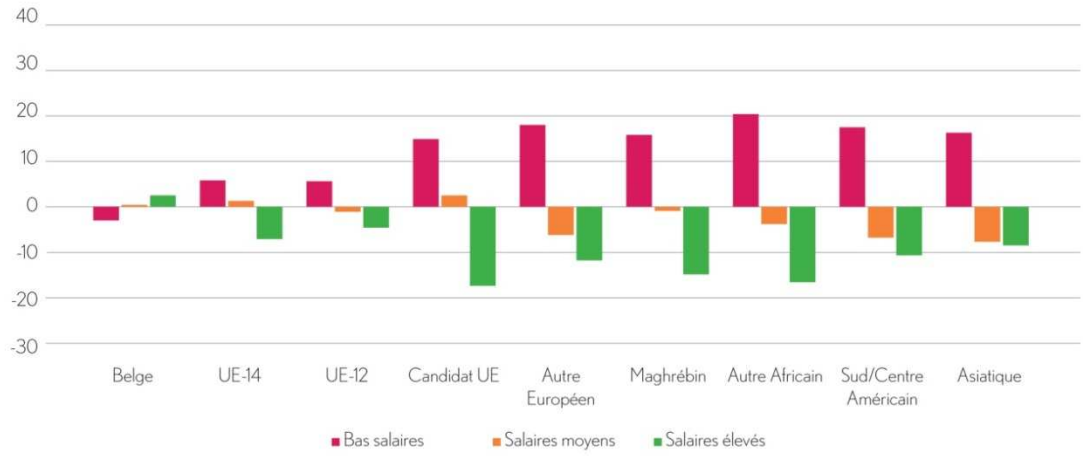

Région flamande

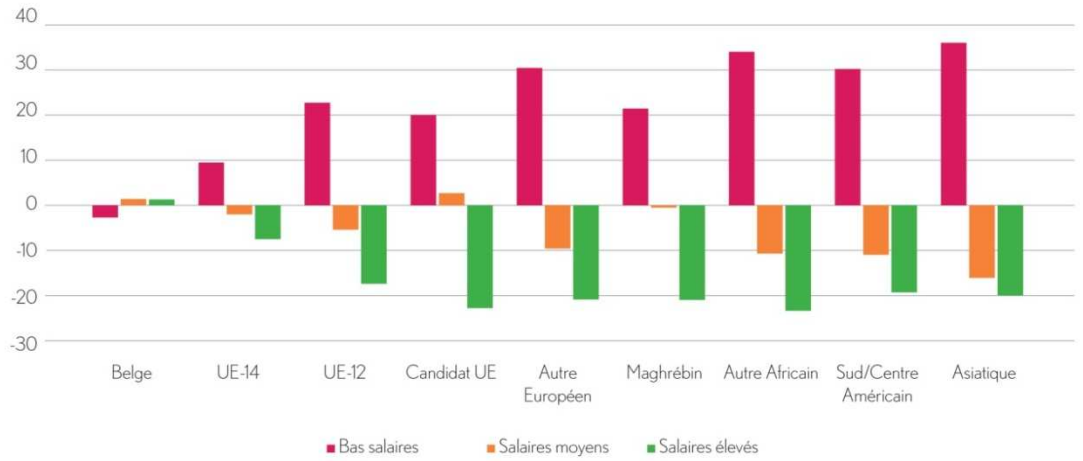

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En Région wallonne, les écarts ne dépassent pas, en général, 20 points de pourcentage. Les ventilations des travailleurs d'origine belge, UE-14 et UE-12 sont proches de la répartition moyenne, aucun écart ne dépassant 8 points de pourcentage. C'est la seule région pour laquelle la répartition des personnes originaires de l'UE-12 est proche de la répartition moyenne. Les travailleurs les plus représentés dans les bas salaires (+20,4 points de pourcentage) sont d'origine africaine (autre que Maghreb), et ceux les moins représentés dans les salaires élevés (-17,4 points de pourcentage) sont originaires d'un pays candidat à l'UE.

Enfin, en Région flamande, on observe un comportement similaire à la répartition moyenne (c.à.d. avec des écarts inférieurs à 10 points de pourcentage) pour les travailleurs d'origine belge et UE-14. Plusieurs écarts frôlent et même dépassent les 30 points de pourcentage pour les bas salaires, c'est le cas pour les personnes d'origine asiatique (+36,1 points de pourcentage), « autre africaine » (+34,1 points de pourcentage), « autre européenne » (+30,5 points de pourcentage) et sud/centre américaine (+30,3 points de pourcentage). Toutes les origines hors UE-27 comptent également un écart aux alentours de 20 points de pourcentage en leur défaveur en ce qui concerne les salaires élevés.

Le tableau suivant présente la tranche de salaire dans laquelle se trouve le salaire médian, ce dernier étant la valeur en-dessous et au-dessus de laquelle on trouve 50% des salariés. Ceci permet de déterminer dans quelle région un travailleur perçoit le salaire le plus élevé. Le salaire médian de tous les salariés, toutes origines confondues, est le décile 5, qui est le point milieu entre la 5ème et la 6ème tranche de salaire.

Tableau 23 : Tranche de salaire dans laquelle se trouve le salaire médian par région de résidence et par origine

Origine	*Région bruxelloise*	*Région wallonne*	*Région flamande*
Belge	7	6	6
UE-14	5	5	5
UE-12	3	5	4
Candidat UE	3	4	4
Autre Européen	3	4	3
Maghrébin	3	4	4
Autre Africain	3	3	3
Sud/Centre Américain	3	4	3
Asiatique	3	4	3
Total	5	6	6

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ainsi, par exemple, être situé dans la tranche de salaire n°6 (comme les travailleurs salariés d'origine belge résidant en Wallonie ou en Flandre) signifie que le salaire médian de l'origine considérée est légèrement supérieur à celui du pays. On observe qu'un travailleur d'origine belge résidant à Bruxelles aura donc souvent un salaire plus élevé que dans les autres régions. Toutes les autres origines ont un salaire médian inférieur. Néanmoins, c'est la plupart du temps en Région Wallonne que le salaire médian sera le plus élevé des trois régions.

Comme nous l'avons vu précédemment, ces différences régionales peuvent également être liées aux sur- ou sous-représentations des différentes origines dans les secteurs. Les salariés originaires de Belgique travaillant à Bruxelles sont plus souvent dans les secteurs à hauts revenus comme le secteur financier et le secteur de l'information et de la communication. Le secteur à plus bas salaires des services administratifs et de soutien emploie plus de personnes originaires d'un pays candidat à l'UE à Bruxelles et originaires de l'UE-12 ou « autre africaine » en Flandre. Pour les salariés d'origine « autre européenne » et asiatique, on constate en Région wallonne une légère surreprésentation dans les secteurs à salaires en moyenne plus élevés, et une légère sous-représentation dans les secteurs à salaires en moyenne plus faibles, ce qui explique en partie les écarts moins grands dans cette région.

Par sexe

Pour les mêmes raisons que lors de la ventilation régionale, il est plus opportun d'examiner les écarts en points de pourcentage par rapport à la moyenne des hommes et à celle des femmes plutôt que de comparer ces deux populations directement. En effet, on sait qu'il existe un écart salarial journalier total entre les hommes et les femmes en faveur des hommes, ce qui provoque un glissement des salaires journaliers des hommes vers les tranches supérieures par rapport aux femmes. On aura alors logiquement une surreprésentation des femmes dans les bas salaires et une surreprésentation des hommes dans les hauts salaires. Mais l'on peut néanmoins se demander si certaines origines sont plus ou moins avantagées selon le sexe. Les deux graphiques suivants vont nous aider à répondre à cette question.

Graphique 73 : Ecarts de répartition des salariés par rapport à la moyenne de chaque genre, par niveau de salaire, origine et sexe (en point de pourcentage)

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les hommes d'origine africaine (autre que maghrébine) et asiatique sont les deux groupes pour lesquels la surreprésentation dans les bas salaires dépasse les 30 points de pourcentage. Les écarts sont un peu moins prononcés pour les femmes de ces mêmes origines : même si leur présence dans les catégories des bas salaires est aussi plus importante que la moyenne, ce ne sont pas les plus surreprésentées. De ce côté, ce sont plutôt les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE qui se démarquent (+38,3 points de pourcentage).

Tant chez les hommes que chez les femmes, les salaires élevés sont moins fréquents chez les personnes d'origine d'un pays candidat à l'UE, maghrébine et autre africaine.

Les différences de répartition entre hommes et femmes d'origine « autre africaine », asiatique et d'un pays candidat à l'UE au sein des secteurs peuvent encore une fois être liées à ces différences de salaires. En effet, les femmes d'origine « autre africaine » ou asiatique sont beaucoup plus présentes dans les secteurs de l'administration publique et de la santé humaine et de l'action sociale que les hommes de ces mêmes origines. Or ces secteurs présentent des salaires bruts dans la moyenne, voire légèrement supérieurs, ce qui explique qu'elles soient un peu moins surreprésentées dans les bas salaires que les hommes. A l'inverse, les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE sont beaucoup plus représentées que les hommes dans le secteur des services administratifs et de soutien, dont la rémunération est en général inférieure à la moyenne.

Par âge

Comme le salaire augmente avec l'âge et l'ancienneté et provoque donc un glissement des salaires élevés vers les tranches d'âge supérieures, nous allons procéder de la même manière pour les comparaisons par âge que pour les comparaisons par région et sexe, en considérant les écarts en point de pourcent :

Graphique 74 : Ecarts de répartition des salariés par rapport à la moyenne de chaque classe d'âge, par niveau de salaire, origine et classe d'âge (en point de pourcentage)

18-29 ans

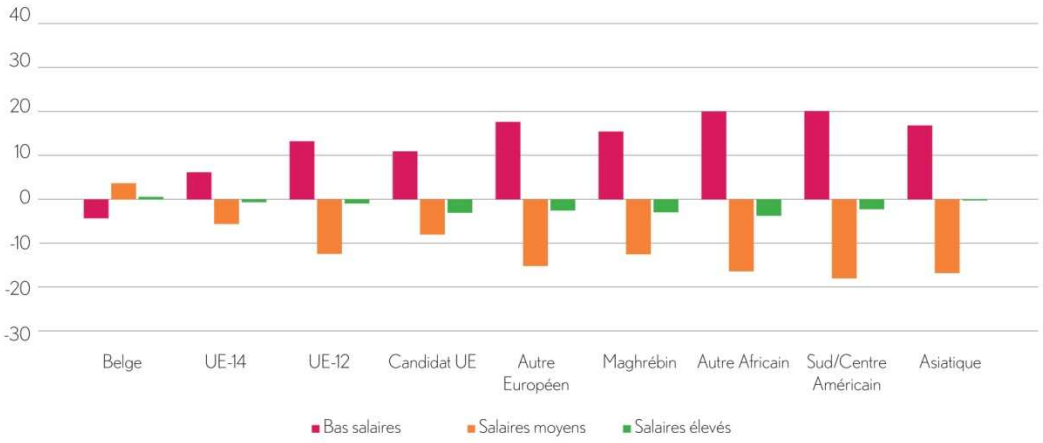

30-44 ans

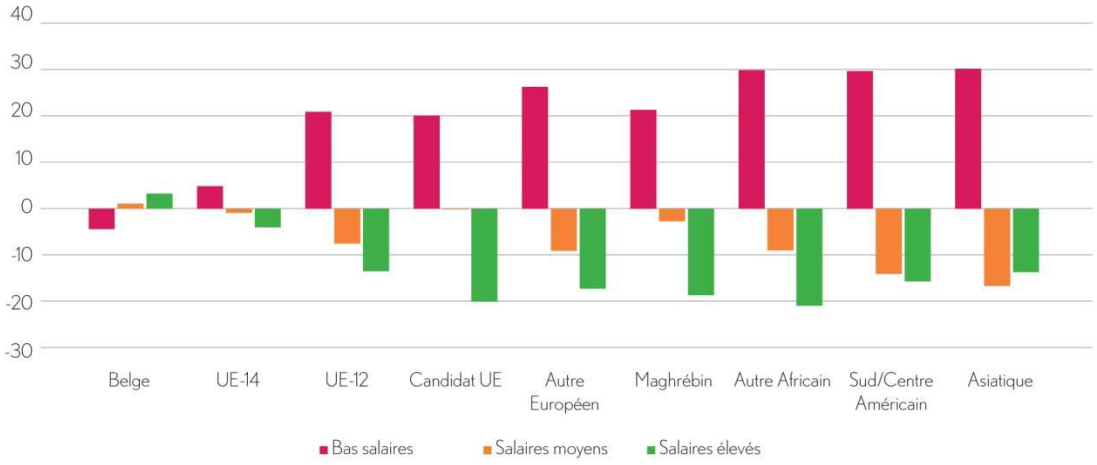

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Chez les jeunes travailleurs, les écarts ne dépassent pas 20 points de pourcentage ou à peine, tant en négatif qu'en positif. On observe peu d'écarts pour les salaires élevés, mais il y a bien entendu peu de jeunes travailleurs dans cette catégorie, ce qui rend l'analyse peu pertinente. Les différences sont davantage perceptibles dans les catégories basses et centrales des salaires. Pour cette classe d'âge, on peut déjà constater des écarts de plus de 10 points de pourcentage pour les origines « autre européenne » (bas salaires : +17,7 points de pourcentage, salaires moyens : -15,2 points de pourcentage), maghrébine (respectivement +15,5 points de pourcentage et -12,5 points de pourcentage), « autre africaine » (+20,1 points de pourcentage et -16,4 points de pourcentage), sud/centre américaine (+20,2 points de pourcentage et -18 points de pourcentage) et asiatique (+16,9 points de pourcentage et -16,8 points de pourcentage).

Les écarts se creusent pour les travailleurs de 30 ans et plus, pour les hauts comme pour les bas salaires. On observe chez les travailleurs de 30 à 44 ans, pour les bas salaires, des dépassements de 20 points de pourcentage ou plus pour les 5 origines précitées et les personnes d'origine UE-12 (jusqu'à 30,3 points de pourcentage pour les personnes originaires d'Asie). Pour les 45-60 ans, les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE rejoignent ce groupe et celles de l'UE-12 le quittent; les personnes originaires d'Asie s'écartent de la moyenne de 34,4 points de pourcentage. Au niveau des salaires élevés, la sous-représentation des personnes originaires d'un pays candidat à l'UE s'élève également à plus 30 points de pourcentage.

L'effet ainsi constaté de l'âge sur les écarts entre les différentes catégories de salaire pour les origines défavorisées se visualise encore plus nettement à l'aide du graphique suivant :

Graphique 75 : Evolution de la surreprésentation dans les bas salaires et de la sous-représentation dans les salaires élevés selon l'origine et la classe d'âge

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

On remarque que les personnes d'origine belge, UE-14 et UE-12 ne sont pas autant concernées que d'autres par cet effet de l'âge au niveau des bas salaires. L'effet est plus important entre la première et la deuxième classe d'âge. Entre la deuxième et la troisième classe d'âge, la croissance des écarts ralentit pour la plupart des origines. Quatre origines continuent cependant à creuser les écarts, les personnes originaires d'Asie, d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb et d'un autre pays européen. Les personnes d'origine asiatique, qui étaient les plus surreprésentées dans les bas salaires toutes classes d'âge confondues, subissent un important effet de l'âge ; elles passent de 16,9 points de pourcentage entre 18 et 29 ans à 34,4 points de pourcentage entre 45 et 60 ans. L'âge a également un impact élevé pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE : de 11 points de pourcentage d'écart pour les jeunes, elles passent à 29,7 points de pourcentage d'écart pour les plus âgées.

Pour les salaires élevés aussi, l'effet de l'âge se ressent. C'est pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE qu'il se marque le plus.

B. Selon l'historique migratoire

Si l'on effectue la même analyse sous l'angle de l'historique migratoire, on peut comparer les différentes répartitions selon plusieurs facteurs.

Deuxième génération : origine et nationalité des parents. Le graphique suivant montre que les travailleurs salariés belges, nés belges et dont les parents ont la nationalité belge sont ceux dont les courbes sont les plus proches de la courbe de référence ; cette observation est valable quelle que soit l'origine des parents, belge, UE ou non-UE. Si les parents n'ont pas acquis la nationalité belge, on remarque pour leurs enfants (un peu plus de 20.000 personnes concernées) une présence plus marquée dans les tranches de salaire inférieures, illustrée par une courbe supérieure par rapport aux premiers.

Graphique 76 : Courbe de Lorenz des salariés par historique migratoire : deuxième génération

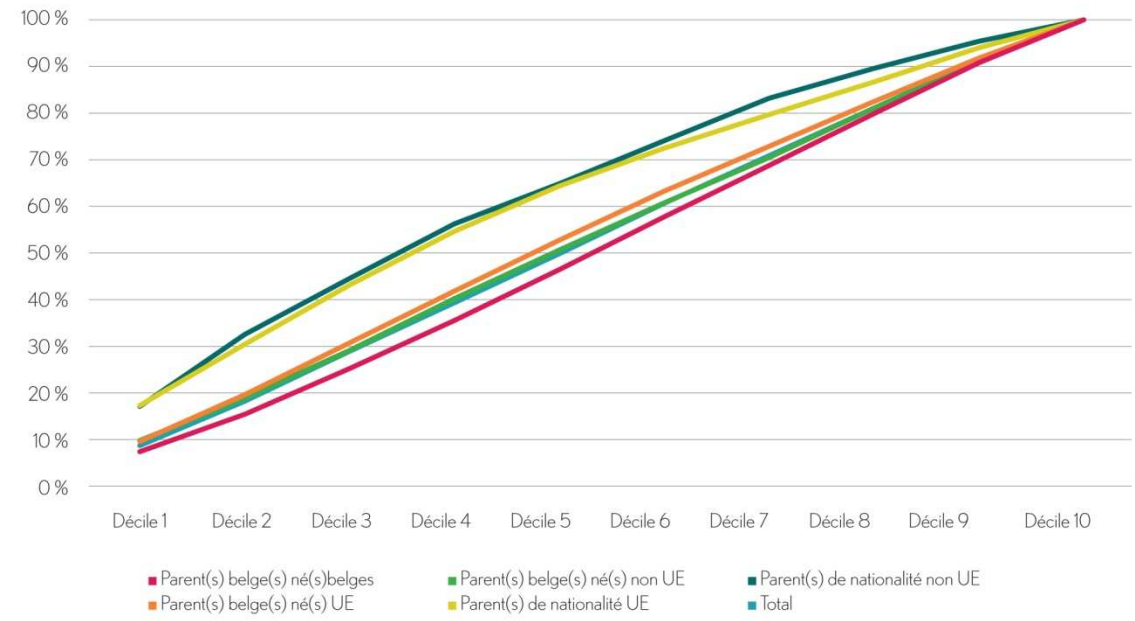

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Première génération : obtention de la nationalité et pays de naissance. Les personnes ayant un historique migratoire UE et non UE ont une répartition différente face au salaire. Les graphiques suivants permettent de mettre en exergue ces différences et de comparer les répartitions selon l'historique migratoire.

Graphique 77 : Courbe de Lorenz des salariés par historique migratoire : première génération

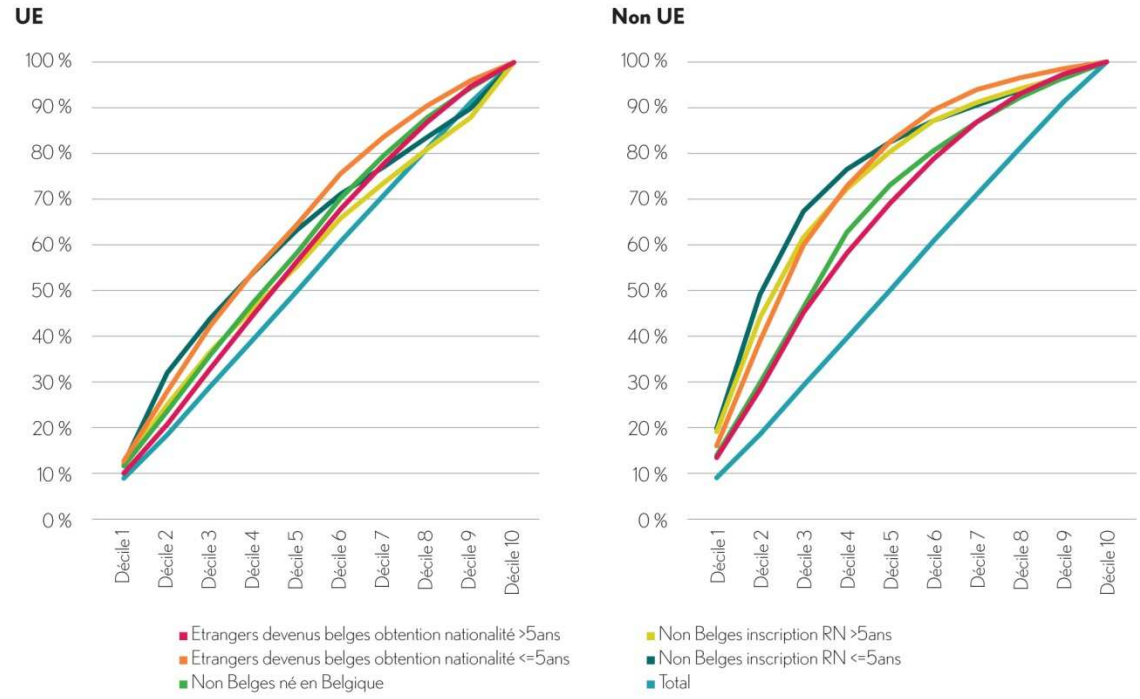

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les courbes des personnes d'origine UE sont moins atypiques que celles des non-UE. En effet, ces dernières sont très largement surreprésentées dans les bas salaires (jusqu'à un point culminant de 30% de présence dans la deuxième tranche de salaire) et sous-représentées dans les hauts salaires (seulement 1,6% dans la tranche la plus élevée). Ceci confirme les observations faites dans l'analyse par origine.

Pour les deux types d'origines, il y a peu de différences de salaire selon que l'on soit né en Belgique ou que l'on ait obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans. L'avantage de cette acquisition de la nationalité sur la simple inscription au Registre National n'est visible de manière flagrante que pour les non UE, surtout pour ceux qui sont inscrits depuis plus de 5 ans.

Les trois catégories dont la courbe s'écarte le plus de la courbe de référence sont 1) les non-UE devenus belges depuis moins de 5 ans (48.000 salariés), 2) ceux qui sont seulement inscrits au Registre National, 3) et surtout ceux qui le sont depuis moins de 5 ans (26.000 personnes).

Comme constaté dans l'analyse par origine, une partie de l'explication de ces différences de salaire réside dans le secteur d'occupation. Les catégories que l'on retrouve confinées dans les bas salaires sont celles qui sont le plus représentées dans des secteurs à bas salaires, comme les secteurs de l'hébergement et de la restauration, et les activités de services administratifs et de soutien. C'est également dans ces secteurs que les Belges de deuxième génération sont les moins présents.

L'âge joue également un rôle. La population des étrangers inscrits depuis moins de 5 ans au Registre National (UE et non-UE) est par exemple composée essentiellement de jeunes. Les différences dans la seconde génération s'expliquent également en partie par l'âge, ceux dont les parents n'ont pas acquis la nationalité belge sont souvent très jeunes (20-24 ans). Pour d'autres catégories (comme pour les différences globales entre UE et non-UE), il faut chercher l'explication ailleurs.

Par région

Pour les raisons déjà évoquées dans la partie décrivant les salaires selon l'origine, l'analyse se poursuit en fonction des écarts de répartition des salariés dans les tranches de salaire propres à chaque région de résidence. Le glissement des salaires des Belges de deuxième génération vers les revenus plus élevés et l'impact positif de l'obtention de la nationalité belge par les parents s'observent dans chaque région de la même manière que globalement pour tout le pays.

Quelques différences sont visibles pour la première génération, on remarque notamment qu'à Bruxelles les écarts pour les UE sont plus importants pour ceux qui sont belges depuis moins de 5 ans que pour ceux qui sont simplement inscrits au Registre National depuis la même durée, ce qui n'est pas le cas en Wallonie et en Flandre. Ces différences entre régions peuvent cependant être expliquées en partie par l'âge. En effet, si les salariés UE inscrits depuis moins de 5 ans ont en moyenne le même âge dans les trois régions, ceux qui ont obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans sont en moyenne plus jeunes à Bruxelles (+/- 25-34 ans) qu'en Flandre (+/- 35-44 ans) et qu'en Wallonie (+/- 40-49 ans).

Pour les non-UE, on retrouve les trois mêmes catégories qu'au niveau du pays (les non-UE devenus belges depuis moins de 5 ans, ou ceux qui sont seulement inscrits au Registre National depuis plus ou moins de 5 ans), avec néanmoins une prédominance des inscrits depuis moins de 5 ans en Wallonie et en Flandre.

Graphique 78 : Ecarts de répartition des salariés de la première génération par rapport à la moyenne régionale par niveau de salaire, historique migratoire et région de résidence (en point de pourcentage)

Région wallonne

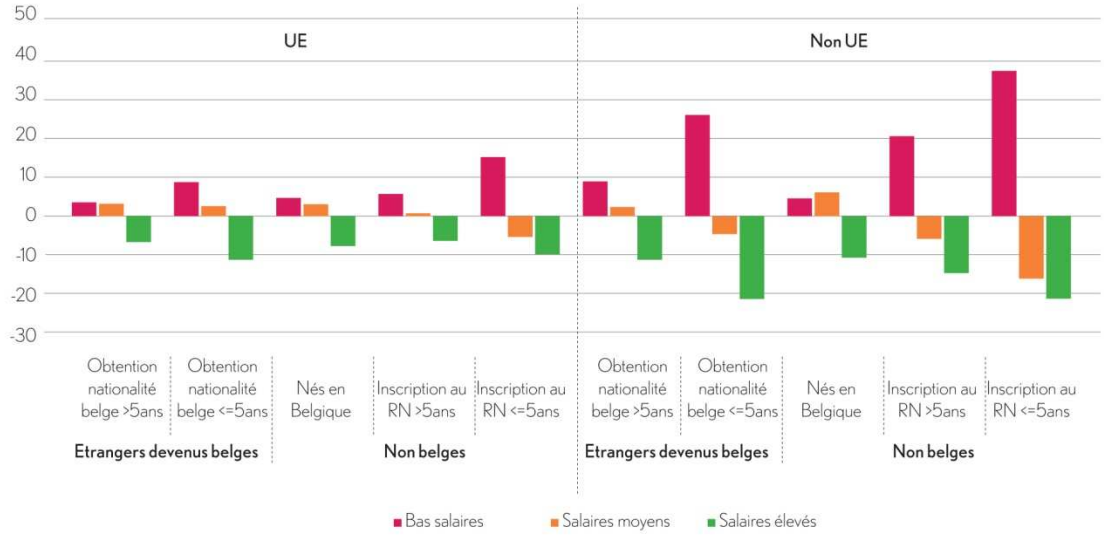

Région flamande

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le tableau suivant nous indique où se situe le salaire médian selon l'historique migratoire (la méthodologie est la même que pour l'analyse par origine) et donne une indication quant à savoir s'il est plus élevé dans l'une ou l'autre région du pays.

Tableau 24 : Tranche de salaire dans laquelle se trouve le salaire médian par région de résidence et historique migratoire

			Région bruxelloise	*Région wallonne*	*Région flamande*
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	belges	7	6	6
		UE	6	5	6
		non UE	6	6	5
	Parent(s) de nationalité	UE	4	5	4
		non UE	4	5	5
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	5	5	5
		non UE	4	4	4
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	3	5	4
		non UE	3	3	3
Non belges	Nés en Belgique	UE	4	5	5
		non UE	3	5	4
	Inscription au RN >5ans	UE	5	5	5
		non UE	3	4	3
	Inscription au RN <=5ans	UE	5	4	4
		non UE	2	2	2

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ainsi, les Belges de deuxième génération, dont les parents sont nés belges, ont des salaires plus élevés à Bruxelles. Si les parents sont nés UE, leurs salaires sont en moyenne plus élevés à Bruxelles et en Flandre ; s'ils sont nés non-UE, ils sont plus élevés à Bruxelles et en Wallonie. Pour les autres catégories, le salaire médian est plus faible, il est au plus bas pour les non-UE inscrits au Registre National depuis moins de 5 ans ; pour cette catégorie, il se trouve seulement dans la deuxième tranche de revenu, quelle que soit la région.

Si le salaire médian est, pour un certain nombre de catégories, plus élevé en Région wallonne et plus bas à Bruxelles, il existe une autre catégorie pour laquelle Bruxelles offre le salaire médian le plus haut : les personnes de nationalité UE inscrites au Registre National depuis moins de 5 ans. L'explication réside peut-être dans le type de migration pour cette catégorie, une migration qui serait plus souvent de type économique, de personnes hautement qualifiées et percevant donc un salaire élevé.

Par sexe

La différenciation de ces résultats par sexe apporte comme nouvelle observation que l'avantage de l'obtention de la nationalité depuis moins de 5 ans par rapport à l'inscription n'est valable que pour les hommes. C'est même l'inverse pour les femmes UE : les écarts pour cette catégorie sont plus importants. Par contre, l'avantage est là pour les hommes comme pour les femmes s'ils sont devenus belges depuis plus de 5 ans, surtout pour les non-UE. Les femmes UE qui ont obtenus la nationalité belge depuis plus de 5 ans ont d'ailleurs des écarts assez faibles (moins de 10 points de pourcentage) par rapport aux autres catégories, comparativement aux hommes UE dont les écarts sont tous assez faibles.

Graphique 79 : Ecarts de répartition des salariés de la première génération par rapport à la moyenne de chaque genre, par niveau de salaire, historique migratoire et sexe (en point de pourcentages)

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Par âge

Au niveau des classes d'âge, nous constatons que l'effet positif conféré par l'acquisition de la nationalité belge par les parents que nous avions observé au niveau de toute la population des salariés de 18 à 60 ans est surtout valable pour les jeunes, qui représentent une part importante de cette population. Les jeunes Belges dont les parents ont conservé la nationalité UE sont d'ailleurs plus défavorisés (19,8 points de pourcentage de surreprésentation dans les bas salaires) que si ces mêmes jeunes étaient simplement inscrits au Registre National (11 points de pourcentage si c'est depuis plus de 5 ans, 5 points de pourcentage si c'est depuis moins de 5 ans).

Les changements de législation en 1984 concernant l'acquisition automatique de la nationalité belge des enfants dont les parents sont nés en Belgique peuvent cependant en partie expliquer les différences constatées entre les moins de 30 ans et leurs aînés, ces derniers, ayant dû en faire expressément la demande, se retrouvant alors dans la catégorie « obtention de la nationalité belge ».

Les trois catégories défavorisées sont encore et toujours les mêmes, quelle que soit la classe d'âge (les non-UE devenus belges depuis moins de 5 ans, ou ceux qui sont seulement inscrits au Registre National depuis plus ou moins de 5 ans).

Graphique 80 : Ecarts de répartition des salariés de la première génération par rapport à la moyenne de chaque classe d'âge, par niveau de salaire, historique migratoire et classe d'âge (en point de pourcentage)

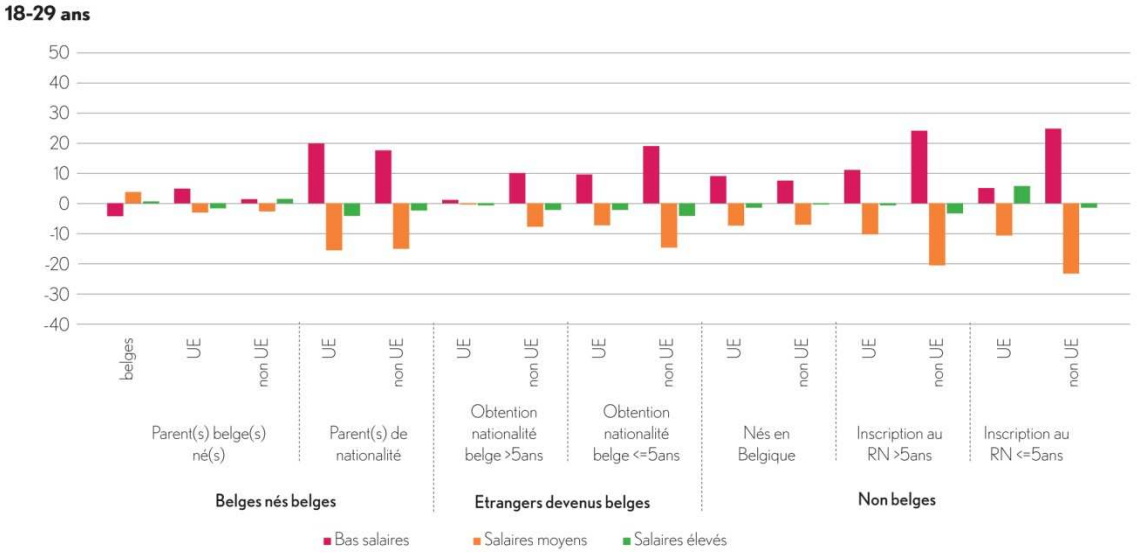

30-44 ans

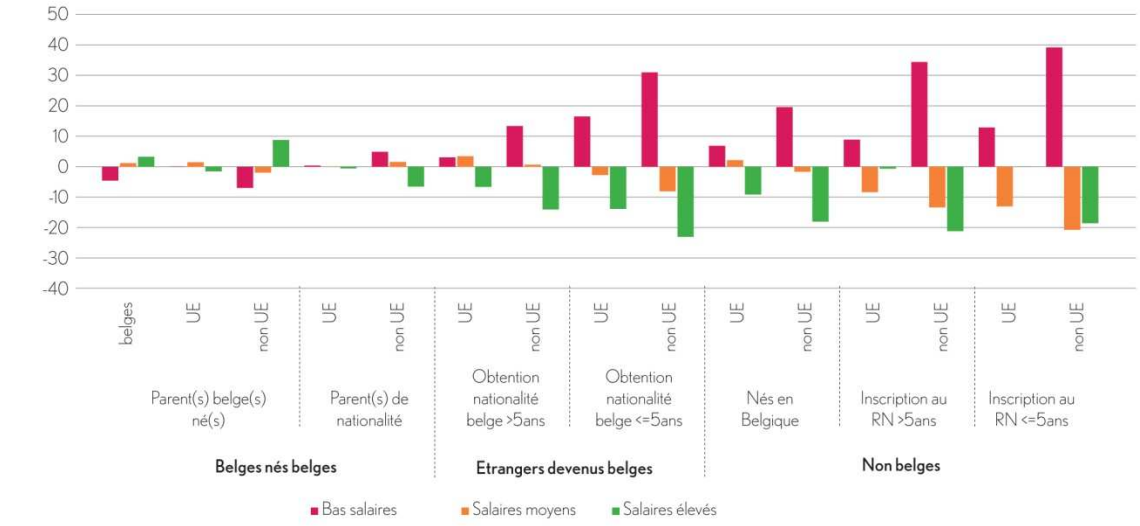

45-60 ans

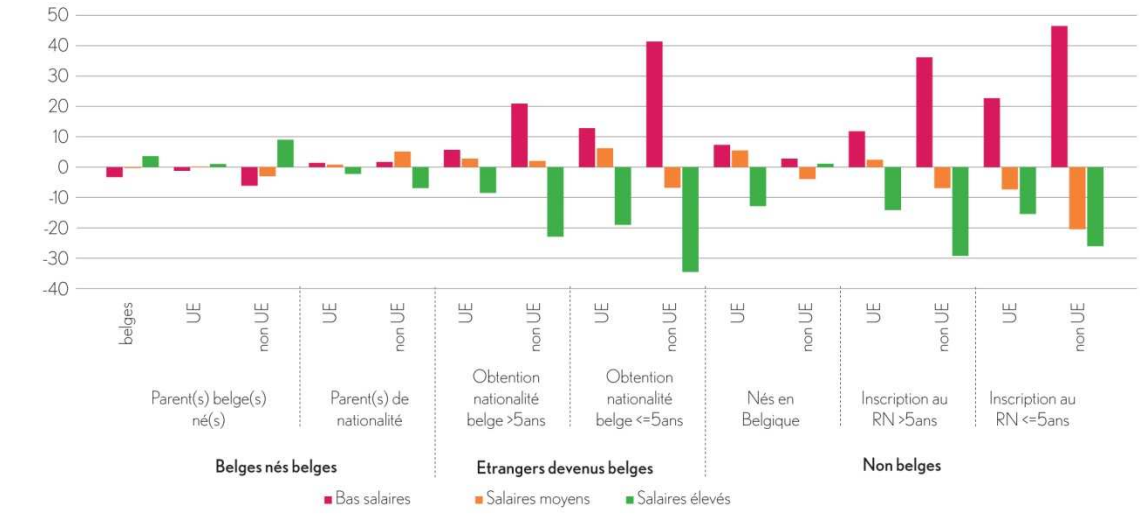

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Éléments clés du Chapitre 4.6 : la durée d'occupation

L'origine

- L'analyse de la durée d'occupation des personnes de 25 à 60 ans entre 2003 et 2008 indique que, quelle que soit l'origine, il y a toujours plus de personnes qui ont travaillé, même une courte période, que de personnes n'ayant pas travaillé du tout sur les six ans. Toutes durées d'occupation confondues, les personnes d'origine belge ont la plus grande proportion de personnes au travail et les personnes originaires d'un autre pays européen présentent la plus grande part de personnes n'ayant pas travaillé durant les six ans.

- Ce sont les personnes d'origine belge qui ont la plus grande part de personnes qui ont travaillé durant minimum cinq ans alors que moins d'un quart des personnes originaires d'un autre pays européen ou d'un pays africain hors Maghreb avaient un emploi de même durée.

- L'analyse par sexe montre que, quelle que soit l'origine, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les personnes à ne pas avoir occupé d'emploi entre 2003 et 2008. Et pour la période de travail de cinq ans ou plus, les hommes sont plus nombreux que les femmes pour toutes les origines.

L'historique migratoire

- Ce sont les personnes d'origine belge, c'est-à-dire les personnes belges nées belges dont les deux parents sont belges nés belges, qui sont les plus actives sur le marché du travail. En revanche, les personnes de nationalité hors UE inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans sont presque une sur deux à ne pas avoir exercé d'emploi entre 2003 et 2008 et les femmes de cet historique migratoire sont 63% à être restées sans emploi sur cette période.

- Dans cette partie, l'analyse par sexe nous montre que la population des personnes de nationalité non UE nées en Belgique est très largement masculine : 80% de cette population est composée d'hommes. C'est d'ailleurs le seul historique migratoire pour lequel nous trouvons plus d'hommes que de femmes parmi les personnes n'ayant pas travaillé entre 2003 et 2008. Nous devons tout de même préciser qu'il s'agit d'un petit groupe d'environ 5.000 personnes. En revanche, quel que soit l'historique migratoire, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les personnes ayant travaillé cinq ans ou plus. Et que nous regardions l'analyse par sexe ou par région d'habitation, les personnes d'origine belge font partie des plus performantes.

4.6. ANALYSE DE LA DURÉE D'OCCUPATION SUR 6 ANS

Cette section est consacrée à l'analyse des personnes de 18 à 60 ans présentes en Belgique au quatrième trimestre de 2008 et inscrites au Registre national depuis 2003. Nous nous intéressons à la durée d'occupation de ces personnes. Pour cela, nous vérifions pour chaque trimestre depuis 2003, si les personnes suivies étaient en emploi. De cette manière nous étudions une population constante, sans entrée ni sortie, entre 2003 et 2008. La durée d'occupation varie donc de « 0 », ce qui signifie que ces personnes n'ont pas travaillé, jusqu'à maximum six ans.

A. Selon l'origine

Graphique 81 : Proportion des personnes de 18 à 60 ans par origine et durée d'occupation

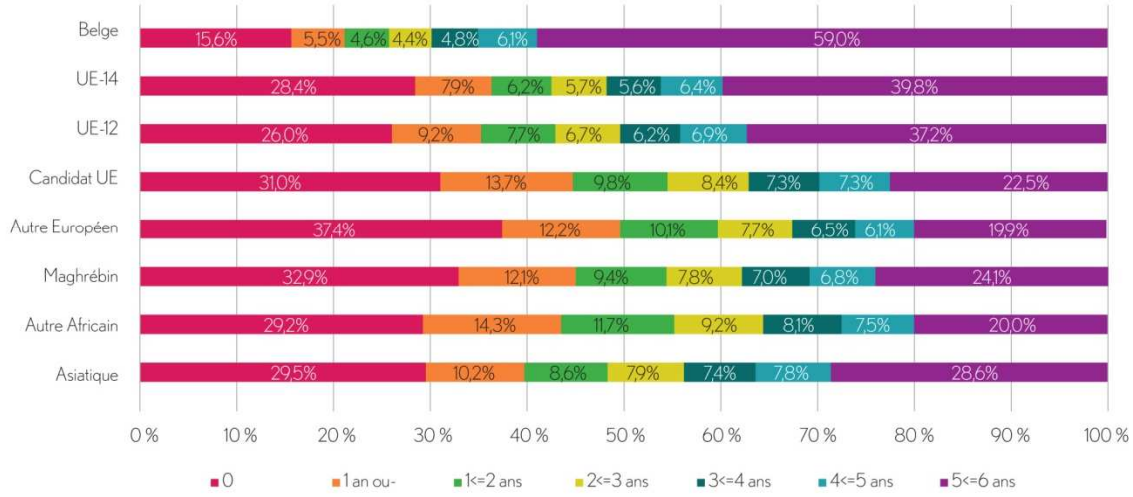

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le premier résultat intéressant est que, quelle que soit l'origine, il y a toujours plus de personnes qui ont travaillé, même une courte période, que de personnes n'ayant pas travaillé du tout sur les six ans.

Tableau 25 : Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation et origine par rapport aux personnes d'origine belge*

Origine	*0*	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
UE-14	13	2	2	1	1	0	-19
UE-12	10	4	3	2	1	1	-22
Candidat UE	15	8	5	4	2	1	-37
Autre Européen	22	7	6	3	2	0	-39
Maghrébin	17	7	5	3	2	1	-35
Autre Africain	14	9	7	5	3	1	-39
Asiatique	14	5	4	4	3	2	-30

* Un écart positif signifie qu'il y a plus de personnes d'origine étrangère que de personnes belges d'origine et à l'inverse, une durée d'occupation comptant plus de personnes d'origine belge qu'étrangère se traduit par un écart négatif.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ce sont les personnes d'origine belge qui ont été le plus actives durant cette période, puisque seules 16% d'entre elles n'ont pas travaillé. Parmi les autres origines, la proportion des personnes n'ayant pas occupé d'emploi est plus importante et monte jusqu'à 37% pour les personnes originaires d'un autre pays européen, ce qui représente un écart de presque 22 points de pourcentage par rapport aux personnes d'origine belge n'ayant pas travaillé.

Il n'y a que pour les personnes originaires d'un des pays de l'UE-27 que la proportion de personnes ayant exercé une activité cinq ans ou plus est plus grande que la proportion pour toute autre durée d'occupation, même nulle. Par contre, pour les autres origines, la catégorie la plus importante est la durée d'occupation nulle.

Néanmoins il faut noter que l'intervalle d'âge sélectionné – de 18 à 60 ans – peut introduire un certain biais dans l'analyse. En effet, avoir 18 ans en 2008 signifie avoir 13 ans en 2003 ; l'obligation scolaire en Belgique étant jusqu'à 18 ans, ces personnes ne peuvent pas travailler. Dès lors, pour étudier les personnes se trouvant sur le marché du travail entre 2003 et 2008, nous devons analyser les personnes ayant minimum 18 ans en 2003, c'est-à-dire minimum 23 ans en 2008. Nous allons donc recadrer notre étude sur les personnes de 25 à 60 ans.

Ceci pourra peut-être expliquer la part importante des personnes d'origine maghrébine, d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE et d'un autre pays européen, dans la durée d'occupation nulle, qui proviendrait du jeune âge des personnes de ces origines.

Graphique 82 : Proportion des personnes de 25 à 60 ans par origine et durée d'occupation

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Tableau 26 : Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation et origine par rapport aux personnes d'origine belge

Origine	*0*	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
UE-14	14	3	2	2	1	1	-22
UE-12	12	4	4	3	2	1	-26
Candidat UE	18	8	6	4	3	2	-42
Autre Européen	24	7	7	4	3	1	-45
Maghrébin	19	6	5	4	3	1	-40
Autre Africain	12	10	9	7	5	3	-45
Asiatique	14	5	5	5	4	2	-35

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Nous voyons qu'avec ce changement de catégorie d'âge, quelle que soit l'origine, la proportion de personnes, dont la durée d'occupation est nulle, a diminué tandis que la part des personnes ayant travaillé entre cinq et six ans a augmenté. Cependant, les écarts par rapport aux personnes d'origine belge ont également augmenté.

Ces personnes d'origine belge ont la plus grande proportion de personnes au travail, puisque seules 10% d'entre elles n'ont pas eu d'emploi entre 2003 et 2008. A l'inverse, les personnes originaires d'un autre pays européen présentent la plus grande part de personnes n'ayant pas travaillé durant les six ans, 34%, ce qui représente un écart de 24 points de pourcentage avec les personnes d'origine belge.

Si nous regardons par durée, les personnes d'origine belge se démarquent à nouveau puisqu'elles sont presque 69% à avoir exercé un emploi durant minimum cinq ans. Les personnes d'une autre origine sont largement moins nombreuses dans cette catégorie avec maximum 47% des personnes originaires de l'UE-14 et minimum 24% parmi les personnes originaires d'un autre pays européen ou d'un pays africain hors Maghreb, ce qui représente tout de même un écart de -45 points de pourcentage avec les personnes d'origine belge.

Par contre, dans toutes les durées inférieures à cinq ans, les travailleurs d'une origine autre que belge sont évidemment plus nombreux que les Belges d'origine. Quant aux personnes originaires

d'un autre pays européen, d'un pays du Maghreb et d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE, elles ont une proportion plus importante de personnes sans emploi que de personnes dans une autre durée d'occupation.

Dans le graphique suivant, l'analyse par sexe montre que, quelle que soit l'origine, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les personnes à ne pas avoir occupé d'emploi entre 2003 et 2008. Leur proportion est en effet systématiquement au-dessus de 50%. Pour la période de travail de cinq ans ou plus, les hommes sont plus nombreux que les femmes pour toutes les origines. La proportion de femmes diminue lorsque la durée d'occupation augmente sauf pour les personnes originaires d'un des pays de l'UE-12 pour lesquelles cette décroissance n'est pas aussi claire. Pour les personnes originaires d'un pays du Maghreb ou d'un pays candidat à l'UE, la diminution de la part de femmes dans les durées de travail plus longues est plus forte que pour les autres origines. D'ailleurs pour les personnes originaires du Maghreb, les femmes sont majoritaires parmi les personnes n'ayant pas exercé d'emploi entre 2003 et 2008 et sont en minorité parmi les personnes ayant travaillé, et ce, quelle que soit la durée d'occupation. A l'inverse, parmi les personnes d'origine belge ou de l'UE-12, seules les personnes ayant été actives minimum cinq ans sont plus fréquemment des hommes.

Graphique 83 : Proportion de femmes de 25 à 60 ans par origine et durée d'occupation

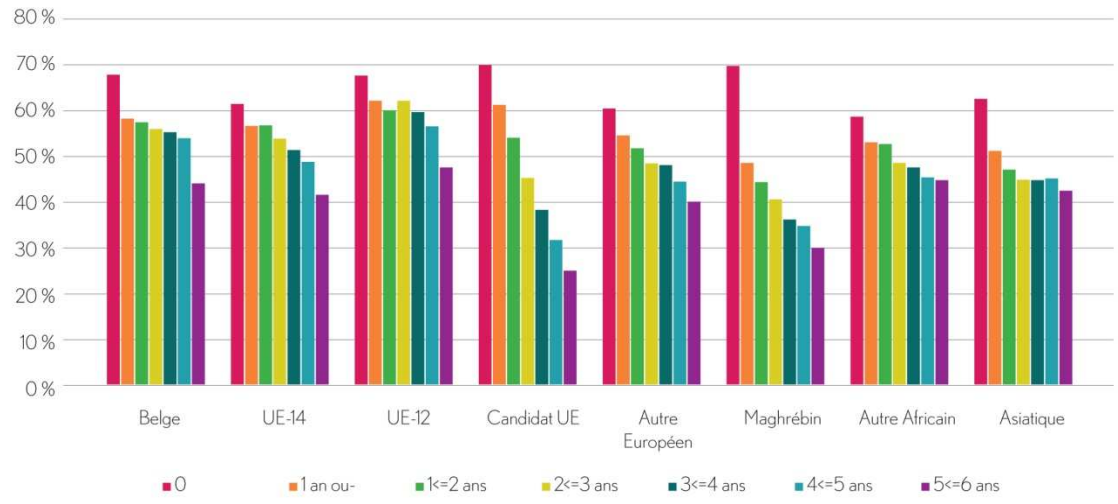

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Plus en détails ci-dessous, les personnes originaires d'un pays hors de l'UE-27, c'est-à-dire d'un des pays candidats à l'adhésion à l'UE, d'un autre pays européen, d'Asie et d'Afrique, y compris le Maghreb, affichent un profil différent selon le sexe. En effet, la part la plus importante des hommes de ces origines a exercé un emploi pendant cinq ans minimum, alors que la durée d'occupation la plus fréquente pour les femmes de ces mêmes origines est nulle. Les hommes et les femmes originaires d'un pays de l'UE-27 sont, quant à eux, plus souvent présents au moins cinq ans dans l'emploi.

Graphique 84 : Proportion des personnes de 25 à 60 ans par origine, sexe et durée d'occupation

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les écarts par sexe, par rapport aux personnes d'origine belge, montrent qu'à nouveau ce sont ces dernières qui s'en sortent le mieux. En effet, hommes et femmes d'origine belge sont bien plus nombreux parmi les travailleurs ayant eu un emploi pendant cinq ans ou plus, l'écart étant de -48 points de pourcentage pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE par rapport aux femmes d'origine belge et de -48 points de pourcentage pour les hommes originaires d'un pays africain hors du Maghreb par rapport aux hommes belges d'origine.

Tableau 27 : Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation, origine et sexe par rapport aux personnes d'origine belge

Origine	*0*	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
Hommes							
UE-14	12	2	2	2	1	1	-21
UE-12	10	4	4	3	2	2	-24
Candidat UE	10	6	5	5	5	5	-36
Autre Européen	21	7	7	5	4	2	-46
Maghrébin	10	6	6	5	5	4	-37
Autre Africain	12	10	9	7	6	4	-48
Asiatique	11	6	6	6	5	4	-37
Femmes							
UE-14	16	3	2	2	1	0	-23
UE-12	12	5	4	3	2	0	-26
Candidat UE	28	11	6	4	1	-2	-48
Autre Européen	26	8	6	3	2	-1	-44
Maghrébin	30	6	4	3	1	-1	-43
Autre Africain	11	10	9	6	4	1	-41
Asiatique	17	5	4	3	2	1	-33

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Graphique 85 : Proportion des personnes de 25 à 60 ans par origine, région d'habitation et durée d'occupation

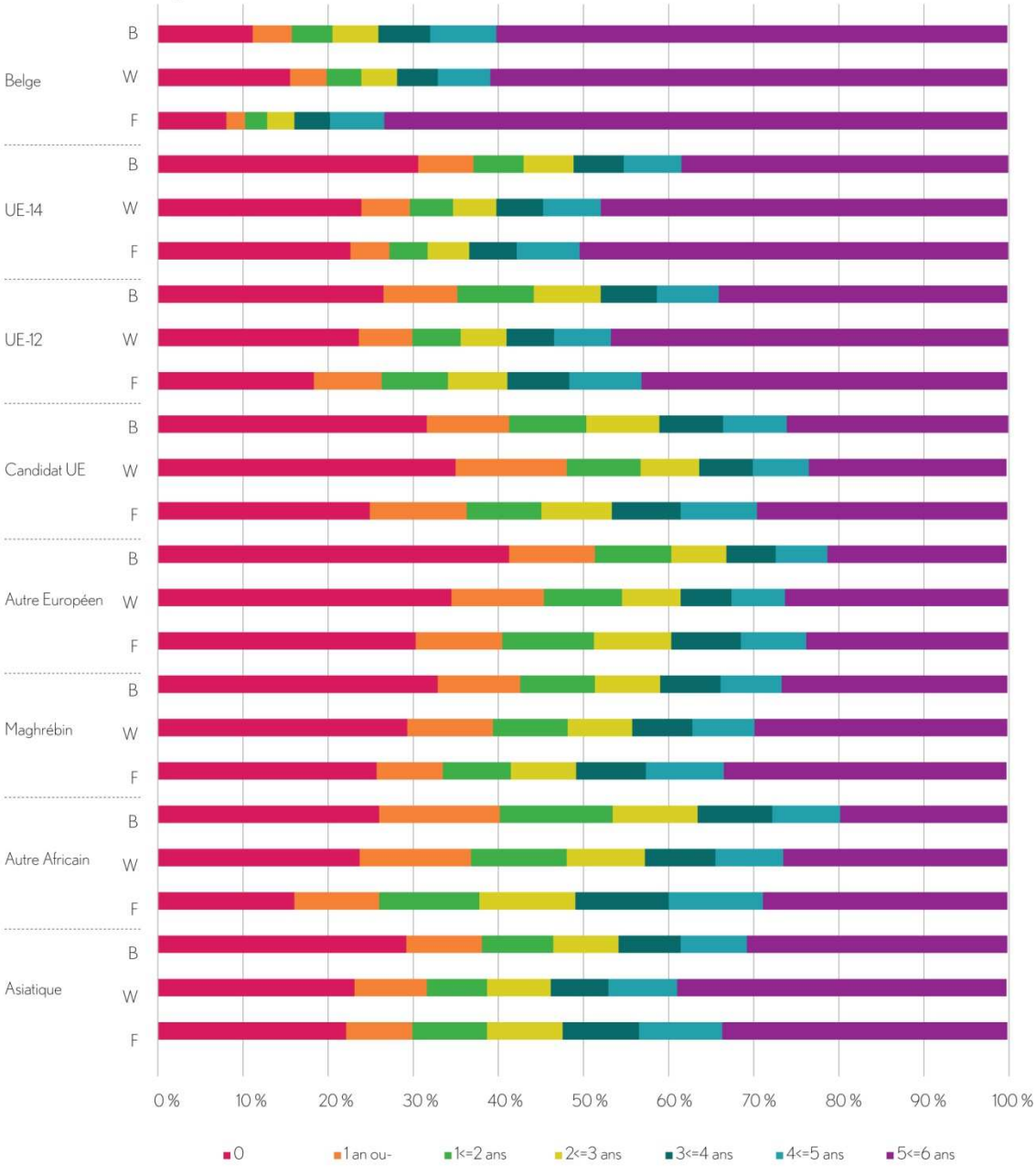

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au niveau de l'analyse par région, nous notons plusieurs spécificités selon le lieu d'habitation. A Bruxelles, la proportion de personnes originaires d'un pays d'Afrique, y compris du Maghreb, dont la durée d'occupation a été nulle entre 2003 et 2008, est plus importante que la part des personnes ayant travaillé une autre durée. En revanche, en Région wallonne et en Région flamande, ces personnes étaient plus nombreuses à avoir eu un emploi pendant cinq ans et plus qu'à avoir travaillé moins longtemps ou pas du tout. Par ailleurs, la plupart des personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE habitant en Flandre a travaillé cinq ans et plus. Pour les personnes de cette même origine résidant à Bruxelles ou en Wallonie, la durée d'occupation nulle est la plus fréquente.

Les personnes originaires d'un pays de l'UE-27 et d'Asie sont, dans une plus grande mesure, présentes au moins cinq ans dans l'emploi, quel que soit leur lieu d'habitation. Quant aux personnes ayant pour origine un autre pays européen, une part plus importante d'entre eux a été sans travail plutôt que dans une autre durée d'occupation, et ce qu'ils habitent à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie.

Parmi les personnes qui n'ont pas exercé d'emploi entre 2003 et 2008, les écarts par région par rapport aux personnes d'origine belge sont toujours plus importants en Région de Bruxelles-Capitale. On arrive d'ailleurs à un écart de 30 points de pourcentage pour les personnes originaires d'un autre pays d'Europe résidant à Bruxelles.

Pour les travailleurs occupés pendant au moins un an, les écarts sont les plus importants en Région flamande, ils atteignent 50 points de pourcentage pour les personnes originaires d'un autre pays d'Europe.

Tableau 28 : Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation, origine et région par rapport aux personnes d'origine belge

Origine	*0*	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
Région de Bruxelles-Capitale							
UE-14	19	2	1	1	0	-1	-22
UE-12	15	4	4	3	1	0	-26
Candidat UE	20	5	4	3	1	0	-34
Autre Européen	30	6	4	1	0	-2	-39
Maghrébin	22	5	4	2	1	-1	-34
Autre Africain	15	10	9	5	3	0	-41
Asiatique	18	4	4	2	1	0	-30
Région wallonne							
UE-14	8	1	1	1	1	1	-13
UE-12	8	2	2	1	1	0	-14
Candidat UE	20	9	5	3	2	0	-38
Autre Européen	19	7	5	3	1	0	-35
Maghrébin	14	6	5	3	2	1	-31
Autre Africain	8	9	7	5	3	2	-35
Asiatique	8	4	3	3	2	2	-22
Région flamande							
UE-14	15	2	2	2	1	1	-23
UE-12	10	6	5	4	3	2	-30
Candidat UE	17	9	6	5	4	3	-44
Autre Européen	22	8	8	6	4	1	-50
Maghrébin	18	6	5	5	4	3	-40
Autre Africain	8	8	9	8	7	5	-45
Asiatique	14	6	6	6	5	3	-40

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'historique migratoire

Dans les catégories de l'historique migratoire que nous allons étudier, nous n'aurons évidemment aucune personne inscrite au Registre national depuis cinq ans ou moins. En effet, afin de garder une population constante sur les six ans analysés, les personnes suivies doivent être inscrites au Registre national au plus tard en 2003.

Nous analysons toujours les personnes de 25 à 60 ans pour éviter un biais dû aux jeunes encore étudiants et qui ne sont donc pas encore actifs sur le marché du travail.

Graphique 86 : Proportion des personnes de 25 à 60 ans par historique migratoire et durée d'occupation

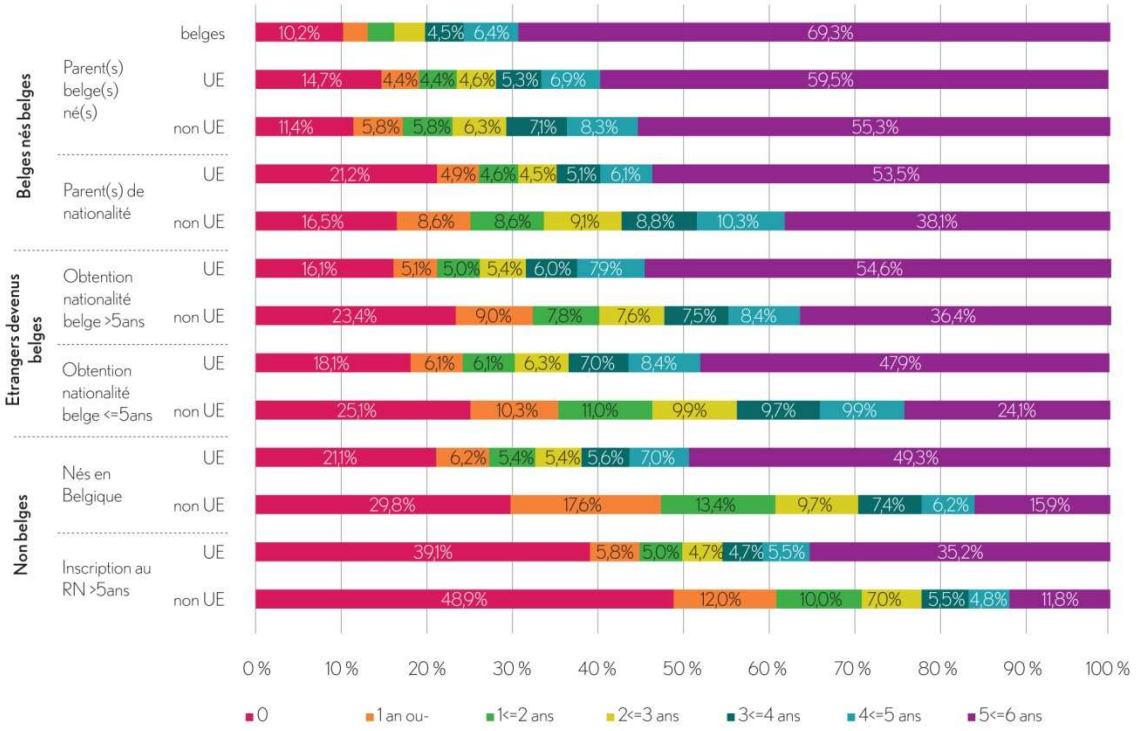

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

D'après le graphique 86 nous voyons que, toutes catégories de l'historique migratoire et durées d'occupation confondues, il y a systématiquement plus de personnes qui ont travaillé que de personnes qui n'ont pas travaillé. Ce sont les personnes d'origine belge[66] qui sont les plus actives sur le marché du travail puisque seules 10% d'entre elles n'étaient pas occupées entre 2003 et 2008. En revanche, les personnes de nationalité hors UE inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans sont presque une sur deux à ne pas avoir exercé d'emploi entre 2003 et 2008, ce qui représente un écart de 39 points de pourcentage par rapport aux personnes d'origine belge.

L'analyse par durée d'occupation montre que huit catégories de l'historique migratoire ont une part plus importante de personnes ayant travaillé minimum cinq ans entre 2003 et 2008. Il s'agit des personnes belges nées belges soit de parents nés belges, UE ou non-UE soit de parents de nationalité UE ou non-UE, des personnes ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de cinq

[66] Pour rappel, dans l'historique migratoire, les personnes d'origine belge sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont belges nés belges.

ans (quelle que soit leur nationalité), les personnes de nationalité UE ayant obtenu la nationalité belge depuis cinq ans ou moins ainsi que les personnes de nationalité UE nées en Belgique.

A l'inverse, parmi les étrangers de nationalité UE et non-UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans, les personnes nées de nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis cinq ans ou moins et les personnes nées en Belgique de nationalité non-UE, le pourcentage des personnes restées sans emploi sur la période étudiée est plus grand que pour n'importe quelle durée d'occupation.

Dans le tableau 29, nous remarquons que parmi les personnes ayant exercé un emploi pendant cinq ans minimum, les écarts par rapport aux personnes d'origine belge sont systématiquement plus importants pour les personnes de nationalité non-UE que pour les personnes de nationalité UE du même historique migratoire. Ces écarts pour les personnes de nationalité non-UE sont parfois plus du double de ceux pour les personnes de nationalité UE.

Tableau 29 : Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation et historique migratoire par rapport aux personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges

			0	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	5	2	1	1	1	0	-10
		non UE	1	3	3	3	3	2	-14
	Parent(s) de nationalité	UE	11	2	1	1	1	0	-16
		non UE	6	6	6	5	4	4	-31
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	6	2	2	2	2	1	-15
		non UE	13	6	5	4	3	2	-33
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	8	3	3	3	3	2	-21
		non UE	15	7	8	6	5	3	-45
Non belges	Nés en Belgique	UE	11	3	2	2	1	1	-20
		non UE	20	15	10	6	3	0	-53
	Inscription au RN >5ans	UE	29	3	2	1	0	-1	-34
		non UE	39	9	7	3	1	-2	-57

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 87, sur les proportions de femmes par durée d'occupation et historique migratoire, montre clairement que la population des personnes nées en Belgique de nationalité non-UE est très largement masculine : 80% de cette population est composée d'hommes. C'est d'ailleurs le seul historique migratoire pour lequel nous ne trouvons pas plus de femmes que d'hommes parmi les personnes n'ayant pas travaillé entre 2003 et 2008. Nous devons tout de même préciser qu'il s'agit d'un petit groupe d'environ 5.000 personnes.

En revanche, parmi les personnes ayant travaillé cinq ans ou plus, la proportion de femmes est toujours en dessous des 50%, il y a donc plus d'hommes que de femmes, quel que soit l'historique migratoire.

La tendance globale indique que la proportion de femmes décroît lorsque la durée d'occupation augmente. Cette décroissance n'est pas aussi claire pour les personnes nées en Belgique de nationalité non-UE et les Belges nés belges, de parents belges nés non-UE ou de parents de nationalité non-UE.

Des profils semblables se dessinent pour les personnes de nationalité UE qu'elles soient nées en Belgique ou inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans ou encore qu'elles aient obtenu la nationalité belge, depuis plus ou moins de cinq ans.

Un autre groupe présentant des proportions similaires de femmes par durée d'occupation est formé des personnes de nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus ou moins de cinq ans et les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans. Dans ce groupe, les proportions de femmes ont tendance à décroître plus fortement avec la durée d'occupation.

Graphique 87 : Proportion de femmes de 25 à 60 ans par historique migratoire et durée d'occupation

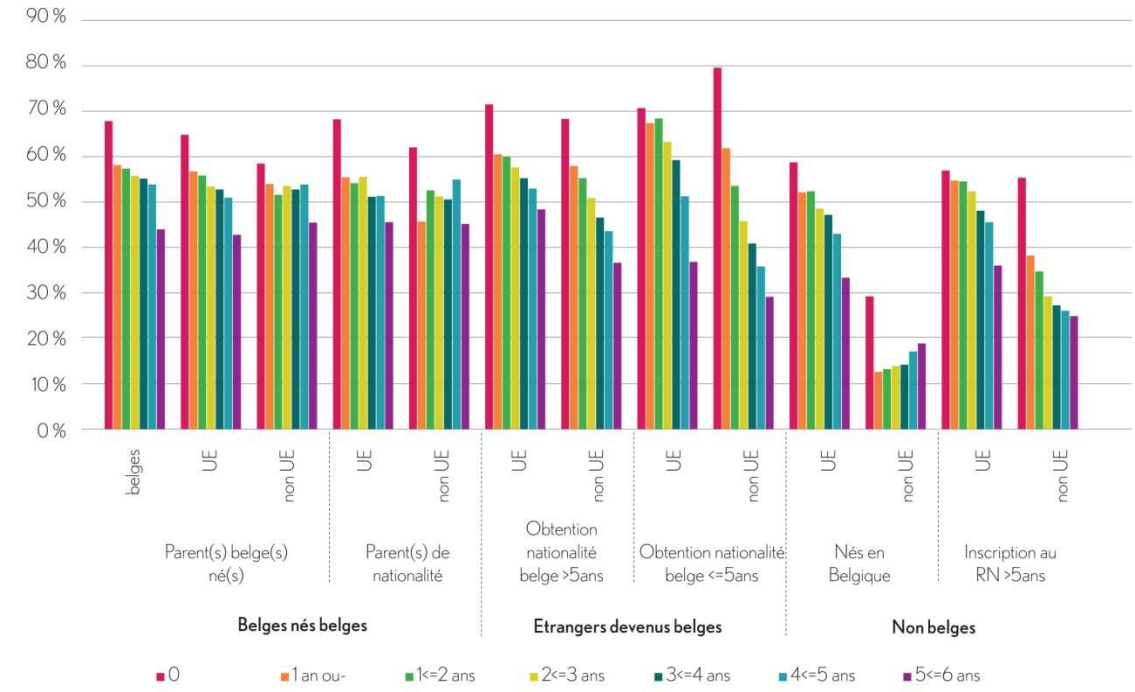

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse par sexe représentée dans le graphique 88 nous permet d'affiner - nos premiers constats. Parmi les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans et les personnes nées de nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus ou moins cinq ans, les hommes et les femmes ont des profils fort différents. En effet, la part la plus importante des hommes de ces historiques a été active pendant minimum cinq ans alors que pour les femmes de ces histoires migratoires la plus grande proportion d'entre elles n'a pas été occupée par un emploi entre 2003 et 2008.

C'est seulement pour les personnes de nationalité non-UE, inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans ou nées en Belgique, que la proportion d'hommes restés sans emploi entre 2003 et 2008 est plus importante que la part d'hommes dans une autre durée d'occupation. Pour les femmes, en plus de ces deux catégories de l'historique migratoire, cette proportion de personnes sans emploi entre 2003 et 2008 est également la plus grande pour celles de nationalité UE inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans et celles de nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus ou moins de cinq ans. Ce pourcentage atteint 63% pour les femmes de nationalité non UE inscrites au Registre national depuis plus de cinq ans, ce qui représente un écart de 49 points de pourcentage avec les femmes d'origine belge et signifie que pour cette catégorie de l'historique migratoire, il y avait plus de femmes sans travail entre 2003 et 2008 que de femmes ayant exercé un emploi, toutes durées d'occupation confondues.

Graphique 88 : Proportion des personnes de 25 à 60 ans par historique migratoire, sexe et durée d'occupation

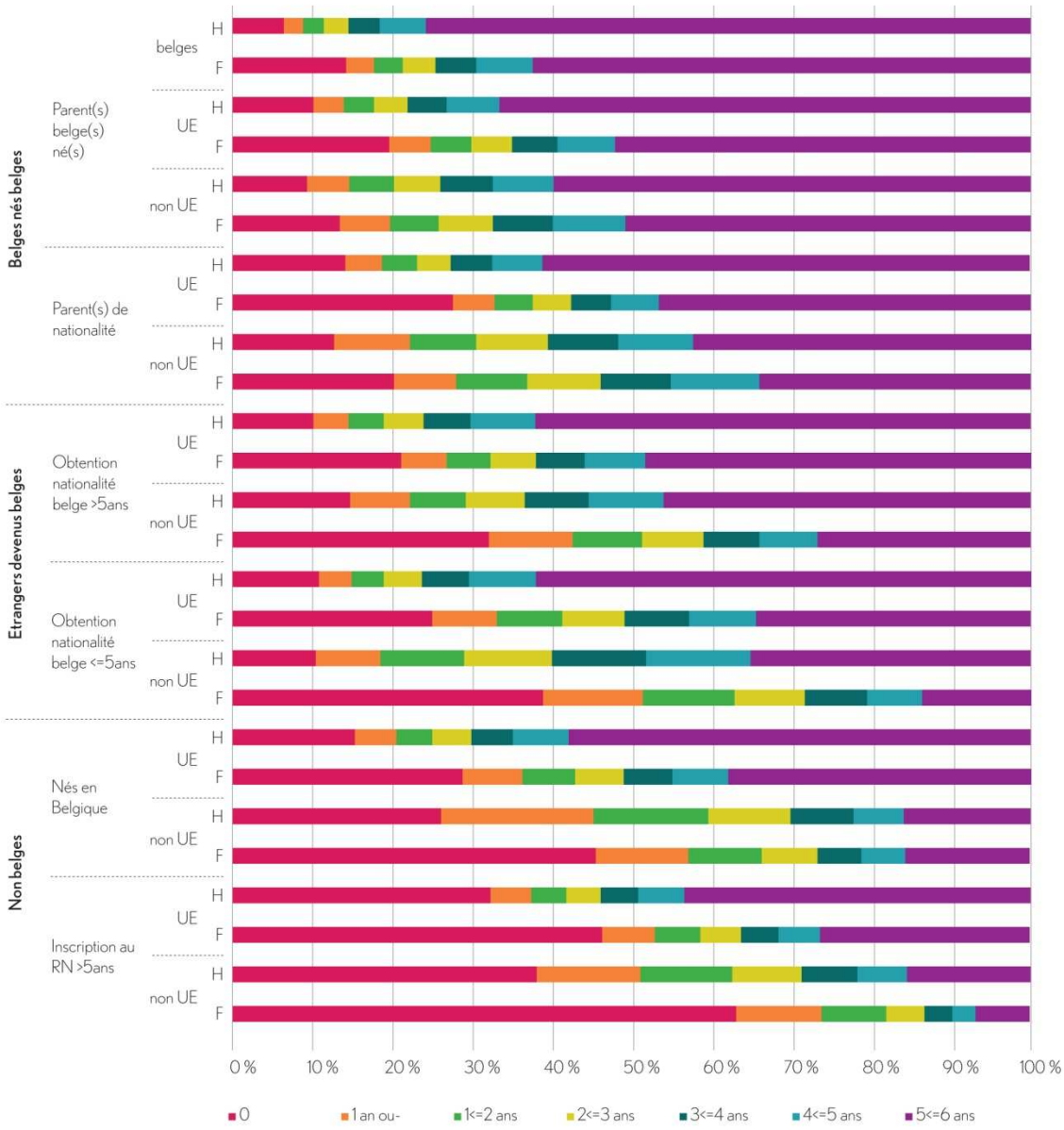

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au vu des écarts représentés dans le tableau 30, pour les durées d'occupation nulle et de cinq ans et plus, les écarts par rapport aux personnes d'origine belge sont les plus importants pour les étrangers, hommes et femmes, de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans.

Les hommes et les femmes d'origine belge font partie des plus performants avec juste une exception pour les femmes belges nées belges dont au moins un des parents belges est né non-UE qui sont proportionnellement 1 point de pourcentage moins nombreuses dans la part des femmes n'ayant pas eu d'emploi entre 2003 et 2008.

Tableau 30 : Ecarts en points de pourcentage par sexe, durée d'occupation et historique migratoire par rapport aux personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges

			0	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
Hommes									
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	4	1	1	1	1	1	-9
		non UE	3	3	3	3	3	2	-16
	Parent(s) de nationalité	UE	8	2	2	1	1	0	-15
		non UE	6	7	6	6	5	4	-33
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	4	2	2	2	2	2	-14
		non UE	8	5	4	4	4	4	-30
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	4	2	1	2	2	3	-14
		non UE	4	6	8	8	8	7	-41
Non belges	Nés en Belgique	UE	9	3	2	2	1	1	-18
		non UE	20	17	12	7	4	1	-60
	Inscription au RN >5ans	UE	26	3	2	1	1	0	-32
		non UE	32	11	9	6	3	0	-60
Femmes									
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	5	2	1	1	1	0	-10
		non UE	-1	3	2	3	2	2	-12
	Parent(s) de nationalité	UE	13	2	1	1	0	-1	-16
		non UE	6	4	5	5	4	4	-28
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	7	2	2	2	1	1	-14
		non UE	18	7	5	4	2	0	-36
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	11	5	5	4	3	1	-28
		non UE	25	9	8	5	3	0	-49
Non belges	Nés en Belgique	UE	15	4	3	2	1	0	-24
		non UE	31	8	6	3	0	-2	-47
	Inscription au RN >5ans	UE	32	3	2	1	0	-2	-36
		non UE	49	7	4	1	-2	-4	-56

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La région de résidence nous offre peu de précisions supplémentaires quant à l'analyse des historiques migratoires par durée d'occupation. En effet, seules les personnes de nationalité non UE ayant obtenu la nationalité belge depuis cinq ans ou moins ont un profil différent selon leur lieu de résidence. Pour les personnes de cette origine qui habitent à Bruxelles ou en Wallonie, la proportion de personnes qui n'a pas exercé d'emploi entre 2003 et 2008 est plus importante que la part de celles dans une autre durée d'occupation, alors que parmi celles qui résident en Flandre, la part la plus importante reprend les personnes de cette origine qui ont travaillé cinq ans ou plus.

Graphique 89 : Proportion des personnes de 25 à 60 ans par historique migratoire, région et durée d'occupation

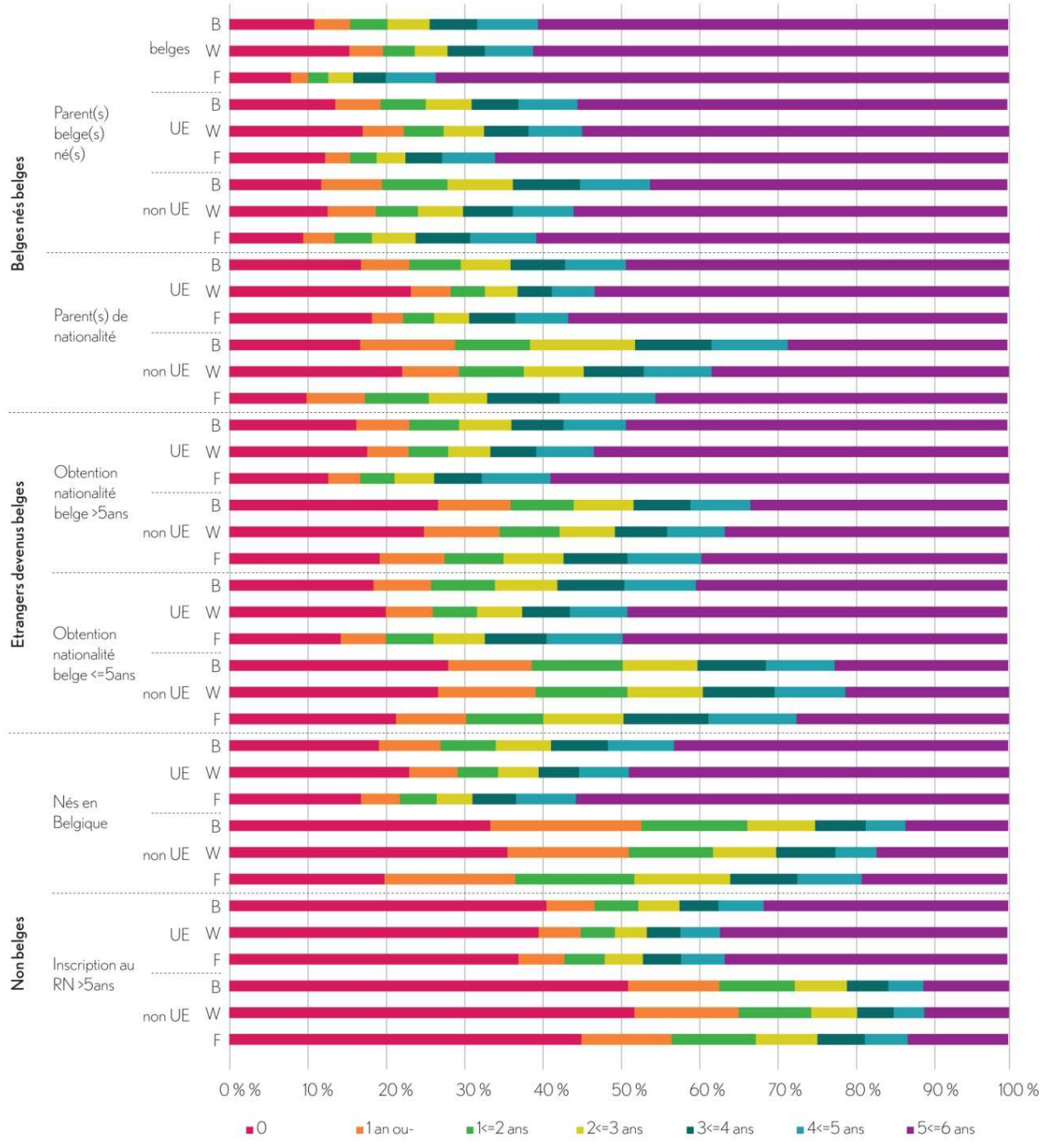

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national et résidant à Bruxelles ou en Wallonie, sont les seules catégories pour lesquelles il y a plus de personnes qui n'ont pas travaillé que de personnes qui ont exercé un emploi, quelle qu'en soit la durée, entre 2003 et 2008. Ceci est également visible à travers les écarts par région par rapport aux personnes d'origine belge. Ceux-ci sont les plus importants pour les personnes de cet historique migratoire pour les durées de travail nulle et de cinq ans ou plus ; et ce, quel que soit leur lieu d'habitation.

Une restriction à la situation généralement bonne des personnes d'origine belge est à nouveau constatée pour les personnes belges nées belges dont au moins un des parents belges est né non-

UE, qui sont proportionnellement 3 points de pourcentage moins nombreux à être sans emploi entre 2003 et 2008 en Région wallonne.

Tableau 31 : Ecarts en points de pourcentage par région d'habitation, durée d'occupation et historique migratoire par rapport aux personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges

			0	*1 an ou-*	*1<=2 ans*	*2<=3 ans*	*3<=4 ans*	*4<=5 ans*	*5<=6 ans*
Région de Bruxelles-Capitale									
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	3	1	1	1	0	0	-5
		non UE	1	3	4	3	3	1	-14
	Parent(s) de nationalité	UE	6	2	2	1	1	0	-11
		non UE	6	8	5	8	4	2	-32
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	5	2	2	1	1	0	-11
		non UE	16	5	3	2	1	0	-27
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	8	3	3	3	3	1	-20
		non UE	17	6	7	4	3	1	-38
Non belges	Nés en Belgique	UE	8	3	2	2	1	1	-17
		non UE	23	15	9	3	0	-3	-47
	Inscription au RN >5ans	UE	30	2	1	0	-1	-2	-29
		non UE	40	7	5	1	-1	-3	-49
Région wallonne									
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	2	1	1	1	1	1	-6
		non UE	-3	2	1	2	2	2	-5
	Parent(s) de nationalité	UE	8	1	0	0	0	-1	-8
		non UE	7	3	4	3	3	2	-23
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	2	1	1	1	1	1	-8
		non UE	10	5	4	3	2	1	-24
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	5	2	2	2	1	1	-12
		non UE	11	8	8	5	4	3	-40
Non belges	Nés en Belgique	UE	8	2	1	1	0	0	-12
		non UE	20	11	7	4	3	-1	-44
	Inscription au RN >5ans	UE	24	1	0	0	0	-1	-24
		non UE	37	9	5	2	0	-2	-50
Région flamande									
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	UE	4	1	1	1	0	0	-8
		non UE	2	2	2	2	3	2	-13
	Parent(s) de nationalité	UE	10	2	1	1	2	0	-17
		non UE	2	5	6	4	5	6	-28
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	5	2	2	2	2	2	-15
		non UE	11	6	5	5	4	3	-34
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	6	4	4	3	4	3	-24
		non UE	14	7	7	7	7	5	-46
Non belges	Nés en Belgique	UE	9	3	2	1	1	1	-18
		non UE	12	15	13	9	4	2	-55
	Inscription au RN >5ans	UE	29	4	3	2	1	-1	-37
		non UE	37	9	8	5	2	-1	-61

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

5. LE CHÔMAGE DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS

Ce chapitre abordera le chômage selon l'origine et l'historique migratoire sous deux angles d'analyse. D'abord via une analyse générale du taux de chômage, et ensuite via une analyse de la durée du chômage.

Éléments clés du Chapitre 5.1 : le taux de chômage

L'origine

- Le taux de chômage des personnes d'origine belge (5,9%) est inférieur aux taux de chômage observés pour les personnes d'origine étrangère et ce également en Flandre et en Wallonie. Le taux de chômage des hommes d'origine belge s'élève à 5,1% et celui des femmes à 6,8% et sont inférieurs aux taux de chômage observés pour les autres origines. Tant pour les hommes que pour les femmes ayant une autre origine que belge, ce sont les personnes originaires de l'UE-12 qui ont les taux de chômage les plus faibles (respectivement 6,3% et 9,9%). Les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE et les hommes d'origine maghrébine ont les taux de chômage les plus élevés (respectivement 31,4% et 23,7%). A Bruxelles, ce sont les personnes originaires de l'UE-12 qui ont les taux de chômage les plus faibles (5,3% contre 10,1% pour celles d'origine belge). En Flandre et en Wallonie, le taux de chômage des personnes ayant une autre origine est le plus faible pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-14.

L'historique migratoire

- Le taux de chômage des personnes d'origine belge, tant pour les hommes que pour les femmes, est inférieur aux taux de chômage observés pour les personnes ayant un autre historique migratoire, sauf aux taux des personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans qui est de 5,6%. Ce sont les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique qui ont le taux de chômage le plus élevé (38,7%).

5.1. ANALYSE DU TAUX DE CHÔMAGE

Sur base de la nomenclature du datawarehouse[67], les demandeurs d'emploi recouvrent les demandeurs d'emploi après un emploi à temps plein avec une allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire avec une allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après études avec une allocation d'attente ou allocation de transition et les demandeurs d'emploi avec une allocation d'accompagnement.

Pour rappel, le taux de chômage représente, dans ce rapport, le nombre de chômeurs de 18 à 60 ans exprimé en pourcentage des forces de travail (c'est-à-dire des personnes en emploi et chômeurs) âgés de 18 à 60 ans.

A. Selon l'origine[68]

Le taux de chômage moyen en Belgique, pour les personnes de 18 à 60 ans, est de 8,4%. Le taux de chômage des personnes d'origine belge (5,9%) est inférieur à la moyenne et aux taux de chômage observés pour les personnes d'origine étrangère. Les personnes originaires de l'UE-12 ont des taux de chômage proches de la moyenne belge (8%). Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et les personnes d'origine maghrébine ont les taux de chômage les plus élevés (respectivement 23,9% et 25,9%).

Graphique 90 : Taux de chômage des 18 à 60 ans selon l'origine

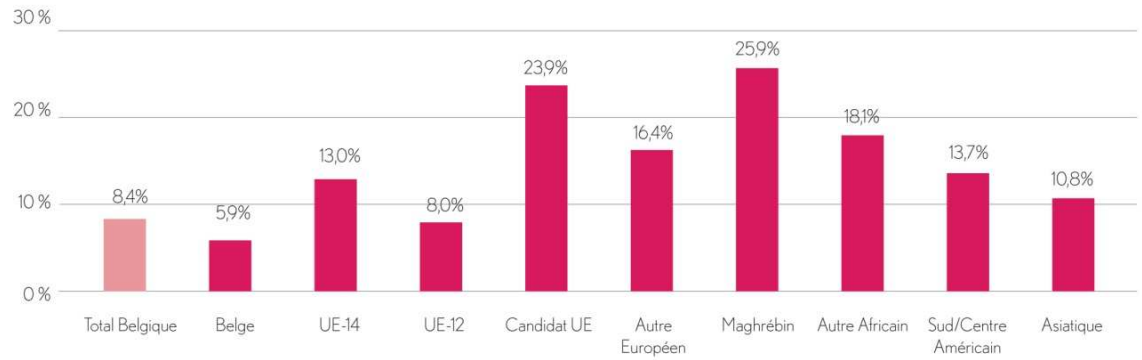

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[67] Pour plus de détails, voir la « description de la nomenclature de la position socio-économique et des variables dérivées y afférentes » sur le site de la BCSS.

[68] Pour rappel, les catégories que nous utilisons sont les suivantes :
UE-14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
UE-12 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
Candidats UE : Macédoine, Turquie, Croatie.
Autres pays européens : Albanie, Andorre, Islande, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, *etc*.
Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.
Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, *etc*.
Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique.
Amérique Centrale et du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, *etc*.
Asie : Chine, Japon, Thaïlande, Malaisie, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, *etc*.
Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, *etc*.

Le graphique ci-dessous reprenant l'écart de taux de chômage entre les personnes d'origine belge et les personnes d'origine étrangère montre que si l'écart en défaveur des personnes originaires de l'UE-12 est relativement faible (2 points de pourcentage), il est particulièrement élevé pour celles originaires d'un pays candidat à l'UE et d'origine maghrébine (respectivement 18 points de pourcentage et 20 points de pourcentage).

Graphique 91 : Ecart de taux de chômage selon l'origine des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine (en points de pourcentage)

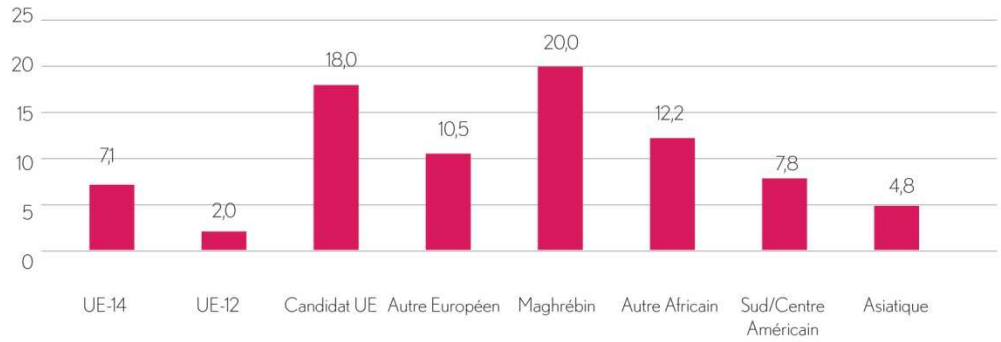

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique ci-dessous reprenant le taux de chômage par âge indique que quelle que soit la classe d'âge, le taux de chômage des personnes d'origine belge est inférieur à celui des personnes ayant une autre origine, sauf pour les 20-29 ans originaires de l'UE-12 qui ont un taux de chômage légèrement inférieur à celui des Belges d'origine. Quelle que soit la classe d'âge observée, ce sont les personnes originaires du Maghreb et d'un pays candidat à l'UE qui ont les taux de chômage les plus élevés atteignant plus de 30% pour les 55-60 ans.

Graphique 92 : Taux de chômage des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'origine

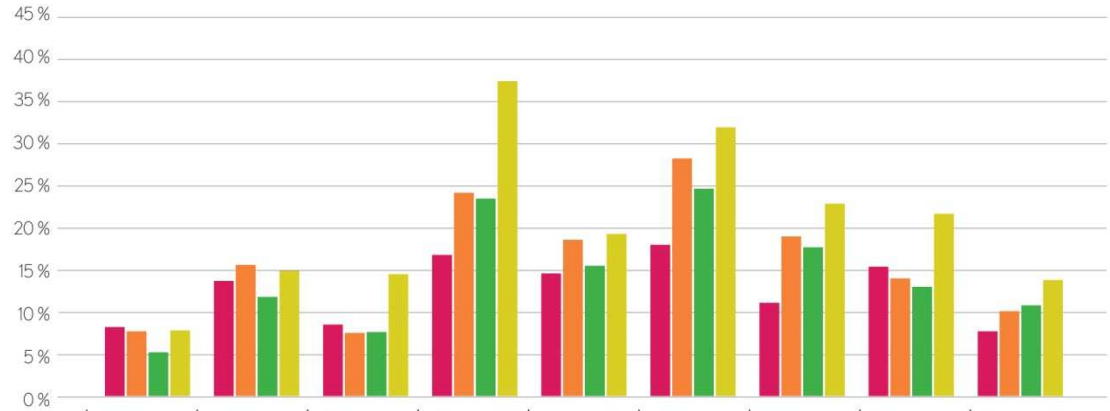

	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
18-19	8,2%	13,7%	8,5%	16,8%	14,6%	18,0%	11,1%	15,4%	7,7%
20-29	7,7%	15,6%	7,5%	24,2%	18,6%	28,3%	19,0%	14,0%	10,1%
30-54	5,2%	11,8%	7,6%	23,5%	15,5%	24,7%	17,7%	13,0%	10,8%
55-60	7,8%	14,9%	14,5%	37,5%	19,3%	32,0%	22,9%	21,7%	13,8%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique ci-dessous, reprenant le taux de chômage par sexe, indique que le taux de chômage moyen en Belgique pour les hommes de 18 à 60 ans est de 7 ,4%. Le taux de chômage des hommes d'origine belge est de 5,1%. Ce dernier est inférieur aux taux observés pour les hommes d'origine étrangère. Les hommes originaires de l'UE-12 ont les taux de chômage les plus faibles des hommes d'origine étrangère avec des taux de chômage de 6,3%. Les hommes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb ont les taux de chômage les plus élevés (respectivement 19,7% et 23,7%).

Si le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes pour la plupart des origines, ce n'est pas le cas pour les femmes d'origine asiatique, originaires d'Amérique du Sud/Centrale et originaires d'un autre pays européen qui ont des taux de chômage inférieurs à ceux observés pour les hommes de la même origine. Le taux de chômage moyen en Belgique pour les femmes de 18 à 60 ans est de 9,5%. Celui des femmes d'origine belge est de 6,8% et est inférieur aux taux de chômage des femmes d'origine étrangère. Les femmes originaires de l'UE-12 et d'origine asiatique ont les taux de chômage les plus faibles des femmes d'origine étrangère avec des taux de chômage de 9,9% et 10,3%. Les taux de chômage les plus élevés sont observés pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE et les femmes d'origine maghrébine (respectivement 31,4% et 29,7%).

Graphique 93 : Taux de chômage des 18 à 60 ans par sexe selon l'origine

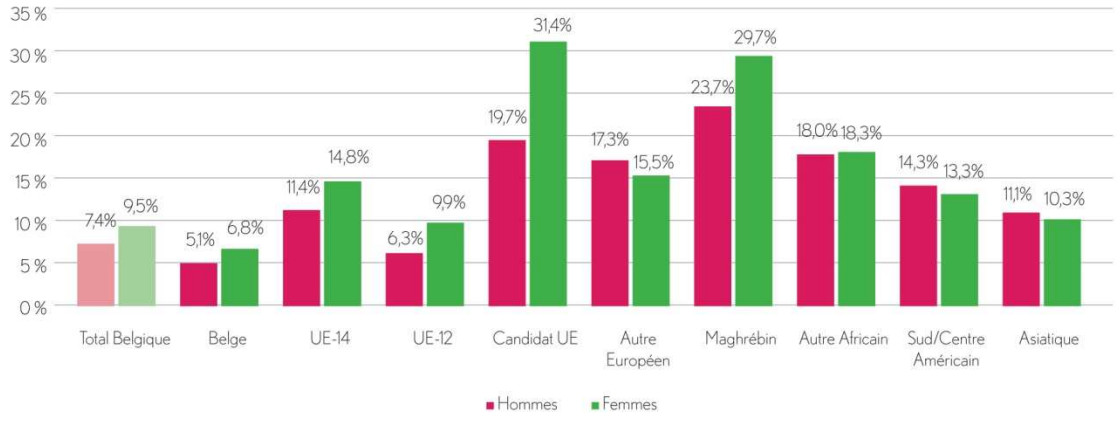

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'écart de taux de chômage entre les hommes et les femmes varie fortement selon l'origine. Il est de 1,7 point pour les personnes d'origine belge. Il est le plus faible pour les personnes d'origine asiatique, originaires d'Amérique du Sud/Centrale et originaires d'un autre pays européen (écart en faveur des femmes de respectivement 0,8 point, 1 point et 1,8 point de pourcentage). L'écart est le plus important pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et d'origine maghrébine (écart en défaveur des femmes de 11,8 et 6,1 points de pourcentage).

Le graphique suivant, reprenant les données par région, montre que le taux de chômage des personnes d'origine belge est inférieur à celui des personnes d'origine étrangère et ce quelle que soit la région, à l'exception toutefois à Bruxelles des personnes originaires de l'UE-12 qui connaissent un taux de chômage inférieur à celui des personnes d'origine belge (5,3%). Il est de 3,5% en Flandre contre 10,1% à Bruxelles et 10,8% en Wallonie. En Flandre et à Bruxelles, les personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 présentent des taux de chômage inférieurs à ceux des personnes ayant une autre origine étrangère alors qu'en Wallonie, ce sont les personnes d'origine asiatique et originaires de l'UE-12 qui présentent des taux de chômage inférieurs à ceux ayant une autre origine étrangère. Dans les trois régions, ce sont les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et d'origine maghrébine qui ont les taux de chômage les plus élevés.

Graphique 94 : Taux de chômage des 18 à 60 ans par région selon l'origine

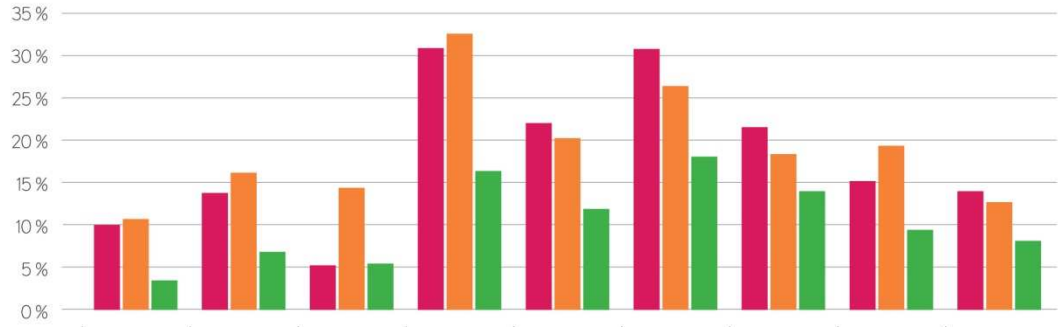

	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	10,1%	13,9%	5,3%	31,1%	22,2%	31,0%	21,7%	15,3%	14,1%
Région wallonne	10,8%	16,3%	14,5%	32,8%	20,4%	26,6%	18,5%	19,5%	12,8%
Région flamande	3,5%	6,9%	5,5%	16,5%	12,0%	18,2%	14,1%	9,5%	8,2%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant reprend l'écart de taux de chômage entre les personnes d'origine belge et les personnes d'origine étrangère dans chacune des régions. De manière générale, c'est à Bruxelles et en Wallonie que l'on observe les écarts de taux de chômage les plus importants. L'écart en défaveur des personnes d'origine étrangère est le plus important dans les trois régions pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (21 points de pourcentage à Bruxelles, 22 points en Wallonie et 13 points en Flandre) et d'origine maghrébine (20,9 points de pourcentage à Bruxelles, 15,7 points en Wallonie et 14 ,7 points en Flandre). Les personnes d'origine asiatique ont des écarts de taux de chômage légèrement inférieurs à Bruxelles et en Wallonie (3,9 et 2 points de pourcent contre 4,7 points en Flandre).

Graphique 95 : Ecart de taux de chômage selon l'origine des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine dans chacune des régions (en points de pourcentage)

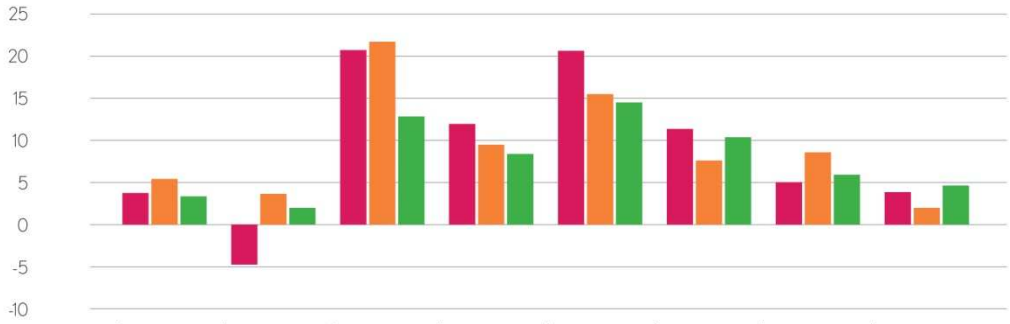

	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	3,8	-4,8	21,0	12,1	20,9	11,5	5,1	3,9
Région wallonne	5,5	3,7	22,0	9,6	15,7	7,7	8,7	2,0
Région flamande	3,4	2,0	13,0	8,5	14,7	10,5	6,0	4,7

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'historique migratoire

Le taux de chômage des personnes d'origine belge[69] (5,9%) est inférieur aux taux de chômage observés pour les personnes ayant un autre historique migratoire, excepté celui des personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans qui est de 5,6%. Hormis pour ces deux groupes, ainsi que pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans, les taux de chômage observés pour les personnes ayant un autre historique migratoire sont supérieurs à 10%. Il est important de noter que le faible taux de chômage des personnes étrangères inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans (UE et non-UE) résulte du fait qu'étant depuis peu de temps en Belgique, une partie de ces personnes n'ont sans doute pas (encore) accès à la sécurité sociale belge et donc aux allocations de chômage.

Dans chacun des différents groupes d'historique migratoire, les personnes ayant un historique migratoire UE ont des taux de chômage inférieurs à ceux des personnes ayant un historique migratoire non-UE. Ce sont les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique qui ont le taux de chômage le plus élevé (38,7%). Il est également intéressant de constater que parmi les personnes ayant un historique migratoire UE, ce sont les personnes de nationalité UE nées en Belgique qui ont le taux de chômage le plus élevé (16,4%). De même, le taux de chômage des personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) est inférieur à celui des Belges dont un des parents à la nationalité UE.

Graphique 96 : Taux de chômage des 18 à 60 ans selon l'historique migratoire

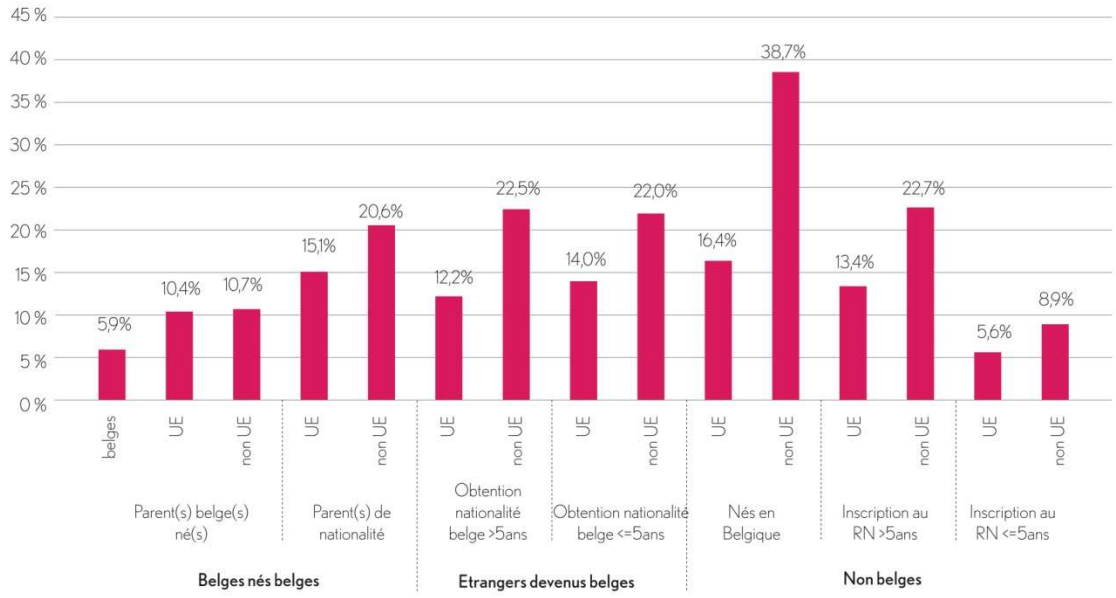

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[69] Pour rappel, les personnes d'origine belges sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont nés belges.

Le graphique suivant, reprenant l'écart de taux de chômage entre les personnes d'origine belge et les personnes ayant un autre historique migratoire, montre que l'écart en défaveur des personnes ayant un historique migratoire non-UE est plus élevé que celui de ceux ayant un historique migratoire UE. Avec un écart de 32,8 points de pourcentage, la situation en défaveur des personnes de nationalité non-UE nées en Belgique est particulièrement inquiétante.

Graphique 97 : Ecart de taux de chômage des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)

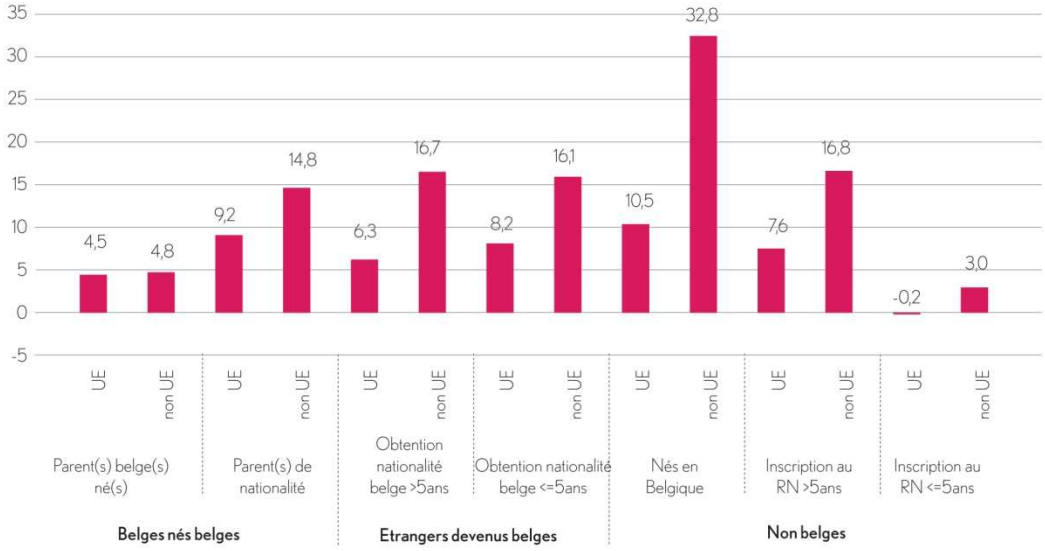

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant, reprenant le taux d'emploi par âge, indique que quelle que soit la classe d'âge, les étrangers (UE et non-UE) inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans ont des taux de chômage plus faibles que celui des personnes ayant un autre historique migratoire et sont proches (sauf pour les 55-60 ans) des taux observés pour les personnes d'origine belge. Le fait qu'ils soient récemment arrivés en Belgique ne leur permet sans doute pas de remplir l'ensemble des conditions nécessaires à l'obtention des allocations de chômage. Leur taux d'inactivité est d'ailleurs particulièrement élevé (voir chapitre 6). Le taux de chômage pour les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique est inquiétant, en particulier pour les 20-29 ans pour lesquels le taux de chômage atteint 42%. Le taux de chômage des âgés (55-60 ans) est particulièrement élevé pour ceux nés avec une nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité depuis moins de 5 ans (31,8%), les étrangers non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans (26,5%) et ceux nés avec une nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans (24,18%). En décomposant les données par classes d'âge de 5 ans, le constat relatif au taux de chômage des personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) inférieur à celui des Belges dont un des parents à la nationalité UE, n'est plus observé pour les classes d'âge de 45 ans et plus.

Graphique 98 : Taux de chômage des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'historique migratoire

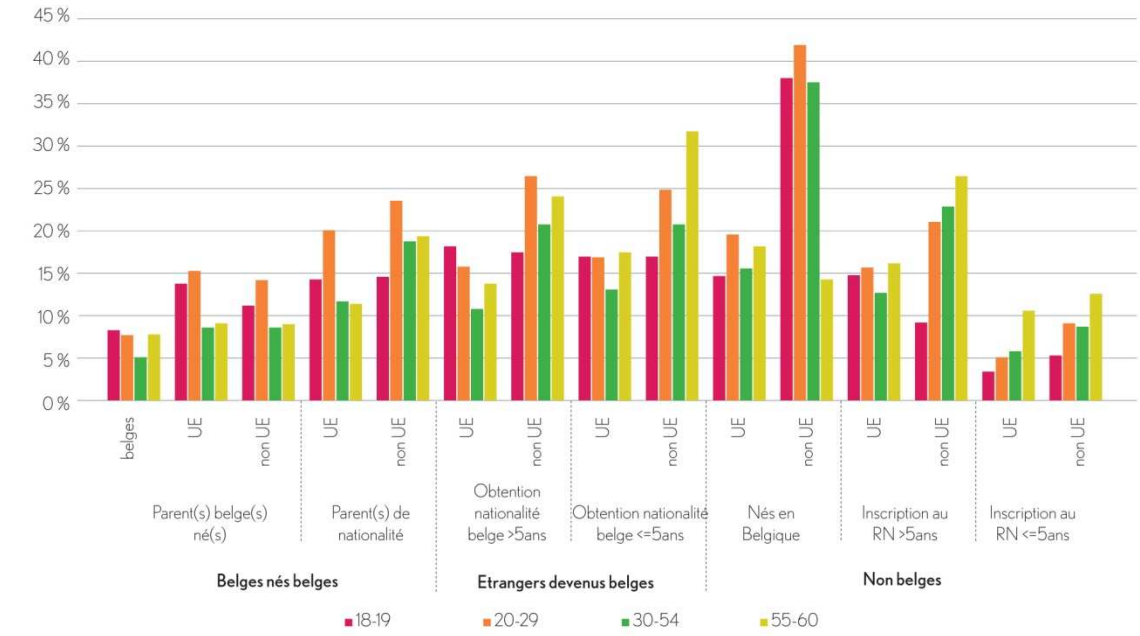

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique par sexe, suivant, montre que le taux de chômage des hommes d'origine belge est de 5,1%. Ce dernier est inférieur aux taux observés pour les hommes avec un autre historique migratoire, hormis celui des hommes de nationalité UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans qui est de 4,9%. Si le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes pour la plupart des historiques migratoires, ce n'est pas le cas pour les femmes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans. Celles-ci ont des taux de chômage inférieurs à ceux observés pour les hommes ayant le même historique migratoire. Le taux de chômage des femmes d'origine belge est de 6,8%. Il est inférieur aux taux de chômage observés pour les femmes et les hommes ayant un autre historique migratoire, sauf aux taux des femmes et des hommes de nationalité UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans qui sont respectivement de 6,7% et de 4,9% .

Dans chacun des différents groupes d'historique migratoire, tant les hommes que les femmes ayant un historique migratoire UE ont des taux de chômage inférieurs à ceux des hommes et des femmes ayant un historique migratoire non-UE, à l'exception des femmes belges nées belges dont au moins un des parents est né dans un pays non-UE qui ont un taux de chômage légèrement inférieur à celles dont un des parents est né dans un pays de l'UE . Ce sont les hommes et les femmes de nationalité non-UE nés en Belgique qui ont le taux de chômage le plus élevé (38,6% pour les hommes et 39,3% pour les femmes).

Graphique 99 : Taux de chômage des 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire

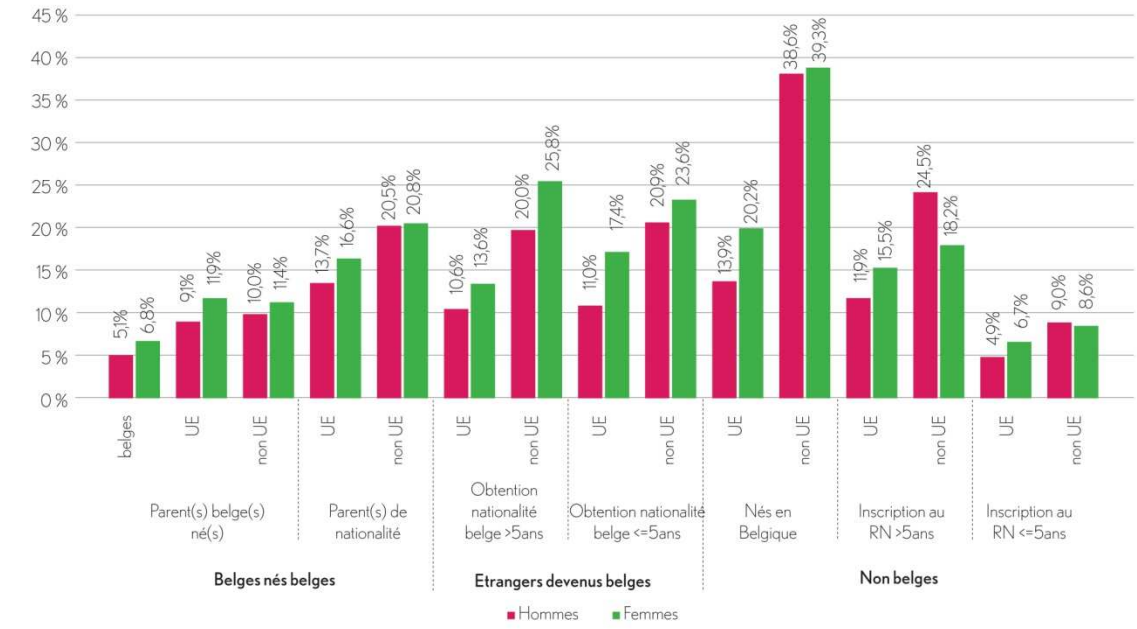

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'écart de taux de chômage entre les hommes et les femmes varie fortement selon l'historique migratoire. Il est de 1,7 point pour les personnes d'origine belge. Parmi les autres historiques migratoires, il est le plus faible pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans (écart en faveur des femmes de 0,5 points de pourcentage), les personnes belges nées belges dont un des parents à la nationalité d'un pays non-UE et les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique (écart en défaveur des femmes de respectivement 0,4 et 0,7 points de pourcentage). L'écart est le plus important pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans (écart en faveur des femmes de 6,3 points de pourcentage), pour les personnes nées dans un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et les personnes de nationalité UE nées en Belgique (écart en défaveur des femmes de respectivement 6,4 et 6,3 points de pourcentage).

Le taux de chômage des personnes d'origine belge est inférieur à celui des personnes ayant un autre historique migratoire, et ce quelle que soit la région, à l'exception toutefois à Bruxelles des personnes de nationalité étrangère inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans et en Wallonie des personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans qui connaissent un taux de chômage inférieur à celui des personnes d'origine belge. Pour les personnes d'origine belge, il est de 3,5% en Flandre contre 10,2% à Bruxelles et 10,8% en Wallonie. En Flandre, les Belges nés belges dont un des parents est né dans un pays de l'UE et les personnes de nationalité UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans présentent des taux de chômage inférieurs à ceux des personnes ayant un autre historique migratoire. Dans les trois régions, ce sont les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique qui ont les taux de chômage les plus élevés avec des taux de chômage atteignant jusqu'à 44,6% à Bruxelles

Graphique 100 : Taux de chômage des 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire

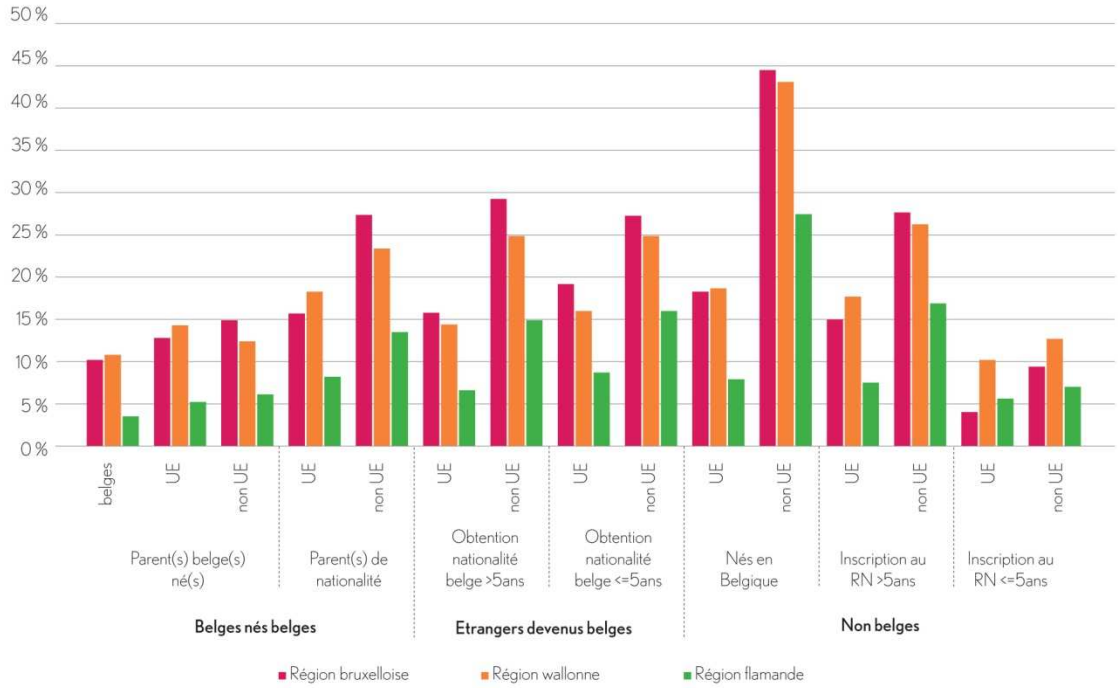

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant reprend l'écart de taux de chômage entre les personnes d'origine belge et les personnes ayant un autre historique migratoire dans chacune des régions. De manière générale, c'est à Bruxelles que l'on observe les écarts de taux de chômage les plus importants. L'écart en défaveur des personnes ayant un autre historique migratoire par rapport aux personnes d'origine belge est le plus important dans les trois régions pour les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique (34,4 points de pourcentage à Bruxelles, 32,4 points en Wallonie et 24 points en Flandre). Dans chacune des régions et dans la majorité des cas, l'écart en défaveur des personnes ayant un historique migratoire non-UE est plus élevé que celui de ceux ayant un historique migratoire UE, à l'exception, en Région wallonne, pour les Belges nés belges dont un des parents est né à l'étranger, pour lesquels on constate que l'historique migratoire non-UE est meilleur que celle UE.

Graphique 101 : Ecart de taux de chômage des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine dans chacune des régions selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)

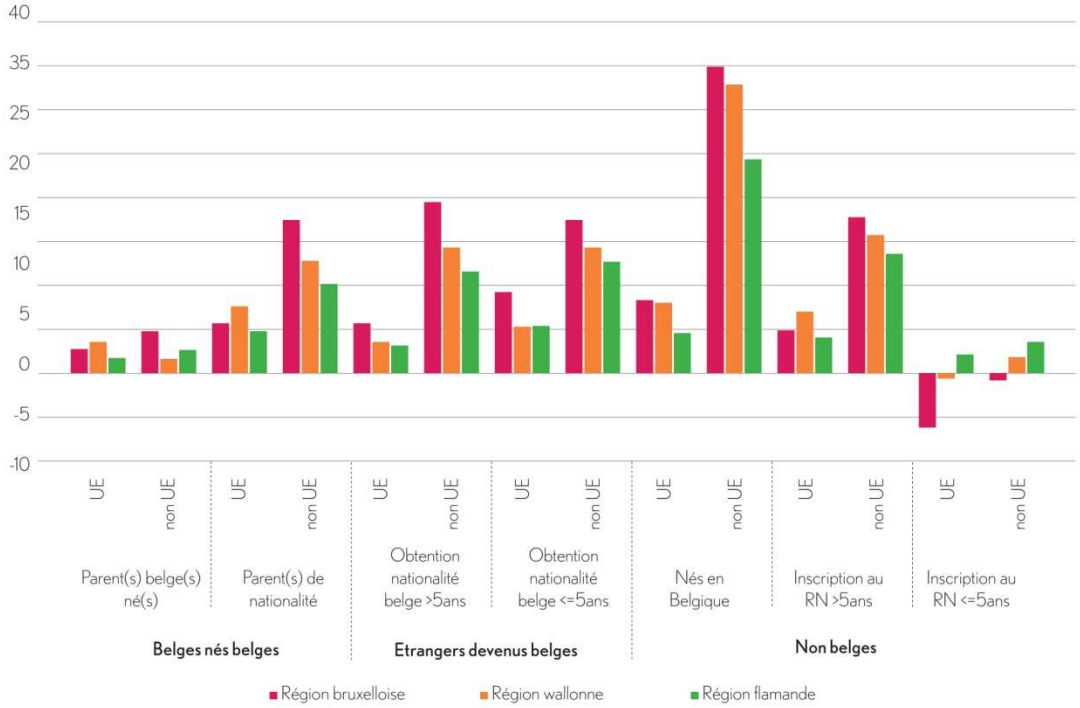

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Analyse de la troisième génération : les 18 - 29 ans au regard du chômage

Pour rappel, et comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de ce rapport, les données actuelles ne permettent pas de capter de manière optimale la troisième génération sur base des données du datawarehouse pour le groupe d'âge retenu (les 18-60 ans). Cependant, pour les 18-29 ans, il est possible de capter une grande partie de la troisième génération (voir chapitre 2). Dans cet encadré, nous analysons brièvement le taux de chômage de l'ensemble des groupes d'historiques migratoires pour la population de 18 à 29 ans (c'est-à-dire 1.624.150 personnes). Dans le chapitre 4.1, le même exercice a été réalisé pour le taux d'emploi.

Le taux de chômage des Belges de troisième génération de 18 à 29 ans s'élève à 7,7%. Il est plus faible que celui observé pour les autres historiques migratoires sauf pour les étrangers de nationalité UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans (5%). Il est d'ailleurs plus faible que celui des Belges de troisième et de deuxième générations. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'étant en Belgique depuis moins de 5 ans, ils ne remplissent sans doute pas l'ensemble des conditions nécessaires à l'obtention des allocations de chômage. Leur taux d'inactivité est d'ailleurs particulièrement élevé (voir chapitre 6).

Comme dans l'analyse faite pour les 18-60 ans, on constate que dans chacune des catégories, à l'exception des Belges dont un des parents est de nationalité non-UE, les personnes ayant un historique migratoire non-UE ont des taux de chômage supérieurs à ceux ayant un historique migratoire UE. On note également que le taux de chômage des personnes de 18 à 29 ans nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) est inférieur à celui des Belges dont un des parents à la nationalité UE.

Graphique 102 : Taux de chômage des 18 à 29 ans selon l'historique migratoire

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Éléments clés du Chapitre 5.2 : la durée du chômage

L'origine

- La proportion de chômeurs de longue durée (plus d'un an), ne diffère guère selon l'origine. Elle varie entre 60% pour les chômeurs originaires d'un autre pays européen à 67,7% pour les chômeurs d'origine maghrébine. Dans chaque catégorie d'âge, la proportion la plus élevée de chômeurs de longue durée s'observe parmi les personnes originaires du Maghreb et d'un pays candidat à l'UE. Uniquement dans la classe d'âge la plus jeune, les personnes d'origine belge présentent la plus courte durée de chômage de toutes les origines. On note de grandes disparités entre les Régions : à Bruxelles, 72,9% de l'ensemble des chômeurs sont des chômeurs de longue durée ; en Wallonie, ce pourcentage est de 70,1% et en Flandre, de 57,5%. En Région flamande, ce sont les personnes d'origine belge qui sont le plus souvent chômeurs de longue durée, à Bruxelles, ce sont les originaires du Maghreb et, en Wallonie, les personnes originaires de l'UE-12.

L'historique migratoire

- La proportion de chômeurs de longue durée (plus d'un an), varie modérément selon l'historique migratoire, de 50% pour les chômeurs nés belges mais de parents de nationalité étrangère (UE ou hors UE), à 75% pour les chômeurs de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans. Les personnes nées avec la nationalité belge connaissent plus souvent une période de chômage moins longue (56 à 64%) que les personnes possédant une nationalité étrangère (66 à 75%), ou la possédaient à la naissance (67 à 69%).

5.2. ANALYSE DE LA DURÉE DE CHÔMAGE

Ce chapitre analyse la durée de chômage des demandeurs d'emploi, selon leur origine et leur historique migratoire. Le calcul de la durée de chômage[70] débute à partir du moment où le droit à une allocation est ouvert. En cas d'interruption du chômage indemnisé pendant une période ininterrompue d'au moins 3 mois, le compteur de la durée de chômage est remis à zéro. La durée de chômage est divisée en six catégories et exprimée en nombre de mois de chômage : 0-2 mois, 3-5 mois, 6-11 mois, 12-23 mois, 24-59 mois (2-4 ans) et plus de 60 mois (5 ans).

Avant de débuter l'analyse selon l'origine et l'historique migratoire, nous regardons d'abord les variations de la durée du chômage selon le sexe, l'âge, la région de résidence et le niveau de formation des individus (voir graphique 103). Ce graphique nous montre que les femmes sont davantage concernées que les hommes par le chômage de longue durée. En ce qui concerne l'âge, on note une forte corrélation avec la durée du chômage : plus l'âge augmente, plus le risque d'être chômeur de longue durée est important. Pour ce qui est du paramètre régional, on constate des durées de chômage plus longues pour les demandeurs d'emploi domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne comparés aux demandeurs d'emploi vivant en Région flamande. Une différence s'observe également à l'égard du niveau de formation : les personnes ayant un faible niveau de formation connaissent souvent une durée de chômage plus longue que les personnes dont le niveau de formation est plus élevé.

Graphique 103 : Durée de chômage (en mois) des chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par profil

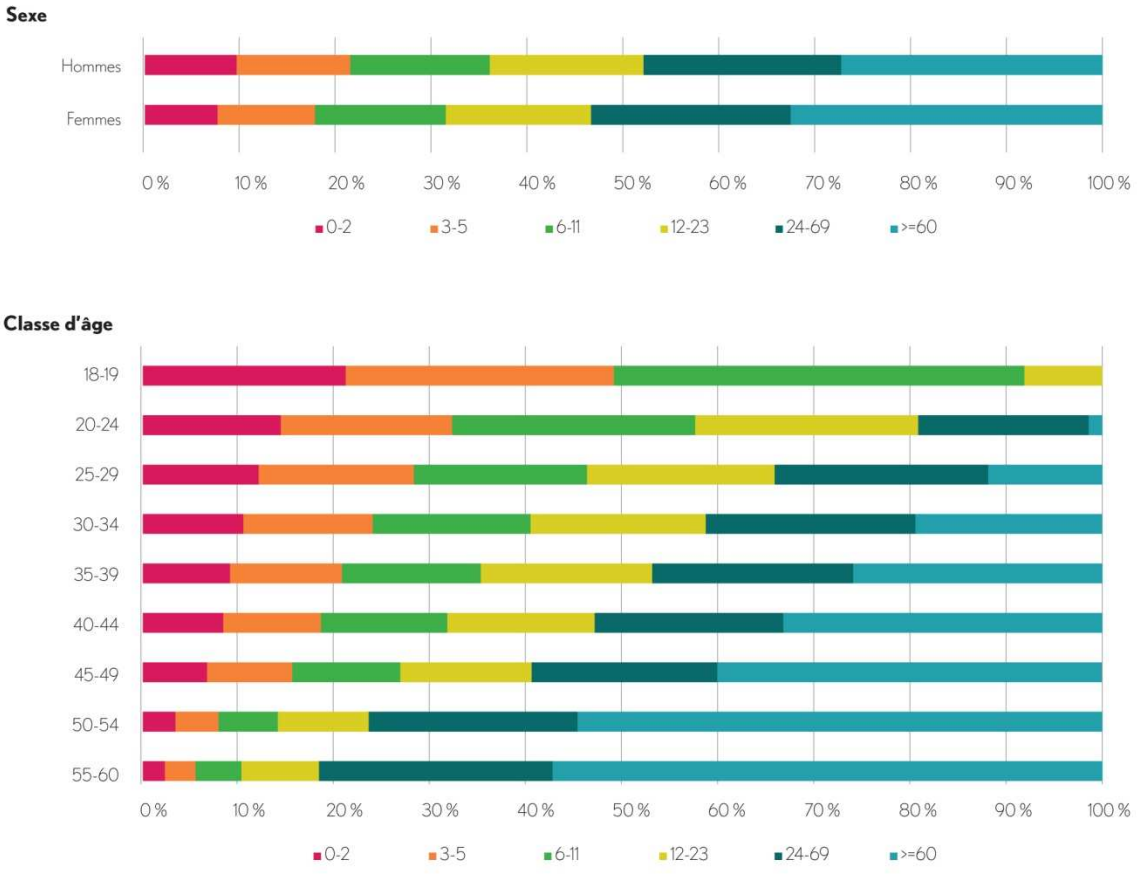

[70] Ces données sont collectées par l'Office national de l'Emploi (ONEM).

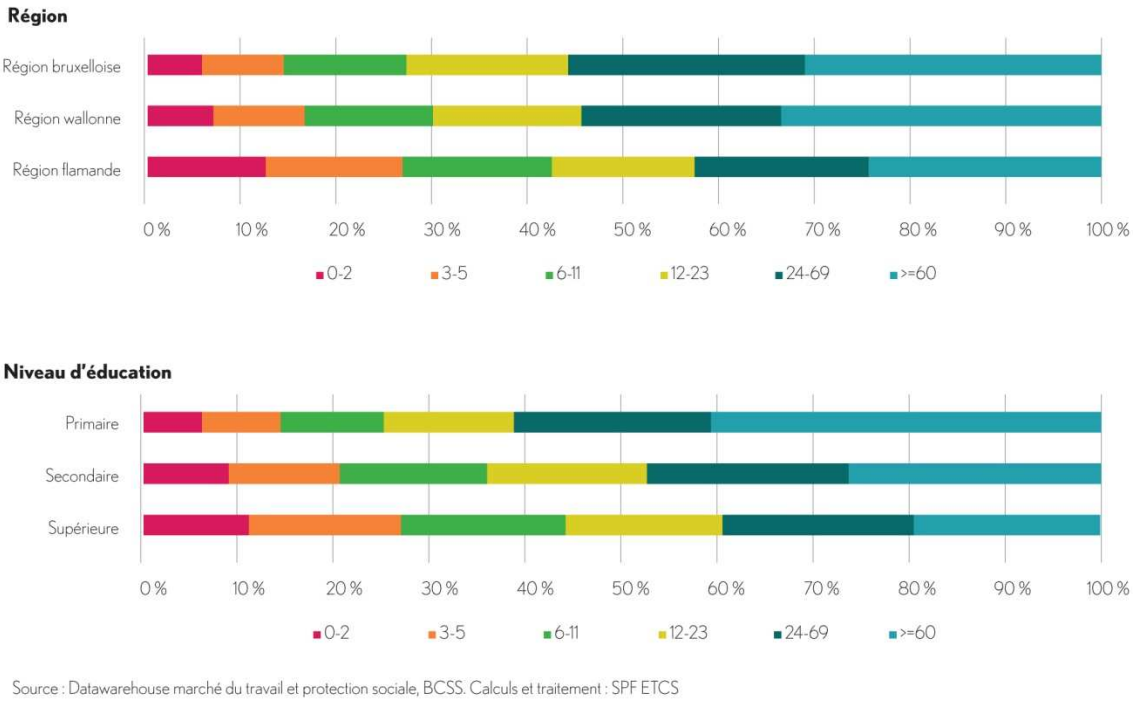

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il est important de garder à l'esprit que les caractéristiques sociodémographiques des individus au sein des différentes catégories de l'origine et de l'historique migratoire, influencent également la durée de chômage. Par exemple, un groupe de population plus jeune comptera davantage de chômeurs présentant une durée de chômage courte, en raison de la corrélation entre l'âge et la durée de chômage. Les graphiques précédents montrent que cette remarque est surtout valable pour l'âge, et dans une moindre mesure pour les autres caractéristiques sociodémographiques.

A. Selon l'origine

Dans cette première partie, nous examinerons la durée de chômage des demandeurs d'emploi au 4ème trimestre 2008, en fonction de l'origine. Les personnes originaires d'Océanie ou d'Amérique du Nord ne sont pas incluses dans l'analyse, étant donné que ces groupes ont des effectifs trop restreints.

Le graphique 104 montre la répartition de la durée de chômage de l'ensemble des chômeurs de 18 à 60 ans au 4ème trimestre 2008, selon l'origine. En Belgique, 8,5% des chômeurs étaient au chômage depuis moins de 2 mois, 11% entre 3 et 5 mois, 14,1% entre 6 et 11 mois, 15,6% entre 1 et 2 ans, 20,8% entre 2 et 5 ans et 29,9% depuis plus de 5 ans.

On ne remarque pas de grandes variations entre les différentes origines. Certaines origines sont toutefois davantage représentées dans la catégorie du chômage de très longue durée. Ainsi, 30% des chômeurs d'origine belge ou de l'UE-14 sont au chômage depuis plus de 5 ans (ou 60 mois). En revanche, seuls 15% des chômeurs originaires d'un autre pays d'Afrique (hors Maghreb) et 17% des chômeurs originaires d'un autre pays d'Europe, d'Amérique Centrale ou du Sud sont au chômage depuis plus de 5 ans.

Concernant le total (la première ligne du graphique), il convient de préciser que la proportion de demandeurs d'emploi au chômage depuis plus de 5 ans est plus élevée que dans toutes les sous-catégories d'origine. Cela s'explique par le fait que l'origine des chômeurs âgés n'a pas été enregistrée ou a été mal enregistrée. Dès lors, ces personnes sont incluses dans le total mais pas

dans une sous-catégorie d'origine. Or, ce sont souvent les chômeurs âgés qui présentent une longue durée de chômage, ce qui explique que le total soit plus élevé.

Graphique 104 : Durée de chômage (en mois) des chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par origine

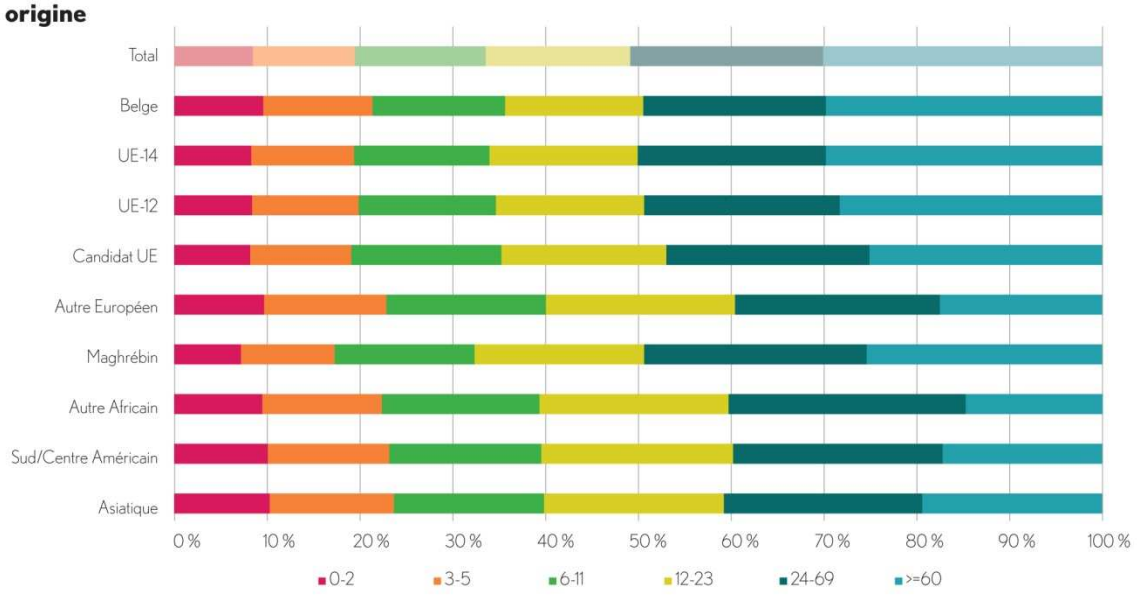

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Chômage de longue durée

Afin de simplifier l'analyse, nous nous concentrerons sur la part des chômeurs de longue durée. Le chômage de longue durée est le chômage de plus d'1 an. Le graphique 105 exprime la proportion de chômeurs de longue durée dans le chômage total (durant le 4ème trimestre 2008), selon l'origine. Pour l'ensemble de la Belgique, 66,3% des chômeurs sont des chômeurs de longue durée. Les différences entre les origines sont plutôt minimes. La plus grande part des chômeurs de longue durée se retrouve chez les chômeurs d'origine maghrébine avec 67,6%, suivi de l'origine UE-14 (66,1%). La plus petite part de chômeurs de longue durée se retrouve chez les chômeurs originaires d'un autre pays d'Europe (60,0%) et d'Asie (60,1%). Les personnes ayant pour origine un pays d'Afrique hors Maghreb et d'Amérique Centrale ou du Sud connaissent également une part plutôt faible de chômeurs de longue durée, avec respectivement 60,6% et 60,3%. Etant donné le délai nécessaire pour bénéficier d'une allocation de chômage, ces faibles proportions peuvent s'expliquer par le fait que ces origines sont davantage constituées de nouveaux migrants[71].

[71] Martiniello M., Rea A., Timmerman C., Wets J. (Eds.) (2010), Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique. Société et avenir. Politique scientifique fédérale.

Graphique 105 : Proportion de chômage de longue durée chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par origine

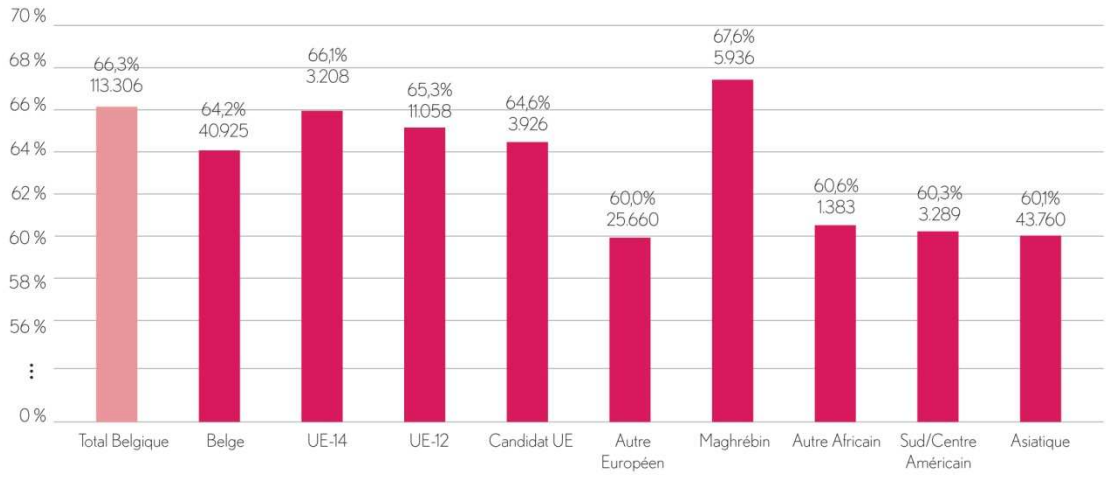

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 106 montre l'écart entre les chômeurs de longue durée d'origine belge et ceux d'origine étrangère. Les écarts sont les plus élevés pour les chômeurs originaires d'un autre pays d'Europe (4,3 points de pourcentage) et d'Asie (4,2 points de pourcentage) qui sont moins touchés par le chômage de longue durée que les chômeurs d'origine belge. Ils sont suivis par les chômeurs originaires d'Afrique hors Maghreb (3,7 points de pourcentage) et d'Amérique Centrale ou du Sud (3,9 points de pourcentage) qui sont également moins souvent chômeurs de longue durée que les chômeurs d'origine belge. Les chômeurs originaires du Maghreb (3,4 points de pourcentage), de l'UE-14 (1,9 point de pourcentage), de l'UE-12 (1,1 point de pourcentage) et d'un pays candidat à l'UE (0,4 point de pourcentage) sont quant à eux, davantage concernés par le chômage de longue durée que les chômeurs d'origine belge.

Graphique 106 : Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par origine (en point de pourcentage)

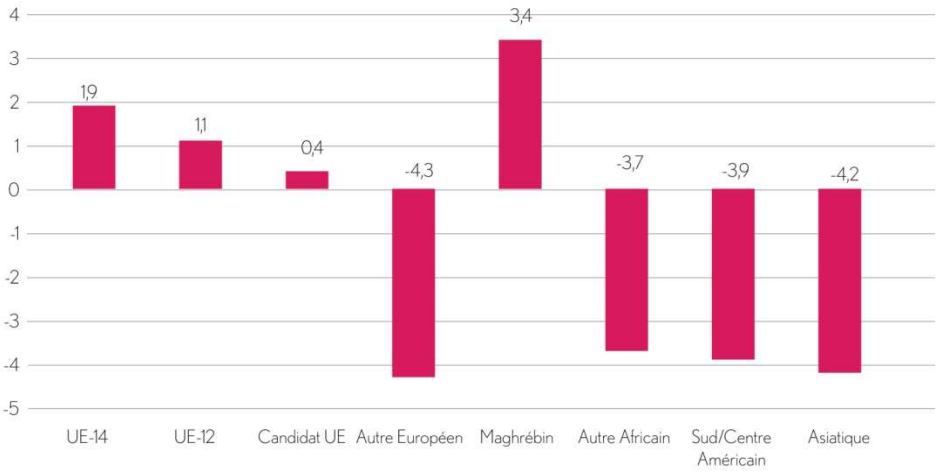

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Caractéristiques sociodémographiques

Au début du chapitre, nous avons déjà évoqué le fait que la durée du chômage pouvait varier en fonction des caractéristiques sociodémographiques des individus au sein de chaque origine. Dans les graphiques suivants, nous examinerons dans quelle mesure les différences en termes de caractéristiques sociodémographiques entre les origines et la durée du chômage sont corrélées. Pour les prendre toutes en considération en même temps, des techniques avancées sont nécessaires, mais nous ne pouvons pas les appliquer ici étant donné que nous ne disposons pas des données individuelles requises.

1) Sexe

En ce qui concerne le sexe, nous voyons que, pour chaque origine, les femmes sont davantage concernées que les hommes par le chômage de longue durée (graphique 107). En Belgique, la différence entre hommes et femmes est de 4,7 points de pourcentage. La différence entre hommes et femmes est la plus grande, avec près de 5 points de pourcentage, chez les chômeurs d'origine belge, d'un pays candidat à l'UE et de l'UE-14. La plus petite différence se rencontre chez les chômeurs originaires d'Asie, avec 0,4 point de pourcentage et du Maghreb, avec 1 point de pourcentage.

Graphique 107 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et sexe, et l'écart entre les sexes (en point de pourcentage)

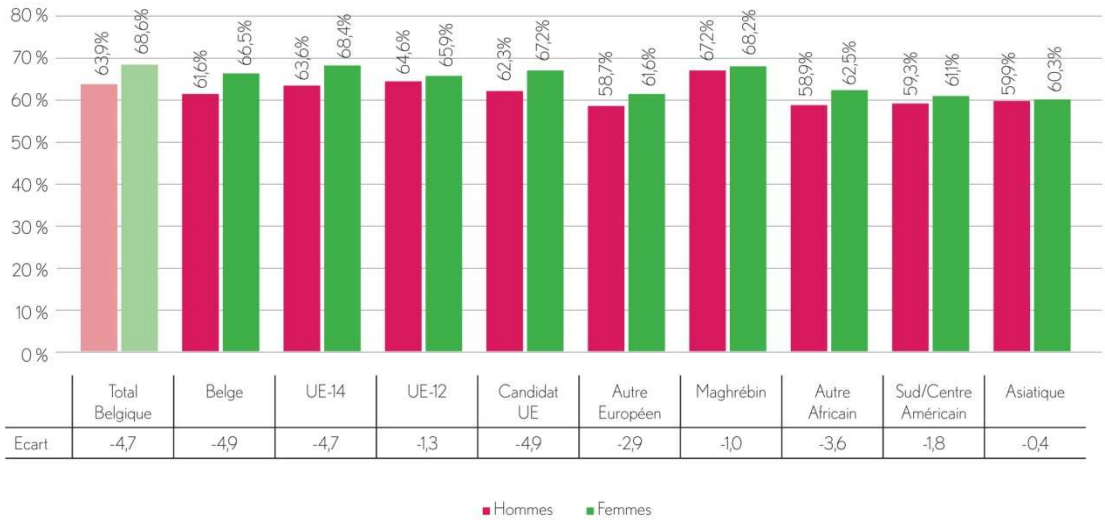

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Ecart	-4,7	-4,9	-4,7	-1,3	-4,9	-2,9	-1,0	-3,6	-1,8	-0,4

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

2) Âge

Le graphique 108 analyse le chômage de longue durée pour l'ensemble des chômeurs, selon l'âge. Au début de ce chapitre, l'accent avait déjà été mis sur le lien étroit entre durée de chômage et âge. Ce graphique montre également que, pour chaque origine, la part de chômage de longue durée augmente avec l'âge. L'analyse des différentes catégories d'âge prises séparément permet de prendre en compte l'influence de la composition des groupes en termes d'âge.

En Belgique, un peu moins de la moitié des chômeurs de moins de 30 ans sont au chômage depuis plus d'1 an (46,5%). Les jeunes originaires du Maghreb (55,5%) ou d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE (51,6%) sont plus souvent chômeurs de longue durée que les chômeurs d'autres origines. A l'inverse, la part est la plus basse pour les personnes d'origine belge ou de l'UE-12, avec respectivement 42,6% et 43,7%.

Dans la catégorie d'âge intermédiaire (30 à 44 ans), la part de chômeurs de longue durée est de 64% en Belgique. Dans ce groupe également, ce sont les chômeurs d'origine maghrébine qui présentent le score le plus élevé, avec 68,2%, suivis des ressortissants d'un pays candidat à l'UE, avec 66,2%. Les chômeurs originaires d'Asie (57,1%), d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud (59,9%) et d'un autre pays d'Europe (59,9%) connaissent les scores les plus faibles.

Dans la catégorie d'âge la plus élevée (45 ans et au-delà), la part du chômage de longue durée est de 83,2% en Belgique. Ici également, les parts des chômeurs originaires du Maghreb et d'un pays candidat à l'UE sont les plus élevées, avec respectivement 85,6% et 85,2%. Les chômeurs ayant pour origine un autre pays d'Europe et un pays d'Afrique hors Maghreb connaissent les taux les plus bas, avec respectivement 74,1% et 74,4%.

Graphique 108 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et classe d'âge

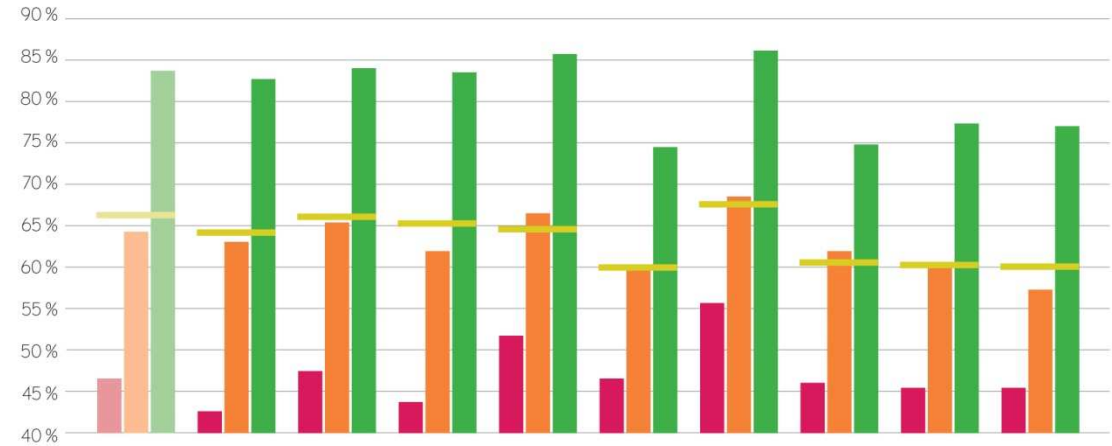

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
-30	46,5%	42,6%	47,4%	43,7%	51,6%	46,5%	55,5%	46,0%	45,4%	45,4%
30-44	64,0%	62,8%	65,1%	61,7%	66,2%	59,9%	68,2%	61,7%	59,9%	57,1%
45+	83,2%	82,2%	83,5%	83,0%	85,2%	74,1%	85,6%	74,4%	76,9%	76,6%
Total	66,3%	64,2%	66,1%	65,3%	64,6%	60,0%	67,6%	60,6%	60,3%	60,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant, montre encore plus clairement l'écart entre les chômeurs d'origine belge et les chômeurs d'origine étrangère, par groupe d'âge. Pour les personnes originaires de l'UE-14, du Maghreb et d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE, l'écart est positif pour toutes les catégories d'âge mais tend à se réduire avec l'âge. Dans ces groupes, les chômeurs sont plus souvent au chômage pendant plus d'un an (chômage longue durée) que dans le groupe des chômeurs d'origine belge. Pour la plupart des autres origines (Afrique hors Maghreb, Asie, Amérique du Sud ou Centrale et un autre pays d'Europe), nous constatons que seuls les jeunes connaissent davantage le chômage de longue durée que les personnes d'origine belge. L'effet de la migration récente de ces origines joue sans doute un rôle. Par ailleurs, une enquête sur les flux migratoires récents montre que la part des personnes au-dessus de 40 ans dans les flux migratoires a considérablement augmentée[72].

Graphique 109 : Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par origine et classe d'âge (en point de pourcentage)

	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
-30	4,7	1,1	8,9	3,9	12,9	3,4	2,8	2,7
30-44	2,3	-1,1	3,4	-2,8	5,4	-1,0	-2,8	-5,7
45+	1,3	0,8	3,0	-8,1	3,4	-7,9	-5,3	-5,6
Total	1,9	1,1	0,4	-4,3	3,4	-3,7	-3,9	-4,2

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[72] Eggerickx T., Bahri A., Perrin N. (2006), Migrations internationales et populations « d'origine étrangère » Approches statistiques et démographiques, GéDAP/SPED-UCL (avec la collaboration de L. Dal, F. Peltier et J.-P. Sanderson).

3) Région

L'ordre des catégories varie selon la répartition par région. Le graphique 110 montre la part des chômeurs de longue durée dans le chômage total par origine et par région, au 4ème trimestre 2008. Avec 57,5%, la Région flamande présente la part la plus faible de chômeurs de longue durée. Les taux de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne sont similaires, avec respectivement 72,9% et 70,1%.

Pour chaque origine, les chômeurs habitant en Flandre sont moins touchés par le chômage de longue durée, à l'inverse des chômeurs habitant à Bruxelles (à l'exception du groupe UE-12). Les proportions à Bruxelles et en Wallonie sont similaires. En Région flamande, les personnes d'origine belge sont les plus représentées dans le chômage de longue durée. A Bruxelles, ce groupe est précédé par le groupe originaire du Maghreb (73,7%) et d'un pays candidat à l'UE (73,5%) et, en Wallonie, par les chômeurs originaires de l'UE 12 (70,8%) et d'un pays candidat à l'UE (70,5%).

Dans le cas des chômeurs de longue durée ayant pour origine le Maghreb, nous constatons, à l'échelle de la Belgique, une différence de 2,2 points de pourcentage par rapport aux chômeurs de longue durée belges d'origine. Cependant, cet écart varie fortement entre régions : en Flandre, il est de -2,2 points de pourcentage, en Wallonie, -2,3 points de pourcentage et à Bruxelles, 0,6 point de pourcentage. Cela signifie que la forte représentation des personnes d'origine maghrébine à Bruxelles pèse énormément sur le total de la Belgique.

Graphique 110 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et région

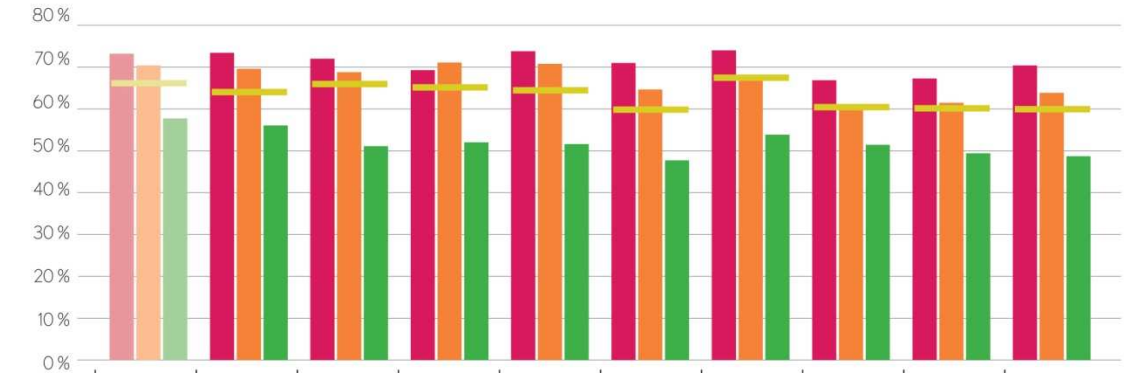

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	72,9%	73,1%	71,7%	69,0%	73,5%	70,7%	73,7%	66,6%	67,0%	70,1%
Région wallonne	70,1%	69,3%	68,5%	70,8%	70,5%	64,4%	67,0%	60,2%	61,2%	63,6%
Région flamande	57,5%	55,8%	50,9%	51,8%	51,4%	47,5%	53,6%	51,2%	49,2%	48,5%
Total	66,3%	64,2%	66,1%	65,3%	64,6%	60,0%	67,6%	60,6%	60,3%	60,1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

.

4) Formation

Le datawarehouse marché du travail et protection sociale inclut également des données relatives au niveau de formation des chômeurs. Les données sur la formation proviennent des services régionaux pour l'emploi (VDAB, Actiris, FOREM et ADG). Lors de son inscription comme demandeur d'emploi auprès de l'un des services régionaux pour l'emploi, le chômeur indique quel est son niveau de formation. Depuis 2007, ces données sont harmonisées dans toutes les régions.

Le graphique 111 montre la proportion de chômage de longue durée, selon l'origine et le niveau de formation. Pour l'ensemble de la Belgique, 74,8% des chômeurs peu qualifiés, 64,1% possédant au moins le diplôme de l'enseignement secondaire et 55,9% des chômeurs possédant un diplôme de l'enseignement supérieur sont chômeurs de longue durée. Pour la plupart des origines, nous constatons une part plus élevée de chômeurs de longue durée parmi les personnes peu qualifiées et une part moins élevée chez les personnes hautement qualifiées. Cette tendance est la plus forte pour les personnes d'origine belge. Pour les chômeurs originaires d'Afrique hors Maghreb, d'Asie, et d'Amérique Centrale ou du Sud, on ne note que très peu de différences entre les niveaux de formation.

Graphique 111 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et niveau d'éducation

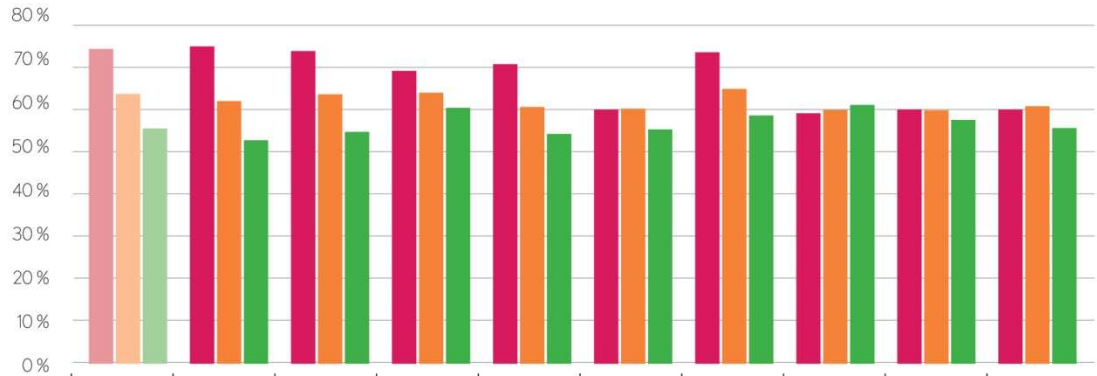

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Primaire	74,8%	75,4%	74,3%	69,6%	71,2%	60,4%	74,0%	59,5%	60,4%	60,4%
Secondaire	64,1%	62,4%	64,0%	64,4%	61,0%	60,6%	65,3%	60,3%	60,2%	61,2%
Supérieure	55,9%	53,1%	55,1%	60,8%	54,6%	55,7%	59,0%	61,5%	57,9%	56,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 112 montre les écarts de proportions des chômeurs de longue durée d'origine étrangère par rapport à ceux d'origine belge. Les chômeurs peu qualifiés d'origine étrangère sont moins souvent chômeurs de longue durée. Les différences sont les plus importantes pour les chômeurs de longue durée peu qualifiés ayant pour origine un autre pays d'Europe (15 points de pourcentage), d'Afrique hors Maghreb (16 points de pourcentage), d'Amérique Centrale ou du Sud (15,1 points de pourcentage) et d'Asie (15,1 points de pourcentage). Pour les chômeurs hautement qualifiés, c'est le contraire. On constate une proportion plus élevée de chômeurs de longue durée originaires de l'UE-12 (7,6 points de pourcentage), du Maghreb (5,9 points de pourcentage), d'Afrique hors Maghreb (8,4 points de pourcentage), d'Amérique Centrale ou du Sud (4,8 points de pourcentage) et d'Asie (2,9 points de pourcentage). Une des explications peut être que les chômeurs hautement qualifiés d'origine étrangère possèdent un diplôme étranger qui n'est pas reconnu par les employeurs, ce qui accroît le risque de chômage de longue durée.

Graphique 112 : Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par origine et niveau d'éducation (en point de pourcentage)

	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Primaire	-1,2	-5,9	-4,2	-15,0	-1,5	-16,0	-15,1	-15,1
Secondaire	1,6	2,0	-1,5	-1,8	2,9	-2,1	-2,2	-1,2
Supérieure	1,9	7,6	1,5	2,6	5,9	8,4	4,8	2,9

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'historique migratoire

Dans cette seconde partie, nous analyserons la durée de chômage des personnes qui étaient chômeuses au 4ème trimestre 2008, selon leur historique migratoire. Sur le graphique 113, qui présente la durée de chômage en mois, on voit que les différences entre les divers historiques migratoires sont faibles. Sans surprise, les personnes récemment inscrites au Registre national ne comptabilisent presque jamais une durée de chômage supérieure à 5 ans. Cette observation s'explique probablement par le fait que ces personnes ne sont pas depuis suffisamment longtemps en Belgique. Ce raisonnement s'applique également aux personnes ayant obtenu la nationalité belge il y a moins de 5 ans. Ces catégories ne seront donc pas analysées plus avant.

Le graphique montre clairement que certaines catégories sont plus fortement représentées que d'autres dans le chômage de très longue durée (plus de 5 ans, c'est-à-dire plus de 60mois). Ainsi, les chômeurs de nationalité UE inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national et les chômeurs de nationalité UE nés en Belgique comptent beaucoup plus souvent une durée de chômage supérieure à 5 ans (respectivement 39% et 37%) que les autres catégories (qui varient entre 20% et 31%).

Graphique 113 : Durée de chômage (en mois) des chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par historique migratoire

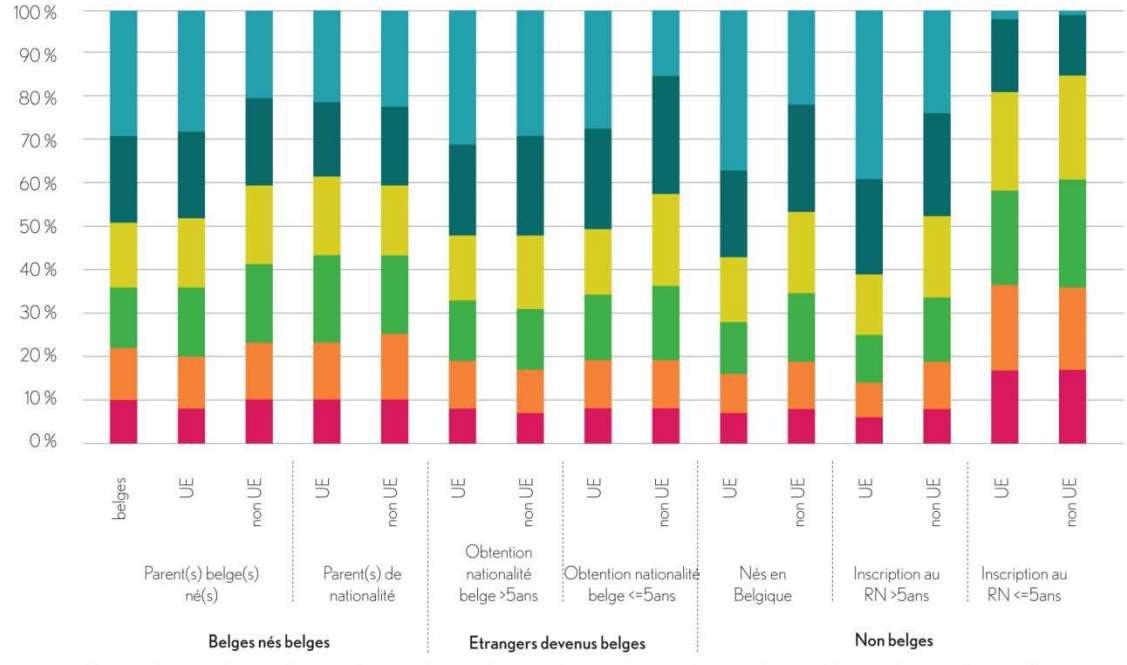

0-2	10%	8%	10%	10%	10%	8%	7%	8%	8%	7%	8%	6%	8%	17%	17%
3-5	12%	12%	13%	13%	15%	11%	10%	11%	11%	9%	11%	8%	11%	20%	19%
6-11	14%	16%	18%	20%	18%	14%	14%	15%	17%	12%	16%	11%	15%	22%	25%
12-23	15%	16%	18%	18%	16%	15%	17%	15%	21%	15%	19%	14%	19%	23%	24%
24-69	20%	20%	20%	17%	18%	21%	23%	23%	27%	20%	25%	22%	24%	17%	14%
>=60	29%	28%	20%	21%	22%	31%	29%	27%	15%	37%	22%	39%	24%	2%	1%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Chômage de longue durée

Ici aussi, afin de simplifier l'analyse, elle se limitera aux chômeurs de longue durée (plus d'1 an). Comme dit précédemment, les personnes inscrites depuis moins de 5 ans au Registre national et celles qui ont acquis la nationalité depuis moins de 5 ans, ne sont pas incluses dans l'analyse.

Le graphique 114 indique la part de chômeurs de longue durée selon l'historique migratoire. Chez les chômeurs d'origine belge[73], 63,8% sont chômeurs de longue durée. Trois-quarts des chômeurs de nationalité UE inscrits au Registre national sont chômeurs de longue durée (74,6%). Les chômeurs de nationalité UE nés en Belgique sont à 71,6% des chômeurs de longue durée. La plus petite proportion de chômeurs de longue durée se retrouve parmi les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents n'est pas belge (UE: 56,2% ou hors UE: 56,9%), suivis par les chômeurs belges nés belges dont au moins un parent est né avec une nationalité hors UE (58,9%).

Graphique 114 : Proportion de chômage de longue durée chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par historique migratoire

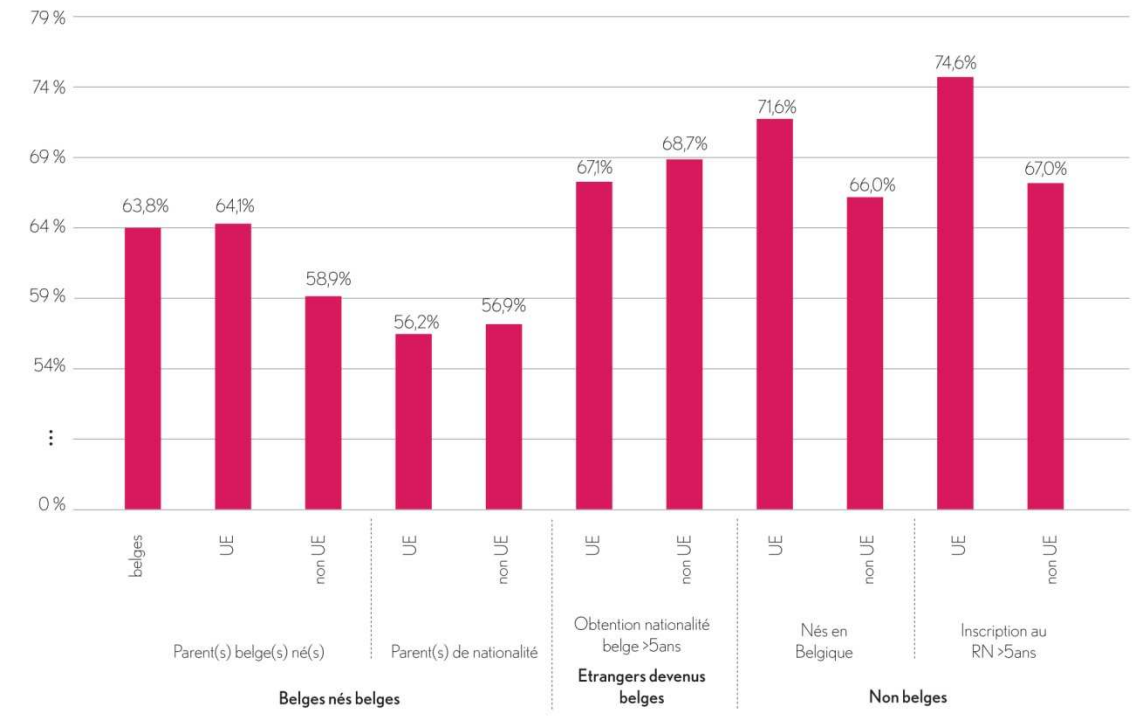

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[73] Pour rappel, dans l'historique migratoire, les personnes d'origine belge sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont belges nés belges.

Le graphique 115 montre la différence entre les chômeurs d'origine belge et les autres catégories, en ce qui concerne la part dans le chômage de longue durée. Les seules catégories à être moins représentées que les personnes d'origine belge dans le chômage de longue durée sont les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né non-UE (-4,8 points de pourcentage) ou dont au moins un des parents a une nationalité autre que belge (UE: -7,6 points de pourcentage ou hors UE: -6,9 points de pourcentage). Les autres catégories sont plus concernées par le chômage de longue durée. Parmi elles, l'écart avec les personnes d'origine belge est le plus grand pour les chômeurs de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans (10,9 points de pourcentage), suivis des chômeurs de nationalité UE nés en Belgique (7,8 points de pourcentage).

Graphique 115 : Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par historique migratoire (en point de pourcentage)

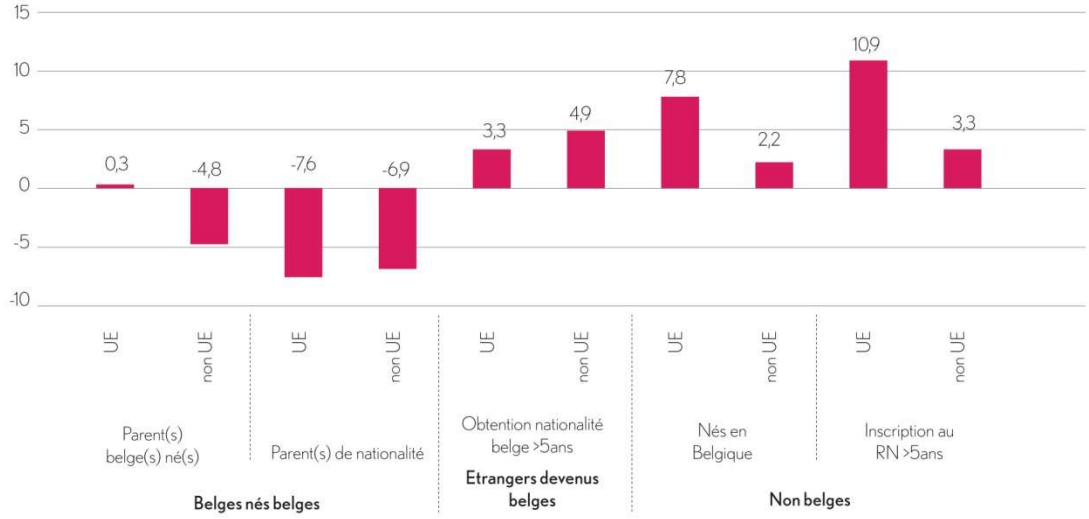

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Caractéristiques sociodémographiques

Les graphiques suivants montrent la durée de chômage selon les caractéristiques sociodémographiques de notre population : région, sexe, âge, niveau de formation.

1) Sexe

En ce qui concerne le sexe, nous constatons, dans presque tous les historiques migratoires, que les femmes sont davantage concernées par le chômage de longue durée, sauf pour les chômeurs de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans. Parmi les chômeurs d'origine belge, cet écart entre hommes et femmes est de 5 points de pourcentage. Les plus grands écarts s'observent chez les chômeurs nés avec la nationalité UE et qui ont obtenu la nationalité belge depuis plus de cinq ans (7,7 points de pourcentage) et chez les personnes belges nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays non-UE (7,3 points de pourcentage).

Graphique 116 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et sexe, et l'écart entre les sexes (en point de pourcentage)

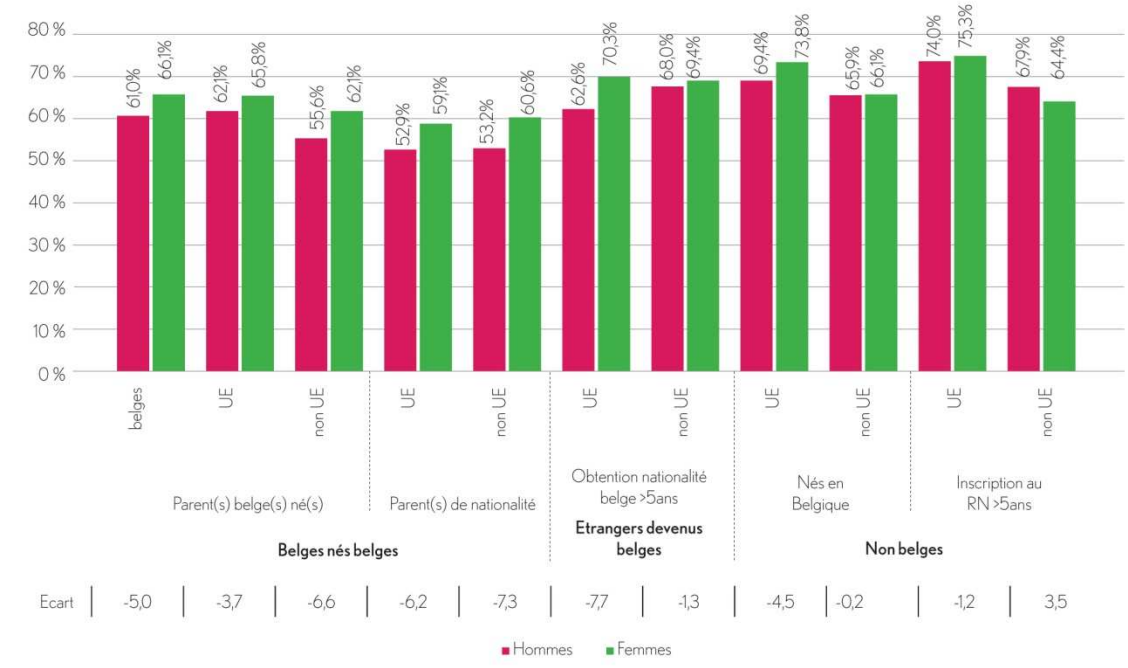

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

2) Âge

Le graphique 117 représente le chômage de longue durée selon l'historique migratoire et l'âge. Tout comme pour l'origine, on constate, selon chaque historique migratoire, une forte augmentation de la part de chômeurs de longue durée avec l'âge.

Pour les jeunes (moins de 30 ans), la proportion la plus basse de chômeurs de longue durée se situe chez les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un des pays de l'UE (41,5%), suivis des chômeurs d'origine belge (42,6%). La proportion la plus élevée de chômeurs de longue durée se rencontre chez les chômeurs de nationalité non-UE nés en Belgique (60,6%) ainsi que chez les chômeurs nés avec la nationalité d'un pays hors UE et ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de cinq ans (55,1%).

Dans la catégorie d'âge intermédiaire (30-44 ans), les proportions de chômeurs longue durée sont les plus basses chez les personnes d'origine belge (62,5%) et chez les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national (63,6%). La proportion la plus élevée s'observe chez les chômeurs nés avec la nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de cinq ans (70,3%) suivis des chômeurs de nationalité UE nés en Belgique (70,1%). Pour la catégorie d'âge plus élevé (45 ans et plus), les chômeurs nés avec la nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de cinq ans et les chômeurs de nationalité non-UE nés en Belgique présentent les taux les plus élevés, avec respectivement 85,7% et 85,5% de chômeurs de longue durée. Les proportions les plus faibles sont celles des personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né avec une nationalité hors UE (76%), des personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national (80,2%) et des personnes belges nées belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE (80,6%).

Graphique 117 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et classe d'âge

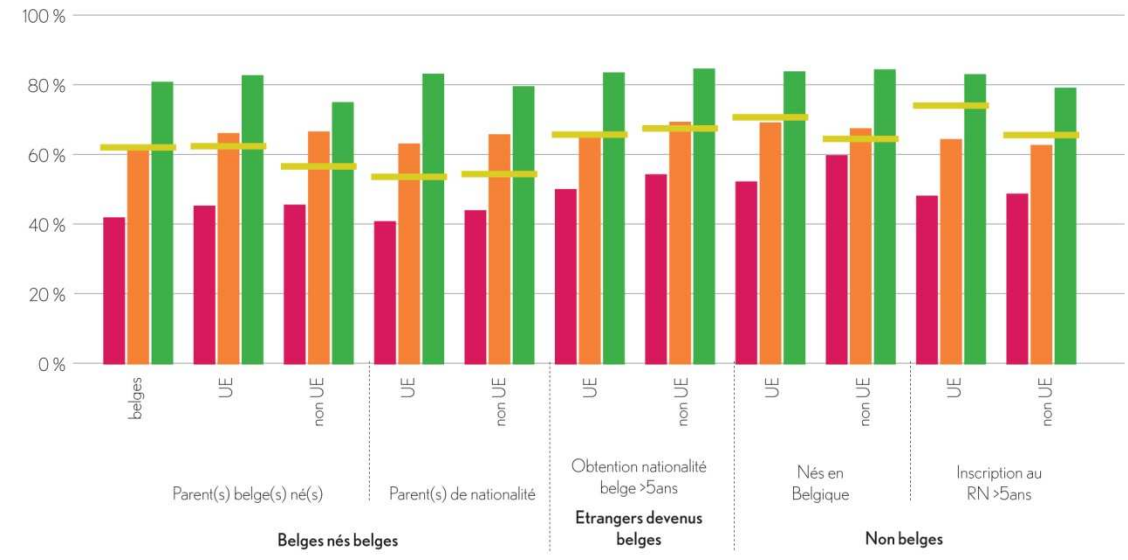

-30	42,6%	46,0%	46,3%	41,5%	44,7%	50,8%	55,1%	53,0%	60,6%	48,9%	49,5%
30-44	62,5%	67,0%	67,5%	64,0%	66,7%	65,6%	70,3%	70,1%	68,4%	65,3%	63,6%
45+	81,9%	83,8%	76,0%	84,2%	80,6%	84,6%	85,7%	84,9%	85,5%	84,1%	80,2%
Total	63,8%	64,1%	58,9%	56,2%	56,9%	67,1%	68,7%	71,6%	66,0%	74,6%	67,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 118 montre la différence entre les personnes d'origine belge et les autres historiques migratoires par groupe d'âge. Tant pour les jeunes que pour le groupe d'âge intermédiaire, presque tous les historiques migratoires présentent une proportion de chômage de longue durée plus élevée que les personnes d'origine belge. Parmi les chômeurs plus âgés, les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents, soit est né hors UE (-5,9 points de pourcentage), soit a la nationalité d'un pays hors UE (-1,4 points de pourcentage) et les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans (-1,7 point de pourcentage) présentent une proportion plus faible de chômage de longue durée que les personnes d'origine belge.

Graphique 118 : Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par historique migratoire (en point de pourcentage)

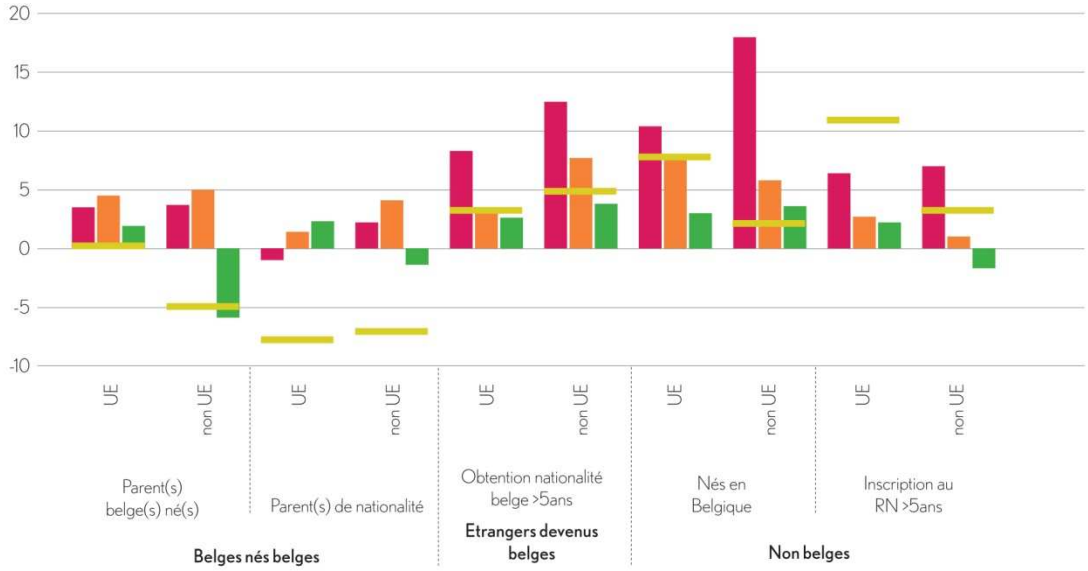

-30	3,5	3,7	-1,0	2,2	8,3	12,5	10,4	18,0	6,4	7,0
30-44	4,5	5,0	1,4	4,1	3,1	7,7	7,6	5,8	2,7	1,0
45+	1,9	-5,9	2,3	-1,4	2,6	3,8	3,0	3,6	2,2	-1,7
Total	0,3	-4,8	-7,6	-6,9	3,3	4,9	7,8	2,2	10,9	3,3

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

3) Région

En ce qui concerne le graphique 119, nous constatons une grande différence entre la Région flamande et les autres régions. La Flandre affiche chaque fois la part la plus basse de chômeurs de longue durée dans chaque historique migratoire, variant de 44,1% pour les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE, à 61,2% pour les chômeurs de nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de cinq ans. Dans la plupart des cas, la proportion de chômeurs de longue durée est similaire à Bruxelles et en Wallonie. Pour Bruxelles, les taux varient de 53,8% pour les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE à 78,3% pour les chômeurs de nationalité UE inscrits au Registre national. En Wallonie, les pourcentages varient de 58,8% pour les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays de l'UE à 77,7% pour les chômeurs de nationalité UE inscrits au Registre national.

Graphique 119 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et région

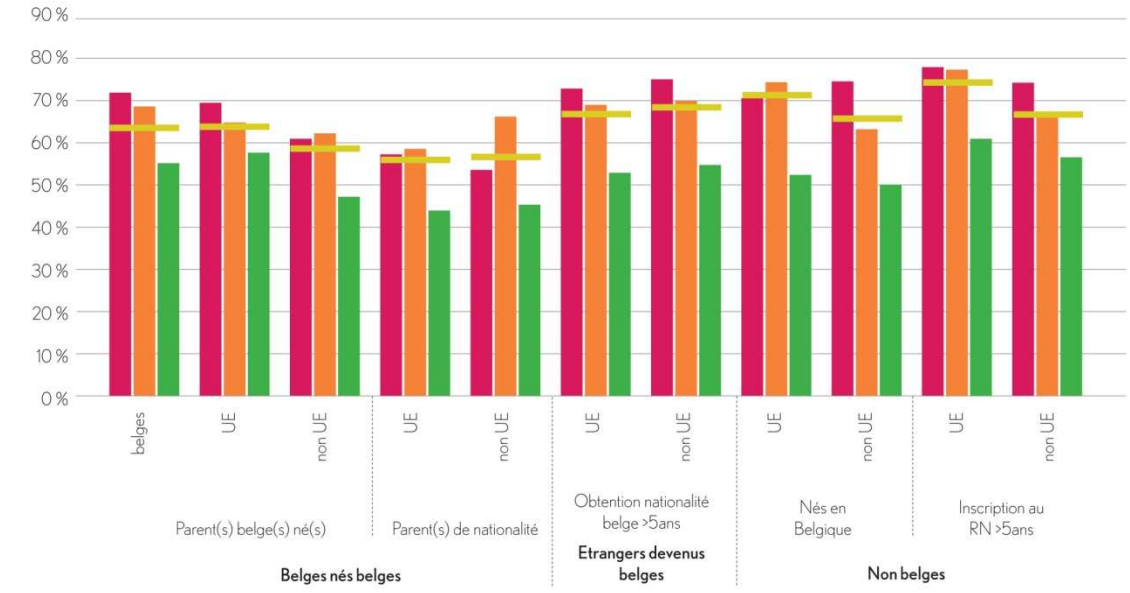

Région bruxelloise	72,2%	69,8%	61,2%	57,5%	53,8%	73,2%	75,4%	70,9%	74,9%	78,3%	74,6%
Région wallonne	68,9%	65,1%	62,5%	58,8%	66,5%	69,3%	70,3%	74,7%	63,5%	77,7%	66,6%
Région flamande	55,4%	57,9%	47,4%	44,1%	45,5%	53,1%	55,0%	52,6%	50,3%	61,2%	56,8%
Total	63,8%	64,1%	58,9%	56,2%	56,9%	67,1%	68,7%	71,6%	66,0%	74,6%	67,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

4) Formation

Le graphique 120 montre les taux de chômage de longue durée, selon l'historique migratoire et le niveau de formation. Dans presque toutes les catégories d'histoire migratoire, ce taux diminue lorsque le niveau de formation augmente. Une exception concerne les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique : la proportion y reste assez élevée pour tous les niveaux de formation, avec un pic pour les formations supérieures (71,4%). La différence entre les niveaux de formation est la plus élevée pour les chômeurs de longue durée d'origine belge, avec 74,9% de chômeurs peu qualifiés, 62% de chômeurs moyennement qualifiés et 52,7% de chômeurs hautement qualifiés.

Graphique 120 : Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et niveau d'éducation

Primaire	74,9%	73,1%	64,8%	64,1%	67,3%	74,3%	77,0%	75,4%	67,7%	80,7%	69,7%
Secondaire	62,0%	62,0%	57,5%	53,2%	53,9%	65,7%	65,5%	70,8%	64,9%	71,4%	65,4%
Supérieure	52,7%	55,6%	56,5%	51,2%	52,0%	57,8%	63,6%	61,3%	71,4%	65,2%	58,9%
Total	63,8%	64,1%	58,9%	56,2%	56,9%	67,1%	68,7%	71,6%	66,0%	74,6%	67,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 121 montre, par niveau de formation, l'écart existant au niveau du chômage de longue durée pour chaque catégorie de l'historique migratoire, par rapport aux chômeurs de longue durée d'origine belge. On constate que les personnes qui ne possèdent pas la nationalité belge dès la naissance sont davantage concernées par le chômage de longue durée que les personnes d'origine belge. Cette disparité s'accroît avec le niveau de formation. Pour les personnes ayant la nationalité belge dès la naissance, le chômage de longue durée concerne principalement les personnes peu ou moyennement qualifiées. Pour les personnes hautement qualifiées, le taux est à peu près similaire aux chômeurs de longue durée d'origine belge.

Graphique 121 : Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par historique migratoire et niveau d'éducation (en point de pourcentage)

	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
Primaire	-1,8	-10,1	-10,8	-7,6	-0,6	2,1	0,5	-7,2	5,8	-5,3
Secondaire	0,0	-4,5	-8,8	-8,1	3,7	3,6	8,8	3,0	9,4	3,4
Supérieure	2,9	3,8	-1,5	-0,7	5,1	10,9	8,7	18,7	12,5	6,2
Total	0,3	-4,8	-7,6	-6,9	3,3	4,9	7,8	2,2	10,9	3,3

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

6. LES INACTIFS BELGES ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS

Éléments clés du Chapitre 6 : l'inactivité

L'origine

- En Belgique, toutes origines confondues, 57,3% des personnes de 18 à 24 ans sont inactives. Le taux d'inactivité dans cette tranche d'âge des personnes d'origine belge est de 54,8% et est inférieur à celui observé pour les personnes ayant une autre origine, pour lesquelles on observe un taux d'inactivité variant entre 55,3% pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE à 76,5% pour les personnes originaires d'un autre pays africain. Quelle que soit l'origine, les jeunes inactifs de 18 à 24 ans sont principalement des enfants percevant des allocations familiales sauf pour les inactifs originaires de l'UE-12, ceux originaires d'un autre pays européen et les inactifs d'origine asiatique.

- Le taux d'inactivité des personnes de 25 à 60 ans, en Belgique et toutes origines confondues, s'élève à 22,9%. Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge s'élève à 15% et est bien inférieur à celui observé pour les personnes ayant une autre origine pour lesquelles on observe un taux d'inactivité variant entre 34,1% pour les personnes ayant une origine UE-14 à 50,5% pour les personnes originaires d'autres pays européens. En moyenne en Belgique, 60% des inactifs de 25 à 60 ans sont dans le groupe « autre » des inactifs, 13% sont en incapacité de travail, 8,2% sont pensionnés, 7,3% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 4,6% bénéficient du revenu d'intégration, 4,5% sont en prépension, 1,5% sont en interruption de carrière et 1% sont bénéficiaires d'allocations familiales. De manière générale, la part des personnes d'origine belge dans les statuts « interruption de carrière », « dispense d'inscription comme demandeur d'emploi », « incapacité de travail », « pension » et « prépension » est supérieure aux parts des autres origines dans ces statuts. Par contre, la part des personnes d'origine belge bénéficiant du revenu d'intégration est inférieure aux parts observées pour les autres origines, à l'exception des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 dont la part est au même niveau que celle des personnes d'origine belge.

L'historique migratoire

- Le taux d'inactivité des jeunes d'origine belge de 18 à 24 ans s'élève à 54,7%. Ce taux est inférieur à celui observé pour la plupart des jeunes ayant un autre historique migratoire pour lesquels on observe un taux d'inactivité variant entre 55,9% pour les jeunes belges nés belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE à plus de 70% pour les jeunes étrangers inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans. Les jeunes belges inactifs de 18 à 24 ans sont principalement des enfants percevant des allocations familiales. La part de cette dernières catégorie dans les inactifs varie de 84,8% pour les jeunes d'origine belge à 48,4% pour les jeunes nés avec la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans. Les jeunes étrangers inscrits au Registre national et ceux ayant une nationalité non-UE nés en Belgique sont proportionnellement plus présents dans la catégorie « autre » que dans les autres types d'inactivité.

- Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge de 25 à 60 ans est de 14,8% et est bien inférieur à celui observé pour les personnes ayant un autre historique migratoire. Pour ceux-ci, on observe un taux d'inactivité variant entre 18,1% pour les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays non-UE à 71,4% pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans. Quel que soit l'historique migratoire, les inactifs de 25 à 60 ans sont principalement dans le groupe « autre » des inactifs. Cette part varie de 53% pour les personnes d'origine belge à plus de 80% pour les personnes de nationalité étrangère inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans.

A. Définition

Le statut « inactifs » recouvre les personnes qualifiées « inactifs » et « autre » par la nomenclature de la position socio-économique de la BCSS. Les « inactifs » recouvrent les personnes en interruption de carrière complète ou en crédit-temps complet, les chômeurs bénéficiant d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi, les personnes relevant du revenu d'intégration, les bénéficiaires d'une pension sans emploi, les prépensionnés à temps plein, les enfants bénéficiaires d'allocations familiales, les personnes en incapacité de travail. La catégorie « autre » regroupent toutes les personnes qui ne sont pas dans une des positions socio-économiques décrites plus haut (font notamment partie de ce groupe les fonctionnaires et diplomates internationaux, les femmes/hommes au foyer, les rentiers, les personnes déclarées à l'Office de sécurité sociale d'outre-mer,…)[74].

Dans cette analyse des inactifs, il faut donc bien faire attention qu'une partie des personnes se trouvant dans la catégorie « autres » des inactifs sont en fait en emploi. Ainsi, selon les estimations de la population active en Belgique calculées par le SPF Emploi, environ 17% des personnes reprises dans la catégorie « autre » sont des personnes qui travaillent mais qui n'ont aucun lien avec la sécurité sociale belge et ne sont donc pas répertoriées dans la catégorie « emploi » des données du datawarehouse de la sécurité sociale.

B. Selon l'origine[75]

Le graphique suivant reprend le taux d'inactivité des 18 à 60 ans selon l'origine. Pour rappel (voir chapitre 3), en Belgique et toutes origines confondues, 28% des personnes de 18 à 60 ans sont inactives (soit 1.754.266 personnes de 18 à 60 ans). Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge est de 21%. Il est bien inférieur à celui observé pour les personnes ayant une autre origine, pour lesquelles on observe un taux d'inactivité variant entre 39% pour les personnes ayant une origine UE-14 à plus de 50% pour les personnes originaires d'autres pays européens, d'autres pays africains et d'Asie.

[74] Voir chapitre 3 pour le détail de cette catégorie.
[75] Pour rappel, les catégories d'origine que nous utilisons sont les suivantes :
UE-14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
UE-12 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
Candidats UE : Macédoine, Turquie, Croatie.
Autres pays européens : Albanie, Andorre, Islande, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, *etc*.
Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.
Autres pays africains : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, *etc*.
Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique.
Amérique Centrale et du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, *etc*.
Asie : Chine, Japon, Thaïlande, Malaisie, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, *etc*.
Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, *etc*.

Etant donné que certains inactifs devraient être repris dans la catégorie des personnes en emploi, il faut nuancer les hauts taux d'inactivité pour certaines origines. Il n'est malheureusement pas possible d'apporter une correction fiable[76] aux taux d'inactivité des personnes originaires de l'UE-14 et de l'UE-12, tout comme pour celles originaires d'un pays non-UE. Néanmoins, sur base des données de l'Enquête sur les forces de travail, on constate que le taux d'inactivité[77] est :

- pour les personnes ayant une nationalité d'un des pays de l'UE-14 de 23,6%;
- pour les personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE-12 de 26,2% ;
- pour les personnes ayant une nationalité non-UE de 41,2%;
- pour les personnes de nationalité belge de 20,4%.

La différence entre le taux d'inactivité calculé sur base des données de la BCSS et le taux d'inactivité « corrigé » est surtout importante pour les personnes ayant une nationalité d'un des pays de l'UE-14 et de l'UE-12. Elle s'explique principalement par la présence des institutions européennes et internationales en Belgique et, par le fait que les personnes travaillant pour ces institutions ne sont pas reprises parmi les personnes en emploi dans les données du datawarehouse[78].

Graphique 122 : Le taux d'inactivité des 18 à 60 ans selon l'origine

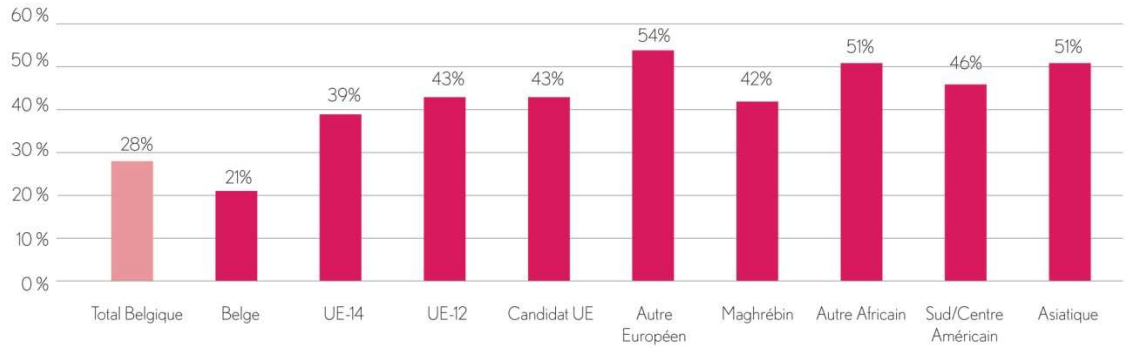

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[76] Voir chapitre 3.
[77] Des 20 – 59 ans.
[78] Voir chapitre 3

Le graphique 123 reprend les inactifs de 18 à 60 ans selon le type d'inactivité et l'origine[79]. Pour rappel, en Belgique et toutes origines confondues, 28% des personnes de 18 à 60 ans sont inactives (soit 1.754.266 personnes de 18 à 60 ans). 52,1% de ces personnes inactives sont soit en interruption de carrière complète ou en crédit-temps complet, soit dispensées d'inscription comme demandeur d'emploi, soit bénéficiaires du revenu d'intégration, soit bénéficiaires d'une pension sans emploi, soit prépensionnées à temps plein, soit des enfants bénéficiaires d'allocations familiales ou encore en incapacité de travail. Et 47,9% de ces personnes inactives sont dans la catégorie « autre ».

Graphique 123 : Les inactifs de 18 à 60 ans selon l'origine

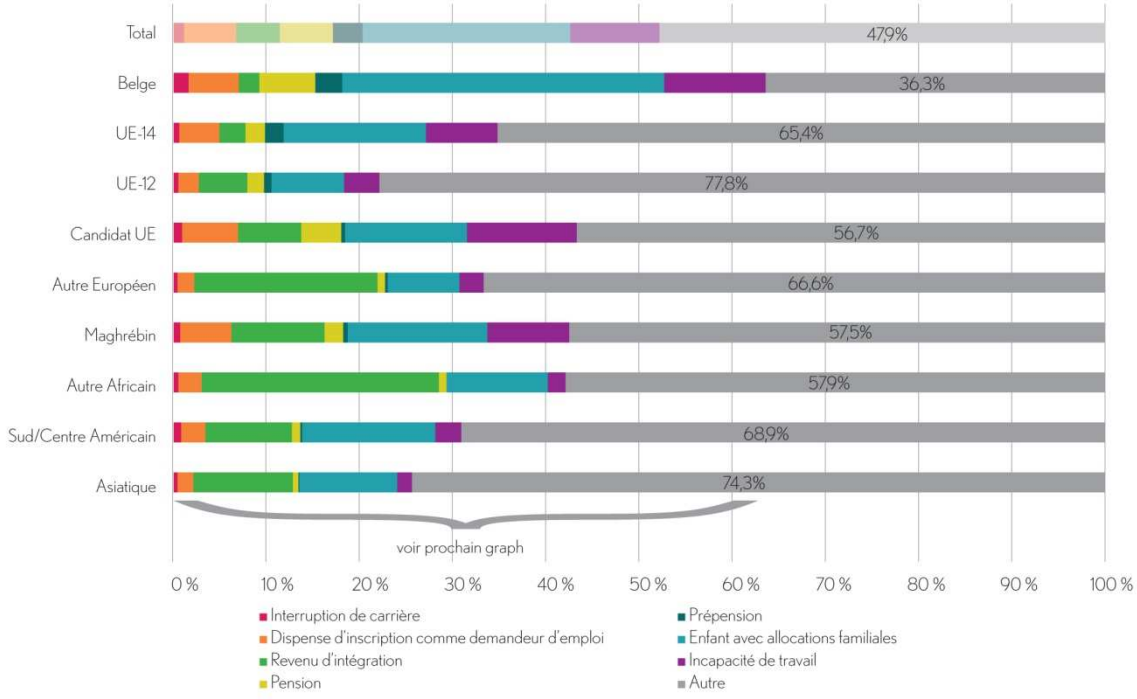

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 124 se concentre sur les types d'inactivité autres que la catégorie « autre ». 22% des inactifs de 18 à 60 ans en Belgique sont des enfants percevant des allocations familiales (ils sont donc encore étudiants), 10% sont en incapacité de travail, 6% sont pensionnés, 6% sont dipsensés d'inscription comme demandeurs d'emploi, 5% perçoivent un revenu d'intégration, 3% sont prépensionnés et 1% sont en interruption complète de carrière.

[79] Voir la documentation relative au datawarehouse sur le site de la BCSS pour plus de détails sur les définitions des différents statuts.

Graphique 124 : Les inactifs de 18 à 60 ans selon l'origine (détails)*

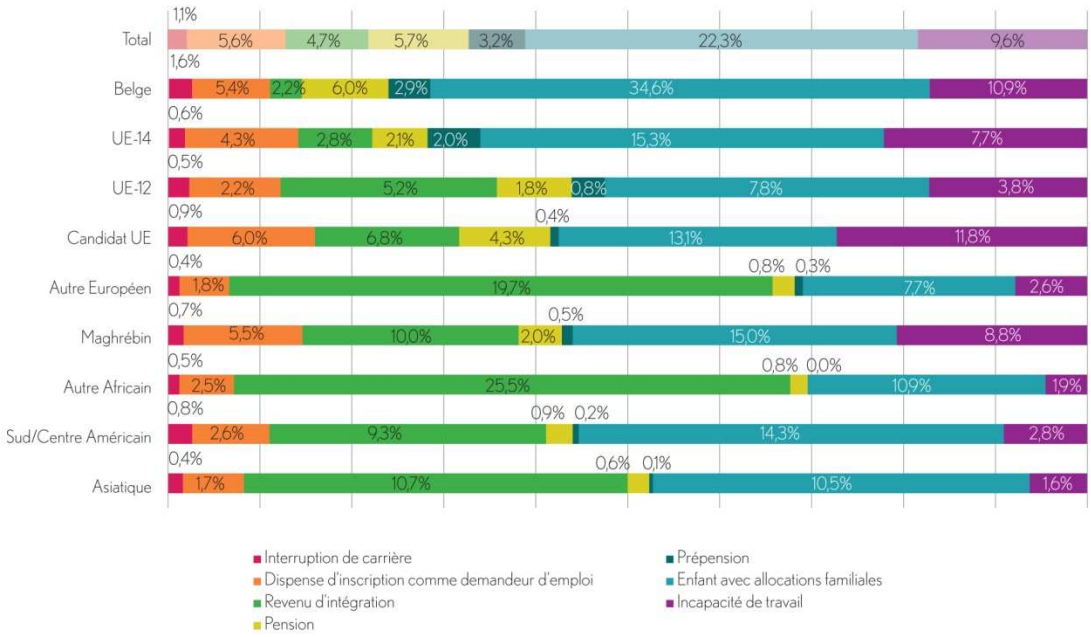

* Il est important de noter que chaque barre horizontale ne totalise pas 100% et que chacune d'entre elles représente un total différent. Ceci signifie que, visuellement, les barres ne peuvent être comparées entre elles. Les pourcentages des différents types d'inactivité, au sein de chaque origine, représentent la part des inactifs se trouvant dans les différents statuts d'inactivité.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quelle que soit l'origine, les inactifs de 18 à 60 ans sont principalement des enfants percevant des allocations familiales. Ceci ne vaut pas pour les inactifs originaires d'un autre pays européen, ceux originaires d'un autre pays africain, et dans une nettement moindre mesure les inactifs d'origine asiatique, qui sont principalement bénéficiaires du revenu d'intégration.

Les inactifs d'origine belge se distinguent particulièrement de ceux ayant une autre origine : 35% d'entre eux sont des enfants percevant des allocations familiales contre 8% (inactifs originaires de l'UE-12 et originaires d'un autre pays européen) à 15% (inactifs originaires de l'UE-14 et originaires du Maghreb) pour les inactifs ayant une autre origine. De même, les inactifs originaires d'un autre pays européen et originaires d'un autre pays africain se distinguent des autres origines par leur part plus importante dans le système du revenu d'intégration. En effet, 26% des inactifs originaires d'un autre pays africain et 20% de ceux originaires d'un autre pays européen bénéficient du revenu d'intégration contre 2% (inactifs d'origine belge) à 11% (inactifs d'origine asiatique) pour les inactifs ayant une autre origine. Il est important de signaler ici que le système du revenu d'intégration peut être une alternative pour ceux qui n'ont pas (encore) accès à la sécurité sociale belge (par exemple, les immigrés récents).

Les inactifs d'origine belge, d'origine maghrébine et originaires d'un pays candidat à l'UE se distinguent également par une part non négligeable dans la catégorie de l'incapacité de travail. Ainsi, 12% des inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE, 11% des inactifs d'origine belge et 9% des inactifs d'origine maghrébine sont en incapacité de travail contre 2% (inactifs

originaires d'un autre pays africain et d'origine asiatique[80]) à 8% (inactifs originaires de l'UE-14) pour les inactifs ayant une autre origine.

Il est également intéressant de constater que 9% des inactifs d'origine belge de 18 à 60 ans sont soit à la prépension soit à la pension contre 1 à 4% des inactifs ayant une autre origine.

La position socio-économique dite des « enfants percevant des allocations familiales » s'observe principalement pour les personnes de 18 à 24 ans[81]. Les allocations familiales sont accordées inconditionnellement jusqu'au 31 août de l'année où les enfants atteignent l'âge de 18 ans. De 18 à 25 ans, certaines conditions doivent être remplies afin de continuer à bénéficier des allocations familiales : le jeune doit suivre un enseignement ou une formation et il ne peut travailler que de façon limitée ou n'avoir qu'un revenu professionnel ou une allocation sociale réduits. Il est important de noter que les enfants handicapés peuvent obtenir les allocations familiales jusqu'à 21 ans. De même, les handicapés qui avaient déjà 21 ans le 1er juillet 1987 et qui bénéficiaient des allocations familiales à cette date peuvent continuer à bénéficier des allocations familiales après 25 ans.

Le graphique suivant reprend le taux d'inactivité des 18 à 24 ans selon l'origine. En Belgique et toutes origines confondues, 57,3% des personnes de 18 à 24 ans sont inactives (soit 528.707 personnes de 18 à 24 ans). Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge est de 54,8% (soit 315.732 personnes de 18 à 24 ans) et est inférieur à celui observé pour les personnes ayant une autre origine. Pour ces catégories, les taux d'inactivité varient entre 55,3% pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (soit 14.249 personnes de 18 à 24 ans) à plus de 70% pour les personnes originaires d'autres pays européens (71,9% - soit 11.131 personnes de 18 à 24 ans), d'origine asiatique (72,4% - soit 11.981 personnes de 18 à 24 ans) et d'autres pays africains (76,5% - soit 17.132 personnes de 18 à 24 ans).

Graphique 125 : Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans selon l'origine

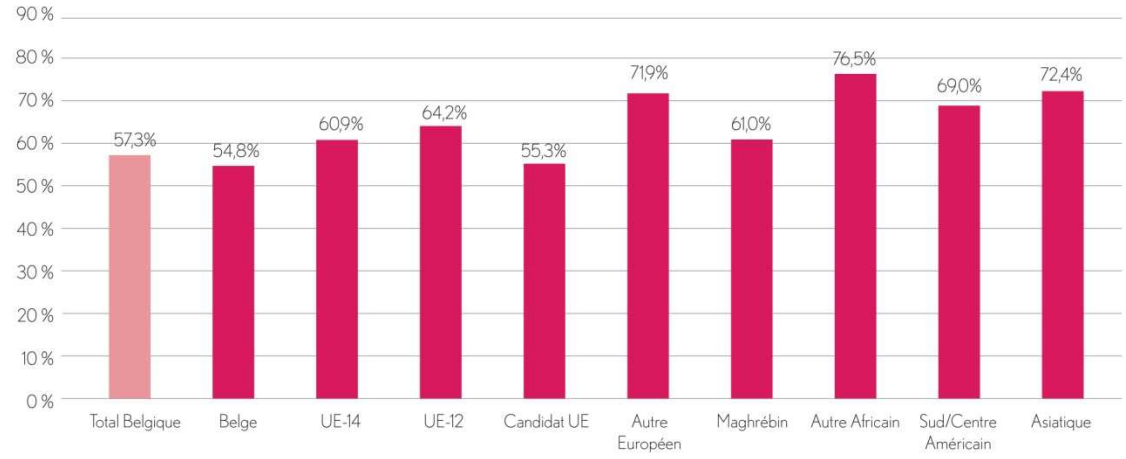

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[80] Pour ces deux groupes, il faut signaler que le taux d'emploi est particulièrement faible. Pour rappel, il est de 39,7% pour les personnes originaires d'un autre pays africain et 43,9% pour les personnes d'origine asiatique (voir chapitre 4).

[81] Dans les données reçues de la BCSS, la classification par âge ne permet d'analyser que les personnes de 18 à 24 ans.

Le taux d'inactivité des hommes de 18 à 24 ans, en Belgique et toutes origines confondues, s'élève à 54,9% (soit 255.894 hommes inactifs de 18 à 24 ans). Celui des femmes s'élève à 59,7% (soit 272.813 femmes inactives de 18 à 24 ans). Le taux d'inactivité des hommes d'origine belge s'élève à 53% (soit 156.214 hommes inactifs de 18 à 24 ans) et est inférieur à celui des personnes ayant une autre origine à l'exception des hommes originaires d'un pays candidat à l'UE pour lesquels on observe un taux d'inactivité de 47% (soit 5.818 hommes inactifs de 18 à 24 ans). Le taux d'inactivité des femmes d'origine belge s'élève à 56,6% (soit 159.518 femmes inactives de 18 à 24 ans) et est inférieur à celui des femmes ayant une autre origine ainsi qu'à celui des hommes ayant une autre origine (à l'exception des hommes originaires d'un pays candidat à l'UE). Les hommes et les femmes originaires d'un autre pays africain ont les taux d'inactivité les plus élevés (respectivement 74,4% - soit 8.002 hommes inactifs de 18 à 24 ans et 78,5% soit 9.130 femmes inactives de 18 à 24 ans).

Graphique 126 : Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par sexe selon l'origine

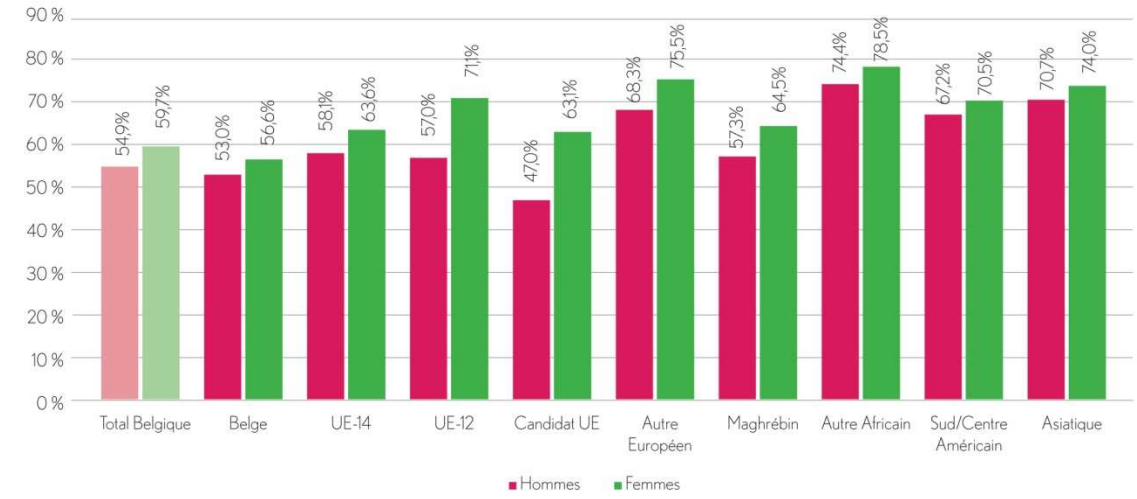

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le taux d'inactivité s'élève à Bruxelles toutes origines confondues à 66,1% (soit 65.026 inactifs de 18 à 24 ans), en Wallonie à 59,9% (soit 187.073 inactifs de 18 à 24 ans) et en Flandre à 54% (soit 276.608 inactifs de 18 à 24 ans). En Flandre, le taux d'inactivité des personnes d'origine belge (52,4% - soit 196.791 inactifs de 18 à 24 ans) est plus faible que celui des personnes ayant une autre origine. Par contre, à Bruxelles, les jeunes originaires d'un pays candidat à l'UE et ceux d'origine maghrébine ont des taux d'inactivité inférieurs aux jeunes bruxellois d'origine belge (respectivement 55,9 - soit 3.313 inactifs de 18 à 24 ans et 61,6% - soit 13.371 inactifs de 18 à 24 ans contre 62,3% - soit 13.512 inactifs de 18 à 24 ans). En Wallonie, les jeunes originaires de l'UE-14 ont des taux d'inactivité inférieurs aux jeunes d'origine belge (58,2% - soit 39.752 inactifs de 18 à 24 ans contre 58,9% soit 105.429 inactifs de 18 à 24 ans). Les taux d'inactivité sont, à Bruxelles et en Wallonie, les plus élevés pour les personnes originaires d'un autre pays africain (respectivement 78,3% - soit 6.050 inactifs de 18 à 24 ans et 81,1% - soit 5.901 inactifs de 18 à 24 ans) et, en Flandre, pour les personnes d'origine asiatique (71% - soit 6.256 inactifs de 18 à 24 ans).

Graphique 127 : Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par région selon l'origine

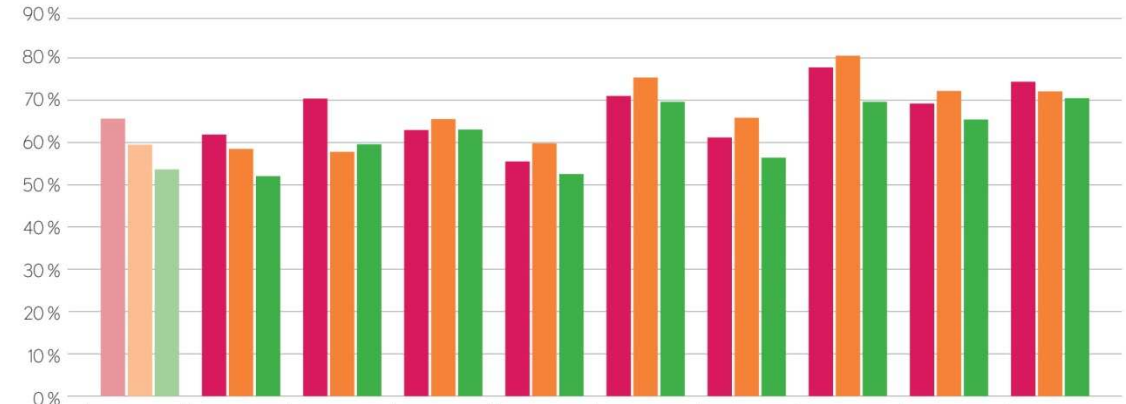

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	66,1%	62,3%	70,9%	63,4%	55,9%	71,5%	61,6%	78,3%	69,7%	74,9%
Région wallonne	59,9%	58,9%	58,2%	66,0%	60,2%	75,9%	66,3%	81,1%	72,7%	72,6%
Région flamande	54,0%	52,4%	60,0%	63,5%	52,9%	70,1%	56,8%	70,1%	65,9%	71,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant reprend les inactifs de 18 à 24 ans selon les différents type d'inactivité. Quelle que soit l'origine, les jeunes inactifs de 18 à 24 ans sont principalement des enfants percevant des allocations familiales, à l'exception des inactifs originaires de l'UE-12, de ceux originaires d'un autre pays européen et des inactifs d'origine asiatique. Concernant les jeunes originaires de l'UE-14 ou de l'UE-12, il faut tenir compte du fait que si leurs parents travaillent pour les institutions européennes, ceux-ci cotisent à la caisse de sécurité sociale établie par la Commission européenne et bénéficient donc des allocations familiales via cette caisse. Ainsi une partie d'entre eux sont sans doute étudiants mais catégorisés dans le statut « autre» dans le datawarehouse.

Graphique 128 : Les inactifs de 18 à 24 ans selon l'origine*

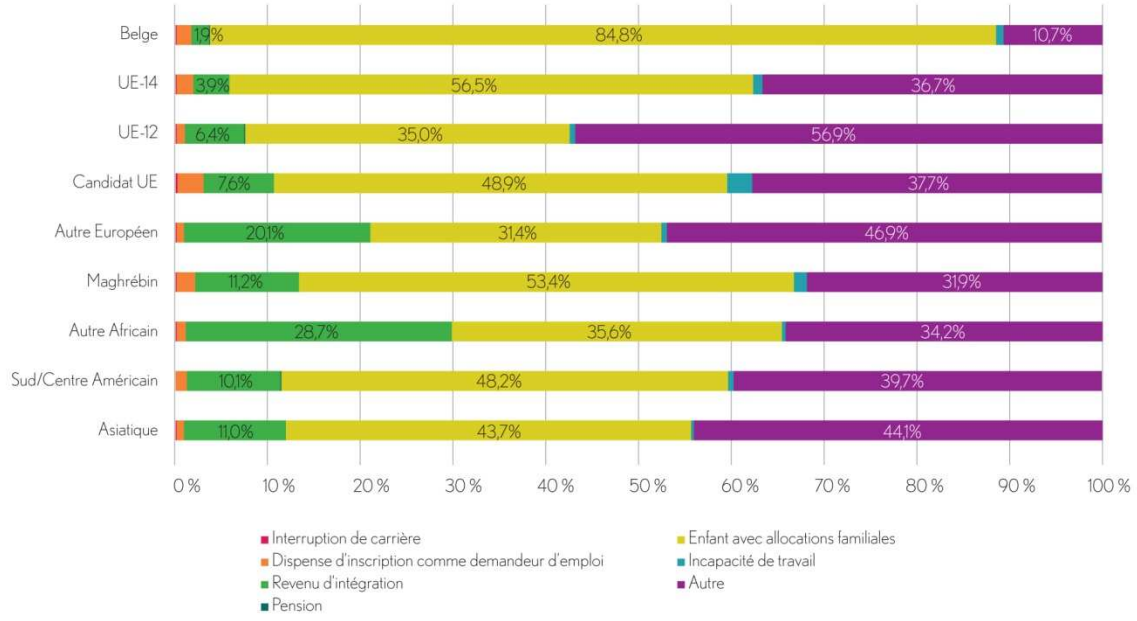

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque origine. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : parmi les inactifs de 18 à 24 ans d'origine belge, 1,6% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 1,9% bénéficient du revenu d'intégration, 84,8% sont des enfants avec allocations familiales, 0,8% sont en incapacité de travail et 10,7% sont dans la catégorie « autre ».

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les jeunes inactifs d'origine belge sont majoritairement dans le statut d'enfants bénéficiant d'allocations familiales (84,8% - soit 267.707 inactifs de 18 à 24 ans) et ceci s'observe dans les trois régions. La part des jeunes hommes inactifs dans ce statut est supérieure à celle des jeunes femmes inactives, sauf pour les jeunes d'origine belge et asiatique. Si l'écart entre les hommes et les femmes dans ce statut est relativement limité, il est plus important pour les jeunes originaires d'un pays candidat à l'UE et ceux d'origine maghrébine.

Les jeunes inactifs originaires d'un autre pays africain et les jeunes inactifs originaires d'un autre pays européen se distinguent par une part importante d'entre eux bénéficiant du revenu d'intégration (dans les trois régions mais principalement à Bruxelles et en Wallonie). En effet, 28,7% des inactifs de 18 à 24 ans - soit 4.914 personnes - originaires d'un autre pays africain et 20,1% des jeunes inactifs - soit 2.234 personnes - originaires d'un autre pays européen bénéficient du revenu d'intégration. Par ailleurs, notons que la part des femmes originaires d'un autre pays africain dans ce statut est significativement plus importante que celle des hommes. La part des jeunes inactifs d'origine maghrébine (principalement à Bruxelles et en Wallonie), asiatique et originaires d'Amérique du Sud/Centrale (principalement à Bruxelles) n'est pas négligeable (respectivement 11,2% - soit 3.305 inactifs, 11% - soit 1.320 inactifs et 10,1% - soit 388 inactifs). Concernant ces jeunes bénéficiant du revenu d'intégration, étant donné que ce système est sans doute une alternative pour ceux qui n'ont pas (encore) accès à la sécurité sociale belge et donc pas d'autres revenus, il est tout à fait possible qu'une partie d'entre eux sont en fait des étudiants qui ne peuvent bénéficier des allocations familiales.

Il est également intéressant de noter que 2,7% des jeunes inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE (soit 388 inactifs) et 1,4% des jeunes inactifs d'origine maghrébine (soit 405 inactifs) sont en incapacité de travail (principalement en Flandre) contre moins de 1% pour les autres origines. De même, la part de ces deux groupes étant dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi est également supérieure à celle des autres origines (2,8% pour ceux originaires d'un pays candidat à l'UE et 2% pour ceux d'origine maghrébine), dans les trois régions mais principalement en Flandre et en Wallonie.

Graphique 129 : Les inactifs de 18 à 24 ans selon l'origine par type d'inactivité*

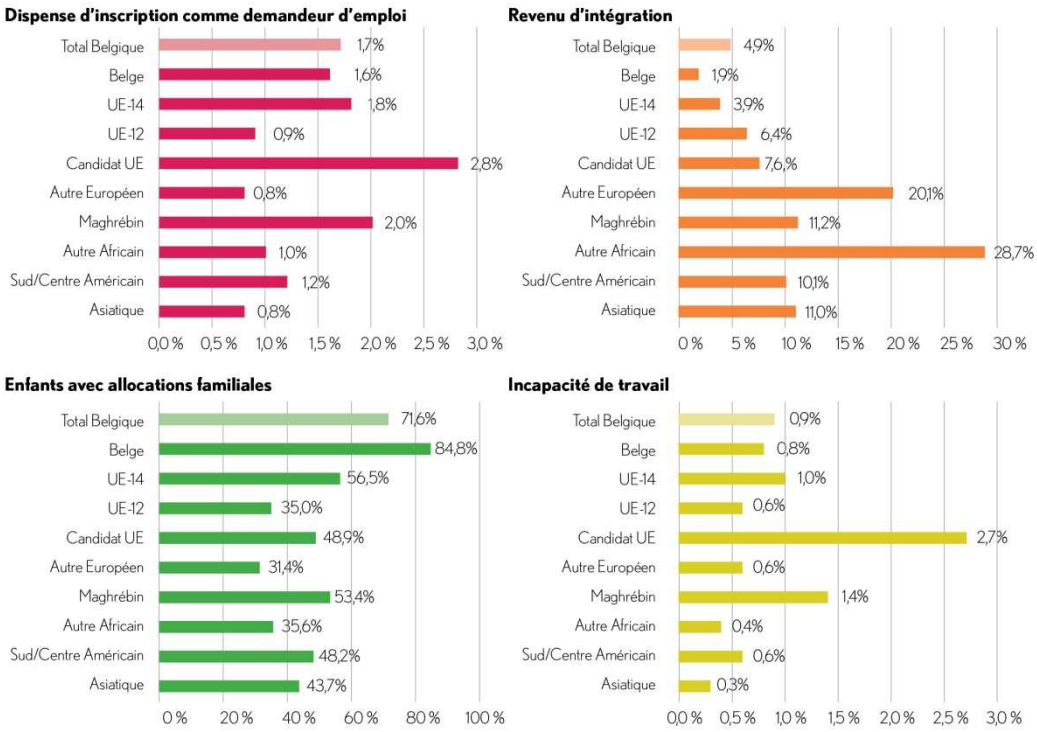

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque origine. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : 1,6% des inactifs de 18 à 24 ans d'origine belge sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 1,9% des inactifs de 18 à 24 ans d'origine belge bénéficient du revenu d'intégration, 84,8% des inactifs de 18 à 24 ans d'origine belge sont des enfants avec allocations familiales et 0,8% des inactifs de 18 à 24 ans d'origine belge sont en incapacité de travail.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'analyse de l'inactivité des groupes plus âgés, étant moins susceptibles d'être aux études, c'est-à-dire les 25-60 ans, modifie quelques peu les conclusions découlant de l'analyse des 18-60 ans et des 18-24 ans .

Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans, en Belgique et toutes origines confondues, s'élève à 22,9% (soit 1.225.559 personnes inactives de 25 à 60 ans). Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge s'élève à 15% (soit 480.204 personnes inactives de 25 à 60 ans) et est bien inférieur à celui observé pour les personnes ayant une autre origine pour lesquels on observe un taux d'inactivité variant entre 34,1% pour les personnes ayant une origine UE-14 (soit 220.028 personnes inactives de 25 à 60 ans) à 50,5% pour les personnes originaires d'autres pays européens (soit 35.003 personnes inactives de 25 à 60 ans). Il faut ici également nuancer les taux d'inactivité des personnes originaires de l'UE-14 ou de l'UE-12[82] ; ces taux sont vraisemblablement inférieurs à ceux repris dans les graphiques qui suivent. En effet , selon l'Enquête sur les forces de travail (EFT), le taux d'inactivité[83]des personnes ayant une nationalité d'un des pays de l'UE-14 est de 21,8% et celui des personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE-12 est de 23,7%.

[82] Voir chapitre 3.
[83] Des 25 – 59 ans.

Graphique 130 : Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans selon l'origine

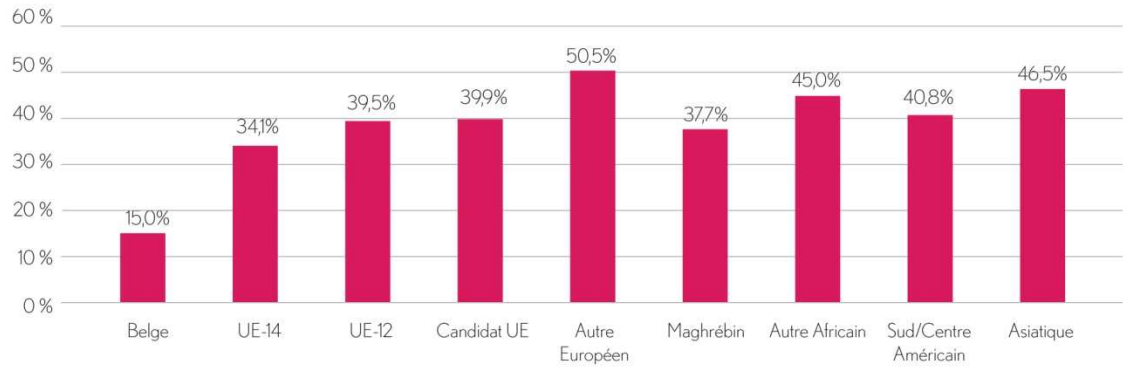

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En moyenne en Belgique, 60% des inactifs de 25 à 60 ans sont dans le groupe « autre » des inactifs, 13% sont en incapacité de travail, 8,2% sont pensionnés, 7,3% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 4,6% bénéficient du revenu d'intégration, 4,5% sont en prépension, 1,5% sont en interruption de carrière et 1% sont bénéficiaires d'allocations familiales[84]. Cette répartition des inactifs dans les différents type d'inactivité varie fortement selon l'origine.

Cependant, quelle que soit l'origine, les inactifs de 25 à 60 ans se situent principalement dans le groupe « autre » des inactifs. Cette part varie de 53% pour les personnes d'origine belge (les seules à être en dessous de la moyenne belge pour cette catégorie) à plus de 70% pour les personnes originaires d'un autre pays européen, celles originaires d'Amérique Centrale ou du Sud et celles d'origine asiatique. La part « réelle » des personnes originaires de l'UE-14 ou de l'UE-12 dans cette catégorie est bien inférieure aux parts reprises dans le graphique suivant[85].

[84] Il n'est pas anormal de retrouver des personnes de plus de 25 ans dans cette catégorie. En effet, pour rappel, les personnes handicapées qui avaient déjà 21 ans le 1er juillet 1987 et qui bénéficiaient des allocations familiales à cette date peuvent continuer à bénéficier des allocations familiales après 25 ans.
[85] Voir chapitre 3.

Graphique 131 : Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'origine*

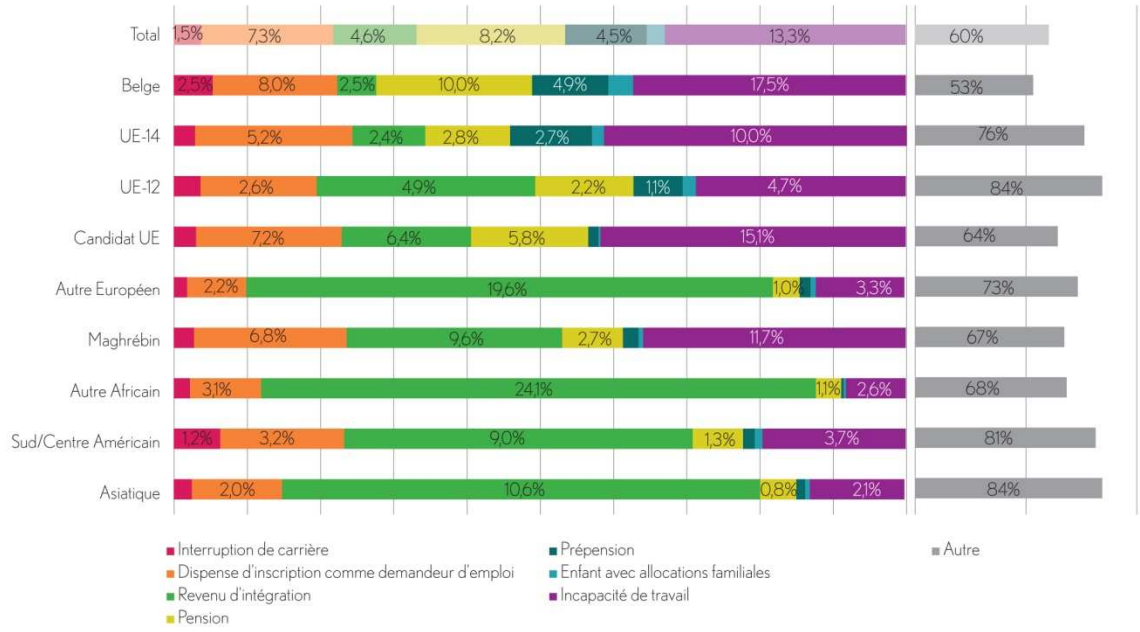

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque origine. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : parmi les inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge, 2,5% sont en interruption de carrière, 8% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 2,5% bénéficient du revenu d'intégration, 10% sont pensionnés, 4,9% sont prépensionnés, 1,6% sont des enfants avec allocations familiales, 17,5% sont en incapacité de travail et 53,1% sont dans la catégorie « autre ».

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant reprend la part des inactifs selon l'origine dans chacun des principaux types d'inactivité. De manière générale, il est intéressant de constater que la part des personnes d'origine belge dans les statuts « interruption de carrière », « dispense d'inscription comme demandeur d'emploi », « incapacité de travail », « pension » et « prépension » est supérieure à la moyenne et aux parts des autres origines dans les mêmes statuts. Par contre, la part des personnes d'origine belge bénéficiant du revenu d'intégration est inférieure à la moyenne et aux parts observées pour les autres origines, à l'exception des personnes originaires de l'UE-14 dont la part est au même niveau que celle des personnes d'origine belge.

Plus spécifiquement pour chaque statut, 2,5% des inactifs d'origine belge (soit 12.011 personnes) sont en interruption de carrière contre 0,4% des inactifs originaires d'Asie (soit 179 personnes) et 0,5% des inactifs originaires d'un autre pays européen (soit 189 personnes)[86].

Concernant les dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi, 8% des inactifs d'origine belge (soit 38.256 personnes) sont dans ce statut. Il est intéressant de noter que la part d'inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb est relativement proche de celle des inactifs d'origine belge avec respectivement 7,2% (soit 2.829 personnes) et 6,8% d'inactifs dans ce statut (soit 5.217 personnes).

[86] Pour pouvoir être dans ce statut, il faut avoir un emploi et satisfaire à plusieurs conditions d'accès auprès de l'employeur (voir site de l'ONEM pour plus de détails). La différence observée dans ce statut entre les personnes d'origine belge et celles ayant une autre origine s'explique en partie par le taux d'emploi plus élevé des personnes d'origine belge (voir chapitre 4).

Graphique 132 : Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'origine par type d'inactivité*

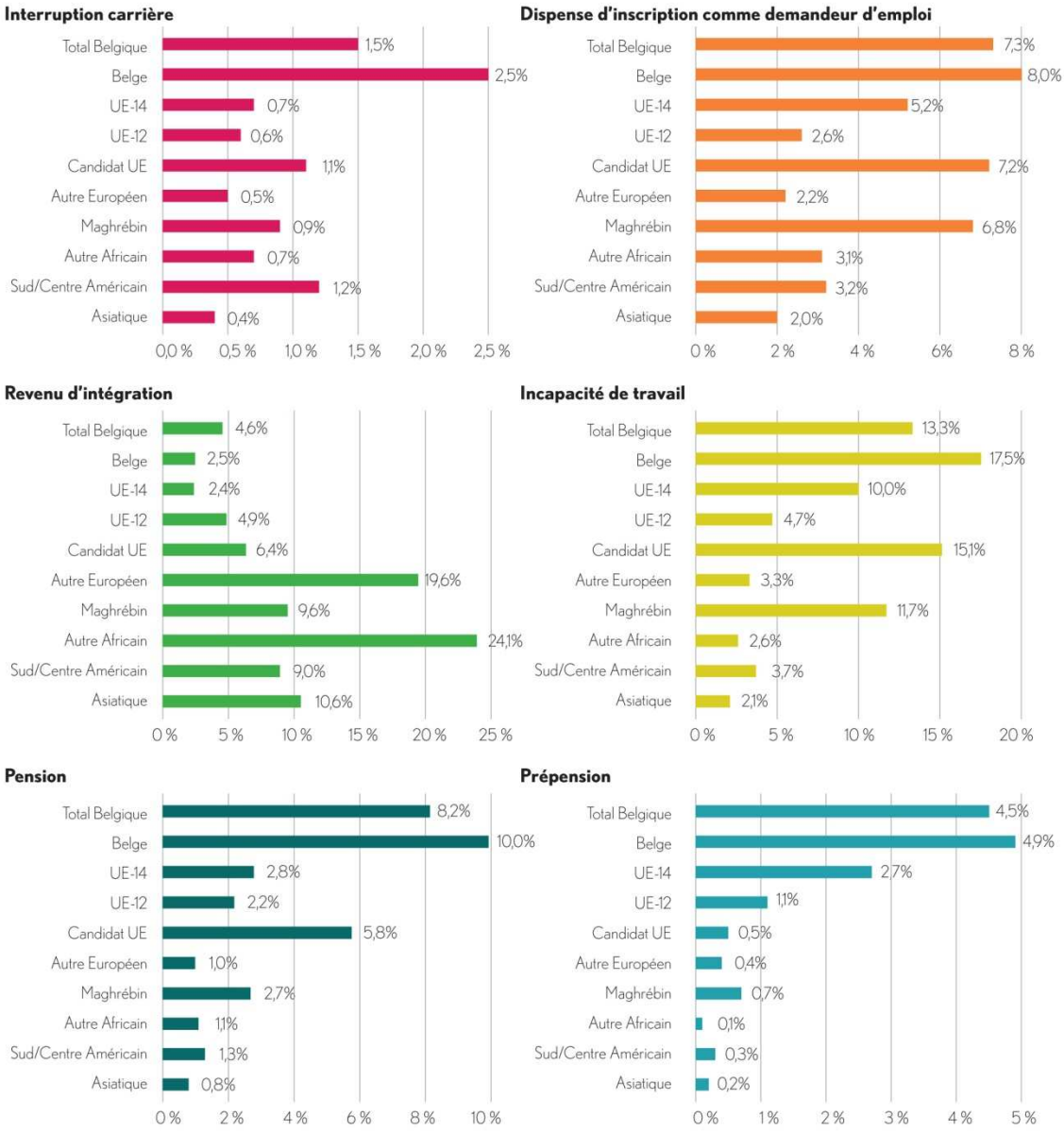

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque origine. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : 2,5% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge sont en interruption de carrière, 8% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 2,5% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge bénéficient du revenu d'intégration, 17,5% des inactifs de de 25 à 60 ans d'origine belge sont en incapacité de travail, 10% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge sont pensionnés et 4,9% des inactifs de de 25 à 60 ans d'origine belge sont prépensionnés.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Concernant les inactifs bénéficiant du revenu d'intégration, il est intéressant de constater que près de 1 inactif sur 5 originaires d'un autre pays européen (soit 6.861 personnes) et 1 inactifs sur 4 originaires d'un autre pays africain (soit 9.412 personnes) sont dans ce statut alors qu'en moyenne un peu moins de 1 inactif sur 20 et 1 inactif sur 40 d'origine belge (soit 11.803 personnes) bénéficient du revenu d'intégration. Parmi les inactifs originaires d'un autre pays africain bénéficiant du revenu d'intégration, ce sont surtout les catégories les plus jeunes parmi les 25-60 ans qui sont dans ce statut. En effet, 65% des personnes originaires d'un autre pays africains dans ce statut ont moins de 35 ans et 31% ont entre 25 et 34 ans. Ceci concorde avec les résultats précédents concernant les personnes de 18 à 24 ans originaires d'un autre pays africain. Il est important de rappeler que le revenu d'intégration constitue sans doute une alternative pour ceux qui n'ont pas (encore) accès à la sécurité sociale belge (par exemple, les immigrés récents).

Le statut d'incapacité de travail est celui dans lequel la part des inactifs est, toutes origines confondues, la plus élevée. En effet, en moyenne 13,3% des inactifs sont en incapacité de travail. Ce sont les inactifs d'origine belge et originaires d'un pays candidat à l'UE qui ont les parts d'inactifs en incapacité de travail les plus élevées avec respectivement 17,5% (soit 84.148 personnes) et 15,1% (soit 5.935 personnes). La part des inactifs originaires du Maghreb et d'un des pays de l'UE-14 dans ce statut n'est pas négligeable (respectivement 11,7% - soit 8.969 personnes et 10% - soit 22.106 personnes). L'analyse de l'emploi par secteur (voir chapitre 4.2) semble nous indiquer que les personnes en emploi originaires d'un pays candidat à l'UE et d'origine maghrébine étaient principalement concentrées dans des secteurs avec une certaine pénibilité de travail. Ce constat explique peut-être en partie la part élevée d'inactifs de cette origine en incapacité de travail. De plus, pour ces deux groupes, les inactifs en incapacité de travail sont en moyenne plus jeunes que pour les autres origines. Pour les personnes d'origine belge, l'âge semble également jouer un rôle car un peu moins de 40% d'entre eux ont plus de 50 ans.

Enfin, dans les statuts « pension » et « prépension », on retrouve respectivement 10% (soit 47.869 personnes) et 4,9% (soit 23.353 personnes) des inactifs d'origine belge. La part des autres origines dans ces statuts est nettement moindre. Néanmoins, il est intéressant de noter que 5,8% des inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE sont pensionnés (soit 2.290 personnes) et que 2,7% des inactifs originaires de l'UE-14 sont prépensionnés (soit 5.867 personnes).

Le taux d'inactivité des hommes de 25 à 60 ans, toutes origines confondues, s'élève à 17,4% (soit 470.310 hommes inactifs de 25 à 60 ans). Celui des femmes s'élève à 28,4% (soit 755.249 femmes inactives de 25 à 60 ans). Le taux d'inactivité des hommes d'origine belge s'élève à 11,1% (soit 180.887 hommes) et est bien inférieur à celui des personnes ayant une autre origine pour lesquels on observe un taux d'inactivité variant entre 24,6% pour les hommes d'origine maghrébine (soit 108.519 hommes) à 43,8% pour les hommes originaires d'autres pays européens (soit 32.930 hommes). Le taux d'inactivité des femmes d'origine belge s'élève à 19,1% (soit 299.317 femmes) et est également bien inférieur à celui observé pour les femmes ayant une autre origine. Pour ces catégories, les taux d'inactivité varient entre 39,2% pour les femmes originaires de l'UE-14 (soit 124.236 femmes) à 56,6% pour les femmes originaires d'autres pays européens (soit 20.581 femmes). Il est également intéressant de noter que le taux d'inactivité des femmes d'origine belge est inférieur à celui des hommes ayant une autre origine[87].

Graphique 133 : Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par sexe selon l'origine

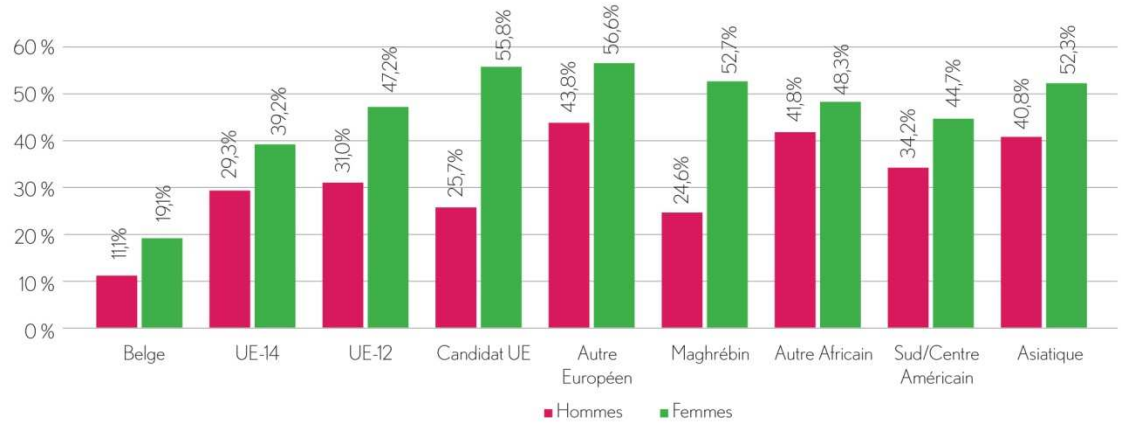

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En moyenne en Belgique, 52% des hommes inactifs de 25 à 60 ans sont dans le groupe « autre » des inactifs, 15,6% sont en incapacité de travail, 9% sont en prépension, 8,3% sont pensionnés, 7,9% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 5,3% bénéficient du revenu d'intégration, 1,3% sont bénéficiaires d'allocations familiales[88] et 0,8% sont en interruption de carrière[89]. En ce qui concerne les femmes inactives de 25 à 60 ans, 64% d'entre elles sont dans le groupe « autre » des inactives, 11,9% sont en incapacité de travail, 8,1% sont pensionnées, 6,9% sont dispensées d'inscription comme demandeur d'emploi, 4,2% bénéficient du revenu d'intégration, 2% sont en interruption de carrière, 1,7% sont en prépension et 0,8% sont bénéficiaires d'allocations familiales. Cette répartition des inactifs et inactives dans les différents type d'inactivité varie fortement selon l'origine.

[87] Pour rappel, les taux d'inactivité des hommes et des femmes originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-12 sont vraisemblablement inférieurs à ceux repris dans de graphique. De même, la correction à apporter au taux d'inactivité des femmes originaires de l'UE-12 serait sans doute supérieure à celle à apporter au taux d'inactivité des hommes (voir chapitre 3).

[88] Il n'est pas anormal de retrouver des personnes de plus de 25 ans dans cette catégorie. En effet, pour rappel, les personnes handicapées qui avaient déjà 21 ans le 1er juillet 1987 et qui bénéficiaient des allocations familiales à cette date peuvent continuer à bénéficier des allocations familiales après 25 ans.

[89] Voir la documentation relative au datawarehouse sur le site de la BCSS pour plus de détails sur les définitions des différents statuts.

Graphique 134 : Les inactifs de 25 à 60 ans par sexe selon l'origine

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Cependant, quelle que soit leur origine, les femmes inactives de 25 à 60 ans sont principalement dans le groupe « autre ». Ceci s'observe également pour les hommes inactifs sauf pour ceux d'origine belge et ceux originaires d'un pays candidat à l'UE. Pour rappel, les parts « réelles » des inactifs et inactives originaires de l'UE-14 ou de l'UE-12 dans cette catégorie sont sûrement inférieures à celles reprises dans le graphique suivant (voir chapitre 3).

Plus spécifiquement pour chaque statut (voir graphique suivant), la part des inactives en interruption de carrière est plus importante que celle des inactifs, et ce quelle que soit l'origine. Par rapport aux autres origines, la part des inactives d'origine belge est élevée avec 3,3% de celles-ci en interruption de carrière (soit 9.946 femmes).

Concernant les dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi, la part des hommes est plus importante que celle des femmes sauf pour les femmes originaires de l'UE-12[90] et d'un autre pays africain[91], qui ont une part légèrement plus élevée que les hommes dans ce statut. Il est intéressant de noter que la part des inactifs d'origine maghrébine dans ce statut est plus élevée que celle des inactifs d'origine belge (9,2% - soit 2.459 hommes contre 8,5% - soit 15.306 hommes). De plus, l'écart entre les inactives et les inactifs d'origine maghrébine dans ce statut est plus important que pour les autres origines. La part des inactives d'origine belge dispensées d'inscription comme demandeuse d'emploi est par contre la plus élevée par rapport à celle des inactives ayant une autre origine.

Pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, il est intéressant de constater la part plus importante des personnes originaires d'un autre pays européen et d'un autre pays africain. Cependant, pour les personnes originaires d'un autre pays africain, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de ce statut (26,7%- soit 5.599 femmes contre 21,1% - soit 3.813 hommes) tandis que pour les personnes originaires d'un autre pays européen, il s'agit des hommes (22,7% - soit 3.277 hommes contre 17,4% -soit 3.584 femmes). De même, l'écart entre les hommes et les femmes d'origine asiatique bénéficiant du revenu d'intégration est important, puisque 14,9% des inactifs d'origine asiatique (soit 2.522 hommes) sont dans ce statut contre 7,1% des femmes de la même origine (soit 1.521 femmes).

De manière générale, la part des hommes dans le statut d'incapacité de travail est plus importante que celle des femmes, sauf pour les inactifs originaires d'un autre pays africain où la part des femmes est légèrement plus élevée. Les écarts entre les hommes et les femmes dans ce statut sont les plus importants pour les inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE (écart de 10,5 points de pourcentage), ceux originaires d'un pays du Maghreb (écart de 10,3 points de pourcentage) et dans une mesure nettement moindre pour ceux d'origine belge (écart de 4,3 points de pourcentage). Ce sont les inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE (22% - soit 2.960 hommes) et les inactives d'origine belge (15,9% - soit 47.673 femmes) qui ont les parts d'inactifs en incapacité de travail les plus élevées.

Dans le statut « pension », la part des femmes est supérieure à celle des hommes, sauf pour les inactifs d'origine belge et originaires d'un pays candidat à l'UE. Ce sont les inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE (11,7% - soit 1.577 hommes), les inactifs et les inactives d'origine belge (respectivement 10,9% - soit 19.631 hommes et 9,4 – soit 28.238 femmes) qui ont les parts d'inactifs pensionnés les plus élevées parmi toutes les origines. L'écart entre les hommes et les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE dans ce statut est très élevé (10,9 points de pourcentage) comparé aux écarts observés pour les autres origines.

Enfin, la part des inactifs en « prépension » est supérieure à celle des inactives. Ce sont les inactifs d'origine belge, ceux originaires de l'UE-14 et les inactives d'origine belge qui ont les parts les plus élevées (respectivement 10% - soit 18.019 hommes, 5,2% - soit 4.973 hommes et 1,8% - soit 5.334 femmes). L'écart entre les inactifs prépensionnés et inactives prépensionnées d'origine belge est particulièrement élevé (8,2 points de pourcentage).

[90] Les femmes originaires de l'UE-12 dans ce statut sont au nombre de 581 contre 326 hommes.
[91] Les femmes originaires d'un autre pays africain dans ce statut sont au nombre de 695 contre 505 hommes.

Graphique 135 : Les inactifs de 25 à 60 ans par sexe selon l'origine par type d'inactivité*

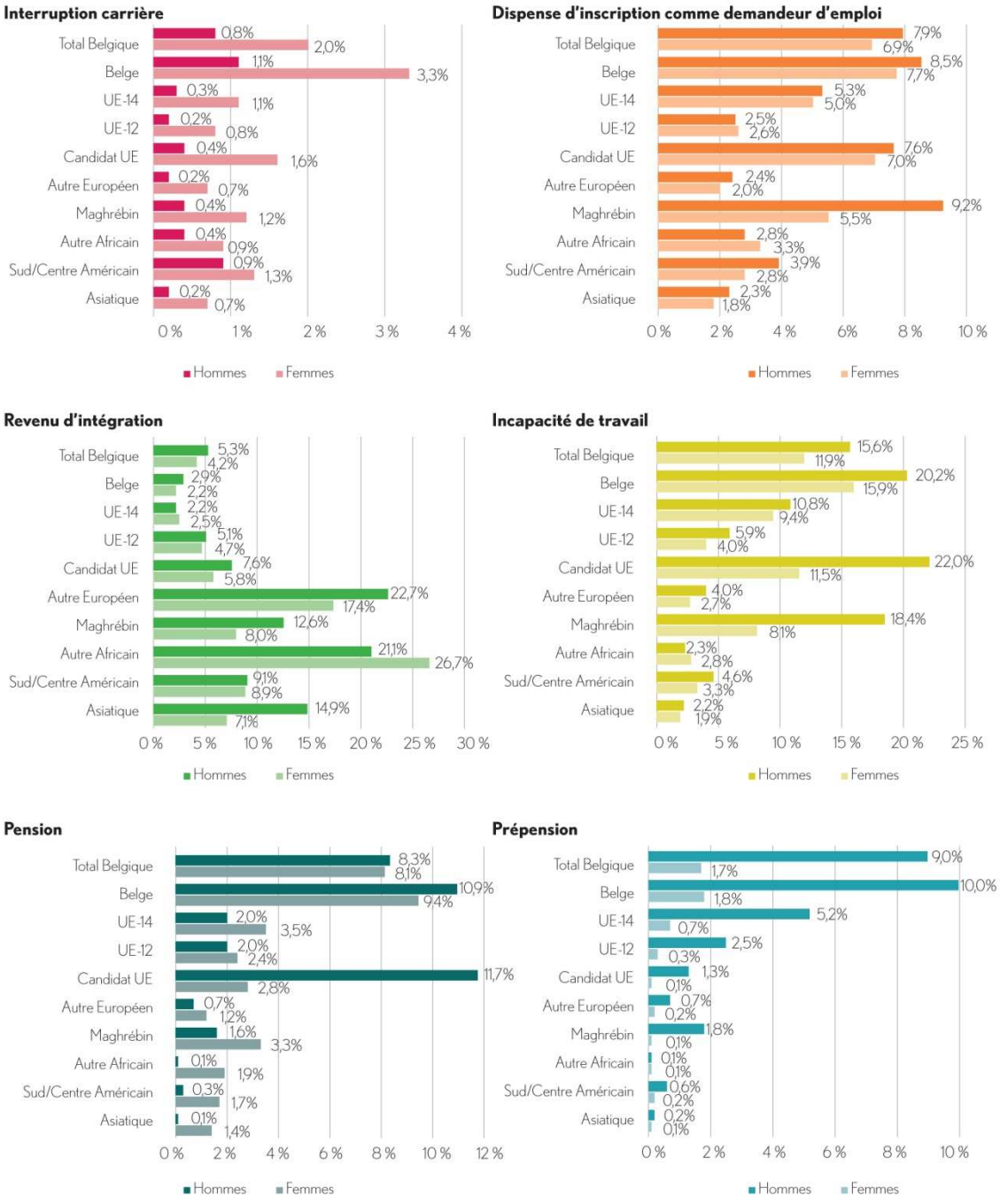

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs et inactives de chaque origine.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le taux d'inactivité s'élève à Bruxelles, toutes origines confondues, à 33,7% (soit 188.467 inactifs de 25 à 60 ans), en région wallonne à 25,1% (soit 428.288 inactifs de 25 à 60 ans) et en Flandre à 19,7% (soit 608.804 inactifs de 25 à 60 ans). Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge est plus faible dans les trois régions (15% à Bruxelles - soit 21.860 personnes, 18,8% en Wallonie – soit 182.243 personnes et 13,2% en Flandre – soit 276.101 personnes) que celui observé pour les personnes ayant une autre origine. Le taux d'inactivité pour ces dernières varie à Bruxelles entre 34,9% pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (soit 24.274 personnes) à 52,6% pour les personnes originaires d'autres pays européens (soit 16.607 personnes). En Flandre et en Wallonie, les taux d'inactivité pour les personnes ayant une autre origine que belge sont les plus faibles pour les personnes originaires de l'UE-14 (respectivement 36,6% - soit 206.404 personnes et 29,4% - soit 92.824 personnes)[92] et les plus élevés pour les personnes originaires d'autres pays européens (respectivement 48,6% - soit 34.492 personnes et 52,1% - soit 9.481 personnes).

Graphique 136 : Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par région selon l'origine

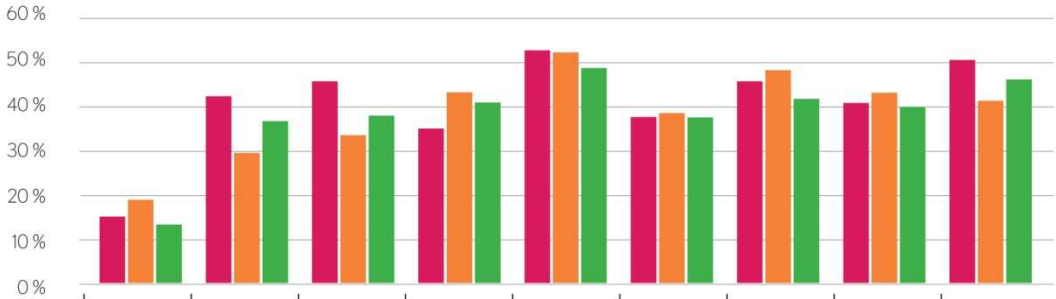

	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	15,0%	42,2%	45,6%	34,9%	52,6%	37,5%	45,6%	40,7%	50,4%
Région wallonne	18,8%	29,4%	33,4%	43,1%	52,1%	38,4%	48,1%	43,0%	41,2%
Région flamande	13,2%	36,6%	37,8%	40,8%	48,6%	37,4%	41,6%	39,8%	46,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quelle que soit l'origine et la région, les inactifs de 25 à 60 ans sont principalement dans le groupe « autre » des inactifs[93]. Pour rappel, les parts des inactifs originaires de l'UE-14 ou de l'UE-12 dans cette catégorie sont en réalité inférieures à celles reprises dans le graphique[94].

[92] Pour rappel, les taux d'inactivité des personnes originaires d'un pays de l'UE-14 ou de l'UE-12 sont vraisemblablement inférieurs aux taux repris dans le graphique. Cependant, Bruxelles concentrant une grande partie des institutions européennes, la correction à apporter aux taux d'inactivité de ces personnes serait sans doute plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions. Il faut ici également tenir compte des transfrontaliers c'est-à-dire des personnes habitant en Flandre et travaillant aux Pays-Bas qui sont repris dans le taux d'inactivité alors qu'ils devraient être repris dans le taux d'activité. Ainsi, sur base des données de l'INAMI, 32.253 personnes habitant en Flandre travaillaient aux Pays-Bas en 2008. Une part non négligeable d'entre elles seraient de nationalité hollandaise (voir chapitre 2).

[93] Voir la documentation relative au datawarehouse sur le site de la BCSS pour plus de détails sur les définitions des différents statuts.

[94] Voir remarque ci-dessus.

Graphique 137 : Les inactifs de 25 à 60 ans par région selon l'origine

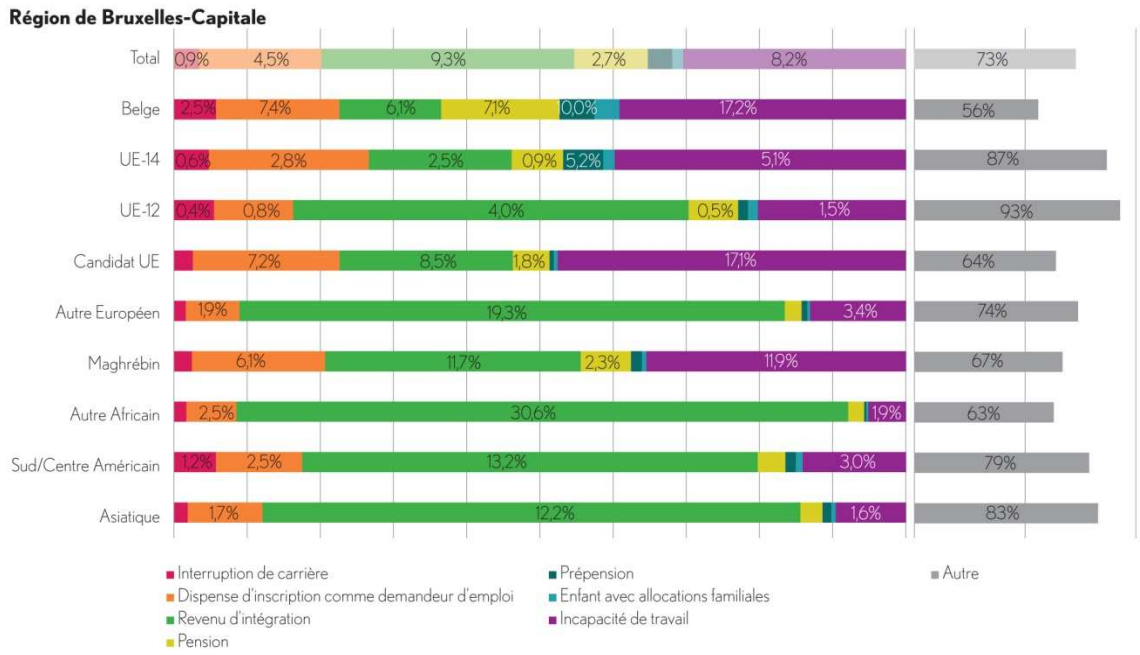

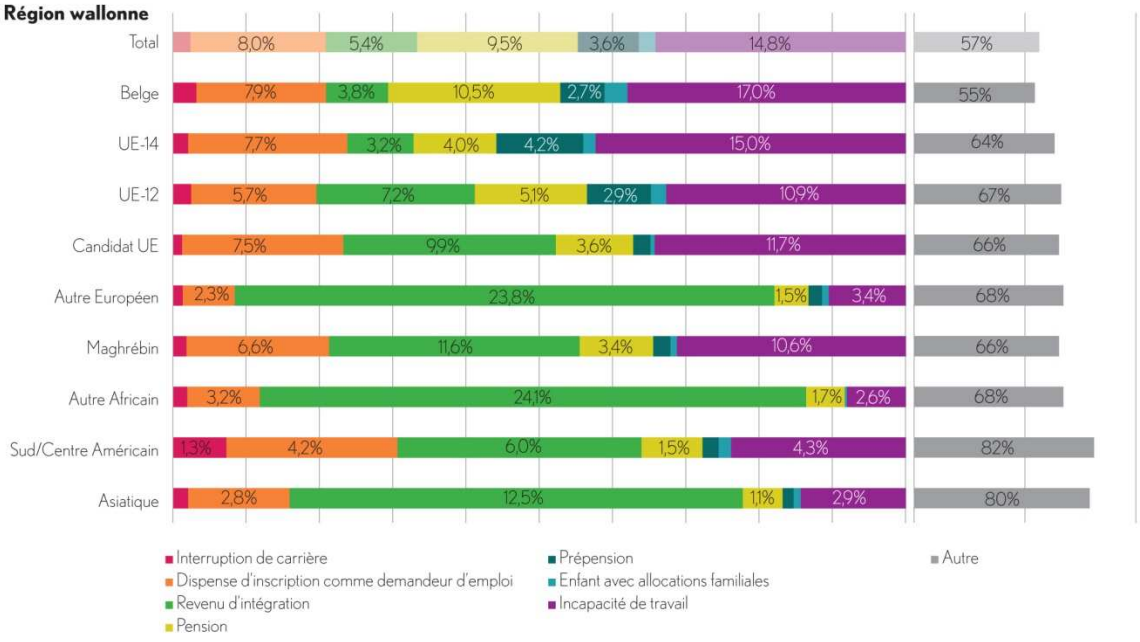

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

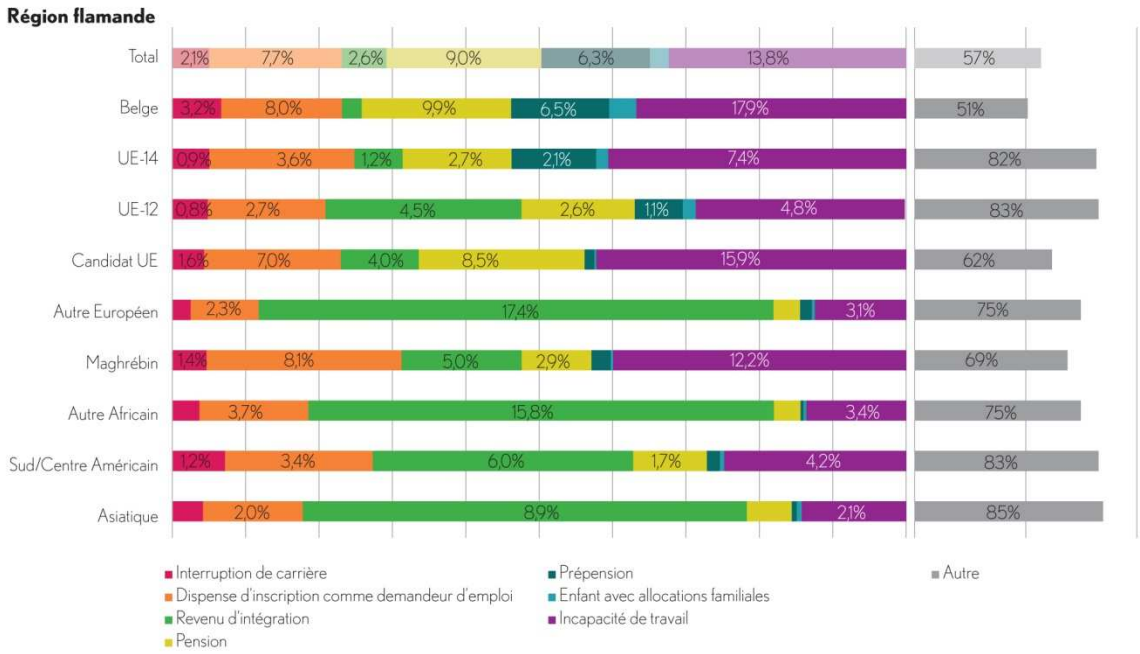

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La comparaison régionale (voir graphiques ci-dessus) indique qu'en moyenne, la part d'inactifs en interruption de carrière est plus importante en Flandre, celle d'inactifs dispensé d'inscription comme demandeur d'emploi est plus importante en Région wallonne (mais suivie de près par la Flandre), celle bénéficiant du revenu d'intégration est plus importante à Bruxelles, celle des pensionnés est plus importante en Wallonie (mais de nouveau , suivie de près par la Flandre), celle des prépensionnés est plus importante en Flandre et enfin la part d'inactifs en incapacité de travail est plus importante en Wallonie (suivie de près par la Flandre).

La part d'inactifs en interruption de carrière est plus importante en Flandre que dans les deux autres régions sauf pour les inactifs originaires d'Amérique du Sud ou Centrale. Par rapport aux autres origines, c'est la part d'inactifs d'origine belge qui est la plus élevée dans les trois régions (2,5% à Bruxelles - soit 542 personnes, 1,4% en Wallonie – soit 2.604 personnes et 3,2% en Flandre – soit 8.865 personnes). Il est intéressant de constater que la part d'inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE en interruption de carrière est légèrement plus importante en Flandre (1,6% - soit 332 personnes) que la part d'inactifs d'origine belge en Région Wallonne (1,4%). Les écarts entre les inactifs d'origine belge et ceux ayant une autre origine dans l'utilisation de l'interruption de carrière sont plus importants en Flandre et à Bruxelles qu'en Wallonie.

La part des inactifs dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi est plus importante à Bruxelles et en Région wallonne pour les inactifs d'origine belge (respectivement 7,4% - soit 1.609 personnes et 7,9% - soit 14.454 personnes) alors qu'en Flandre cette part est plus importante pour les inactifs d'origine maghrébine (8,1% - soit 1.942 personnes contre 8% pour les inactifs d'origine belge – soit 22.193 personnes). En Wallonie, la part des inactifs dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi originaires de l'UE-14 (7,7% - soit 7.183 personnes) et d'un pays candidat à l'UE (7,5% - soit 740 personnes) est relativement proche de la part des inactifs d'origine belge.

La part d'inactifs originaires d'un autre pays africain bénéficiaires du revenu d'intégration est particulièrement importante à Bruxelles (30,6% - soit 4.635 personnes) et en Région wallonne (24,1% - soit 2.906 personnes). En Flandre, leur part est également importante (15,8% - soit 1.871 personnes) mais moins que celle des inactifs originaires d'un autre pays européen (17,4% soit 2.918 personnes). En Flandre et en Wallonie, la part d'inactifs d'origine belge bénéficiant du

revenu d'intégration est inférieure à celle observée pour les autres origines (respectivement 1,3% - soit 3.531 personnes et 3,8% - soit 6.934 personnes). Ce qui n'est pas le cas à Bruxelles, où les inactifs bénéficiant du revenu d'intégration originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 ont des parts inférieures à celle des inactifs d'origine belge (respectivement 2,5% - soit 1.316 personnes et 4% - soit 597 personnes contre 6,1% - soit 1.338 personnes). Concernant le revenu d'intégration, il est de nouveau important de nuancer les parts observées dans ce statut par le fait que ce système constitue pour certains une alternative pour ceux qui n'ont pas (encore) accès à la sécurité sociale belge. Pour Bruxelles, il faut compléter cette dernière remarque avec le fait qu'elle est la principale porte d'entrée des réfugiés et des migrants en Belgique.

Graphique 138 : Les inactifs de 25 à 60 ans par région selon l'origine par type d'inactivité*

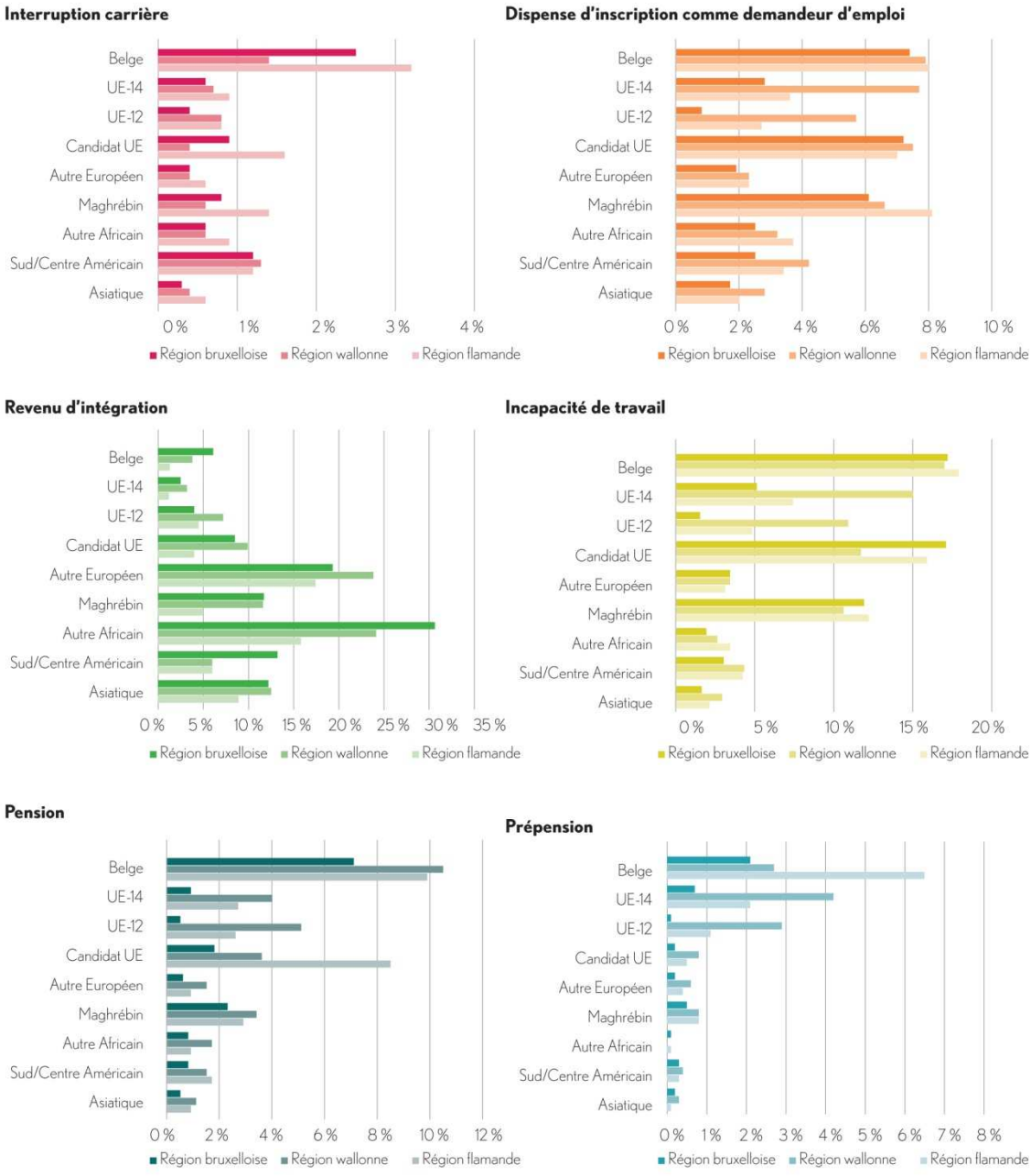

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs et inactives de chaque origine.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

*

La part d'inactifs d'origine belge dans le statut d'incapacité de travail est assez similaire dans les trois régions et est plus importante que celle observée pour les autres origines (17,2% à Bruxelles - soit 3.759 personnes, 17% en Wallonie - soit 30.972 personnes et 17,9 en Flandre - soit 49.417 personnes). A Bruxelles et en Flandre, la part d'inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE suit d'assez près avec respectivement 17,1% - soit 1.449 personnes et 15,9% - soit 3.337 personnes. En Région wallonne, ce sont les inactifs originaires d'un des pays de l'UE-14 qui ont la part la plus élevée en incapacité de travail (13.881 personnes) par rapport aux inactifs ayant une autre origine que belge. Il est intéressant de noter que la part des inactifs originaires du Maghreb dans ce statut n'est pas négligeable et ce dans les trois régions (11,9% à Bruxelles - soit 4.201 personnes, 10,6% en Wallonie - soit 1.837 personnes et 12,2% en Flandre - soit 2.931 personnes).

Dans le statut « pension », la part d'inactifs d'origine belge est plus importante que celles observée pour les autres origines et ce dans les trois régions (7,1% à Bruxelles - soit 1.557 personnes, 10,5% en Wallonie - soit 19.063 personnes et 9,9% en Flandre - soit 27.249 personnes). La part des autres origines dans ce statut est nettement moindre sauf en Flandre, où la part des inactifs originaires d'un pays candidat à l'UE est assez proche de celle des inactifs d'origine belge et s'élève à 8,5% - soit 1.784 personnes.

Si en Flandre et à Bruxelles, la part des inactifs d'origine belge en prépension est supérieure à celle des autres origines (respectivement 6,5% - soit 17.897 personnes et 2,1% - soit 450 personnes), ce n'est pas le cas en Wallonie où ce sont les inactifs originaires de l'UE-14 et de l'UE-12 qui ont la part d'inactifs prépensionnés la plus élevée (respectivement 4,2% - soit 3.916 personnes et 2,9% - soit 220 personnes contre 2,7% d'inactifs d'origine belge - soit 5.006 personnes).

C. Selon l'historique migratoire

Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge[95] de 18 à 60 ans est de 21,1% et est bien inférieur à celui des personnes ayant un autre historique migratoire pour lesquels on observe un taux d'inactivité variant entre 23,5% pour les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans et 73,9% pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans. Au sein de chaque catégorie d'historique migratoire, le taux d'inactivité de ceux ayant un historique migratoire non-UE est systématiquement supérieur à ceux ayant un historique migratoire UE. Concernant les étrangers UE inscrits au Registre national (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans), il faut souligner que le taux d'inactivité repris dans le graphique est supérieur à ce qu'il atteint en réalité (voir chapitre 3)[96]. Il faut donc bien garder à l'esprit lors de la lecture de cette partie, que les taux d'inactivité des étrangers UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans sont inférieurs à ceux repris dans ce graphique.

Il est intéressant de constater que pour les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né étranger (UE ou non-UE), le taux d'inactivité est supérieur aux personnes ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans (UE et non-UE). De même, le taux d'inactivité des personnes belges nées belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère pose question car il est supérieur à quasi tous les groupes d'historique migratoire.

Graphique 139 : Le taux d'inactivité des 18 à 60 ans selon l'historique migratoire

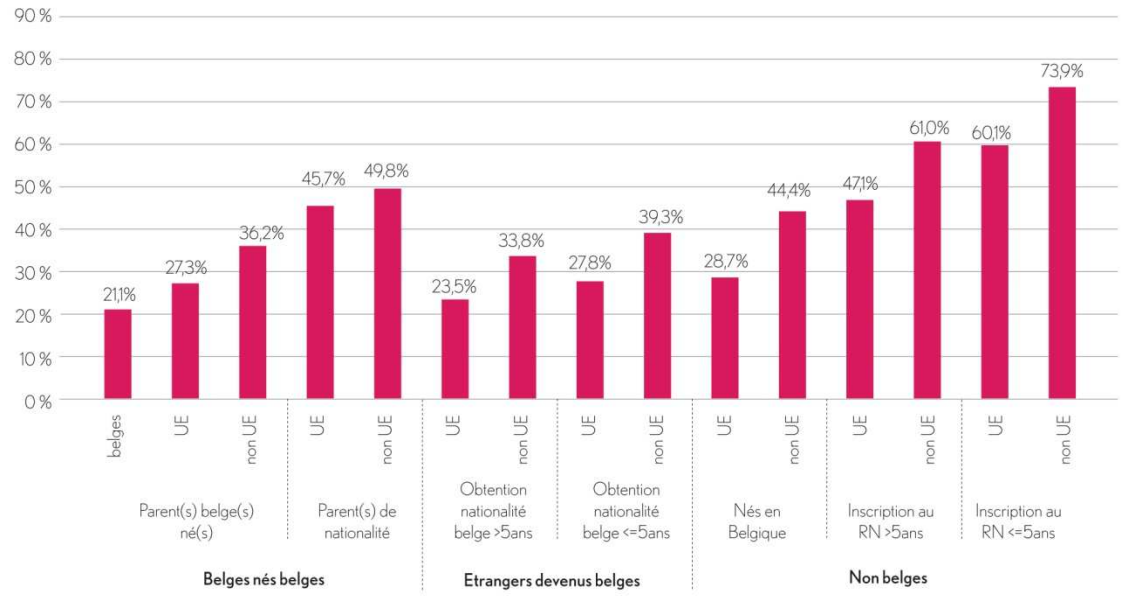

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[95] Pour rappel, les personnes d'origine belges sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont nés belges.

[96] Pour rappel, sur base de l'enquête sur les forces de travail, le taux d'inactivité des personnes de 15 à 64 ans ayant la nationalité d'un pays de l'UE s'élevait en 2008 à 31,3% (voir chapitre 3).

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, la situation des 18-24 ans est fort différente de celle des 25-60 ans. Nous allons donc directement nous concentrer sur l'analyse spécifique de ces deux groupes d'âge.

Nous commencerons par l'analyse des 18-24 ans étant donné que cette population est plus susceptible de se trouver dans le statut d'« enfant avec allocations familiales ». Le graphique suivant reprend le taux d'inactivité des 18 à 24 ans selon leur historique migratoire. 54,7% des jeunes d'origine belge de 18 à 24 ans sont inactifs (soit 312.508 personnes de 18 à 24 ans). Ce taux est inférieur à celui observé pour la plupart des jeunes ayant un autre historique migratoire pour lesquels on observe un taux d'inactivité variant entre 55,9% pour les jeunes belges nés belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE à plus de 70% pour les jeunes étrangers inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans. Pour les jeunes belges nés belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays de l'UE, le taux d'inactivité est supérieur à celui des personnes nées UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et moins de 5 ans). De même, le taux d'inactivité des jeunes belges nés belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays non-UE est supérieur à celui des personnes nées non-UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et moins de 5 ans). Enfin, le taux d'inactivité des jeunes belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère pose question car il est supérieur à celui des jeunes ayant obtenu la nationalité belge et à celui des jeunes étrangers nés en Belgique.

Graphique 140 : Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans selon l'historique migratoire

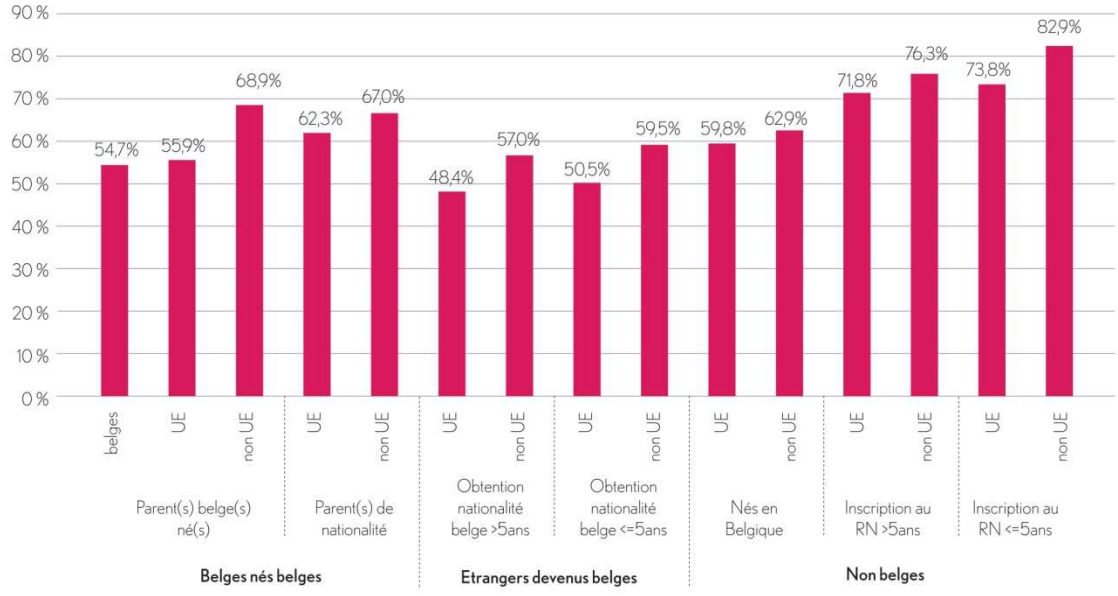

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quel que soit l'historique migratoire, le taux d'inactivité des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes. Si l'écart de taux d'inactivité entre les hommes et les femmes est relativement limité pour l'ensemble des historiques migratoires, il est particulièrement élevé pour les jeunes ayant une nationalité non-UE nés en Belgique (15,3 points de pourcentage), ceux ayant une nationalité UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans (11 points de pourcentage) et ceux ayant une nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans (10,8 points de pourcentage) et depuis moins de 5 ans (10,1 points de pourcentage).

Graphique 141 : Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par sexe selon l'historique migratoire

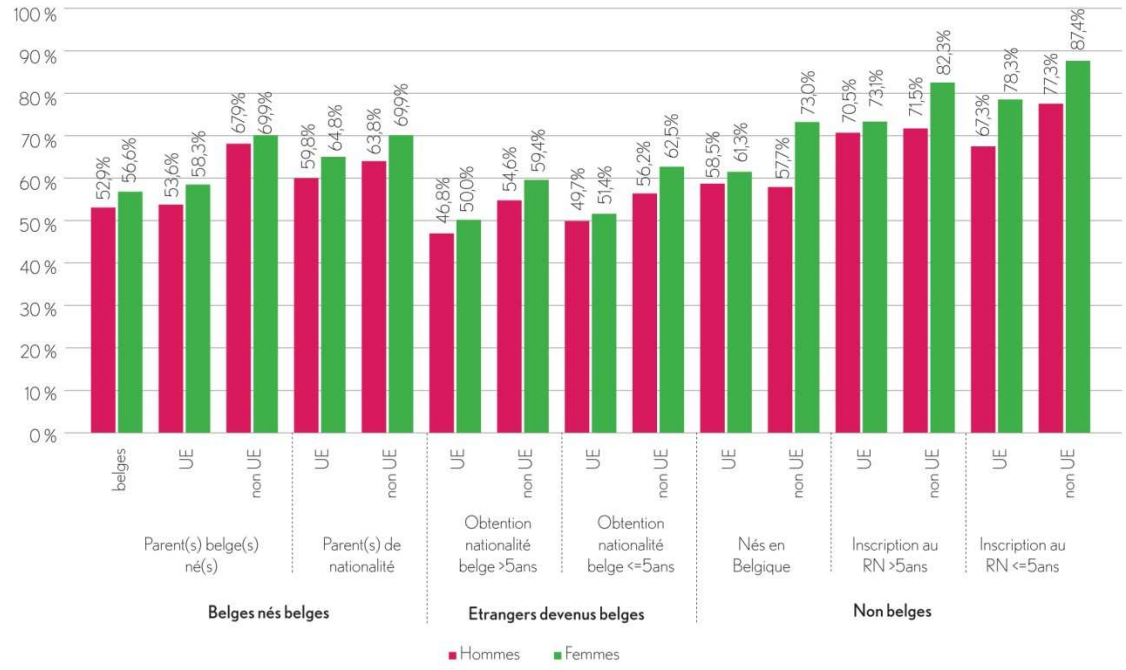

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

De manière générale, le taux d'inactivité des jeunes à Bruxelles est supérieur à celui observé dans les deux autres régions sauf pour les jeunes ayant une nationalité étrangère inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans, ceux ayant une nationalité UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans et les personnes nées avec la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) pour lesquels le taux d'inactivité est plus élevé en Wallonie.

Graphique 142 : Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par région selon l'historique migratoire

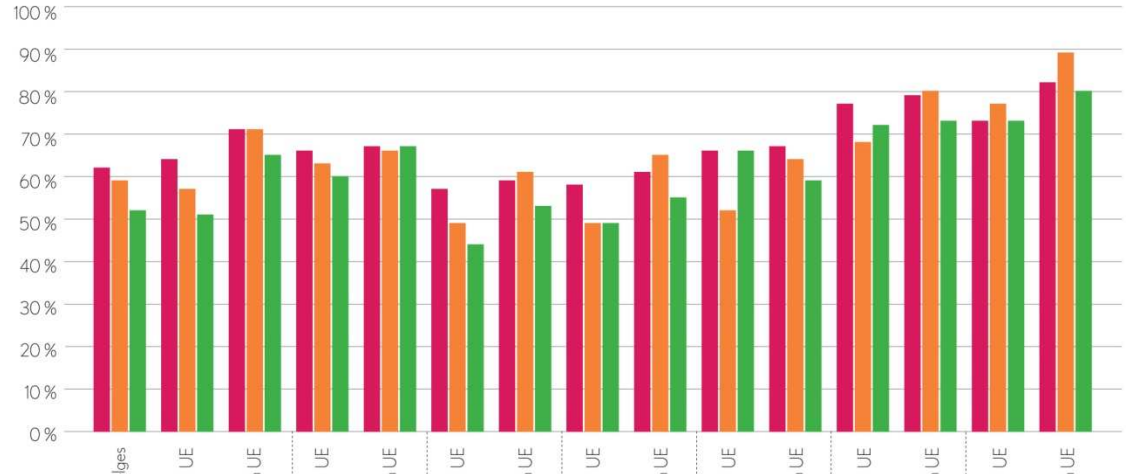

Région bruxelloise	62%	64%	71%	66%	67%	57%	59%	58%	61%	66%	67%	77%	79%	73%	82%
Région wallonne	59%	57%	71%	63%	66%	49%	61%	49%	65%	52%	64%	68%	80%	77%	89%
Région flamande	52%	51%	65%	60%	67%	44%	53%	49%	55%	66%	59%	72%	73%	73%	80%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les jeunes belges inactifs de 18 à 24 ans sont principalement des enfants percevant des allocations familiales. En effet, leur part dans les inactifs varie de 84,8% pour les jeunes d'origine belge (soit 265.018 personnes) à 48,4% pour les jeunes nés avec la nationalité d'un pays non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (soit 5.105 personnes). Il est intéressant de constater que la part des jeunes inactifs belges ayant un historique migratoire UE percevant des allocations familiales est supérieure à celle des jeunes belges ayant un historique migratoire non-UE. Les jeunes étrangers inscrits au Registre national et ceux ayant une nationalité non-UE nés en Belgique sont proportionnellement plus présents dans la catégorie « autre » que dans les autres types d'inactivité. Pour rappel, concernant les jeunes ayant la nationalité d'un pays de l'UE, il faut tenir compte du fait que si leurs parents travaillent pour les institutions européennes, ceux-ci cotisent à la caisse de sécurité sociale établie par la Commission européenne et bénéficient donc des allocations familiales via cette caisse. Ainsi, une partie d'entre eux est sans doute étudiant mais catégorisée dans le statut « autre» par la BCSS. Il est intéressant de noter qu'un quart des jeunes nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (soit 2.672 personnes) et des jeunes ayant une nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans (soit 1.286 personnes) bénéficient du revenu d'intégration. De même, la part des jeunes inactifs ayant un historique migratoire non-UE bénéficiant du revenu d'intégration est supérieure à celle des jeunes ayant un historique migratoire UE.

Graphique 143 : Les inactifs de 18 à 24 ans selon l'historique migratoire*

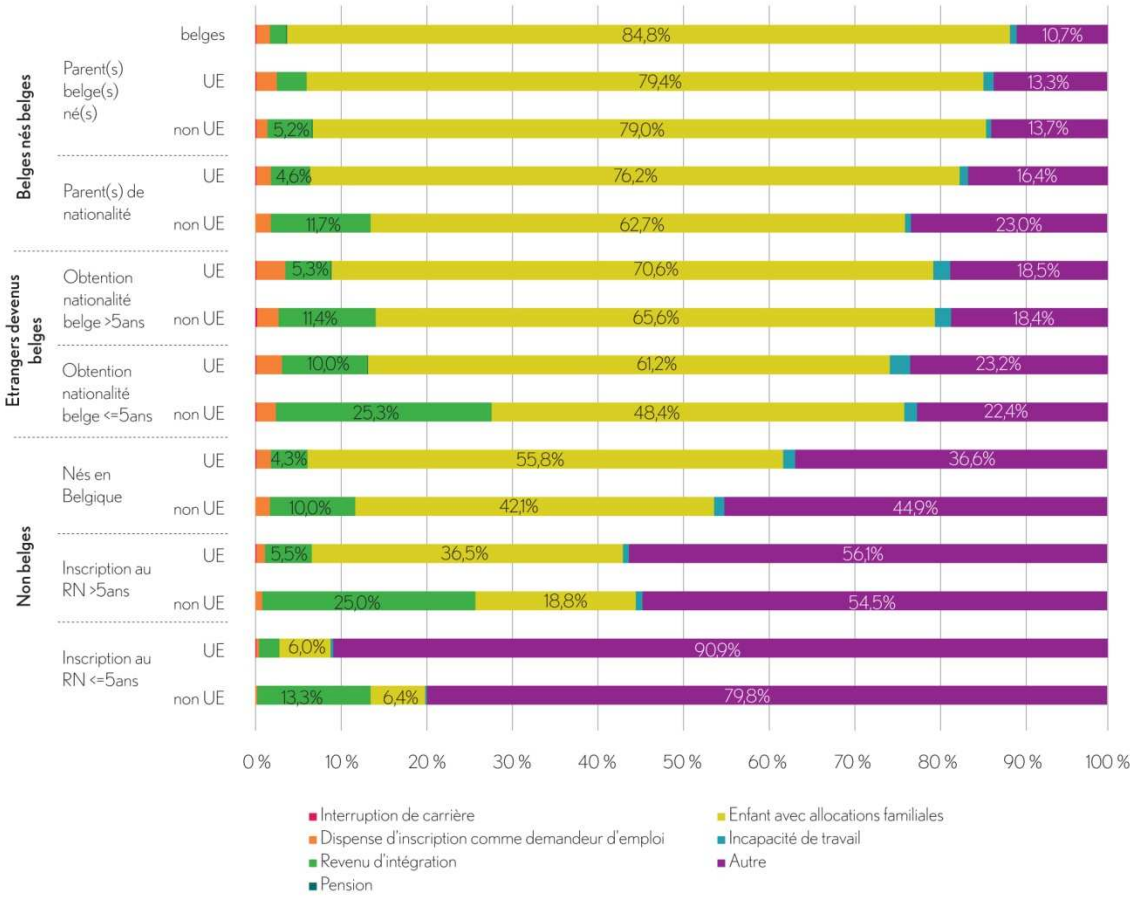

* Ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque historique migratoire. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : parmi les inactifs de 18 à 24 ans d'origine belge, 1,6% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 1,9% bénéficient du revenu d'intégration, 84,8% sont des enfants avec allocations familiales, 0,8% sont en incapacité de travail et 10,7% sont dans la catégorie « autre ».

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les mêmes conclusions découlent des données par genre et par région[97]. Il faut cependant noter que la part des jeunes femmes percevant des allocations familiales est supérieure à celle des jeunes hommes pour l'ensemble des historiques migratoires, à l'exception des jeunes étrangers inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans (mais la part de ces jeunes bénéficiant des allocations familiales est extrêmement limitée). De même, la part des jeunes femmes bénéficiant du revenu d'intégration est supérieure à la part des hommes dans ce statut quel que soit l'historique migratoire, à l'exception des jeunes ayant une nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans. En ce qui concerne la répartition régionale, la part des jeunes percevant des allocations familiales est supérieur en Flandre sauf pour les jeunes inactifs nés avec la nationalité d'un pays de l'UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans) et les jeunes nés en Belgique de nationalité étrangère (UE et non-UE) pour lesquels la part dans ce statut est plus élevée en Wallonie. La part de jeunes bénéficiant du revenu d'intégration est la plus faible en Flandre quel que soit l'historique migratoire. Quelle que soit la région, ce sont les jeunes inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et ceux de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans qui ont la part la plus élevée dans ce statut. Concernant ce statut, il faut de nouveau nuancer les

[97] Les données par région et par genre ne peuvent être publiées en raison du faible nombre d'individus dans certaines catégories.

parts observées bénéficiant du revenu d'intégration par le fait que ce système constitue une alternative pour ceux qui n'ont pas (encore) accès à la sécurité sociale belge.

Graphique 144 : Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans selon l'historique migratoire

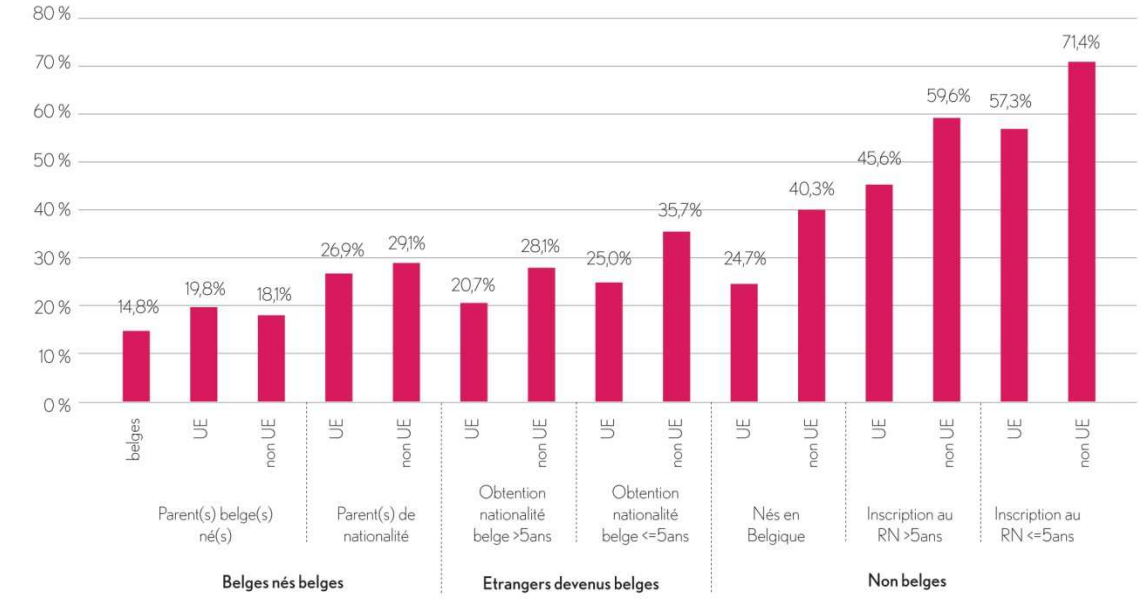

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le taux d'inactivité des personnes d'origine belge de 25 à 60 ans (graphique ci-dessus) est de 14,8% (soit 457.632 personnes) et est bien inférieur à celui des personnes ayant un autre historique migratoire. Pour ceux-ci, on observe un taux d'inactivité variant entre 18,1% pour les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né avec la nationalité d'un pays non-UE (soit 4.988 personnes) à 71,4% pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans (soit 67.438 personnes). Au sein de chaque catégorie d'historique migratoire, le taux d'inactivité de ceux ayant un historique migratoire non-UE est supérieur à ceux ayant un historique migratoire UE sauf pour les Belges nés belges dont au moins un des parents est né étranger pour lesquels l'inverse est observé (taux d'inactivité pour ceux dont au moins un des parents est né UE s'élève à 19,8% - soit 32.529 personnes - contre 18,1% pour ceux dont au moins un des parents est né non-UE). Parmi ceux ayant la nationalité belge, il est intéressant de noter que le taux d'inactivité des Belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE (26,9% - soit 6.301 personnes) est supérieur au taux d'inactivité observé pour ceux ayant un autre historique migratoire UE (taux d'inactivité variant de 19,8% à 25%).

Graphique 145 : Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire

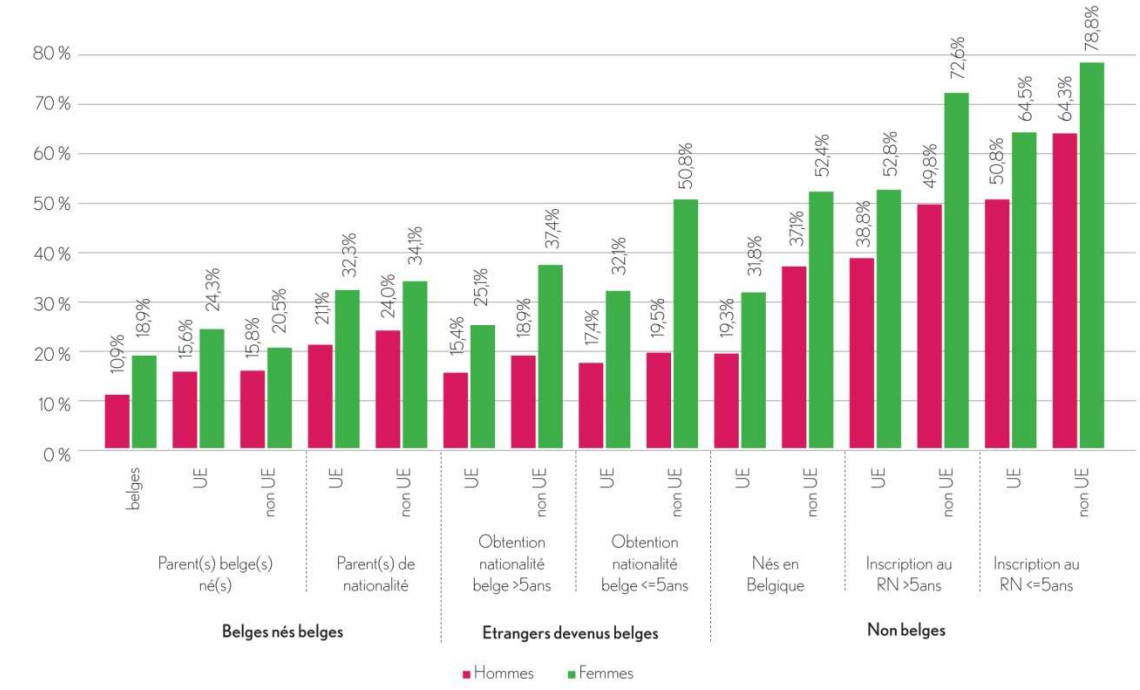

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Quel que soit l'historique migratoire, le taux d'inactivité des femmes est supérieur à celui des hommes. Le taux d'inactivité des hommes d'origine belge de 25 à 60 ans est de 10,9% (soit 172.108 personnes) et est inférieur à celui observé pour les hommes ayant un autre historique migratoire pour lesquels on observe un taux d'inactivité variant entre 15,4% pour les personnes nées UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans (soit 13.044 personnes) à 64,3% pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans (soit 30.932 personnes). Le taux d'inactivité des femmes d'origine belge de 25 à 60 ans est de 18,9% (soit 285.524 personnes) et est également inférieur à celui observé pour les femmes ayant un autre historique migratoire pour lesquelles on observe un taux d'inactivité variant entre 20,5% pour les femmes belges nées belges dont au moins un des parents est né non-UE (soit 2.798 personnes) à 78,8% pour les personnes de nationalité non-UE inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans (soit 36.506 personnes). Si l'écart de taux d'inactivité entre les hommes et les femmes est limité pour les Belges nés belges dont au moins un des parents est né non-UE (4,7 points de pourcentage), il est important pour les autres historiques migratoires en particulier pour les inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (31,3 points de pourcentage) et ceux ayant une nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans (22,9 points de pourcentage).

Graphique 146 : Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par région selon l'historique migratoire

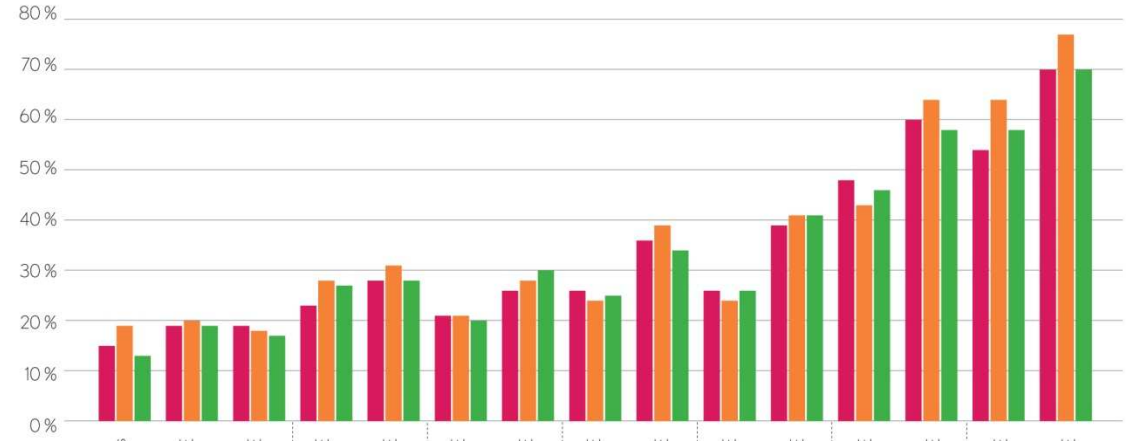

Région bruxelloise	15%	19%	19%	23%	28%	21%	26%	26%	36%	26%	39%	48%	60%	54%	70%
Région wallonne	19%	20%	18%	28%	31%	21%	28%	24%	39%	24%	41%	43%	64%	64%	77%
Région flamande	13%	19%	17%	27%	28%	20%	30%	25%	34%	26%	41%	46%	58%	58%	70%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

De manière générale, le taux d'inactivité des personnes de 25 à 60 ans en Wallonie est supérieur à celui observé dans les deux autres régions à l'exception de quelques groupes pour lesquels le taux d'inactivité est plus élevé à Bruxelles : les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né non-UE, celles nées UE ayant obtenu la nationalité belge (depuis plus de 5 ans et depuis moins de 5 ans), celles nées en Belgique avec une nationalité UE et celles de nationalité UE inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans.

Le graphique suivant, montre que 53% des inactifs d'origine belge de 25 à 60 ans se situent dans le groupe « autre » des inactifs (soit 242.727 personnes), 17,6% sont en incapacité de travail (soit 80.467 personnes), 9,9% sont pensionnés (soit 45.357 personnes), 8% sont dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi (soit 36.406 personnes), 4,8% sont en prépension (soit 21.995 personnes), 2,5% bénéficient du revenu d'intégration (soit 11.440 personnes), 2,6% sont en interruption de carrière (soit 11.827 personnes) et 1,6% sont bénéficiaires d'allocations familiales (soit 7.413 personnes) [98]. Quel que soit l'historique migratoire, les inactifs de 25 à 60 ans sont principalement dans le groupe « autre » des inactifs. Cette part varie de 53% pour les personnes d'origine belge à plus de 80% pour les personnes de nationalité étrangère inscrites au Registre national depuis moins de 5 ans (soit 57.528 personnes).

[98] Pour rappel, il n'est pas anormal de retrouver des personnes de plus de 25 ans dans cette catégorie. En effet, les personnes handicapées qui avaient déjà 21 ans le 1er juillet 1987 et qui bénéficiaient des allocations familiales à cette date peuvent continuer à en bénéficier après 25 ans.

Graphique 147 : Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'historique migratoire*

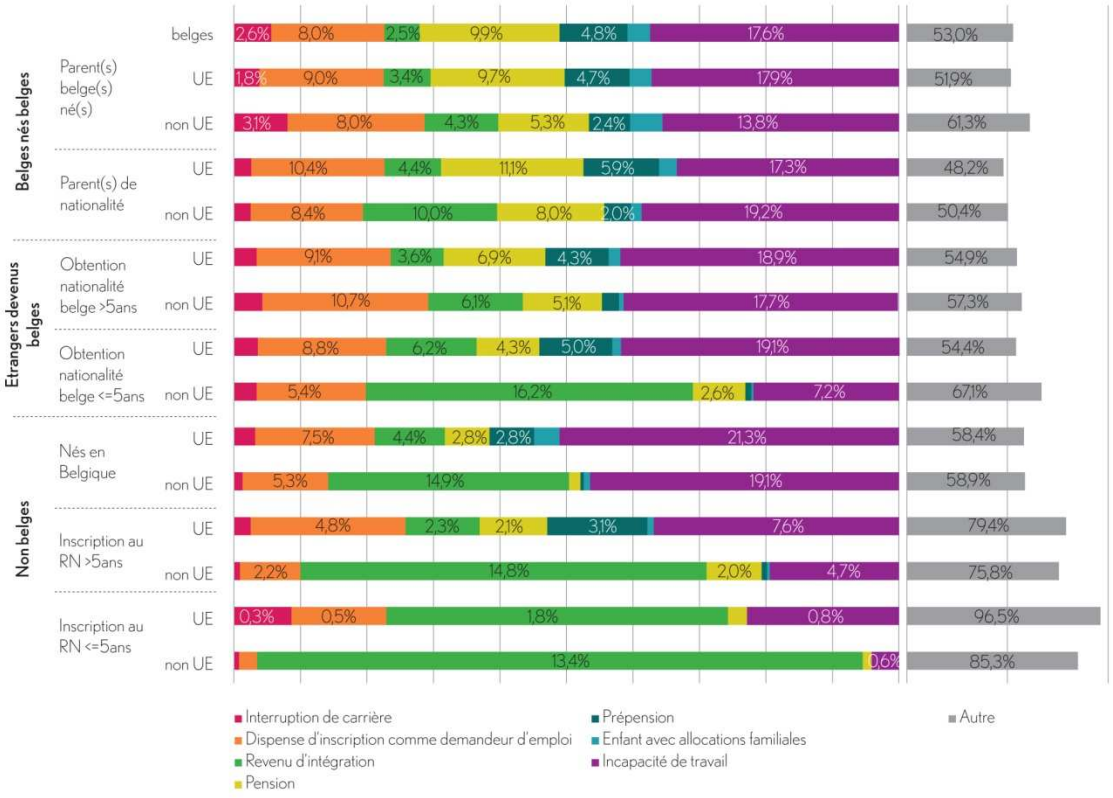

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque historique migratoire. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : parmi les inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge, 2,6% sont en interruption de carrière, 8% sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 2,5% bénéficient du revenu d'intégration, 9,9% sont pensionnés, 4,8% sont prépensionnés, 1,6% sont des enfants avec allocations familiales, 17,6% sont en incapacité de travail et 53% sont dans la catégorie « autre ».

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Plus spécifiquement pour chaque statut (voir graphique suivant), 2,6% des inactifs d'origine belge sont en interruption de carrière. Seuls les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est né non-UE ont une part plus élevée dans ce statut (3,1% - soit 153 personnes). Si de manière générale la part de ceux ayant un historique migratoire UE est plus élevée dans ce statut que ceux ayant un historique migratoire non-UE, ceci n'est pas vérifié pour les Belges nés belges dont au moins un des parents est né étranger et ceux ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans.

Concernant les dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi, 8% des inactifs d'origine belge sont dans ce statut. Ceux ayant la part la plus élevée dans ce statut sont les inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans (10,7% - soit 7.040 personnes) et les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE (10,4% - soit 654 personnes). La part de ceux ayant un historique migratoire UE est plus élevée dans ce statut que ceux ayant un historique migratoire non-UE, sauf pour les inactifs nés étrangers ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans. Nous avons déjà observé cette particularité pour le statut « interruption de carrière ».

Graphique 148 : Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'historique migratoire par type d'inactivité*

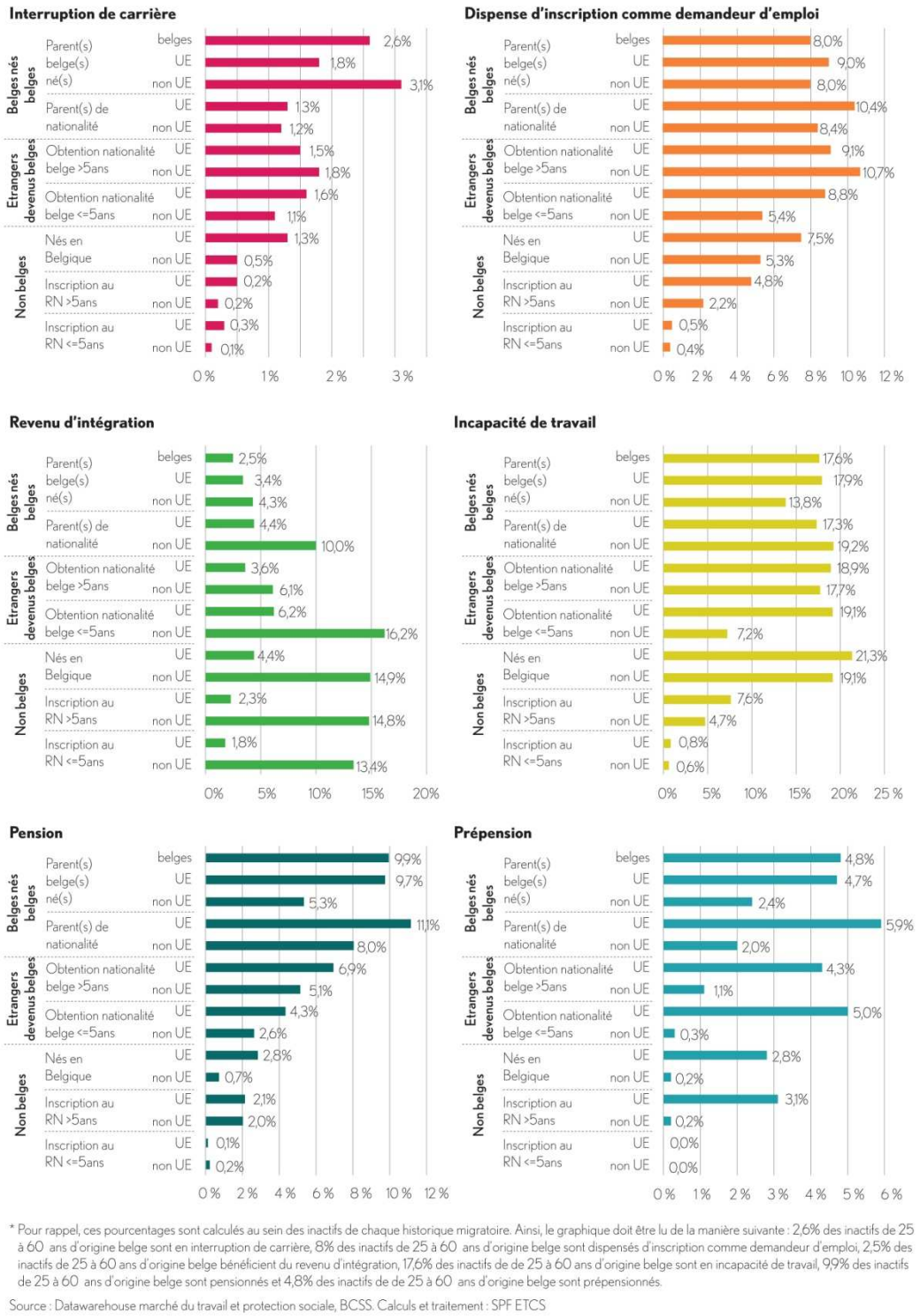

* Pour rappel, ces pourcentages sont calculés au sein des inactifs de chaque historique migratoire. Ainsi, le graphique doit être lu de la manière suivante : 2,6% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge sont en interruption de carrière, 8% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi, 2,5% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge bénéficient du revenu d'intégration, 17,6% des inactifs de de 25 à 60 ans d'origine belge sont en incapacité de travail, 9,9% des inactifs de 25 à 60 ans d'origine belge sont pensionnés et 4,8% des inactifs de de 25 à 60 ans d'origine belge sont prépensionnés.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Pour les inactifs bénéficiant du revenu d'intégration, près d'un inactif sur 6 né non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (soit 5.732 personnes) et 1 inactif sur 7 de nationalité non-UE (ceux nés en Belgique - soit 342 personnes - et ceux inscrits au Registre national - soit 15.522 personnes) sont dans ce statut. Dans l'analyse de l'inactivité par origine, nous avons pu voir que les personnes originaires d'un autre pays africain et d'un autre pays européen avaient des parts importantes d'inactifs dans le revenu d'intégration. Or parmi les

personnes nées non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et celles de nationalité non-UE inscrites au Registre national, une part importante est originaire d'un autre pays africain et d'un autre pays européen. Cependant, il faut garder à l'esprit que ce système constitue une alternative pour ceux qui n'ont pas (encore) accès à la sécurité sociale belge (tels que les réfugiés et immigrés récents). La part de ceux ayant un historique migratoire non-UE est plus élevée dans ce statut que ceux ayant un historique migratoire UE. Il est important de constater que la part des Belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère (respectivement UE et non-UE) dans ce statut est supérieure à la part de ceux nés étrangers ayant obtenu la nationalité depuis plus de 5 ans (respectivement UE et non-UE).

Le statut d'incapacité de travail, mis à part le statut « autre », est celui dans lequel la part d'inactifs est en moyenne la plus élevée. Ce sont les inactifs nés en Belgique de nationalité UE (soit 3.954 personnes), les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE (soit 96 personnes), ceux nés UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (soit 1.175 personnes) et ceux nés en Belgique de nationalité non-UE (soit 440 personnes) qui ont les parts d'inactifs en incapacité de travail les plus élevées avec respectivement 21,3%, 19,2%, 19,1% et 19,1%. La part de ceux ayant un historique migratoire UE est plus élevée dans ce statut que ceux ayant un historique migratoire non-UE sauf pour les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est étranger. Il est intéressant de noter que la part d'inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge dans ce statut est inférieure à la part d'inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE.

Enfin, dans les statuts « pension » et « prépension », on retrouve respectivement 9,9% et 4,8% des inactifs d'origine belge. La part des autres historiques migratoires dans ces statuts est moindre, à l'exception des inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE qui ont une part d'inactifs pensionnés et prépensionnés supérieure à celles des inactifs d'origine belge (respectivement 11,1% - soit 698 personnes et 5,9% - soit 369 personnes) et des inactifs nés UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans qui ont un part d'inactifs en prépension de 5%. La part de ceux ayant un historique migratoire UE est plus élevée dans ces deux statuts que ceux ayant un historique migratoire non-UE.

Les mêmes conclusions découlent des données par genre[99]. Il faut noter que l'interruption de carrière reste majoritairement une affaire de femmes pour tous les historiques migratoires. Concernant les dispenses comme demandeurs d'emploi, la part des hommes est légèrement supérieure à celle des femmes sauf pour les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est né non-UE et les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité étrangère pour lesquels l'inverse est observé. Le revenu d'intégration semble être une affaire d'hommes. Si l'écart entre les hommes et les femmes est toutefois relativement limité pour la plupart des historiques migratoires, il est non négligeable pour les inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et ceux ayant une nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans. Les hommes inactifs sont plus souvent que les femmes en incapacité de travail sauf pour les inactives belges nées belges dont au moins un des parents a une nationalité non-UE qui ont une part importante dans ce statut. L'écart entre les hommes et les femmes dans ce statut est particulièrement important pour les inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans et ceux ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (nés UE ou non-UE). La part des femmes inactives à la pension est très légèrement supérieure à celle des hommes sauf pour les inactifs d'origine belge, les inactifs belges nés belges dont au moins un des parents est né UE et les inactifs nés non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans. Enfin, la prépension est une affaire d'hommes et l'écart entre les hommes et les femmes est important pour tous les historiques migratoires.

[99] Les données par genre et par région ne peuvent être publiées en raison du faible nombre d'individus dans certaines catégories.

7. MOBILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS BELGE ET (D'ORIGINE) ÉTRANGÈRE DE 18 À 60 ANS

Ce chapitre abordera la mobilité socio-économique selon l'origine et l'historique migratoire sous trois angles d'analyse. D'abord via une analyse de la mobilité socio-économique entre 2006 et 2008 (chap. 7.1), ensuite via une analyse de l'évolution salariale entre 2006 et 2008 (chap. 7.2) et enfin, via une analyse de la sortie du chômage (chap. 7.3).

Éléments clés du Chapitre 7.1 : la mobilité socio-professionnelle

L'origine

- Les personnes d'origine belge qui avaient un emploi au quatrième trimestre 2006 sont 94,3% à continuer à exercer un emploi au quatrième trimestre 2008. Elles ont des transitions faibles de l'emploi vers le chômage (1,8%) et élevées du chômage vers l'emploi (32,6%). Les transitions entre emploi et inactivité vont également dans ce sens.

- Les personnes originaires de l'UE-12 ont des sorties de l'inactivité vers l'emploi plus élevées que la moyenne. Leur entrée sur le marché du travail passe alors par l'emploi (et non par le chômage) avec un taux bien plus élevé que ceux des autres origines (1 personne sur 3).

- Les personnes originaires du Maghreb ont des sorties de l'emploi très élevées (alors majoritairement dirigées vers le chômage – 10,3%), et des transitions faibles du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi (25,6% et 18%). Leur entrée sur le marché du travail passe deux fois plus par le chômage que pour les autres origines.

- Les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique gardent plus difficilement leur emploi (79,1%) et sont proportionnellement les plus nombreuses à se retrouver au chômage (1 sur 10) mais sont également plus nombreuses que la moyenne à quitter le chômage ou l'inactivité pour travailler.

- Les personnes d'origine belge ayant perçu un revenu d'intégration sociale en 2006 sont beaucoup plus nombreuses à se tourner vers d'autres formes d'inactivité ou vers le chômage, alors que les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique ayant perçu un revenu d'intégration sociale en 2006 sont plus nombreuses à occuper un emploi en 2008.

- Les jeunes de 18 à 24 ans d'origine belges ayant bénéficié d'allocations familiales en 2006 sont 26,3% en emploi 2 ans plus tard. Ceux d'origine maghrébine et d'un pays candidat à l'UE se retrouvent plus souvent au chômage que les autres origines, tandis que les jeunes originaires d'un autre pays d'Europe ou d'Afrique bénéficient plus fréquemment d'un revenu d'intégration.

L'historique migratoire

- Les catégories de personnes belges et nées en Belgique reflètent une situation privilégiée (maintien plus fréquent du statut d'actif et transition plus forte vers ce statut) que les personnes de nationalité étrangère ou ayant acquis la nationalité. La catégorie des personnes dont les parents sont de nationalité hors UE fait figure d'exception: ils connaissent un passage plus fréquent vers l'inactivité. Mais, d'un autre côté, ils connaissent aussi une plus forte transition du chômage à l'activité. Les personnes qui ne possèdent pas la nationalité belge (nées ou non en Belgique) conservent moins souvent leur statut d'actif et restent plus longtemps au chômage ou en inactivité que les personnes possédant la nationalité belge.

7.1. MOBILITÉ SELON LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE ENTRE 2006 ET 2008

Dans cette partie, les personnes sont classées selon leur statut socio-économique[100] au quatrième trimestre 2006, puis au quatrième trimestre 2008, à condition qu'elles soient présentes dans le Registre national à ces deux périodes. De cette manière, nous pouvons analyser, pour chaque origine et historique migratoire, le nombre de personnes qui ont conservé le même statut ou le nombre de personnes qui ont changé de statut de la première à la deuxième période. Attention, il s'agit ici d'une « photo » de la situation pour chacune de ces périodes, nous n'examinons pas les éventuels changements qui seraient intervenus *entre* ces deux périodes, comme par exemple une période de chômage intermédiaire.

A. Selon l'origine

Transitions entre les trois grands statuts socio-économiques

1) Personnes qui avaient un emploi en 2006

Examinons tout d'abord les personnes qui occupaient un emploi au quatrième trimestre 2006, et observons quel est leur statut au quatrième trimestre 2008, à l'aide du tableau suivant.

Tableau 32 : Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine

	Emploi	*Chômage*	*Inactivité*	*Effectifs*
Total	92,5%	2,5%	5,0%	3.930.598
Belge	94,3%	1,8%	3,9%	2.681.762
UE-14	89,5%	4,1%	6,4%	373.980
UE-12	87,9%	3,6%	8,5%	36.421
Candidat UE	81,3%	9,3%	9,4%	47.097
Autre Européen	81,9%	8,8%	9,3%	25.772
Maghrébin	81,6%	10,3%	8,1%	94.010
Autre Africain	79,1%	9,8%	11,1%	33.891
Sud/Centre Américain	82,5%	6,9%	10,6%	9.503
Asiatique	84,4%	5,1%	10,5%	35.616

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En Belgique, toutes origines confondues (y compris les personnes dont l'origine n'a pu être déterminée), 92,5% des personnes ayant un emploi au quatrième trimestre 2006 sont toujours en situation d'emploi (le même emploi ou un autre) 2 ans plus tard (soit plus de 9 personnes sur 10). Mais cette proportion varie selon l'origine des individus.

Les Belges, né belges, dont les parents sont nés belges sont 94,3% à continuer à exercer un emploi. Toutes les autres origines se situent en-deçà de la moyenne générale. Viennent d'abord les personnes originaires de l'UE-14 et l'UE-12, avec respectivement 89,5% et 87,9% ; et ensuite les personnes d'origine asiatique avec 84,4%. Pour les autres origines, les chances d'être encore en situation d'emploi au bout de 2 ans ne sont plus que d'environ 8 sur 10, voire même un peu moins pour les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique.

[100] Pour les définitions de ces différents statuts, se référer au chapitre 3.

Que deviennent les personnes qui ne sont plus en emploi au 4ème trimestre 2008 ? La répartition de ces personnes entre le chômage et l'inactivité[101] est très variable selon leur origine. Les personnes d'origine maghrébine et d'un autre pays africain sont proportionnellement les plus nombreuses à se retrouver au chômage, ce pourcentage tournant aux alentours de 10%, soit 1 personne sur 10 parmi les personnes qui étaient en emploi en 2006. Les personnes d'origine maghrébine sont d'ailleurs les seules à être plus nombreuses à devenir demandeuses d'emploi qu'à quitter le marché du travail (10,3% de chômeurs contre 8,1% d'inactifs). Les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Centrale ou du Sud sont plus d'1 personne sur 10 à passer d'un emploi au statut d'inactif.

Etre inactif suite à un emploi peut revêtir plusieurs formes. La forme d'inactivité la plus fréquente dans ce cas de figure est « autre », surtout pour les personnes d'origine asiatique, UE-12 et d'Amérique Centrale ou du Sud. Les personnes d'origine belge quittent plus souvent le marché du travail que les autres origines en prenant leur pension ou leur prépension (23,4% contre environ 10% pour les autres origines). Ceci est lié à l'âge moyen de ces personnes. En effet, les personnes d'origine belge sont en moyenne plus âgées que les personnes d'autres origines, et sont surreprésentées dans la classe d'âge des 55-60 ans en ce qui concerne la transition de l'emploi vers l'inactivité. Enfin, les personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE et du Maghreb sont surreprésentées dans le passage d'un emploi à l'incapacité de travail et les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique et d'un autre pays européen sont surreprésentées dans le passage de l'emploi vers le revenu d'intégration.

2) Personnes qui étaient au chômage en 2006

Examinons à présent les personnes qui étaient enregistrées comme chômeurs au 4ème trimestre 2006, et voyons comment, deux ans plus tard, a évolué leur situation.

Tableau 33 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine

	Emploi	*Chômage*	*Inactivité*	*Effectifs*
Total	29,2%	51,2%	19,7%	403.809
Belge	32,6%	48,3%	19,1%	195.322
UE-14	28,5%	52,1%	19,4%	64.095
UE-12	27,9%	52,8%	19,3%	4.755
Candidat UE	28,6%	49,6%	**21,8%**	17.764
Autre Européen	31,6%	51,9%	**16,6%**	5.226
Maghrébin	**25,6%**	**55,4%**	19,0%	36.647
Autre Africain	31,7%	50,2%	18,1%	7.765
Sud/Centre Américain	**36,4%**	**45,8%**	17,8%	1.851
Asiatique	33,3%	48,8%	17,9%	4.767

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

[101] Comme décrit au chapitre 3, le chômage comprend les demandeurs d'emploi après travail à temps plein avec allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire avec allocation de chômage, les demandeurs d'emploi après études avec allocation d'attente ou allocation de transition et les demandeurs d'emploi avec allocation d'accompagnement. L'inactivité recouvre les personnes qualifiées « inactives » et « autres » par la nomenclature de la position socio-économique de la BCSS.

Sur base de ces proportions, nous pouvons estimer que, si l'on prend au hasard 10 chômeurs en 2006 en Belgique, sans se préoccuper de leur origine, et qu'on les retrouve en 2008, 5 d'entre eux seront toujours ou à nouveau au chômage après un éventuel emploi (51,2%), 3 auront trouvé ou retrouvé un emploi (29,2%), et enfin 2 ne seront plus actifs sur le marché du travail (19,7%).

Au total donc, 3 personnes sur 10 ont un emploi en 2008, après avoir été au chômage au quatrième trimestre de 2006. Les personnes d'origine belge, un peu mieux loties que la moyenne, ne sont cependant pas les plus nombreuses à passer du chômage à l'emploi. En effet, les personnes originaires d'Amérique du Sud ou Centrale sont 36,4% à avoir trouvé un emploi. Suivent les personnes originaires d'Asie avec 33,3%, soit 1 personne sur 3. Viennent enfin seulement les personnes d'origine belge avec 32,6%. A l'opposé, les personnes d'origine maghrébine ne sont que 1 personne sur 4 (25,6%) à quitter le chômage pour occuper un emploi.

Ces dernières sont alors proportionnellement les plus nombreuses à rester au chômage (55,4%). A l'inverse, les personnes originaires d'Amérique du Sud ou Centrale ne sont que 45,8% à toucher des allocations de chômage en 2008, ce qui est moins que les personnes d'origine belge. Les autres origines sont plus proches de la moyenne totale.

La sortie du chômage vers l'inactivité présente moins de variations selon l'origine ; on distingue une légère sous-représentation des personnes originaires d'un autre pays européen (16,6%) et une légère surreprésentation des personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE (21,8%). Les formes d'inactivité les plus représentées dans ce cas sont la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi (30,7%, avec peu de variations par origine), l'incapacité de travail (32,3%, avec de plus grandes variations, notamment pour les personnes originaires d'un autre pays africain dont la proportion n'est que de 14%) et la catégorie « autre » (29,8%, avec surreprésentation des personnes d'origine autre africaine ou asiatique dont la proportion est de 44%).

3) Personnes qui étaient inactives en 2006

Voyons à présent comment les personnes inactives retrouvent éventuellement le chemin du marché du travail, et si ce retour est différent selon leur origine.

Tableau 34 : Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine

	Emploi	*Chômage*	*Inactivité*	*Effectifs*
Total	20,2%	3,8%	76,1%	1.943.124
Belge	23,3%	3,8%	72,9%	897.952
UE-14	18,0%	3,9%	78,1%	336.655
UE-12	33,7%	1,5%	64,8%	63.209
Candidat UE	17,6%	6,4%	**76,0%**	59.438
Autre Européen	17,5%	2,6%	**79,9%**	53.605
Maghrébin	**18,0%**	**6,4%**	75,6%	121.014
Autre Africain	20,8%	3,6%	75,6%	67.344
Sud/Centre Américain	**26,6%**	**3,3%**	70,1%	16.507
Asiatique	19,9%	1,9%	78,2%	58.391

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Une grande majorité des inactifs ont tendance à le rester (3 sur 4). Les personnes originaires d'un autre pays européen sont les plus nombreuses à rester inactives, avec près de 8 personnes sur 10. A l'inverse, les personnes originaires de l'UE-12 ne sont que 64,8% à rester inactives. Leur entrée sur le marché du travail passe alors, comme pour toutes les origines d'ailleurs, par

l'emploi plutôt que par le chômage, mais avec un taux bien plus élevé que ceux des autres origines (1 personne sur 3). Enfin, l'entrée sur le marché du travail des personnes d'origine maghrébine et d'un pays candidat à l'UE ne leur est pas très favorable puisque leur proportion d'entrée dans le chômage est pratiquement deux fois plus élevée que celle des autres origines.

4) En résumé

En nous livrant à une analyse globale des transitions entre les trois grands statuts professionnels principaux, on constate que les personnes d'origine belge ont des transitions faibles de l'emploi vers le chômage et élevées du chômage vers l'emploi, ce qui est très positif. Les transitions entre emploi et inactivité vont également dans ce sens.

Les autres origines connaissent des sorts moins favorables. Cependant, si les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique gardent plus difficilement leur emploi et se retrouvent plus fréquemment chômeurs ou inactifs, ils sont également plus nombreux que la moyenne à quitter le chômage ou l'inactivité pour travailler. Cette grande mobilité entre statuts professionnels s'observe aussi pour les personnes d'origine sud/centre américaine et asiatique, et uniquement dans le sens « chômage vers emploi » pour les personnes originaires d'un autre pays d'Europe. On remarquera que si les personnes originaires de l'UE-12 ont des sorties de l'emploi plus élevées que la moyenne, les passages de l'inactivité à l'emploi sont beaucoup plus élevés que pour toutes les autres origines.

Enfin, les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb ont des transitions très élevées hors de l'emploi (alors majoritairement dirigées vers le chômage), et des transitions faibles vers l'emploi.

Cas particuliers : personnes percevant un revenu d'intégration en 2006 et enfants percevant des allocations familiales en 2006

Parmi les différentes formes d'inactivité, deux catégories retiennent l'attention, du fait de l'intérêt des transitions hors de ce statut et des différences que l'on peut observer entre les origines face à ces transitions. Ces deux catégories sont les personnes dépendant d'un revenu d'intégration et les enfants percevant des allocations familiales.

1) Personnes percevant un revenu d'intégration en 2006

Tableau 35 : Répartition des personnes qui recevaient un revenu d'intégration en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine

	Emploi	*Chômage*	*Inactivité*		*Effectifs*
			Total	*dont revenu d'intégration*	
Total	23,1%	7,3%	69,6%	48,7%	80.212
Belge	20,9%	9,3%	69,9%	48,3%	16.421
UE-14	20,5%	10,1%	69,4%	48,6%	7.049
UE-12	22,0%	5,7%	72,3%	49,0%	1.837
Candidat UE	21,1%	7,7%	71,1%	51,0%	3.354
Autre Européen	23,2%	4,3%	72,5%	50,1%	9.825
Maghrébin	24,3%	10,1%	65,6%	46,2%	9.468
Autre Africain	28,2%	5,7%	66,2%	49,2%	16.205
Sud/Centre Américain	31,2%	7,8%	61,0%	41,0%	1.150
Asiatique	26,7%	4,0%	69,3%	40,2%	6.274

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au total, 23,1% des personnes qui ont touché un revenu d'intégration au 4ème trimestre 2006 sont occupées dans un emploi au 4ème trimestre 2008. Ceci n'est pas le fait des personnes d'origine belge ou d'un autre pays de l'UE-14 ou de l'UE-12 car ce sont plutôt les personnes d'origine sud/centre américaine (31%), puis « autre africaine » (28%), asiatique (27%) et maghrébine (24%) qui tirent la moyenne vers le haut. Ceux qui se dirigent proportionnellement le plus vers le chômage sont les personnes d'origine UE-14 et maghrébine, puis les personnes d'origine belge.

Il est intéressant dans ce contexte de comparer les 16.205 personnes originaires d'un autre pays africain avec les 16.421 personnes d'origine belge (les deux catégories d'origine les plus représentées en nombre absolu dans les bénéficiaires d'un revenu d'intégration en 2006). En effet, on constate que ces dernières sont beaucoup plus nombreuses à se tourner vers d'autres formes d'inactivité ou vers le chômage, alors que les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique sont plus nombreuses à occuper en emploi en 2008.

2) Enfants percevant des allocations familiales en 2006

En ce qui concerne les enfants bénéficiant d'allocations familiales, l'analyse de leur mobilité socio-économique est importante dans le cadre de l'accès des jeunes au marché du travail. Afin d'éviter tout biais dû à certaines catégories de personnes continuant à percevoir des allocations familiales au-delà de l'âge de 25 ans, nous restreignons l'analyse suivante aux 18-24 ans.

Tableau 36 : Répartition des jeunes (18-24 ans) qui bénéficiaient d'allocations familiales en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine

	Emploi	*Chômage*		*Inactivité*			*Effectifs*
		Total	*dont allocations d'attente*	*Total*	*dont allocations familiales*	*dont revenu d'intégration*	
Total	24,8%	3,3%	3,1%	71,9%	64,0%	2,0%	530.513
Belge	26,3%	2,4%	2,2%	71,3%	65,4%	0,8%	367.135
UE-14	22,2%	4,9%	4,6%	72,9%	63,3%	2,2%	64.191
UE-12	19,5%	4,2%	3,9%	76,3%	63,6%	4,4%	4.410
Candidat UE	23,2%	7,7%	7,3%	69,0%	55,5%	4,1%	11.708
Autre Européen	18,2%	3,9%	3,5%	77,9%	56,1%	12,3%	5.091
Maghrébin	20,0%	7,5%	7,1%	72,6%	58,2%	6,3%	24.814
Autre Africain	12,4%	2,7%	2,4%	84,9%	60,1%	16,7%	8.174
Sud/Centre Américain	16,1%	3,5%	3,0%	80,4%	65,1%	5,1%	2.404
Asiatique	17,6%	2,4%	2,1%	80,0%	64,9%	4,9%	6.997

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Un peu plus de 6 jeunes sur 10 restent en moyenne dans le statut de bénéficiaires d'allocations familiales. Parmi les 40% d'enfants restants, 24,8% trouvent un emploi et 3,1% quittent la scolarité pour chercher un emploi en bénéficiant d'une allocation d'attente. On constate cependant de grandes disparités par origine.

Les personnes d'origine belge trouvent plus fréquemment un emploi que la moyenne (26,3%), et bénéficient moins d'allocations d'attente. Ils bénéficient également beaucoup moins souvent d'un revenu d'intégration. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE sont proportionnellement les plus nombreuses à quitter leur statut d'enfant percevant des allocations familiales (seuls 55% d'entre elles conservent ce statut), et même si elles arrivent relativement bien à trouver un emploi comparé à d'autres (23,2%), un grand nombre d'entre elles échouent

dans cet objectif, ce qui les place en surreprésentation dans la catégorie des demandeurs d'emploi (7,7%). Les personnes d'origine maghrébine observent une trajectoire similaire, bien qu'elles soient proportionnellement un peu moins nombreuses vers l'emploi, et un peu plus nombreuses vers le revenu d'intégration. Les personnes ayant pour origine un autre pays européen, qui quittent, comme celles originaires d'un pays candidat UE, plus souvent le statut d'enfant bénéficiaire d'allocations familiales, ne sont que 18,2% au travail mais ne sont pas pour autant beaucoup plus nombreuses que ces dernières à percevoir des allocations de chômage ou d'attente. C'est dans la catégorie des bénéficiaires d'un revenu d'intégration qu'on les retrouve en grande proportion, pour 12,3% d'entre elles. Les personnes de 18 à 24 ans bénéficiant d'allocations familiales en 2006 et originaires d'un autre pays d'Afrique sont, quant à elles, les plus surreprésentées en tant que bénéficiaires d'un revenu d'intégration (16,7%). Seules 15% d'entre elles entrent sur le marché du travail, et elles sont les moins nombreuses à trouver un emploi (12,4%). C'est dès lors la seule origine pour laquelle les jeunes sont plus nombreux à bénéficier d'un revenu d'intégration qu'à travailler.

Pour interpréter ces résultats de manière complète, il serait intéressant d'analyser les compositions de famille des différentes origines (jeunes isolés, sans parents, …) ce qui n'est pas encore possible avec nos données actuelles.

Analyse par sexe

Si l'on analyse les trois grands types de transitions selon le genre et l'origine, nous observons que les différences entre les hommes et les femmes sont les plus grandes dans les quatre groupes suivants : les personnes originaires de l'UE-12, d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE, d'un autre pays européen et du Maghreb. C'est pourquoi nous ne présentons ici que les données qui concernent ces quatre origines, ainsi que celles des personnes d'origine belge comme catégorie de référence.

Graphique 149 : Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et sexe

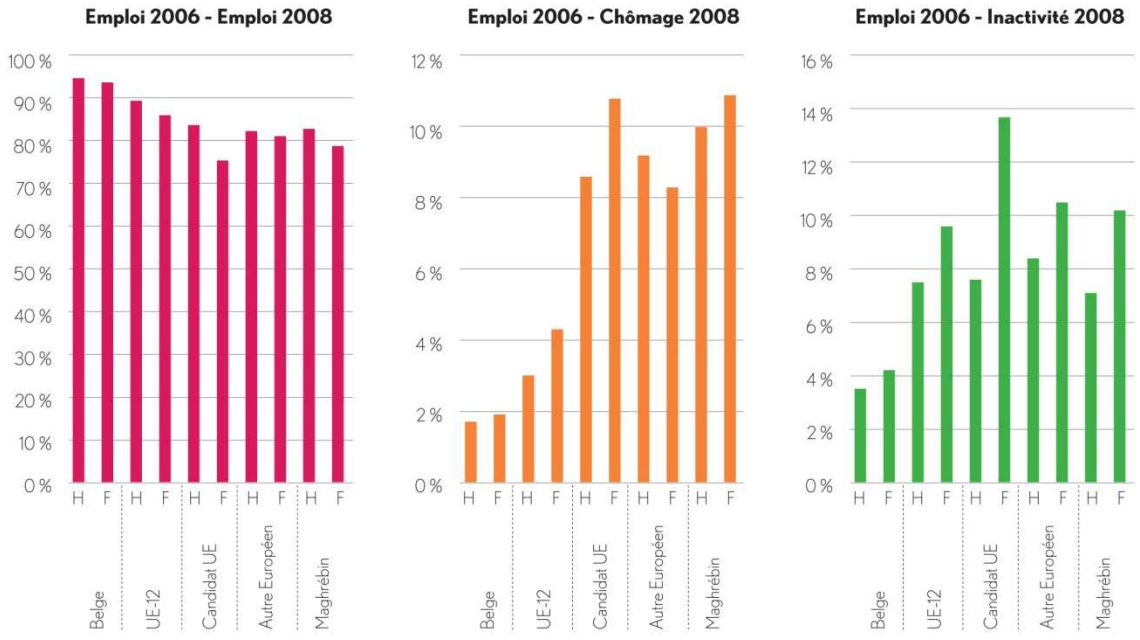

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique précédent montre que les écarts vont presque toujours dans la même direction : les hommes ont plus souvent conservé leur emploi que les femmes, et, par conséquent, se sont retrouvés moins souvent que les femmes au chômage ou en inactivité en venant de l'emploi. Une exception se dessine cependant : les femmes d'origine « autre européenne » qui avaient un emploi en 2006 se retrouvent moins souvent au chômage en 2008 que les hommes de la même origine.

Les personnes pour lesquelles on observe les plus grandes différences sont systématiquement les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, en particulier pour les transitions de l'emploi vers l'inactivité (hommes : 7,6%, femmes : 13,7%).

Graphique 150 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et sexe

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En ce qui concerne les personnes qui étaient au chômage en 2006, on remarque dans le graphique ci-dessus que les hommes originaires de l'UE-12 sont beaucoup plus fréquemment restés au chômage que les femmes de la même origine (54,5% contre 51,5%), et que ces dernières ont un peu plus souvent retrouvé un emploi que les hommes. Les femmes des trois autres origines sont également moins souvent restées au chômage que les hommes, mais ont par contre plutôt basculé dans l'inactivité, de manière particulièrement élevée pour les femmes d'origine maghrébine (23,3% contre 15,7% d'hommes) et d'un pays candidat à l'UE (27,4% de femmes contre 16,3% d'hommes).

Graphique 151 : Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et sexe

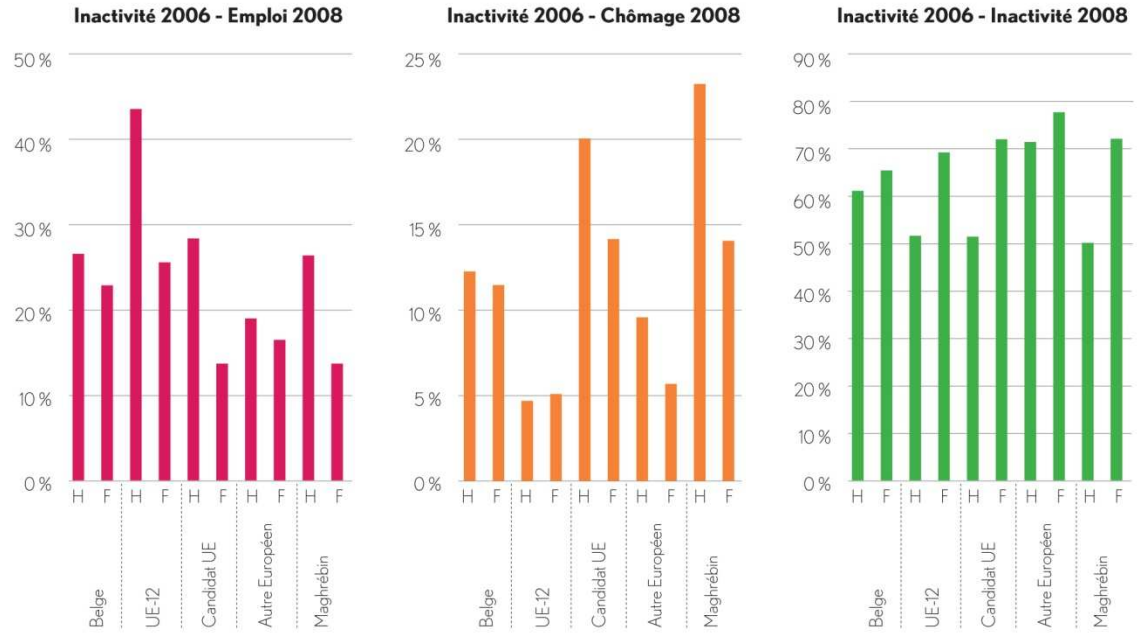

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Enfin, les transitions à partir de l'inactivité révèlent que les femmes de toutes les origines restent plus souvent inactives que les hommes. L'écart entre les hommes et les femmes sur ce point est le plus marqué pour les personnes d'origine maghrébine (écart de 22 points de pourcentage), d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE (écart de 20,6 points de pourcentage) et de l'UE-12 (écarts de 17,6 points de pourcentage). Les hommes ont par conséquent plus souvent (re)trouvé le chemin du marché du travail. Les hommes originaires de l'UE-12 sont particulièrement nombreux à passer de l'inactivité à l'emploi (43,6% contre seulement 25,6% de femmes). Les écarts sont également très marqués pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE et du Maghreb, que ce soit vers l'emploi ou vers le chômage.

Analyse par région

Si, concernant les personnes qui se trouvent toujours dans l'emploi au quatrième trimestre 2008, la situation est assez semblable dans les trois régions (avec des taux néanmoins un tout petit peu plus faibles à Bruxelles), il n'en va pas de même en ce qui concerne les sorties de l'emploi vers le chômage ou l'inactivité, comme le graphique suivant le révèle.

Graphique 152 : Répartition des personnes qui étaient en emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et région de résidence

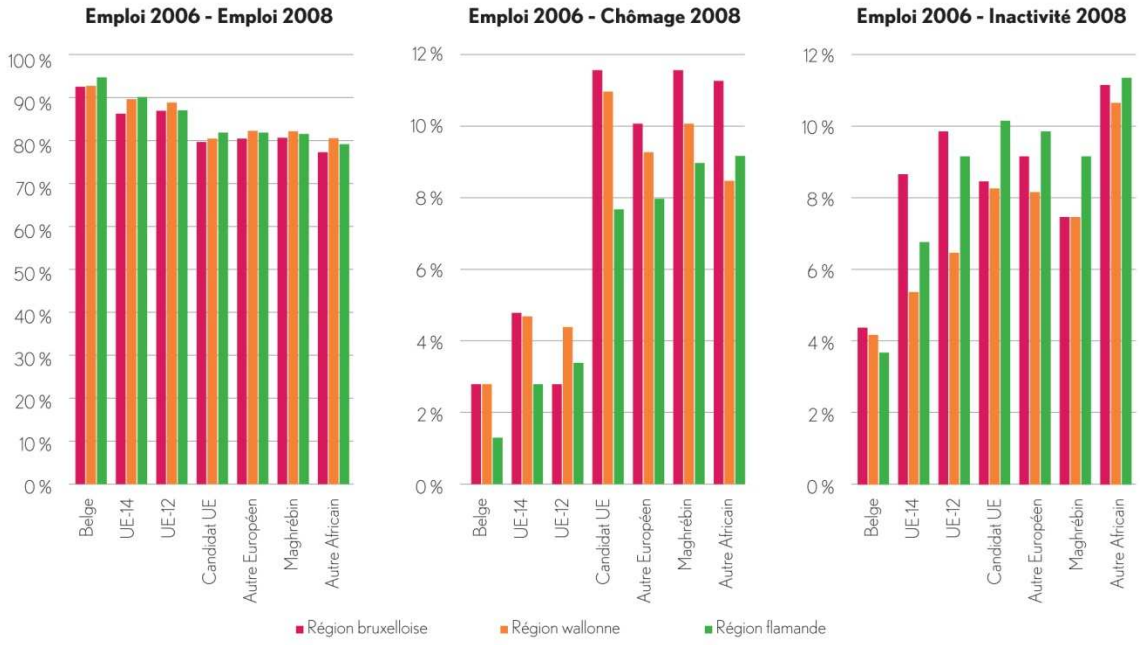

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Ainsi, les personnes résidant en Région flamande qui travaillaient en 2006 et n'ont pas conservé un emploi sont devenus, en 2008, moins fréquemment chômeurs que dans les autres régions. Seules deux origines font exception à cette règle : les personnes d'origine UE-12 (c'est alors à Bruxelles que la transition de l'emploi vers le chômage est la plus faible) et d'origine africaine autre que Maghreb (le taux le plus faible revient à la Wallonie).

Le passage de l'emploi à l'inactivité est quant à lui plus élevé tantôt à Bruxelles, tantôt en Flandre pour toutes les origines non belges. Les différences entre origines sont plus faibles en Wallonie.

Graphique 153 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et région de résidence

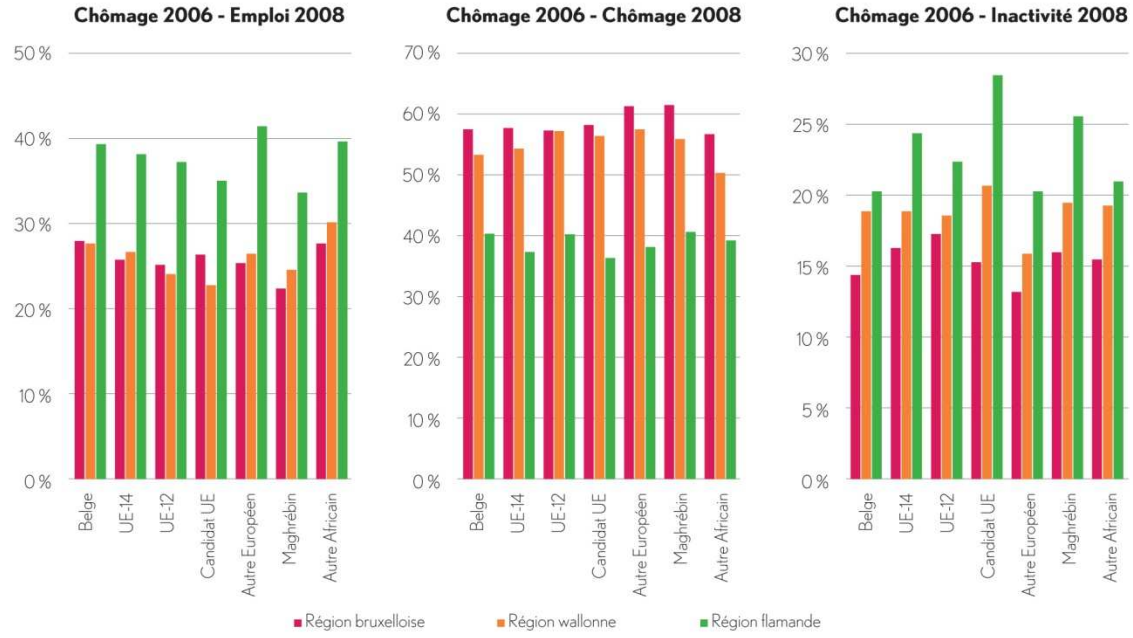

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les différences entre régions et origines concernant la sortie du chômage présentées dans le graphique ci-dessus sont moins évidentes. La sortie du chômage se fait plus souvent vers l'emploi et vers l'inactivité en Flandre que dans les autres régions, quelle que soit l'origine. Par conséquent, les personnes résidant en Flandre ont une plus grande mobilité hors du chômage. Les écarts sont plus réduits entre la Wallonie et Bruxelles.

Graphique 154 : Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et région de résidence

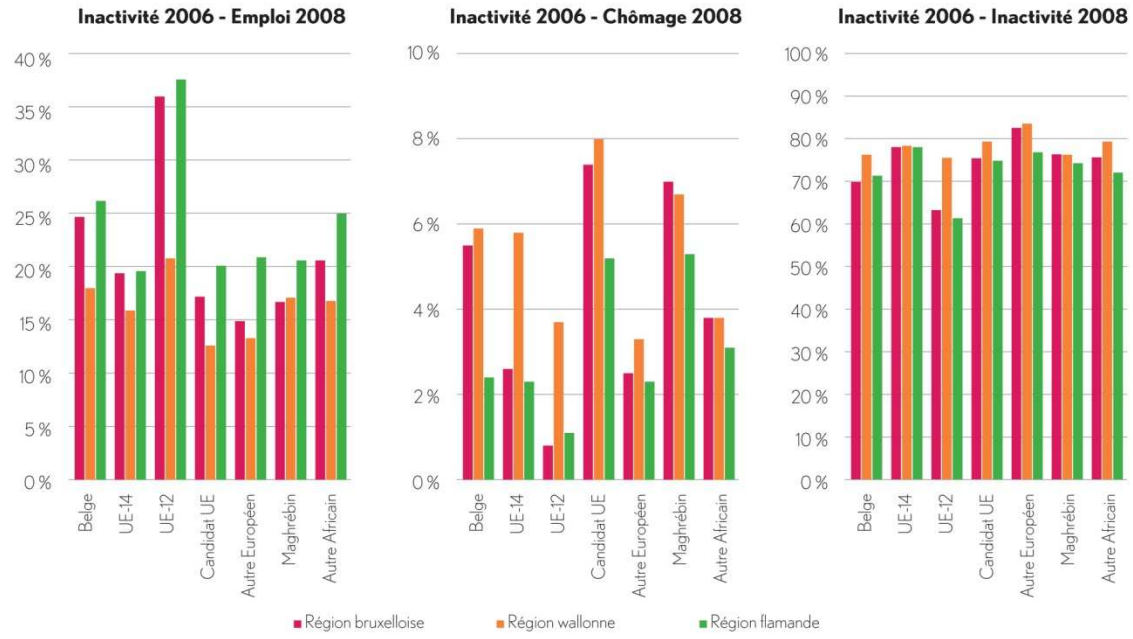

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Enfin, le maintien dans le statut d'inactif est plus élevé en Wallonie que partout ailleurs. On constate ci-dessus que les personnes d'origine UE-12 ont beaucoup plus fréquemment quitté ce statut à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie. Et cette sortie s'est effectuée principalement vers l'emploi dans ces deux régions, pour plus de 36% des anciens inactifs, contre seulement 21% en Wallonie.

Analyse par âge

Pour terminer, une répartition par âge des différents résultats globaux présentés précédemment permet d'observer que les jeunes conservent plus difficilement le statut de travailleur que leurs aînés. Ceci est encore plus visible pour les origines autres que belge, particulièrement pour les personnes d'origine autre africaine (seuls 7 sur 10 sont encore en emploi 2 ans plus tard).

Graphique 155 : Répartition des personnes qui étaient en emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et classe d'âge

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La sortie de l'emploi vers le chômage des jeunes personnes d'origine maghrébine est proportionnellement la plus élevée (14,2%), tandis que ce sont les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique qui sont les plus surreprésentées dans ce schéma parmi les plus âgés (9%). Les jeunes originaires d'un autre pays d'Afrique sont plus souvent présents dans l'inactivité (18,3%).

Graphique 156 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et classe d'âge

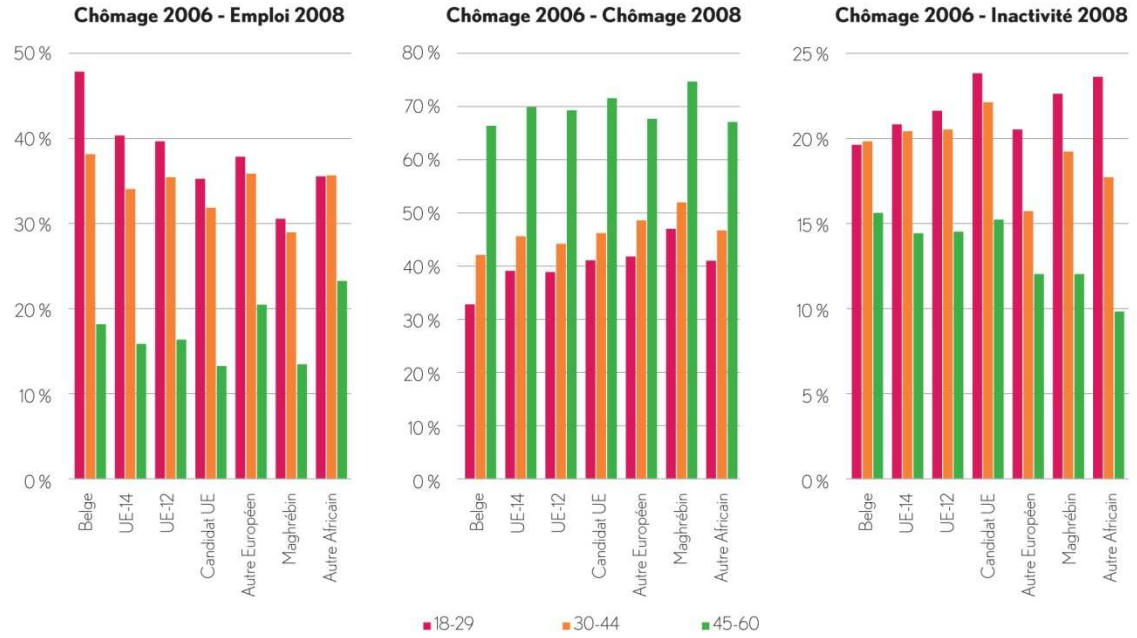

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

L'effet est inverse pour la sortie du chômage par rapport à la sortie de l'emploi. Peu importe l'origine, les plus âgés sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés à sortir du chômage. Mais parmi ceux qui ont retrouvé un emploi, ce sont les personnes d'origine belge qui présentent les plus grands écarts entre classe d'âge : l'âge est, pour cette origine, un facteur important de sortie du chômage vers l'emploi, plus on est jeune, plus on a de chance de trouver un emploi après une période de chômage. Du côté du passage vers l'inactivité, ce sont les personnes originaires d'un pays d'Afrique hors Maghreb qui présentent les écarts les plus grands entre jeunes et moins jeunes.

Graphique 157 : Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et classe d'âge

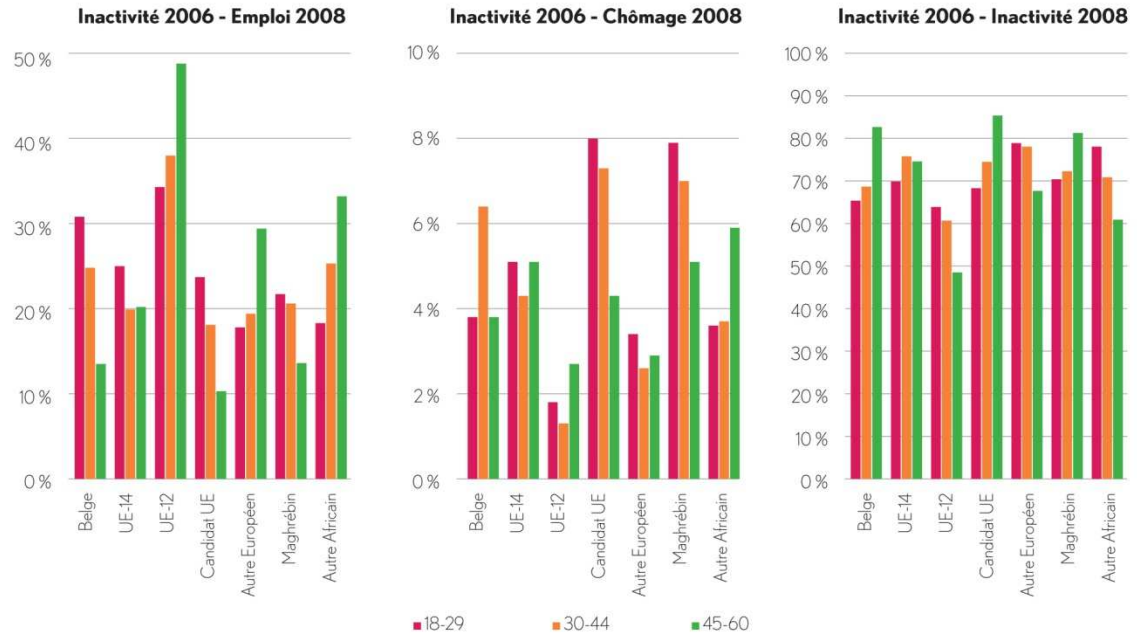

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Enfin, les inactifs en 2006 ont opéré des changements de statuts assez différents selon leur origine et leur classe d'âge. Trois origines observent une tendance inverse par rapport aux personnes d'origine belge (chez qui les plus âgés sont plus fréquemment restés inactifs) : les jeunes personnes d'origine UE-12, autre européenne et autre africaine sont restées plus fréquemment inactives que leurs aînés et ont proportionnellement moins fréquemment trouvé un emploi que ces derniers. Les résultats des transitions de l'inactivité vers le chômage sont également très variables, néanmoins, ces données concernent peu d'individus (surtout pour les plus âgés) et sont donc à interpréter avec prudence.

B. Selon l'historique migratoire

1) Personnes qui avaient un emploi en 2006

Au total, 92,5% des personnes qui étaient en emploi au quatrième trimestre 2006 sont encore occupées au cours du 4ème trimestre 2008 ; 2,5% sont au chômage et 5% en inactivité. Ces pourcentages diffèrent en fonction de l'historique migratoire. Les personnes les plus nombreuses à être restées occupées après une période de 2 ans sont les personnes d'origine belge[102] (94,4%), suivies par les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né UE (91,7%) et les personnes nées avec une nationalité UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans (91,5%).

Tableau 37 : Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire

			Emploi	*Chômage*	*Inactivité*	*Effectifs*
Total			92,5%	2,5%	5%	3.931.755
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	belges	**94,4%**	1,8%	3,9%	2.597.585
		UE	**91,7%**	3,1%	5,2%	127.044
		non UE	89,8%	3,5%	6,6%	21.669
	Parent(s) de nationalité	UE	86%	4,9%	9,1%	19.628
		non UE	77,8%	8,5%	**13,7%**	1.155
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	**91,5%**	3,8%	4,7%	134.321
		non UE	85,1%	7,5%	7,4%	138.008
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	88,7%	4,8%	6,5%	16.180
		non UE	80,3%	**11%**	8,7%	49.061
Non belges	Nés en Belgique	UE	89,8%	4,7%	5,4%	48.420
		non UE	71,7%	**14,6%**	13,7%	2.060
	Inscription au RN >5ans	UE	88,9%	3,6%	7,5%	93.289
		non UE	75,9%	**10,5%**	13,6%	19.712
	Inscription au RN <=5ans	UE	80,6%	4,1%	**15,4%**	28.313
		non UE	68,8%	9,4%	**21,9%**	13.139

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Parmi les personnes qui se retrouvent au chômage, on note à nouveau une forte différence entre les personnes ayant un historique UE et non-UE. Les personnes qui, deux ans après leur occupation, se sont retrouvées le plus souvent au chômage sont des personnes nées en Belgique mais avec une nationalité non-UE (14,6%), suivies par les personnes nées avec la nationalité non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis 5 ans ou moins (11%) et les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans (10,5%).

Les personnes qui se sont retrouvées le plus souvent en inactivité deux ans après leur occupation sont les personnes étrangères inscrites depuis moins de 5 ans au Registre national de nationalité non-UE (21,9%) et de nationalité UE (15,4%).

[102] Pour rappel, les personnes d'origine belge sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont belges nés belges.

2) Personnes qui étaient au chômage en 2006

Tableau 38 : Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire

			Emploi	*Chômage*	*Inactivité*	*Effectifs*
Total			29,2%	51,1%	19,7%	404.558
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	belges	32,8%	47,9%	19,2%	187.240
		UE	30,8%	49,4%	19,9%	16.493
		non UE	33,8%	46,4%	19,8%	2.740
	Parent(s) de nationalité	UE	27,6%	50,1%	22,3%	3.429
		non UE	**35,2%**	40,1%	24,7	372
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	30,5%	50,8%	18,7%	21.527
		non UE	27%	53,2%	19,9%	45.945
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	32,2%	48,2%	19,6%	3.097
		non UE	32,1%	51,2%	16,7%	13.939
Non belges	Nés en Belgique	UE	26,2%	**54,5%**	19,3%	11.066
		non UE	24,9%	50,6%	**24,5%**	1.589
	Inscription au RN >5ans	UE	23%	**57,8%**	19,2%	16.521
		non UE	23%	56,7%	20,4%	6.559
	Inscription au RN <=5ans	UE	**35,1%**	36,7%	**28,1%**	1.897
		non UE	**34%**	44,2%	21,8%	950

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au total, 29,2% des personnes qui étaient au chômage en 2006 ont (re)trouvé un emploi en 2008. La transition la plus importante vers un emploi s'observe chez les personnes belges nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays non-UE (35,2%) et chez les personnes récemment inscrites au Registre national avec une nationalité UE (35,1%) ou non-UE (34,0%).

Environ la moitié (51,1%) des chômeurs de 2006 sont également au chômage en 2008. Les proportions les plus importantes de personnes qui étaient au chômage en 2006 et qui le sont encore ou à nouveau en 2008 se retrouvent dans la catégorie des étrangers inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national avec une nationalité UE (57,8%) ou non-UE (56,7%). On trouve également une grande proportion chez les personnes de nationalité UE nées en Belgique (54,5%).

En 2008, 19,7% des chômeurs sont devenus inactifs. Ce sont surtout les personnes étrangères de nationalité UE récemment inscrites au Registre national (28,1%) qui sont sorties du chômage vers l'inactivité. De même, les personnes nées en Belgique avec une nationalité non-UE (24,5%) et les personnes belges nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays non-UE (24,7%) sont plus souvent devenues inactives.

3) Personnes qui étaient inactives en 2006

Le tableau suivant présente la mobilité de l'inactivité vers l'emploi, le chômage ou l'inactivité. Au total, 20,2% des personnes qui étaient inactives en 2006 occupent un emploi en 2008; 3,8% sont au chômage en 2008 et la grosse majorité (76%) est inactive.

Tableau 39 : Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire

			Emploi	*Chômage*	*Inactivité*	*Effectifs*
Total			20,2%	3,8%	76%	1.944.918
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	belges	**21,6%**	3,3%	75%	950.949
		UE	**27,2%**	**8,2%**	64,6%	1.680
		non UE	20,7%	5,7%	73,6%	63.497
	Parent(s) de nationalité	UE	21,4%	4,9%	73,6%	18.230
		non UE	18,8%	5,4%	75,8%	26.704
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	20,4%	5,7%	73,9%	2.108
		non UE	21,1%	6,6%	72,3%	8.298
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	19,8%	6,5%	73,7%	52.395
		non UE	18,3%	**8,2%**	73,5%	107.779
Non belges	Nés en Belgique	UE	21,2%	5,8%	73%	53.849
		non UE	16,1%	6,2%	77,7%	25.108
	Inscription au RN >5ans	UE	14%	**11,9%**	74,1%	3.170
		non UE	28,7%	1,4%	69,9%	135.469
	Inscription au RN <=5ans	UE	9,8%	2,1%	**88,1%**	100.995
		non UE	14,2%	2,4%	**83,4%**	53.852

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

On observe la plus grande transition de l'inactivité vers l'emploi chez les étrangers de nationalité non UE inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national (28,7%) suivis par les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né UE (27,2%) et les personnes d'origine belge (21,6%).

On note la plus forte transition vers le chômage chez les personnes étrangères inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans et de nationalité UE (11,9%), suivies par les personnes nées avec la nationalité d'un pays non-UE qui ont récemment acquis la nationalité belge (8,2%) et les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né UE (8,2%).

Les personnes inactives en 2006 qui sont, le plus souvent, encore ou à nouveau en inactivité en 2008 sont les personnes récemment inscrites au Registre national, de nationalité UE (88,1%) ou non-UE (83,4%), et les personnes qui sont nées en Belgique mais qui ont une nationalité non-UE (77,7%).

4) Personnes percevant un revenu d'intégration en 2006

Tableau 40 : Répartition des personnes qui recevaient un revenu d'intégration en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire

			Emploi	*Chômage*	*Inactivité*		*Effectifs*
					Total	*dont revenu d'intégration*	
Total			23,1%	7,4%	69,5%	48,5%	80.564
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	belges	21,2%	9,6%	69,2%	47,4%	15.947
		UE	20,6%	**11,8%**	67,6%	46%	1.771
		non UE	23,1%	**14,1%**	62,8%	43,7%	645
	Parent(s) de nationalité	UE	22,7%	**15,7%**	61,6%	40,9%	802
		non UE	21,1%	7%	71,9%	43,9%	171
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	20,4%	9,2%	70,4%	49,4%	1.797
		non UE	21,6%	9,6%	68,8%	49%	7.614
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	24,1%	9,6%	66,3%	44,9%	606
		non UE	25,1%	7,9%	67%	51,2%	10.144
Non belges	Nés en Belgique	UE	16,8%	10,1%	**73,1%**	**53,8%**	899
		non UE	12,1%	9,8%	**78,2%**	**55,7%**	348
	Inscription au RN >5ans	UE	17,1%	5,4%	**77,4%**	**54,7%**	2.287
		non UE	24,3%	4,5%	71,2%	45,9%	9.514
	Inscription au RN <=5ans	UE	**28,5%**	8,2%	63,3%	37,2%	947
		non UE	**26,9%**	3,7%	69,4%	43,7%	9.619

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au total, environ la moitié des personnes qui percevaient un revenu d'intégration en 2006 bénéficient toujours ou à nouveau d'un tel revenu en 2008 (48,5%). Selon l'historique migratoire, ceux qui ont le plus souvent ce statut sont les personnes nées en Belgique mais qui ont une autre nationalité que belge (UE: 53,8% et non-UE : 55,7%). De même, les étrangers de nationalité UE inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national restent relativement plus souvent dans ce statut (54,7%).

Les personnes qui sont le plus sorties de ce statut pour occuper un emploi sont les personnes inscrites récemment au Registre national (de nationalité UE: 28,5% et non-UE : 26,9%). De même, les personnes nées avec la nationalité non-UE ayant acquis récemment la nationalité belge transitent relativement plus souvent vers un emploi (25,1%).

La plus forte sortie vers le chômage s'observe quant à elle, chez les personnes belges nées belges dont au moins un des parents a la nationalité d'un pays de l'UE (15,7%), suivies par les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est né UE ou hors UE (11,8% et 14,1%).

5) Enfants percevant des allocations familiales en 2006 (accès des jeunes au marché du travail)

Tableau 41 : Répartition des jeunes (18-24 ans) qui bénéficiaient d'allocations familiales en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire

			Emploi	*Chômage*		*Inactivité*			*Effectifs*
				Total	*dont allocations d'attente*	*Total*	*dont allocations familiales*	*dont revenu d'intégration*	
Total			24,8%	3,3%	3,1%	71,9%	64%	0,5%	530.550
Belges nés belges	Parent(s) belge(s) né(s)	belges	26,3%	2,4%	2,2%	71,3%	**65,4%**	0,4%	363.567
		UE	23,3%	4,5%	4,2%	72,1%	64,5%	0,7%	26.433
		non UE	17,4%	3,1%	2,9%	79,5%	70,2%	0,5%	10.506
	Parent(s) de nationalité	UE	20%	4,5%	4,2%	75,6%	**66,4%**	0,6%	17.543
		non UE	18,4%	3,2%	2,9%	78,4%	**62,2%**	**1%**	1.239
Etrangers devenus belges	Obtention nationalité belge >5ans	UE	**25,3%**	**6,5%**	6,1%	68,2%	58,7%	**0,9%**	11.558
		non UE	20,3%	**6,8%**	**6,4%**	72,9%	58,4%	0,6%	33.625
	Obtention nationalité belge <=5ans	UE	**25,6%**	5,9%	5,3%	68,5%	54,9%	0,6%	1.513
		non UE	19%	**6,3%**	**6%**	74,7%	52,5%	0,7%	8.541
Non belges	Nés en Belgique	UE	22,6%	5,3%	4,9%	72,1%	60,5%	0,7%	4.889
		non UE	15%	8,2%	**7,8%**	76,8%	53,7%	**1,4%**	574
	Inscription au RN >5ans	UE	16,7%	3,5%	3,1%	**79,8%**	61%	0,4%	4.466
		non UE	14,4%	2,8%	2,5%	**82,8%**	46,2%	0,7%	1.368
	Inscription au RN <=5ans	UE	13,8%	2%	1,8%	**84,2%**	62%	0,2%	1.000
		non UE	17,8%	2,6%	2%	79,6%	48,3%	0,5%	1.317

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Au total, 64% des enfants bénéficiaires d'allocations familiales ont encore, après 2 ans, ce même statut, un quart (24,8%) est en emploi et 3,3% sont au chômage. Parmi ces derniers, la majorité (3,1%) perçoit une allocation d'attente. Enfin 7,9% sont toujours inactifs mais ne bénéficient plus d'allocations familiales (ce pourcentage correspond aux 71,9% d'inactifs dont on soustrait les 64% d'inactifs qui perçoivent des allocations familiales). Parmi ces 7.9%, 0,5% perçoivent un revenu d'intégration.

On note une nette différence entre les historiques migratoires UE et non UE. Les premiers connaissent presque toujours des pourcentages plus élevés de transition vers l'emploi. Ainsi, par exemple, les personnes qui ont obtenu la nationalité belge et qui sont nées avec la nationalité d'un pays de l'UE sont plus fortement représentées dans les transitions vers l'emploi (25,3% et 25,6%) que cette même catégorie nées avec la nationalité d'un pays non-UE (19,0% et 20,3%).

Le pourcentage de sortie vers d'autres formes d'inactivité que le statut de bénéficiaire d'allocations familiales est généralement plus grand chez les personnes étrangères qui sont inscrites au Registre national que chez les personnes qui possèdent la nationalité belge. Pour les personnes étrangères inscrites au Registre national, la part d'inactifs tourne autour des 80%, dont 46 à 48% d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales pour les individus de nationalité non-UE et environ 60% pour ceux de nationalité UE. Chez les personnes d'origine belge en revanche, on observe 71,3% d'inactifs dont 65,4% d'enfants sont bénéficiaires d'allocations familiales (et donc seulement 5,9% d'enfants ont changé de type d'inactivité).

La sortie du statut d'enfants bénéficiaires d'allocations familiale vers le chômage est relativement plus fréquente chez les personnes qui ont acquis la nationalité belge et chez celles de nationalité non-européenne et nées en Belgique. Par exemple, ce taux de sortie vers le chômage est de 6,8% chez les personnes nées avec la nationalité non-UE qui ont acquis la nationalité belge depuis plus de 5 ans. Chez les personnes d'origine belge, ce même taux s'élève seulement à 2,4%.

Éléments clés du Chapitre 7.2 : la mobilité salariale

L'origine

- Les travailleurs d'origine belge sont majoritaires dans les transitions salariales neutres mais aussi dans la part des transitions positives parmi les transitions non neutres. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb, d'un autre pays d'Afrique et d'Amérique Centrale ou du Sud ont de faibles transitions neutres mais aussi une faible part de transitions positives.

- Pour les personnes d'origine belge et originaires d'un autre pays d'Afrique, les transitions salariales neutres des hommes sont légèrement plus élevées que celles des femmes. Le rapport s'inverse pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, d'un autre pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique Centrale ou du Sud.

- Les transitions neutres augmentent avec l'âge. Les écarts de taux de transitions neutres entre origines sont assez faibles entre 18 et 29 ans (3,2 points de pourcentage entre le taux le plus faible et le plus élevé), ils augmentent entre 30 et 44 ans (10,8 points de pourcentage) et entre 45 et 60 ans (16,3 points de pourcentage). Ce sont les origines hors UE (excepté asiatique) qui présentent les taux les plus bas. Ce sont les salariés d'origine belge qui acquièrent le plus de stabilité en fonction de l'âge (+31 points de pourcentage entre les plus âgés et les plus jeunes, contre 20 points de pourcentage en moyenne pour les origines hors UE).

L'historique migratoire

- Les Belges, nés belges, de parents belges sont les travailleurs salariés qui combinent la plus grande stabilité de salaire et la plus grande part de transitions salariales positives. A l'opposé, les enfants de parents nés non UE et qui n'ont pas la nationalité belge (en faible nombre), les non UE nés en Belgique (idem) et les non UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans combinent, de manière plus importante que les autres, faible stabilité et faible part de transitions salariales positives.

- Les hommes et les femmes belges, nés belges, de parents nés belges sont égaux face aux transitions positives. Quelques catégories d'historiques migratoires voient leurs femmes accéder plus fréquemment que les hommes à un niveau supérieur de salaire : les UE nés en Belgique, les UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et surtout les UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans.

7.2. EVOLUTION SALARIALE ENTRE 2006 ET 2008

Examinons le parcours des salariés entre le quatrième trimestre de 2006 et le quatrième trimestre de 2008, en fonction de leur niveau de salaire[103]. Ne sont examinées dans ce chapitre que les personnes qui étaient salariées en 2006 et qui le sont encore en 2008, il n'y a donc pas d'information concernant l'entrée ou la sortie de personnes sur le marché du travail. Il est éventuellement possible qu'une personne soit passée par une période de chômage ou d'inactivité entre ces deux dates.

Pour rappel, un décile se définit comme suit : si l'on trie tous les salaires journaliers versés en Belgique par ordre de grandeur, du salaire le plus faible au salaire le plus élevé et que l'on divise cette distribution en 10 parts égales, on détermine 10 déciles. Ainsi, le décile 1 est la valeur en-dessous de laquelle se trouvent 10% des salaires et, par conséquent, au-dessus de laquelle se trouvent 90% des autres salaires. Une personne classée dans la première tranche de revenu perçoit donc un salaire se trouvant dans la tranche des 10% des revenus les plus faibles. A contrario, le décile 9 est la valeur en-dessous de laquelle sont classés 90% des salaires et au-dessus de laquelle se trouvent donc 10% des salaires. Etre classé dans la dernière de ces 10 tranches signifie donc qu'on reçoit un salaire parmi les 10% des salaires les plus élevés. Attention, dans cette étude, les déciles sont définis une fois pour toute au niveau de la Belgique et ne sont pas recalculés en fonction des différentes ventilations.

A partir de cela, on définit une transition positive comme étant le passage entre les quatrièmes trimestres 2006 et 2008 d'un décile quelconque à un décile supérieur, une transition neutre comme la conservation de sa position et une transition négative comme le passage d'un décile quelconque à un décile inférieur. Attention, une transition neutre ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'augmentation (ou de diminution) de salaire au sein d'un décile ; il n'y a simplement pas eu de passage à un décile supérieur (ou inférieur).

Dans un premier temps, pour chaque critère d'analyse, est examiné comment ces transitions se répartissent entre les trois types de transition ainsi définies, puis est analysée la proportion de transitions positives parmi les transitions non neutres, définie selon la formule suivante :

$$\text{Proportion positive} = \frac{\quad}{\quad} (\%)$$

Ainsi, un rapport de 72% signifie que parmi toutes les transitions d'un décile à un autre décile, 72 sur 100 se produisent d'un décile inférieur à un décile supérieur. Plus ce rapport est élevé, plus les transitions non neutres se font à l'avantage du travailleur.

A. Selon l'origine

Au total, un peu moins de 3 millions d'individus en Belgique ont perçu un salaire à ces deux périodes, dont environ 2 millions de personnes d'origine belge, 264.000 personnes d'origine UE-14, 66.000 d'origine maghrébine, 30.000 originaires d'un pays candidats à l'UE, 24.000 d'origine d'un autre pays d'Afrique, 22.000 d'origine UE-12, 20.000 d'origine asiatique, 18.000 originaires d'un autre pays d' Europe et 7.000 d'origine sud/centre américaine. Les personnes originaires d'Amérique du Nord et d'Océanie, trop peu nombreux, sont écartés de cette étude.

[103] Le salaire considéré ici est le salaire journalier (équivalent temps plein), comme décrit section 4.5

Tableau 42 : Répartition par origine selon le type de transition

	Positives	*Neutres*	*Négatives*	*Proportion positive*
Total	30,6%	57,5%	11,9%	72,0%
Belge	30,0%	58,6%	11,4%	72,5%
UE-14	31,6%	55,1%	13,3%	70,3%
UE-12	32,9%	53,4%	13,7%	70,6%
Candidat UE	35,7%	47,9%	16,4%	68,5%
Autre Européen	36,1%	50,0%	13,8%	72,3%
Maghrébin	37,2%	47,3%	15,5%	70,5%
Autre Africain	37,6%	46,6%	15,8%	70,4%
Sud/Centre Américain	37,2%	46,9%	15,9%	70,0%
Asiatique	33,4%	52,9%	13,6%	71,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans le tableau ci-dessus, on remarque que les salariés d'origine belge sont les travailleurs qui sont les plus nombreux à conserver leur niveau de salaire entre 2006 et 2008 (58,6%, soit 1.173.400 personnes, contre environ 600.000 transitions positives et environ 230.000 transitions négatives), ce qui les définit comme les travailleurs les plus stables, ou les moins mobiles selon le point de vue. Les personnes d'origine UE-14, UE-12 et asiatique présentent également une plus grande stabilité de revenu. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE, du Maghreb, d'un autre pays d'Afrique et d'Amérique Centrale ou du Sud sont plus d'une personne sur deux à subir une modification importante de salaire, positive ou négative, ils connaissent donc une plus grande mobilité que les personnes originaires de Belgique.

Si certaines origines subissent plus de modifications importantes de salaire, cela n'est pas forcément à leur désavantage, tant que ces transitions ne sont pas négatives. Quelle que soit l'origine, on constate que les transitions positives ont été bien plus nombreuses que les transitions négatives entre 2006 et 2008 (au total 72% des changements de décile sont en faveur des salariés).

A ce titre, les travailleurs d'origine belge sont avantagés puisque, en plus d'être majoritaires dans les transitions neutres, ils sont également minoritaires dans les transitions négatives. De plus, 72,5% des salariés d'origine belge qui ont observé une modification importante de salaire l'ont observée à leur avantage. Parmi les personnes d'origine UE-14, UE-12, autre européenne et asiatique, dont les transitions neutres sont supérieures ou égales à 50% et les transitions négatives sont aux alentours de 13,5%, on remarque que les personnes d'origine d'un autre pays européen ont la plus faible part de transitions neutres, mais également que leurs transitions positives sont plus élevées que celles des autres origines de ce même groupe (72,3% de leurs transitions non-neutres sont positives). Enfin, un dernier groupe se dégage de l'analyse, composé des personnes originaire d'un pays candidat à l'UE, du Maghreb, d'un autre pays d'Afrique et d'Amérique du Sud ou du Centre, dont les transitions neutres sont les plus faibles et qui ont à la fois un fort taux de transitions négatives et une grande proportion de transitions positives. Néanmoins, la part de leurs transitions positives parmi leurs transitions non-neutres est inférieure à la moyenne, celle des salariés originaires d'un pays candidat à l'UE est même la plus faible observée (68,5%). Leur plus grande mobilité en termes de salaire est donc moins souvent à leur avantage que la moyenne.

Il est possible de faire le lien entre les observations ci-dessus et les constats faits dans le chapitre 3.5 sur les salaires. Dans ce dernier, nous avions remarqué que les salariés d'origine belge se situaient dans les déciles moyens à hauts de salaire. Leurs possibilités d'évolution devraient donc logiquement être plus limitées, ce qui se confirme au vu de leur stabilité salariale.

Néanmoins, ceux qui changent de décile de salaire parviennent en grande majorité à se hisser dans une classe de salaire plus élevée.

Les autres origines examinées dans ce chapitre 4.5 présentaient des salaires peu élevés. On aurait alors pu espérer les voir évoluer vers de meilleurs salaires. Or, leur part de transitions positives parmi les transitions non neutres n'est pas aussi satisfaisante que la moyenne nationale.

Si les salariés d'origine belge tendent à grimper dans les niveaux de salaire plus fréquemment que les autres origines, on devrait alors logiquement voir, dans les années futures, les écarts entre origine en termes de salaire se creuser. Il sera donc intéressant de suivre l'évolution de ces salaires et des transitions salariales au cours de prochains rapports.

Par région

Au niveau régional, on s'aperçoit que les transitions neutres totales sont un petit peu plus élevées en Flandre et en Wallonie qu'à Bruxelles. Les travailleurs d'origine belge, UE-12, UE-14 et asiatique sont dans toutes les régions les plus « immobiles » du point de vue salaire. Une petite exception se dessine cependant : en Région Wallonne, les personnes originaires d'un autre pays européen viennent rejoindre ce « hit-parade ».

Tableau 43 : Répartition par origine selon le type de transition et la région de résidence

	Région bruxelloise		*Région wallonne*		*Région flamande*	
	Neutres	*Proportion positive*	*Neutres*	*Proportion positive*	*Neutres*	*Proportion positive*
Total	55,4%	72,4%	57,4%	71,1%	57,8%	72,5%
Belge	58,7%	74,1%	57,8%	71,1%	57,8%	72,5%
UE-14	56,8%	72,7%	55,1%	69,4%	54,3%	70,8%
UE-12	54,7%	70,3%	55,3%	69,8%	50,9%	71,5%
Candidat UE	51,2%	68,3%	49,0%	66,9%	46,2%	69,1%
Autre Européen	50,4%	70,1%	52,9%	72,6%	48,6%	73,0%
Maghrébin	49,0%	70,5%	47,3%	70,4%	45,4%	70,6%
Autre Africain	45,5%	70,2%	46,4%	70,7%	47,9%	70,5%
Sud/Centre Américain	48,8%	70,5%	45,1%	65,3%	46,0%	71,8%
Asiatique	56,0%	70,1%	51,9%	70,4%	51,8%	71,7%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Sur la base de ce tableau, on pourrait déterminer, pour chaque origine, la région de résidence dans laquelle les transitions salariales sont les plus avantageuses. Néanmoins, ces différences sont en définitives faibles et pour certaines origines, basées sur des populations réduites. Par exemple, on pourrait conclure que les personnes d'origine asiatique ont plus de transitions neutres à Bruxelles qu'en Wallonie. Or, les deux populations concernées ne comptent environ que 5.000 et 3.000 individus respectivement ; les taux basés sur ces deux populations seront par conséquent moins fiables. Ces conclusions peuvent dès lors s'avérer hâtives et ne pas se confirmer les années suivantes.

Par sexe

Toutes origines confondues, les transitions neutres des hommes sont légèrement plus élevées que celles des femmes. Mais cette moyenne ne traduit que la situation des personnes d'origne belge et d'un pays africain hors Maghreb. Le rapport s'inverse pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, d'un autre pays d'Europe, d'Asie et de manière particulièrement élevée pour les personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud (49,4% pour les femmes contre 43,5% pour les hommes).

Tableau 44 : Répartition par origine selon le type de transition et le sexe

	Hommes		*Femmes*	
	Neutres	*Proportion positive*	*Neutres*	*Proportion positive*
Total	58,1%	72,1%	56,8%	72,0%
Belge	59,5%	72,5%	57,6%	72,4%
UE-14	55,2%	70,1%	55,0%	70,4%
UE-12	53,4%	70,7%	53,4%	70,5%
Candidat UE	47,0%	68,3%	49,7%	69,1%
Autre Européen	48,5%	73,0%	51,9%	71,3%
Maghrébin	47,3%	71,1%	47,3%	69,4%
Autre Africain	47,3%	73,0%	45,9%	67,7%
Sud/Centre Américain	43,5%	70,6%	49,4%	69,6%
Asiatique	52,7%	70,7%	53,1%	71,3%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

En revanche, si les hommes et les femmes belges ont un rapport entre les transitions positives et les transitions négatives similaire (environ 72,5%), il n'en va pas de même pour les travailleurs d'origine africaine (hors Maghreb). Les hommes de cette origine bénéficient proportionnellement plus d'augmentations de salaire que la moyenne totale et que les Belges (73%), alors que les femmes sont au contraire bonnes dernières du classement féminin (67,7%). En comparaison, les différences entre hommes et femmes des autres origines sont bien plus faibles.

Par âge

Enfin, la distinction par grandes classes d'âge révèle que les transitions neutres augmentent avec l'âge. Alors que les transitions positives diminuent fortement avec l'âge, les transitions négatives varient peu en fonction de ce critère. Ceci s'explique facilement par le fait que les jeunes travailleurs débutent souvent leur carrière à un niveau de salaire bas et ont donc des possibilités d'évolution plus étendues, à l'inverse des plus âgés qui se situent déjà dans des classes de salaire plus élevé et ont donc en général moins de possibilités d'évolution. Notons également qu'il est impossible d'avoir une transition négative à partir de la première tranche et une transition positive à partir de la dixième tranche.

Si les écarts de taux de transitions neutres entre origines sont assez faibles entre 18 et 29 ans (3,2 points de pourcentage entre le taux le plus faible et le plus élevé), ils augmentent entre 30 et 44 ans (10,8 points de pourcentage) et entre 45 et 60 ans (16,3 points de pourcentage). Ce sont encore une fois les origines hors UE (excepté asiatique) qui présentent les taux les plus bas. Ce sont les salariés d'origine belge qui acquièrent le plus de stabilité en fonction de l'âge (+31 points de pourcentage entre les plus âgés et les plus jeunes, contre 20 points de pourcentage en moyenne pour les origines hors UE).

Tableau 45 : Répartition par origine selon le type de transition et l'âge

	18-29 ans			*30-44 ans*			*45-60 ans*		
	Positives	*Neutres*	*Négatives*	*Positives*	*Neutres*	*Négatives*	*Positives*	*Neutres*	*Négatives*
Total	46,6%	39,5%	13,9%	32,3%	55,9%	11,8%	19,6%	69,4%	11,0%
Belge	47,1%	39,5%	13,3%	31,7%	57,0%	11,3%	19,0%	70,5%	10,5%
UE-14	44,9%	40,3%	14,8%	33,1%	53,8%	13,1%	21,4%	65,8%	12,8%
UE-12	46,6%	38,5%	14,9%	35,0%	51,8%	13,2%	23,1%	63,1%	13,8%
Candidat UE	43,1%	39,4%	17,6%	34,6%	49,6%	15,8%	23,7%	60,1%	16,2%
Autre Européen	46,1%	38,9%	15,0%	37,2%	49,3%	13,5%	27,4%	58,9%	13,7%
Maghrébin	45,3%	37,0%	17,7%	37,5%	47,5%	15,0%	26,1%	59,4%	14,5%
Autre Africain	45,6%	36,8%	17,6%	38,3%	46,2%	15,5%	30,0%	55,0%	15,0%
Sud/Centre Américain	44,4%	36,9%	18,7%	37,4%	47,7%	14,8%	30,2%	54,2%	12,4%
Asiatique	44,2%	41,0%	14,8%	33,1%	53,2%	13,7%	23,7%	63,8%	15,6%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique suivant confirme l'impression que les jeunes, qui connaissaient moins de transitions neutres, bénéficient d'avantage de transitions positives que leurs aînés. Une exception se dessine cependant pour les personnes originaires de l'Amérique du Sud ou du Centre dont la part des transitions positives est stable, mais ce résultat doit être nuancé par le faible nombre de personnes concernées, surtout dans les classes d'âge élevées. Les travailleurs d'origine belge, qui évoluent le plus souvent positivement lorsqu'ils sont jeunes, ne se démarquent plus autant à un âge plus avancé. Les travailleurs originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE, déjà défavorisés au plus jeune âge, continuent à l'être jusqu'au bout.

Graphique 158 : Part des transitions positives parmi les transitions non neutres

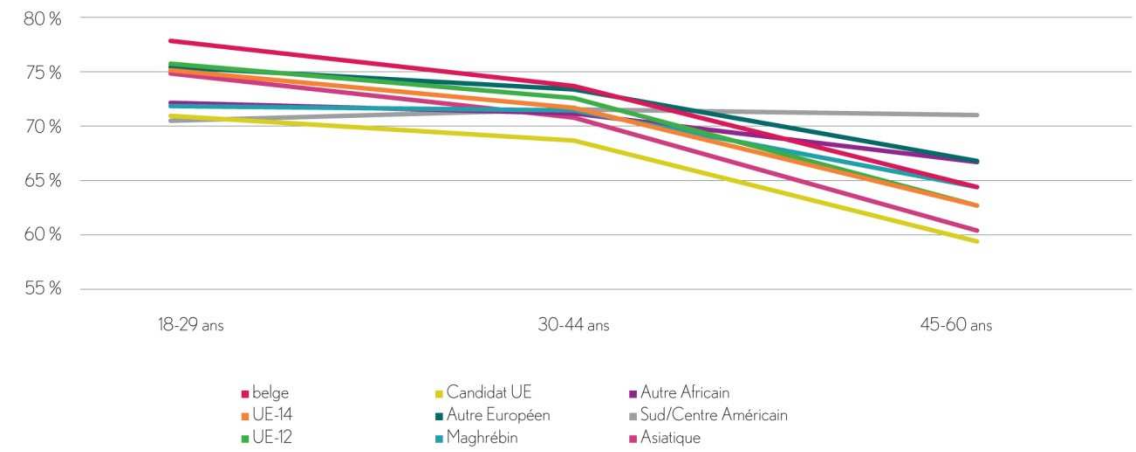

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS.
Calculs et traitement : SPF ETCS

Sur la base de ce constat, et si nous examinons les pyramides des âges de la population analysée dans ce chapitre, nous observons que les origines sont différemment distribuées selon l'âge. Ainsi, les travailleurs d'origine belge sont les travailleurs salariés globalement les plus âgés, ce qui explique en grande partie leur plus grande proportion de transitions neutres. Par contre, puisque les transitions positives diminuent fortement avec l'âge, leur proportion devrait alors

diminuer. Or, nous avons vu que celles-ci étaient proportionnellement les plus importantes de toutes les origines.

A l'opposé, d'autres origines présentent des pyramides d'âge fortement concentrées vers les classes d'âge jeunes à moyennes, entre 25 et 44 ans. Il s'agit des personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, d'un autre pays européen, d'un pays du Maghreb, d'Asie ou d'Amérique Centrale ou du Sud. Les personnes originaires d'un autre pays d'Afrique sont quant à elles légèrement plus concentrées dans les classes d'âge moyen (30 à 44 ans). Ceci explique donc en partie les plus faibles transitions neutres. Mais leurs transitions positives devraient alors être proportionnellement plus élevées, en particulier pour les travailleurs originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE dont la population représentée est très jeune, et c'est le contraire qui est observé.

B. Selon l'historique migratoire

Les Belges, nés belges et dont les parents sont nés belges représentent 2/3 de la population ayant été salariée lors des deux périodes de référence, soit 2 millions. Les trois catégories « Belges de parents nés UE », « UE ayant obtenu la nationalité belge depuis plus de 5 ans » et « UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans » comptent chacune aux alentours de 100.000 personnes. Les étrangers d'origine UE inscrits au Registre national depuis plus de 5 ans sont quant à eux 58.000. Viennent ensuite les étrangers d'origine UE nés en Belgique et ceux d'origine non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans (environ 33.000 personnes dans chaque catégorie). Les dernières catégories comptent entre 8.000 et 15.000 personnes, exceptés les Belges dont les parents ont gardé leur nationalité non-UE et les étrangers d'origine non-UE nés en Belgique qui ne sont qu'un millier.

Effectuée sous l'angle de l'historique migratoire, l'analyse révèle que les Belges, nés belges et dont les parents sont nés belges sont près de 6 sur 10 (58,4%, soit 1, 135 millions) à être restés dans la même tranche de salaire journalier entre le quatrième trimestre de 2006 et le quatrième trimestre de 2008. Dans le graphique suivant, qui représente les écarts par rapport à ces derniers, nous observons que la plupart des personnes ayant un historique migratoire différent connaissent plus de modifications importantes de salaire. Parmi eux, les personnes nées en Belgique mais de nationalité non-UE sont celles dont le revenu semble le plus variable : seules 4 personnes sur 10 conserveraient leur niveau de salaire. Mais cette information est à prendre avec réserve en raison de la faible part de ces personnes dans la population examinée. De même, le rôle que semble jouer l'acquisition de la nationalité belge par les parents sur le maintien dans la tranche de salaire, visible particulièrement pour les enfants dont les parents sont nés hors UE, peut également être dû à une faible représentation de cette catégorie.

Hormis ces deux observations, on notera également une plus grande mobilité salariale des étrangers UE et non-UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans, ainsi qu'une meilleure position systématique des UE par rapport aux non-UE.

Graphique 159 : Transitions neutres : écarts par rapport aux Belges d'origine (en points de pourcentage)

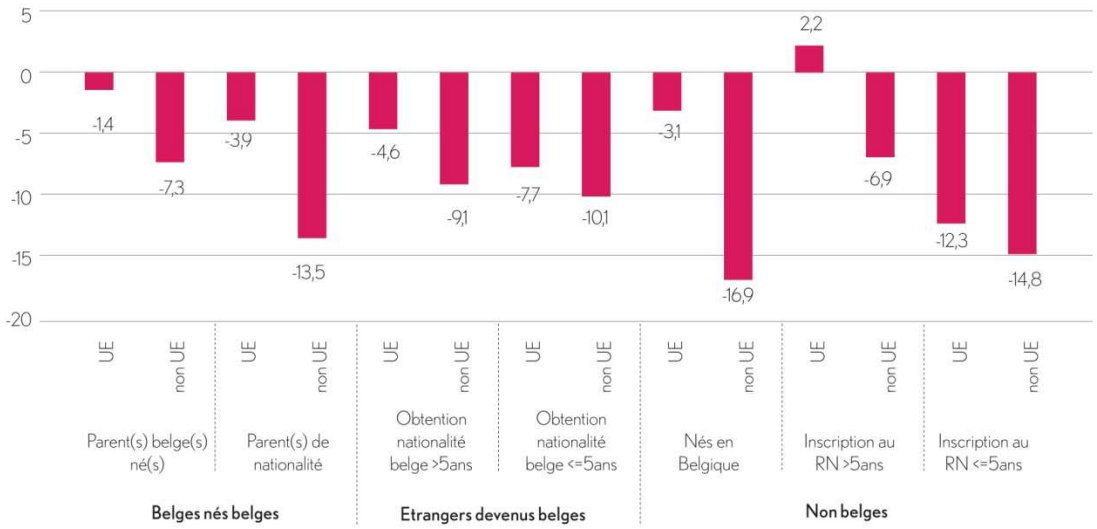

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Une grande mobilité salariale pouvant se traduire en un changement de tranche de salaire soit positif, soit négatif, nous examinons quelle part de ces transitions se fait de manière positive, à l'avantage du travailleur salarié.

Les Belges, nés belges, de parents belges sont donc moins mobiles en termes de changement de salaire, mais lorsqu'ils changent malgré tout, cette transition se fait de manière majoritairement positive, pour 72,5% (soit 585.000 personnes). Les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique sont celles pour lesquelles on observe, à l'aide du graphique suivant, les plus grands écarts, mais la prudence concernant leur faible nombre doit continuer à être observée. On constate d'autre part un désavantage des UE face aux non-UE pour ceux qui ont acquis la nationalité belge depuis moins de 5 ans et pour ceux qui sont inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national. Si les UE changent moins de tranche de salaire que les non-UE (et même moins encore que les Belges s'ils sont inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national), les changements qu'ils connaissent se font moins souvent à leur avantage que pour les non-UE.

Graphique 160 : Proportion positive : écarts par rapport aux Belges d'origine (en points de pourcentage)

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Les Belges, nés belges, de parents belges, dont le niveau de salaire, comme observé dans la section 4.5, est supérieur à celui de la plupart des personnes ayant un historique migratoire différent, sont donc les travailleurs salariés qui combinent la plus grande stabilité de salaire et la plus grande part de transitions positives. A l'opposé, les enfants de parents nés non-UE et qui n'ont pas la nationalité belge (en faible nombre), les non-UE né en Belgique (idem) et les non-UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans combinent, de manière plus importante que les autres, une faible stabilité et une faible part de transitions positives.

Par contre, les UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans, dont la mobilité était assez importante, tirent en définitive parti de cette grande mobilité, car ce sont les seuls à avoir une plus grande part de transitions positives que les Belges. Dans la section 4.5 sur le salaire journalier, nous avions pu observer pour cette catégorie de personnes un niveau de salaire particulièrement élevé à Bruxelles. On peut supposer que lors de leur entrée sur le marché du travail belge, ces personnes acceptent plus facilement un emploi à bas salaire, avant de grimper les échelons ou de trouver un emploi mieux payé. Ce constat se confirme surtout à Bruxelles lors de l'examen des données régionales. De plus, pour ceux dont la durée de séjour augmente au-delà de 5 ans, on constate l'effet inverse puisqu'ils sont alors proportionnellement plus nombreux que les Belges à stabiliser leur salaire. Par contre, les transitions positives sont alors plus faibles.

Dans la section sur les salaires, les trois catégories pour lesquelles on constatait de manière récurrente une présence marquée dans les bas salaires étaient les non-UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et les non-UE inscrits au Registre national, peu importe la durée. Ces résultats sont en lien avec ceux de ce chapitre, étant donné que si leur mobilité observée dans cette section-ci est plus grande que celle des Belges, elle est moins souvent positive que pour ces derniers.

Etant donné le grand nombre de catégories utilisées pour cette variable d'historique migratoire, la subdivision des trajectoires salariales en fonction de la région, du genre et de l'âge aboutit à des nombres trop faibles pour présenter une analyse complète et détaillée. Pour les populations en nombre suffisant on peut émettre quelques observations concernant la subdivision par genre :

Graphique 161 : Transitions neutres et proportion positive par sexe

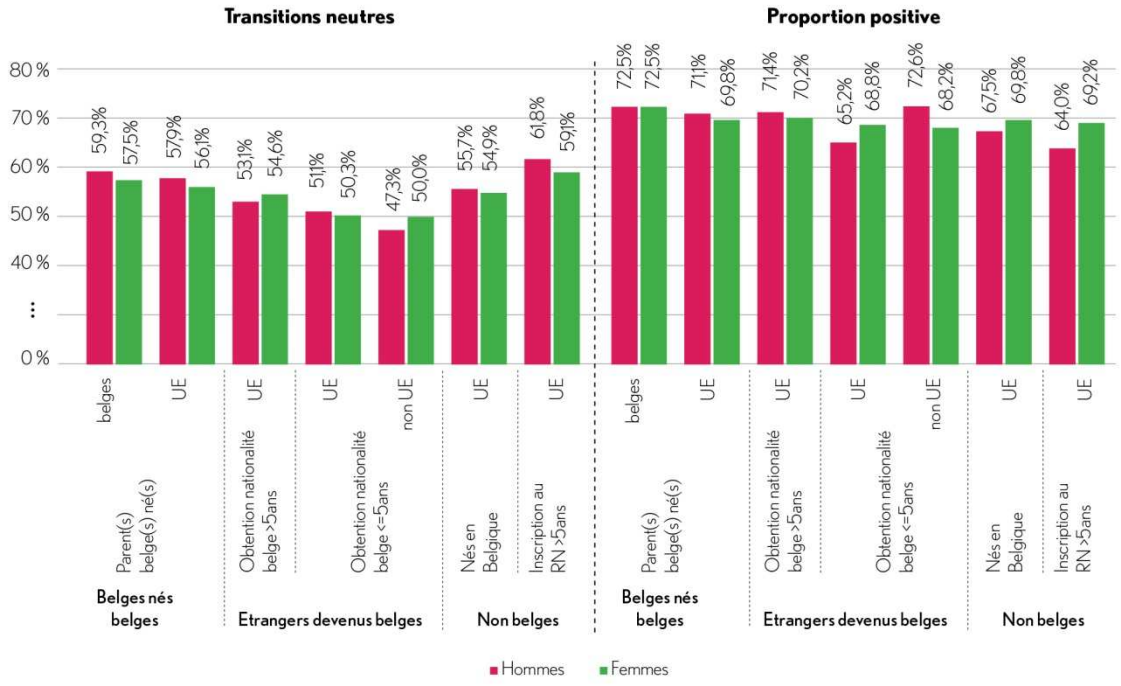

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Si les hommes conservent en général plus fréquemment que les femmes leur niveau de salaire, certaines catégories connaissent une tendance inverse. Néanmoins, ces différences sont peu marquées.

Des différences sont plus flagrantes si l'on regarde la part des transitions positives dans le total des transitions non-neutres. Les hommes et les femmes belges, nés belges, de parents nés belges sont égaux face aux transitions positives. Aucune autre catégorie de femmes n'a de meilleure transition. Ce sont chez les hommes que l'on peut observer les plus grandes variations entre les différents historiques migratoires. Quelques catégories d'historiques migratoires voient leurs femmes accéder plus fréquemment que les hommes à un niveau supérieur de salaire : les UE nés en Belgique, les UE ayant obtenu la nationalité belge depuis moins de 5 ans et surtout les UE inscrits au Registre national depuis moins de 5 ans.

Éléments clés du Chapitre 7.3 : la sortie du chômage

L'origine

- La sortie du chômage vers l'emploi est la plus élevée chez les personnes originaires d'Amérique Centrale et du Sud (14,6%), d'Asie (14,5%) et d'origine belge (14,4%). La transition la plus faible s'observe parmi les personnes originaires du Maghreb (11,2%) et d'un pays candidat à l'UE (11,8%). Parmi les personnes qui sont passées du chômage à l'emploi entre le 4ème trimestre 2007 et le 1er trimestre 2008, la proportion de retour vers le chômage au 4ème trimestre 2008 est la plus forte chez les personnes originaires d'un autre pays africain (32,9%), d'un autre pays européen (31,6%) et d'un pays candidat à l'UE (28,8%) et la plus faible chez les personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud (23,9%) et originaires d'un pays de l'UE (UE-14 : 24,8% et UE-12 : 23,9%).

L'historique migratoire

- Le passage du chômage vers l'emploi ne présente pas de différence notable selon l'historique migratoire. Il est un peu moins élevé chez les chômeurs ne possédant pas la nationalité belge (9 à 13%), que dans les autres catégories (11 à 16%), à l'exception des personnes récemment inscrites au Registre national, dont le pourcentage (16 à 17%) est légèrement plus élevé.

7.3. ANALYSE DE LA SORTIE DU CHÔMAGE

Ce chapitre s'intéresse à la sortie des chômeurs vers l'emploi selon l'origine et l'historique migratoire. Nous disposons des données de toutes les personnes qui étaient au chômage lors du 4ème trimestre 2007 ainsi que de leur statut aux 1er et 4ème trimestres 2008. Ceci nous a permis de suivre leur parcours sur un intervalle de temps relativement court (1 an). Dans cette partie, nous allons surtout mettre l'accent sur la sortie des personnes qui sont au chômage vers le statut socioéconomique « en emploi » (comme travailleur salarié ou comme indépendant). La mobilité entre d'autres statuts (comme l'inactivité, par exemple), a déjà été analysée dans la partie 6.1 'Mobilité selon le statut socioéconomique entre 2006 et 2008'.

A. Selon l'origine

Nous donnerons d'abord un aperçu des principaux mouvements entre chômage et emploi. Nous examinerons ensuite plus en détail les pourcentages de sortie du chômage vers l'emploi et nous regarderons si ceux-ci varient en fonction des caractéristiques des personnes comme la région de résidence, le sexe, l'âge et le niveau de formation.

Le graphique 162 présente uniquement les chiffres relatifs au chômage et à la sortie vers l'emploi. Ce graphique indique combien de personnes sont restées au chômage pendant la période d'observation, combien de personnes sont sorties du chômage vers un emploi (au 1er et/ou au 4ème trimestre 2008) et combien se sont à nouveau retrouvées au chômage après une période d'emploi. Pour l'ensemble de la Belgique, plus de la moitié (54,5%) de tous les chômeurs du 4ème trimestre 2007 sont restés au chômage (au cours du 1er et du 4ème trimestre 2008) et un quart d'entre eux (25,8%) sont sortis vers un emploi (au cours du 1er ou du 4ème trimestre 2008). 22,1% des personnes occupées au 1er trimestre 2008 sont retournés au chômage au 4ème trimestre 2008 et 8,3% sont sorties vers un emploi au 1er trimestre 2008 et étaient toujours occupées au 4ème trimestre 2008.

On note des différences en fonction de l'origine des personnes qui ne sont pas sorties du chômage durant toute la période d'observation[104]. En ce qui concerne les individus qui sont restés au chômage aux 1er et 4ème trimestres 2008, on trouve les pourcentages les plus élevés chez les personnes d'origine maghrébine (55,8%), suivies par les personnes ayant une origine UE-14 (55,0%) et les personnes d'origine belge (52,6%). Les pourcentages les plus faibles concernent les personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud (43,2%), d'Asie (46,5%) et d'Afrique hors Maghreb (47,7%).

On observe également des différences selon l'origine dans la sortie du chômage vers l'emploi au 1er ou au 4ème trimestre de 2008. On trouve les taux de sortie du chômage les plus importants chez les personnes originaires d'Amérique Centrale et du Sud (32,7%), d'Asie (31,9%) et d'Afrique hors Maghreb (28,7%). Les taux de sortie du chômage les plus faibles sont observés chez les personnes originaires d'un pays du Maghreb (23,6%), de l'UE-14 (25,4%) et de l'UE-12 (25,6%). On trouve la part la plus importante des personnes qui étaient au chômage au 4ème trimestre 2007 occupées dans les deux trimestres considérés chez les individus d'origines belge (9,9%), asiatique (9,3%) et d'Amérique Centrale ou du Sud (8,1%). La part la plus faible se situe chez les personnes originaires du Maghreb (6,4%), d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE (7,5%) et de l'UE-14 (7,5%).

[104] Analyse détaillée de la durée du chômage : cf. Chapitre 5.2.

La part la plus élevée des personnes qui étaient en emploi au cours du 1er trimestre 2008 et qui sont ensuite retournées au chômage au 4ème trimestre 2008 se distingue chez les personnes ayant pour origine un pays d'Afrique hors Maghreb (32,9%), un autre pays européen (31,6%) et un pays candidat à l'UE (28,8%). On trouve le plus faible pourcentage de retour vers le chômage chez les personnes originaires d'Amérique Centrale ou du Sud, de l'UE-12 (23,9%) et de l'UE-14 (24,8%).

Graphique 162 : Chômage et sortie du chômage vers l'emploi (au cours des 1er et/ou 4ème trimestres 2008) pour les chômeurs du 4ème trimestre 2007, selon l'origine.

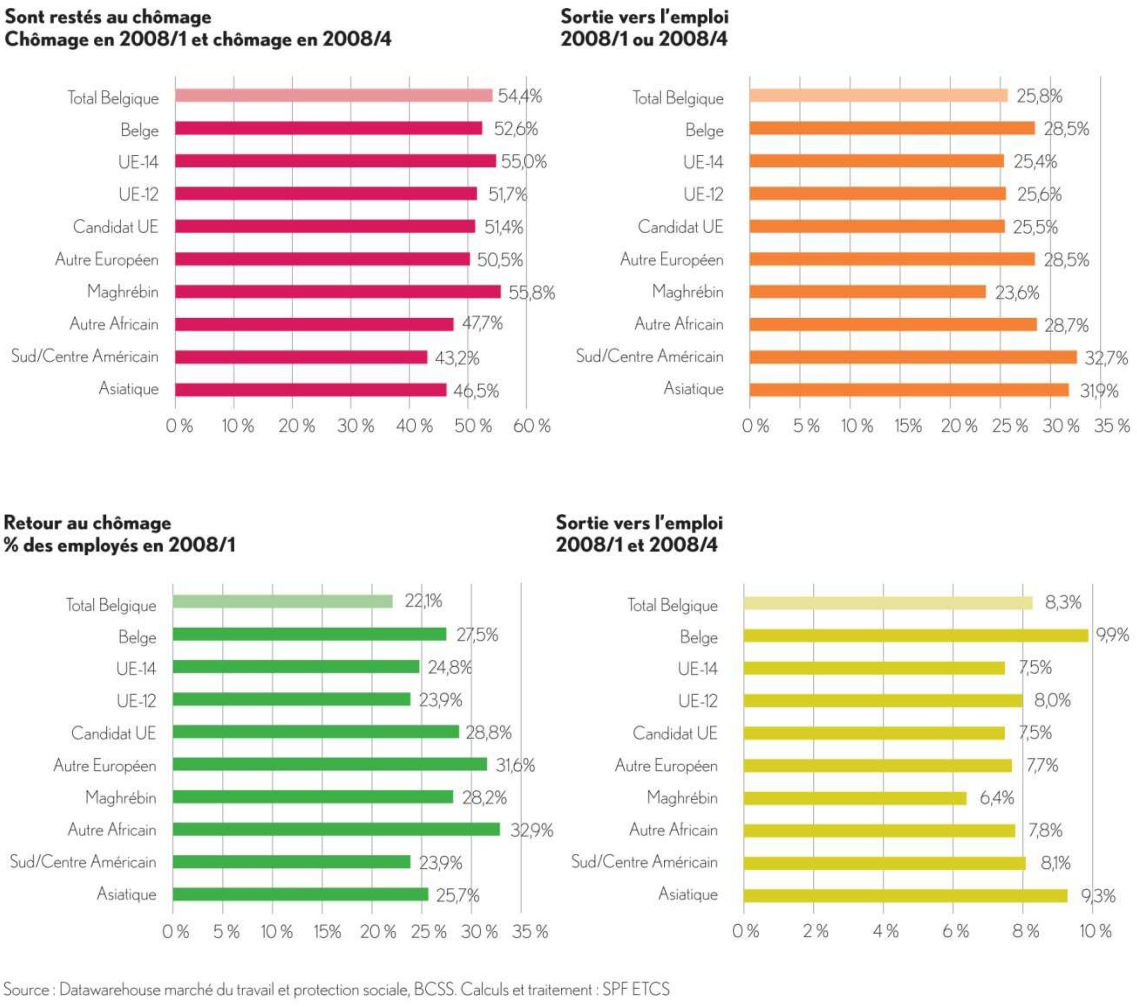

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le graphique 163 présente les pourcentages de sortie du chômage vers l'emploi pour les personnes qui étaient au chômage au 4ème trimestre 2007, et ce après un trimestre (au 1er trimestre 2008) et après un an (au 4ème trimestre 2008). Au total, en Belgique, 12,6% des chômeurs ont trouvé un emploi au cours du 1er trimestre et 21,4% au cours du 4ème trimestre. Après un trimestre et après un an, respectivement 14,4% et 24,0% des chômeurs d'origine belge travaillent. Les pourcentages après un trimestre sont assez proches pour les différentes origines : ils oscillent entre 11,2% (pour les personnes d'origine maghrébine) et 14,6% (pour les personnes originaires d'Amérique Centrale et du Sud). Les différences entre origines sont plus marquées après un an : avec un minimum de 18,9% pour les personnes ayant pour origine un pays du Maghreb allant jusqu'à un maximum de 26,7% pour les personnes d'origine asiatique. Puisque les différences entre origines sont plus significatives après un an, nous ne prendrons pour le reste de l'analyse que le pourcentage de sortie du chômage après un an.

Graphique 163 : Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine

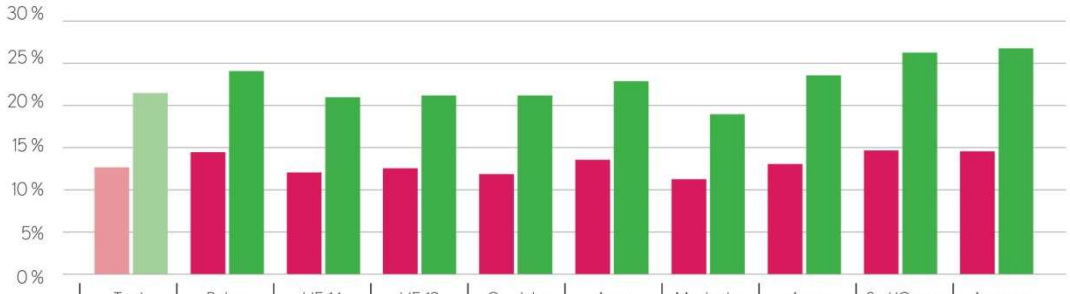

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Après 1 trimestre	12,6%	14,4%	12,0%	12,5%	11,8%	13,5%	11,2%	13,0%	14,6%	14,5%
Après 1 an	21,4%	24,0%	20,9%	21,1%	21,1%	22,8%	18,9%	23,5%	26,2%	26,7%
Effectif	387.850	180.660	62.238	5.143	17.291	6.169	36.942	9.108	2.249	5.412

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Caractéristiques des personnes

Les graphiques suivants montrent la sortie des chômeurs du 4ème trimestre 2007 vers un emploi au 4ème trimestre 2008 (quel que soit leur statut au cours du 1er trimestre 2008) selon les caractéristiques de l'individu (région, sexe, âge, niveau de formation). La composition des différents groupes d'origine en termes d'âge, de lieu de résidence, de sexe et de niveau de formation peut expliquer la différence dans les sorties du chômage vers l'emploi. En examinant séparément pour chaque caractéristique les pourcentages de sortie du chômage, certaines spécificités du groupe (par exemple, population plus âgée ou habitant principalement en Flandre) sont écartées et ceci permet de mieux comparer les groupes entre eux. Pour une analyse globale de toutes les caractéristiques, il faudrait utiliser des techniques avancées (analyse multivariées) qui ne peuvent pas être appliquées ici car nous ne disposons pas de données individuelles.

1) Sexe

Le graphique 164 donne les pourcentages de sortie du chômage des hommes et des femmes pour chaque origine. Globalement, le taux de sortie du chômage vers un emploi s'élève à 22% pour les hommes et 20,9% pour les femmes. Pour toutes les origines, à l'exception des personnes originaires de l'UE-12, il y a plus d'hommes que de femmes qui (re)trouvent un emploi. La différence est la plus marquée entre les hommes et les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE où l'on observe un pourcentage de sortie du chômage de 25% chez les hommes et de 16,9% chez les femmes (8,1 points de pourcentage de différence). Chez les personnes originaires de l'UE-12, il y a plus de femmes que d'hommes qui quittent le chômage pour un emploi, les taux étant respectivement de 22,2% et 19,5%.

Graphique 164 : Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et sexe, et écart entre les sexes (en point de pourcentage)

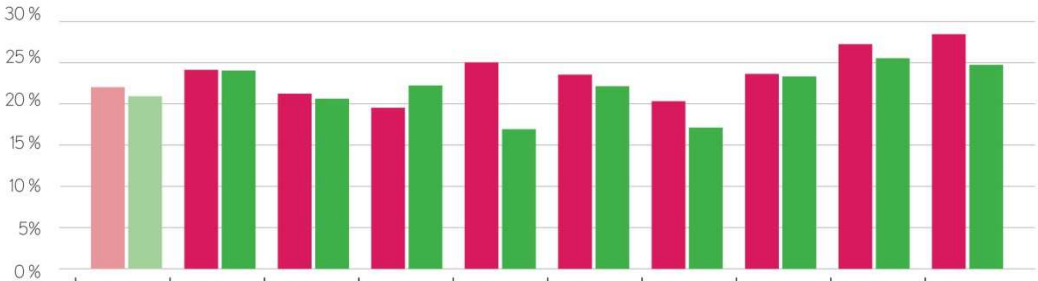

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Hommes	22,0%	24,1%	21,2%	19,5%	25,0%	23,5%	20,3%	23,6%	27,2%	28,4%
Femmes	20,9%	24,0%	20,6%	22,2%	16,9%	22,1%	17,1%	23,3%	25,5%	24,7%
Écart	1,1	0,1	0,6	-2,7	8,1	1,4	3,2	0,3	1,7	3,7

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

2) Age

Comme on le voit dans le graphique 165, les taux de sortie du chômage vers l'emploi diminuent avec l'âge au sein de chaque origine. Toutes origines confondues, les pourcentages de sortie du chômage s'élèvent à 32,2% pour les jeunes de moins de 30 ans, 25,7% pour les personnes ayant entre 30 et 44 ans et 10,6% pour les personnes de 45 ans et plus. La différence entre les classes d'âge est la plus marquée chez les personnes d'origine belge : 36,9% des jeunes chômeurs et 11,6% des chômeurs âgés (45+) (re)trouvent un emploi. C'est uniquement pour la catégorie d'âge la plus jeune (< 30 ans) que les personnes d'origine belge ont les pourcentages de sortie du chômage les plus élevés comparé à la même catégorie pour les autres origines. Les chômeurs plus âgés d'origine belge sont donc proportionnellement moins nombreux à (re)trouver un emploi par rapport aux personnes plus âgées des autres origines.

Graphique 165 : Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et classe d'âge

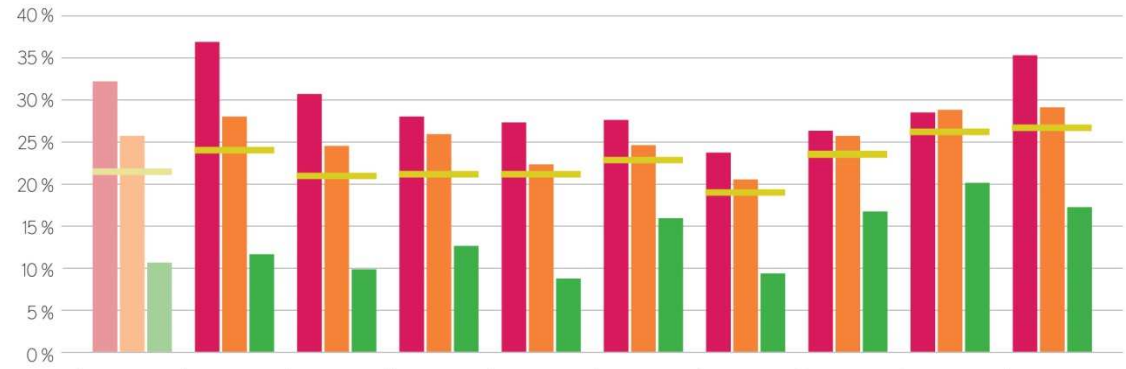

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
-30	32,2%	36,9%	30,7%	28,0%	27,3%	27,6%	23,7%	26,3%	28,5%	35,3%
30-44	25,7%	28,0%	24,5%	25,9%	22,3%	24,6%	20,5%	25,7%	28,8%	29,1%
45+	10,6%	11,6%	9,8%	12,6%	8,7%	15,9%	9,3%	16,7%	20,1%	17,2%
Total	21,4%	24,0%	20,9%	21,1%	21,1%	22,8%	18,9%	23,5%	26,2%	26,7%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans le groupe d'âge le plus jeune (-30), les taux de sortie du chômage sont les moins élevés chez les personnes originaires du Maghreb (23,7%) et d'autres pays africains (26,3%) tandis que les taux les plus élevés se situent chez les personnes d'origine belge (36,9%) et asiatique (35,3%). Chez les chômeurs de 30 à 44 ans, ce sont les personnes originaires d'Asie (29,1%) et d'Amérique Centrale et du sud (28,8%) qui sortent le plus souvent vers un emploi. Les personnes originaires du Maghreb (20,5%) et de pays candidats à l'UE (22,3%) sont celles qui sortent le moins souvent du chômage vers un emploi. Chez les chômeurs âgés (45+), ce sont à nouveau les personnes originaires d'Amérique Centrale et du Sud (20,1%) et d'Asie (17,2%) qui présentent les plus grandes proportions de personnes qui sortent du chômage pour aller vers l'emploi. Les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (8,7%) et du Maghreb (9,3%) ont les taux de sortie du chômage vers l'emploi les plus faibles.

3) Région

Le graphique 166 illustre les taux de sortie du chômage vers l'emploi selon la région. Toutes origines confondues, le taux de sortie du chômage vers l'emploi est plus grand en Flandre (27%) que dans les autres régions (Bruxelles : 18,1% ; et Wallonie : 18,8%). En Wallonie et à Bruxelles, les pourcentages de sortie du chômage sont relativement proches. A Bruxelles, le taux de sortie du chômage le plus faible est enregistré pour les personnes originaires du Maghreb (16,4%) et en Wallonie, pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE (16,5%). Dans toutes les régions, le taux de sortie du chômage est le plus élevé chez les personnes originaires d'Asie et d'Amérique Centrale et du Sud.

Graphique 166 : Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et région

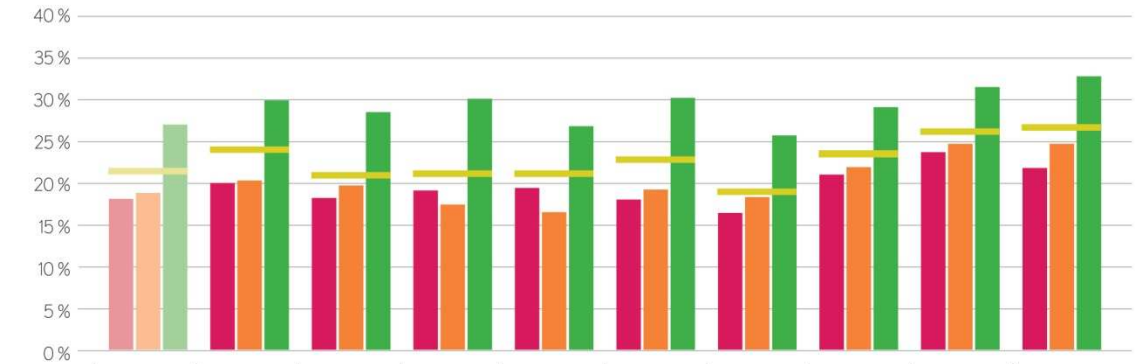

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Région bruxelloise	18,1%	20,0%	18,2%	19,1%	19,4%	18,0%	16,4%	21,0%	23,7%	21,8%
Région wallonne	18,8%	20,3%	19,7%	17,4%	16,5%	19,2%	18,3%	21,9%	24,7%	24,7%
Région flamande	27,0%	29,9%	28,5%	30,1%	26,8%	30,2%	25,7%	29,1%	31,5%	32,8%
Total	21,4%	24,0%	20,9%	21,1%	21,1%	22,8%	18,9%	23,5%	26,2%	26,7%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

4) Formation

Le datawarehouse marché du travail et protection sociale comprend également des données sur le niveau de formation des chômeurs. Les données sur la formation proviennent des services régionaux de l'emploi (Actiris, FOREM, VDAB et ADG). Lors de son inscription comme demandeur d'emploi dans un des services régionaux de l'emploi, le chômeur indique lui-même son niveau de formation. Depuis 2007, ces données ont été harmonisées dans toutes les régions.

En Belgique, il existe une grande différence dans les pourcentages de sortie du chômage au regard du niveau de formation. La sortie du chômage des personnes hautement qualifiées (30,7%) est supérieure à la sortie des personnes moyennement qualifiées (21,7%), qui est elle-même beaucoup plus élevée que la sortie du chômage des personnes faiblement qualifiées (13,5%). C'est chez les personnes d'origine belge que cette différence en fonction du niveau de formation est la plus marquée. Les différences sont plus réduites pour les autres origines. Dans le groupes des personnes ayant pour origine un autre pays d'Europe et un autre pays d'Afrique hors Maghreb, on ne note quasiment pas de différence.

Graphique 167 : Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et niveau d'éducation

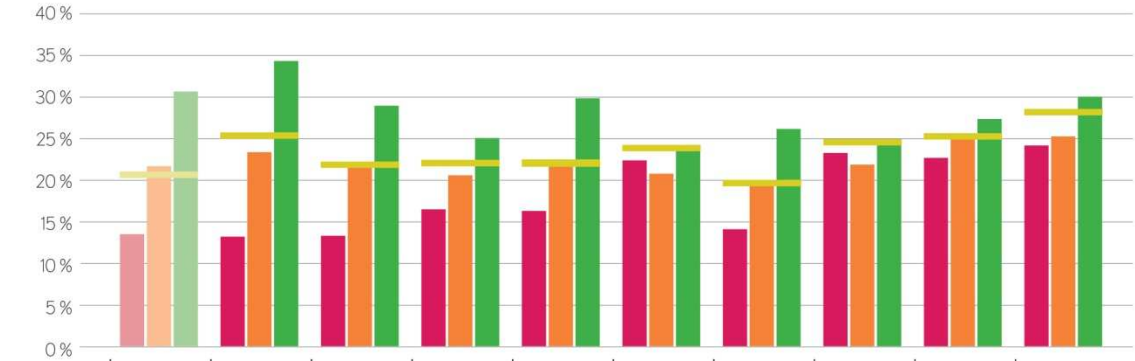

	Total Belgique	Belge	UE-14	UE-12	Candidat UE	Autre Européen	Maghrébin	Autre Africain	Sud/Centre Américain	Asiatique
Primaire	13,5%	13,2%	13,3%	16,5%	16,3%	22,4%	14,1%	23,3%	22,7%	24,2%
Secondaire	21,7%	23,4%	21,7%	20,6%	22,1%	20,8%	19,7%	21,9%	25,1%	25,3%
Supérieure	30,7%	34,4%	29,0%	25,1%	29,9%	24,1%	26,2%	24,5%	27,4%	30,1%
Total	20,5%	25,2%	21,7%	21,9%	21,9%	23,7%	19,5%	24,4%	25,1%	28,0%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

B. Selon l'historique migratoire

Dans cette section, nous analysons le parcours des personnes qui étaient au chômage au 4ème trimestre 2007 selon leur historique migratoire. Le graphique 168 présente les chiffres importants concernant le chômage et la sortie du chômage vers l'emploi pour les chômeurs du 4ème trimestre 2007. Il nous renseigne sur le nombre de personnes qui sont restées au chômage pendant les deux moments d'observations, c'est-à-dire au 1er et au4ème trimestre 2008. Il indique également combien des personnes sont sorties du chômage vers l'emploi, combien sont retournées au chômage et combien sont restées occupées pendant les deux trimestres observés.

Environ la moitié des personnes d'origine belge[105] sont toujours au chômage après 1 an (51,5%). En ce qui concerne les différences entre les catégories de l'historique migratoire, ce sont les étrangers de nationalité UE inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national qui ont la plus grande proportion de personnes encore au chômage (60,9%), suivis par les personnes nées en Belgique avec une nationalité UE (55,9%). Les parts les plus faibles s'observent chez les personnes étrangères inscrites récemment au Registre national, de nationalité UE (37,4%) ou non-UE (41,6%).

En ce qui concerne la sortie vers l'emploi, 39% des personnes d'origine belge ont trouvé un emploi au cours du 1er ou du 4ème trimestre 2008. On retrouve les pourcentages les plus élevés chez les étrangers inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins de nationalité UE (42,8%) ou non-UE (42,1%), ainsi que chez les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents est né non-UE (42,2%). On observe les parts les plus faibles chez les personnes inscrites depuis plus de cinq ans au Registre national de nationalité UE (25,6%) ou non-UE (29,3%).

Pour les personnes qui sont restées occupées aux deux trimestres considérés, on relève les pourcentages les plus élevés pour les personnes étrangères de nationalité UE inscrites récemment au Registre national (10,3%), suivies par les personnes d'origine belge (10%), et les taux les plus faibles pour les personnes inscrites depuis plus longtemps au Registre national, de nationalité UE (5,6%) ou non-UE (5,8%).

Toutes origines confondues, 24,5% des chômeurs d'origine belge sont retournés au chômage fin 2008 après avoir occupé un emploi lors du 1er trimestre 2008. Le taux de retour au chômage est le plus élevé chez les étrangers de nationalité non-UE inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national (34,9%) et chez les personnes nées en Belgique mais avec une nationalité non-UE (34,5%). Les personnes belges nées belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE (18,5%) et les personnes d'origine belge (22,0%) sont celles qui retournent le moins souvent au chômage après avoir occupé un emploi lors du 1er trimestre 2008.

[105] Pour rappel, en ce qui concerne l'historique migratoire, les personnes d'origine belge sont les personnes belges nées belges dont les deux parents sont belges nés belges.

Graphique 168 : Chômage et sortie du chômage vers l'emploi (au cours des 1er et/ou 4ème trimestres 2008) pour les chômeurs du 4ème trimestre 2007, selon l'historique migratoire

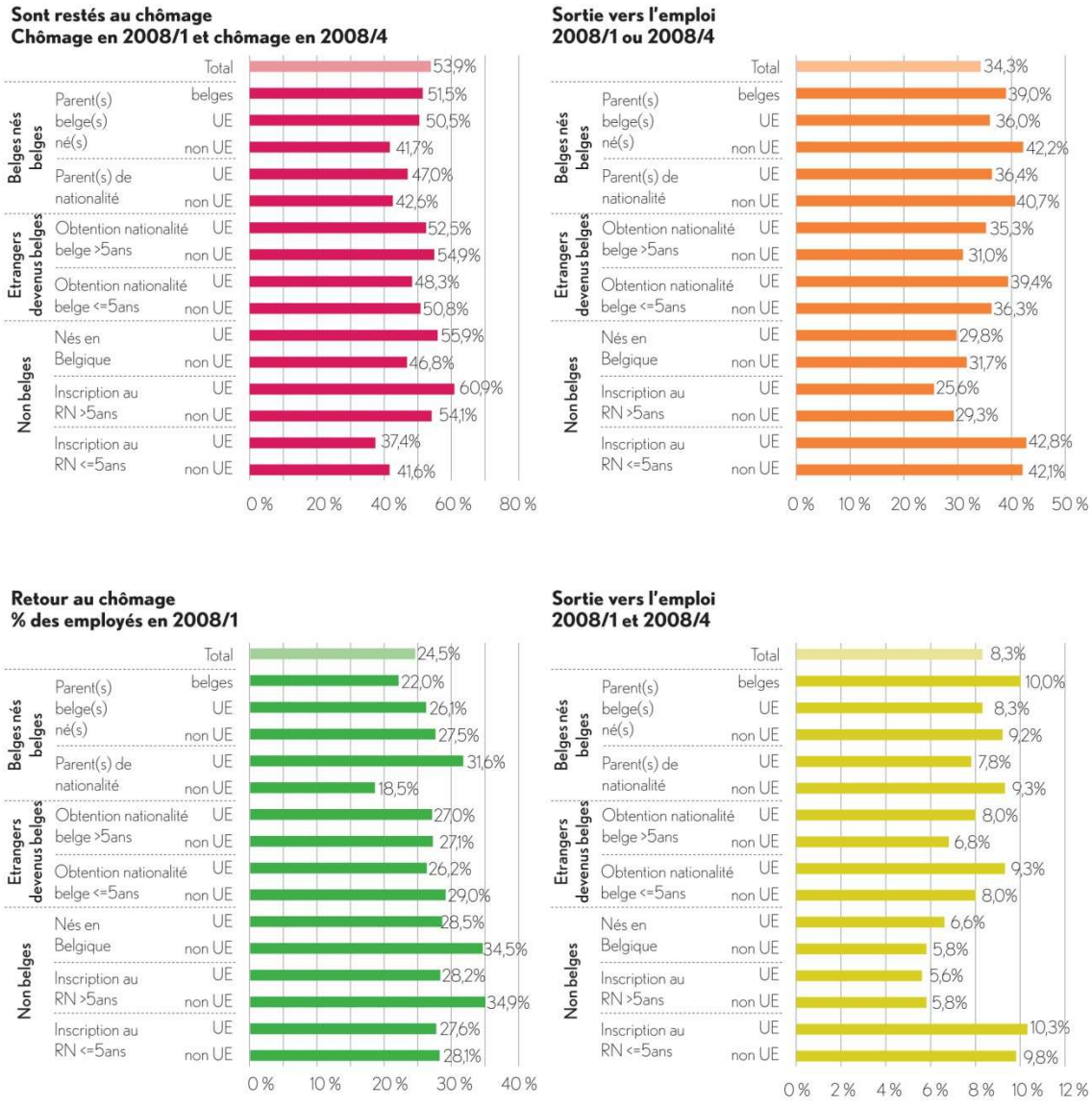

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

La distribution des proportions des différents groupes d'historique migratoire qui sortent du chômage vers l'emploi, après un trimestre ou après un an, montre que les différences entre catégories sont plus prononcées pour la sortie du chômage après un an (cf. graphique 169). Ce constat est d'ailleurs identique pour la ventilation selon l'origine. Pour les personnes d'origine belge, les pourcentages de sortie du chômage sont de 14,6% après un trimestre et de 24,4% après un an. Le taux de sortie du chômage après un an est le plus faible pour les personnes inscrites depuis plus de 5 ans au Registre national, de nationalité UE (16,1%) ou non-UE (18,0%). Les pourcentages de sortie du chômage sont plus élevés pour les personnes belges nées belges ayant des parents d'origine non-UE (nationalité des parents non-UE: 27,5% et parents belge dont la nationalité à la naissance est non-UE: 26,7%) mais aussi pour les étrangers inscrits récemment au Registre national (UE: 25,7% et non-UE : 26,3%).

Graphique 169 : Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire

	Belges nés belges					Etrangers devenus belges				Non belges					
	belges	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
Après 1 trimestre	14,6%	13,1%	15,5%	14,0%	13,2%	12,7%	11,2%	14,7%	13,2%	10,9%	12,6%	9,5%	11,4%	17,1%	15,8%
Après 1 an	24,4%	22,9%	26,7%	22,3%	27,5%	22,6%	19,9%	24,7%	23,0%	18,9%	19,0%	16,1%	18,0%	25,7%	26,3%
Effectif	175.865	16.462	3.257	4.041	408	20.723	44.071	3.225	15.166	10.901	1.765	16.297	7.302	3.010	1.897

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Caractéristiques des personnes

Les graphiques suivants mesurent les pourcentages de sortie du chômage en fonction des caractéristiques de l'individu (région, sexe, âge, niveau de formation). Tout comme pour l'analyse selon l'origine, nous allons uniquement analyser ici les pourcentages de sortie vers l'emploi après un an de chômage.

1) Sexe

Le graphique 170 présente les taux de sortie du chômage vers l'emploi pour les hommes et les femmes selon leur historique migratoire. La part des personnes sorties du chômage est souvent plus élevée chez les hommes que chez les femmes, à l'exception notoire des personnes étrangères de nationalité UE inscrites depuis plus de 5 ans au Registre national. L'écart entre hommes et femmes est le plus grand chez les étrangers de nationalité non-UE inscrits au Registre national depuis cinq ans ou moins (14,4 points de pourcentage), suivis par les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité non-UE (11,3 points de pourcentage).

Graphique 170 : Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et sexe, et écart entre les sexes (en point de pourcentage)

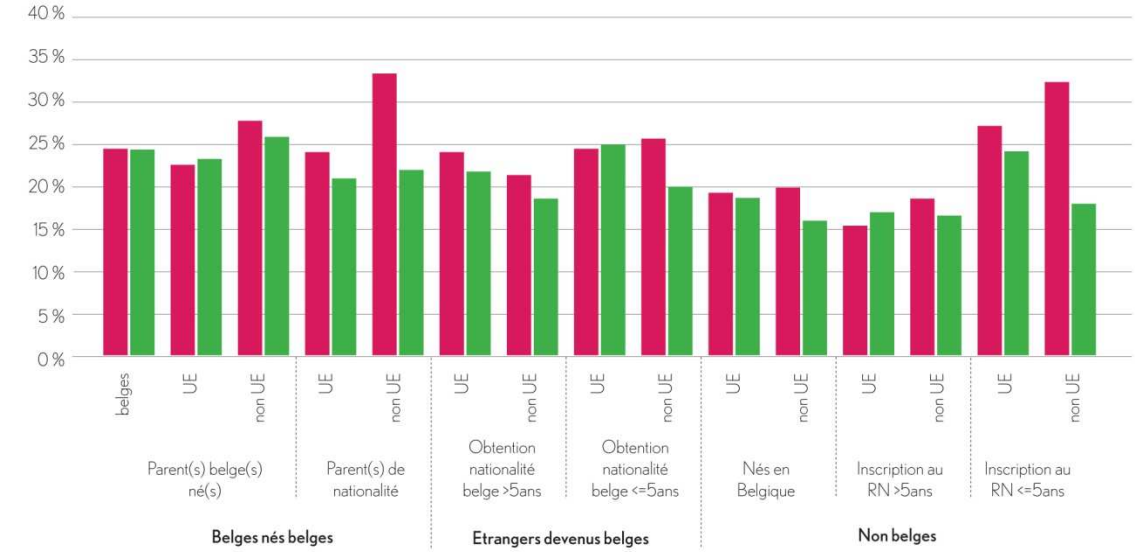

	belges	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
Hommes	24,4%	22,5%	27,7%	24,0%	33,3%	24,0%	21,3%	24,4%	25,6%	19,2%	19,8%	15,3%	18,5%	27,1%	32,3%
Femmes	24,3%	23,2%	25,8%	20,9%	21,9%	21,7%	18,5%	24,9%	19,9%	18,6%	15,9%	16,9%	16,5%	24,1%	17,9%
Écart	0,1	-0,7	2,0	3,0	11,4	2,3	2,8	-0,5	5,8	0,6	3,9	-1,6	2,0	3,0	14,3

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

2) Age

Le graphique 171 illustre les pourcentages de sortie du chômage vers l'emploi après un an par classe d'âges. Dans la plupart des catégories, les taux de sortie du chômage sont les plus élevés chez les jeunes (-30) et les plus faibles chez les plus âgés (45+). La différence entre les jeunes et les plus âgés est la plus marquée chez les personnes d'origine belge, parmi lesquels les jeunes (36,9%) sortent beaucoup plus souvent du chômage vers l'emploi que les plus âgés (11,9%). Chez les personnes n'ayant pas la nationalité belge ou chez celles qui l'ont acquise mais qui ont une origine hors UE, la différence en termes d'âge est moins importante par rapport aux personnes belges nées belges.

La sortie du chômage vers l'emploi des jeunes (-30) est plus élevée pour les personnes d'origine belge (36,9%), suivies par les personnes nées avec la nationalité UE ayant obtenu la nationalité belge depuis cinq ans ou moins (36,2%). Toujours pour les jeunes, la sortie du chômage vers l'emploi est plus faible pour les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique (21,6%), suivies par les étrangers de nationalité non-UE inscrits depuis plus de 5 ans au Registre national (24%) et par les personnes de nationalité non-UE qui ont obtenu la nationalité belge depuis plus de 5ans (25,3%). Chez les plus âgés, le taux de sortie du chômage est plus élevé chez les étrangers récemment inscrits au Registre national et ayant une nationalité UE (20,2%) et non-UE (23,3%). Pour ce même groupe, le taux le moins élevé s'observe pour les personnes belges nées belges dont au moins un des parents a une nationalité UE (7,3%), pour les personnes de nationalité non-UE nées en Belgique (9,5%) et pour les personnes étrangères de nationalité UE inscrites depuis plus de 5 ans au Registre national (9,5%).

Graphique 171 : Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et classe d'âge

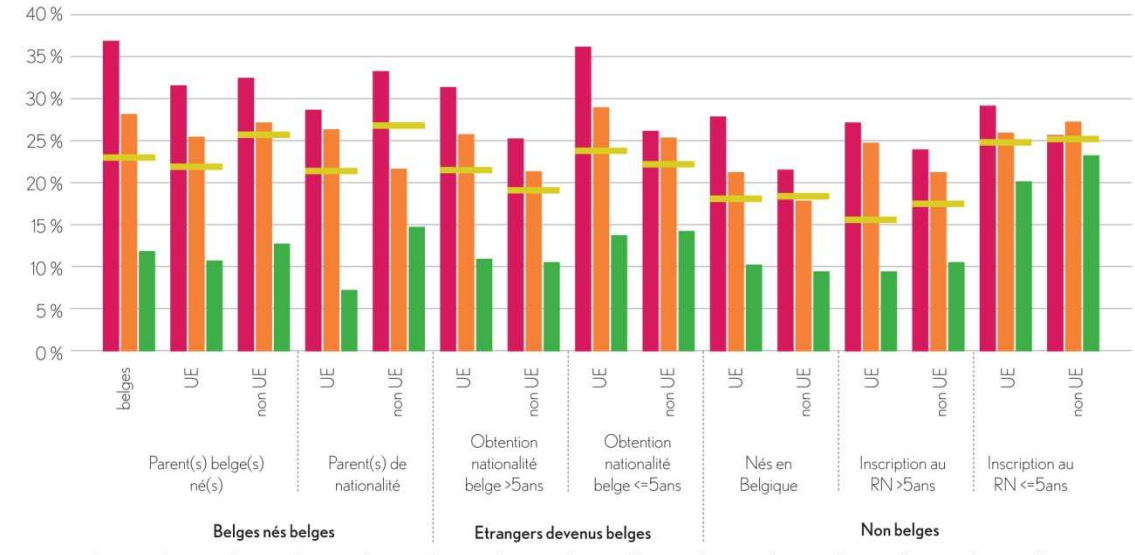

	Belges nés belges			Etrangers devenus belges						Non belges					
	belges	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
-30	36,9%	31,6%	32,5%	28,7%	33,3%	31,4%	25,3%	36,2%	26,2%	27,9%	21,6%	27,2%	24,0%	29,2%	25,7%
30-44	28,2%	25,5%	27,2%	26,4%	21,7%	25,8%	21,4%	29,0%	25,4%	21,3%	17,9%	24,8%	21,3%	26,0%	27,3%
45+	11,9%	10,8%	12,8%	7,3%	14,8%	11,0%	10,6%	13,8%	14,3%	10,3%	9,5%	9,5%	10,6%	20,2%	23,3%
Total	23,0%	21,9%	25,7%	21,4%	26,8%	21,5%	19,1%	23,8%	22,2%	18,1%	18,4%	15,6%	17,5%	24,8%	25,2%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

.

3) Région

Le graphique 172 présente les taux de sortie du chômage vers l'emploi après un an selon le lieu de résidence des chômeurs. Dans toutes les catégories de l'historique migratoire, les pourcentages de sortie du chômage sont plus élevés en Région flamande qu'en Région wallonne ou qu'en Région de Bruxelles-Capitale. Les pourcentages de la Wallonie et de Bruxelles sont à chaque fois assez proches. Pour les chômeurs d'origine belge, ce taux est de 30,1% en Flandre et de 20,6% pour la Wallonie et Bruxelles

En ce qui concerne les différences entre les régions, on remarque que les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents est de nationalité UE enregistrent un score meilleur à Bruxelles (24,1%) que dans les autres régions (Wallonie : 20,7% & Flandre : 28,5%) par rapport aux autres catégories. En comparaison avec d'autres catégories, les chômeurs belges nés belges dont au moins un des parents est né UE ont un résultat relativement moins positif en Flandre (27,7%) que dans les autres régions (Bruxelles : 20,9% et Wallonie: 21,6%). Les proportions de sortie du chômage les plus faibles dans toutes les régions s'observent chez les étrangers inscrits au Registre national depuis au moins 5 ans, qu'ils soient d'origine UE ou hors UE.

Graphique 172 : Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et région

	belges	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
Région bruxelloise	20,6%	20,9%	26,6%	24,1%	24,0%	19,9%	17,2%	21,5%	20,0%	20,7%	16,9%	15,1%	15,2%	22,5%	23,8%
Région wallonne	20,6%	21,6%	24,5%	20,7%	25,1%	21,4%	18,0%	22,1%	20,4%	17,1%	16,9%	14,3%	16,5%	23,2%	22,1%
Région flamande	30,1%	27,7%	32,7%	28,5%	37,0%	30,3%	26,7%	34,8%	29,8%	27,4%	25,6%	22,0%	22,8%	30,2%	33,1%
Total	24,4%	22,9%	26,7%	22,3%	27,5%	22,6%	19,9%	24,7%	23,0%	18,9%	19,0%	16,1%	18,0%	25,7%	26,3%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

4) Niveau de formation

En ce qui concerne le niveau de formation, de très grandes différences apparaissent dans presque toutes les catégories : les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur sortent plus souvent du chômage vers l'emploi après un an que les personnes faiblement qualifiées. C'est chez les personnes d'origine belge que la différence est la plus grande : 34,7% des hautement qualifiés, 23,7% des moyennement qualifiés et seulement 13,6% des faiblement qualifiés ont transité vers un emploi. Les exceptions sont les personnes belges nées belges dont au moins un des parents a une nationalité hors UE, les personnes nées en Belgique mais avec une nationalité hors UE et les étrangers de nationalité non-UE inscrits récemment au Registre national. Ces groupes connaissent une sortie moins importante pour les hautement qualifiés que pour les moyennement et/ou les faiblement qualifiés.

Graphique 173 : Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et niveau d'éducation

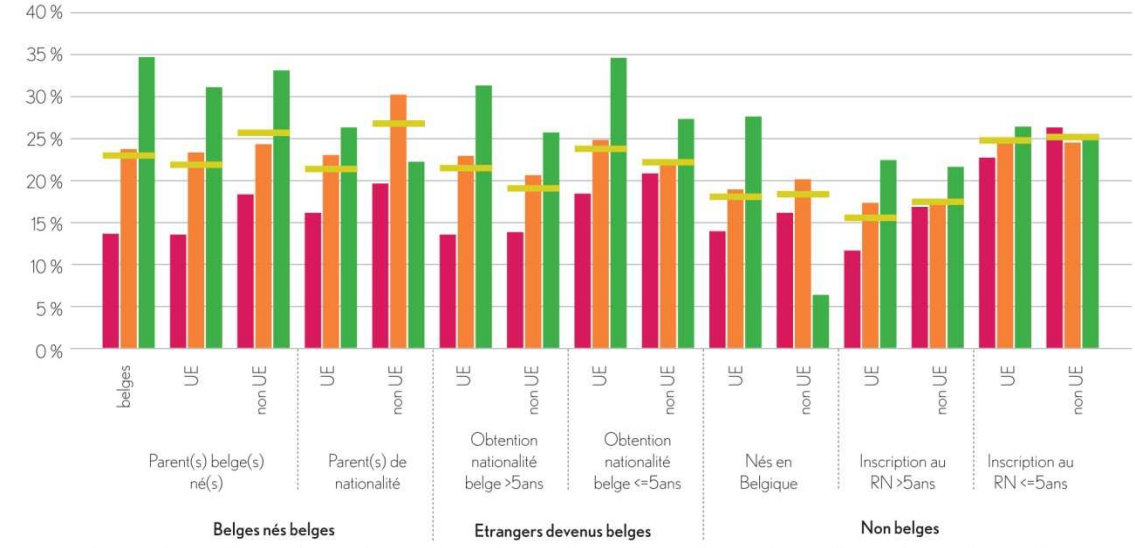

	Belges nés belges					Etrangers devenus belges				Non belges					
	belges	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE	UE	non UE
Primaire	13,6%	13,5%	18,3%	16,1%	19,6%	13,5%	13,8%	18,4%	20,8%	13,9%	16,1%	11,6%	16,8%	22,7%	26,3%
Secondaire	23,7%	23,3%	24,3%	23,0%	30,2%	22,9%	20,6%	24,8%	21,9%	18,9%	20,1%	17,3%	17,5%	25,1%	24,5%
Supérieure	34,7%	31,1%	33,1%	26,3%	22,2%	31,3%	25,7%	34,6%	27,3%	27,6%	6,3%	22,4%	21,6%	26,4%	24,9%
Total	23,0%	21,9%	25,7%	21,4%	26,8%	21,5%	19,1%	23,8%	22,2%	18,1%	18,4%	15,6%	17,5%	24,8%	25,2%

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

8. CONCLUSION

8.1. CADRE GENERAL DU RAPPORT

Comme le montre l'historique de ce rapport, son caractère innovant réside dans l'enrichissement de ce qui était déjà une source unique de données socio-économiques : le datawarehouse Marché du travail et Protection sociale de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. La richesse de cette source pour l'analyse du marché du travail belge, mais aussi du fonctionnement de notre sécurité sociale, est déjà en soi inestimable. Elle permet non seulement d'effectuer une analyse détaillée à un moment déterminé, mais aussi d'opérer un suivi longitudinal, d'un trimestre à l'autre. Bien que le datawarehouse soit soumis aux limitations inhérentes à une source administrative, et intègre avec raison toutes les clés nécessaires pour garantir la protection de la vie privée, il constitue un instrument extrêmement puissant et flexible qui, par ailleurs, reste à ce jour sous-exploité par le monde de la recherche, belge et international.

Ce datawarehouse a été enrichi avec des données provenant du Registre national et portant sur la nationalité, le pays de naissance et la date d'inscription de toutes les personnes qui figurent dans notre sécurité sociale, ainsi que de leurs parents et grands-parents. Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme sont à la base de cet enrichissement et ont bénéficié, dans ce cadre, de la collaboration bienveillante et très appréciée de la Banque Carrefour et du Registre national. La préoccupation sous-jacente peut être résumée par la devise « mesurer, c'est savoir ». Ce n'est qu'en mettant en lumière les différences quant à la situation sur le marché du travail entre les groupes aux origines diverses qu'il devient possible d'analyser ces différences et de prendre ensuite les mesures nécessaires pour les éliminer. C'est dans cette optique que des statistiques selon l'âge, le sexe, le niveau de formation, etc., sont établies. C'est également au départ de ce postulat que des statistiques sur l'origine et l'historique migratoire sont reprises et traitées dans ce rapport. Car occulter les différences n'est jamais une solution.

Il n'en reste pas moins que nous comprenons les réticences que certains ont semblé exprimer par rapport à ce projet. Dans nos tableaux, les gens sont, d'une certaine manière, étiquetés sur la base de quelques caractéristiques, dont leur origine. Ceci est une étape nécessaire dans l'analyse, mais cela ne signifie pas, bien entendu, qu'une personne peut être réduite à une seule caractéristique, ou même à la somme de toutes les informations qui entrent dans une base de données. Une telle stigmatisation serait une manière impropre et abusive de lire ce genre d'information, et nous pouvons certifier que telle n'est pas l'intention de ce rapport. Celui qui n'achète pas de parapluie en considérant qu'il ne pleut pas dans notre pays lors d'une journée moyenne, ou celui qui va habiter dans la commune avec le revenu moyen le plus élevé dans l'espoir de devenir automatiquement riche, commet une erreur de raisonnement évidente et reconnue par tous. Celui qui, sur la base de ce rapport, tire des conclusions à propos du « Belge », du « Marocain », de l' « Asiatique », … qu'il rencontre en rue, fait évidemment la même erreur. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas traiter les informations.

Pour rendre maniables les données du Registre national, nous les avons groupées en deux variables : l'origine et l'historique de migration. Leur construction est explicitée au chapitre 2. Étant les premiers à traiter ces données, nous avons appris à nos dépens, lors du traitement, que certaines variables auraient pu être mieux construites. Mais dans la mesure où le caractère exhaustif et les procédures sous-jacentes ne permettaient pas de corriger cela rapidement, ces améliorations et perfectionnements seront réalisés dans les rapports à venir. Elles n'en offrent pas moins un cadre d'analyse très solide.

Les variables ont ensuite été mises en relation avec d'autres caractéristiques personnelles issues du datawarehouse, comme le sexe, l'âge et la région de résidence. La formation n'est disponible que pour les demandeurs d'emploi (en principe également pour les anciens demandeurs d'emploi, mais sur la base de leur niveau de formation d'alors). Ceci est sans doute la principale

limitation du datawarehouse tel qu'il se présente aujourd'hui. En collaboration avec les Communautés, la Banque Carrefour œuvre à l'intégration des données concernant l'enseignement, et nous ne pouvons bien sûr qu'encourager fortement cette évolution, même si elle ne constitue sans doute pas la solution à la problématique de l'enregistrement des diplômes étrangers, ni à celle de leur reconnaissance (parfois difficile).

Ensuite, le lien a été établi avec les données relatives à la position socio-économique, sur la base de la nomenclature élaborée dans le cadre du datawarehouse. En ce qui concerne l'emploi, des informations encore plus détaillées sur les caractéristiques de l'emploi ont été ajoutées. En outre, les données demandées portaient non seulement sur la dernière année disponible (2008), mais aussi sur les années antérieures. Le caractère longitudinal des informations disponibles a ainsi pu être utilisé, ce qui a aussi engendré par ailleurs des contraintes logistiques et intellectuelles supplémentaires pour l'analyse.

La combinaison de toutes ces données débouche sur un vaste ensemble d'informations, dans lequel il faut souvent chercher son chemin. Nous nous sommes efforcés de vous guider le mieux possible à travers cette multitude de données, tout en démontrant la richesse de l'information et en mettant en lumière les phénomènes les plus marquants qui s'en dégagent. Pour ce premier rapport, nous avons opté pour une exhaustivité relativement grande. Sur de nombreux points, une analyse encore plus détaillée serait pourtant possible. Quant à savoir sur quels terrains nous allons nous concentrer dans le futur, et dans quels domaines nous pourrons peut-être rester un peu plus en surface, c'est notamment le débat sur ce premier rapport qui en décidera. Nous espérons également que d'autres relèveront le gant, afin d'établir les liens qui nous ont échappé et d'apporter de la profondeur là où nous sommes restés en surface.

Par ailleurs, nous nous sommes limités à une analyse descriptive. Nous n'avons pas mis en œuvre de techniques statistiques sophistiquées qui permettraient d'identifier dans les grandes lignes l'impact relatif de l'origine, du sexe et de l'âge sur les possibilités d'emploi. Nous avons plutôt choisi de mettre en lumière la participation au marché du travail d'un groupe aussi large que possible. Ce rapport peut néanmoins être une source d'inspiration pour des recherches complémentaires et plus ciblées, en ayant recours aux possibilités offertes par l'intégration des données du Registre national dans le datawarehouse.

Enfin, la construction des deux variables pour mettre en lumière l'origine a également eu comme conséquence qu'une série de personnes n'ont pas pu être reprises dans l'analyse. Non seulement nous avons été contraints de nous limiter aux moins de 60 ans, mais à l'intérieur de ce groupe également, une série de personnes n'ont pas pu être prises en compte. Comme le montre le chapitre 2, cette limitation engendre inévitablement un biais.

Mais toutes ces limitations ne doivent évidemment pas masquer le fait que ce rapport dresse un tableau unique du marché du travail belge. Il constitue dès lors un point de référence incontournable pour tous ceux qui se préoccupent du sort du marché du travail, que ce soit sous l'angle de la politique ou de la recherche. En outre, ce rapport peut constituer une sorte de "mesure de référence", à savoir que la situation telle que nous l'observons aujourd'hui peut servir de base pour tracer une évolution future[106].Toutefois, le hasard veut que l'année 2008, sur laquelle portent les données contenues dans ce rapport, fut sans doute l'une des meilleures années de la décennie écoulée pour le marché du travail belge. Lors de l'analyse future, la prise en compte de l'effet conjoncturel constituera dès lors un défi supplémentaire.

[106] En ce sens, il se rattache également au Baromètre de la Diversité Emploi du Centre.

Nous présentons ce rapport en premier lieu au responsable politique, la ministre fédérale de l'Emploi. Les autorités régionales, elles aussi, y trouveront sans nul doute un intérêt, surtout à la lumière des nouvelles compétences que leur attribue la sixième réforme de l'État. Nous souhaitons également attirer l'attention des partenaires sociaux. Les analyses sectorielles à caractère exploratoire contenues dans ce rapport peuvent éventuellement les inciter à poursuivre l'analyse de la situation à ce niveau, par exemple au sein des commissions paritaires, pour ensuite initier des actions.

Nous souhaitons aussi, bien entendu, toucher la société civile, les ONG actives sur ce terrain, et en définitive tous ceux qui s'intéressent au débat public. Nous espérons contribuer à un débat mieux informé, et donc potentiellement plus nuancé, sur l'accès au marché du travail dans notre pays.

Enfin, à travers ce rapport, nous espérons mettre à nouveau en évidence, vis-à-vis des institutions internationales et en particulier la Commission européenne, l'OCDE, la FRA et l'OIT[107], la richesse et l'importance des données administratives, et les inciter à promouvoir la mise en place de cadres d'analyse harmonisés pour ce type d'information. Et bien entendu, nous cherchons également à inspirer leurs recommandations en matière de politique qui revêtent, dans le cadre d'une "gouvernance économique" internationale renforcée, une importance toujours plus grande.

[107] OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques – FRA : The European Union Agency for Fundamental Rights – OIT : Organisation Internationale du Travail.

8.2. CARTOGRAPHIE SUCCINCTE DES GROUPES D'ORIGINE

La structure du rapport est basée sur la situation des personnes sur le marché du travail (travailleur, demandeur d'emploi, inactif) et est liée, à l'intérieur de ces chapitres, aux caractéristiques du marché du travail (type de contrat, salaire, secteur, …). En complément, il nous semble opportun d'établir également un aperçu succinct par groupe d'origine, afin d'obtenir ainsi un tableau plus synthétique. Il ressort également de cette analyse que la notion d'« origine étrangère » masque des différences importantes. Certaines de ces différences peuvent s'expliquer sur la base de l'historique migratoire ; c'est le cas, par exemple, des différences entre les personnes UE et non-UE, entre les personnes naturalisées récemment et celles qui le sont depuis plus longtemps, … Pour mettre ce lien clairement en lumière, il faudrait cependant une analyse complémentaire, or les données dont nous disposons ne permettent pas tout à fait une telle analyse.

Comme nous l'expliquons dans le rapport, le groupe des personnes d'origine nord-américaine est trop réduit et trop spécifique pour pouvoir tirer, dans bien des cas, des conclusions fondées. Ceci vaut plus encore pour les personnes originaires d'Océanie. Pour cet aperçu, nous avons également choisi de ne pas reprendre les personnes d'origine d'Amérique Centrale ou du Sud. Ce groupe est pris en compte dans les analyses plus ponctuelles des différents chapitres, mais pour cet aperçu, le groupe total semble trop réduit pour pouvoir en tirer des conclusions détaillées.

Personnes d'origine belge[108]

Graphique 174 : Répartition des personnes d'origine belge selon l'activité principale (18-60 ans)

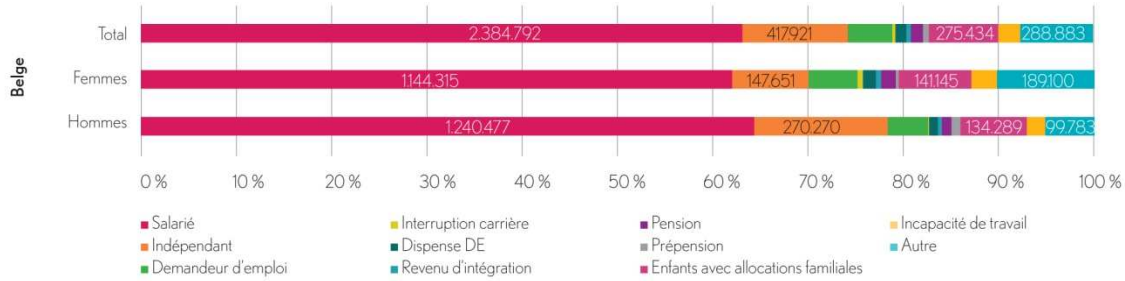

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Il ressort du graphique de synthèse ci-dessus, comme de l'ensemble du rapport, que les personnes d'origine belge présentent un taux d'activité très élevé (79%), de même qu'un taux d'emploi très élevé (74%). Ce taux d'emploi dépasse d'au moins 20 points de pourcentage celui de tous les autres groupes. La différence de taux d'emploi entre les régions est limitée, et ce taux n'est pas plus bas à Bruxelles que dans l'ensemble du pays en moyenne. Le chômage est faible, et en Flandre on peut même parler de plein emploi pour ce groupe (le chômage reste limité aux 3,5% de chômage dit « frictionnel »).

[108] Pour rappel, il s'agit des personnes de nationalité belge, nées belges et dont les parents sont également nés belges.

Sur le marché du travail, nous les retrouvons principalement dans les « meilleurs » statuts, comme les employés et les fonctionnaires. Lorsque les personnes d'origine belge travaillent à temps partiel, il ne s'agit qu'exceptionnellement de petits temps partiels[109]. Elles ont les salaires les plus élevés parmi tous les groupes étudiés. Le groupe est faiblement mobile : ces personnes gardent plus souvent leur place sur le marché du travail (ou en marge de celui-ci) que les autres groupes. Lorsque les personnes d'origine belge perdent leur emploi, elles restent aussi, en moyenne, plus longtemps au chômage que les autres groupes.

L'inactivité est aussi inférieure de moitié (voire plus) par rapport aux autres groupes. En ce qui concerne les types d'inactivité, le groupe est relativement surreprésenté dans la prépension (hommes) et l'interruption de carrière (femmes) – surtout en Flandre pour ces deux phénomènes – même si la prépension, en particulier, reste évidemment assez limitée dans ce groupe d'âge (- de 60 ans). Les hommes sont aussi plus souvent pensionnés que la moyenne. Et les enfants bénéficiaires d'allocations familiales, qui sont encore aux études dans la plupart des cas, sont également plus nombreux que la moyenne.

Les personnes d'origine belge forment le groupe dont l'âge moyen augmente le plus rapidement ; c'est donc principalement ce groupe qui est la cause du défi démographique.

Personnes originaires de l'UE-14[110]

Graphique 175 : Répartition des personnes originaires de l'UE-14 selon l'activité principale (18-60 ans)

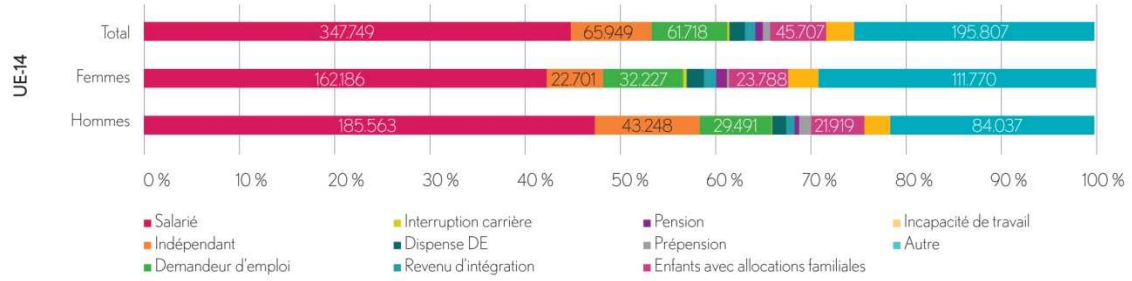

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans ce groupe, 40% environ ont la nationalité belge, 10% sont nés ici, 25% vivent ici depuis plus de 5 ans et 15% sont en Belgique depuis moins longtemps[111].
Les résultats des personnes originaires de l'UE-14 se situent, dans de nombreux cas, entre celles des personnes d'origine belge et celles des autres groupes. Il faut noter à cet égard que la catégorie « autre » comprend également les personnes qui travaillent pour une institution

[109] Pour rappel, il s'agit de 0 à 45% d'un équivalent temps plein.
[110] Pour rappel : comme pour tous les groupes d'origine étrangère, ceci signifie que ces personnes ont une nationalité étrangère ou sont nés avec une nationalité étrangère, ou encore qu'un de leurs parents est né avec une nationalité étrangère. Lorsque différentes nationalités conduisent à une classification dans des groupes différents, c'est celle du père qui est déterminante.
UE-14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et AutricheFrance, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
[111] Dans l'ordre d'énumération, chaque catégorie exclut la suivante : ainsi, les 10% nés ici n'ont pas la nationalité belge, les 25% qui sont ici depuis plus de 5 ans n'ont pas la nationalité belge et ne sont pas nés ici, etc. L'addition de ces pourcentages ne donne pas 100%, comme c'est le cas également pour les groupes suivants. Cela tient surtout au fait que l'historique migratoire ne peut pas être établi pour toutes les personnes dans le groupe. L'information n'en est pas moins très instructive, raison pour laquelle nous l'avons reprise malgré tout.

internationale[112] et qui donc, de façon indue, ne sont pas prises en compte dans ce rapport pour le taux d'activité et le taux d'emploi.

Nous constatons, en ce qui concerne le taux d'emploi, que le résultat de ce groupe est aussi bon en Wallonie qu'en Flandre, ceci étant sans doute influencé par le fait qu'il y est déjà présent depuis longtemps et est bien intégré dans le marché du travail. Étant donné que ce groupe est proportionnellement plus présent en Wallonie, où le taux d'emploi est plus faible et le taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, ceci peut également expliquer le fait que le chômage soit plus élevé que ce que l'on pourrait attendre. Comme pour les personnes d'origine belge, la durée du chômage est assez longue dans ce groupe.

Les personnes originaires de l'UE-14 gagnent en moyenne un peu moins que les personnes d'origine belge, mais ici aussi, l'effet régional et la non prise en compte des travailleurs des institutions internationales peuvent constituer des éléments d'explications.

Personnes originaires de l'UE-12[113]

Graphique 176 : Répartition des personnes originaires de l'UE-12 selon l'activité principale (18-60 ans)

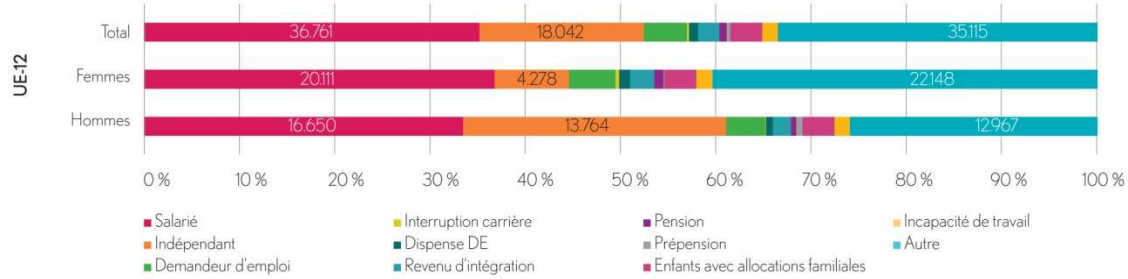

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans ce groupe, 30% environ ont la nationalité belge, 10% sont dans notre pays depuis plus de 5 ans et pas moins de 50% sont établis en Belgique depuis moins de 5 ans[114].

Comme pour le groupe précédent, il convient de noter que les travailleurs des institutions internationales sont comptabilisés dans la catégorie « autre ».

Ce groupe est surreprésenté à Bruxelles et la proportion de femmes y est particulièrement élevée. Le taux d'activité (57%) et le taux d'emploi (53%) sont sensiblement moins élevés que ceux des personnes d'origine belge. En Wallonie, l'insertion sur le marché du travail semble toutefois relativement meilleure.

Les hommes, dans ce groupe, sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans la construction et comptent une part particulièrement élevée d'indépendants. Les femmes sont très fortement surreprésentées dans le système des titres-services. Le salaire moyen est légèrement inférieur à celui des personnes d'origine belge, ce qui peut s'expliquer par les secteurs dans lesquels ce groupe est actif.

[112] Ces personnes ne sont pas affiliées auprès des organismes de la sécurité sociale belge et ne sont donc pas répertoriées avec leur statut correct.
[113] **UE-12** : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
[114] Voir la note de bas de page 111.

Parmi les personnes originaires de l'UE-12, il y a relativement peu de demandeurs d'emploi, ce qui peut être lié à une migration assez récente et dirigée vers le marché de l'emploi. C'est le groupe où la sortie de l'inactivité vers le travail est la plus élevée, y compris chez les plus de 45 ans.

Personnes provenant de pays candidats à l'UE[115]

Graphique 177 : Répartition des personnes originaires de pays candidats à l'UE selon l'activité principale (18-60 ans)

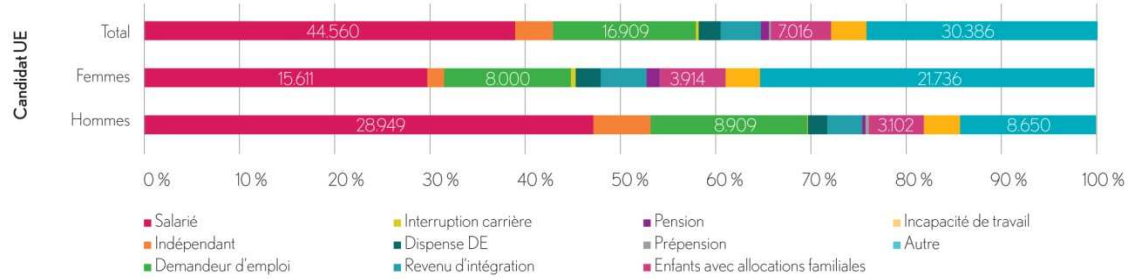

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

75% des personnes originaires de pays candidats à l'UE ont la nationalité belge. Par ailleurs, environ 10% sont établies depuis plus de 5 ans dans notre pays et 10% sont venues vivre en Belgique depuis moins de 5 ans.

Ce groupe comprend principalement des personnes d'origine turque. Le groupe est fortement représenté à Bruxelles et également en Flandre. Il comprend plus d'hommes que de femmes. Le taux d'activité se situe à 57%, le taux d'emploi à 43%. Le taux d'activité est – en termes relatifs – un peu plus élevé à Bruxelles qu'ailleurs. Le recul du taux d'emploi à partir de 55 ans est le plus important de tous les groupes étudiés.

Au niveau du taux d'emploi, c'est aussi dans ce groupe que la différence de genre est la plus grande (27,2 points de pourcentage) : l'insertion des femmes sur le marché du travail semble moins aisée que pour tous les autres groupes. Il y a ainsi relativement peu de femmes originaires de pays candidats à l'UE qui travaillent dans les titres-services si l'on compare avec d'autres groupes d'origine étrangère. Les femmes qui travaillent sont aussi les plus nombreuses, par rapport à tous les autres groupes, à se situer dans les catégories salariales inférieures (en équivalent temps plein). Par ailleurs, ce sont surtout des femmes avec enfants qui, si elles travaillent, ont un emploi à temps partiel. C'est également dans ce groupe qu'à mesure que la durée étudiée augmente, la diminution du nombre de femmes professionnellement actives est la plus importante. Et pour les femmes qui perdent leur emploi, il est particulièrement difficile de réintégrer le marché du travail.

Les personnes originaires de pays candidats à l'UE qui ont un emploi sont occupées principalement dans l'industrie. Une très large majorité a un statut d'ouvrier. Ce groupe est aussi très présent dans le secteur du travail intérimaire.

La surreprésentation de ce groupe dans le chômage de longue durée semble être liée avant tout à la formation. Pour les personnes qui ont des niveaux de formation plus élevés, la sortie du chômage s'avère même plus aisée que pour les personnes d'origine belge.

Le taux de chômage est élevé et dépasse même les 30% à Bruxelles et en Wallonie. Le taux de chômage parmi les plus de 55 ans est aussi particulièrement élevé. Par ailleurs, la part de

[115] **Candidats UE** : Macédoine, Turquie, Croatie.

l'incapacité de travail dans l'inactivité est singulièrement plus élevée pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE (bien que comparable à celle des personnes d'origine belge). Cette part est plus élevée chez les hommes. Parmi les hommes plus âgés, l'activité (ou l'ancienne activité) dans certains secteurs peut constituer une explication (ce qui pourrait aussi expliquer la proportion plus importante d'hommes pensionnés de moins de 60 ans), mais l'incapacité de travail est aussi plus élevée chez les jeunes.

Personnes originaires d'autres pays européens[116]

Graphique 178 : Répartition des personnes originaires d'autres pays européens selon l'activité principale (18-60 ans)

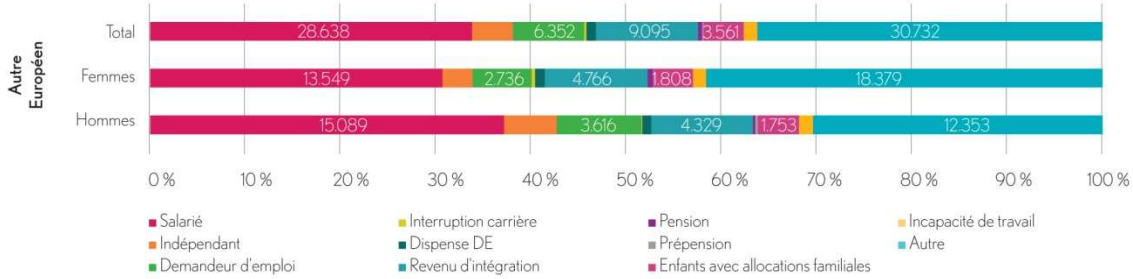

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Le groupe des personnes ayant une autre origine européenne se compose à 40% de personnes de nationalité belge (dont la moitié l'ont acquise il y a moins de 5 ans).Pour le reste, 20% de ce groupe sont dans notre pays depuis plus de 5 ans, et 20% depuis moins longtemps.

Dans ce groupe, nous trouvons principalement des personnes originaires de la Fédération de Russie ou de l'ex-Yougoslavie. Le groupe est très présent à Bruxelles, mais il est aussi surreprésenté en Flandre. Le taux d'activité (46%) et le taux d'emploi (39%) sont les plus faibles de tous les groupes étudiés. Ceci vaut pour chaque région.

En ce qui concerne le taux d'emploi, la différence entre hommes et femmes est relativement réduite dans ce groupe. Un pourcentage non-négligeable de femmes travaillent dans le secteur des titres-services. Comparativement aux autres groupes, le taux très élevé d'inactivité chez les hommes est frappant.

Ce groupe se situe clairement dans les couches inférieures du marché du travail, avec des salaires très bas. Il se caractérise aussi par le pourcentage le plus élevé de tous les groupes quant aux personnes qui n'ont pas du tout travaillé entre 2003 et 2008. La forte présence de ce groupe au niveau de l'inactivité, et en particulier du revenu d'intégration sociale, pourrait s'expliquer en partie par l'immigration relativement récente d'un grand nombre de personnes de ce groupe. Le taux de chômage est plus élevé dans ce groupe que chez les personnes d'origine belge, mais plus bas que chez les personnes d'origine maghrébine ou originaires d'un pays candidat à l'UE, ce qui peut sans doute s'expliquer de la même manière. Par contre, on observe également une durée de chômage relativement plus courte, surtout parmi les personnes peu qualifiées.

116 **Autres européens** : Albanie, Andorre, Islande, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, etc.

Personnes d'origine maghrébine[117]

Graphique 179 : Répartition des personnes d'origine maghrébine selon l'activité principale (18-60 ans)

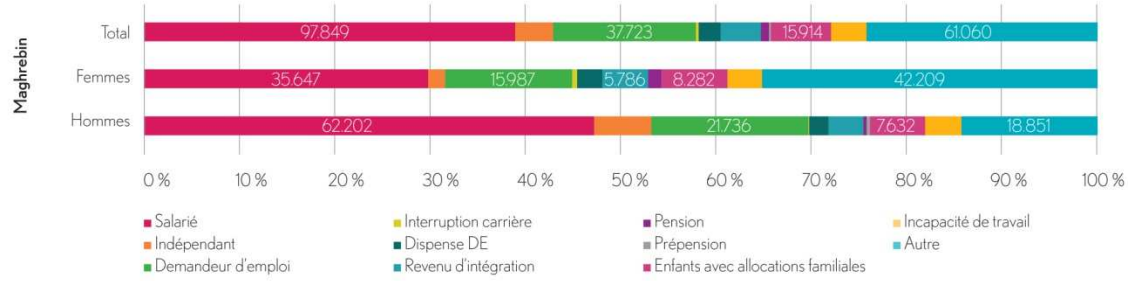

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

70% de ce groupe ont la nationalité belge. Par ailleurs, 10% sont en Belgique depuis plus de 5 ans et 10% sont inscrits dans le Registre national depuis moins de 5 ans.

Les personnes d'origine maghrébine sont beaucoup plus fortement représentées à Bruxelles qu'ailleurs. Ce groupe comprend aussi une large proportion d'hommes. La situation générale sur le marché du travail, avec un taux d'activité de 58% et un taux d'emploi de 43%, est très comparable à celle des personnes originaires de pays candidats à l'UE.

Il existe cependant des différences. C'est ainsi que la différence entre hommes et femmes est légèrement inférieure (21,7 points de pourcentage), mais il apparaît également que ce groupe est moins actif dans les titres-services que d'autres groupes d'origine étrangère. Les femmes travaillent proportionnellement un peu moins à temps partiel que les femmes d'origine belge.

Ce groupe travaille, en termes relatifs, un peu moins dans l'industrie, même si le statut d'ouvrier est aussi prédominant chez les hommes d'origine maghrébine. Le groupe est surtout actif dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (N), et souvent aussi dans le secteur du travail intérimaire (principalement des hommes).

Ce groupe est fortement surreprésenté dans le chômage, quel que soit le groupe d'âge. Il compte aussi plus de chômeurs de longue durée, ce qui vaut également pour les jeunes. Ici aussi, la formation explique en grande partie la durée du chômage, même si l'on constate que le groupe d'origine maghrébine est le seul dans lequel il y a plus de sorties du travail vers le chômage que vers l'inactivité. On observe aussi un passage important du revenu d'intégration sociale vers le chômage, sans doute par le recours au dispositif en matière d'emploi des articles 60 et 61 de la législation sur les CPAS. De plus, c'est dans ce groupe qu'il y a le moins de sorties du chômage, y compris parmi les jeunes.

[117] **Maghreb** : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.

Personnes d'origine africaine[118]

Graphique 180 : Répartition des personnes d'origine africaine selon l'activité principale (18-60 ans)

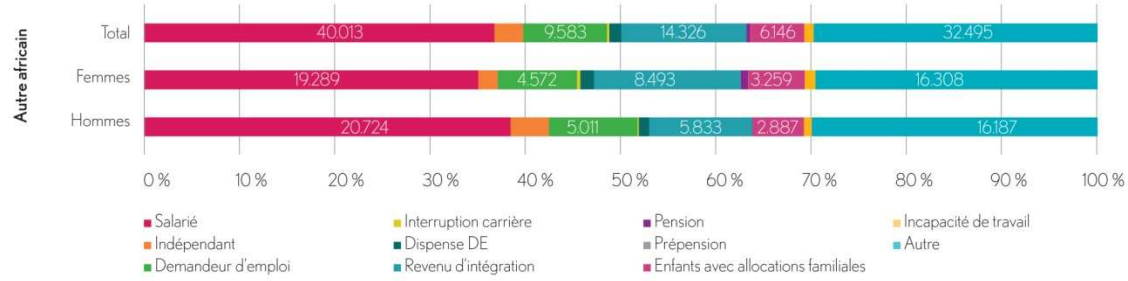

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

45% des personnes d'origine africaine vivant dans notre pays ont la nationalité belge. Par ailleurs, 15% sont en Belgique depuis plus de 5 ans et 25% depuis moins longtemps.

Ce groupe vit principalement à Bruxelles, mais a aussi une présence significative dans le reste du pays. Le taux d'activité (49%) et le taux d'emploi (39%) sont comparables à ceux des autres Européens. Cette constatation vaut aussi pour la différence hommes/femmes sur le plan de la participation au marché du travail, particulièrement réduite chez les personnes d'origine africaine (ce qui met également en évidence la faible insertion des hommes sur le marché du travail). Par ailleurs, dans ce groupe, les hommes sont relativement nombreux à travailler à temps partiel.

Les personnes d'origine africaine sont très fortement surreprésentées dans le secteur intérimaire. Cela vaut surtout pour les hommes, y compris dans des groupes d'âges où, dans tous les autres groupes, les hommes ne travaillent pas (plus) via l'intérim. Nous retrouvons aussi fréquemment ce groupe dans le secteur de la santé, tandis que les femmes sont relativement nombreuses dans le secteur des titres-services. En lien avec ce qui précède, nous trouvons principalement ce groupe dans les catégories salariales inférieures, et ce dans chaque région. Du reste, c'est le groupe qui présente globalement le plus de transitions – dans les deux sens – entre emploi, chômage et inactivité.

Une inactivité importante et une forte surreprésentation dans le revenu d'intégration, surtout chez les jeunes et également chez les plus de 25 ans à Bruxelles, vont de pair avec un pourcentage un peu moins élevé dans le chômage. Comme pour les autres Européens, ceci pourrait s'expliquer par une immigration plus récente. Le fait que l'on observe également un nombre relativement élevé de sorties du revenu d'intégration vers le travail révèle, en lien avec d'autres constatations, une forte dynamique au sein de ce groupe, et ce dans différentes directions. Parmi les demandeurs d'emploi, il y a ainsi relativement peu de chômeurs de longue durée.

[118] Pour rappel : il s'agit ici des personnes originaires de l'Afrique hors Maghreb, que l'on appelle souvent Afrique subsaharienne (Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.).

Personnes d'origine asiatique[119]

Graphique 181 : Répartition des personnes d'origine asiatique selon l'activité principale (18-60 ans)

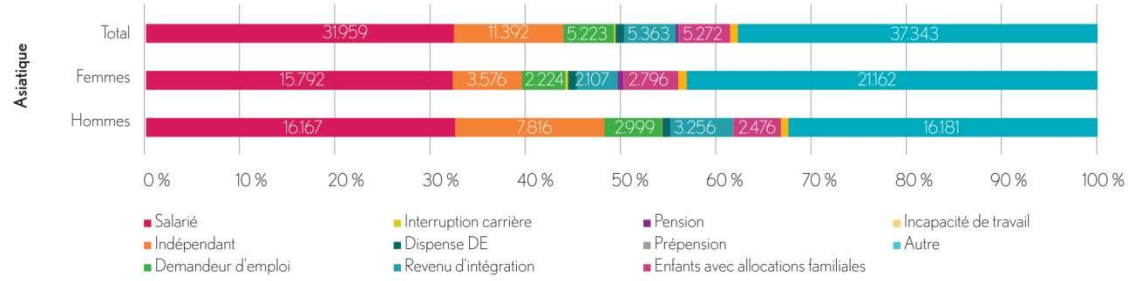

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Dans ce groupe, 50% ont la nationalité belge et parmi ceux-ci, 5% l'avaient déjà à la naissance. Par ailleurs, 10% sont déjà ici depuis plus de 5 ans, tandis que 25% sont arrivées dans notre pays ces 5 dernières années.

La décision de considérer ce groupe comme formant un seul ensemble n'était peut-être pas la meilleure option du point de vue de l'insertion sur le marché du travail. Ce groupe se compose d'une part, de personnes d'Asie (sud-)orientale et d'autre part, de personnes d'Asie centrale et du Moyen-Orient, entre lesquelles des différences quant à la position sur le marché du travail sont à prévoir. Cette hétérogénéité impose une certaine prudence lors de l'interprétation des résultats pour ce groupe.

Nous trouvons les personnes d'origine asiatique principalement à Bruxelles, mais elles sont également surreprésentées en Flandre. Leur taux d'activité est de 49% et leur taux d'emploi atteint 43%. L'écart hommes/femmes quant au taux d'emploi est le second plus faible de tous les groupes étudiés après celui des personnes originaires d'autres pays d'Afrique. On constate aussi que le recul du taux d'emploi au-delà de la limite de 55 ans est le plus faible parmi tous les groupes étudiés.

Dans ce groupe, les personnes qui travaillent, femmes ou hommes, se trouvent principalement dans l'horeca et (par corollaire) dans les catégories salariales les plus basses. Les femmes travaillent relativement moins à temps partiel que dans les autres groupes, mais lorsqu'elles le font, il s'agit plus souvent de petits temps partiels. La forte inactivité va de pair avec un grand groupe qui a toujours travaillé et un emploi relativement stable, ce qui souligne l'éventuelle hétérogénéité.

Dans ce groupe, les sorties du chômage sont assez nombreuses et la durée du chômage relativement courte.

[119] **Asie** : Chine, Japon, Thaïlande, Malaisie, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, etc.

8.3. ANALYSE SUCCINCTE EN FONCTION DE LA POSITION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL : OCCUPE, AU CHOMAGE OU INACTIF

Rappelons avant tout quelques notions :

- Population occupée : il s'agit de toutes les personnes qui ont une activité rémunérée en tant que salarié, fonctionnaire, indépendant, aidant indépendant ou une combinaison de ces statuts professionnels ;
- Population au chômage : il s'agit des demandeurs d'emploi qui bénéficient d'allocations de chômage (après un emploi à temps plein ou à temps partiel) et des demandeurs d'emploi qui bénéficient d'allocations d'insertion[120] (après la fin des études).
- Population active : celle-ci englobe la population occupée et la population au chômage.
- Population inactive : il s'agit des personnes qui ne sont pas actives.

Comme dans la partie précédente, les personnes d'origine nord-américaine et originaires d'Océanie n'ont, pour l'essentiel, pas été prises en considération compte tenu de la taille très réduite de ce groupe.

A. De grandes différences dans le taux d'activité

Pour l'ensemble des groupes, le taux d'activité moyen est de 72%. Selon l'origine, cette moyenne masque de grandes différences : nous trouvons le taux le plus élevé chez les personnes d'origine belge (79%), tandis que dans plusieurs autres groupes, moins de la moitié de la population est active (autres Européens, autres Africains et Asiatiques). Si nous prenons uniquement les femmes, qui affichent du reste dans chaque groupe un taux d'activité inférieur à celui des hommes, les différences sont encore plus prononcées : le taux d'activité s'élève à 75% pour les femmes d'origine belge, contrastant avant un taux de 40 à 45% pour les femmes originaires de pays candidats à l'UE, d'autres pays européens, du Maghreb, d'autres pays africains et d'Asie.

En ce qui concerne l'historique migratoire, le taux d'activité des personnes ayant un historique migratoire au sein de l'UE est toujours plus élevé que celui des personnes ayant un historique migratoire hors UE. Les personnes qui ont acquis la nationalité belge obtiennent un bon score : leur taux d'activité est plus élevé que celui des Belges, nés belges, dont l'un des parents au moins est de nationalité étrangère. Le groupe des personnes ayant la nationalité d'un pays non-UE et nées en Belgique présente un taux d'activité sensiblement inférieur. Du reste, les résultats de ce groupe sont plutôt faibles dans l'ensemble du rapport. Il s'agit, il est vrai, d'un groupe de taille réduite avec une répartition hommes-femmes et une pyramide des âges très atypiques.

[120] En 2008, l'année qui constitue le point de départ de ce rapport, elles s'appelaient encore « allocations d'attente ».

B. Des taux d'emploi très variés

Pour l'ensemble des groupes, le taux d'emploi moyen est de 66%. A nouveau, selon l'origine, cette moyenne masque des écarts importants : le taux le plus élevé apparaît chez les personnes d'origine belge (74,2%), tandis que dans les autres groupes, il oscille autour de 40%, avec un peu plus de 40% pour les personnes originaires de pays candidats à l'UE, du Maghreb et d'Asie, et un peu moins de 40% pour les personnes originaires d'autres pays européens et d'Afrique hors Maghreb. Si nous prenons uniquement les femmes, qui affichent du reste dans chaque groupe un taux d'emploi inférieur à celui des hommes, les différences sont encore nettement plus marquées. Le taux d'emploi s'élève à 70% pour les femmes d'origine belge, contrastant avant un taux d'emploi de l'ordre de 30% pour les femmes originaires de pays candidats à l'UE, d'autres pays européens et du Maghreb.

Le graphique ci-dessous illustre les différences liées d'une part au sexe, d'autre part à l'origine, et montre que les femmes d'origine étrangère sont confrontées à une double discrimination : l'une basée sur le statut de « femme » et l'autre sur l'origine étrangère, ce dernier facteur étant le plus important.

Figure 5 : Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère (en points de pourcentage)

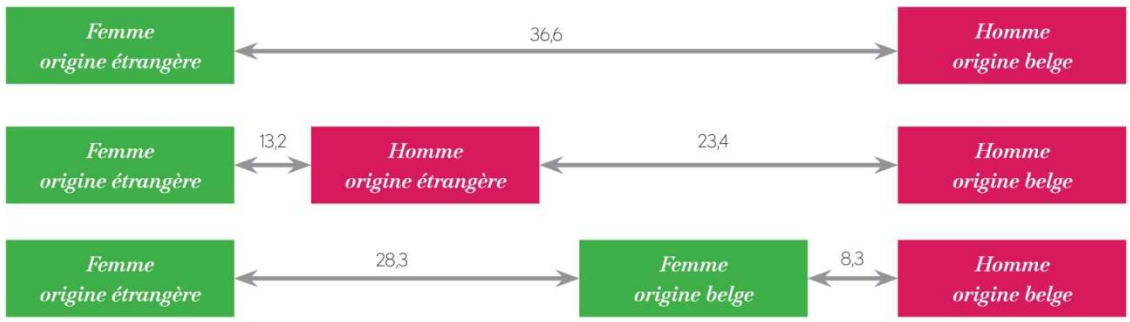

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Si l'on observe l'historique migratoire, les conclusions mentionnées plus haut en ce qui concerne le taux d'activité se vérifient également pour le taux d'emploi.

C. Des taux de chômage et des durées de chômage très variés également

Pour l'ensemble des groupes, le taux de chômage moyen est de 8,4%. Une fois de plus, nous constatons que selon l'origine, cette moyenne masque des écarts importants : le taux le plus bas se retrouve chez les personnes d'origine belge (5,9%), tandis que chez les personnes originaires de pays candidats à l'UE et du Maghreb, le taux de chômage est de l'ordre de 25%. À Bruxelles, c'est parmi les personnes originaires de l'UE-12 que le taux de chômage est le plus bas ; il est même inférieur de moitié à celui des personnes d'origine belge. Si nous prenons uniquement les femmes, nous observons que leur situation, cette fois, n'est pas systématiquement moins bonne que celle des hommes : parmi les personnes originaires d'autres pays européens et d'Asie, le taux de chômage chez les hommes dépasse d'environ 1 point de pourcentage celui des femmes. Ce sont les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE, suivies par les personnes d'origine maghrébine, qui affichent de loin la plus grande différence de genre au niveau du taux de chômage.

Si l'on observe l'historique migratoire, les conclusions mentionnées plus haut en ce qui concerne le taux d'activité se vérifient également pour le taux de chômage.

La part des chômeurs qui sont au chômage depuis plus d'un an ne varie pas fortement en fonction de l'origine. Cela vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes. C'est parmi les personnes d'origine belge et celles originaires de l'UE-14 que le chômage de très longue durée, à savoir plus de 5 ans, est le plus élevé. En ce qui concerne la durée du chômage, les différences entre régions et entre les différentes catégories d'âge sont nettement plus marquées que les différences entre les origines. Pour certaines origines (autres Européens, autres Africains et Asiatiques), le niveau de formation n'a quasiment aucune influence sur la proportion de personnes au chômage depuis plus d'un an, alors que chez les personnes d'origine belge, ce facteur joue un rôle important.

Le pourcentage de personnes au chômage depuis plus d'un an en fonction de l'historique migratoire fait apparaître des différences un peu plus grandes qu'en fonction de l'origine. Les personnes qui sont belges de naissance ont une durée de chômage plus courte que les personnes qui sont de nationalité étrangère ou qui l'étaient à la naissance.

D. Où sont les inactifs ?

Chez les jeunes de moins de 25 ans, ce sont évidemment les études qui constituent la forme d'inactivité la plus fréquente, excepté parmi ceux qui sont originaires de l'UE-12 et d'autres pays européens. Les jeunes d'origine belge sont peu nombreux, après leurs études, à se retrouver dans l'inactivité non rémunérée (10,7%), alors que pour tous les autres groupes, ce taux oscille entre 30 et 60%. Notons encore comme faits marquants que parmi les personnes originaires d'autres pays européens et d'autres pays africains, plus de 20% des jeunes perçoivent un revenu d'intégration, et que la part des jeunes en incapacité de travail est environ 3 fois plus élevée chez les jeunes originaires d'un pays candidat à l'UE que dans les autre groupes d'origine.

En ce qui concerne les personnes de 25 à 60 ans qui sont inactives, toutes origines confondues, la forme d'inactivité la plus fréquente est l'inactivité non rémunérée, avec des taux allant de 53% pour les personnes d'origine belge à 84% pour les personnes originaires de l'UE-12 et d'Asie. Les personnes d'origine belge sont surreprésentées dans les régimes qui sont le plus étroitement liés au travail, comme l'interruption de carrière, la prépension, la pension et l'incapacité de travail. Ce dernier point concerne aussi les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE. Comme pour les jeunes, les personnes originaires d'autres pays européens et d'autres pays africains sont surreprésentées dans le revenu d'intégration.

E. Des emplois aux caractéristiques très diverses

Si le pourcentage de personnes au travail varie fortement selon l'origine et l'historique migratoire, le type de travail présente lui aussi de grandes différences, une origine non-UE ayant clairement une influence négative sur la qualité du travail.

Stabilité de l'emploi

Il ressort de l'analyse de la participation au marché du travail entre 2003 et 2008 que parmi les personnes de 25 à 60 ans d'origine belge, 69% ont travaillé pendant quasiment toute la période. Pour toutes les autres origines, ce pourcentage est nettement inférieur, le taux le plus faible étant celui des personnes originaires d'autres pays européens et d'autres pays africains (24%). Pour les personnes originaires d'un pays du Maghreb ou d'un pays candidat à l'UE, la diminution du nombre de femmes au travail en fonction de la durée de l'occupation est nettement plus importante que pour les autres origines. Dans ces groupes d'origine, plus de 40% des femmes n'ont pas du tout travaillé au cours de cette période de six ans.

Sur base de l'historique migratoire, nous observons à nouveau de grandes différences au sein d'un même historique migratoire selon que la ventilation s'effectue entre les personnes avec un historique migratoire UE ou non-UE. Ainsi, sur l'ensemble des personnes avec un historique migratoire UE qui ont obtenu récemment la nationalité belge, environ la moitié ont travaillé pendant toute la période de 6 ans, alors que dans le groupe avec un historique migratoire non-EU, seule une personne sur quatre était dans ce cas.

Secteur d'emploi

Il existe un lien clair entre l'origine et le secteur d'emploi : pour les personnes d'origine asiatique, le secteur le plus important est l'horeca ; pour les personnes d'origine maghrébine, ce sont les services administratifs et de soutien ; pour les personnes originaires d'autres pays africains, il s'agit du secteur de la santé humaine et l'action sociale ; pour les personnes originaires de l'UE-12, c'est la construction. Pour toutes les origines autres que belge, on relève en fait une surreprésentation dans les services administratifs et de soutien et dans l'horeca et une sous-représentation dans l'administration publique, l'enseignement et les activités financières et d'assurance.

Il ressort de l'étude sur l'emploi dans les titres-services -une activité presque exclusivement féminine- que ce secteur représente une importante source de travail pour les femmes originaires de l'UE-12, d'Amérique centrale et du Sud, ainsi que pour les femmes originaires d'autres pays africains et d'autres pays européens. C'est nettement moins le cas pour les personnes originaires d'un pays du Maghreb, et encore moins pour celles ayant pour origine un pays candidat à l'UE. Selon l'historique migratoire, l'occupation dans les titres-services est un phénomène qui concerne surtout les personnes inscrites au Registre national et celles qui ont acquis récemment la nationalité belge.

L'analyse du secteur du travail intérimaire nous apprend que les personnes d'origine belge qui travaillent ne sont intérimaires que dans 2% des cas, alors que pour toutes les autres origines, ce chiffre est nettement supérieur : il est ainsi environ 5 fois plus élevé parmi les personnes originaires d'autres pays africains et 4 fois plus élevé chez les personnes originaires d'un pays du Maghreb ou d'un pays candidat à l'UE. Le travail intérimaire est surtout présent chez les jeunes, mais pour les classes d'âge suivantes on constate une surreprésentation des origines non-belges, et chez les personnes originaires d'autres pays africains, cette surreprésentation persiste jusqu'à l'âge de 45 ans. Sur la base de l'historique migratoire, les personnes ayant un historique migratoire non-UE sont clairement plus représentées dans le secteur intérimaire que les personnes avec un historique migratoire UE.

Type de contrat de travail

On relève une proportion nettement plus grande d'ouvriers parmi les hommes et les femmes d'origine non belge que chez ceux d'origine belge. Cette différence par rapport aux personnes d'origine belge est la plus marquée à Bruxelles, suivie par la Flandre. C'est parmi les personnes originaires du Maghreb et d'un pays candidat à l'UE que la surreprésentation dans le statut ouvrier est la plus grande. Les hommes ayant une autre origine africaine et les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE sont, proportionnellement, plus souvent indépendants. Selon l'historique migratoire, on dénombre plus d'indépendants parmi les non-UE que chez ceux qui ont un historique migratoire UE. Ceci vaut aussi en grande partie pour le statut ouvrier, excepté pour les Belges qui sont nés belges.

Régime de travail

Environ 90% des hommes d'origine belge travaillent à temps plein, ce qui est le cas d'environ la moitié des femmes seulement. Pour les femmes, cette proportion de personnes travaillant à temps partiel vaut pour toutes les origines, tandis que chez les hommes originaires d'Asie (et d'Amérique centrale et du Sud), le travail à temps partiel est deux fois plus fréquent que chez les hommes d'origine belge. Parmi les personnes originaires de l'UE-27, il s'agit dans 6 cas sur 10 d'un grand temps partiel (plus de 56% d'un équivalent temps plein) et le pourcentage de petits temps partiels (moins de 45% d'un équivalent temps plein) est négligeable. Pour les autres origines, ces petits temps partiels représentent entre 1/5 et 1/4 du nombre total d'emplois à temps partiel. Pour toutes les origines ou presque, on observe que plus de la moitié des femmes travaillant à temps partiel sont mariées et ont des enfants. Pour les femmes originaires d'un pays candidat à l'UE, cette proportion grimpe jusqu'à 2/3.

S'agissant de l'historique migratoire, toutes catégories confondues, les temps plein concernent environs 7 personnes sur 10 parmi les personnes qui travaillent. Chez les hommes, c'est parmi les personnes inscrites au Registre national et celles qui ont une nationalité non-UE que le travail à temps partiel est le plus fréquent, mais les différences en fonction de l'historique migratoire sont somme toute limitées. Ceci vaut également pour les femmes. Les personnes ayant un historique migratoire non-UE ont plus souvent un petit temps partiel ou un mi-temps que celles ayant un historique migratoire UE.

Le niveau salarial

À l'exception des personnes d'origine nord-américaine et océanienne, toutes les autres origines sont plus largement représentées parmi les bas salaires que les personnes d'origine belge. C'est le cas en particulier des personnes originaires d'autres pays africains, d'Asie et des personnes originaires d'autres pays européens, dont plus de la moitié ont un bas salaire. Mais la situation des personnes originaires d'un pays du Maghreb ou d'un pays candidat à l'UE n'est guère meilleure. Chez les femmes, dans ce dernier groupe d'origine, la situation est même la plus mauvaise de tous les groupes. Le secteur d'emploi mentionné plus haut et une plus grande instabilité d'emploi jouent évidemment un rôle important à cet égard, mais l'âge, l'ancienneté et sans doute le niveau de formation sont aussi des éléments importants. C'est en Flandre que cette surreprésentation de certaines origines parmi les bas salaires est la plus forte ; en Wallonie, elle est nettement moins marquée. Le retard salarial par rapport aux personnes d'origine belge se manifeste déjà de façon limitée à un jeune âge et augmente progressivement avec l'âge, ceci pour tous les groupes d'origine non-UE.

Sur la base de l'historique migratoire, on observe une fois encore que les personnes originaires d'un pays UE s'en sortent mieux que celles qui viennent d'un pays non-UE. La dispersion salariale des personnes non-UE ayant acquis récemment la nationalité belge est plus ou moins équivalente à celle des personnes qui sont inscrites au Registre national depuis plus de 5 ans, tandis que les personnes qui ont acquis la nationalité belge depuis plus de 5 ans présentent un schéma très similaire à celui des personnes nées en Belgique.

F. En résumé, nous pouvons avancer que :

1) L'accès à l'emploi est plus limité pour les groupes d'origine étrangère.
2) Une fois que ceux-ci acquièrent un emploi, des inégalités se marquent en termes de qualité d'emploi. Celui-ci n'est guère continu et est plus précaire. Il se déroule dans des secteurs spécifiques, caractérisés par le statut moins avantageux d'ouvrier et par des salaires systématiquement inférieurs. De plus, on constate clairement que pour les femmes, les contrats prennent plus souvent la forme d'emploi à durée déterminée à court terme.
3) De plus, le risque de chômage est plus fréquent et la sortie du chômage plus limitée pour ces groupes.
4) Enfin, il est également important de constater que le fait d'être né en Belgique, le fait d'avoir obtenu la nationalité belge ou de résider plus longtemps sur le territoire, a certes un impact sur la position sur le marché du travail en atténuant quelque peu les écarts avec les personnes d'origine belge mais ne modifie pas notoirement la distribution des positions sur le marché du travail.

Les variables origine et historique migratoire permettent donc de mettre valablement en avant les inégalités et la hiérarchisation des positions socio-économiques sur base des origines, et ceci, dans certains cas, au-delà des différences de genre, d'âge ou de régions d'habitation. Les « non-UE » sont surreprésentés dans les strates inférieures du marché du travail et les personnes d'origine belge dans les strates supérieures. Les personnes d'origine UE occupant le plus souvent une position intermédiaire.

8.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE

Comme nous l'avons déjà indiqué, le Monitoring socio-économique est un instantané, une photographie du marché du travail en Belgique à un moment. Ce rapport doit donc être interprété comme un état détaillé de la situation, et non comme un rapport d'étude traitant des liens de causalité. Néanmoins, les différences parfois notables entre les différents groupes quant à leur position socio-économique sur le marché du travail demandent parfois une explication. Il est clair que l'analyse des causes est une entreprise complexe, dans laquelle la diversité des facteurs, mais aussi l'interaction entre ces différents facteurs, jouent un rôle. La richesse inédite des données présentées permet évidemment de formuler des hypothèses très diverses. Nous émettons le souhait qu'il en soit ainsi et que ces hypothèses soient ensuite mises à l'épreuve d'analyses plus approfondies. En soi, le rapport ne permet sans doute pas de tirer des conclusions déterminantes sur tous les terrains. Si, par contre, nous mettons en corrélation les données disponibles et ce que nous savons déjà sur différents aspects, notamment sur le fonctionnement du marché du travail dans notre pays, il devient possible de tirer une série de conclusions et d'y adjoindre un certain nombre de recommandations prudentes en matière de politique, même si celles-ci invitent, comme il se doit, à la contradiction.

A. Nous faisons moins bien que nos voisins

Sur la base, entre autres, de l'Enquête sur les forces de travail[121], nous savons que les différences au niveau de la situation sur le marché du travail entre les personnes de nationalité belge et les personnes de nationalité hors UE sont sensiblement plus grandes que les différences entre ce dernier groupe et les personnes ayant la nationalité du pays dans la grande majorité des pays de l'UE. Il s'agit d'une donnée relative, mais compte tenu du fait que notre marché du travail ne figure pas, de manière générale, parmi les plus performants de l'UE, cela signifie que la situation absolue des étrangers sur notre marché du travail n'est guère réjouissante. C'est ce constat qui a incité le Conseil européen, sur proposition de la Commission européenne, à recommander formellement à notre pays de s'attaquer au retard affiché par les migrants sur notre marché du travail.[122] Nous pouvons avancer trois pistes pour expliquer ces différences par rapport à nos voisins :

1. L'instrument de mesure utilisé a une influence sur les résultats. Ceci est visible à deux niveaux :
    a. L'Enquête sur les forces de travail (EFT) est basée sur la variable nationalité et non sur la variable de l'historique migratoire. Il ressort du Monitoring que l'acquisition de la nationalité a un effet positif sur la position socio-économique qu'occupent les personnes issues de l'immigration sur notre marché du travail, même si des différences subsistent. Cet effet, du reste, a aussi été confirmé dans d'autres études.[123] La législation belge relative à la nationalité, telle qu'elle a évolué au fil des ans, a donc un effet sur la comparaison. Si des groupes qui sont mieux intégrés sur le marché du travail ont plus acquis la nationalité en Belgique

[121] L'Enquête sur les forces de travail, EFT en abrégé, est une enquête sur le marché du travail qui est menée dans les différents États-membres de l'UE à la demande d'Eurostat. En Belgique, c'est le SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie qui est responsable de la collecte des données.
[122] Vous trouverez la recommandation du Conseil européenne en intégralité via ce lien (point 14) : http://register.consilium.europa.eu/pdf/nl/13/st10/st10623-re01.nl13.pdf.
[123] OECD (2008), Jobs for Immigrants (Vol. 2): Labour Market Integration in Belgium, France, the Netherlands and Portugal, OECD Publishing, et aussi International Journal of Comparative Sociology August 2011 vol. 52 no. 4 350-368 Employment chances and changes of immigrants in Belgium: the impact of citizenship Vincent Corluy et al.

et moins ailleurs, la différence relative des chiffres basés sur l'Enquête sur les forces de travail augmente.

b. Un deuxième effet de l'instrument de mesure est que le degré de prise en compte de différentes formes de travail peut varier. Bien que la source sous-jacente pour la comparaison internationale (l'EFT) mesure aussi, en principe, le travail au noir, il n'est pas exclu que les personnes interrogées ne répondent pas toujours correctement aux questions posées à ce sujet. Bien que nous puissions considérer que le secteur du travail au noir est relativement important dans notre pays, ce rapport montre que les différences sur le marché du travail officiel sont suffisamment importantes pour ne pas lui attribuer outre mesure les différences par rapport aux autres pays.

2. Un deuxième élément pouvant expliquer notre position internationale défavorable est une différence entre les citoyens non-UE dans notre pays et ailleurs. Dès lors que notre pays a surtout attiré des groupes qui étaient plus difficiles à insérer sur le marché du travail (et cela, même s'ils étaient arrivés dans un autre pays), on peut évidemment s'attendre à un résultat moins favorable. Lorsque l'on étudie l'histoire de la migration et de l'intégration dans notre pays, on ne peut que constater que les personnes présentant un profil socio-économique faible y sont surreprésentées. Depuis la limitation de la véritable migration économique, à partir des années septante, la migration concerne, en plus des personnes reconnues en tant que réfugié et de la politique de régularisation mise en œuvre, principalement des personnes qui s'établissent en Belgique via le regroupement familial. Dès qu'ils pouvaient séjourner légalement, ils étaient susceptibles de travailler en Belgique, mais le travail n'était pas leur motivation première pour y venir. Le fait qu'une véritable politique d'intégration se soit longuement fait attendre a eu un impact supplémentaire notable sur la position déjà faible de ce groupe sur le marché du travail.

3. Le phénomène de la discrimination sur le marché du travail est à l'évidence un facteur pouvant expliquer la capacité d'absorption plus réduite de notre marché du travail vis-à-vis des personnes d'origine étrangère. Des études, menées entre autres par le Centre (Baromètre de la diversité Emploi, 2012), ont démontré de façon convaincante que le traitement inégal sur base de l'origine n'était pas un phénomène marginal. Mais y a-t-il plus de discrimination chez les employeurs belges que dans les autres pays ?
    a. Si l'on conçoit la discrimination comme le rejet spécifique de certains groupes sur la base de motivations racistes, il n'y a pas d'indications montrant que le racisme jouerait, dans notre pays, un rôle sensiblement plus grand que dans les pays UE voisins.
    b. Si l'on conçoit la discrimination comme le résultat d'un processus de sélection et de recrutement dans lequel les personnes d'origine étrangères, les jeunes et les plus de 50 ans, les personnes handicapées, etc., ont moins de chances d'être sélectionnés, il y a par contre des indications qui laissent supposer que ceci joue un plus grand rôle en Belgique que chez nos voisins. Ces suppositions doivent toutefois être envisagées dans le cadre d'une analyse plus large du marché du travail.

Il est donc indispensable d'examiner le fonctionnement de notre marché du travail dans sa globalité et de mettre ensuite cette image en relation avec la situation des personnes d'origine étrangère.

B. Notre marché du travail est peu accessible

Le marché du travail belge est caractérisé, dans une perspective internationale, par une mobilité limitée. Par rapport à la moyenne des pays UE, nous travaillons plus longtemps chez le même employeur. En outre, les transitions entre emploi, chômage et inactivité sont beaucoup moins aisées en Belgique qu'ailleurs. Cette situation a plusieurs conséquences : le manque de mobilité a pour effet que l'on obtient plus difficilement qu'ailleurs « la bonne personne au bon endroit », ce qui est l'une des explications possibles du retard dans la croissance de notre productivité. Cela implique également qu'en Belgique on donne, moins qu'ailleurs, la possibilité à ceux qui le souhaitent de s'insérer sur le marché du travail, ce qui entraîne là aussi la perte d'un capital humain. Ces deux phénomènes combinés se traduisent en définitive par un taux d'emploi plus faible que dans d'autres pays avec la même activité économique – et également, du reste, par une résistance un peu plus grande de notre marché du travail à la crise, comme on l'a constaté ces dernières années. Le manque de places qui se libèrent sur notre marché du travail va de pair avec la présence de seuils relativement élevés. Le salaire minimum est plutôt élevé en Belgique par rapport aux autres pays, en particulier pour les jeunes après la récente décision de supprimer progressivement les salaires minima réduits en dessous de 21 ans. Sans compter que le salaire minimum réel est encore sensiblement plus élevé dans beaucoup de secteurs, comme le montre à nouveau le récent rapport du Conseil supérieur de l'emploi[124]. Le salaire brut n'est qu'une partie du coût total du travail qui influencera la politique de recrutement d'un employeur, et les différentes mesures visant à réduire le coût des travailleurs à bas salaire ont incontestablement un impact positif. Mais l'employeur regarde au-delà du recrutement immédiat et ne peut que constater que le coût d'un travailleur peut vite augmenter lorsque certains subsides disparaissent et que les hausses salariales inscrites dans les barèmes doivent être octroyées. Un employeur rationnel prendra partiellement ces coûts en compte dans sa décision d'engager ou non.

L'employeur met en balance le coût potentiel et le gain supplémentaire que pourrait générer le travailleur. Cela impose d'évaluer la productivité du candidat-travailleur sur la base des informations disponibles. Il s'agit d'une décision importante qui, en raison de la législation et du manque de mobilité, est difficilement réversible. L'employeur sera donc enclin à limiter les risques et à jouer la sécurité.

Ceci conduit sans doute à opérer des choix plutôt conservateurs, et à privilégier par exemple des personnes ayant le bon diplôme, mais même à l'intérieur de cette catégorie, le choix se portera, consciemment ou non, sur la personne ayant le profil le plus « classique ». Cette manière de « jouer la sécurité » pourrait être assimilée à une forme de discrimination (inconsciente). Cette situation a en effet comme conséquence que notre marché du travail est très difficilement accessible pour tous les groupes dont la productivité est jugée faible par l'employeur moyen. Cela vaut pour les personnes peu qualifiées et les chômeurs de longue durée, mais aussi pour tous ceux qui ont eu un parcours quelque peu « atypique ». Au-delà des désavantages éventuels liés à l'âge, au sexe et à la formation, l'origine fera souvent office d'élément « renforçateur » des autres facteurs qui jouent au désavantage du candidat. Même si la jurisprudence européenne indique clairement qu'il ne suffit pas d'utiliser des arguments économiques ou rationnels pour justifier une distinction sur la base de l'origine, et même si l'intention ou la préméditation n'est pas, juridiquement parlant, une condition requise pour que l'on parle de discrimination, on ne doit pas seulement en imputer la responsabilité à l'employeur ; il faut aussi que des mesures concrètes soient prises afin de rendre le marché du travail plus inclusif. Les freins actuels expliquent la frustration de ceux qui veulent intégrer le marché du travail et qui constatent que dans toutes les offres d'emploi on demande une « expérience », laquelle ne peut évidemment

[124] Conseil supérieur de l'emploi, Rapport 2013, Les personnes faiblement qualifiées sur le marché du travail. Voir à ce sujet : http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=39095.

être acquise que si l'on trouve un premier emploi. Et si l'employeur décide tout de même de procéder à l'embauche, il tentera de limiter le risque en choisissant des contrats à courte durée déterminée ou des contrats intérimaires.

Les phénomènes décrits ne sont cependant pas aussi marqués dans tous les secteurs. Ils semblent même être répartis de façon très inégale, si bien qu'il reste tout de même des possibilités.

C. Deux marchés du travail, et toujours pas de travail

La combinaison d'une faible mobilité et de seuils de productivité élevés ne constitue pas un phénomène uniforme sur notre marché du travail. Il y a des secteurs, des fonctions, des entreprises, etc., où l'un des deux facteurs – ou les deux – joue beaucoup moins. Ces segments du marché du travail sont aussi ceux auxquels il est plus facile d'accéder, y compris pour qui n'est pas un trentenaire hautement qualifié d'origine belge. Le présent rapport met clairement en lumière quelques-uns d'entre eux : les titres-services, le secteur horeca, une partie importante du secteur de la construction, l'intérim (avec des nuances), le secteur des petits indépendants, etc. L'important secteur « informel » – autrement dit le travail au noir – entre lui aussi dans cette catégorie, mais il est évidemment beaucoup plus difficile à analyser, comme nous l'avons déjà souligné. D'emblée, l'analyse qui est faite ici montre clairement pourquoi il est plus simple de trouver un travail dans ces secteurs, et pourquoi nous y trouverons des groupes issus de l'immigration. De plus, ces secteurs se caractérisent par une plus grande accessibilité, les exigences en termes de diplôme et de compétences étant plus réduites. Les nombreuses personnes issues de l'immigration qui présentent une faible qualification, conséquence entre autres d'un système d'enseignement déjà fortement stratifié, trouvent donc bien du travail dans ces secteurs.

Le marché du travail en Belgique apparaît donc fortement segmenté : il y a un marché du travail primaire, avec des emplois stables et bien rémunérés, et un marché secondaire avec des emplois nettement moins bien rémunérés et un roulement plus important. Il est possible de faire le saut de l'un à l'autre, et une expérience sur le marché du travail secondaire joue incontestablement un rôle sur le marché primaire, mais vu le peu de mobilité sur ce dernier, les possibilités sont limitées. Et les processus de discrimination et d'exclusion des personnes issues de l'immigration ont pour effet de réduire encore plus leurs chances d'opérer la transition.

Sur la base de ce seul rapport, il y a beaucoup à dire au sujet de ces deux marchés du travail. Il apparaît que la distinction toujours existante entre les statuts d'ouvrier et d'employé induit une discrimination sur base de l'origine, indirecte mais incontestable. On pourrait parler, à cet égard, d'une ethnostratification du marché du travail selon le statut. Les décisions récentes qui ouvrent la voie vers un statut unique sont également importantes de ce point de vue.

La distinction entre marché du travail primaire et secondaire semble aussi avoir une composante régionale. C'est à Bruxelles que la segmentation apparaît la plus forte, comme le montrent, dans le récent rapport du Conseil supérieur de l'emploi, les diplômes exigés dans les offres d'emploi d'Actiris. Le marché du travail primaire y absorbe tous les candidats disponibles et en « importe » en outre des autres régions. Le marché secondaire y est beaucoup trop réduit pour capter l'importante offre – du moins dans le circuit officiel – et semble en outre composé avant tout des segments avec les conditions de travail les moins favorables. En Wallonie, l'écart entre marché du travail primaire et secondaire semble plus réduit même si, vraisemblablement, c'est surtout lié au fait que le marché primaire y est aussi moins performant. Dans un certain sens, la différence entre Flandre et Wallonie pourrait servir de modèle pour le choix entre un marché du travail plus large mais segmenté et un marché plus étroit mais plus homogène. Même si certains exemples étrangers, comme les pays scandinaves, montrent à suffisance qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un choix absolu.

Du reste, sur la base des informations limitées contenues dans ce rapport, la frontière entre marché du travail primaire et secondaire semble d'ailleurs traverser le secteur du travail intérimaire. Pour les jeunes d'origine belge, ce secteur apparaît comme un tremplin vers un meilleur emploi, ce qui est moins le cas pour les personnes d'origine étrangère. Néanmoins, la répartition par âge dans le secteur intérimaire peut aussi laisser supposer que le secteur agit comme un tremplin pour les deux groupes, même si les personnes d'origine étrangère, qui ont plus de mal à accéder à un emploi plus stable et de meilleure qualité, ont besoin de ce tremplin plus souvent et à un âge plus avancé pour faire leurs preuves sur le marché du travail.

Enfin, outre la segmentation, nous devons également mettre en exergue la ségrégation du marché du travail en Belgique : dans notre pays, les travailleurs restent très souvent actifs dans le même secteur. Ce phénomène est lui aussi institutionnalisé via certains mécanismes, comme le report de l'ancienneté, mais il est également lié à la tendance qu'ont les employeurs (en l'occurrence leurs responsables du personnel) de jouer la sécurité et de privilégier ceux qui ont de l'expérience dans le même secteur, qui possèdent le diplôme le plus concordant ou qui, d'une manière générale, ressemblent le plus à ceux qui travaillent déjà dans le secteur. Le fait qu'une ségrégation sur base de l'origine vienne, dans certains cas, s'y greffer, n'est guère étonnant. Comme il n'est pas étonnant que la ségrégation renforce la segmentation. Dans cette optique, il pourrait être instructif d'affiner l'analyse sectorielle amorcée dans le présent rapport.

D. Le côté de l'offre joue aussi un rôle

La manière dont fonctionne la demande de main-d'œuvre dans notre pays, avec une forte segmentation et un marché du travail primaire difficile d'accès, n'est qu'un aspect des choses. Comme tout « marché », le marché du travail est constitué non seulement d'une demande, mais aussi d'une offre. Sachant, bien entendu, que l'une ne peut être considérée indépendamment de l'autre.

Partant du cadre de la théorie du choix rationnel, on peut supposer que le travailleur, tout comme l'employeur, se basera sur les informations objectives et subjectives dont il dispose au moment d'opter pour la recherche d'un emploi et d'en définir les conditions.

Même si un emploi offre bien plus qu'un revenu, les facteurs financiers interviennent aussi du côté de l'offre. Comme l'employeur, le travailleur mettra en balance une série de facteurs. Le salaire potentiel est à cet égard un facteur important, mais aussi, par exemple, les possibilités d'avancement au sein d'un emploi. Bon nombre d'autres facteurs non financiers jouent un rôle également dans cette évaluation : le type de travail, la distance domicile-travail, les possibilités de développement personnel, les nouveaux contacts sociaux, etc. Le poids de chacun de ces facteurs est déterminé, entre autres, par la position qu'occupe (déjà) le candidat-travailleur sur le marché du travail. Dans cette optique, les groupes avec une rémunération plus basse et moins de possibilités d'avancement reprendront dans le calcul le soutien financier que leur offre la sécurité sociale. Le système de prestations sociales a donc aussi un impact sur l'évaluation opérée par le candidat-travailleur. Malgré les efforts consentis ces dernières années pour éliminer le piège du chômage et le piège de l'inactivité, on ne peut nier que la différence entre allocations et salaire est parfois relativement mince en Belgique, et qu'il existe même des situations dans lesquelles il est moins intéressant financièrement d'accéder au marché du travail (bas salaire combiné aux frais de garde d'enfant, de transport, etc.) que de bénéficier d'allocations. En outre, le degré d'incitation de recherche d'un emploi varie d'un régime de prestation sociale à l'autre.

La combinaison des facteurs liés à la demande et à l'offre peut avoir pour effet que certains se découragent ou se résignent au chômage ou à l'inactivité. Le constat que les familles d'origine étrangère ont plus souvent un soutien de famille unique, pourrait laisser penser que le cadre de référence avec lequel certains primo-arrivants comparent leur prospérité ne correspond pas à

celui d'un habitant moyen de notre pays, mais plutôt à celui de leur pays d'origine. Si bien qu'un bas salaire et un job instable sont perçus comme moins problématiques. Cette hypothèse intéressante pointe la nécessité d'une approche plus qualitative de cette problématique, qui permettrait de prendre en compte les différences d'attitudes et de stratégie liées au travail en Belgique.

Il ressort du Monitoring socio-économique que certains groupes sont plus représentés dans certains systèmes de prestations sociales. En soi, le constat n'est pas nouveau : celui qui grandit entouré de personnes au chômage, dont les parents et grands-parents par exemple n'ont jamais travaillé, court un plus grand risque de tomber dans le chômage, ceci indépendamment de la nationalité ou de l'origine. Le déclin industriel de certaines régions dans notre pays a engendré des chômeurs « générationnels ». Il semblerait que ce phénomène s'étende à différents types de prestations sociales et qu'il ait une composante liée à l'origine. Il semble tout à fait plausible que des hommes originaires d'un pays candidat à l'UE[125], compte tenu des secteurs dans lesquels ils étaient actifs (à savoir l'exploitation minière), se retrouvent plus fréquemment – proportionnellement parlant – en incapacité de travail. Que les jeunes originaires d'un pays candidat à l'UE soient eux aussi plus fortement représentés dans l'incapacité de travail par rapport à d'autres groupes est une constatation marquante qu'il convient d'analyser plus en détail. De même, la surreprésentation des personnes d'origine maghrébine dans le chômage, des personnes d'origine africaine dans le revenu d'intégration, des hommes d'origine belge dans la prépension et des femmes d'origine belge dans l'interruption de carrière sont autant d'observations qui requièrent une analyse plus approfondie. Du reste, le statut d'inactivité dans lequel on se retrouve n'est pas neutre : la protection de la sécurité sociale, mais aussi les possibilités de sortie, peuvent varier fortement.

En outre, ceci semble être corrélé à un schéma genré classique, plus présent dans certains groupes d'origine. Pour toutes sortes de raisons, les femmes sont dans l'ensemble freinées sur le marché belge du travail (voir entre autres le rapport sur l'écart salarial entre hommes et femmes rédigé précédemment par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale) et l'importance accrue donnée au rôle traditionnel de la femme, entre autres parmi les personnes d'origine maghrébine et originaires d'un pays candidat à l'UE, ne fait qu'accentuer leur retard. Le rapport contient par ailleurs des indications selon lesquelles, parmi les personnes d'origine africaine (subsaharienne), il y aurait une sorte d'effet de genre inversé ayant pour conséquence une insertion plus difficile des hommes sur le marché du travail.

L'enseignement joue évidemment un rôle important. Nous savons, notamment par les études PISA, que la différence dans les résultats scolaires entre personnes d'origine belge et personnes issues de l'immigration est plus grande dans notre pays qu'ailleurs. Nous savons aussi que le choix des études se fait souvent de manière très stéréotypée. Les personnes issues de l'immigration sont trop facilement orientées vers les filières de « niveau inférieur ». Ceci correspond largement, cela va de soi, à la segmentation et à la ségrégation du marché du travail telles que nous les avons décrites. Ceci fait d'emblée de l'enseignement un vecteur essentiel pour apporter un changement dans ce domaine. À cet égard, le manque de données sur la formation dans le datawarehouse rend l'analyse plus difficile, comme nous l'avons déjà indiqué. Il ressort néanmoins des données présentes, notamment en ce qui concerne les demandeurs d'emploi, que la formation n'est pas le seul élément : les différences entre les personnes hautement qualifiées, d'origine belge d'une part et d'origine étrangère d'autre part, sont indéniables. Ceci est également confirmé par le récent rapport du Conseil supérieur de l'emploi. Cela montre que la formation n'est pas déterminante à elle seule : la motivation personnelle, les effets du système de chômage lui-même (activation, suspensions éventuelles,…) et la discrimination sur le marché du travail jouent incontestablement un grand rôle. En outre, la formation n'est pas entièrement « exogène » au marché du travail. Le choix d'entreprendre ou de poursuivre des études et de le

[125] Pour rappel, cette catégorie est composée principalement de personne d'origine turque.

faire dans une orientation déterminée est posé également en fonction des perspectives qui se présentent sur le marché du travail. Quel sens cela a-t-il d'étudier s'il n'y a, de toute manière, pas d'emploi à la clé ?

Cela démontre que les différents facteurs, du côté de la demande et du côté de l'offre, interagissent et se renforcent mutuellement.

E. Le cercle vicieux

Ceux qui ont un statut qui témoigne d'une meilleure intégration dans la société belge, d'un séjour plus long, d'une acquisition de la nationalité, etc., s'en sortent dans l'ensemble un peu mieux sur le marché du travail. De même, ceux qui viennent en Belgique dans l'optique de trouver un emploi s'en sortent mieux, comme semble le suggérer la différence entre migrants de l'UE et hors-UE. C'est l'un des grands enseignements de ce rapport, et c'est évidemment encourageant. La nationalité belge, en particulier, représente un pas en avant sur le marché du travail, même s'il n'est pas évident de distinguer la cause de la conséquence.

Mais les progrès semblent très lents. Cette lenteur a pour effet que, pour de nombreux jeunes d'origine étrangère, ce phénomène encourageant n'offre pas suffisamment de perspectives. Ce qui n'incite pas à poursuivre des études. D'autre part, une participation moindre aux crèches et à l'enseignement maternel risque d'avoir pour effet que l'on commence dès le départ avec un certain handicap. Le fait que la langue parlée à la maison ne soit pas la langue de l'enseignement joue aussi un rôle. Les possibilités réduites sur le marché du travail, notamment pour les femmes d'origine étrangère, incitent plus à faire le choix de rester à la maison pour les enfants. Ce qui, par avance, les encourage moins à poursuivre des études. La formation de la mère, en particulier, apparaît comme une variable importante pour le choix d'études des enfants. Le retard scolaire se renforce par lui-même, et ce dans un système d'enseignement plus sélectif que dans d'autres pays.

Par ailleurs, notre marché du travail est lui aussi très sélectif. Pour ne prendre aucun risque, l'employeur veut à tout le moins que le candidat-travailleur ait le bon diplôme. Et qu'il ait une maîtrise parfaite de la langue. C'est ainsi que le caractère fermé du marché du travail en Belgique engendre une inégalité des chances quant à l'accès au travail.

Il semble donc que nous soyons entrés dans un cercle vicieux. Dans une société, un État-providence qui s'est habitué à ce que les pouvoirs publics assument une part importante de la responsabilité du bien-être des citoyens (en échange d'une pression fiscale, très élevée dans notre cas) et où le marché du travail primaire est la norme, cette situation menace de conduire à des tensions sociales.

Pour sortir de ce cercle, le point de départ sera nécessairement la création d'un équilibre dynamique et mobilisateur entre solidarité et responsabilité.

F. Vers une amélioration structurelle du fonctionnement du marché du travail

Ce rapport et l'analyse que l'on peut faire à partir de ce rapport – et qui, répétons-le, se prête également à la contradiction – montrent à tout le moins que le handicap sur le marché du travail basé sur l'origine et l'historique migratoire n'est pas un phénomène de niche auquel on peut remédier de manière simple. Il semble dès lors pratiquement exclu d'espérer faire la différence uniquement avec des mesures spécifiquement axées sur le groupe-cible. Il faut être conscient que des mesures structurelles en profondeur portant sur différents aspects de la politique seront sans doute indispensables. Dès la conception de ces mesures structurelles, il faudra prendre en compte leurs effets potentiels sur la situation des groupes vulnérables et des minorités. Cela rend la tâche plus ardue mais avec, en contrepartie, une récompense potentielle bien plus grande : toutes ces mesures profiteront à l'ensemble des groupes qui éprouvent des difficultés dans notre société, et pas seulement les groupes d'origine étrangère.

Dès lors, réfléchir à l'insertion professionnelle des personnes de nationalité ou d'origine étrangère, élaborer des stratégies plus affinées visant à lutter contre les discriminations, doit se réaliser d'une part en agissant sur l'organisation et la dynamique du marché du travail et d'autre part en se référant à la dynamique de la concertation sociale.

Cela signifie qu'il y a lieu de renforcer les liens entre tous les acteurs concernés : ceux qui sont mandatés pour lutter contre les discriminations et ceux qui encadrent et façonnent le marché du travail, à savoir, les autorités publiques compétentes et les partenaires sociaux. A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler l'engagement pris par les partenaires sociaux dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2007-2008 (ancrage IV) : « *les partenaires sociaux appellent tous les secteurs et toutes les entreprises, en concertation entre employeurs et travailleurs, à conclure des accords et à entreprendre des actions en faveur d'une plus grande diversité* ». C'est le sens même de cette publication, chacun des co-auteurs (SPF Emploi et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme) contribuant au départ de sa position, de son mandat et de son expertise propre pour aboutir à des recommandations communes qui reflètent cette double approche.

Pour répondre au défi des processus structurels d'inégalités, d'ethnostratification, voire de discrimination, il est nécessaire d'apporter des réponses structurelles à l'organisation du marché du travail. Il s'agit donc de toucher le cœur même de certains dispositifs, notamment pour favoriser la mobilité, tout en garantissant, en même temps, la protection sociale des travailleurs. De cette manière, nous pouvons faire de la mobilité sur le marché du travail un élément positif, cette mobilité offrant la possibilité de travailler plus et mieux, tout en veillant à ce que le passage d'une situation à l'autre, ou d'un emploi à un autre, soit protégé de manière efficace, ceci en ayant à l'esprit le concept de « transitions positives »[126].

[126] Voir http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=6540&langId=en.

Partant de ce constat, nous pouvons formuler une série de recommandations visant à améliorer structurellement le fonctionnement du marché du travail :

- Le niveau élevé du coût du travail constitue un seuil important à franchir sur le marché du travail. La combinaison d'un glissement général des charges salariales vers d'autres sources de financement avec une diminution systématique des dépenses publiques doit permettre de diminuer le coût du travail tout en maintenant un même niveau de protection sociale. Parallèlement, la lutte contre le travail au noir doit être poursuivie avec détermination.
- Le salaire minimum doit fonctionner comme un salaire d'insertion. Des minima inférieurs pour tous les entrants sur le marché du travail, par exemple via un salaire d'accès uniforme auquel on peut recruter dans tous les secteurs, amélioreraient fortement les possibilités d'embauche pour des groupes qui restent actuellement sur la touche. Ceci ne doit pas conduire à une perte de revenu nette par rapport à la situation actuelle dès lors que, dans le même temps, la pression fiscale sur le travail faiblement rémunéré est réduite.
- Il faut tendre vers une meilleure harmonisation entre l'enseignement et le marché du travail, en tenant compte de la nécessité de rester constamment mobile sur le marché du travail. La transition entre l'école et le milieu professionnel peut être améliorée en généralisant les stages en entreprise pour les élèves du secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur, que ce soit dans le secteur privé ou public.
- La politique en matière de formation continue doit être renforcée, en particulier pour les personnes peu qualifiées, en veillant à ce que les efforts visant à accroître l'employabilité s'étendent au-delà de la fonction ou de l'entreprise actuelle ou du métier que l'on a appris à l'école. Les formations professionnelles et les formations en langues peuvent apporter, à cet égard, une importante contribution.
- Les mesures qui doivent faire en sorte que le marché du travail soit axé plus résolument sur les compétences et moins sur les diplômes formels doivent être poursuivies.
- Lors des procédures de recrutement, tous les facteurs ethniques ou culturels susceptibles de perturber la sélection sur base des compétences doivent être éliminés. Pour ce faire, les services pour l'emploi doivent accentuer leurs efforts afin de s'assurer que les offres d'emploi concordent le mieux possible avec les compétences réellement requises. Les exigences linguistiques occupent, dans ce cadre, une place particulière : il semble pertinent d'établir des normes claires précisant ce qui est nécessaire ou non pour certaines fonctions. À cet effet, les certificats de connaissances linguistiques pourraient être plus utilisés, à l'instar du secteur public.
- La politique de diversité doit être intégrée de manière structurelle dans la politique du personnel des entreprises et organisations.
- Dans le cadre de la promotion de cette politique de diversité au sein des entreprises, il faut renforcer la collaboration entre les partenaires sociaux, notamment au niveau des secteurs, et entre les différentes autorités compétentes.
- Les réglementations qui freinent la mobilité sur le marché de l'emploi doivent être reconsidérées afin de ne pas réduire de façon superflue l'embauche et les transitions dans l'économie. Ainsi les règlementations sectorielles, tels que les avantages liés à l'ancienneté sectorielle, devraient être passées au crible afin de détecter d'éventuels freins à la mobilité, et être revues si nécessaire. Il en va de même pour les règles en ce qui concerne le licenciement collectif.
- Dans les différents systèmes de sécurité sociale, l'accent doit être mis plus nettement sur l'activation, afin que toute personne ayant la possibilité de travailler (même à temps partiel) y soit encouragée activement. Ceci va bien sûr de pair avec une politique d'accompagnement personnalisée, soutenue et adaptée. Dans ce cadre, il convient d'examiner tous ces systèmes en relation les uns avec les autres. Le discours selon lequel certains groupes « abusent » d'un système est fondé sur une déduction erronée ; il convient de rechercher les causes dans les erreurs de construction du système plutôt

que chez les intéressés. Mettre avant tout l'accent sur les capacités du travailleur potentiel plutôt que sur ses faiblesses : tel devrait être le point de départ.

- La récente réforme du système de l'allocation d'attente (aujourd'hui allocation d'insertion), qui conduisait dans certains cas au piège du chômage, doit être suivie de près.
- Une aide soutenue à la participation au marché du travail en faveur de tous les migrants en droit de travailler est fortement recommandée. La politique d'immigration menée à l'égard des arrivants qui immigrent sur la base d'un emploi ou d'une activité professionnelle indépendante doit s'inscrire, quant à elle, dans la perspective d'un marché du travail durable.
- Il convient toutefois de préciser qu'une telle politique ne doit jamais être un substitut à la prise en charge de nos propres défis démographiques, ni à l'élimination des inadéquations persistantes sur notre marché du travail. Dans cet esprit, il convient de renforcer les actions en termes d'intégration et d'insertion professionnelle des personnes de nationalité ou d'origine étrangère.

G. Vers une intégration durable des personnes issues de l'immigration

Les mesures structurelles proposées en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du travail profiteront à tous les groupes défavorisés sur ce marché du travail. Les personnes issues de l'immigration en tireront également avantage. Pour ce groupe, toutefois, des mesures complémentaires peuvent être prises afin de remédier aux problèmes spécifiques auxquels il est confronté.

Récemment, des mesures spécifiques ont été envisagées en vue d'améliorer l'intégration des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail : une réduction des cotisations de sécurité sociale, l'introduction de quotas et le CV anonyme. De telles mesures comportent un risque de stigmatisation ainsi qu'un potentiel renforcement de la segmentation.

L'introduction de quotas, impliquant de facto l'obligation de recruter des personnes d'origine étrangère présente sans doute aussi divers inconvénients : la définition est cruciale, l'effet de stigmatisation est potentiellement très grand et il existe, semble-t-il, un risque bien réel que le recrutement se fasse uniquement sur le marché du travail secondaire (voire les segments inférieurs de ce marché). Le fait qu'il y ait, dans une grande entreprise ICT, quelques personnes d'origine étrangère travaillant au service d'entretien, constitue-t-il un grand pas en avant ? Il semble néanmoins raisonnable d'envisager à terme un quota au niveau supérieur si l'existence d'un « plafond de verre » ou d'un « plancher collant » est avérée, à l'instar du quota de femmes instauré dans les conseils d'administration.

Les efforts de diverses natures pour promouvoir la candidature anonyme ont pour conséquence que dans un premier temps, des caractéristiques autres que l'origine sont évaluées. Cela peut aider, mais cela ne gomme évidemment pas le retard éventuel au niveau du diplôme, accumulé dans le parcours d'enseignement. Et bien entendu, cela ne fonctionne que dans la première phase de la procédure d'engagement. Des efforts visant à valider les compétences moins formelles semblent dès lors bien plus indiqués. L'approche pilotée par la Région de Bruxelles-Capitale qui consiste à ne pas tenter de cacher quoi que ce soit, mais à mettre en évidence les points forts des candidats à l'aide de techniques médiatiques professionnelles, apparaît à cet égard comme une alternative intéressante.

Partant de ces observations, nous pouvons formuler une série de recommandations en vue de remédier aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les personnes issues de l'immigration :

- Un arrêté royal déterminant les hypothèses et les conditions dans lesquelles les actions positives peuvent être mises en œuvre doit être adopté[127].
- Les personnes issues de l'immigration qui séjournent en Belgique légalement doivent aussi pouvoir y travailler légalement. Les procédures complémentaires fastidieuses pour l'obtention d'un permis de travail doivent être évitées : le titre de séjour doit suffire, ce qui implique aussi une plus grande sécurité juridique pour le travailleur comme pour l'employeur.
- Il appartient aux législateurs qui n'ont pas encore légiféré de s'assurer que les personnes de nationalité non-UE entrent en ligne de compte pour un emploi dans le secteur public. L'élimination graduelle des différences entre fonctionnaires statutaires et membres du personnel contractuels, et l'instauration progressive d'un statut unique, pourraient s'avérer utile pour ceci.
- En complément à une approche de mesure quantitative et à grande échelle des différences de position sur le marché du travail, il est important de développer une approche qualitative visant à analyser les mécanismes et les attitudes qui régissent les comportements de la part des (futurs) travailleurs sur le marché du travail, et ce à travers les différents groupes.
- Sans procéder elles-mêmes à un « monitoring » ou à un enregistrement sur la base de l'origine, il serait utile que les commissions paritaires et les grandes entreprises puissent analyser périodiquement la participation à l'emploi des personnes issues de l'immigration. En autre, il serait utile de porter une attention particulière, dans le rapport sur la politique sectorielle d'embauche et de formation, à la part des moyens dévolus aux groupes à risque dans les efforts sectoriels.
- Il faut s'attaquer encore plus résolument à l'inégalité et à la ségrégation (stéréotypage) dans l'enseignement. À cet égard, le genre et l'origine sont aujourd'hui des facteurs qui se renforcent mutuellement et qui doivent par conséquent être abordés ensemble.
- Dans ce cadre, il convient d'œuvrer autant que possible à un système d'enseignement inclusif, ceci dès la crèche et l'école maternelle. La participation proportionnelle de tous les groupes doit être poursuivie activement.
- Une politique générale visant à renforcer l'acceptation de la diversité dans la société sera également profitable à l'intégration dans le marché du travail. Pour mettre en évidence les perspectives d'avenir de chacun, il convient de mettre bien plus l'accent sur des exemples positifs : il y a des personnes d'origine étrangère qui sont devenues chef d'entreprise, scientifique, chirurgien, avocat, dirigeant syndical,… ou Premier Ministre. Une campagne de sensibilisation soutenue s'adressant spécifiquement aux employeurs et aux syndicats peut contribuer au changement d'attitude nécessaire.

[127] Cet arrêté royal sera pris conformément au prescrit de l'article 10 §2 des lois du 30 juillet 1981 et du 10 mai 2007 visant à lutter contre certaines formes de discriminations.

H. Que nous apportera l'avenir ?

Comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre, il est fait usage pour la première fois dans ce rapport, de données relatives à l'origine qui sont aujourd'hui intégrées dans le datawarehouse marché du travail et protection sociale. Or, une première fois est toujours un apprentissage. Et il existe certainement des éléments à améliorer. Néanmoins, les fondations ont été jetées et nous referons désormais chaque année l'analyse de la situation des travailleurs d'origine étrangère sur le marché du travail. Ce premier rapport est donc en quelque sorte une mesure de référence auquel les rapports suivants seront comparés. Le Monitoring socio-économique doit permettre à terme d'évaluer l'impact de la politique du marché du travail sur les différents groupes d'origine qui sont actifs en Belgique. Un bon plan de diversité prend toujours comme point de départ un instantané, un état des lieux. Cet instantané doit permettre de fixer dès le départ des objectifs concrets et, plus important encore, de les évaluer au fil du temps. Le Monitoring socio-économique rend désormais la chose possible.

Maintenant que les fondations ont été jetées, il reste tout un chemin à parcourir si nous voulons que cet instrument de mesure devienne un véritable instrument de politique. Des éléments doivent venir s'y ajouter, comme une analyse des (grandes) commissions paritaires. Mais nous voulons également profiter de l'occasion pour inviter les autorités publiques, les chercheurs et autres institutions à exploiter plus intensivement cette mine d'informations et à formuler éventuellement des propositions complémentaires. Ceci permettra d'objectiver plus encore le débat sur l'intégration de ces groupes dans le marché du travail.

Mesurer c'est savoir, comme nous l'écrivions dans l'introduction de ce chapitre. Mais il ne suffit pas de savoir, encore faut-il agir. Car si nous ne faisons rien de ce savoir, nous aurons peut-être à le regretter dans le futur.

9. ANNEXE

9.1. NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE – NACE 2008[128]

A. Agriculture, sylviculture et pêche

01 Culture et production animale, chasse et services annexes
02 Sylviculture et exploitation forestière
03 Pêche et aquaculture

B. Industries extractives

05 Extraction de houille et de lignite
06 Extraction d'hydrocarbures
07 Extraction de minerais métalliques
08 Autres industries extractives
09 Services de soutien aux industries extractives

C. Industrie manufacturière

10 Industries alimentaires
11 Fabrication de boissons
12 Fabrication de produits à base de tabac
13 Fabrication de textiles
14 Industrie de l'habillement
15 Industrie du cuir et de la chaussure
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17 Industrie du papier et du carton
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19 Cokéfaction et raffinage
20 Industrie chimique
21 Industrie pharmaceutique
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24 Métallurgie
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27 Fabrication d'équipements électriques
28 Fabrication de machines et d'équipements non classés ailleurs
29 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
30 Fabrication d'autres matériels de transport
31 Fabrication de meubles
32 Autres industries manufacturières
33 Réparation et installation de machines et d'équipements

[128] Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique et Information économique (Janvier 2011) : « NACE-BEL 2008 - Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives ».

D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

36 Captage, traitement et distribution d'eau
37 Collecte et traitement des eaux usées
38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
39 Dépollution et autres services de gestion des déchets

F. Construction

41 Construction de bâtiments ; promotion immobilière
42 Génie civil
43 Travaux de construction spécialisés

G. Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

45 Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles
46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles

H. Transports et entreposage

49 Transports terrestres et transport par conduites
50 Transports par eau
51 Transports aériens
52 Entreposage et services auxiliaires des transports
53 Activités de poste et de courrier

I. Hébergement et restauration

55 Hébergement
56 Restauration

J. Information et communication

58 Édition
59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60 Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision
61 Télécommunications
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques
63 Services d'information

K. Activités financières et d'assurance

64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65 Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance

L. Activités immobilières

68 Activités immobilières

M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques

69 Activités juridiques et comptables
70 Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72 Recherche-développement scientifique
73 Publicité et études de marché
74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75 Activités vétérinaires

N. Activités de services administratifs et de soutien

77 Activités de location et location-bail
78 Activités liées à l'emploi
79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80 Enquêtes et sécurité
81 Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysage
82 Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises

O. Administration publique

84 Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire

P. Enseignement

85 Enseignement

Q. Santé humaine et action sociale

86 Activités pour la santé humaine
87 Activités médico-sociales et sociales avec hébergement
88 Action sociale sans hébergement

R. Arts, spectacles et activités récréatives

90 Activités créatives, artistiques et de spectacle
91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92 Organisation de jeux de hasard et d'argent
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

S. Autres activités de services

94 Activités des organisations associatives
95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96 Autres services personnels

T. Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U. Activités extraterritoriaux

99 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

10.1. LISTE DES FIGURES

N° 1 Répartition de la population de 18 à 60 ans selon l'origine
N° 2 Répartition de la population de 18 à 60 ans selon l'historique migratoire
N° 3 Répartition de la population de 18 à 60 ans selon la position socio-économique
N° 4 Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère (en points de pourcentage)

10.2. LISTE DES TABLEAUX

N° 1 Population de 18 à 60 ans par région selon l'origine
N° 2 Population de 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire
N° 3 Secteurs les plus représentés par origine
N° 4 Secteurs par origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge
N° 5 Secteurs les plus représentés par origine et par sexe
N° 6 Secteurs par sexe et origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge
N° 7 Secteurs les plus représentés pour les indépendants par origine
N° 8 Secteurs par origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux indépendants d'origine belge
N° 9 Secteurs les plus représentés par origine et par région de travail
N° 10 Secteurs par région de travail et origine ayant les écarts les plus importants par rapport aux salariés d'origine belge
N° 11 Secteurs les plus représentés par historique migratoire
N° 12 Secteurs par historique migratoire ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge
N° 13 Secteurs les plus représentés par historique migratoire et par sexe
N° 14 Secteurs par historique migratoire et par sexe ayant les écarts les plus importants par rapport aux travailleurs d'origine belge
N° 15 Secteurs les plus représentés pour les indépendants par historique migratoire
N° 16 Secteurs par historique migratoire ayant les écarts les plus importants par rapport aux indépendants d'origine belge
N° 17 Secteurs les plus représentés par historique migratoire et par région de travail
N° 18 Secteurs par région de travail et historique migratoire ayant les écarts les plus importants par rapport aux salariés d'origine belge
N° 19 Distribution des femmes de 30 à 60 ans salariées selon leur statut familial, leur régime de travail dans l'emploi salarié et leur origine
N° 20 Répartition des hommes et des femmes de 18 à 60 ans salariés et mariés depuis plus de 5 ans avec enfant(s) dans chaque régime de travail et selon leur origine
N° 21 Répartition des hommes et des femmes de 18 à 60 ans salariés en situation de famille monoparentale ou de ménage isolé dans chaque régime de travail et selon leur origine
N° 22 Répartition des enfants (hommes et femmes) de 18 à 60 ans salariés dans chaque régime de travail et selon leur origine
N° 23 Tranche de salaire dans laquelle se trouve le salaire médian par région de résidence et origine
N° 24 Tranche de salaire dans laquelle se trouve le salaire médian par région de résidence et historique migratoire
N° 25 Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation et origine par rapport aux personnes d'origine belge*
N° 26 Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation et origine par rapport aux personnes d'origine belge
N° 27 Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation, origine et sexe par rapport aux personnes d'origine belge

N° 28 Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation, origine et région par rapport aux personnes d'origine belge
N° 29 Ecarts en points de pourcentage par durée d'occupation et historique migratoire par rapport aux personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges
N° 30 Ecarts en points de pourcentage par sexe, durée d'occupation et historique migratoire par rapport aux personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges
N° 31 Ecarts en points de pourcentage par région d'habitation, durée d'occupation et historique migratoire par rapport aux personnes de nationalité belge, nées belges, de parents nés belges
N° 32 Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine
N° 33 Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine
N° 34 Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine
N° 35 Répartition des personnes qui recevaient un revenu d'intégration en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine
N° 36 Répartition des jeunes (18-24 ans) qui bénéficiaient d'allocations familiales en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par origine
N° 37 Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire
N° 38 Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire
N° 39 Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire
N° 40 Répartition des personnes qui recevaient un revenu d'intégration en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire
N° 41 Répartition des jeunes (18-24 ans) qui bénéficiaient d'allocations familiales en 2006 selon leur statut d'activité en 2008 par historique migratoire
N° 42 Répartition par origine selon le type de transition
N° 43 Répartition par origine selon le type de transition et la région de résidence
N° 44 Répartition par origine selon le type de transition et le sexe
N° 45 Répartition par origine selon le type de transition et l'âge

10.3. LISTE DES GRAPHIQUES

N° 1 Répartition des personnes d'origine étrangère par origine
N° 2 Répartition de la population de 18 à 60 ans par région selon l'origine
N° 3 Répartition des personnes d'origine étrangère par origine et par région
N° 4 Répartition de la population de 18 à 60 ans par sexe selon l'origine
N° 5 Pyramide des âges par origine
N° 6 La troisième génération (population de 18 à 60 ans)
N° 7 Répartition de la deuxième génération de 18 à 60 ans
N° 8 Répartition des belges ayant obtenu la nationalité de 18 à 60 ans
N° 9 Répartition des personnes ayant une nationalité étrangère de 18 à 60 ans
N° 10 Répartition de la population de 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire
N° 11 La troisième génération (population de 18 à 60 ans)
N° 12 Répartition de la deuxième génération de 18 à 60 ans
N° 13 Répartition des belges ayant obtenu la nationalité belge de 18 à 60 ans
N° 14 Répartition des étrangers de 18 à 60 ans
N° 15 Répartition de la population de 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire
N° 16 Pyramide des âges par origine migratoire
N° 17 Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans selon l'origine
N° 18 Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par sexe selon l'origine
N° 19 Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par région selon l'origine
N° 20 Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans selon l'historique migratoire
N° 21 Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire
N° 22 Les actifs et les inactifs de 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire
N° 23 Taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine
N° 24 Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine par rapport au taux d'emploi des Belges d'origine (en points de pourcentage)
N° 25 Taux d'emploi des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'origine
N° 26 Taux d'emploi des 18 à 60 ans par sexe selon l'origine
N° 27 Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère (en points de pourcentage)
N° 28 Taux d'emploi des 18 à 60 ans par région selon l'origine
N° 29 Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'origine par rapport au taux d'emploi des Belges d'origine dans chacune des régions (en points de pourcentage)
N° 30 Taux d'emploi des 18 à 60 ans selon l'historique migratoire
N° 31 Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans par rapport au taux d'emploi des Belges d'origine selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)
N° 32 Taux d'emploi des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'historique migratoire
N° 33 Taux d'emploi des 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire
N° 34 Taux d'emploi des 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire
N° 35 Ecart de taux d'emploi des 18 à 60 ans par rapport au taux d'emploi des Belges nés belges de parents nés belges dans chacune des régions selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)
N° 36 Taux d'emploi des 18 à 29 ans selon l'historique migratoire
N° 37 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par secteur NACE, région de travail et sexe
N° 38 Proportion des femmes par secteur NACE et région de travail
N° 39 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par origine et secteur NACE
N° 40 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par origine, secteur NACE et sexe
N° 41 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par origine, région de travail et sexe
N° 42 Proportion de femmes, par origine, dans les secteurs NACE dits féminins
N° 43 Indépendants de 18 à 60 ans par origine et secteur NACE

N° 44 Salariés par origine, secteur NACE et région de travail
N° 45 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par historique migratoire et secteur NACE
N° 46 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par historique migratoire, sexe et secteur NACE
N° 47 Répartition des travailleurs de 18 à 60 ans par historique migratoire et région de travail
N° 48 Répartition des travailleurs par historique migratoire, région de travail et sexe
N° 49 Proportion de femmes par historique migratoire dans les secteurs NACE dits féminins
N° 50 Indépendants de 18 à 60 ans par historique migratoire et secteur NACE
N° 51 Salariés de 18 à 60 ans par historique migratoire, secteur NACE et région de travail
N° 52 Proportions des hommes âgés de 18 à 60 ans selon la classe de contrat par région et origine
N° 53 Proportions des femmes âgées de 18 à 60 ans selon la classe de contrat par région et origine
N° 54 Proportions des personnes âgées de 18 à 60 ans par classe de contrat selon leur histoire migratoire
N° 55 Pourcentages d'hommes et de femmes (de 18 à 60 ans) qui travaillent dans le système des titres-services parmi l'ensemble des travailleurs salariés, selon leur origine, en moyenne sur les 4 trimestres de 2008
N° 56 Proportions des femmes (de 18 à 60 ans) salariées dans le système des titre services selon leur histoire migratoire (situation au 3ème trimestre 2008)
N° 57 Proportions de travailleurs intérimaires (hommes, femmes et total de 18 à 60ans) dans l'emploi salarié global (moyenne des trimestres de 2008) de chaque origine
N° 58 Proportions d'intérimaires par classes d'âge et par rapport au nombre total d'intérimaires au 4ème trimestre 2008
N° 59 Proportions des hommes et des femmes intérimaires (18-60 ans) dans l'emploi salarié selon leur histoire migratoire au 4ème trimestre de l'année 2008
N° 60 Les 2.260.538 personnes d'origine belge occupées dans un travail salarié, au total et selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)
N° 61 Les 334.681 personnes d'origine UE-14 occupées dans un travail salarié, au total ou selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)
N° 62 Les 95.390 personnes originaires du Maghreb occupées dans un travail salarié, au total ou selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)
N° 63 Les personnes d'origine UE-12, Candidat UE, Autre Européen, Autre pays Africain et Asie occupées dans un travail salarié, au total ou selon leur régime de travail et leur genre (situation au 31 décembre 2008)
N° 64 Parts des hommes et des femmes occupés dans l'emploi salarié à temps partiel selon l'origine en 2008 (situation au 31 décembre)
N° 65 Répartition des personnes occupées à temps partiel selon quatre types de temps cumulés par rapport à un temps plein et selon leur origine (situation au 31 décembre 2008)
N° 66 Proportions de personnes salariées occupées dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008
N° 67 Proportions des hommes salariés occupés dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008
N° 68 Proportions des femmes salariées occupées dans un emploi à temps plein et temps partiel selon leur profil migratoire en 2008
N° 69 Pour l'année 2008, répartition des hommes et femmes occupés à temps partiel selon quatre types de temps cumulés par rapport à un temps plein et selon leur histoire migratoire
N° 70 Courbe de Lorenz des salariés par origine
N° 71 Répartition des salariés par niveau de salaire et origine

N° 72 Ecarts de répartition des salariés par rapport à la moyenne régionale, par niveau de salaire, origine et région de résidence (en point de pourcentage)
N° 73 Ecarts de répartition des salariés par rapport à la moyenne de chaque genre, par niveau de salaire, origine et sexe (en point de pourcentage)
N° 74 Ecarts de répartition des salariés par rapport à la moyenne de chaque classe d'âge, par niveau de salaire, origine et classe d'âge (en point de pourcentage)
N° 75 Evolution de la surreprésentation dans les bas salaires et de la sous-représentation dans les salaires élevés selon l'origine et la classe d'âge
N° 76 Courbe de Lorenz des salariés par historique migratoire : deuxième génération
N° 77 Courbe de Lorenz des salariés par historique migratoire : première génération
N° 78 Ecarts de répartition des salariés de la première génération par rapport à la moyenne régionale par niveau de salaire, historique migratoire et région de résidence (en point de pourcentage)
N° 79 Ecarts de répartition des salariés de la première génération par rapport à la moyenne de chaque genre, par niveau de salaire, historique migratoire et sexe (en point de pourcentages)
N° 80 Ecarts de répartition des salariés de la première génération par rapport à la moyenne de chaque classe d'âge, par niveau de salaire, historique migratoire et classe d'âge (en point de pourcentage)
N° 81 Proportion des personnes de 18 à 60 ans par origine et durée d'occupation
N° 82 Proportion des personnes de 25 à 60 ans par origine et durée d'occupation
N° 83 Proportion de femmes de 25 à 60 ans par origine et durée d'occupation
N° 84 Proportion des personnes de 25 à 60 ans par origine, sexe et durée d'occupation
N° 85 Proportion des personnes de 25 à 60 ans par origine, région d'habitation et durée d'occupation
N° 86 Proportion des personnes de 25 à 60 ans par historique migratoire et durée d'occupation
N° 87 Proportion de femmes de 25 à 60 ans par historique migratoire et durée d'occupation
N° 88 Proportion des personnes de 25 à 60 ans par historique migratoire, sexe et durée d'occupation
N° 89 Proportion des personnes de 25 à 60 ans par historique migratoire, région et durée d'occupation
N° 90 Taux de chômage des 18 à 60 ans selon l'origine
N° 91 Ecart de taux de chômage selon l'origine des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine (en points de pourcentage)
N° 92 Taux de chômage des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'origine
N° 93 Taux de chômage des 18 à 60 ans par sexe selon l'origine
N° 94 Taux de chômage des 18 à 60 ans par région selon l'origine
N° 95 Ecart de taux de chômage selon l'origine des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine dans chacune des régions (en points de pourcentage)
N° 96 Taux de chômage des 18 à 60 ans selon l'historique migratoire
N° 97 Ecart de taux de chômage des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)
N° 98 Taux de chômage des 18 à 60 ans par classe d'âge selon l'historique migratoire
N° 99 Taux de chômage des 18 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire
N° 100 Taux de chômage des 18 à 60 ans par région selon l'historique migratoire
N° 101 Ecart de taux de chômage des 18 à 60 ans par rapport au taux de chômage des Belges d'origine dans chacune des régions selon l'historique migratoire (en points de pourcentage)
N° 102 Taux de chômage des 18 à 29 ans selon l'historique migratoire
N° 103 Durée de chômage (en mois) des chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par profil
N° 104 Durée de chômage (en mois) des chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par origine

N° 105 Proportion de chômage de longue durée chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par origine
N° 106 Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par origine (en point de pourcentage)
N° 107 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et sexe, et l'écart entre les sexes (en point de pourcentage)
N° 108 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre 2008, par origine et classe d'âge
N° 109 Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par origine et classe d'âge (en point de pourcentage)
N° 110 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et région
N° 111 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par origine et niveau d'éducation
N° 112 Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par origine et niveau d'éducation (en point de pourcentage)
N° 113 Durée de chômage (en mois) des chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par historique migratoire
N° 114 Proportion de chômage de longue durée chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par historique migratoire
N° 115 Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par historique migratoire (en point de pourcentage)
N° 116 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et sexe, et l'écart entre les sexes (en point de pourcentage)
N° 117 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et classe d'âge
N° 118 Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par historique migratoire (en point de pourcentage)
N° 119 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et région
N° 120 Chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008, par historique migratoire et niveau d'éducation
N° 121 Écart de chômage de longue durée (plus d'un an) chez les chômeurs du 4ème trimestre de 2008 par rapport aux Belges d'origine, par historique migratoire et niveau d'éducation (en point de pourcentage)
N° 122 Le taux d'inactivité des 18 à 60 ans selon l'origine
N° 123 Les inactifs de 18 à 60 ans selon l'origine
N° 124 Les inactifs de 18 à 60 ans selon l'origine (détails)*
N° 125 Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans selon l'origine
N° 126 Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par sexe selon l'origine
N° 127 Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par région selon l'origine
N° 128 Les inactifs de 18 à 24 ans selon l'origine*
N° 129 Les inactifs de 18 à 24 ans selon l'origine par type d'inactivité*
N° 130 Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans selon l'origine
N° 131 Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'origine*
N° 132 Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'origine par type d'inactivité*
N° 133 Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par sexe selon l'origine
N° 134 Les inactifs de 25 à 60 ans par sexe selon l'origine

N° 135 Les inactifs de 25 à 60 ans par sexe selon l'origine par type d'inactivité*
N° 136 Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par région selon l'origine
N° 137 Les inactifs de 25 à 60 ans par région selon l'origine
N° 138 Les inactifs de 25 à 60 ans par région selon l'origine par type d'inactivité
N° 139 Le taux d'inactivité des 18 à 60 ans selon l'historique migratoire
N° 140 Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans selon l'historique migratoire
N° 141 Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par sexe selon l'historique migratoire
N° 142 Le taux d'inactivité des 18 à 24 ans par région selon l'historique migratoire
N° 143 Les inactifs de 18 à 24 ans selon l'historique migratoire*
N° 144 Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans selon l'historique migratoire
N° 145 Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par sexe selon l'historique migratoire
N° 146 Le taux d'inactivité des 25 à 60 ans par région selon l'historique migratoire
N° 147 Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'historique migratoire*
N° 148 Les inactifs de 25 à 60 ans selon l'historique migratoire par type d'inactivité*
N° 149 Répartition des personnes qui avaient un emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et sexe
N° 150 Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et sexe
N° 151 Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et sexe
N° 152 Répartition des personnes qui étaient en emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et région de résidence
N° 153 Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et région de résidence
N° 154 Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et région de résidence
N° 155 Répartition des personnes qui étaient en emploi en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et classe d'âge
N° 156 Répartition des personnes qui étaient au chômage en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et classe d'âge
N° 157 Répartition des personnes qui étaient inactives en 2006 selon leur statut d'activité en 2008, par origine et classe d'âge
N° 158 Part des transitions positives parmi les transitions non neutres
N° 159 Transitions neutres : écarts par rapport aux Belges d'origine (en points de pourcentage)
N° 160 Proportion positive : écarts par rapport aux Belges d'origine (en points de pourcentage)
N° 161 Transitions neutres et proportion positive par sexe
N° 162 Chômage et sortie du chômage vers l'emploi (au cours des 1er et/ou 4ème trimestres 2008) pour les chômeurs du 4ème trimestre 2007, selon l'origine
N° 163 Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine
N° 164 Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et sexe, et écart entre les sexes (en point de pourcentage)
N° 165 Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et classe d'âge
N° 166 Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et région
N° 167 Sortie vers l'emploi des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par origine et niveau d'éducation
N° 168 Chômage et sortie du chômage vers l'emploi (au cours des 1er et/ou 4è trimestres 2008) pour les chômeurs du 4ème trimestre 2007, selon l'historique migratoire
N° 169 Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire
N° 170 Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et sexe, et écart entre les sexes (en point de pourcentage)

N° 171 Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et classe d'âge
N° 172 Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et région
N° 173 Sortie vers l'emploi, après 1 an, des chômeurs du 4ème trimestre 2007 par historique migratoire et niveau d'éducation
N° 174 Répartition des personnes d'origine belge selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 175 Répartition des personnes originaires de l'UE-14 selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 176 Répartition des personnes originaires de l'UE-12 selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 177 Répartition des personnes originaires de pays candidats à l'UE selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 178 Répartition des personnes originaires d'autres pays européens selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 179 Répartition des personnes d'origine maghrébine selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 180 Répartition des personnes d'origine africaine selon l'activité principale (18-60 ans)
N° 181 Répartition des personnes d'origine asiatique selon l'activité principale (18-60 ans)

Colophon

Monitoring socio-économique
Bruxelles, septembre 2013

Éditeur et auteur
Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1, 1070 Bruxelles
T : 02 233 41 11
F: 02 233 44 88
fod@werk.belgie.be

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Rue Royale 138, 1000 Bruxelles
T : 02 212 30 00
F : 02 212 30 30
epost@cntr.be

Nous remercions Albert Martens et Nicolas Perrin pour leur participation à ce rapport.

Traduction : Alfabet et Direction de la traduction (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale)
Conception graphique et mise en page : Page In Extremis
Impression : Proxess Maes
Éditeur responsable : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale & Jozef De Witte, directeur du Centre

Dit verslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Ce rapport est aussi téléchargeable :
- sur le site web du Centre, rubrique « Publications »: www.diversite.be.
- sur le site web du SPF Emploi, module « Publications »: www.emploi.belgique.be.

Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et du Centre, de reproduire totalement ou partiellement la présente publication, de la stocker dans une banque de données ou de la communiquer au public, sous quelque forme que ce soit. Toutefois, si la reproduction de textes de cette brochure se fait à des fins informatives ou pédagogiques et strictement non commerciales, elle est autorisée moyennant la citation de la source.